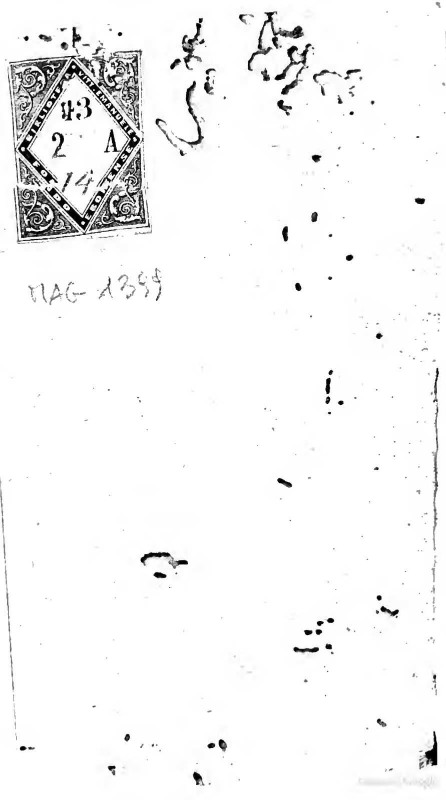

BIBLIOTECA VITT. EMANUELE
FONDO GESUITICO
43
2 A
14
MAG 1399

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M. FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roy.*

TOME QUATORZIE'ME.

Depuis l'an 1099. jusques à l'an 1153.

Revû, & corrigé par l'Auteur.



A PARIS,

Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, ruë S.Jacques, aux Colonnes d'Hercule.

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIE'ME.

LIVRE SOIXANTE-SIXIE'ME.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIE'ME.

SOMMAIRE

LIVRE SOIXANTE-HUITIÉME.

1130. I. *Mort d'Honorius. Innocent II. pape. Anaclet antipape.* II. *Ses lettres.* III. *Roger roi de Sicile schismatique.* IV. *Fin de*
1131. *saint Hugues de Grenoble.* V. *Concile d'Estampes.* VI. *Innocent en France.* VII. *Reconnu en Allemagne.* VIII. *Vient à saint Denis.* IX. *Concile de Reims.* X. *Sacre de Loüis le jeune.* XI. *Suite du concile de Reims.* XII. *Saint Norbert persecuté.* XIII. *Second voyage de saint Otton en Pomeranie.* XIV. *Eglise de Jerusalem.* XV. *Le pape à Clairvaux.* XVI. *Letres de saint Bernard pour lui.* XVII. *Vulgin archevêque de Bourges pour Innocent.* XVIII. *Traité d'Arnoul de Sées contre les schismatiques.* XIX. *Fin d'Hildebert de Tours.* XX. *Exemption des dîmes à Cisteaux.* XXI. *Le pa-*
1132. *pe en Italie.* XXII. *Lothaire couronné empe-*
1133. *reur.* XXIII. *Thomas de saint Victor tué.* XXIV. *Concile de Pise.* XXV. *Saint Bernard à Milan.*
1134. XXVI. *Fin du cardinal Matthieu.* XXVII. *Retour de saint Bernard.* XXVIII. *L'abbé Rupert & ses écrits.* XXIX. *Saint Bernard en Aquitaine.* XXX. *Conversion du duc Guillau-*
1135. *me.* XXXI. *Sermons de saint Bernard sur le cantique.* XXXII. *Exhortation aux Templiers.*
1136. XXXIII. *Penitence de Pons de Laraze.* XXXIV. *Mort de Henri I. Etienne roi d'Angleterre.* XXXV. *L'empereur Lothaire en Italie.* XXXVI. *Tentative*
1137. *du roi Roger sur le mont-Cassin.* XXXVII. *Troisiéme voyage de saint Bernard en Italie.* XXXVIII. *Le pape & l'empereur en Campanie.* XXXIX. *L'empereur arbitre entre le pape & les moines du mont-Cassin.* XL. *Ambassade de C. P. près de Lothaire.* XLI. *Rainald abbé du mont-Cassin de-*

LIVRE SOIXANTE-NEUVIE'ME.

SOMMAIRE.

Fin des sommaires.

APPROBATION

De Monſieur COURCIER, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un manuſcrit, qui eſt *le quatorziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 15. Septembre 1707.

COURCIER, Theologal de Paris.

APPROBATION

De Monſieur PASTEL, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre *le quatorziéme Volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la Foi catholique & aux bonnes mœurs, & j'ai continué à y admirer la ſincerité & l'exactitude de l'Auteur, auſſibien que le fond d'érudition qu'on admire dans les volumes precedens. Fait à Paris le 15. Septembre 1707.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIE'ME.



E saint siege ne vaqua que quinze jours après la mort du pape Urbain II. & on élut pour lui succeder Rainier cardinal prêtre du titre de saint Clement. Il étoit né à Blede en Toscan à huit lieuës de Rome, mais il fut mis dès son enfance à Clugni & y embrassa la profession monastique. Il n'avoit que vingt ans quand son abbé l'aïant envoïé à Rome pour les affaires du monastere : le pape Gregoire VII. connut sa vertu & sa capacité, le retint auprès de lui à Rome, & après l'avoir éprouvé quelque-temps, l'ordonna prêtre cardinal ; ensuite il fut élu abbé de saint Paul hors de Rome.

AN. 1099.

I.

Pascal II. pape.

Bertold. an. 1099. Petr. Pisan. ap. Papebr. Conat. p. 202. & ap. Baron. an. 1100.

AN. 1099. Après la mort du pape Urbain, les cardinaux, les évêques, le clergé de Rome, & les principaux de la ville s'assemblerent dans l'église de saint Clement, pour proceder à l'élection. Aïant proposé plusieurs sujets, on convint du cardinal Rainier, qui l'ayant appris s'enfuit & se cacha: mais il fut découvert & ramené par force à l'assemblée. On lui fit des reproches de sa fuite, & malgré les protestations de son indignité, on lui déclara qu'il étoit élu pape, & qu'il devoit se soûmettre à la volonté de Dieu. Alors quelques-uns du clergé lui changeant de nom crierent trois fois: Pascal pape, saint Pierre l'a élu: à quoi l'assemblée répondit de même, ajoûtant plusieurs autres acclamations de loüanges. Ensuite on le revêtit de la chape d'écarlate rouge, qui étoit alors un ornement particulier du pape, car les cardinaux ne portoient encore que le violet: on lui mit la tiare sur la tête, il monta à cheval & fut conduit en chantant, & avec une nombreuse suite au palais de Latran. Il descendit de cheval à la porte meridionale de la basilique du Sauveur, & fut mis dans le siege qui y étoit; puis étant monté au palais il vint à l'endroit où étoient deux sieges d'ivoire. Là on lui mit une ceinture où pendoient sept clefs & sept sceaux, signifiant les sept dons du saint-Esprit: suivant lesquels le pape doit user du pouvoir d'ouvrir & de fermer. On le fit asseoir dans l'un & dans l'autre siege, & on lui mit en main la ferule ou bâton pastoral. C'est ainsi qu'il prit possession du palais de Latran.

Le lendemain dimanche quatorziéme jour d'Août 1099. il fut sacré à S. Pierre par Odon évêque d'Ostie assisté de Maurice de Porto, Gautier d'Albane, Boson de Lavici, Milon de Preneste, & Otton de Nepi. L'évêque d'Ostie

porte le pallium en cette fonction, & le remet ensuite au pape. C'est ainsi qu'en parle Pierre Pisan auteur du temps, de qui nous tenons ces particularitez. Le pape Pascal II. tint le saint siege plus de dix-huit ans. Il celebra à Rome en grande paix la fête de Noël de cette année 1099. & confirma par ses lettres la légation d'Allemagne donnée par son prédecesseur à Gebehard évêque de Constance : comme témoigne Bertold prêtre de la même église qui vivoit alors & dont la cronique finit l'an 1100.

AN. 1100.

Sup. liv. LXIII. n. 45.
Bertold. an. 1100.

II.
Mort de Godefroi.
Baudoüin roi de Jerusalem.

Le pape Pascal reçut bien-tôt des nouvelles de l'armée des croisez, par une lettre adressée non-seulement à lui, mais à tous les évêques & à tous les fideles ; qui contenoit en abregé toutes les conquêtes des croisez, depuis la prise de Nicée jusques à celle de Jerusalem. Le pape leur écrivit de son côté une lettre où il les felicite principalement de la découverte de la sainte Lance & d'une partie de la croix trouvée à Jerusalem. Et comme le légat Daïmbert avoit été élu patriarche, il leur envoïe pour légat Maurice évêque de Porto, avec pouvoir de regler toutes choses dans les églises nouvellement délivrées. La lettre est du quatriéme de Mai indiction huitiéme, qui est l'an 1100.

ap. Dodechin. an. 1100.
Pasch. ep 1.
Sup. liv. LXIV. n. 67.

Peu de temps après les choses changerent de face à Jerusalem par le decès du roi Godefroi, qui mourut le dix-huitiéme de Juillet n'aïant regné qu'un an ; & fut enterré dans l'église du saint Sépulcre, où fut aussi la sépulture de ses successeurs. Son frere Baudouin comte d'Edesse fut reconnu roi de Jerusalem : & on lui manda d'y venir incessamment. Cependant le comte Garnier qui commandoit à Jerusalem, refusa d'en reconnoître le patriarche pour seigneur, & de lui livrer la tour de David & la ville de Joppé, suivant la promesse que Godefroi en avoit

Guill. Tyr. IX. c. ult.

faite ; & Daimbert jugeant bien que le nouveau
AN. 1100. roi Baudoüin ne seroit pas plus facile, écrivit à Boëmond prince d'Antioche en ces termes.

c. 4. Vous sçavez que vous m'avez élu malgré moi pour être patriarche de Jerusalem ; & je sçai ce que j'y ai souffert. A peine le duc Godefroi laissoit à l'église ce que le patriarche avoit tenu sous les Turcs : jusqu'à ce qu'il s'est reconnu & lui a restitué tous ses droits, se rendant vassal du saint Sépulcre & le nôtre, & remettant en notre pouvoir la tour de David, toute la ville de Jerusalem avec ses dépendances & ce qu'il avoit à Joppé. Il a promis tout cela publiquement à Pâque, & l'a confirmé au lit de la mort. Toutefois après son decès le comte Garnier a fortifié contre nous la tour de David, & a mandé à Baudoüin de venir au plûtôt s'emparer violemment des biens de l'église. En cette extremité, je n'ai après Dieu d'esperance qu'en vous seul. Si vous avez de la pieté, & si vous ne voulez pas dégenerer de la gloire de votre pere, qui délivra le pape Gregoire assiegé à Rome, hâtez-vous de venir au secours de cette église comme vous me l'avez promis : Ecrivez donc à Baudoüin pour lui défendre de venir sans notre permission : lui montrant qu'il n'est pas raisonnable d'avoir essuïé tant de travaux & de périls pour délivrer cette église, & la réduire à present sous la servitude de ceux à qui elle doit commander, comme étant leur mere. Que s'il ne veut pas se rendre à la raison : je vous conjure par l'obéïssance que vous devez à saint Pierre, de l'empêcher de venir par tous les moïens possibles, même par force s'il est nécessaire.

Sup. liv. LXIII. n. 20.

On voit par cette lettre qu'il ne tint pas au patriarche d'exciter une guerre civile entre les princes croisez : mais la providence en dispo-

sa autrement. Car Boëmond avoit été pris par les Turcs quinze jours avant la mort de Godefroi ; & Baudoüin étant arrivé à Jerusalem, se reconcilia avec le patriarche Daïmbert : nonobstant les efforts de l'archidiacre Arnoul, qui avoit prétendu au patriarcat, & qui étoit toujours puissant par ses richesses & ses artifices. Enfin Baudoüin fut couronné roi par Daïmbert à Bethlehem le jour de Noël de la même année 1100. & regna dix-sept ans.

AN. 1100.
Sup. liv. LXIV. *n.* 67.

III. Concile d'Anse.
Chr. Vird. p. 254.
to. X. conc. p. 716.
Sup. liv. LXIV. *n.* 21.

Hugues archevêque de Lyon aïant dessein d'aller à Jerusalem, envoïa des députez au pape lui en demander la permission, que le pape lui accorda ; lui mandant de venir lui même à Rome, afin de recevoir la légation d'Asie ; comme il avoit eu celle de Bourgogne dont il s'étoit si dignement acquitté. Cependant il le prioit d'instruire autant qu'il lui seroit possible, les légats qu'il devoit envoïer. J'entends les deux cardinaux Jean & Benoît, qui vinrent en France cette année. Les députez de l'archevêque de Lyon étant revenus avec cette réponse du pape, il assembla ses suffragans & le clergé de son diocese, afin d'obtenir un subside pour les frais de son voïage. Ce fut le principal sujet du concile d'Anse tenu l'an 1100. où assisterent les quatres archevêques, de Lyon, de Cantorberi, de Tours & de Bourges ; & huit évêques, d'Autun, de Mâcon, de Châllon, d'Auxerre, de Paris, de Die, & deux autres. Après avoir établi la paix, c'est-à-dire, comme je croi, le tréve de Dieu, on parla du voïage de Jerusalem ; & ceux qui étoient demeurez après avoir promis d'y aller, furent excommuniez, jusques à ce qu'ils eussent accompli leur vœu.

IV. S. Anselme à Lion.

L'archevêque de Cantorberi qui assista au concile d'Anse étoit saint Anselme, que l'état de ses affaires retenoit à Lyon depuis plus d'un

AN. 1100.

Edmer. 2. Novor. p. 55. Sup. liv. lxiv. n. 62.

an. Le concile de Rome du mois de Mai 1099, étant fini, Anselme partit dès le lendemain, voïant le peu de secours qu'il avoit à esperer du pape. Après avoir évité plusieurs périls par le chemin il arriva à Lyon, où l'archevêque le reçut avec toute la joïe & tout le respect possible ; & Anselme résolut de s'y arrêter, aïant perdu toute esperance de retourner en Angleterre du vivant du roi Guillaume le roux. L'archevêque de Lion lui cedoit par tout la premiere place, & vouloit qu'il fit les ordinations, les dédicaces, & les autres fonctions épiscopales. Plusieurs s'empressoient à recevoir de sa main le sacrement de confirmation : mais il ne le donnoit jamais sans la permission de l'archevêque diocesain. Pendant ce séjour de Lyon il écrivit le livre de la conception virginale & du peché originel. Il n'y est pas question de la maniere dont la sainte Vierge a été conçuë, mais comment elle a conçu le Verbe incarné ; & l'auteur y montre que quand le fils de la vierge auroit été un pur homme, il auroit été tel que le premier homme, sans peché originel. Il traite ici amplement de la nature de ce peché.

Edmer. 2. vita p. 23. ep. Ans. p. 97. c. 8, 13.

113. ep. 40.

Cependant il apprit la mort du pape Urbain II. & la promotion de Pascal : à qui il écrivit une lettre, où il explique ainsi le sujet de sa retraite d'Angleterre : Je voïois plusieurs maux que je ne pouvois corriger, & qu'il ne m'étoit pas permis de tolerer. Le roi vouloit que je consentisse à ses volontez, qu'il appelloit ses droits, & qui étoient contraires à la loi de Dieu. Car il ne vouloit pas que l'on reconnût le pape en Angleterre sans son ordre, ni que je lui écrivisse ou que j'en reçusse des lettres. Depuis treize ans qu'il regne, il n'a point permis de tenir de concile dans son roïaume.

Il donnoit les terres de l'église à ses vassaux, & si je demandois conseil, tous les évêques du royaume, & mes suffragans mêmes refusoient de me le donner, sinon conformément à la volonté du roi. Je demandai permission d'aller consulter le saint siege sur mes devoirs : le roi répondit, qu'il se tenoit offensé de la seule demande de ce congé : que je lui en fisse satisfaction, ou que je sortisse promptement de son roïaume. J'aimai mieux sortir, & aussi-tôt le roi s'empara de tout l'archevêché, laissant seulement aux moines le vivre & le vêtement ; & nonobstant les avertissemens du défunt pape, il continuë encore dans cette usurpation. Voici la troisiéme année que je suis sorti d'Angleterre, j'ai dépensé le peu que j'avois emporté, & beaucoup plus, que j'ai emprunté & que je dois encore ; & je subsiste par la liberalité de l'archevêque de Lion. Je ne le dis pas par le desir de retourner en Angleterre, mais pour vous faire connoître mon état ; au contraire je vous conjure de ne me pas ordonner d'y retourner, sinon à condition que je puisse observer la loi de Dieu, & que le roi repare le mal qu'il a fait à mon église. Autrement il sembleroit que j'aurois été justement dépoüillé, pour avoir voulu consulter le saint siege : ce qui seroit d'un dangereux exemple. Quelques-uns moins éclairez demandent pourquoi je n'excommunie pas le roi ; mais les plus sages me conseillent de n'en rien faire, parce qu'il ne me convient pas de me plaindre & de me vanger tout ensemble. Enfin les amis que j'ai auprès du roi m'ont mandé qu'il se mocqueroit de mon excommunication.

AN. 1100.

V. Mort de Guillaume le roux.

Quelque-temps après Anselme apprit la mort du roi Guillaume le roux, qui fut tué par accident à la chasse le jeudi second jour d'Aoust

AN. 1100. Henri I. roi d'Angleterre. *Lib. 3. Nov.*

l'an 1100. & mourut sur le champ, sans pénitence & sans confession. Anselme le pleura amerement ; & assura qu'il auroit mieux aimé que Dieu l'eût retiré du monde lui-même, que de laisser mourir de la sorte ce malheureux prince. Il reçut bien-tôt un député de l'église de Cantorberi, avec des lettres où on le prioit instamment de revenir ; & par le conseil de l'archevêque de Lion il se mit en chemin pour l'Angleterre : fort regreté dans le païs qu'il quittoit. Il n'étoit pas encore arrivé à Clugni quand il reçut un autre député du nouveau roi Henri & des seigneurs du roïaume, pour presser son retour. La lettre du roi portoit, qu'après la mort de son frere il avoit été élu roi par le clergé & le peuple d'Angleterre ; & que la crainte des ennemis, qui vouloient s'élever contre lui, l'avoit obligé à se faire sacrer sans attendre l'archevêque, à qui il en faisoit excuse, protestant de vouloir se gouverner par ses conseils. Guillaume le roux n'avoit point laissé d'enfans ; & comme Robert duc de Normandie son frere aîné n'étoit pas encore revenu de la croisade, Henri qui étoit le cadet, profita de son absence, & se pressa de se faire reconnoître & couronner roi. Il se maintint nonobstant les efforts de son frere, & regna plus de trente-six ans. Anselme fit telle diligence, qu'il arriva à Douvre le vingt-troisiéme de Septembre, & fut reçu avec une extrême joïe de toute l'Angleterre : qui esperoit à son retour une espece de resurrection, par la reparation de tous les désordres passez, principalement dans la religion.

Edm. 3. Novor.

VI. Concile de Valence. *To. x. conc. p. 717. ex*

En France les deux légats Jean & Benoît tinrent plusieurs conciles : dont le premier qui avoit été indiqué à Autun, fut tenu à Valence. Le principal sujet étoient les plaintes des cha-

noines d'Autun contre Norgaud leur évêque, qu'ils accusoient d'être entré dans ce siege par simonie, & d'en dissiper les biens. Par l'autorité des legats, il obligea les chanoines de venir au concile de Valence, nonobstant leurs protestations de ne devoir être traduits hors de leur province ; car Valence est de celle de Vienne. Le concile commença le dernier jour de Septembre 1100. & il s'y trouva vingt-quatre prélats, tant archevêques & évêques, qu'abbez. L'archevêque de Lion étant malade, y envoïa des députez ; & on disoit qu'il avoit empêché les évêques de Langres & de Châllon d'y venir : car il n'étoit pas content, que les légats lui ôtassent le jugement d'un évêque de sa province. L'évêque de Mâcon revenant de Rome avoit été pris par l'antipape Guibert, qui le tenoit en prison : ainsi il n'y eut de la province de Lyon que l'évêque d'Autun qui assista au concile de Valence.

AN. 1100. *Hug. Flav. p. 254.*

Ses parties étoient treize chanoines de son église, entre lesquels étoient deux archidiacres, le prevôt & le chantre : de plus l'abbé de saint Benigne de Dijon, l'abbé de Flavigni, & les députez de l'abbé de Clugni. Mais il soûtenoit qu'ils n'étoient pas recevables, parce que les oüailles ne doivent point accuser leur pasteur ; qu'ils avoient consenti à son élection & à sa consecration, quoiqu'avertis sous peine d'anathême, de proposer leurs reproches. Que l'un d'eux avoit reçu de lui l'ordre de diacre, l'autre la charge de chantre, & lui avoient fait hommage l'un & l'autre. Enfin qu'il n'y avoit qu'un témoin outre l'accusateur. Les legats répondirent, qu'en matiere de simonie, toute personne, fût-elle infame, est reçuë à accuser ; & que le pape Gregoire VII. dans un concile de Rome avoit déposé un évêque simoniaque sur l'accusation

d'un abbé son complice. Que d'ailleurs il suffisoit d'un accusateur avec un témoin.

AN. 1100.

Quand ce vint au jugement il y eut de la contestation entre les évêques & les légats. Les évêques disoient, que l'on devoit obliger l'accusé à se purger suivant l'usage de l'église Gallicane confirmé au concile de Clermont en presence du pape Urbain. Les légats répondirent, que suivant les canons, c'étoit aux accusateurs à prouver ce qu'ils avançoient. L'accusé appella au saint siege, mais les légats ne défererent point à son appel : parce que le pape leur avoit donné la plenitude de sa puissance. La séance du concile aïant duré jusques à la fin du jour, on remit la décision de l'affaire. Pendant la nuit Norgaud envoïa des presens aux évêques, dont quelques-uns les prirent, d'autres les refuserent ; & ceux-ci en furent remerciez publiquement par les cardinaux légats, dans la séance du lendemain. L'affaire y fut encore agitée ; mais non pas terminée ; & à la priere de tous les évêques, on donna un délai jusques au concile que les mêmes légats devoient tenir à Poitiers. Cependant Norgaud fut déclaré suspens de toute fonction épiscopale & sacerdotale. Et c'est ce qui se passa à son égard au concile de Valence.

VII. Mort de l'antipape Guibert. *Chr. Vird. p. 256. Domnizo Petr. Pisan.*

L'antipape Guibert mourut pendant la tenue de ce concile, c'est-à-dire vers le commencement d'Octobre l'an 1100. la vingtiéme année de son intrusion dans le saint siege, & la vingt-troisiéme de sa révolte contre Gregoire VII. Dès le commencement du pontificat de Pascal, les Romains le pressoient d'abattre l'antipape : trouvant honteux qu'il eût résisté à ses trois prédecesseurs. Ils lui offroient de l'argent ; & les députez du comte Roger venant le complimenter de la part de leur maître, mirent à ses pieds mille onces d'or. Le pape Pascal encouragé par

ces secours, commença à agir contre Guibert : le chassa d'Albane, & par là ruina son parti dans Rome. Guibert se retira à Citta-di-Castello ; & dans cette fuite il mourut subitement. Toutefois le schisme ne fut pas éteint. Son parti lui substitua un nommé Albert, qui fut pris par les Catholiques le jour même de son élection & enfermé à saint Laurent. Les schismatiques élurent ensuite Theodoric, qui fut pris au bout de trois mois & demi, & enfermé au monastere de Cave. Enfin ils élurent Maginulfe qui séduisoit le peuple par des prédictions & des superstitions magiques : mais il fut aussi chassé de Rome, & mourut en exil réduit à une extrême misere. AN. 1100.

L'évêque de Maçon délivré de la prison de Guibert trouva à Rome des députez de l'église d'Autun, qui en sa presence rapporterent au pape ce qui s'étoit passé au concile de Valence : & le pape en fut encore informé par les lettres des deux cardinaux Jean & Benoît ses légats, qui prioient les cardinaux qui étoient à Rome de ne pas souffrir que l'on donnât atteinte à ce qui avoit été fait pour l'honneur de l'église Romaine. L'évêque de Maçon intercedoit pour l'évêque d'Autun son confrere, & le pape le renvoia avec des lettres par lesquelles il exhortoit ses légats à favoriser la justice : promettant en ce cas de ratifier leur jugement. Dès le quatorziéme d'Avril de cette année 1100. le pape avoit accordé à Norgaud la confirmation des privileges de son église, le reconnoissant pour évêque legitime. L'évêque de Mâçon revint ainsi en France, & assista au concile de Poitiers. *Chr. Vird. p. 256.* *p. 257.* *Pasch. ep. 38.*

VIII. Concile de Poitiers.

Avant la tenuë de ce concile, & même de celui de Valence, Ives de Chartres aïant reçu du légat Jean des lettres pleines d'amitié, lui répondit par une lettre où il loüë d'abord sa fer- *Iv. ep. 84.*

meté de s'être abstenu de la communion du roi.

AN. 1100. En quoi, ajoûte-t-il, vous avez travaillé pour votre réputation & pour l'interêt de la légation dont vous êtes chargé : quoique quelques évêques de la province Belgique aïent couronné le roi à la Pentecôte, contre la défense du pape Urbain d'heureuse memoire, comme s'ils croïoient que la justice fût morte avec lui. J'ai expliqué ailleurs ce que c'étoit que ce couronnement des rois aux grandes fêtes ; & le roi Philippe s'en étoit rendu indigne, étant retombé dans l'excommunication, pour avoir repris Bertrade. Ives de Chartres continuë : Quant à ce que vous proposez, de tenir un concile à Poitiers, ou ailleurs dans la province d'Aquitaine, je l'approuve entierement, parce que s'il se tenoit dans la province Belgique ou dans la Celtique, il faudroit passer sous silence plusieurs choses, qui étant examinées causeroient du scandale, & étoufferoient presque tout le fruit du concile : mais qui étant dissimulées, diminueroient beaucoup l'autorité de votre légation. Quant au terme du concile que vous avez marqué au vingt-neuviéme de Juillet, les évêques de nos quartiers en prendront prétexte de dire qu'ils n'ont pas le temps de faire ce voïage & de s'y préparer. Car plusieurs d'entre eux ne pourront arriver au lieu du concile que par des chemins détournez, & après avoir obtenu des sauf-conduits de toutes parts. C'est pourquoi il me paroîtroit plus convenable de le remettre à l'entrée de l'automne. Nous en parlerons si Dieu nous fait la grace de nous voir, aussi bien que de plusieurs autres choses que je ne veux pas confier au papier.

Sup. liv. LXIV. n. 21.

Le concile de Poitiers fut en effet differé, & ne commença que le jour de l'octave de S. Martin dix-huitiéme de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingts prélats, évêques ou abbez, entre

Tom. X. p. 720. 722.

autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea la cause de Norgaud évêque d'Autun commencée au concile de Valence. Norgaud étoit present, assisté de l'évêque de Châllon & de celui de Die, envoïez pour le défendre par l'archevêque de Lion : qui ne pouvoit souffrir que les légats voulussent juger son suffragant hors de sa province. Trente-cinq chanoines d'Autun vinrent à ce concile contre leur évêque : on repeta ce qui avoit été dit de part & d'autre au concile de Valence ; & presque tous les prélats du concile de Poitiers demeurerent fermes pour l'usage de l'église Gallicane ; touchant la purgation des accusez, contre la prétention des légats. On accorda donc à l'évêque d'Autun la faculté de se purger, & on ordonna qu'il le feroit sur le champ & avec des personnes capables. On recusa pour cet effet l'évêque de Châllon, & l'évêque de Die, qui étoient déclarez pour lui. L'archevêque de Tours, l'évêque de Rennes, & plusieurs autres qui étoient de la province Lionoise, s'offrirent d'abord pour jurer avec l'évêque d'Autun. Mais les chanoines d'Autun leur dirent : Vous ne connoissez pas le personnage, & vous vous exposez à un faux serment : comme nous le prouverons par raison, par serment, & par le jugement du feu. Cette remontrance retint l'archevêque de Tours & les autres ; & l'évêque d'Autun n'ayant pû accomplir la purgation canonique, fut condamné à rendre l'étole & l'anneau pastoral. Il se retira derriere l'autel avec les siens, & ne voulut ni obéïr à ce jugement, ni rentrer dans l'assemblée. C'est pourquoi il fut déposé de l'épiscopat & du sacerdoce, avec menace d'excommunication s'il n'obéïssoit. On excommunia aussi tous ceux qui lui obéïroient comme évêque, ou qui lui prêteroient secours tant qu'il persisteroit dans

AN. 1100.

son opiniâtreté. Il n'obéït point, & garda l'étole & l'anneau : mais les chanoines se mirent en possession des biens de l'évêché, malgré l'archevêque de Lion ; qui désapprouvoit le jugement des légats, comme rendu au préjudice de son autorité contre les canons.

AN. 1100.

En ce concile de Poitiers on fit seize canons,
Can. 1. qui portent : Qu'il n'y aura que les évêques qui donnent la tonsure aux clercs, & les abbez aux
2. moines ; & qu'on n'exigera pour cette fonction
7. ni ciseaux ni serviettes. On défend de même d'exiger aucun repas pour la collation des prébendes ni des chapes, des tapis, des bassins ou
13. des serviettes pour le sacre des évêques ou la be-
4. nediction des abbez. L'évêque seul benira les
5. ornemens sacerdotaux ou les vases sacrez. Les moines ne porteront point de manipule, s'ils ne
6. sont soûdiacres. Les abbez ne porteront ni gans, ni sandales, ni anneaux, sinon par privilege du
8. saint siege. Défense d'accorder l'investiture d'une prébende ou d'une église du vivant du possesseur.
3. Défense aux clercs de rendre hommage à aucun laïque, ou de recevoir de lui aucun benefice ec-
10. clesiastique. Il est permis aux chanoines reguliers de baptiser, prêcher, donner la penitence ou la
11. sepulture par ordre de leur évêque, mais ces
12. fonctions sont défenduës aux moines. On n'ad-
14. mettra point à la prédication ceux qui portent
15. des reliques pour quêter. Défense aux avoüez ou à qui que ce soit, de s'attribuer les biens de l'évêque, soit pendant sa vie, soit après sa mort, sous peine d'anathême.

Ivo. ep. 95. 100. Chr. Vird. p. 260.

L'affaire la plus importante qui fut traitée au concile de Poitiers, fut celle du roi Philippe. Après le concile de Valence, les deux légats Jean & Benoît l'allerent trouver, & firent tous leurs efforts pour lui persuader de se corriger : mais n'en aïant plus aucune esperance, ils pro-

noncerent l'excommunication contre lui à la fin du concile. Le duc d'Aquitaine y étoit present. C'étoit Guillaume IX. comte de Poitiers, de Gascogne & de Toulouse, qui s'opposa tant qu'il pût à cette censure, tant pour l'honneur du roi son seigneur que pour son propre interêt: car sa vie étoit encore plus scandaleuse. Il pria donc les légats de n'en pas venir à cette extremité, & plusieurs évêques les en prierent avec lui. Ne pouvant l'obtenir il sortit du concile avec ses gens, faisant de grandes ménaces: quelques évêques sortirent aussi avec plusieurs clercs, encore plus de laïques, ce qui causa un grand tumulte. Alors les légats & les prélats qui restoient prononcerent l'excommunication contre le roi Philippe & contre Bertrade. Ensuite on fit les acclamations ordinaires pour la conclusion du concile: pendant lesquelles le tumulte augmentant toûjours, un homme du peuple, qui étoit aux galeries hautes de l'église, jetta une pierre voulant frapper les légats. Mais elle donna sur un clerc qui eut la tête cassée & tomba sur le pavé, où l'on vit couler son sang. Il s'éleva de grands cris dans l'église, & le bruit étoit encore plus grand au dehors. Toutefois les légats demeurerent fermes; & ôterent même leurs mitres, pour montrer combien ils craignoient peu les pierres qui voloient. Leur fermeté arrêta la fureur des séditieux: les comtes mêmes & les autres qui avoient insulté les légats leur firent satisfaction. On remarqua en cette occasion le courage de deux saints abbez, Bernard abbé de saint Cyprien de Poitiers, & Robert d'Arbrisselles dont j'ai déja parlé. Cette excommunication du roi fit une telle impression sur les esprits, qu'étant venu quelque-temps après à Sens avec la reine Bertrade, pendant quinze jours qu'ils y séjournerent, on tint fermées

AN. 1100.

Vita Bern. c. 6. Boll. 14. Apr. to. x. p. 233.

Sup. liv. LXIV. n. 34.

Chr. Vird. p. 260.

AN. 1100. toutes les églises de la ville, & ils ne furent admis à aucun acte de religion. De quoi Bertrade irritée, envoïa rompre la porte d'une église & y fit dire la messe par un de ses chapelains.

IX. Commencemens de Bernard de Tiron.

Vita per Gauf. ap. Boll. to. x. p. 222. c. 1.

Bernard qui avoit été élu la même année abbé de saint Cyprien de Poitiers, nâquit dans le Ponticu près d'Abbeville de parens vertueux, que le firent étudier dès sa jeunesse; & deslors il montroit tant de modestie & de pieté, que les autres écoliers le nommoient le moine. Après la grammaire & la dialectique, il étudia l'écriture sainte, dont il avoit déja une assez grande connoissance à l'âge de vingt ans: quand le desir d'une plus grande perfection lui fit quitter son païs & passer en Aquitaine avec trois compagnons. Ils s'arrêterent au monastere de saint Cyprien près de Poitiers, attirez par la reputation de l'abbé Rainaud disciple de saint Robert fondateur de la Chaise-Dieu; & qui avoit lui-même dans sa communauté plusieurs grands personnages, entre autres Hildebert ou Aldebert depuis archevêque de Bourges. Bernard aïant embrassé la vie monastique à saint Cyprien, & y aïant passé dix ans ou plus avec grande édification: Gervais moine de la même communauté, fut envoyé à saint Savin, monastere voisin, pour le reformer en qualité d'abbé: mais il ne voulut point s'en charger s'il n'avoit Bernard pour prieur.

Sup. liv. LIX. n. 78.

n. 2.

Gervais étant allé à la croisade en 1096. & y étant mort, Bernard sçut que les moines de saint Savin vouloient l'élire abbé, & se retira secretement pour executer ce qu'il desiroit depuis long-temps, de mener la vie éremitique & vivre du travail de ses mains. Il communiqua son dessein à un saint ermite nommé Pierre des Etoiles, fondateur du monastere de Fon-

c. 3.

Gombaud, qui le mena dans un désert aux confins du Maine & de la Bretagne; où vivoient plusieurs ermites sous la conduite de Robert d'Arbrisselles, de Vital de Mortain, & de Raoul de la Futaye. Pierre des Etoiles recommanda son ami à Vital, mais sans lui dire qui il étoit; & le nommant Guillaume au lieu de Bernard. On lui donna à choisir entre les cellules des ermites, & il choisit celle d'un nommé Pierre; parce qu'elle étoit la plus pauvre, n'étant bâtie que d'écorces d'arbres dans les ruines d'une église. Pierre y enseigna à son nouveau disciples l'art de tourner: ils ne mangeoient que le soir, & leur nourriture étoit un potage d'herbes sauvages, où ils ne mettoient du sel que les fêtes.

Bernard avoit ainsi vêcu trois ans sous le nom de Guillaume, quand les moines de saint Savin à force de le chercher le découvrirent; car ils le vouloient toûjours pour abbé; & il fut averti qu'ils viendroient l'enlever avec des ordres de son abbé & de son évêque. Pour éviter ce péril Bernard résolut de se cacher dans une isle, & se retira dans celle de Chaussey entre Jersé & saint Malo, où il vêcut dans une parfaite solitude & dans une extrême pauvreté jusqu'à se nourrir de racines cruës. Cependant les moines de saint Savin désesperant de le trouver élurent un autre abbé. Alors Pierre des Etoiles vint trouver saint Vital, lui demanda où étoit celui qu'il lui avoit recommandé, dont il lui découvrit le vrai nom & le merite, en presence des ermites qui étoient sous sa conduite; & leur conseilla de le retirer de son isle, pour profiter de sa doctrine & de son exemple. Il se chargea lui-même de l'ambassade, il alla trouver Bernard, & lui ayant appris que les moines de saint Savin avoient un abbé, il lui persuada de

revenir au désert du Maine près de Vital. Là il assembla quelques disciples autour de sa cellule & commença à prêcher avec tant de succès, que sa reputation s'étendit au loin, & vint jusqu'à Rainaud abbé de saint Cyprien de Poitiers son premier maître.

Cet abbé se sentant chargé d'années, & prévoïant sa fin prochaine, souhaitoit depuis longtemps d'avoir Bernard pour successeur, & craignoit qu'on ne l'enlevât pour gouverner quelque autre église. Aïant donc appris sa demeure il l'alla trouver, & sous un autre prétexte, il l'engagea à revenir avec lui & à rentrer sous son obéïssance dans le monastere. Il y fut reçu avec une extrême joïe, mais les moines furent surpris de lui voir une grande barbe, un habit herissé de poil & rapiecé, suivant l'usage des ermites: ils en avoient horreur & se presserent
n. 6. de lui faire reprendre leur habit. Ils le firent d'abord prévôt, puis abbé après la mort de Rainaud qui arriva l'an 1100. quatre mois depuis son retour. Mais Bernard ne demeura pas long-temps paisible dans son abbaïe. Car les moines de Clugni prétendant qu'elle étoit de leur dépendance, obtinrent une bulle du pape Pascal, par laquelle il ordonnoit à Bernard de se soûmettre à eux sous peine d'interdiction des fonctions d'abbé. Bernard aima mieux subir la peine, & suivant son inclination il retourna avec ses amis Robert d'Arbriselles & Vital de Mortain. Ils alloient tous trois nuds pieds par les villes & les villages, invitant les pecheurs à penitence; & prêchoient avec un grand zele contre le concubinage des prêtres, qui avoit passé en coûtume dans toute la Normandie: ensorte qu'ils se marioient publiquement, & juroient en presence des parens de ne jamais quitter leurs fem-

mes : ils laissoient leurs églises à leurs fils comme par droit hereditaire, & souvent les donnoient en dot à leurs filles. Nos saints missionnaires mirent leur vie en péril en s'opposant à cet abus.

AN. 1100.

X. Saint Anselme en Angleterre. *Edmer. 3. Novor.*

Peu de jours après que saint Anselme fut arrivé en Angleterre, il alla trouver le roi Henri, qui le reçut avec joïe, & lui fit goûter la raison qu'il avoit euë de ne le pas attendre pour être couronné de sa main. Ensuite on lui demanda qu'il fît hommage au roi, comme ses prédecesseurs, & qu'il reçût de lui l'investiture de l'archevêché. Anselme répondit, qu'il ne le pouvoit ; & rapporta ce qu'il avoit appris sur ce sujet dans le concile de Rome : puis il ajoûta : Si le roi ne veut pas observer ces réglemens, je ne vois pas que mon séjour en Angleterre puisse être utile ni honnête. Car s'il donne des évêchez ou des abbaïes, il faudra que je m'abstienne de sa communion, & de ceux qui auront reçu ces dignitez. Je le prie donc de s'expliquer, afin que je sçache à quoi m'en tenir.

Le roi fut embarassé de ce discours. D'un côté il ne pouvoit se résoudre à abandonner les investitures des églises, il lui sembloit que c'étoit comme perdre la moitié de son roïaume ; d'ailleurs il craignoit, que s'il laissoit retirer Anselme, il n'allât trouver le duc Robert son frere, qui étoit en Normandie, au retour de la croisade ; & que l'aïant rangé, comme il seroit facile, à l'obéïssance du saint siege, il ne le fît roi d'Angleterre. Le roi Henri demanda donc à l'archevêque un délai jusques à Pâques pendant lequel on envoïeroit à Rome, pour prier le pape d'avoir égard à l'usage d'Angleterre, toutes choses cependant demeurant en état. Quoiqu'Anselme vit bien que cette députation seroit inutile, il ne laissa pas d'y

consentir, pour ne donner au roi ni aux sei-
An. 1100. gneurs aucun soupçon contre sa fidelité.

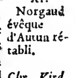
Le roi Henri avoit résolu d'épouser Mathilde fille de Malcolme roi d'Ecosse & de la sainte
Sup. liv. reine Marguerite : mais comme elle avoit été
xxiv. n. 12. élevée dans un monastere & y avoit porté le voile, plusieurs croïoient qu'elle étoit effectivement religieuse. La princesse alla trouver Anselme & lui dit : Il est vrai que j'ai porté quelque-temps sur ma tête un voile noir, mais c'étoit ma tante dont je dépendois qui m'y obligeoit malgré moi, pour me mettre à couvert des insultes des Normands. Quand j'étois hors de sa presence je jettois à terre ce voile & le foulois aux pieds ; & le roi mon pere me l'aiant vû sur la tête me l'arracha en colere, maudissant qui me l'avoit mis. Anselme connoissant l'importance de l'affaire, assembla des évêques, des abbez & des seigneurs à Lambeth au diocese de Rochestre : où plusieurs témoins dignes de foi assurerent, que la princesse avoit dit la pure verité. La même chose fut confirmée par deux archidiacres qu'Anselme avoit envoïez s'en informer au monastere où elle avoit été élevée. Tout le concile de Lambeth jugea, que Mathilde étoit libre, & rapporta un jugement semblable de l'archevêque Lanfranc en faveur de plusieurs filles, qui s'étoient voilées de même, pour mettre leur honneur à couvert contre l'insolence des Normands. Avant la ceremonie des épousailles, Anselme dénonça encore publiquement, que si quelqu'un sçavoit quelque empêchement légitime il eût à le déclarer ; & ainsi après avoir pris toutes les précautions possibles, il permit le mariage entre Henri & Ma-
Guill. Mal- thilde ; & toutefois il fut calomnié sur ce sujet,
mesb. lib. 5. comme aïant eu trop de complaisance pour le
p. 156. roi. Ce mariage fut celebré le jour de saint

Martin onziéme de Novembre 1100.

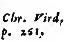
AN. 1100. *Edmer* 3. *Novor.*

La même année vint en Angleterre Gui archevêque de Vienne, disant avoir commission du pape, pour exercer les fonctions de légat dans toute la Grande Bretagne. Cette prétention surprit tout le monde, car on n'avoit jamais oüi parler dans le païs d'autre légat du pape que de l'archevêque de Cantorberi. Aussi personne ne voulut recevoir celui de Vienne en cette qualité, & il s'en retourna comme il étoit venu. Vers le même temps le pape Pascal écrivit à l'archevêque Anselme; se réjoüissant avec lui de son retour en Angleterre; & l'exhortant à travailler efficacement auprès du roi pour l'affectionner au saint siege, & faire païer le denier saint Pierre, dont l'église Romaine avoit alors un très-grand besoin. Il ajoûte: Le duc de Normandie s'est plaint à nous du roi d'Angleterre, qui s'est emparé de ce roïaume au préjudice du serment qu'il lui avoit fait; & vous sçavez que nous lui devons protection, pour avoir travaillé à la délivrance de l'église d'Asie. C'est pourquoi nous voulons, que s'ils n'ont pas encore fait la paix, vous la procureriez entre eux avec l'intervention de nos nonces.

ap. Ans. III. *epist.* 42.


XI. Norgaud évêque d'Autun rétabli.

Ces nonces étoient Jean évêque de Tusculum, & Tibere domestique du pape. Jean, quoique Romain, fut premierement chanoine régulier à saint Quentin de Beauvais: puis étant revenu dans le monde, il se fit moine au Bec sous la conduite de saint Anselme. Quand le pape Urbain vint en France, Jean gagna ses bonnes graces & le suivit à Rome; il devint abbé, ensuite évêque, & enfin le pape Pascal l'envoïa en Angleterre l'an 1101. pour recueillir le denier saint Pierre. Il rencontra en chemin Hugues archevêque de Lion, qui alloit à Jerusalem; & qui étoit accompagné de l'évê-


Chr. Vird. p. 251.





être, suivant la volonté du roi & de sa concubine, un clerc qui n'est point dans les ordres sacrez, ignorant, occupé du jeu & de semblables amusemens, & autrefois chassé de l'église pour un adultere public, par l'archevêque de Lion légat du saint siege. Si jamais il parvient à l'épiscopat par l'autorité du pape, on impose de notre temps aux canons un silence pernicieux. Je vous en avertis, afin que vous soïez sur vos gardes: Car cet intrus se pressera d'aller à Rome ou d'y envoyer, de gagner la cour par presens & par promesses, & surprendre le pape par tous les artifices possibles. Nous vous déclarons donc la verité de la chose, afin que vous puissiez pourvoir à l'autorité du saint siege & à votre reputation. Car si notre attente est frustrée en cette occasion, nous ne sçaurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'église Romaine. AN. 1101.

Ives écrivit au pape Pascal sur le même sujet en ces termes: Comme veritable fils de l'église Romaine, & sorti de son sein, je ne puis m'empêcher d'être sensiblement touché lorsqu'elle est déchirée par la médisance. C'est pourquoi je vous prie que si l'on porte devant vous de nos quartiers des accusations contre des évêques ou d'autres personnes, ou des excuses en leur faveur: vous ne vous pressiez pas d'y ajouter foi, mais que vous accordiez un délai convenable & long, pour vous faire informer de la verité par des personnes vertueuses du voisinage. Autrement s'il paroît quelque decret indigne de vous, nous garderons le respect, mais nous cesserons de vous donner des avis inutiles. Et que votre sainteté ne trouve pas mauvais si je prens cette liberté: c'est que j'ai déja vû plusieurs personnes zelées pour la justice, qui voïant que l'on avoit pardonné ou dissimulé plusieurs cri- *ep.* 89.

nes se sont imposé silence ; n'esperant presque plus la correction des abus. Il avertit ensuite le pape de l'élection d'Etienne de Garlande, repetant les mêmes reproches qu'il avoit marquez dans sa lettre aux légats. Qu'il n'est pas soûdiacre, qu'il est sans lettres, joüeur, adonné aux femmes, & qu'il a été excommunié pour adultere. Le plus grand merite d'Etienne étoit sa noblesse. Il étoit fils de Guillaume de Garlande sénechal de France, qui étoit alors la premiere charge de la couronne ; & lui-même fut depuis chancelier. Il devoit être jeune, puisqu'il vécut encore quarante ans.

epist. 52. Etienne alla trouver le pape pour faire confirmer son élection ; & Ives de Chartres ne put lui refuser une lettre de recommandation, où sans rien dire directement contre la verité, il se joint à l'église de Beauvais sa mere, pour prier le pape de lui accorder ce qu'elle demande, autant que la justice & l'honneur du saint siege le permettent. Etienne fut refusé, & le pape fit des reproches à Ives de sa recommandation.

epist. 95. A quoi il répondit : J'ai reçu une extrême joïe & du refus qu'a reçû Etienne qui briguoit l'église de Beauvais, & de la reprimande paternelle que vous me faites à son sujet ; quoique dans ma derniere lettre je n'aïe rien écrit de contraire à la premiere. Il a extorqué de moi cette lettre par son importunité, mais j'ai crû qu'étant bien entenduë, elle lui nuiroit plûtôt que de lui servir. La votre m'a fait voir clairement combien vous êtes ferme dans l'amour de la justice, & le zele de la maison de Dieu ; & je l'a fait connoître presque à toutes les églises du roïaume.

epist. 97. Entre les évêques ausquels Ives de Chartres envoïa cette lettre du pape, étoient deux des plus vertueux de la province de Reims, Lambert

bert d'Arras & Jean de Teroüane, qu'il exhorta à faire par obéïssance pour le pape, ce qu'ils avoient fait jusques alors par le seul amour de la justice. Avertissez, ajoûte-t-il, votre métropolitain d'assembler le clergé de Beauvais pour faire une élection canonique, afin que son autorité guerisse les foibles & affermisse les forts : qu'il honore son ministere, & ne s'expose pas à voir executer par d'autres ce qui le regarde. Ives écrivit aussi au clergé de Beauvais, pour les encourager à élire un bon sujet à la place d'Etienne, comme le pape leur ordonnoit : mais il ne leur recommande, dit-il, personne en particulier.

AN. 1101.

Epist. 98.

XIII. S Anselme soûtient le roi Henri.

Edmer. 3. *Novor.*

En Angleterre le délai qui avoit été pris jusques à Pâques 1101. fut prorogé jusques au retour des deputez envoïez à Rome touchant l'affaire des investitures. Cependant à la Pentecôte la cour fut extrêmement troublée par la nouvelle de l'arrivée en Angleterre de Robert duc de Normandie. Le roi Henri & les seigneurs étoient dans des défiances mutuelles: le roi craignoit qu'ils ne l'abandonnassent pour se joindre à son frere, les seigneurs craignoient que si le roi étoit une fois paisible, il n'exerçât sur eux une autorité trop absoluë. Ils n'avoient confiance de part & d'autre qu'en l'archevêque Anselme; & il reçut au nom de la noblesse & du peuple, la promesse du roi de les gouverner suivant de justes & saintes loix.

Mais quand le duc Robert fut effectivement entré en Angleterre, les seigneurs oubliant leur serment, songeoient à passer de son côté, & le roi Henri craignoit non seulement pour son royaume, mais pour sa vie. Alors il eut recours à Anselme, & promit de lui laisser un pouvoir absolu, pour exercer tous les droits de l'église en Angleterre ; & d'obéir toûjours

AN. 1101. aux ordres du pape. Anselme assembla les seigneurs, & leur parla en presence de toute l'armée, avec laquelle le roi marchoit au-devant de son frere. Il leur representa si fortement combien étoient détestables devant Dieu & devant tous les gens de bien, ceux qui manquoient à la foi jurée solemnellement à leur prince, que tous protesterent qu'ils demeureroient fideles au roi, dût-il leur en coûter la vie. Le duc Robert de son côté perdit l'esperance qu'il avoit dans la défection des seigneurs: & fut touché de l'excommunication qu'Anselme avoit publiée contre lui comme usurpateur: ainsi il fit la paix avec son frere, & se retira.

XIV. Lettres du pape contre les investitures.

Pasch. epist. 96. tom. x. concil. ex Edmer.

Tout le monde attendoit que le roi Henri donnât à Anselme quelque marque de reconnoissance: quand il lui manda de venir à la cour pour s'expliquer sur l'affaire des investitures. Car les deputez étoient revenus de Rome, & avoient apporté une lettre du pape Pascal au roi, où il dit ainsi: Vous demandez que l'église Romaine vous accorde le droit d'établir les évêques & les abbez par l'investiture, & qu'elle attribuë à la puissance royale ce que le Tout-puissant témoigne n'appartenir qu'à lui seul. Car le Seigneur dit: Je suis la porte; & par conséquent si les rois s'attribuent d'être la porte de l'église, ceux qui entrent par eux ne sont pas des pasteurs, mais des larrons. Cette prétention est si indigne, que l'église catholique ne peut l'admettre en aucune maniere. Saint Ambroise auroit plûtôt souffert les dernieres extremitez, que de permettre à l'empereur de disposer de l'église. Car il répondit: Ne vous faites pas ce tort de croire que comme empereur, vous aïez quelque droit sur les choses divines. Les palais appartiennent à l'empereur, les églises à l'évêque. Qu'avez-vous de

Joan. x. 7.

Ambr. epist. 20. ad soror. n. 19.

commun avec une adultere ? Car celle-là est une adultere qui n'est pas unie à JESUS-CHRIST par un mariage légitime. Après ces paroles de saint Ambroise, le pape Pascal continuë : Entendez-vous, prince, l'époux de l'église est l'évêque, & par consequent quelle honte est ce que la mere soit exposée à l'adultere par ses propres enfans ? Si vous êtes enfant de l'église, permettez-lui de contracter un mariage legitime, dont Dieu soit l'auteur, & non pas l'homme. Car c'est Dieu qui choisit les évêques élus canoniquement. Il rapporte ensuite une loi de Justinien, pour montrer que l'évêque doit être élu du consentement de tout le peuple, & non par la seule volonté du prince ; puis il ajoûte : Ne croïez pas, Seigneur, que nous voulions rien diminuer de votre puissance, ou nous attribuer rien de nouveau dans la promotion des évêques. Vous ne pouvez selon Dieu exercer ce droit, & nous ne pouvons vous l'accorder qu'au préjudice de votre salut & du nôtre. AN. 1101.

Le pape avoit raison de vouloir maintenir la liberté des élections ; mais presque tous les raisonnemens de cette lettre portent à faux roulant sur des équivoques. Les princes en donnant l'investiture, supposoient toûjours une élection canonique : nous en avons vû cent exemples, particulierement de l'empereur saint Henri. Par cette ceremonie ils ne prétendoient pas donner à l'évêque la puissance spirituelle qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre : mais seulement le mettre en possession des fiefs & des autres biens temporels relevant de leur couronne. Quant à saint Ambroise, il est évident par les circonstances du fait, que l'adultere dont il parle est l'église des Ariens, & qu'il ne s'agissoit pas de donner des évêchez, mais de livrer à ces heretiques les lieux destinez aux assemblées des fideles.

Sup. liv. LVIII. *n.* 34.

Sup. liv. LVII. *n.* 41. 42.

AN 1101. Le roi d'Angleterre aïant donc reçu cette lettre, fit venir Anselme à la cour, où étoit le duc de Normandie son frere, furieusement animé contre ce prelat, comme lui aïant fait perdre le roïaume. Par le conseil du duc & de ses amis, le roi voulut obliger Anselme à lui faire hommage, & à sacrer comme avoient fait les archevêques ses prédecesseurs, ceux à qui il donneroit des évêchez & des abbaïes : sinon à sortir promptement du roïaume. Anselme répondit : Je vous ai déja dit comme j'ai assisté au concile de Rome, & ce que j'y ai appris du saint siege. Si donc je me soûmets moi-même à l'excommunication que j'ai rapportée en ce roïaume, avec qui pourrai-je communiquer ? Les deputez qui étoient allez demander la révocation de ce decret sont revenus sans rien faire. Le roi repliqua : Que m'importe : Je ne veux pas perdre les droits de mes prédecesseurs, ni souffrir personne dans mon roïaume qui ne soit à moi. J'entends, dit Anselme, à quoi cela tend, cependant je ne sortirai pas du roïaume ; j'irai à mon diocese faire mon devoir, & je verrai qui entreprendra de me faire violence.

XV. S. Anselme résiste au roi. *Eadmer. 3. Novor.*

Il n'avoit pas été long-temps chez lui, quand le roi lui manda de le venir trouver, & qu'il vouloit apporter quelque temperament à sa premiere resolution. Il vint donc à Vinchestre, où dans l'assemblée des évêques & des seigneurs on résolut de prendre un autre délai, & d'envoïer à Rome des personnes plus considerables, pour déclarer au pape qu'il falloit qu'il se relâchât, autrement qu'Anselme seroit chassé d'Angleterre avec les siens, & que le pape perdroit l'obéissance de ce roïaume, & le revenu qu'il en tiroit tous les ans. Anselme envoïa de sa part deux moines, Baudoüin du Bec & Alexandre

de Cantorberi : non pour persuader au pape de se relâcher, mais pour lui rendre un témoignage non suspect des menaces de la cour d'Angleterre, & pour rapporter fidelement à l'archevêque la résolution du pape. De la part du roi furent envoïez trois évêques pour solliciter le pape suivant ses intentions : sçavoir, Girard d'Herford, Hebert de Tetford, & Robert de Chestre, dont deux avoient leurs affaires particulieres à poursuivre à Rome. Girard avoit été chancelier d'Angleterre sous les deux rois précedens, & venoit d'être nommé à l'archevêché d'Yorc, vacant par le décès de Thomas, arrivé le dix-huitiéme de Novembre 1100. ainsi Girard alloit demander le pallium. Hebert transfera depuis son siege à Norvic, & il alloit poursuivre la restitution de sa jurisdiction sur l'abbaïe de saint Edmond.

AN. 1101.

Godwin de præsul. Angl.

XVI. Traité de S. Anselme sur la procession du S. Esprit.

Depuis qu'Anselme fut de retour en Angleterre, & pendant le séjour qu'il y fit, il composa son traité sur la procession du Saint-Esprit, à la priere de plusieurs personnes, particulierement d'Hildebert évêque du Mans : qui aïant oüi parler de ce qu'il avoit dit sur ce sujet contre les Grecs au concile de Bari, le pria de le rédiger par écrit succintement, & le lui envoïer : ce qu'Anselme lui accorda. En ce traité il ne dispute contre les Grecs que sur les principes dont ils convenoient avec les Latins, sçavoir la foi de la Trinité & les paroles de l'evangile. Il établit premierement la difference entre les attributs essentiels à la divinité, qui sont communs aux trois personnes, & les dénominations propres à chaque personne, qui sont la suite des relations ; & montre qu'entre les personnes divines celle qui ne procede pas d'une autre en est le principe. Ainsi le Pere est le principe du Fils & du Saint-Esprit, parce qu'il

Gerberon. censura. ap. Ansel. III. ep. 160. 161. IV ep. 11. Supr. op. Ansel. p. 49.

c. 2.

c. 3.

ne procede ni de l'un ni de l'autre ; & par consé-
AN. 1101. quent le Saint-Esprit procede du Fils, puisque
c. 4. le Fils ne procede pas du Saint-Esprit. Le Saint-
Esprit est Dieu de Dieu aussi-bien que le Fils,
& procede du Pere, non en tant que Pere, mais
c. 7. en tant que Dieu : d'où il s'ensuit qu'il pro-
cede aussi du Fils, qui est le même Dieu que
le Pere.

c. 9 Il prouve encore que le Saint-Esprit procede
Joan. xiv. 26. du Fils, par ces paroles de l'évangile : Le con-
solateur, le Saint Esprit que le Pere envoïera
xv. 26. en mon nom. Et ensuite : Quand le consolateur
que je vous envoïerai de la part du Pere sera
venu. Ce qui ne peut signifier autre chose, si-
non que le Saint Esprit est envoïé tout ensem-
ble par le Pere & par le Fils, & par conséquent
c. 11 qu'il est autant de l'un que de l'autre. Aussi
Joan. xvi. 13. 14. 15. JESUS-CHRIST dit ensuite : Il ne parlera pas
de lui-même. Et encore : il recevra du mien &
c. 15. vous l'annoncera. Les Grecs disoient que le Saint-
Esprit procede du Pere par le Fils, & préten-
doient le prouver par ces paroles de l'apôtre :
Rom. xi. 36. Toutes choses sont de lui, par lui & en lui.
Mais Anselme montre que ce passage regarde
les créatures, & ne se peut appliquer aux per-
c. 18. sonnes divines. Toutefois le Pere & le Fils ne
sont pas deux principes ; mais un seul principe
du Saint-Esprit : parce qu'il ne procede pas d'eux
en tant qu'ils sont deux personnes, mais en
tant qu'il sont le même Dieu.

c. 19. Le grand argument des Grecs étoit tiré de
Joan. xv. 26. ces paroles de l'évangile : L'esprit de verité qui
procede du Pere ; & de ce que le symbole de
C. P. aïant parlé de même, les Latins y avoient
ajoûté : Et du Fils, sans leur participation. An-
selme répond au texte de l'évangile par plusieurs
autres, où ce qui convient aux trois personnes
c. 22. divines est attribué à une seule. Quant à l'addi-

tion au symbole, il dit: Elle étoit necessaire à cause de quelques-uns moins éclairez, qui ne s'appercevoient pas que de ce que toute l'église croit, il s'ensuit que le saint-Esprit procede du Fils. On a donc fait cette addition, afin qu'ils ne fissent point difficulté de le croire, & on voit combien elle étoit necessaire, par ceux qui nient cette verité, à cause qu'elle n'est pas exprimée dans ce symbole. Ainsi l'église Latine a déclaré hardiment ce qu'elle sçavoit qu'on devoit croire: voïant que la necessité y obligeoit, & qu'aucune raison ne l'empêchoit. Car nous sçavons que ceux qui ont composé ce symbole: n'ont pas prétendu y renfermer tout ce que nous devons croire. Il n'y est point dit, par exemple, que Nôtre-Seigneur est descendu aux enfers.

Si les Grecs disent qu'on n'a dû alterer en aucune maniere un symbole prescrit par une si grande autorité: nous ne prétendons pas l'avoir alteré, puisque nous n'y avons rien ajoûté de contraire à ce qu'il contient. Et quoique nous puissions soûtenir, que cette addition n'est point une alteration: si quelqu'un toutefois s'opiniâtre à le prétendre, nous répondons que nous avons fait un nouveau symbole: car nous gardons en son entier & respectons comme eux le premier traduit fidélement du Grec: mais nous avons composé en Latin avec l'addition, ce symbole que nous emploïons plus ordinairement devant le peuple. Quand on demande pourquoi nous ne l'avons pas fait du consentement de l'église Grecque: nous répondons qu'il nous est trop difficile d'assembler leurs évêques, pour les consulter sur ce sujet, & qu'il n'étoit pas necessaire de mettre en question ce dont nous ne doutions point. Car quelle est l'église, même d'un roïaume particulier, à laquelle il ne soit pas permis d'établir quelque proposition confor-

me à la vraïe foi, & la faire lire ou chanter dans

AN. 1101. l'assemblée du peuple pour son utilité ?

c. 4. On ne doit pas dire que le saint-Esprit procede principalement du Pere, si l'on entend par là qu'il procede du Pere plus que du Fils, ou avant que de proceder du Fils : mais on le peut dire, pour signifier que le Fils tient du Pere cela même,

c. 26 que le saint-Esprit procede de lui. Enfin on ne peut douter que le saint-Esprit ne procede du Fils, puisque cette verité est démontrée par une consequence necessaire des autres veritez que les Grecs croïent comme nous touchant le mystere de la Trinité ; & que de leur opinion suivent des erreurs qui détruisent ces veritez. C'est la substance du traité de saint Anselme sur la procession du saint-Esprit.

XVII. Lettres à Valeran de Naumbourg.

Valeran évêque de Naumbourg en Saxe, voulant répondre à des Grecs venus en Allemagne, apparemment à la cour de l'empereur Henri auquel cet évêque étoit attaché, consulta Anselme sur les deux questions, du saint-Esprit & des azymes. Anselme lui répondit : Si j'étois certain que vous ne favorisez point le successeur de Neron & de Julien l'apostat contre le successeur de saint Pierre, je vous saluërois comme évêque avec respect & amitié : mais parce que nous ne devons manquer à personne pour la defense de la verité que vous cherchez contre les Grecs, qui sont venus chez vous : je vous envoïe l'ouvrage que j'ai publié contre eux sur la procession du saint-Esprit.

De azymo &c. p. 135 ap. Dove. b. an. 1094.

Il traite ensuite la question de l'usage des azymes au saint sacrifice ; & montre premierement, que la foi n'y est point interessée, & que l'essence du sacrifice subsiste également, soit qu'on offre du pain levé ou du pain sans levain : qu'il est toutefois plus convenable d'user du pain sans levain, & qu'en cela nous ne judaïsons point :

puisque nous ne le faisons point pour imiter les Juifs ; non plus que celui, qui pendant la semaine de Pâques mangeroit du pain sans levain, parce qu'il l'aimeroit mieux, ou parce qu'il n'en auroit point d'autre. AN. 1101.

Valeran écrivit ensuite à saint Anselme, pour le consulter sur la diversité des ceremonies qui s'observoient en divers lieux dans la celebration du saint sacrifice : particulierement les signes de croix que l'on fait sur l'hostie & sur le calice, & l'usage de couvrir le calice, soit avec le corporal, soit avec un linge plié : ce qu'il prétend n'être pas convenable, parce que JESUS-CHRIST fut éxposé nud sur la croix. A la fin de sa lettre il ajoûte : L'église catholique glorifie Dieu de mon changement : d'adversaire de l'église Romaine je suis devenu très-agréable au pape Pascal & admis dans ses conseils avec les cardinaux. J'étois toutefois à la cour de l'empereur Henri, comme Joseph à celle de Pharaon, sans participer à ses pechez. *ap. Ansel. p.* 137.

Anselme dans sa réponse saluë Valeran comme évêque, & le felicite de sa reconciliation avec le pape : puis répondant à ses questions il dit, qu'il seroit bon que l'on celebrât les sacremens d'une maniere uniforme par toute l'église : mais quand ces diversitez ne touchent point à la substance du sacrement, il faut plûtôt les tolerer en paix que les condamner avec scandale. Et elles sont venuës des differentes manieres dont les hommes jugent des convenances & des bienséances. Quant à l'usage de couvrir le calice, il dit : Quoique JESUS-CHRIST ait été crucifié hors la ville & à découvert, on a toutefois raison d'offrir le saint sacrifice sous un toit pour éviter le vent ou la pluïe : de même quoiqu'il ait été crucifié nud, on fait bien de couvrir le calice ; de peur qu'il n'y tombe une mouche ou

AN. 1101 quelque ordure. C'est plûtôt par notre vie que par ces sortes de ceremonies, que nous devons imiter la pauvreté de JESUS-CHRIST & les mépris qu'il a soufferts.

XVIII. Brunon archevêque de Treves. *Hist. Trevir. to. XII Spicil. p. 240.*

Egilbert archevêque de Treves mourut dans le schisme le cinquiéme de Septembre 1101. après avoir tenu ce siege vingt-deux ans huit mois & trois jours, & il y eut près de quatre mois de vacance. Entre plusieurs sujets dignes de remplir cette place, qui se trouvoient dans le clergé de Treves, le plus distingué étoit Brunon, né en Franconie de la premiere noblesse, & tellement aimé des seigneurs, qu'on l'avoit fait prevôt de Treves, de Spire, de saint Florent à Coblens, & archidiacre. L'empereur Henri étant venu tenir sa cour à Maïence à la fête de Noël de la même année 1101. les citoïens de Treves vinrent lui demander Brunon pour archevêque : les seigneurs joignirent leurs prieres, & l'empereur lui donna l'investiture par l'anneau & la crosse, & ordonna qu'il fût sacré. Il le fut à Maïence même, le treiziéme de Janvier 1102. par Adalberon de Metz, Jean de Spire & Richer de Verdun, en presence de Ruthard archevêque de Mayence, Frideric de Cologne, & plusieurs autres évêques, qui tous par conséquent reconnoissoient Henri pour empereur, & communiquoient avec lui. Brunon fit son entrée à Treves le jour de la Purification.

XIX. Fin de S. Bruno. *Vita ap. Sur. 6. Oct.*

L'année précedente 1101. saint Bruno le fondateur des Chartreux, mourut dans son monastere de Squillace en Calabre. Se sentant près de sa fin, il assembla sa communauté, & leur raconta toute la suite de sa vie depuis son enfance par forme de confession generale. Ensuite il exposa par un long discours sa foi sur la Trinité, & conclut ainsi : Je crois aussi les sacremens que l'église croit & honore ; & nommé-

ment que le pain & le vin, consacrés sur l'autel, sont le vrai corps de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, sa vraïe chair & son vrai sang, que nous recevons pour la remission de nos pechez, & dans l'esperance du salut éternel. Il mourut ensuite le dimanche sixiéme jour d'Octobre, & fut enterré derriere le grand autel de l'église de ce monastere dediée à saint Etienne. Les Chartreux envoïerent, selon la coûtume, des lettres en diverses provinces, & jusques en Angleterre, pour donner avis de sa mort & demander des prieres pour son ame. On a conservé plusieurs réponses des églises, qui contiennent des éloges de saint Bruno, la plûpart en vers, où l'on avoüe qu'il a moins besoin des prieres des autres, qu'ils n'ont besoin des siennes. En ces réponses l'église de Reims le reconnoît pour son éleve, & témoigne qu'il a quitté le monde dans le temps de sa plus grande prosperité, lorsqu'il étoit comblé d'honneur & de richesses. L'église de Paris le nomme la gloire des docteurs, & celle d'Angers le nomme leur maître; & dit qu'il falloit être habile pour profiter de ses leçons: presque toutes relevent sa doctrine.

AN. 1101.

Ibid.

Comme depuis sa retraite il n'avoit songé qu'à se cacher & avoit inspiré à ses disciples le même amour de l'obscurité & du silence, personne n'écrivit alors sa vie ni l'histoire de son ordre, & ce grand saint ne fut canonisé que plus de quatre cens ans après par le pape Leon X. J'ai rapporté ce que dit de lui Guibert abbé de Nogent auteur du temps; & j'ajoûterai ici ce qu'en dit Pierre le venerable abbé de Clugni, dans un ouvrage composé environ cinquante ans après. Il y a, dit-il, dans la Bourgogne un ordre monastique plus saint & plus exact que beaucoup d'autres, institué de notre temps par quelques peres doctes & saints, sçavoir maître

Sup. liv. LXII. *n.* 50.
II. *Mirac. c.* 28.

Bruno de Cologne, maître Landuin Italien, & quelques autres, hommes veritablement grands & craignans Dieu. Instruits par la negligence & la tiedeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux & pour leurs sectateurs contre tous les artifices du démon. Contre l'orgueil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus méprisables que ceux de tous les autres religieux : ensorte qu'ils font horreur à voir, tant ils sont courts, étroits, herissez & sales. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certaine étenduë de terre plus ou moins grande, selon la fertilité ou la sterilité des lieux; & hors cet espace ils ne prendroient pas un pied de terre, quand on leur offriroit tout le monde. Par la méme raison ils ont reglé la quantité de leurs bestiaux, bœufs, ânes, moutons ou chevres. Et pour n'avoir point besoin d'augmenter leur terre ou leur bétail, ils ont ordonné que dans chacun de leurs monasteres il n'y auroit à perpetuité que douze moines, avec le prieur qui feroit le treiziéme, dix-huit freres convers & quelque peu de serviteurs à gages.

Pour dompter leurs corps ils portent toûjours de rudes cilices sur la chair, & leurs jeûnes sont presque continuels. Ils mangent toûjours du pain de son, & trempent si fort leur vin qu'il n'en a presque pas le goût. Ils ne mangent jamais de viande, ni sains ni malades. Ils n'achetent jamais de poisson, mais si on leur en donne par charité ils le reçoivent. Ils peuvent manger du fromage ou des œufs le dimanche & le jeudi seulement : le mardi & le samedi ils mangent des legumes ou des herbes cuites : le lundi, le mercredi & le vendredi ils se contentent de pain & d'eau. Ils ne mangent qu'une

fois le jour, excepté les octaves de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, l'Epiphanie & quelques autres fêtes. Ils logent en des cellules séparées comme les anciens moines d'Egypte, & s'y occupent continuellement à la lecture, à la priere & au travail des mains, principalement à écrire des livres. Ils y recitent aussi les petites heures, avertis par la cloche de l'église, mais ils s'assemblent tous à l'église pour vêpres & pour matines; & s'en acquittent avec une attention merveilleuse. Les jours de fêtes ausquels ils font deux repas, ils chantent toutes les heures à l'église, & mangent au refectoire après sexte & après vêpres. Ils ne disent la messe que ces jours là & les dimanches. Ils font cuire eux-mêmes leurs legumes, qu'on leur donne par mesure, & ne boivent jamais de vin hors les repas. C'est ainsi que Pierre le venerable décrit la vie des Chartreux, qu'il avoit, pour ainsi dire, sous ses yeux. AN. 1101.

XX. Concile de Rome.

Ab Ursp. an. 1101.

Id. an. 1102. to. x. conc. p. 727.

Le jeune roi Conrad mourut la même année 1101. qui étoit la neuviéme depuis qu'il eût quitté la cour de l'empereur Henri son pere. Il tenoit la sienne en Italie, où il gouvernoit par le conseil du pape & de la princesse Mathilde. Quelques-uns disoient qu'il étoit mort de poison, & qu'il s'étoit fait des miracles à ses funerailles. L'année suivante l'empereur Henri par le conseil des seigneurs, déclara qu'il iroit à Rome, & qu'il y assembleroit un concile vers le premier jour de Février, pour y examiner sa cause & celle du pape, & rétablir l'union entre l'empire & le sacerdoce. Toutefois il ne tint point sa promesse, & n'envoya point témoigner sa soumission au pape: au contraire on sçut qu'il avoit voulu faire élire un autre pape que Pascal, mais qu'il n'y avoit pas réüssi.

Après la mi-carême, c'est-à-dire vers la fin

du mois de Mars 1102. le pape tint à Rome un
AN. 1101 grand concile, où se trouverent tous les évêques de Poüille, de Campanie, de Sicile, de Toscane, en un mot de toute l'Italie, & les deputez de plusieurs Ultramontains. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques : J'anathematise toute heresie, & principalement celle qui trouble l'état present de l'église, & qui enseigne qu'il faut mépriser l'anathême & les censures de l'église ; & je promets obéïssance au pape Pascal & à ses successeurs en presence de JESUS-CHRIST & de l'église, affirmant ce qu'elle affirme, & condamnant ce qu'elle condamne. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'empereur Henri par Gregoire VII. & Urbain II. & Pascal la publia de sa bouche le jeudi-saint troisiéme d'Avril dans l'église de Latran, en presence d'un peuple infini de diverses nations : déclarant qu'il vouloit qu'elle fût connuë de tous, principalement des Ultramontains, afin qu'ils s'abstinssent de sa communion.

epist. 6. On rapporte au serment dressé en ce concile, une lettre de Pascal II. adressée à l'archevêque de Pologne, c'est à-dire de Gnesne, où il dit : Vous nous avez mandé que le roi & les seigneurs s'étonnoient que nos nonces vous ayent offert le pallium, à condition de prêter le serment qu'ils avoient porté d'ici par écrit. Ils disent que JESUS-CHRIST a défendu tout serment dans l'évangile ; & qu'on ne trouve point que les apôtres ni les conciles en ayent ordonné aucun : enfin ils ont été d'avis que vous ne deviez point prêter ce serment. Mais c'est la necessité qui nous oblige à exiger ce serment, pour conserver la foi, l'obeïssance & l'unité de l'église : ce n'est pas pour notre interêt particulier ; c'est seulement pour montrer que vous êtes

membre de l'église catholique & uni avec son chef. Les Saxons & les Danois sont plus éloignez que vous, & toutefois leurs métropolitains prêtent le même serment, reçoivent avec honneur les légats du saint siege, & envoïent à Rome, non seulement tous les trois ans, mais tous les ans. En cette lettre le pape soutient que les conciles n'ont point fait de loi pour l'église Romaine, puisque c'est-elle qui donne l'autorité aux conciles : mais avant les fausses décretales nous ne voïons point de fondement à cette maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais plus abregée, adressée à l'archevêque de Palerme. *epist.* 5.

XXI. Suite de l'affaire des investitures en Angleterre.

Sup. n. 14. *Eadmer.* 3. *Novor. p.* 6. *to.* x. *conc. epist.* 97.

Cependant les députez d'Angleterre étant arrivez à Rome, & aïant expliqué au pape le sujet de leur voïage & les intentions du roi, il ne trouva point de paroles pour exprimer son étonnement ; & il leur répondit avec indignation, que quand il iroit de sa tête, les menaces d'un homme ne lui feroient jamais abolir les decrets des saints peres. Il écrivit deux lettres sur ce sujet, l'une au roi Henri, l'autre à l'archevêque Anselme. Dans la lettre au roi il commence par le féliciter sur son avenement à la couronne, & sur ce qu'il n'imite pas le mauvais exemple du roi son frere sur lequel la vengeance divine a éclaté. Il l'exhorte à fuir les mauvais conseils qui attirent l'indignation de Dieu sur les rois, par les investitures des évêchez & des abbaïes, & lui promet une amitié inviolable s'il renonce à cette prétention. Car, ajoûte-t'il, nous avons défendu à tous les laïques, par le jugement du Saint-Esprit, les investitures des églises ; & il ne convient pas à un fils de réduire sa mere en servitude, pour lui donner un époux qu'elle n'a pas choisi.

to. x. *ep.* 41. *ap. Ans.* III. *ep.* 44.

Dans la lettre à l'archevêque, il l'exhorte à

continuer dans sa fermeté à résister au roi ; & ajoûte : Dans le concile que nous venons de tenir au palais de Latran, nous avons renouvellé les défenses à tout clerc de faire hommage à un laïque, ou de recevoir de sa main des églises ou des biens ecclesiastiques. Car ce désir de plaire aux séculiers pour parvenir aux dignitez de l'église, est la source de la simonie. Il finit en déclarant à Anselme, qu'il veut conserver en leur entier les droits de sa primatie, & que de son vivant il n'y aura point d'autre légat en Angleterre. Ce qui semble être dit à cause de la légation de Gui archevêque de Vienne qui avoit été si mal reçuë. Cette lettre est du quinziéme d'Avril 1102.

AN. 1102.

Sup. n. 10.

Elle fut accompagnée d'une réponse à plusieurs questions qu'Anselme avoit envoïées par les deux moines ses députez Baudoüin & Alexandre. Les principales décisions du pape sont les suivantes. Un évêque peut recevoir de la main d'un laïque des églises situées dans son diocese, parce que c'est moins une donation qu'une restitution, puisque toutes les églises d'un diocese doivent être en la puissance de l'évêque. Celui qui est en péril de mort doit recevoir le viatique de la main d'un prêtre concubinaire ; plûtôt que de mourir sans viatique. En general le pape permet à Anselme d'user de dispense en cas de necessité contre la rigueur des canons.

ep. 42. ap. Ans. 45.

Quand les députez furent de retour en Angleterre, le roi Henri assembla les seigneurs à Londres à la saint Michel 1102. & fit dire à Anselme, de ne lui pas refuser les coûtumes de son pere : ou de sortir du roïaume. L'archevêque répondit : Que l'on voïe les lettres du pape, & j'obéïrai autant que je pourrai, sans blesser mon honneur & le respect du saint siege.

Edmer. 3. Novor Florent. Vigorn. chr.

Le roi dit: Que l'on voïe, s'il veut, celles qui lui sont adressées: pour les miennes on ne les verra point quant à present. Enfin il n'est point question de lettres: qu'il dise sans détour s'il veut suivre en tout ma volonté. Plusieurs s'étonnerent de ce discours du roi, & disoient: Si ces lettres lui etoient favorables, il les montreroit même malgré l'archevêque. Anselme fit donc voir à tous ceux qui le voulurent les lettres qu'il avoit reçuës du pape, principalement une du douziéme Decembre 1101. où Pascal le faisoit souvenir que les investitures avoient été condamnées par Urbain II. au concile de Bari où ils avoient assisté l'un & l'autre.

AN. 1102.

Epist. 99.

Alors les évêques qui avoient été deputez de Rome, dirent que le pape leur avoit dit de bouche autre chose que ne contenoient ces lettres, ni même celles qu'ils avoient apportées au roi; & déclarerent foi d'évêques; que le pape les avoit chargez de dire au roi, que tant qu'il vivroit d'ailleurs en bon prince, il lui passeroit les investitures des églises, pourvû qu'il les donnât à des personnes vertueuses. Or, ajoûtoient-t-ils, le pape n'a pas voulu faire cette concession par écrit: de peur que si elle venoit à la connoissance des autres princes, ils ne s'attribuassent le même droit, au mépris de l'autorité du pape. Les deputez de l'archevêque soûtenoient que le pape n'avoit rien dit à personne de contraire à ses lettres: mais les évêques disoient: Outre ce que nous avons traité avec le pape devant vous, nous en avons eu des audiences secretes. Les seigneurs se trouverent partagez sur ce sujet: Les uns disoient, que sans s'arrêter aux paroles, il falloit s'en tenir à l'écriture & aux sceaux du pape: les autres soûtenoient qu'il falloit plûtôt croire le rapport de trois évêques, que du parchemin & du plomb,

AN. 1102. & que les moines n'avoient plus droit de porter témoignage depuis qu'ils avoient renoncé au monde.

Le roi encouragé par le discours des évêques, commença à presser Anselme de lui faire hommage, & de sacrer ceux à qui il alloit donner des évêchez. Anselme ne voulant pas dementir ouvertement les évêques, repondit: que pour éviter toute surprise, il étoit d'avis de renvoyer à Rome consulter le pape: que cependant si le roi donnoit l'investiture de quelque église, il ne le regarderoit point comme excommunié, ni celui qui l'auroit reçûë, mais qu'il ne le sacreroit ni ne permettroit de le sacrer. Cette proposition fut approuvée, & le roi pour user de son prétendu droit donna aussi-tôt par la crosse l'investiture de deux évêchez, à Roger son chancelier celui de Salisburi, & celui d'Herford à un autre Roger son lardier: ainsi nommoit-on celui qui gardoit les provisions de bouche.

XXII. Concile de Londres. *Tom. x. p. 728. ex Edm.*

En ce temps-là, & à l'occasion de cette assemblée, Anselme tint un concile national à Londres dans l'église de saint Pierre d'Oüestminster, par la permission du roi, du consentement des évêques, des abbez & des seigneurs de tout le roïaume. Anselme y présida, & avec lu s'y trouverent Gerard archevêque d'Yorc, Maurice évêque de Londres, & onze autres évêques, compris les deux qui venoient de recevoir l'investiture. Il y eut aussi plusieurs abbez; & les seigneurs y assisterent suivant la priere qu'Anselme en fit au roi: afin d'autoriser par le concours des deux puissances les decrets du concile. Ce qui étoit necessaire, parce que depuis plusieurs années, il ne s'étoit point tenu de concile en Angleterre. En celui-ci on commença par condamner la simonie, & on

dépofa fix abbez qui en furent convaincus, trois qui avoient reçu la benediction abbatiale, & trois qui ne l'avoient pas encore. On dépofa trois autres abbez pour d'autres caufes. AN. 1102.

On fit en ce concile plufieurs réglemens dont il ne nous refte que les fommaires en vingt-neuf articles. Voici les plus remarquables. Défenfe aux évêques de prendre la charge de tenir le plaids pour les affaires temporelles & de s'habiller comme les laïques. Tous les clercs en general doivent porter des habits d'une couleur. C'eft que les laïques les portoient mi-partis ou bigarrez. On ne donnera point à ferme les archidiaconez. Aucun clerc ne fera prevôt ou procureur, c'eft-à-dire, intendant d'un laïque, ni juge de fang. On renouvelle l'ordonnance de la continence des clercs; & on déclare que les enfans des prêtres ne leur pourront fucceder en leurs églifes. Défenfe aux abbez de faire des chevaliers : c'eft-à-dire de leur donner la benediction folemnelle, comme les évêques. Les moines ne donneront la pénitence que par la permiffion de leur abbé, qui ne l'accordera que pour ceux dont les ames font à leur charge. Les moines ne tiendront point de fermes, ne recevront des églifes que de la main des évêques; & laifferont la fubfiftance néceffaire aux prêtres qui les deffervent. On déclare nulle la promeffe de mariage faite fans témoins. On défend, même aux laïques, de laiffer croître leurs cheveux, à caufe des débauches infames des jeunes gens, contre lefquels on prononce anathême. Défenfe de rendre à des corps morts, à des fontaines, ou à d'autres chofes, aucun honneur religieux fans l'autorité de l'évêque. Défenfe de vendre les hommes comme des bêtes, ce qui jufques alors s'étoit pratiqué en Angleterre.

art. 1. 10. 8. 4. 5. 6. 9. 17. 18. 20. 21. 22. 23. 28.

AN. 1102. Ces articles furent proposez dans le concile un peu à la hâte, & sans avoir été assez méditez : c'est pourquoi saint Anselme ne voulut point les envoïer aux églises d'Angleterre qu'il ne les eut écrits à loisir, & communiquez aux évêques à leur premiere assemblee, pour les arrêter de leur commun consentement. C'est ce qu'il dit lui-même dans une lettre à son archidiacre, à qui il explique quelques-uns de ces reglemens. Cet archidiacre aïant excommunié des prêtres qui avoient repris leurs concubines, Anselme confirma l'excommunication : mais il s'opposa au roi Henri, qui exigeoit des amendes des prêtres qui n'observoient pas le decret du concile ; & lui representa respectueusement que ce n'étoit pas au prince à réprimer ces abus, mais aux évêques, ou à leur defaut, à l'archevêque & au primat.

III. ep. 62. *III. epist. 112.* *III. epist. 109.*

XXIII. Suite de la croisade.

Le grand succès de la croisade attira une entreprise qui en fut la suite Dès la premiere année du regne de Baudoüin, c'est-à-dire, l'an 1101. de Lombardie partirent environ cinquante mille hommes conduits par Anselme archevêque de Milan, Albert comte de Blandraz, Guibert comte de Parme, & plusieurs autres seigneurs, qui suivis d'un grand nombre d'Allemands, traverserent la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace; & après Pâques de l'année 1102. arriverent à Nicomedie. Vers le même temps, c'est-à-dire en 1102. partirent de France Guillaume duc d'Aquitaine, Hugues le grand comte de Vermandois, frere du roi Philippe, qui avoit quitté la croisade après la prise d'Antioche, Etienne comte de Chartres & de Blois, qui voulut réparer la faute qu'il avoit faite en se retirant honteusement à la même occasion, Etienne comte de Bourgogne, & plusieurs autres seigneurs, avec environ trente mille hommes.

Ab Ursperg. 1101. Alb. Aquens. lib. VIII. *Vill. Tyr. x. c. 12.*

Ils prirent le même chemin ; & étant arrivez à C. P. y trouverent Raimond comte de Toulouse, qui étoit venu demander du secours à l'empereur Alexis, pour retourner en Syrie, où il prétendoit s'établir. Les François le prirent comme pour chef, & ayant passé le bras saint Georges arriverent à Nicée. AN. 1102.

L'empereur Alexis qui les avoit bien reçus en apparence, les appellant ses enfans, & leur faisant des presens, envoya secretement avertir les Turcs de leur passage, les excitant à s'y opposer ; & les croisez s'étant divisez mal à propos, une partie s'engagea dans des montagnes steriles & des défilez où ils périrent pour la plûpart. Quelques-uns arriverent à Tarse en Cilicie, où Hugues le grand mourut le dix-huitieme d'Octobre 1102. âgé d'environ quarante-cinq ans, & fut enterré dans l'église de saint Paul. Les croisez se rassemblerent à Antioche ; d'où le desir de visiter les lieux saints les fit partir les uns par terre, les autres par mer pour Jerusalem. Ils prirent en passant Tortose ville maritime, que l'on croit être l'ancienne Antarade de Phenicie.

Cependant le roi Baudoüin prit Cesarée de Palestine, & y établit un archevêque nommé aussi Baudoüin, qui étoit venu au premier voyage avec Godefroi de Boüillon. Ensuite il c. 19. alla au-devant des croisez nouvellement arrivez, & les amena à Jerusalem, où ils celebrerent ensemble la fête de Pâques de l'année 1103. & peu de temps après le duc d'Aquitaine revint en France. Ceux qui resterent se trouverent à une bataille que le roi Baudoüin donna imprudemment contre les infideles avec des troupes trop inégales : la plûpart y périrent, entre autres Etienne comte de Chartres & Etienne comte de Bourgogne ; & le roi Baudoüin se

AN. 1102. *Vita ap. Tengnag. p. 82.* sauva à grande peine. Ainsi ce second voïage eut peu de succès. Thiemon archevêque de Salsbourg étant pris par les Musulmans, & pressé de renoncer à sa religion, souffrit la mort constamment le vingt-huitieme de Septembre, & est compté pour martyr.

XXIV. Donation de Mathilde. *Sup. liv. LXII. n. 48. ap. Baron. an. 1102.*

Sur la fin de la même année 1102. la comtesse Mathilde renouvella la donation qu'elle avoit faite en faveur de l'église Romaine, par un acte où elle parle ainsi : Au temps du pape Gregoire VII. dans la chapelle de sainte Croix au palais de Latran, en presence de plusieurs nobles Romains, je donnai à l'église de saint Pierre, le pape acceptant, tous mes biens presens & à venir, tant deçà que delà les monts; & j'en fis faire une charte. Mais parce que cette charte ne se trouve plus, craignant que ma donation ne soit revoquée en doute, je la renouvelle aujourd'hui entre les mains de Bernard cardinal légat, avec les ceremonies usitées en pareil cas; & me desaisis de tous mes biens au profit du pape & de l'église Romaine, sans que moi & mes héritiers puissions jamais venir à l'encontre sous peine de mille livres d'or & quatre mille livres d'argent. Fait à Canosse l'an 1102. le dix-septiéme de Novembre. Le cardinal Bernard avoit été abbé de Vallombreuse, & depuis fut évêque de Parme.

XXV. S. Otton évêque de Bamberg. *Dodech. Ursperg. Vita Otton. lib 1. c. 3. to. 2. Canis. p. 333.*

En Allemagne Rupert évêque de Bamberg étant mort la même année 1102. on porta à la cour, suivant la coûtume, les marques de l'épiscopat, j'entends la crosse & l'anneau, avec la requête pour avoir un évêque : mais l'empereur Henri prit un délai de six mois, au bout desquels il écrivit qu'on lui envoïât des deputez, disant, qu'il avoit trouvé un digne évêque pour cette église. C'étoit vers Noël, & les deputez étant arrivez à la cour de l'empereur,

il leur dit, que l'affection qu'il avoit pour leur église, lui avoit fait prendre un si long terme, afin de faire un bon choix : puis prenant par la main Otton son chapelain, il leur dit : Voilà votre maître & l'évêque de Bamberg. Les deputez surpris se regardoient l'un l'autre, & les assistans qui avoient esperé cette place pour eux ou pour les leurs, sembloient les exciter par leurs gestes & par leurs murmures à faire quelque remontrance. Ils dirent donc à l'empereur : Nous esperions que vous nous donneriez quelque personne de la cour, connuë & bien apparentée : car nous ne connoissons point celui-ci. Voulez-vous sçavoir qui il est, dit l'empereur : Je suis son pere ; & l'église de Bamberg doit être sa mere. Nous ne changerons point : nous ne l'avons pas choisi legerement, mais après avoir connu son merite par une longue experience, & nous le trouverons bien de manque quand nous ne l'aurons plus. AN. 1103.

Otton se jetta aux pieds de l'empereur fondant en larmes, & les deputez accoururent pour le relever. Il réfusoit, disant, qu'il étoit un pauvre homme indigne d'une telle place, & priant que l'on choisît entre ses confreres quelque personne noble & riche. Voyez-vous, dit l'empereur, quelle est son ambition? C'est la troisiéme fois qu'il refuse. J'ai voulu lui donner l'évéché d'Ausbourg, & ensuite celui d'Halberstat. Je crois que Dieu le reservoit à l'église de Bamberg. En parlant ainsi il lui mit au doigt l'anneau épiscopal & la crosse à la main ; & lui ayant ainsi donné l'investiture, il le mit entre les mains des députez. Otton eut bien de la peine à consentir, à cause de la dispute touchant les investitures ; & deslors il promit à Dieu de ne point demeurer évêque, qu'il ne reçût de la main du pape la consecration & l'investiture

du consentement & sur la demande de son église.
AN. 1103. Il celebra à Maïence la fête de Noël avec l'empereur, & demeura à la cour environ six semaines.

c. 4. L'empereur le fit conduire à Bamberg par les évêques d'Ausbourg & de Virsbourg, avec d'autres seigneurs & une nombreuse suite; & il y arriva la veille de la Purification premier de Février 1103. Dès qu'il vit l'église cathedrale, il descendit de cheval, se dechaussa, & fit le reste du chemin, marchant à pieds nuds sur la neige & sur la glace, au milieu du clergé & du peuple qui l'étoit venu recevoir solemnellement en procession. Peu de jours après, & avant toute autre affaire, il envoya à Rome des deputez avec une lettre au pape Pascal, où il lui declaroit sa
c. 5. soûmission & lui demandoit conseil. J'ai passé,
to. x. conc. p. 688. disoit-il, quelques années au service de l'empereur mon maître, & j'ai gagné ses bonnes graces: mais me défiant de l'investiture donnée de sa main, j'ai refusé deux fois des évêchez, qu'il me vouloit donner. Il m'a nommé pour la troisiéme fois à celui de Bamberg; mais je ne le garderai point, si votre sainteté n'a pour agréable de m'investir & me consacrer elle-même. Faites-moi donc sçavoir votre volonté.

Cette lettre fit grand plaisir au pape, parce qu'il y avoit alors peu d'évêques dans le royaume d'Allemagne, qui rendissent à l'église Ro-
c. 6. maine la soûmission convenable. Il fit donc ré-
Pasch. ep. 67. ponse à Otton, le reconnoissant pour évêque élû de Bamberg, loüant sa conduite & l'invi-
c. 7. tant à venir hardiment à Rome. Otton fit telle diligence qu'il y arriva à l'Ascension, qui cette année 1103. étoit le septiéme de Mai. Le pape étoit à Anagnia où il alla le trouver avec les deputez de l'église de Bamberg, qui le demandoient pour évêque. Otton raconta fidellement au pape la maniere de son élection, & mit à ses

pieds

la crosse & l'anneau lui demandant pardon de sa faute ou de son imprudence. Le pape lui ordonna de reprendre les marques de l'épiscopat; & comme il protestoit toujours de son indignité, le pape ajoûta : La fête du Saint-Esprit approche, il faut lui recommander cette affaire. AN. 1103.

Otton étant retourné à son logis, pensa toute la nuit & le jour suivant à la difficulté des temps, aux perils des pasteurs, à l'indocilité des peuples; & après avoir mûrement déliberé, il résolut de tout quitter & vivre en repos comme personne privée. Il déclara sa résolution à ceux qui l'accompagnoient, & aïant pris congé du pape, il se mit en chemin pour s'en retourner. Mais le pape lui envoïa ordre de revenir, en vertu de la sainte obéissance: ceux de sa suite le ramenerent; & il fut ordonné évêque de la main du pape, assisté de plusieurs évêques le jour de la Pentecôte, dix-septiéme de Mai 1103. Le pape ne lui fit point prêter de serment, quoiqu'il n'en dispensât alors aucun de ceux qu'il consacroit. Les évêques de Bamberg avoient déja le privilege de la croix & du pallium comme les archevêques, mais seulement quatre fois l'année : le pape en ajoûta quatre autres en faveur d'Otton. Dans sa lettre à l'église de Bamberg, il marque qu'il l'a sacré selon leur desir, & sauf le droit du métropolitain. *c. 10.* *C. 9.* *Pasc. epist. 8.*

Il faut remarquer dans cette lettre & dans tout ce qui se passa à la promotion d'Otton, qu'il reconnoissoit pour seigneur & pour empereur légitime Henri, quoiqu'excommunié & déposé tant de fois par le pape Gregoire VII. & par ses successeurs; & que son scrupule n'étoit point fondé sur le défaut de puissance de la part de Henri, mais sur la ceremonie de l'investi-

An. 1103. ture, & l'abus qu'il en faisoit, empêchant d'autorité absolue les élections légitimes. Otton dans sa lettre au pape, ne lui dissimule pas qu'il a été long-temps au service de ce prince; & que c'est de lui qu'il a reçu l'évêché. Il ne s'en accusa point étant en presence du pape, & le pape ne lui en fit aucun reproche, ni à l'église de Bamberg qui reconnoissoit Henri pour empereur. Cet exemple & plusieurs autres du même temps font voir, qu'on ne laissoit pas d'être catholique & reconnu pour tel par le S. siege, quoiqu'on n'executât pas à la rigueur les condamnations prononcées contre Henri. En un mot, que le pouvoir du pape sur le temporel des souverains ne passoit pas pour article de foi.

Vita c. 3. p. 336.

XXVI. Commencement de S. Otton. *V. c. 1.*

Otton qui devint ainsi évêque de Bamberg, nâquit en Suaube de parens nobles, mais dont les biens étoient médiocres. Ils le firent étudier dès sa premiere jeunesse, mais pendant qu'il étoit absent pour ses études ils moururent, & son frere destiné aux armes, lui envoïoit petitement dequoi subsister. Otton après les humanitez & la philosophie, n'aïant pas dequoi fournir aux frais des plus hautes études, & ne voulant pas être à charge à sa famille, passa en Pologne où il sçavoit que les gens de lettres étoient rares. Là il se chargea d'une école, où instruisant les autres & s'instruisant lui-même, il acquit des richesses & de l'honneur: il apprit aussi la langue du païs; & comme il menoit en même temps une vie pure & frugale, il se fit aimer de tout le monde: à quoi servoit encore sa bonne mine & son extérieur avantageux. Ainsi il s'insinua dans la familiarité des grands, qui l'emploïerent à porter des paroles & traiter des affaires entre eux; & par ses députations il se fit connoître au duc de Pologne, qui le goûta

tellement, qu'il voulut en faire l'ornement de sa cour. AN. 1103.

Après qu'Otton s'y fut conduit sagement pendant quelques années, le duc perdit sa femme, & on parla de le remarier. Otton proposa la sœur de l'empereur, & fut choisi lui même pour en aller faire la demande : l'affaire réüssit, le credit d'Otton en augmenta, & il devint le médiateur entre l'empereur & le duc de Pologne. L'empereur aïant ainsi connu son merite, le voulut garder pour lui-même, & le demanda à sa sœur & au duc, qui le lui accorderent, quoiqu'à regret. D'abord l'empereur l'occupa *c. 12* à de moindre emplois, comme de reciter avec lui des pseaumes & des prieres : ensorte qu'Otton étoit toûjours prêt à lui donner son pseautier. Le chancelier de l'empereur aïant été élevé à l'épiscopat, l'empereur lui donna cette charge ; & comme le bâtiment de l'église de Spire n'avançoit point, il lui en donna le soin, & le chancelier fit notablement avancer l'ouvrage avec une grande diminution de dépense. Tel étoit Otton quand il fut promû à l'évêché de Bamberg.

XXVII. Suite de l'affaire d'Angleterre. *Edmer. 3. Novor.*

En Angleterre, incontinent après le concile de Londres, Roger nommé à l'évêché d'Herfort tomba malade ; & se voïant à l'extrémité, il envoïa prier Anselme de le faire sacrer par deux évêques avant qu'il mourut. Anselme soûrit de l'impertinence du personnage, & ne répondit rien. Roger étant mort, le roi donna l'investiture de l'évêché à Reinelme chancelier de la reine ; & envoïa prier Anselme de le sacrer avec Roger nommé pour Salisberi, & Guillaume élu depuis long-temps pour Vinchestre. Anselme répondit : Je sacrerai volontiers Guillaume : mais pour les deux autres, je ne changerai point ce dont je suis convenu avec le

roi. Le roi dit en colere & avec serment :
AN.1103. Il ne sacrera point l'un sans les autres de mon vivant. Guillaume avoit été élû pendant l'exil d'Anselme : mais il ne vouloit ni consentir à l'élection, ni recevoir la crosse de la main du roi, ni s'ingerer au gouvernement de l'église. Anselme étant de retour lui donna la crosse à la priere du clergé & du peuple, & du consentement du roi.

Sur le refus que faisoit Anselme de sacrer les deux autres, le roi ordonna à Girard archevêque d'Yorc de les sacrer tous trois : mais Reinelme nommé à Herford rapporta au roi la crosse & l'anneau : se répentant de les avoir pris de sa main, de quoi le roi irrité le chassa de la cour. Girard prit jour avec tous les évêques d'Angleterre pour sacrer les deux autres, Guillaume & Roger : on commença la céremonie, & on en vint à l'examen des deux élûs : quand Guillaume saisi d'horreur, déclara qu'il aimoit mieux être dépoüillé de tout, que de consentir à une ordination si irreguliere. Les évêques chargez de confusion & des reproches du peuple se retirerent, on mena Guillaume au roi ; & ce prélat demeurant ferme dans sa résolution, fut chassé du roïaume & dépoüillé de tous ses biens. Anselme en demanda justice au roi, mais inutilement.

Vers la mi-Carême de l'an 1103. le roi vint à Cantorberi sous prétexte d'aller à Douvres traiter quelque affaire avec le comte de Flandres, mais en effet, pour presser l'archevêque de ne lui plus contester ses anciens droits. Anselme répondit : Ceux que j'ai envoïé à Rome pour s'informer du rapport des évêques, sont revenus, & ont rapporté des lettres : je prie qu'on les lise, pour voir s'il s'y trouvera quelque chose qui me permette de condescen-

Sup. n. 21.

dre à la volonté du roi. Le roi répondit : Je ne souffrirai plus de ces détours, je veux une décision : qu'ai-je affaire du pape pour regler mes droits ? Quiconque me les veut ôter est mon ennemi. Enfin il fit dire à l'archevêque, qu'il le prioit d'aller lui-même à Rome, & de s'éforcer d'obtenir pour lui ce que les autres n'avoient pû. Anselme vit bien où tendoit cette proposition, c'est-à-dire à le faire sortir du roiaume, & il fit convenir le roi de differer jusques à Pâques, pour prendre l'avis des évêques & des seigneurs. Pâques cette année fut le vingt-neuviéme de Mars. Anselme vint à la cour ; & d'un commun avis on le pria de faire le voïage de Rome. Puisque vous le voulez, dit-il, je le ferai nonobstant mon âge & la foiblesse de ma santé : mais sçachez que je ne demanderai rien au pape qui puisse nuire à mon honneur, où à la liberté des églises. On convint que le roi envoieroit un député de sa part.

XXVIII. S. Anselme retourne à Rome.

Anselme quitta donc la cour après les fêtes, voulant sortir au plûtôt d'Angleterre, & s'embarqua le vingt-septiéme d'Avril 1103. Il arriva à Guissand, passa à Boulogne, entra en Normandie & vint au Bec ; où il ouvrit la derniere lettre qu'il avoit reçuë du pape, & qu'il n'avoit pas voulu ouvrir plûtôt ; pour ne pas donner prétexte au roi de la contester. Elle étoit dattée du douziéme de Decembre 1102. & portoit un désaveu formel de ce que les évêques envoïez par le roi d'Angleterre lui avoient rapporté. C'est-à-dire, que le pape ne condamnoit point les investitures, mais qu'il n'avoit pas voulu le déclarer par écrit, de peur de s'attirer les plaintes des autres princes. Le pape ajoûte : Nous prenons à témoin JESUS qui sonde les cœurs, que jamais une pensée si criminelle ne nous est tombée dans l'esprit ; & Dieu nous garde

to x. conc. epist. 3.

d'avoir autre chose à la bouche que dans le
An.1103. cœur. Et ensuite : Quant aux évêques qui ont changé la verité en mensonge, nous les excluons de la grace de saint Pierre & de notre societé, jusqu'à ce qu'ils satisfassent à l'église Romaine ; & nous déclarons excommuniez ceux qui pendant ce délai ont reçu l'investiture ou l'ordination, & ceux qui les ont ordonnez.

Anselme étoit à Chartres à la Pentecôte, & vouloit passer outre, quand l'évêque Ives & d'autres personnes sages lui conseillerent de ne pas s'exposer aux chaleurs d'Italie en cette saison. Il retourna donc au Bec, où il demeura jusqu'à la mi-Aout, s'appliquant infatigablement à l'édification des moines. Enfin il arriva heureusement à Rome, & y trouva l'envoïé du roi qui l'avoit prévenu de quelques jours. C'étoit Guillaume de Varelvast, depuis évêque d'Excestre, le même que le roi Guillaume le Roux avoit envoïé à Rome pour la même affai-
Sup. liv. re quelques années auparavant. Anselme fut lo-
xxiv. n.24. gé au palais de Latran dans le même appartement que le pape Urbain II. lui avoit donné. Le pape pascal aïant marqué le jour pour examiner l'affaire, Guillaume de Varelvast plaida la cause du roi avec beaucoup d'éloquence ; representant l'état du roïaume d'Angleterre, les bienfaits des rois envers la cour de Rome, qui leur avoient attiré des privileges particuliers du saint siége : qu'il seroit dur & honteux au roi son maître de perdre les avantages de ses prédecesseurs, & que les Romains même en souffriroient un préjudice notable, qu'ils ne répareroient pas quand ils le voudroient.

Ces discours toucha quelques-uns des Romains qui se déclarerent hautement pour le roi. Anselme gardoit le silence attendant le jugement du pape ; & Guillaume croïant qu'il alloit

prononçer en sa faveur ajoûta : Quoique l'on dise de part ou d'autre, je veux que tous les assistans sçachent que le roi mon maître ne souffrira point qu'on lui ôte les investitures, quand il en devroit perdre son roïaume. Alors le pape dit : Sçachez aussi, je le dis devant Dieu, que le pape Pascal ne lui permettra jamais de les garder impunément, lui en dût-il coûter la tête. Les Romains applaudirent à ce discours ; & par leur conseil le pape accorda au roi d'Angleterre quelques usages de ses predecesseurs, lui défendant absolument les investitures des églises, & le déchargea de l'excommunication prononcée par le pape Urbain, sans toutefois en décharger ceux qui avoient reçu de lui les investitures, ou qui les recevroient à l'avenir. Anselme prit ensuite congé du pape, qui lui donna une lettre confirmative des droits de sa primatie, dattée du seiziéme de Novembre 1103. AN. 1103. *to. x. conc. epist.* 45.

Mais Guillaume de Varelvast demeura à Rome, sous prétexte d'un vœu qu'il disoit avoir fait d'aller à saint Nicolas de Bari : & en effet, pour essaïer si en l'absence d'Anselme il pourroit faire changer au pape de résolution. Il n'y réussit pas, & obtint seulement une lettre pour le roi d'Angleterre dattée du vingt-troisiéme de Novembre, où le pape témoignant à ce prince une amitié singuliere, l'exhorte par les motifs les plus pressans, principalement par sa propre gloire, à renoncer aux investitures, & à rappeller Anselme, lui demandant une prompte réponse. Guillaume de Varelvast rejoignit Anselme à Plaisance, & vint avec lui jusques à Lion : où ils arriverent vers Noël, & Anselme s'y arrêta pour celebrer la fête. Mais Guillaume voulut passer outre, & lui dit en partant : Comme j'esperois que notre affaire auroit à Rome un autre succès, j'ai differé jusques ici de vous dé- *ap. Edmer. 3. Novor. p. 67.*

An. 1103. clarer les ordres du roi. Sçachez donc que si vous retournez en Angleterre dans le dessein de vivre avec lui comme vos predecesseurs, il vous y recevra volontiers. Anselme répondit : N'en dites pas davantage, je vous entends. Ils se separerent ainsi ; & Anselme demeura à Lion, honoré par l'archevêque Hugues, comme s'il eût été lui-même l'archevêque & le seigneur de la ville.

XXIX. Galon évêque de Beauvais. *Sup. n. 11.* En France l'élection d'Etienne de Garlande pour l'évêché de Beauvais aïant été cassée, comme j'ai dit, on élut à sa place Galon abbé de saint Quentin de la même ville. Sur quoi Ives de Chartres, qui comme enfant de l'église de Beauvais prenoit toûjours ses interêts, écrivit *Iv. ep. 102.* à Manassés archevêque de Reims, pour le presser de sacrer Galon dont il sçavoit que la cour vouloit traverser l'élection. Vous sçavez, dit-il, que le huitiéme concile approuvé par l'église Romaine, a défendu aux rois de se mêler de l'élection des évêques ; & que les rois de France Charles & Loüis, ont accordé aux églises ces élections, comme ils l'ont écrit dans leurs capitulaires, & ont permis aux évêques de l'ordonner dans les conciles provinciaux. Et ne vous arrêtez pas à ce que l'on a dit malicieusement au roi de la condition servile des parens de Galon : car sa naissance est honnête quoique médiocre, & il n'y a homme vivant qui puisse prouver qu'elle soit servile.

Ep. 104. Ives écrivit aussi sur ce sujet au pape Pascal en ces termes : La plus saine partie du clergé de Beauvais, de l'avis des seigneurs & du consentement du peuple, a élu pour évêque Galon, homme d'une vie exemplaire, instruit des bonnes lettres & de la discipline de l'église. Quelques-uns toutefois du parti d'Etienne qui a été refusé, & qu'il avoit gagnez

par des fourures précieuses, & d'autres presens semblables, n'ont pas voulu consentir à cette élection : quoiqu'ils ne puissent alleguer aucune cause canonique. Ils se sont adressez au roi, & lui ont fait entendre que Galon est mon disciple & mon éleve ; & que celui seroit un grand adversaire, si jamais il étoit évêque dans son roïaume. Le roi ainsi prévenu, ne veut point consentir à l'élection, ni délivrer à l'élu les biens de l'évêché. C'est que le roi étoit en possession de ces biens pendant la vacance du siége. Ives continuë : Les électeurs auroient déja eu recours à votre sainteté, si leur métropolitain ne les retenoit, leur aïant donné jour avec les opposans pour les accorder, à ce que l'on dit : mais peut-être veut-il adroitement empêcher la chose suivant l'intention du roi. C'est à vous, saint pere, à emploïer votre autorité pour soûtenir ces clercs suivant la justice de leurs demandes, & continuer avec fermeté comme vous avez commencé. Dans une lettre au pape il ajoute que le roi avoit fait serment, que jamais de son vivant Galon ne seroit évêque de Beauvais. Si un tel serment, dit-il, peut annuller une élection canonique, il n'y aura plus en France que des intrusions simoniaques ou violentes. AN. 1103. *epist.* 105.

Anselme écrivit aussi au pape en faveur de Galon, à la priere de l'église de Beauvais, dont il avoit connu le triste état du temps qu'il étoit au Bec ; & il rendit témoignage qu'on ne pouvoit trouver pour ce siége un meilleur sujet. Galon fut en effet sacré évêque de Beavais, mais le roi trop fidele à son serment, ne voulut jamais l'y souffrir. Ce prélat alla à Rome comme il paroît par une lettre d'Ives de Chartres au pape Pascal, où il parle ainsi : Il y a des pecheurs qui lorsque nous les voulons cor- III. *epist.* 69. *epist.* 110.

AN. 1103. riger & les tirer de leurs habitudes criminelles, nous apportent des lettres du saint siége, surprises par je ne sçai quels artifices, pour se défendre de nous obéir, ce qui produit dans l'église un mépris des commandemens de Dieu, & une corruption de mœurs qui ne se peut exprimer. Et ce qui est de plus triste, c'est que ces hommes corrompus sont écoutez favorablement par les colomnes mêmes de l'église, quand ils veulent calomnier les gens de bien. Ainsi desesperant presque de faire aucun fruit, nous pensons souvent à nous décharger de l'épiscopat ; & dans le dessein de vous entretenir sur ce sujet & sur plusieurs autres, nous sommes venus quasi jusqu'aux Alpes. Mais sçachant qu'on nous y dressoit des embuches, nous avons sursis notre voïage, & nous vous envoïons notre confrere l'évêque Galon, qui est plus propre à se cacher dans les lieux dangereux. Nous avons mis nos paroles en sa bouche, afin qu'après l'avoir écouté tant sur ses besoins que sur les nôtres, vous ordonniez ce que vous jugerez convenable.

Longin. an. 1104. lib. 4. Galon fit quelque séjour à Rome, & l'histoire de Pologne porte que le pape Pascal l'y envoïa en qualité de légat : que soutenu par l'autorité du duc Boleslas, il y condamna & déposa deux évêques ; & que Ladislas fils du duc étant né pendant le temps de sa légation, il le leva des fonts avec des évêques du païs dans l'église de Cracovie.

Cependant l'église de Paris étant vacante par le decès de Guillaume de Montfort, arrivé comme on croit en 1101. une partie du clérgé élut Foulques doyen du chapitre, ce qui produisit une division scandaleuse ; & Ives de Chartres consulté par deux archidiacres, répondit qu'il ne donneroit son consentement ni

à cette élection ni à aucune autre, si elle n'étoit faite d'un commun accord du clergé & du peuple, avec l'approbation du métropolitain & de ses suffragans, après un examen légitime. Ives étant invité à cet examen par le roi Philippe, attendit qu'il y fût appellé canoniquement par Daimbert archevêque de Sens; & lui en écrivit ainsi : Si le roi me donne le sauf-conduit qu'il m'a promis, je ferai ensorte de m'y rendre : si je ne puis y venir, ou si nos confreres n'y viennent pas en nombre suffisant, pour terminer une affaire de cette importance : ou remettez-la à un autre temps, ou permettez aux deux parties d'aller à Rome. Aussi-bien Foulques est résolu d'y aller, soit que son élection soit confirmée ou non. Il y alla en effet avec le témoignage de l'archevêque & de ses suffragans, & à la requête de l'église de Paris portée par ses deputez. Sur quoi le pape aïant égard à la maturité de son âge, à la gravité de ses mœurs, & au besoin de cette église, le sacra évêque sans préjudice des droits de la métropole : comme il paroît par sa lettre adressée à l'archevêque de Sens. Foulques ne tint le siege de Paris que deux ans ou environ, & mourut le huitiéme d'Avril l'an 1104.

AN. 1104.
epist. 138.
epist. 139.
Pasch. ep. 33.
Necrolog. Paris. ap. Dubois XI. *hist. c.* 4. *n.* 7.

XXX.
Galon transferé à Paris.
epist. 146.

Alors le clergé & le peuple de Paris élut tout d'une voix Galon déja évêque de Beauvais, comme Ives de Chartres le témoigne dans une lettre à Daimbert archevêque de Sens, où il ajoûte : mais parce que les translations d'évêques, quand elles sont necessaires, se doivent faire par l'autorité du métropolitain & la dispense du pape : nous vous conseillons de demander au pape qu'il ordonne que cet évêque soit transferé par vos mains, puisqu'il ne peut garder le siege auquel il étoit destiné. Galon étant à Rome, obtint du pape Pascal, que le

roi Philippe seroit absous de l'excommunication,
AN. 1104. à certaines conditions; & le roi consentit qu'il
Ivo. ep. 144. fût transferé à l'évêché de Paris. Il revint à Ro-
Edmer. 4. me en 1104. & passant à Lion il vit saint Anselme
Nov. p. 70 de Cantorberi. En même temps le pape envoïa Richard évêque d'Albane légat en France pour l'absolution du roi.

XXXI. Concile de Troïes. *ep. 141.* Il indiqua un concile de Troïes, où Ives de Chartres étant invité lui écrivit : Autant que j'ai été affligé de l'excommunication du roi, autant me réjoüirois-je de son absolution, si elle se pouvoit faire à l'honneur de Dieu & du S. siege. Si Dieu lui touche le cœur, je suis d'avis que vous la lui donniez solemnellement en presence du plus d'évêques qu'il sera possible : afin que sa conversion soit aussi connuë que sa faute. Au reste je desire d'aller au concile marqué : mais je ne sçai par où je pourrai arriver à Troïes contre la volonté du roi, dont je souffre l'indignation de-
Sup. liv. LXIV. n. 6. puis dix ans. Toutefois il trouva moïen d'y venir.

Ce concile fut nombreux : on y voit l'arche-
to. x. conc. pag. 740. vêque de Reims Manassés, avec Manassés évêque de Soissons & Hugues de Chaalons : Daïmbert de Sens avec Ives de Chartres, Jean d'Orleans, Humbaud d'Auxerre, Hervé de Nevers & Milon, autrement Philippe de Troïes, Raoul de Tours avec Marbode de Rennes : de la province de Lion Robert de Langres & Norgaud d'Autun; & plusieurs autres qui ne sont pas nommez. Ce concile se tint au commencement d'Avril l'an 1104. indiction
Iv. ep. 258. douziéme. Hubert évêque de Senlis aïant été accusé de vendre les ordres sacrez : les évêques ne jugerent pas la preuve suffisante, & il se pur-
Vita Godefr. ap. Sur. 8. Nov. lib. 1. c. 30. gea par serment. En ce même concile vinrent des députez de l'église d'Amiens pour faire confirmer l'élection qu'elle avoit faite de Godefroi

abbé de Nogent pour être leur évêque, avec l'agrément du roi. Tous ceux que connoissoient Godefroi loüerent Dieu d'un si bon choix : mais il s'y attendoit si peu, qu'il s'étoit chargé de demander au concile la confirmation d'une autre élection pour le siege d'Amiens faite en faveur d'un archidiacre. Il songeoit à s'enfuir, quand on l'arrêta ; on l'amena au milieu de l'assemblée par ordre du légat & des évêques ; & son élection fut confirmée avec l'applaudissement de tout le monde. AN. 1104.

XXXII. S. Godefroi évêque d'Amiens.

Godefroi étoit de la noblesse du païs, & fut offert à Dieu dès l'âge de cinq ans au monastere du Mont S. Quentin près de Perone : pour être élevé par l'abbé Godefroi son parain : par les prieres duquel ses parens croïoient l'avoir obtenu de Dieu. Quand il eut vingt-cinq ans, l'abbé le fit ordonner prêtre par Ratbod évêque de Noïon : ensuite de l'avis du seigneur de Couci, de l'évêque de Laon, de l'archevêque de Reims & des évêques de la province, il fut choisi pour être abbé de Nogent sous Couci. Le roi même approuva ce choix, & donna ses lettres pour tirer Godefroi du Mont S. Quentin, au grand regret de l'abbé, qui le regardoit comme le bâton de sa vieillesse, & le destinoit à être son successeur. Godefroi résistoit tout le premier, alleguant sa jeunesse & son incapacité : toutefois son abbé le conduisit à Laon, où l'évêque Helinand lui donna la benediction abbatiale.

Vita lib. 1. *c.* 1. 2. *&c.* *c.* 17. *c.* 18.

Il trouva la communauté de Nogent réduite à six moines & les bâtimens en ruine : mais il les releva, & établit une si bonne discipline, qu'il attira bien-tôt un grand nombre de sujets, & que deux abbez quitterent leurs monasteres pour vivre sous sa conduite. Il n'entendoit pas moins les affaires du dehors, que

Guibert Novig. 11. *de vita S. c.* 12.

AN. 1104. la discipline interieure ; & il se faisoit tellement aimer qu'il augmenta considerablement les biens du monastere par les bienfaits de divers particuliers : ainsi on lui offrit des abaïes plus considerables qu'il refusa , & enfin on le jugea digne de l'épiscopat. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Manassés avec les évêques de la province, entre autres avec Lambert d'Arras & Jean de Teroüane, qui lui étoient unis d'une amitié particuliere , & qui l'accompagnerent à son entrée dans Amiens.

Vita 1. *c.* 12. *n.* 6. 2.

XXXIII. Concile de Baugenci.

L'absolution du roi se fit en un autre concile, que le légat Richard tint la même année 1104. à Baugenci, & dont nous ne sçavons que ce qu'Ives de Chartres en écrivit au pape en ces termes: Nous faisons sçavoir à votre paternité que le trentiéme de Juillet, plusieurs évêques, tant de la province de Reims que de celle de Sens , entre lesquels j'étois , invitez par Richard votre légat, se sont assemblez à une ville du diocese d'Orleans nommée Baugenci : pour donner au roi l'absolution suivant la teneur de vos lettres. Le roi s'y est aussi trouvé avec sa compagne , & conformément à votre ordre ils ont offert de jurer sur les saints évangiles qu'ils renonçoient à tout commerce nuptial , & même à se parler , sinon en presence de témoins non suspects , jusqu'à votre dispense. Mais parce que vos lettres portoient que le légat prendroit le conseil des personnes prudentes pour donner cette absolution ; il a remis le tout à la discretion des évêques ; & les évêques , nous ne sçavons par quel motif, disoient toûjours , qu'ils ne devoient que le suivre, & non le conduire en cette affaire. Quelques-uns toutefois d'entre nous croïoient, que l'absolution pouvoit être donnée à ces conditions ; & qu'elle ne devoit pas être retardée par l'animo-

sité de quelques particuliers. La chose demeurant ainsi indécise ; le roi crioit, qu'il étoit maltraité, & il vous prie encore de regler son affaire suivant le temperament porté par vos lettres, & l'ordre que vous avez donné de bouche à l'évêque Galon. Enfin nous vous prions de condescendre à la foiblesse de ce prince, autant qu'il se peut sans préjudice de son salut ; & de délivrer le roiaume du peril où il est exposé par son excommunication. AN. 1104.

Au reste nous vous supplions d'ordonner, que l'évêque Galon notre confrere soit transferé par l'archevêque de Sens, de l'évêché de Beauvais, qu'il ne peut garder à cause du serment du roi, à celui de Paris, que le roi & son fils lui accordent volontiers pour l'amour de vous. Le porteur des presentes, chanoine de l'église de Paris, vous dira comme il a les suffrages unanimes du clergé & du peuple, afin que vous voiez que sa translation est canonique. Galon fut en effet transferé à l'évêché de Paris en 1104. & Geoffroi pourvû en sa place à celui de Beauvais.

XXXIV. Concile de Paris. *to. x. conc. epist. 35.*

En consequence de cette lettre d'Ives de Chartres, le pape Pascal écrivit aux évêques des trois provinces de Reims, de Sens & de Tours, que si le légat Richard n'étoit plus en France, il commettoit l'affaire de l'absolution du roi à Lambert évêque d'Arras ; pour la terminer avec eux aux conditions du serment, qui avoit été proposé. La lettre est du cinquiéme d'Octobre, & fut executée le second de Decembre à Paris, où se trouverent Daïmbert archevêque de Sens, Raoul de Tours, Ives évêque de Chartres, Jean d'Orleans, Humbaud d'Auxerre, Galon de Paris, Manassés de Meaux, Baudri de Noyon, Lambert d'Arras, & Hubert de Senlis, dix en tout, & quatre abbez, Adam de saint Denis, Rainald de saint Germain des

Ibid. p. 742.

Prez, Olric de saint Magloire & Rainold de la Trinité d'Estampes : avec plusieurs autres clercs & laïques de distinction.

AN. 1166.

Après avoir lû les lettres du pape, on envoïa au roi, Jean évêque d'Orleans, & Galon de Paris, lui demander s'il vouloit prêter le serment : à quoi il répondit, qu'il vouloit satisfaire à Dieu & à l'église Romaine, à l'ordre du pape & au conseil des évêques. Il vint donc dans l'assemblée nuds pieds & avec de grandes démonstrations d'humilité ; & reçut l'absolution de l'excommunication. Puis aïant touché les évangiles, il fit le serment, où adressant la parole à l'évêque d'Arras comme délegué du saint siége, il renonça à tout commerce criminel avec Bertrade, & à se trouver avec elle, si non en presence de témoins non suspects. Bertrade fit le même serment ; & Lambert d'Arras les aïant absous, envoïa au pape la rélation de ce qui s'étoit passé.

Epist. 133.

Pendant que le légat Richard étoit en France, on lui donna des avis contre Ives de Chartres : l'accusant de permettre que l'on exerçât publiquement la simonie dans son église. Le légat lui en aïant fait une severe reprimande, il répondit ainsi : J'ai toûjours eu horreur de ce crime dès le commencement de ma clericature, & depuis que je suis venu à l'épiscopat, je l'ai retranché autant qu'il m'a été possible. Que s'il y a encore quelques droits que le doïen, le chantre & d'autres officiers éxigent de ceux qui sont reçus chanoines, malgré mes oppositions : ils se défendent par l'usage de l'église Romaine, où ils disent que les cameriers & les ministres du palais exigent plusieurs choses à la consecration des évêques & des abbez ; sous prétexte d'offrande ou de benediction ; & que l'on n'y donne rien gratis ; jusqu'à la plume & au pa-

pier. A quoi je n'ai autre chose à répondre que cette parole de l'évangile : Faites ce qu'ils disent, & non ce qu'ils font. AN. 1104. Matth. XXIII. 3.

XXXV. S. Anselme encore à Lion. Edmer. & Novor.

Cependant saint Anselme étoit à Lion, où il demeura seize mois, c'est-à-dire toute l'année 1104. & les premiers mois 1105. Dès le commencement du sejour qu'il y fit, c'est-à-dire quand Guillaume de Varelvast l'eut quitté, il écrivit au roi d'Angleterre une lettre, où après lui avoir rendu compte de ce qui s'étoit passé à Rome, & de ce que Guillaume lui avoit dit en le quittant, il ajoûte : Je ne puis être avec vous comme mon predecesseur a été avec votre pere ; car je n'ose, ni vous rendre hommage, ni communiquer avec ceux qui auront reçu de vous les investitures des églises, à cause de la défense que le pape en a faite en ma presence. C'est pourquoi je vous prie de me mander votre volonté, afin que je sçache si je puis retourner en Angleterre. Aïant envoïé cette lettre il demeura en repos à Lion en attendant la réponse.

lib. 4. Nov.

Mais quand Guillaume de Varelvast fut arrivé en Angleterre, & eut rendu compte au roi Henri de ce qui s'étoit passé : le roi fit aussitôt saisir à son profit tous les revenus de l'archevêché de Cantorberi; & quelque-temps après il écrivit à l'archevêque, qu'il ne revînt point, s'il ne promettoit auparavant de lui garder tous les usages de son pere & de son frere. Sur quoi Anselme résolut de demeurer à Lion. Il y reçût plusieurs lettres d'Angleterre, qui lui marquoient, les maux que produisoit son absence : une entre autres qui portoit : On éleve aux dignitez ecclesiastiques des courtisans indignes, on pille les églises, on opprime les pauvres, on enleve les vierges & on les corrompt; les prêtres se marient, & il se commet quantité d'au-

AN. 1105. tres désordres ; que vous auriez pû prévenir, si vous aviez bien consideré l'ancienne coûtume & les regles de la condescendance ecclesiastique. Vous ne deviez pas vous retirer, quand on auroit dû vous emprisonner & vous arracher les entrailles ; & vous avez fui pour une parole de l'envoïé du roi, laissant vos brebis exposées aux loups. Votre retraite a fait perdre courage à ceux qui auroient pû résister au mal, & qui se sont trouvez sans chef. Revenez donc promptement, il y a encore du remede, & vous trouverez bien des gens prêts à vous soûtenir.

La seconde année depuis qu'Anselme fut revenu de Rome à Lion, c'est-à-dire l'an 1105. le pape tint un concile au palais de Latran pendant le carême, où il excommunia le comte de Meulan & ses complices, que l'on accusoit d'être cause que le roi d'Angleterre s'opiniâtroit à soûtenir les investitures : il excommunioit aussi ceux qui les avoient reçûës. Mais on ne prononça point de censure contre le roi, parce qu'il devoit envoïer des députez à Rome après Pâques, qui cette année 1905. fut le neuviéme d'Avril. Le pape écrivit à Anselme ce qui s'étoit passé en ce concile.

Pasc. epist. 100.

XXXVI. Brunon archevêque de Treves à Rome.

Hist. Trevir. t. 12. Spicil. p. 241.

En ce même concile, ou en un autre tenu l'année precedente au même mois, Brunon archevêque de Treves se presenta au pape, la troisiéme année de son ordination, pour lui en demander la confirmation. Le pape le reçut avec honneur, comme métropolitain de la premiere province Belgique : mais il lui fit une reprimande severe, de ce qu'il avoit reçu l'investiture par l'anneau & la crosse de la main d'un laïque, c'est-à-dire de l'empereur Henri ; & de ce qu'il avoit dedié des églises & ordonné des clercs avant que d'avoir obtenu le pallium. Brunon, de l'avis des évêques qui composoient le

concile de Rome, renonça au pontificat : mais trois jours après il fut rétabli à leur priere, témoignant se repentir du passé : parce qu'il parut propre à servir l'église dans la circonstance du temps, à cause de sa discretion & de sa prudence. On lui imposa pour pénitence, de ne point porter de dalmatique à la messe pendant trois ans. Le pape lui donna le pallium avec l'instruction touchant la foi & la conduite pastorale : ainsi il retourna chez lui plein de joie. AN. 1105.

Il ne paroît point que le pape lui ait fait aucun reproche de son attachement à l'empereur Henri tout excommunié qu'il étoit, non plus qu'à Otton de Bamberg. Cependant il est certain, que Brunon de Tréves reconnut toûjours ce prince pour son souverain. L'historien remarque même, qu'aucun Seigneur n'avoit plus d'autorité dans les conseils, & que l'empereur l'appelloit son pere. Ensuite il ajoûte, parlant de Brunon : Il embrassa la communion des Catholiques, sans manquer au service qu'il devoit à l'empereur, & ne se soüilla point de la communion des Imperiaux, en telle sorte que les Catholiques en fussent choquez.

Sup. n. 25. p. 242. p. 243.

XXXVII. Revolte de Henri contre l'empereur son pere.

Toutefois l'excommunication de l'empereur fut le prétexte de la revolte de son fils Henri; & ce jeune prince y fut excité artificieusement par les lettres du pape Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'église de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un moine auteur du temps; qui ajoute, que le fils ambitieux & ravi de se voir autorisé, s'arma fierément contre son pere. Cette revolte étoit d'autant plus odieuse, que dès la fin de l'année 1102. l'empereur Henri avoit désigné roi le même prince à Maïence où il celebroit la fête de Noël. Là même il déclara publiquement qu'il iroit visiter le saint Sepulchre : ce qui lui attira une grande affection du peuple, du

Herman. narrat. Tornac. t. 12. Spicil. 446. ab Ursperg. ann. 1103. Otto Frising. VII. Chr. c. 8.

AN. 1105. clergé & des seigneurs ; & plusieurs personnes de toutes les parties du roiaume se preparerent à l'accompagner en ce voiage. Mais il se passa deux années sans que l'empereur executât sa

Ursperg. 1105. promesse. Il celebra encore à Maience la fête de Noël de l'an 1104. & ce fut alors que son fils qui étoit en Baviere se revolta, & prit le titre de roi Henri cinquiéme du nom, excité par quelques seigneurs, à l'aide desquels il s'étoit retiré d'auprès de l'empereur son pere quelques jours auparavant.

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le schisme, & qu'il vouloit rendre au pape l'obéïssance qui lui étoit duë : puis aïant fait entrer dans son parti les seigneurs de la Baviere & quelques nobles de la haute Allemagne & de la Franconie, il passa en Saxe, où il fut reçu avec honneur, celebra la Pâques de l'année 1105. à Quedlimbourg, se soûmit toutes les villes, & fut reconnu roi par les seigneurs. Suivant le conseil de Rothard archevêque de Maïence & de Gebehard évêque de Constance légats du pape, il réunit toute la Saxe à la communion de l'église Romaine ; & indiqua un concile à sa maison roïale de Northus en Thuringe pour le

To.x. conc. p. 744. vingt-neuviéme de Mai. Là renouvellant les décrets des conciles précedens, on condamna la simonie & l'hérésie des Nicolaïtes, c'est-à-dire le concubinage des prêtres : on ordonna que le jeûne du mois de Mars seroit celebré la premiere semaine de carême, & celui du mois de Juin la semaine de la Pentecôte suivant l'usage de Rome. On confirma la paix de Dieu. On promit de reconcilier à l'église par l'imposition des mains aux quatre-temps prochains, ceux qui avoient été ordonnez par les faux évêques : c'est-à-dire par les schismatiques ; & on ordonna que ces évêques intrus seroient déposez, &

ceux d'entre ceux qui étoient morts, déterrez. AN. 1105.

Le jeune roi Henri étoit à Northus, mais il ne venoit au concile que quand il y étoit appellé. Il y parut un jour en habit très-simple, debout en lieu élevé, & renouvella à chacun ses droits suivant les décrets des princes; refusant toutefois avec fermeté ce qu'on lui demandoit de déraisonnable. Il faisoit paroitre une modestie convenable à son âge, & un grand respect pour les évêques; & dit les larmes aux yeux, prenant Dieu à témoin & toute la cour celeste, qu'il ne s'attribuoit la souveraine puissance par aucun désir de regner, & ne souhaitoit point que son seigneur & son pere fut déposé de l'empire, au contraire, ajouta-t-il, j'ai toûjours compassion de sa désobéissance & de son opiniâtreté; & s'il veut se soûmettre à S. Pierre & à ses successeurs, je suis prêt à ceder le roïaume, & à lui obéir comme le moindre de ses serviteurs. Ce discours fut approuvé de toute l'assemblée, qui commença à prier avec larmes pour la conversion du pere & la prosperité du fils, chantant *Kyrie eleison* à haute voix. En même temps Uton évêque d'Hildesheim, Henri de Paderborn, & Frideric d'Halberstat, se prosternerent aux pieds de l'archevêque de Maience leur métropolitain, prenant à témoin le roi & tout le concile, qu'ils se soûmettoient à l'obéissance du pape: le concile reserva au pape de les juger, les déclarant cependant suspens de leurs fonctions.

Ensuite le jeune roi alla celebrer la Pentecôte à Mersbourg, où il fit sacrer Henri élû depuis long-temps archevêque de Magdebourg, mais rejetté par les partisans de l'empereur. Peu de temps aprés il marcha vers Maience pour y rétablir l'archevêque Rothard: qui étant abbé

Ursperg. Otto Frising. Serrar. v. Mogunt. arch. 24.

AN.1104. de saint Pierre d'Erford, fut élevé au siége de Maïence en 1088. après la mort du schismatique Vecilon. Dix ans après, ne voulant pas être complaisant pour l'empereur excommunié; il perdit ses bonnes graces, & se retira en Thuringe, où il demeuroit depuis sept ans. Cependant l'empereur joüissoit des revenus de l'église de Maïence. Le fils marcha donc avec des troupes à cette grande ville : mais comme le pere s'y attendoit bien armé de son côté, il fut obligé de se retirer, & vint à Virsbourg, d'où il chassa l'évêque Erlong que son pere y avoit mis, & y établit Robert prévôt de la même église. Mais quand il en fut parti, le pere chassa Robert & rétablit Erlong.

Sup. liv. LXIII. n. 45.

Les deux armées du pere & du fils se rencontrerent près de Ratisbonne, des deux côtez de la riviere de Regen, qui entre là dans le Danube. Pendant trois jours qu'ils demeurerent en presence, le fils gagna le duc de Boheme & le marquis Leopold, dont les troupes faisoient la principale force du pere : en sorte que la veille du combat ils lui déclarerent que les seigneurs n'étoient point d'avis de donner bataille, & se retirerent. L'empereur se voïant abandonné, fut reduit à se sauver secretement avec très-peu de suite. Alors le jeune roi fit rentrer l'archevêque Rothard dans Maïence, la huitiéme année après qu'il en eut été chassé. Enfin le treiziéme de Decembre le pere & le fils se virent à Bingen sur le Rhein; & convinrent que pour terminer leurs differends, on tiendroit à Noël une diéte ou assemblée generale à Maïence.

Comme le prétexte de la revolte du jeune Henri étoit de ramener tout le roïaume Teutonique à l'obéissance du saint siége, l'empereur son pere fut conseillé d'envoïer au pape

ap. Urstit. p. 395.

Pascal pour protester de sa soûmission. C'est ce qu'il fit par une lettre, où d'abord il se louë de l'amitié des papes Nicolas & Alexandre, & se plaint de la dureté de leurs successeurs, qui ont soulevé son roiaume contre lui. Encore à present, ajoûte-t-il, notre fils que nous avons aimé jusques à l'élever sur le trône, infecté du même poison, s'éleve contre nous, au mépris de ses sermens & de la justice, entraîné par le conseil des méchans qui ne cherchent qu'à piller & partager entre eux les biens des églises & du roiaume. Plusieurs nous conseillent de les poursuivre sans délai par les armes: mais nous avons mieux aimé differer, afin que personne, soit dans l'Italie, soit dans l'Allemagne, ne nous impute les malheurs qui en pourront suivre. D'ailleurs aiant appris que vous êtes un homme sage & charitable, & que vous desirez sur tout l'unité de l'église: nous vous envoïons ce député pour sçavoir si vous voulez que nous nous unissions ensemble, sans préjudice de ma dignité, telle que l'ont euë mon pere, mon aïeul, & mes autres predecesseurs: à la charge aussi de vous conserver la dignité apostolique comme mes predecesseurs ont fait aux vôtres. Si vous voulez agir paternellement avec nous, & faire sincerement la paix, envoïez-nous avec ce député un homme de confiance chargé de vos lettres secretes: afin que nous puissions sçavoir sûrement votre volonté, & vous envoïer ensuite une ambassade solemnelle pour terminer cette grande affaire.

An. 1105.

XXXVIII. Reconciliation du roi d'Angleterre avec sai. t Anselme. *Edmer.* 4. *Novor.*

Saint Anselme aïant reçu la lettre par laquelle le pape lui marquoit ce qu'il avoit fait au concile de Rome, comprit qu'il étoit désormais inutile qu'il attendit à Lion, & résolut de retourner en France. Il vouloit aller à Reims comme l'archevêque Manassés l'en prioit instamment,

AN. 1105. mais étant à la charité sur Loire, il apprit que la comtesse de Blois étoit malade à l'extrémité. C'étoit Adele sœur du roi d'Angleterre, à qui Anselme avoit de grandes obligations. Il crut donc ne pouvoir se dispenser d'aller la consoler en cet état: mais étant arrivé à Blois, il la trouva presque guerie. Dans le sejour qu'il y fit, il ne put lui dissimuler le sujet de son retour en France; & qu'après avoir souffert plus de deux ans, il avoit résolu d'excommunier le roi d'Angleterre. La princesse affligée de la condamnation de son frere, entreprit de le reconcilier avec le prélat; auquel elle persuada de venir à Chartres avec elle. Le roi d'Angleterre qui étoit alors en Normandie, convint d'une conference avec Anselme à l'Aigle entre Sées & Mortaigne. La comtesse l'y amena: ils trouverent le roi fort adouci; & après avoir conferé ensemble, il rendit au prélat ses revenus, & ils se reconcilierent. Quelques-uns le pressoient de repasser aussi-tôt en Angleterre, & le roi y consentoit: mais à condition qu'Anselme ne refuseroit point sa communion à ceux qui avoient reçu de lui l'investiture: ce qu'Anselme ne voulut point accorder; & résolut de demeurer jusqu'au retour de ceux qu'ils avoient envoïez à Rome, pour cet article & pour d'autres dont ils n'avoient pû convenir. Cet accord se fit à l'Aigle le vingt-deuxiéme de Juillet 1105.

Le roi en eut d'autant plus de joie, que le bruit s'étoit déja répandu en Angleterre, en France & en Normandie, qu'il alloit être excommunié par Anselme, & cette opinion encourageoit ceux qui ne l'aimoient pas à remuer contre lui. Ainsi pour témoigner combien il souhaitoit le retour d'Anselme en Angleterre, il promit d'envoïer si promptement à Rome, que l'archevêque pourroit assister à sa cour à Noël prochain,

prochain; mais il ne tint pas sa parole; & il tarda tant à faire partir ses envoïez, que l'on vit bien qu'il ne souhaitoit pas le retour du prélat. Ainsi se passa le reste de cette année; & Anselme eût tout le temps d'aller à Reims, & de satisfaire au desir de l'archevêque & de ses chanoines. AN. 1105.

XXXIX. Odon évêque de Cambray. *Narrat. t. 12. Spicil. p. 444. Sup. liv. LXI n. 60. Sup. liv. LXIV. n. 29.*

Manassés tint cette même année un concile à Reims, où il appella en general tous les abbez de la province, & en particulier Odon abbé de saint Martin de Tournai, qui fut élû évêque de Cambrai, & aussi-tôt sacré par l'archevêque & les évêques de la province. C'étoit en execution des ordres du pape Pascal II. qui étoit indigné de ce que Gaucher déposé au concile de Clermont par le pape Urbain dix ans auparavant, se maintenoit dans le siege de Cambrai; par la protection de l'empereur Henri, & apparemment Pascal voulut profiter de la foiblesse où se trouvoit ce prince depuis la revolte de son fils. Il écrivit donc à Manassés archevêque de Reims, lui ordonnant d'assembler ses suffragans, d'élire un évêque de Cambrai, & le sacrer sans délai. Mais l'autorité de l'archevêque ne fut pas suffisante pour mettre Odon en possession; Gaucher se maintint à Cambrai encore un an, c'est-à-dire, jusques à la mort de l'empereur, & Odon fut renvoyé à son abbaïe de Tournai, exerçant par tout ailleurs qu'à Cambrai les fonctions épiscopales. *Narr. p. 446.*

XL. Apologie du clergé de Liege. *epist. 7.*

Robert comte de Flandres s'étoit déclaré contre les schismatiques du diocese de Cambrai: comme il paroît par une lettre du pape Pascal, où il l'en remercie, & l'exhorte à faire de même à l'égard du clergé de Liege excommunié. Il l'excite ensuite contre l'empereur en ces termes: Poursuivez par tout, selon vos forces, Henri chef des heretiques & ses fauteurs. Vous

ne pouvez offrir à Dieu de sacrifice plus agréable
AN. 1105. que de combattre celui qui s'est élevé contre Dieu, qui s'efforce d'ôter le roïaume à l'église, qui a élevé l'idole de Simon dans le lieu saint; & qui a été chassé de l'église par le jugement du saint-Esprit, que le prince des apôtres & leurs vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entreprise à vous & à vos vassaux pour la remission de vos pechez, & comme un moïen d'arriver à la Jerusalem celeste.

to. x. conc. p. 630. Le clergé de Liege répondit à cette lettre par un long écrit; adressé à tous les hommes de bonne volonté, qui est l'apologie de tous ceux qui reconnoissoient Henri le pere pour empereur legitime. Dès le titre ils se déclarent catholiques, & attachez inviolablement à l'unité de l'église; & ils le montrent encore mieux dans le corps de la piece, où ils nomment l'église Romaine leur mere, le pape Pascal leur pere, l'apostolique, l'évêque des évêques, l'ange & l'oint du Seigneur, à qui appartient la sollicitude de toutes les églises. Ils reconnoissoient aussi pour vrai pape, Hildebrand ou Gregoire VII. & déclarent qu'ils n'adhererent jamais à aucun antipape: ainsi il n'y a aucun sujet de les traiter de schismatiques.

p. 634. E. Au fonds ils soûtiennent qu'ils ne doivent point être reputez excommuniez, pour rendre à Cesar ce qui est à Cesar, suivant l'évangile,
1. Pe. 2. 13. contre les nouvelles traditions. Ils rapportent
Rom. 13. 1. les préceptes de saint Pierre & de saint Paul touchant l'obéïssance dûë aux souverains: puis ils concluent: C'est donc parce que nous honorons le roi, parce que nous servons nos maîtres, non-seulement sous leurs yeux, mais en simplicité de cœur: c'est pour cela qu'on nous traite d'excom-
p. 636. muniez. Ils insistent sur la validité du serment, que les évêques comme les autres, ont fait aux

princes depuis un temps immémorial, en recevant d'eux les régales, c'est-à-dire, les domaines dépendans de leur couronne. Ils soûtiennent que c'est une très-ancienne coûtume, sous laquelle sont morts plusieurs saints évêques; & que ce serment étant légitime, ne peut être violé sans parjure. Ils ajoûtent que la prétention de dispenser de ces sermens est une nouveauté introduite par Hildebrand.

Ils disent ensuite : Si on lit avec l'esprit de Dieu les saintes écritures & les histoires, on trouvera que les rois & les empereurs ne peuvent point ou difficilement être excommuniez; & la question est encore indécise : quoiqu'ils puissent être avertis & repris avec discretion. Et encore : Il ne faut pas trop s'allarmer de ce qu'on nous traite d'excommuniez. Nous croïons que Rome même nous exceptera de l'excommunication. Le pape Hildebrand qui est l'auteur de ce nouveau schisme, qui le premier a levé la lance sacerdotale contre le diadême, excommunia d'abord indifferemment tous ceux qui favorisoient Henri : mais ensuite corrigeant cet excés, il excepta de l'excommunication ceux qui étoient attachez à l'empereur par devoir & par nécessité, non pour executer volontairement ses ordres, ou lui donner de mauvais conseils; & il en fit un decret.

p. 637. B.

p. 638. B.

Sup. liv. LXII. n. 51.

Sur ce que le pape Pascal traitoit l'empereur Henri d'heretique, ils répondent : S'il l'est, nous en sommes affligez pour lui & pour nous. Nous ne disons rien maintenant pour sa défense; nous disons seulement que quand il seroit tel, nous ne laisserions pas de souffrir qu'il nous commandât, parce que nous croirions mériter, par nos pechez d'avoir un tel maître; & nous ne devrions pas même en ce cas, chercher à nous en délivrer en prenant

p. 639. A.

1.*Tim.* II. 2. les armes contre lui, mais en adressant à Dieu pour lui nos prieres. Les rois pour qui saint Paul conjuroit les fideles de prier n'étoient pas chrétiens; & il dit pourquoi on doit prier pour les mauvais princes; afin que nous menions une vie tranquille. Ce seroit une conduite apostolique d'imiter l'apôtre; mais pour nos pechez, l'apostolique, le pape au lieu de prier pour le roi pecheur, excite la guerre contre lui, & empêche que notre vie ne soit tranquille. D'où vient cette autorité au pape de tirer un
VII. *ep.* I. glaive meurtrier outre le glaive spirituel? Le
Sup. liv. XXXVI. *n.* 4. pape Gregoire premier dit, que s'il eût voulu se mêler de faire mourir des Lombards, ils n'eussent plus eu ni roi, ni ducs. Mais, ajoûte-t'il, parce que je crains Dieu, je ne veux participer à la mort d'aucun homme, quel qu'il soit. A cet exemple tous les papes suivans se contentoient du glaive spirituel: jusques au dernier Gregoire, c'est-à-dire, Hildebrand, qui le premier s'est armé contre l'empereur du glaive militaire, & en a armé les autres papes par son exemple.

Sur la derniere clause de la lettre, où le pape ordonne au comte de Flandres de faire la guerre à l'empereur pour la rémission de ses pe-
p. 641. E. chez, le défenseur de l'église de Liege dit: J'ai beau feüilleter toute l'écriture & tous ses interpretes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. Hildebrand est le seul qui mettant la derniere main aux saint canons, a enjoint à la comtesse Mathilde, pour la rémission de ses pechez, de faire la guerre à l'empe-
p. 641. reur Henri. Or nous avons appris, qu'on ne peut lier ni délier personne sans examen. C'est la regle qu'avoit suivie jusques à present l'église Romaine. D'où vient donc cette nouvelle maxime, suivant laquelle on accorde aux cou-

pables, sans confession & sans pénitence l'impunité des pechez passez & la liberté d'en commettre d'autres ? Quelle porte ouvre-t'on par là à la malice des hommes ? AN. 1105.

XLI. Henri le pere renonce à la couronne. *Ursperg. an.* 1106. *Otto Frising. VII. Chr. c.* 11. *Vita Henr. IV. ap. Urstit. p.* 387.

La diete ou assemblée generale du roïaume Teutonique, indiquée à Mayence pour la fête de Noël 1105. fut la plus nombreuse que l'on eût vûë depuis plusieurs années ; & il s'y trouva plus de cinquante seigneurs. Richard évêque d'Albane & Gebehard évêque de Constance légats du pape y vinrent & y confirmerent l'excommunication contre l'empereur Henri. Ce prince étoit gardé à Bingue où son fils l'avoit arrêté par surprise, & il demandoit la liberté d'aller à Mayence, pour y être oüi : mais les seigneurs, qui craignoient que le peuple ne s'émût en sa faveur, allerent au-devant de lui à Ingelheim ; & firent si bien par leurs conseils & leurs artifices, qu'ils lui persuaderent au même lieu de se reconnoître coupable & de renoncer au roïaume & à l'empire. On lui demanda si sa renonciation étoit volontaire. Il répondit qu'oüi, & qu'il ne vouloit plus songer qu'au salut de son ame. Il se jetta aux pieds du légat Richard, demandant l'absolution des censures : mais le légat répondit, qu'il n'en avoit pas le pouvoir, & que son absolution étoit reservée au pape & à un concile general. Henri renonça donc à l'empire, remettant à son fils toutes les marques de sa dignité, sçavoir la croix, la lance, le sceptre, la pomme & la couronne ; & Henri le fils fut élu pour la seconde fois roi de Germanie, cinquiéme du nom, par tous les seigneurs du roïaume l'an 1106. après que son pere eut regné près de cinquante ans. Il reçut le serment des évêques & des seigneurs laïques, & les légats confirmerent son élection par l'imposition des mains. Si tout cela se fit licitement ou non, c'est ce que

nous ne décidons point, dit Otton de Frisingue.

AN. 1106. *ab. Ursp.* Après que l'on eut representé au nouveau roi & à toute l'assemblée la corruption inveterée des églises Germaniques, tous promirent unanimement d'y remedier ; & pour cet effet il fut résolu d'envoïer à Rome des députez capables de consulter le saint siege, de répondre aux plaintes, & de pourvoir en tout à l'utilité de l'église. On choisit pour cet effet de Lorraine Brunon archevêque de Treves, de Saxe Henri de Magdebourg, de Franconie Otton évêque de Bamberg, de Baviere Eberard d'Eistet, d'Allemagne Gebehard de Constance, de Bourgogne l'évêque de Coire, avec quelques seigneurs laïques pour les accompagner. Ils étoient chargez entre autres choses, d'obtenir, s'il étoit possible, que le pape passât deçà les Alpes.

XLII. Lettre de Henri le pere au roi de France. *Otto. VII. c. 12. ap. Urstit. p. 396.*

Henri le pere se retira cependant vers le bas Rhin, à Cologne, puis à Liege, & en l'une & l'autre de ces villes il fut reçu comme empereur. Il se plaignoit de la fraude & de la violence qu'on lui avoit faite pour exiger sa renonciation ; & il écrivit sur ce sujet une lettre au roi de France, où il se plaint premierement du siege apostolique, comme de la source de la persecution qu'il souffre ; Encore, dit-il, que j'aïe souvent offert de rendre à ce siege toute sorte d'obéissance & de soûmission, à condition que l'on me rendroit aussi le même honneur qu'à mes prédecesseurs : Leur haine, il parle des papes, les a portez jusques à violer le droit de la nature & armer mon fils contre moi : ensorte qu'au préjudice de la foi qu'il m'avoit jurée comme mon vassal, il a envahi mon roïaume, déposé mes évêques & mes abbez, soûtenu mes ennemis ; & ce que je voudrois pouvoir cacher, il a même attenté à ma vie.

Dans cette vûë, comme j'étois à Coblens en quelque sûreté pendant le saint temps de l'Avent il m'appella à une conference, où parfaitement instruit en l'art de feindre, il se jetta à mes pieds me demandant pardon du passé, & me promettant avec larmes de m'obéïr en tout à l'avenir; pourvû que je voulusse bien me reconcilier avec le saint siege. J'y consentis, me remettant au conseil des seigneurs, pour une affaire de cette importance, & il me promit de me conduire pour cet effet à Maïence à Noël, & m'en ramener en sûreté. Sur la foi d'une telle promesse, qu'un païen même observeroit, je marchois avec confiance, quand nous approchâmes de Bingue le vendredi avant Noël: les troupes de mon fils augmentoient, & la fraude commençoit à se découvrir, quand il me dit: Mon pere, il faut nous retirer dans ce château voisin, car l'archevêque de Mayence ne vous recevra point dans sa ville tant que vous serez excommunié. Faites-y la fête en paix avec telle suite qu'il vous plaira, je travaillerai cependant pour vous. Et il me jura pour la troisiéme fois, que si je me trouvois en péril, sa vie répondroit de la mienne.

Mais quand je fus entré je me trouvai enfermé moi quatriéme de tous mes gens, on me donna des gardes qui étoient mes ennemis mortels; outre les injures, les menaces, les épées levées sur ma tête, la faim, la soif; ce que je n'oublierai jamais, c'est que je passai ces saints jours dans cette prison sans aucune communion chrétienne; c'est-à-dire sans assister à la messe ni à l'office divin. Alors un seigneur nommé Guibert, vint de la part de mon fils me dire, que pour sauver ma vie il n'y avoit point d'autre moyen que de rendre les ornemens imperiaux. Moi qui n'aurois pas donné ma vie

pour mon roïaume, quand il se seroit étendu
AN. 1106. par toute la terre ; voyant que c'étoit une necessité, j'envoïai à Maïence la couronne, le sceptre, la croix la lance & l'épée. Alors mon fils de concert avec mes ennemis, laissant à Mayence mes serviteurs & mes amis, en sortit avec grand nombre de ses gens en armes, sous prétexte de m'y amener : mais il me fit conduire à Ingelheim, où je le trouvai avec une grande multitude de mes ennemis. Et parce qu'ils croïoient plus sûr que je renonçasse au roïaume en personne, ils me menaçoient tous de perdre la vie si je ne faisois tout ce qu'on m'ordonneroit.

Je dis que je le ferois pour avoir le temps de faire penitence ; & comme je demandois si j'étois au moins ainsi assuré de ma vie, le légat qui étoit present, répondit, que je ne pouvois me délivrer qu'en confessant que j'avois agi injustement, en persecutant Hildebrand & mettant Guibert à sa place, & en tout ce que j'avois fait jusques-là, contre le saint siege & contre l'église. Alors je me prosternai & demandai au nom de Dieu, que l'on m'accordât un lieu & un temps propre pour me justifier en presence de tous les seigneurs : ou, s'ils me trouvoient coupable, faire telle satisfaction qu'ils jugeroient necessaire. Mais le légat me déclara, qu'il falloit terminer tout au même lieu, autrement que je ne devois avoir aucune esperance d'en sortir. En cette extrêmité je demandai si j'obtiendrois l'absolution en confessant tout ce que l'on m'ordonnoit. Le légat répondit, qu'il n'en avoit pas le pouvoir ; & que si je voulois être absous, j'allasse à Rome satisfaire au saint siege. Ils me laisserent ainsi à Ingelheim. J'y demeurai quelque-temps, & mon fils m'avoit mandé de l'y attendre ; mais je fus

avertis, que si j'y demeurois, je serois emmené en prison perpetuelle, ou décollé au lieu même. Je m'enfuis aussi-tôt & je vins à Cologne & quelques jours après à Liege. Je vous prie donc, par la parenté & l'amitié qui est entre nous, & par l'interêt commun de toutes les couronnes, de vanger l'injure que j'ai soufferte, & ne pas laisser sur la terre l'exemple d'une si noire trahison. L'empereur Henri écrivit une lettre semblable à Hugues abbé de Clugni & à toute sa communauté. Il y raconte tout au long la trahison de son fils & la maniere dont on l'a forcé à renoncer à l'empire, avec quelques differences de la lettre précedente dans les circonstances; & il conclut en priant l'abbé de lui donner conseil, & promettant d'executer tout ce qu'il jugera à propos pour le reconcilier avec le pape. Il avoit une confiance particuliere en cet abbé qui étoit son parrain.

AN. 1106.

to. 2. spicil. p. 391. ep. 10. 12. 13.

XLIII. Suite de la guerre civile.

Ab. Ursperg.

Mais Henri avoit beau protester de sa soûmission envers le pape, le parti de son fils le tenoit toûjours pour schismatique lui & tous ses adherans; & sur ce fondement, aussi-tôt qu'il eut renoncé à la couronne, l'assemblée de Maïence commença à proceder contre eux. Plusieurs évêques furent chassez de leurs sieges & d'autres comme catholiques envoïez à leurs places; & on en sacra quelques-uns dès les fêtes de Noël 1105. Le zele de ces catholiques alla plus loin. Ils déterrerent les évêques schismatiques, & jetterent leurs corps hors des églises; entre autres celui de l'antipape Guibert fut tiré de la sépulture où il reposoit depuis cinq ans dans l'église de Ravenne. On déclara nul tout ce qu'il avoit fait; & en general on suspendit de leurs fonctions tous les clercs ordonnez par des évêques schismatiques, jusques à l'examen general.

AN. 1106. En Italie cependant un officier de Henri le pere, nommé Verner, qui commandoit à Aquin, aïant assemblé des troupes de tous côtez & gagné quelques Romains par de grandes sommes d'argent, fit élire pape l'abbé de Farfe sous le nom de Silvestre, tandis que le pape Pascal étoit du côté de Benevent. Mais peu de temps après cet antipape fut honteusement chassé par les catholiques.

Les évêques députez vers le pape par l'assemblée de Maïence, étant arrivez à Trente vers la mi-carême, furent arrêtez par un jeune seigneur nommé Albert, qui en avoit eu le gouvernement, & qui disoit avoir cet ordre de l'empereur Henri le pere. Il n'y eut que Gebehard évêque de Constance qui aïant pris des chemins détournez dans les montagnes, passa en Italie & arriva auprès du pape par le secours de la comtesse Mathilde. Les autres furent traitez indignement par Albert qui les avoit pris : excepté Otton évêque de Bamberg dont il étoit vassal. Ce prélat obtint même la liberté de Brunon archevêque de Treves & du comte Guibert, à la charge qu'ils iroient trouver l'empereur pour traiter la paix avec lui, & rapporter ses ordres touchant les autres prisonniers. Mais Guelfe duc de Baviere vint trois jours après avec des troupes de la part du jeune roi, pour mettre en possession du siege de Trente le nouvel évêque Gebehard, que les habitans ne vouloient point recevoir. Il les y contraignit, & intimida tellement Albert, qu'il relâcha ses prisonniers & leur demanda pardon.

Le jeune roi celebra à Bonne la fête de Pâques, qui cette année 1106. étoit le vingt-cinquiéme de Mars : puis vers la mi-Juin il assiegea Cologne, que son pere avoit fortifiée après en avoir chassé l'archevêque. Pendant ce

siege qui dura environ un mois, son pere qui étoit à Liege, lui envoya des deputez avec des lettres, tant pour lui que pour les seigneurs. Dans la lettre à son fils, il lui reprochoit sa détention à Bingue, & les autres mauvais traitemens qu'il avoit soufferts, puis il ajoûtoit: Il ne vous reste aucun prétexte de la part du pape & de l'église Romaine: puisque nous avons déclaré au légat en votre presence, que nous étions prêts à lui obéïr en tout, suivant le conseil des seigneurs, de notre pere Hugues abbé de Clugni, & d'autres personnes pieuses. Il prie son fils de lui faire justice & le laisser vivre en paix, & finit en déclarant, qu'il appelle au pape & à l'église Romaine. La lettre aux seigneurs contenoit les mêmes plaintes & les mêmes protestations. Après que ces deux lettres eurent été lûës publiquement, le jeune roi, par le conseil des seigneurs, envoya aussi des députez à son pere, avec un manifeste qu'il fit auparavant lire aussi en public par Henri archevêque de Magdebourg; & qui portoit en substance: Après un schisme d'environ quarante ans, qui a désolé l'empire & l'a réduit à l'apostasie & presque au paganisme: Dieu nous a regardez en pitié, nous sommes revenus à l'unité de l'église, nous avons rejetté le chef incorrigible du schisme Henri, qui portoit le nom d'empereur, & nous avons élu un roi qui est catholique quoique son fils. Le pere a témoigné lui-même approuver cette élection, il a rendu les ornemens imperiaux, nous a recommandé son fils avec larmes, & a promis de ne plus songer qu'au salut de son ame.

AN. 1106.

ap. Urstit. p. 398.

p. 399.

ab. Urs. perg.

Maintenant il revient à ses premiers artifices, il se plaint par toute la terre qu'on lui a fait injure, il s'efforce d'attirer contre nous les armes des François, des Anglois, des Danois, &

AN. 1106. des autres nations voisines : il demande justice, & promet de suivre désormais nos conseils. Mais en effet il ne cherche qu'à dissiper cette armée catholique, ravager l'église & nous replonger dans l'anathême. C'est pourquoi la volonté du roi, de tous les seigneurs & de toute l'armée catholique, est qu'il se presente en tel lieu & avec telle sûreté qu'il desirera : afin que l'on examine de part & d'autre ce qui s'est passé depuis le commencement du schisme, que l'on fasse justice au fils & au pere ; & que l'on termine sans plus differer, les contestations qui agitent l'église & l'état. Les deputez porteurs de ce manifeste aïant eu audience de l'empereur, furent maltraitez par ceux de sa suite, avec lesquels ils ne vouloient pas communiquer, les regardant comme excommuniez ; & rapporterent pour réponse, que l'on quittât les armes & que l'on indiquât une conference.

XLIV. Mort de Henri IV. *ap. Sig. p. 379.*

Henri le fils aïant été obligé à lever le siege de Cologne, envoïa encore proposer à son pere une conference à Aix-la-Chapelle dans huit jours. Le pere s'en plaignit par une derniere lettre adressée aux évêques & aux seigneurs du roïaume : disant qu'on n'avoit jamais donné un terme si court pour la moindre affaire, & déclarant qu'il appelle pour la troisiéme fois au pape Paschal & à l'église Romaine. Mais peu de temps après la guerre civile fut terminée par sa mort, qui arriva le mardi septiéme d'Août 1106. Il n'avoit pas encore cinquante-cinq ans, étant né le onziéme de Novembre 1051. & toutefois il est souvent nommé Henri le vieux par rapport à son fils. Il avoit regné cinquante ans, & Henri V. son fils en regna dix-neuf. Il fut alors reconnu de tous pour roi d'Allemagne ; & le schisme, ou le prétexte d'en accuser ceux du parti contraire, cessa entierement

Sup. liv. LXX. n. 22.

L'évêque de Liege fut reçû comme les autres à la communion : mais parce que l'empereur étoit mort chez lui, & qu'il l'avoit enterré dans son église, on l'obligea à le deterrer comme excommunié, & le mettre en un lieu profane : d'où le roi permit qu'on le transferât à Spire ; & il y demeura cinq ans dans un cercueil de pierre hors de l'église.

AN. 1106. *Ursperg.*

XLV. Lettre de S. Hugues de Clugni au roi Philippe. *Spicil. to.* 2. *epist.* 18. *p.* 401.

Hugues abbé de Clugni prit occasion de cette mort pour exciter le roi de France Philippe à faire pénitence. Ce prince lui avoit témoigné qu'il vouloit passer le reste de ses jours en union avec lui, & lui offroit ses bonnes grac[illegible], lui demandant une amitié réciproquè : ce qui donna lieu à l'abbé de lui écrire en ces termes : Puisque Dieu me donne une ouverture pour vous parler familierement, je vous dirai ce que je pense & ce que je desire depuis long-temps : c'est que vous aïez désormais plus d'inclination & d'affection pour le bien, je dis pour le vrai & souverain bien qui est Dieu. Souvenez-vous, que vous m'avez une fois demandé si jamais quelque roi s'étoit fait moine, je vous ai répondu qu'oüi ; & quand il n'y auroit que le roi Gontran, son exemple suffiroit. Nous ne trouvons point ailleurs que dans cette lettre, que le roi Gontran se soit fait moine. Hugues continuë : la triste fin des princes vos voisins & vos contemporains doit vous toucher & vous épouvanter : je parle de Guillaume roi d'Angleterre & de l'empereur Henri : l'un a été tué dans un bois d'un co[illegible] de fléche, l'autre vient de mourir au milieu des afflictions dont il étoit accablé, comme je crois que vous l'avez déja appris. Qui peut sçavoir en quel état ils sont à present l'un & l'autre ? Prenez donc, cher prince, un bon conseil pour vôtre ame ; changez de vie, corrigez vos mœurs, approchez-

vous de Dieu par une vraye penitence & une parfaite conversion. Or vous n'en trouverez point de chemin plus facile & plus sûr que la profession monastique. Nous sommes prêts à vous recevoir, à vous traiter en roi, & à prier pour vous le roi des rois afin que de l'état monastique il vous fasse passer au royaume éternel.

XLVI. Retour de S. Anselme en Angleterre. * *Edmer.* 4. *Novor.*

Saint Anselme étoit toujours à l'abbaye du Bec, où il attendoit le retour des deputez que le roi d'Angleterre & lui avoient envoïez à Rome. Cependant il apprenoit de tristes nouvelles des exactions que ce prince faisoit dans son roïaume, non-seulement sur le peuple, mais sur le clergé. Le prétexte étoit de faire observer les decrets du dernier concile de Londres, touchant la continence des prêtres. Car comme pendant l'absence d'Anselme, plusieurs avoient repris ou gardé leurs concubines, on les punissoit par des amendes au profit du roi. Mais le produit s'en trouvant moindre que ses officiers n'esperoient; on étendit l'imposition sur les innocens, comme sur les coupables, & on taxa generalement tous les curez. Ceux qui ne vouloient ou ne pouvoient payer, étoient pris avec scandale, emprisonnez & tourmentez. Environ deux cens se presenterent au roi pour s'en plaindre, revêtus de leurs habits sacerdotaux; mais il ne voulut pas les écouter, & les fit chasser honteusement. Anselme en écrivit au roi, lui representant qu'il étoit inoüi qu'un prince voulut faire executer les loix de l'église contre les ecclesiastiques par des peines temporelles. C'est aux évêques, dit-il, à punir ces crimes, & à leur défaut c'est à l'archevêque & au primat. Le roi lui manda qu'il passeroit bien-tôt en Normandie, & le satisferoit sur cet article.

Cependant les deputez revinrent de Rome,

& rapporterent entre autres choses, une commission du pape à Anselme, pour juger la cause de Guillaume archevêque de Roüen. Ce prélat avoit été moine au Bec, puis à saint Etienne de Caën, dont il fut le second abbé; & succeda en 1179. à Jean d'Avranches dans le siege de Roüen, qu'il tint pendant trente deux ans. Guillaume nonobstant son mérite singulier, avoit été depuis long-temps suspendu de ses fonctions par le pape; & Anselme avoit intercedé pour lui par ces derniers députez. Le pape lui manda donc de faire en son nom tout ce qu'il jugeroit à propos en cette affaire. Il alla à Roüen, & exposa la cause de sa venuë dans un synode où Guillaume de Varelvast député du roi presenta les lettres du pape qu'il avoit apportées de Rome: l'une adressée à l'archevêque de Roüen où le pape l'exhortoit à éloigner de lui ceux dont les mauvais conseils lui avoient fait commettre plusieurs fautes; l'autre à Anselme où il marquoit qu'aïant égard à la soûmission du roi d'Angleterre, il usoit de condescendance, & donnoit à Anselme le pouvoir d'absoudre ceux qui avoient reçu les investitures, ordonner ceux qui les avoient reçuës, ou fait hommage au roi. Puis il ajoûtoit: Si quelques-uns désormais reçoivent les prélatures sans investitures, quoiqu'ils aïent fait hommage au roi, vous ne laisserez pas de les ordonner: jusques à ce que vous persuadiez au roi de s'abtenir de cet hommage. Il permet ensuite à Anselme de recevoir à sa communion les trois évêques qui avoient fait un faux rapport au roi en 1102. & d'absoudre le roi & les seigneurs qui avoient travaillé auprès de lui par ordre du pape pour l'affaire des investitures. Enfin il lui commet celle de l'archevêque de Roüen. La lettre est du vingt-troisiéme de Mars.

AN. 1106.
Gall. Chr.

to. x. conc. ep. 101. *ap. Edmer.*

Sup n. 9i

AN. 1106. Quand Guillaume de Varelvast fut arrivé auprès du roi en Angleterre, & lui eut rendu compte de ce qu'il avoit negocié à Rome: le roi très-content le renvoïa prier Anselme de revenir au plûtôt à son église. Mais Guillaume trouva le prélat malade, & en fut sensiblement affligé, car il désiroit alors sincerement son retour & la liberté de l'église. Il l'assura que le roi étoit absolument disposé à suivre tous ses conseils, & à être toûjours d'accord avec l'église Romaine. Enfin il le pressa tant qu'il le fit partir du Bec tout malade qu'il étoit: mais quand il fut à Jumieges son mal augmenta de telle sorte qu'il ne put passer outre. Il manda au roi la cause de son retardement; & le roi jura qu'aucune perte ne lui seroit si sensible que la mort d'Anselme, à qui il manda de se tenir en repos & songer à sa santé, l'assurant qu'il passeroit incessamment en Normandie.

Anselme retourna donc au Bec attendre le roi, qui y vint à l'Assomption de Notre-Dame, quinziéme d'Août 1106. Alors le prélat entierement gueri celebra solemnellement la messe, puis le roi & lui s'assemblerent, & convinrent de tous les articles qui les avoient divisez. Le roi déchargea les églises d'Angleterre du cens que Guillaume le Roux leur avoit imposé le premier; & promit que tant qu'il vivroit il ne prendoit rien des églises vacantes. Quant à la taxe des curez, il promit, que ceux qui n'avoient pas encore païé ne païeroient rien, & que ceux qui avoient païé seroient quittes de toute imposition pour trois ans. Il promit encore sous caution la restitution de tout ce qu'il avoit pris des biens de l'église de Cantorberi pendant l'absence de l'archevêque. Après cet accord Anselme retourna en Angleterre; où il fut reçu avec une joïe incroïable, particulierement de la reine, qui

marchoit devant lui sur la route & lui préparoit les logemens.

AN. 1106.

En ce voïage, Henri roi d'Angleterre gagna la bataille de Tinchebrai, qui le rendit maitre de la Normandie, & il envoya le duc Robert son frere prisonnier en Angleterre où il mourut. A la mi-Octobre 1106. Henri assembla à Lisieux les évêques & les seigneurs de Normandie, pour regler les besoins de l'église & de l'état. On y établit la paix contre les usurpations des biens ecclesiastiques, les pillages & les violences.

to. x conc. p. 747. ex Order. lib. XI. p. 822.

XLVII. S. Brunon de Segni.

Guill. Tyr. XI. c. 1.

La même année Boëmond prince d'Antioche vint en France, cherchant à s'acquitter des dettes dont il étoit chargé, & esperant amener des recruës de nouvelles troupes. Aïant donc laissé le gouvernement de sa principauté à son cousin Tancrede, il partit d'Antioche dans l'automne de l'année 1104. amenant avec lui Daïmbert patriarche de Jerusalem, qui venoit se plaindre au pape de ce que le roi Baudoüin l'avoit injustement chassé de son siege, & mis à sa place un prêtre nommé Ebremar. Boëmond étant arrivé en Poüille y fit peu de séjour; puis il alla trouver le pape Pascal, auprès duquel il laissa Daïmbert; & passa en France avec Brunon évêque de Segni, que le pape y envoïoit en qualité de légat, pour solliciter le secours de la terre sainte. Brunon étoit d'une famille très-noble d'Aste en Piemont, comptée alors entre les villes de Ligurie; & fut élevé dès l'enfance dans le monastere de sainte Perpetuë près d'Aste, puis il fut chanoine de Sienne. Delà il alla à Rome pour passer au Mont-Cassin, où il désiroit depuis longtemps d'embrasser la vie monastique. Il trouva à Rome Pierre Ignée évêque d'Albane, qui le reçût chez lui en 1079. Dans le concile qui fut tenu la même année, Brunon fit paroître sa doctrine & la force de son genie, en refutant l'he-

Dissert. Marchesf. init. op. S. Bruno.

Sup. liv. XLIII. n. 6.

re sie de Berenger; ce qui fut cause que l'évêché de Segni en Campanie étant venu à vaquer, le pape Gregoire VII. l'en pourvut malgré toute sa résistance. Il accompagna Urbain II. en son voyage de France & assista au concile de Clermont; mais quelques années après il quitta son église & vint au Mont-Cassin, où il se rendit moine sous l'abbé Oderise. Le peuple de Segni en porta ses plaintes au pape Pascal II. qui envoya ordonner à Brunon de revenir prendre soin de son troupeau, & se tenir auprès du pape pour l'assister dans les affaires de l'église; lui faisant des reproches d'être entré dans un monastere sans la permission du saint siege. Brunon répondit: Toute l'église Romaine sçait que j'aurois executé ce dessein il y a plusieurs années, si je n'avois vû l'église attaquée violemment par les schismatique; maintenant qu'elle est en paix, j'ai cru devoir accomplir mon vœu. Et je ne manque pas d'exemples des saints évêques, qui ont quitté le tumulte des affaires pour vivre en repos. Comme le pape ne se laissoit point fléchir, l'abbé Oderise le pria de trouver bon, que Brunon demeurât dans le monastere, à la charge d'aller de temps en temps à Rome pour le service de l'église; & il étoit en cet état quand le pape l'envoya avec Boëmond.

AN. 1106.

Sup. liv. LXIV. *n.* 28.

Chr. Cass. IV. *c.* 31.

XLVIII. Boëmond en France. *Orderic.* XI. *p.* 816.

Ce prince arriva en France au mois de Mars 1106. & alla d'abord en Limousin, acquitter un vœu qu'il avoit fait à saint Leonard lorsqu'il étoit prisonnier des infideles. Pendant le reste du carême il visita les villes de France, & fut reçû par tout avec un grand respect par le clergé & par le peuple; à qui il racontoit les actions ausquelles il s'étoit trouvé. Il donnoit aux églises des reliques, des draps de soye, & d'autres offrandes précieuses; & trouvoit un accueil favorable dans les monasteres & les évêchez. Il me-

noit avec lui le fils de Romain Diogene autrefois empereur de C. P. & d'autres nobles Grecs, dont les plaintes contre l'empereur Alexis, qu'ils traitoient d'usurpateur, augmentoient contre lui l'animosité des François. Plusieurs nobles offroient leurs enfans à Boëmond pour les tenir sur les fonts; & il leur donnoit son nom de baptême qui étoit Marc. AN. 1106.

Un des motifs de son voïage étoit de se marier, & il épousa Constance, fille du roi de France Philippe & de la reine Berte: qui après avoir épousé Hugues comte de Troyes & en avoir eu des enfans, avoit été séparée de lui pour parenté, suivant le conseil d'Yves de Chartres. Boëmond traita en même temps le mariage de son cousin Tancrede avec Cecile fille naturelle du même roi Philippe & de Bertrade. Les nôces de Boëmond furent celebrées à Chartres après Pâques, cette année 1106. Et au même lieu, étant entré dans l'église, il monta sur une tribune, devant l'autel de la Vierge & harangua l'assemblée; excitant par le récit de ses avantures, tous les guerriers à venir avec lui & leur promettant des châteaux & des villes opulentes pour récompense de leurs travaux. Il y en eut grand nombre qui se croisérent & entreprirent le voïage de Jerusalem avec la même joïe que s'ils alloient à un festin. La croisade fut encore plus solemnellement prêchée par le légat Brunon de Segni, dans le concile qu'il tint à Poitiers le vingt-sixiéme Mai de la même année 1106. & où Boëmond fut present. On y traita aussi diverses matieres ecclesiastiques.

Suger. vita. Lud. c. 6.

Ivo. epist. 158.

Chr. Mall. an. 1106. to. x. conc. p. 746.

XLIX. Reproches contre Robert d'Arbrisselles.

La même année & dans le même diocese de Poitiers, fut fondé le celebre monastere de Fontevraud. Robert d'Arbrisselles continuoit de prêcher, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu dix

Vita c. 3. *ep. Boll.* 25. *Feb. to.* 5. *p.* 606. *Sup. liv.* LXIV. *n.* 33. ans auparavant du pape Urbain II. & en peu de temps il fut suivi de grandes troupes de l'un & de l'autre sexe, n'osant rejetter personne de ceux qu'il croïoit touchez de Dieu. Depuis qu'il eut quitté l'abbaïe de la Roüe, il n'avoit voulu se fixer nulle part, pour être plus libre à prêcher de tous côtez : mais voïant que la multitude des ses disciples augmentoit, & qu'en marchant toûjours, les femmes ne pouvoient éviter de loger avec les hommes, il chercha un lieu où ils pussent demeurer avec bienséance, & peut être y fut-il déterminé par les mauvais discours ausquels sa conduite extraordinaire donnoit occasion.

Lib. LV. *n.* 47. C'est ce qui paroît par deux lettres de ses amis, l'une de Geoffroi abbé de Vendôme, où il l'accuse d'indiscretion dans la trop grande familiarité avec les femmes qu'il gouvernoit. Le bruit court, dit-il, que vous leur parlez souvent en particulier, & que la nuit vous ne faites pas difficulté de dormir entre elles, prétendant mieux combattre ainsi les tentations. Si vous le faites, c'est un genre de martyre nouveau & infructueux ; & vous ne devez jamais avoir tant de constance en votre vertu, que vous pensiez ne pouvoir tomber si vous ne marchez avec précaution. Ainsi parle Geoffroi : mais il ne faut pas douter que Robert & ses disciples ne couchassent tout vêtus suivant l'usage monastique.

Marb. ep. 8. L'autre lettre est d'un évêque que l'on croit être Marbode de Rennes, & elle commence par ce même reproche de sa familiarité excessive avec les femmes, & en fait mieux entendre l'occasion. On prétend, dit-il, que vous passez la nuit entr'elles & vos disciples, pour leur prescrire à eux & à elles quand ils doivent veiller ou dormir. C'est-à-dire, qu'ils passoient

une partie de la nuit en prieres. Il ajoûte que plusieurs de ces femmes étoient dispersées dans des hôpitaux, & des hospices pour servir les pauvres & les étrangers, & que de ce mélange avec les hommes il étoit arrivé des accidens scandaleux. Le second reproche de Marbode est l'exterieur singulier de Robert, sa grande barbe, ses pieds nuds, son habit pauvre & déchiré, qui ne convenoit ni à sa profession de chanoine, ni à la prêtrise dont il étoit honoré. Cet habit, dit-il, n'est pas si propre à vous donner autorité parmi les simples, comme vous prétendez, qu'à vous faire soupçonner de folie par les gens sages. Il l'accuse encore de déclamer contre les prêtres & les superieurs ecclesiastiques, ce qui faisoit que plusieurs curez se trouvoient abandonnez de leurs troupeaux. Il blâme la facilité avec laquelle il recevoit ceux qui paroissoient se convertir à ses sermons, & leur faisoit aussi-tôt faire profession, & l'exhorte par toute la lettre à regler son zele avec plus de discretion.

AN. 1106.

L. Fondation de Fontevraud.

Quelques auteurs modernes se sont inscrits en faux contre ces deux lettres, ne croïant pas les pouvoir accorder avec la sainteté de Robert d'Arbrisselles reconnuë de toute l'église. Mais quoi qu'il en soit de ces lettres & des reproches qu'elles contiennent, il est certain que Robert reconnut lui-même l'inconvenient de vie errante des grandes troupes qui le suivoient de l'un & de l'autre sexe; & qu'il résolut de chercher quelque désert où ils pussent vivre sans donner aucun prétexte de scandale. Il en trouva un à l'extremité du diocese de Poitiers à deux lieuës de Cande en Touraine Ce lieu nommé Fontevraud étoit inculte, couvert d'épines & de ronces, & Robert l'aïant obtenu des proprietaires, y établit la nouvelle famille que Dieu lui avoit donnée.

Vita Rob.

AN. 1106. Ils y firent d'abord des cabanes pour se garantir des injures de l'air, & un oratoire. Robert sépara les femmes d'avec les hommes & les enferma : les destinant principalement à la priere & les hommes au travail. Les clercs & les laïques vivoient ensemble, les clercs chantoient les pseaumes & celebroient la messe, les laïques travailloient, & tous gardoient le silence en certains temps. Ils vivoient dans une grande modestie & une grande union entre eux ; & ne nommoient Robert que leur maître, car il ne vouloit pas souffrir le nom de dom ni d'abbé. Il étoit vehement contre les pecheurs, & ses discours avoient une merveilleuse énergie; mais il etoit doux pour les pénitens ; indulgent aux autres, dur à lui-même, ennemi de l'hypocrisie. Il ne vouloit point que ses disciples portassent d'autre nom que de pauvres de JESUS-CHRIST. En effet ils vecurent quelque-temps de ce que leur envoïoient volontairement les habitans des lieux circonvoisins ; mais bien-tôt on leur donna en fonds de terres de quoi subsister abondamment.

Gall. Chr. t. 4. p. 409. Pierre, évêque de Poitiers, favorisa cet établissement, comme il paroît par une charte, où il dit : Un homme apostolique, nommé Robert d'Arbrisselles, aïant par ses exhortations retiré de la vie mondaine grand nombre d'hommes & de femmes, a fondé dans notre diocese une église en l'honneur de la sainte Vierge, au lieu nommé Fontevraud, que lui ont donné Aremburge femme de Gui, & Rivarie sa fille, avec la terre du labour de quatre bœufs ; & il y a assemblé plusieurs religieuses pour y vivre regulierement. Peu de temps après j'ai été trouver le pape Pascal, & j'ai obtenu de lui un privilege en faveur de cette église ; conformément auquel je confirme aussi cette fondation, ensorte qu'il

ne soit permis à personne d'inquieter ces religieuses, sous peine de malediction perpetuelle. **An. 1106.**
Cette charte fut donnée du consentement du chapitre de Poitiers & souscrite par le doyen, les autres dignitez & les chanoines ; la datte est de l'an 1106. La bulle du pape dont elle fait mention est du vingt-cinquiéme d'Avril de la même année, & reserve expressément la reverence dûë à l'évêque, selon les canons ; c'est-à-dire, sa jurisdiction, comme il paroît par plusieurs actes semblables. En cette bulle sont nommées quatre terres, que l'on avoit déja données au monastere ; & tels en furent les commencemens. *Pœnit. Theod. t. 20. p. 62.*

LI. Concile de Guastalle. *Vita per P. Pisaun. n. 10. Sup. n. 40.*

Le pape Pascal II. avoit résolu de passer en Allemagne, suivant la priere que lui en avoient faite les deputez de l'assemblée de Maience, au nom de toute la nation. S'etant donc mis en chemin il vint à Florence & y tint un concile, où l'on disputa beaucoup avec l'évêque du lieu, qui disoit que l'Antechrist étoit né. Mais la nouveauté du sujet attira une si grande foule de peuple, pour entendre cette dispute, & le tumulte fut tel, qu'on ne pût ni décider la question ni terminer le concile.

Le pape continuant son voïage, vint en Lombardie, & tint un concile general à Guastalle sur le Pô, le lundi vingt-deuxiéme d'Octobre 1106. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques, tant de deçà que delà les monts, & une grande multitude de clercs & de laïques ; même les ambassadeurs de Henri, roi d'Angleterre & la princesse Mathilde en personne. On y ordonna que la province entiere d'Emilie avec ses villes ; sçavoir, Plaisance, Parme, Rege, Modene & Boulogne, ne seroit plus soûmise à la métropole de Ravenne ; ainsi il ne lui resta que la province Flaminie. On le fit pour humi- *to. x. conc. p. 748.*

lier cette église, qui, depuis environ cent ans, s'étoit élevée contre l'église Romaine ; & en avoit usurpé non seulement les terres, mais le siege même par l'antipape Guibert. En ce concile le roi Henri fit demander au pape, de lui confirmer sa dignité, lui promettant fidelité & obéissance filiale.

AN. 1006.

Vers la fin du concile ont lut les passages des peres touchant la reconciliation de ceux qui ont été ordonnez hors de l'eglise catholique; sçavoir, de la lettre de saint Augustin à Boniface, de S. Leon aux évêques de Mauritanie, & le troisiéme canon du concile de Carthage. Sur quoi l'on forma le decret suivant : Depuis plusieurs années le roïaume Teutonique a été separé de l'unité du saint siege, d'où il est arrivé qu'il s'y trouve peu d'évêques ou de clercs catholiques. Etant donc necessaire d'user d'indulgence à l'exemple de nos peres, nous recevons à leurs fonctions les évêques de ce royaume, ordonnez dans le schisme, pourvû qu'ils ne soient ni usurpateurs, ni simoniaques, ni coupables d'autres crimes. On fit un second decret qui porte que les auteurs du schisme n'étant plus au monde, l'église doit rentrer dans son ancienne liberté ; par où l'on marque la mort de l'empereur Henri. Pour retrancher donc la cause du schisme, on renouvelle les défenses faites aux laïques de donner les investitures.

Leo. ep. 1. al. 87

Sup. liv. XXVI. n. 52.

A ce concile de Guastalle vinrent des deputez de l'église d'Ausbourg, pour accuser Herman leur évêque, qu'ils soutenoient avoir acheté cet évêché du défunt empereur. Il avoit été compris dans l'absolution generale, que le légat Richard donna aux schismatiques après la cession de ce prince, mais sa cause n'avoit pas été examinée. Ensuite le légat étant venu à Ausbourg, le clergé & le peuple lui porterent

leurs plaintes contre Herman, tous les chanoines se déclarerent ses accusateurs, & l'affaire fut remise au jugement du pape. Les parties se presenterent donc au concile de Guastalle, l'évêque d'un côté, de l'autre les députez de son église; le légat Richard fit son rapport de ce qui s'étoit passé. On réïtera l'accusation, & il ne parut point de défense légitime : ainsi tous étoient d'avis qu'Herman devoit être déposé ; il l'eût été, & si Gebehard évêque de Constance n'eût remontré qu'il étoit plus à propos de le faire dans l'église même d'Ausbourg, quand le pape y seroit. On prononça seulement une suspense contre l'évêque, & on prescrivit un terme pour le jugement de sa cause; mais il eut ensuite l'adresse de le faire encore differer. En consequence du decret de ce concile, le pape écrivit une lettre adressée à Gebehard, évêque de Constance, à Oderic de Passau, & à toute la nation Teutonique, où il reprend le zele excessif de ceux qui vouloient quitter le païs pour éviter les excommuniez; & permet de recevoir à la communion de l'église ceux qui n'ont communiqué avec les excommuniez que malgré eux, par la necessité du service ou de l'habitation commune. Sur quoi il cite la constitution de Gregoire VII.

AN. 1106.

Pasc. epist. 12.

Sup. liv. LXII. *n.* 51.

LII. Bernard évêque de Parme.

De Guastalle le pape Pascal vint à Parme, où suivant la priere que lui en avoient faite les habitans, il dédia l'église cathedrale en l'honneur de la sainte Vierge, au lieu de S. Herculan qu'elle avoit pour patron; & il déclara cette église immédiatement soûmise au saint siege. Il y sacra évêque le cardinal Bernard, que les Parmesans demandoient alors, après l'avoir refusé avec outrage deux ans auparavant; & il le déclara son légat : Bernard étoit noble Florentin de la famille des Uberti; aïant embrassé la vie monas-

Domnizo. Ital. sacr. t. 2. *p.* 181.

Ibid. p. 213.

AN. 1106. tique, il fut le premier abbé de S. Salvi à Florence, puis le septiéme general de la congregation de Vallombreuse. Le pape Urbain II. le fit prêtre cardinal du titre de S. Chrysogone, *Domnizo.* & l'emploïa en diverses légations. Le pape Pascal l'envoia en cette qualité de légat auprès de la comtesse Mathilde pour l'aider de ses conseils; & comme il y étoit, quelques Parmesans catholiques & pieux vinrent le prier de venir chez eux, & de ramener par ses instructions les schismatiques qui y restoient depuis l'antipape Cadaloüs, qui en avoit été évêque. *Sup. liv. LX. n. 47.* Bernard alla donc à Parme en 1104. y étant exhorté par Mathilde méme; & le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, celebrant la messe solemnellement dans son église, il prêcha selon la coûtume, après l'évangile. Mais comme il parloit assez librement contre l'empereur Henri, le peuple attaché à ce prince, se jetta sur lui l'épée à la main; on l'arracha de l'autel & on le tira hors de l'église pour le mettre en prison, on pilla les vases sacrez qui étoient sur l'autel, & que Mathilde avoit donnez. La princesse aïant appris ce désordre, vint à Parme avec des troupes; les seditieux effraïez, laisserent Bernard en liberté, rendirent les vases sacrez; & Mathilde leur pardonna à l'instante priere du cardinal. Enfin cette année 1106. voïant les affaires changées de face par le decès de l'empereur, ils demanderent d'eux-mêmes Bernard pour évêque.

LIII. Le pape en France. *Ab Ursperg.* Les Allemans tenoient pour assuré que le pape celebreroit à Maïence la fête de Noël avec le nouveau roi & tous les seigneurs du roïaume. Le roi l'aïant attendu quelque-temps à Ausbourg & en d'autres lieux de la haute Allemagne, passa la fête à Ratisbonne avec les légats. Mais le pape par le conseil des siens

avoit changé de dessein, craignant la ferocité des Allemans qu'il avoit éprouvée à Veronne, dans une sédition qui s'émut lorsqu'il y étoit logé. On lui disoit qu'ils n'étoient pas disposez à recevoir le décret contre les investitures ; & que l'esprit fier du jeune roi n'étoit pas encore assez docile. C'est-à-dire que ce prince voiant sa puissance affermie par la mort de son pere, croioit n'avoir plus besoin du pape. Par toutes ces considerations le pape dit en soûpirant, que la porte ne lui étoit pas encore ouverte en Allemagne, & prit son chemin par la Bourgogne pour passer en France. Le sujet de ce voiage étoit pour consulter le prince Loüis désigné roi, & l'église Gallicane, sur quelques difficultez touchant l'investiture ecclesiastique, qui lui étoient faites par le roi Henri, prince inhumain, qui avoit cruellement persecuté son pere ; & le tenant en prison, l'avoit forcé, à ce que l'on disoit, à lui ceder le roïaume & les ornemens imperiaux. Ce sont les paroles de l'abbé Suger, auteur du tems. On résolut donc à Rome qu'à cause de la perfidie des Romains, faciles à corrompre, il étoit plus sûr de déliberer en France sur ces questions. Ainsi le pape vint à Cluni, accompagné d'évéques, de cardinaux & de nobles Romains, & y celebra la fête de Noël l'an 1106. De-là il passa à la Charité, dont il dédia solemnellement l'église avec une grande assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbez & de moines. Là se trouverent les plus grands seigneurs du roïaume ; entre autres le comte de Rochefort, sénéchal du roi de France, envoïé de sa part pour servir le pape par tout le roïaume comme son pere spirituel.

AN. 1106.

Suger. vita Lud. c. 9.

Le pape celebra à S. Martin de Tours le dimanche *Lætare*, quatriéme de Carême, qui

AN. 1107. cette année 1107. fut le vingt-quatriéme de Mars ; & il portoit la tiare pontificale suivant l'usage de Rome. Ensuite il vint à S. Denis en France, où il fut reçu par l'abbé Adam avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de memorable, ajoûte Suger qui étoit present, c'est que contre la coûtume des Romains, il ne desira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monastere, comme on le craignoit ; il ne daigna pas même les regarder. Il se prosterna humblement devant les reliques, priant avec larmes, & demanda quelque petite partie des ornemens épiscopaux de S. Denis, teints de son sang ; en disant : Ne faites pas difficulté de nous rendre quelque peu des vêtemens de celui que nous vous avons envoïé gratuitement pour apôtre.

A S. Denis le roi Philippe & le prince Loüis son fils vinrent trouver le pape & se prosternerent à ses pieds. Le pape les releva de sa main & confera familierement avec eux des affaires de l'église ; les priant tendrement de la proteger, à l'exemple de Charlemagne & des autres rois ses prédecesseurs ; de resister hardiment aux tyrans, aux ennemis de l'église, & en particulier au roi Henri. Les deux rois, car le prince en avoit déja le titre, lui promirent amitié, aide & conseil, & lui offrirent leur roïaume. Et comme il devoit aller à Châlons sur Marne, conferer avec les ambassadeurs du roi d'Allemagne, ils lui donnerent pour l'accompagner en ce voïage, des archevêques, des évêques & l'abbé de saint Denis avec lequel étoit Suger.

Le pape attendit quelque-temps à Châlons les ambassadeurs du roi Henri, qui étant arrivez, furent logez à S. Menge. C'étoit l'archevêque de Tréves, l'évêque d'Halberstat, l'évêque de Munster, plusieurs comtes, & le duc

Guelfe, qui faisoit toûjours porter une épée devant lui, étant d'ailleurs terrible par la hauteur & la grosseur de sa taille, & le ton élevé de sa voix; tous ces ambassadeurs sembloient être venus plûtôt pour intimider que pour raisonner. AN. 1107.

LIV. Conference de Châlons.

Ils laisserent à leur logis le chancelier Albert en qui l'empereur avoit une entiere confiance, & vinrent à la cour du pape en grande troupe & avec un grand appareil. L'archevêque de Tréves le plus éloquent & le plus poli de tous, & qui parloit bien françois, porta la parole & salua le pape & la cour Romaine avec offres de services de la part de l'empereur, sauf le droit de sa couronne. Puis il ajoûta: Telle est la cause de l'empereur notre maître pour laquelle nous sommes envoiez. Dès le temps de nos prédecesseurs, hommes saints & apostoliques, de S. Gregoire le grand & des autres, le droit de l'empereur est qu'avant que l'élection d'un évêque soit publiée, elle doit être portée à sa connoissance; si la personne est convenable, il y donne son consentement; puis l'élection faite par le clergé sur la demande du peuple est renduë publique; & l'élu étant sacré librement & sans simonie, revient à l'empereur pour recevoir l'investiture des regales par la crosse & l'anneau, & lui porte foi & hommage. Et il ne faut pas s'en étonner, car il ne doit point posseder autrement les villes, les châteaux, les péages & les autres droits qui appartiennent à la dignité imperiale. Si le pape le souffre, l'état & l'église demeureront heureusement unis pour la gloire de Dieu. Ce que l'on nomme ici regales sont les biens temporels & les droits que l'église possede par concession des souverains.

Après que l'archevêque de Maïence eut ain-

si parlé, l'évêque de Plaisance répondit au nom

AN. 1107. du pape : L'église rachetée par le précieux sang de JESUS-CHRIST, & mise en liberté, ne doit plus être remise en servitude ; & elle seroit esclave du prince, si elle ne pouvoit choisir un prélat sans le consulter. C'est un attentat contre Dieu, si le prince donne l'investiture par la verge & l'anneau qui appartiennent à l'autel ; & les prélats dérogent à leur onction, s'ils soûmettent leurs mains consacrées par le corps & le sang de nôtre Seigneur aux mains d'un laïque ensanglantées par l'épée. A ce discours les ambassadeurs Allemans murmuroient avec emportement, & n'eussent épargné ni les injures ni les mauvais traitemens, s'ils eussent pû le faire impunément. Ils se contenterent de dire : Ce ne sera pas ici, mais à Rome, que cette question se décidera, & à coups d'épée. Mais le pape envoïa au chancelier plusieurs personnes de confiance & de capacité, pour s'expliquer avec lui paisiblement, & le prier instamment de travailler à la paix du roïaume. C'est ainsi que Suger rapporte cette

Ab. Ursperg. conference de Châlons. Un auteur Alleman ajoûte que Henri ne voulant pas que l'on décidât rien sur cette question dans un roïaume étranger, obtint un délai de toute l'année suivante pour aller à Rome & y examiner l'affaire dans un concile general.

LV. Concile de Troyes. *t. x. pag.* 754.

Les Allemans s'étant retirez, le pape vint à Troyes, où il avoit indiqué un concile depuis long-temps. Il le tint vers l'Ascension, qui cette année 1107. étoit le vingt-troisiéme de Mai ; & sa principale intention étoit d'exciter au voïage de la terre sainte, & affermir la tréve de Dieu. Aussi y excommunia-t-on ceux qui la violeroient & principalement les usurpateurs des biens d'église. On y défendit encore de brûler les maisons en aucune guerre, ni d'enlever les brebis, ou

les agneaux ; ce que j'entens des guerres particulieres. On y rétablit la liberté des élections, & on confirma la condamnation des investitures. Plusieurs évêques d'Allemagne y furent suspendus de leurs fonctions pour diverses causes. AN. 1107.

Pendant ce concile l'église de Dol en Bretagne envoïa au pape des députez, qui en sa presence élurent pour leur évêque Vulgrin chancelier de l'eglise de Chartres ; & le pape y donna son consentement, sans avoir égard aux excuses de Vulgrin qui étoit present. Il s'en plaignit fortement à Yves son évêque, qui en écrivit au pape en ces termes : quoiqu'il soit homme de lettres & de bonnes mœurs, il allegue toutefois plusieurs raisons de son insuffisance ; & dit qu'il n'y a rien qu'il ne soit prêt à souffrir, plutôt que de subir en ce temps-ci la charge de l'épiscopat. Vous sçavez que les loix seculieres ne permettent pas de marier un fils de famille sans son consentement ; combien est-il plus necessaire pour donner un époux à l'église ? & quel bien pourra-t-il faire en agissant par contrainte ? Je vous prie donc à genoux, de ne l'y pas engager par votre autorité. Je suis obligé de pourvoir à son salut autant qu'il m'est possible, puisque je l'ai levé des fonts. L'église de Dol aïant écrit à Yves de Chartres, afin qu'il obligeât Vulgrin à accepter : Yves répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir. Il n'y a que le pape, ajoûte-t-il, qui puisse donner à l'église des évêques même malgré eux ; ainsi je ne contraindrai notre frere en ceci, qu'entant que le pape m'y contraindra.

Ivo. ep. 176.

liv. 12. Cod. de nupt.

epist. 178.

Pendant que le pape Pascal étoit deçà les Monts, il termina la contestation qui duroit depuis si long-temps entre Gui archevêque de Vienne & Hugues évêque de Grenoble, au

Panit. Theod. t. 2. p. 536. Sup. liv. LXIV. n. 21.

sujet du territoire de Salmoriac, les faisant con-
An. 1107. venir d'un partage entre les deux églises. L'accord fut fait à Lion dès le vingt-neuviéme de Janvier, en presence des évêques d'Albane, de Plaisance, du Pui, de Viviers, de Geneve, de Valence, & de Maurienne; mais la bulle n'en fut expediée que le second jour d'Août de cette
Ab. Ursp. année 1107. indiction quinziéme. Le pape après le concile de Troyes, retournoit lentement en Italie, & il fut reçu à Rome avec une joie incroïable.

LVI. Concile de Londres. Eadmer. 4. Naver.

Le roi d'Angleterre aïant assemblé sa cour à Pâques, qui cette année 1107. fut le quatorziéme d'Avril; les reglemens qu'il avoit résolu d'y faire touchant les églises, furent differez jusques à la Pentecôte, parce que le pape avoit mandé de lui envoïer au concile de Troyes Guillaume de Varelvast & le moine Baudoüin, qui avoient été auparavant deputez à Rome; & le roi esperoit apprendre à leur retour quelque chose de nouveau touchant les intentions du pape. Mais l'archevêque Anselme étant tombé dangereusement malade entre Pâques & la Pentecôte, le concile qui se devoit tenir à cette fête
Pasc. epist. 102. fut remis au premier d'Août. Cependant il reçut une lettre du pape, par laquelle il lui permettoit de promouvoir aux ordres sacrez les enfans des prêtres, qui seroient recommandables par leur science & leur vertu; attendu la grande multitude d'hommes de cette naissance qui se trouvoit en Angleterre. Ce que le pape n'accordoit toutefois qu'à cause de la necessité du temps & pour l'utilité de l'église, sans préjudice de la discipline pour l'avenir. En general il permet à Anselme d'accorder pour ces mêmes causes toutes les dispenses qu'il jugera necessaires, suivant la barbarie de la nation. Ce sont ses termes.

Au commencement du mois d'Août l'assemblée des évêques & des seigneurs se tint à Londres au palais du roi ; & pendant trois jours de suite la question des investitures fut agitée entre le roi & les évêques en l'absence d'Anselme. Quelques-uns vouloient que le roi les donnât, suivant que son pere & son frere en avoient usé : mais l'autre avis l'emporta, qui étoit de se conformer à ce que le pape avoit reglé, en accordant au roi les hommages que le pape Urbain avoit défendus ; & lui défendant seulement les investitures. Ensuite le roi s'y soûmit publiquement en presence d'Anselme ; & ordonna qu'à l'avenir personne en Angleterre ne recevroit l'investiture d'un évêché ou d'une abbaïe par la crosse & l'anneau de la main du roi ou de quelque laïque que ce fût ; & Anselme déclara de son côté, qu'on ne refuseroit la consecration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi. Ce qui étant ainsi reglé, le roi par le conseil d'Anselme & des seigneurs, donna des pasteurs aux églises d'Angleterre, qui presque toutes étoient vacantes depuis longtemps : mais sans leur donner aucune investiture. Il remplit aussi quelques églises de Normandie.

AN. 1107.
to. x. conc. p. 755.

Cependant Anselme en presence du roi, des évêques & des seigneurs, demanda à Gerard archevêque d'Yorc, la soûmission qu'il ne lui avoit point encore faite depuis sa translation d'Erford à Yorc. Le roi dit, qu'il ne lui paroissoit pas nécessaire que Gerard fit une autre soûmission, que celle qu'il avoit faite à son ordination ; & Anselme y consentit pour lors, à condition que Gerard lui touchant dans la main, promettroit de lui rendre comme archevêque, la même obéissance qu'il lui avoit promise comme évêque. Ensuite ceux qui avoient

AN. 1107. été élûs évêques allerent à Cantorberi, & y furent ordonnez le dimanche onziéme d'Août par Anselme assisté de ses suffragans. Ces nouveaux évêques étoient cinq, dont le plus remarquable étoit Guillaume de Varelvast, qui fut ordonné évêque d'Excestre. Anselme écrivit au pape pour l'assurer que le roi d'Angleterre avoit renoncé aux investitures; & ne disposoit pas des églises par sa seule volonté, mais s'en rapportoit entierement au conseil des gens de bien. Il marque aussi le service que Robert comte de Meulan, qui étoit le principal confident du roi, avoit rendu à l'église en cette occasion.

LVII. Mort de Daïmbert. Gibellin patriarche de Jerusalem. To. x. conc. p. 752. ex Guill. Tyr. 11. c. 4.

Depuis plus de deux ans Daïmbert patriarche de Jerusalem étoit à la suite du pape Pascal, qui le retenoit pour voir si ceux qui l'avoient chassé allegueroient des causes raisonnables de leur conduite. Mais personne n'aïant comparu, & ne se trouvant autre chose contre lui, sinon qu'il avoit été chassé par la pure violence du roi: il fut renvoïé à son siege avec des lettres du pape, qui témoignoient qu'il étoit en ses bonnes graces. Il passa en Sicile, & fut obligé de séjourner à Messine pour attendre l'occasion de s'embarquer: mais il y tomba malade, & mourut le vingt-septiéme de Juin cette année 1107. aïant tenu le siege de Jerusalem pendant sept ans; quatre ans paisiblement, trois en exil. Ebremar, qui avoit été intrus à sa place, aïant appris qu'il revenoit avec l'approbation du pape, & ne sçachant pas encore sa mort: résolut d'aller à Rome se justifier & representer comme on l'avoit mis malgré lui sur le siege de Jerusalem. Mais étant arrivé à Rome il ne put obtenir autre chose sinon, qu'on envoïât avec lui un légat pour prendre sur les lieux une plus ample connoissance de l'affaire.

On y envoïa Gibellin archevêque d'Arles, homme fort avancé en âge : qui étant arrivé à Jerusalem, y assembla un concile des évêques du roïaume, & y examina pleinement la cause d'Ebremar. Il reconnut par des témoins au-dessus de tout reproche, que Daïmbert avoit été chassé sans cause légitime, par la faction d'Arnoul & la violence du roi ; & qu'Ebremar avoit usurpé le siege d'un évêque vivant & demeurant dans la communion de l'église : c'est pourquoi il le déposa du patriarcat par l'autorité du pape. Mais en consideration de sa pieté & de sa simplicité, il lui donna l'église de Cesarée qui étoit vacante. Ensuite comme le clergé & le peuple contestoient sur l'élection d'un patriarche de Jerusalem : on prit jour pour traiter de cette affaire à la maniere accoûtumée ; & après une grande déliberation, ils s'accorderent tous à choisir le légat Gibellin, & l'installerent dans le siege patriarcal. On prétendoit que ç'avoit été encore un artifice d'Arnoul, de mettre en cette place un vieillard, qui par son grand âge ne pouvoit vivre long-temps. Gibellin toutefois tint le siege de Jerusalem pendant cinq ans. AN. 1107.

LVIII. Jurisdiction de l'église de Jerusalem. *Guill. Tyr lib. XI. c. 28. Pasc. ep. 18.*

De son temps le roi Baudoüin, peut-être à la suggestion du clergé, envoïa des députez à Rome demander au pape que toutes les villes & les provinces qu'il pourroit conquerir sur les infideles, fussent soumises à la jurisdiction de l'église de Jerusalem. Ce que le pape Pascal lui accorda par une bulle où il lui dit : Les limites des églises de vos quartiers ont été confonduës par la longue possession des infideles. C'est pourquoi ne leur pouvant assigner de bornes certaines, nous avons crû devoir accorder à votre priere, que comme vous avez fait vœu d'exposer votre personne aux plus grands perils pour la gloire de l'église de Jerusalem :

toutes les villes des infideles que vous prendrez,
AN. 1107. ou que vous avez prises, soient soumises à la jurisdiction de cette église, & que leurs évêques obéissent au patriarche comme à leur metropolitain. Le pape adressa une autre bulle au patriarche Gibellin portant la même concession à lui & à ses successeurs.

ep. 19.

Mais Bernard patriarche Latin d'Antioche, voïant le préjudice que cette concession faisoit à son siege, envoïa des députez à Rome en porter ses plaintes. Pour l'appaiser le pape lui écrivit une lettre, où il releve la dignité de l'église d'Antioche honorée comme celle de Rome par la presence de saint Pierre; & ajoûte: Si par hasard nous avons écrit quelque chose autrement qu'il ne falloit à l'église d'Antioche, ou à celle de Jerusalem touchant les limites des dioceses; il ne faut l'attribuer ni à la legereté, ni à la malice, ni exciter du scandale pour ce sujet. Car le grand éloignement des lieux & le changement des anciens noms des villes & des provinces, nous ont apporté beaucoup d'incertitude ou d'ignorance: mais nous prétendons conserver les droits de toutes les églises. On voit ici l'inconvenient de vouloir regler les affaires de trop loin & sans connoissance suffisante.

ep. 20.

LIX. Eglise d'Angleterre.

En Angleterre l'incontinence des clercs continuoit: ensorte que plusieurs prêtres gardoient leurs femmes, ou se marioient de nouveau. Pour y remedier, le roi tenant sa cour de la Pentecôte, qui en 1108. étoit le vingt-quatriéme de Mai, assembla à Londres les seigneurs & les évêques avec Anselme à leur tête, & Thomas élû archevêque d'Yorc: car Girard étoit mort en venant à cette cour. En ce concile on fit dix canons, qui portent entre autres choses: que les prêtres qui n'ont pas observé la défense du

Edmer. 4. Novor. n. 43. to. x. conc. p. 756. c. 2.

premier concile de Londres, c'est celui de 1102. AN. 1108.
s'ils veulent encore celebrer la messe, quitteront leurs femmes; & ne pourront plus leur parler que hors de leurs maisons & en presence de deux témoins. Que s'ils aiment mieux renoncer au c. 3.
service de l'autel qu'à leurs femmes, ils seront interdits de toutes fonctions, privez de tout be- c. 5.
nefice ecclesiastique, & déclarez infâmes. Les c. 8.
archidiacres & les doïens jureront de ne point tolerer les prêtres concubinaires dans l'exercice de leurs fonctions : ceux qui quitteront leurs c. 9.
femmes seront interdits pendant quarante jours pour faire penitence; & les coupables perdront leurs meubles, qui seront donnez à l'évêque, aussi-bien que les concubines avec leurs biens.

Dans le même temps on parla d'ériger un nou- c. 10.
vel évêché au diocese de Lincoln qui étoit trop n. 44.
étendu; & le roi, l'archevêque & les seigneurs jugerent à propos d'en mettre le siege dans l'abbaïe d'Eli. Mais Anselme sçachant, dit Edmer, qu'on ne peut ériger un nouvel évêché sans l'autorité du pape, en écrivit à Pascal II. lui marquant les raisons de cette érection, le consentement du roi, des évêques, & des seigneurs; & en particulier, de l'évêque de Lincoln, à qui on donnoit un dédommagement convenable: Le pape accorda cette érection, mais elle ne fut executée qu'après la mort d'Anselme.

Cependant Turgot moine de Dunelme aïant été élû évêque de saint André en Ecosse, ne pouvoit être sacré par son métropolitain Thomas archevêque d'Yorc, qui n'étoit pas encore sacré lui-même. Sur quoi l'évêque de Dunelme proposa de sacrer Turgot à Yorc en presence de Thomas & des évêques d'Ecosse & des Orcades. Mais Anselme s'y opposa, & soûtint qu'il n'y avoit que lui qui pût

AN. 1108. le sacrer tant que les choses seroient en cet état. Ensuite il pressa Thomas de se faire sacrer; & sçachant qu'il envoïoit à Rome pour demander le pallium par avance, il écrivit au pape pour le prier de ne le lui pas accorder qu'il ne fût sacré. Car il croiroit, dit-il, me pouvoir refuser l'obéïssance qu'il me doit comme à son primat: ce qui feroit un schisme en Angleterre. Il ajoûte: Notre roi se plaint que vous souffrez que le roi d'Allemagne donne les investitures des églises, sans l'excommunier: c'est pourquoi il menace de recommencer aussi à les donner. Voïez donc incessamment ce que vous devez faire, pour ne pas ruiner sans ressource ce que vous avez si bien établi. Car notre roi s'informe soigneusement de ce que vous faites à l'égard de ce prince.

Pasc. ep. 44. Le pape assûra Anselme par sa réponse, qu'il ne feroit rien au préjudice de l'église de Cantorberi; puis il ajoûta: Quant à ce que vous dites, que quelques-uns sont scandalisez de ce que nous souffrons au roi d'Allemagne de donner les investitures: sçachez que nous ne l'avons jamais souffert, ni ne le souffrirons. Il est vrai que nous attendons que la ferocité de cette nation soit domptée; mais si le roi continuë de suivre le mauvais chemin de son pere, il sentira sans doute le glaive de S. Pierre, que nous avons déja commencé de tirer. *Chr. Cass. IV. c. 33.* La lettre est dattée du douziéme d'Octobre à Benevent, où le pape étoit venu tenir un concile. Il y renouvella l'excommunication contre les laïques qui donneroient des benefices ecclesiastiques, & ceux qui les recevroient de leur main; & il défendit aux clercs les habits seculiers & précieux.

LX. Mort de Philippe I. Loüis le Gros roi de France.

En France le roi Philippe mourut la même année 1108. le mercredi vingt-neuviéme de Juillet âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit

regne quarante-neuf. Il mourut à Melun, & fut enterré comme il l'avoit ordonné à S. Benoit sur Loire. Loüis son fils déja reconnu roi, étoit present à sa mort & à ses funerailles, où se trouverent trois évêques, Galon de Paris, Hubert de Senlis, & Jean d'Orleans, & Adam abbé de S. Denis. Comme Loüis en réprimant les violences de quelques seigneurs s'étoit attiré leur haine, on résolut de le sacrer au plûtôt; & le principal auteur de ce conseil fut Ives de Chartres, à qui son âge & sa doctrine donnoient une grande autorité. Pour cet effet on invita Daïmbert archevêque de Sens de se rendre à Orleans avec ses suffragans, Galon de Paris, Manassés de Meaux, Jean d'Orleans, Ives de Chartres, Hugues de Nevers, Humbauld d'Auxerre; & le dimanche second jour d'Août, l'archevêque sacra Loüis pendant la messe; & au lieu de l'épée de chevalier, lui ceignit celle de roi, puis il lui mit la couronne sur la tête, lui donna le sceptre, la verge & tous les ornemens roiaux. La ceremonie étoit à peine achevée, & le roi n'avoit pas encore changé d'habit: quand des deputez de l'église de Reims arriverent avec des lettres portant opposition au sacre, & défense de la part du pape de passer outre. Car ils disoient que le droit de couronner le roi pour la premiere fois appartenoit à l'église de Reims: à laquelle cette prérogative avoit été accordée par Clovis premier roi de France, que S. Remi baptisa.

AN. 1108.

Orderic. lib. XI. p. 836. Suger. vita Lud. c. 11.

LXI.
Raoul le Verd archevêque de Reims.

L'archevêque de Reims étoit alors Raoul le Verd; auparavant prévôt de cette église, homme de merite & ami de S. Bruno. L'archevêque Manassés II. étant mort le dix-neuviéme Septembre 1106. Raoul fut élû par une partie du clergé & du peuple; & l'autre partie plus attachée au roi élut suivant ses intentions, Ger-

Sup. liv. LXIII. n. 50. Marlot. lib. 11. c. 22.

vais archidiacre, fils de Hugues comte de Rethel. Mais le pape Pascal, qui tenoit alors le concile de Reims, y cassa l'élection de Gervais; & ordonna Raoul archevêque de Reims, sans attendre le consentement du roi; & comme le parti de Gervais soûtenu par l'autorité du prince empêcha Raoul de prendre possession, le pape persista à le soûtenir, & mit la ville de Reims en interdit.

AN. 1108.

Tel étoit l'état des choses à la mort du roi Philippe; & ce fut le parti de Raoul qui envoïa à Orleans, pour s'opposer au sacre de Loüis: esperant l'obliger à reconnoître cet archevêque, ou l'empêcher lui-même d'être couronné. Mais étant venus trop tard, il furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Loüis avoit alors vingt-sept ans, & en regna vingt-neuf. Il est connu sous le nom de Loüis le gros; & on le compte pour le sixiéme du nom, en commençant à Loüis le débonnaire.

Pour justifier son sacre, Ives de Chartres écrivit une lettre circulaire adressée à l'église Romaine, & à toutes celles qui avoient connoissance de la plainte du clergé de Reims: où il soûtient que l'on ne peut attaquer ce sacre, ni par la raison, ni par la coûtume, ni par la loi. Suivant la raison, dit-il, on a dû sacrer celui à qui le roïaume appartenoit par droit héreditaire; & qui avoit été élu depuis long-temps par le commun consentement des évêques & des seigneurs. D'ailleurs comme la province Belgique prétend faire son roi, quoiqu'il doive regner sur les autres provinces: par la même raison la province Celtique & l'Aquitaine, qui ne doivent rien à la Belgique, peuvent élire leur roi, quoiqu'il doive aussi regner en Belgique. Quant aux exemples, Ives rapporte premierement celui des enfans du vieux Clotaire,

Epist. 189.

dont l'un résidant à Paris, l'autre à Orleans, ne recevoient ni benediction, ni couronne de l'archevéque de Reims. Pour la seconde race, il cite Loüis fils de Loüis le Begue, qui fut couronné à l'abbaïe de Ferrieres : Eude sacré par Gautier archevêque de Sens, Raoul sacré à Soissons, Loüis d'Outremer à Laon ; & dans la troisiéme race, Robert à Orleans, & Hugues son fils à Compiegne. Les gestes des Francs qu'il cite pour les exemples de la seconde race, sont ce que nous appellons la continuation d'Aimoin. Yves montre ensuite qu'en cette occasion les évêques de la province de Sens n'ont rien fait contre la loi, puisqu'ils n'ont connoissance d'aucune loi ni d'aucun privilege, qui accorde ce droit à l'église de Reims. Que quand il y en auroit, il n'eût pas été possible alors de l'executer : parce que l'archevêque de Reims n'étoit pas encore intronisé, & que la ville étoit en interdit ; d'ailleurs si l'on eût differé, l'état du roïaume & la paix de l'église étoit en très grand peril.

AN. 1108.

lib. v. c. 39. 41. 42.

Quelque-temps après Yves de Chartres & Thibaud prieur de S. Martin des champs à Paris, touchez de la désolation de l'église de Reims, firent de si fortes instances auprès du roi Loüis qu'ils lui persuaderent de chasser l'usurpateur Gervais, & de consentir que Raoul demeurât archevêque. Le roi trouva bon qu'ils l'amenassent à Orleans à sa cour de Noël, apparemment la même année 1108. mais les seigneurs ne consentirent point que Raoul fût reçu en grace, s'il ne faisoit au roi serment de fidelité comme tous ses prédecesseurs & les autres évêques du roïaume. Or comme ces sermens étoient défendus par les décrets des derniers conciles, Yves écrivit au pape Pascal de leur pardonner en consideration de la paix &

epist. 190.

AN. 1108. de la charité, cette faute qui n'étoit pas contre la loi divine, mais seulement contre une loi positive. Car, ajoûte-t-il, si vous voulez juger à la rigueur tout ce qui se fait par condescendance, presque tous les ministres de l'église seront obligez de renoncer à leurs fonctions, ou de sortir du monde, & ils ne trouveront point où semer les biens spirituels, si on ne leur permet de tolerer quelque chose de ce qui se fait selon la chair. Raoul le Verd tint le siege de Reims pendant seize ans.

LXII. Fin de saint Anselme de Cantorberi. *Edmer. 4. Novor. n. 13.*

Thomas archevêque d'Yorc differoit toûjours son sacre, se laissant séduire aux mauvais conseils de ses chanoines; qui jugeant qu'Anselme n'avoit plus guerre à vivre, à cause de son grand âge & de sa mauvaise santé, lui écrivirent que l'église d'Yorc étoit égale à celle de Cantorberi, & défendirent à Thomas, de la part du pape, de lui promettre obéïssance. Enfin l'affaire trainant en longueur, & Anselme sentant sa maladie augmenter de jour en jour; écrivit à Thomas en ces termes: Je vous déclare en presence de Dieu tout-puissant & de sa part, que je vous interdits de toute fonction de prêtre, & vous défends de vous ingerer au ministere pastoral, jusques à ce que vous cessiez de vous révolter contre l'église de Cantorberi; & que vous lui promettiez obéïssance, comme ont fait vos predecesseurs Thomas & Girard. Que si vous perseverez dans votre révolte, je défends sous peine d'anathême perpetuel à tous les évêques de la grande Bretagne de vous imposer les mains; ou de vous reconnoître pour évêque & vous recevoir à leur communion, si vous vous faites ordonner par des étrangers. Il envoïa cette lettre à tous les évêques d'Angleterre, leur en recommandant l'execution en vertu de sainte obéïssance.

La maladie d'Anselme étoit un dégoût de toute nourriture, qui le tint pendant environ six mois ; & quoiqu'il se fit violence pour manger, ses forces diminuoient insensiblement. Ne pouvant plus marcher, il se faisoit porter tous les jours au S. sacrifice, pour lequel il avoit une devotion singuliere. Ceux qui le servoient voïant que ce mouvement le fatiguoit extrêmement, vouloient l'en détourner ; mais à peine purent-ils l'obtenir cinq jours avant sa mort. Le mardi de la semaine sainte, vers le soir, il perdit la parole; la nuit pendant que l'on chantoit matines à l'église, on lui lut la passion que l'on devoit lire à la messe; c'est-à dire, selon S. Luc ; pendant laquelle comme on vit qu'il alloit passer, on le tira de son lit & on le mit sur le cilice & la cendre. Il rendit ainsi l'esprit au point du jour du mercredi saint vingt-uniéme d'Avril 1109. la seiziéme année de son pontificat & la soixante & seiziéme de sa vie. Il mourut à Cantorberi & fut enterré dans sa cathedrale près de Lanfranc son prédecesseur. L'église honore la memoire de S. Anselme le jour de sa mort : après laquelle le siege de Cantorberi vaqua cinq ans.

AN. 1109.

Vita per Edmer. c. 7. n. 72.

Martyr. R. 21. Apr.

LXIII.
Ecrits de S. Anselme.

Outre les écrits de S. Anselme dont j'ai parlé, il nous en reste grand nombre d'autres, tant dogmatiques que moraux. Il y en a trois qu'il fit pour l'intelligence de l'écriture sainte en forme de dialogues. Le premier de la verité ; ce que c'est, en quels sujets elle se trouve, & ce que c'est que la justice. Il y montre entr'autres choses, que les sens nous rapportent toûjours la verité, & que l'erreur que nous attribuons aux sens, n'est que dans le jugement précipité. Le second traité est du libre arbitre, qu'il définit ainsi : C'est le pouvoir de garder la droiture de la volonté, à cause de cette droiture même. Il montre que le pouvoir de pecher ne lui est point es-

p. 109. Prolog. cap. 6. p. 117.

c. 3.
c. 1.

sentiel ; que la créature après avoir péché n'a
An. 1109. pas laissé d'avoir encore le libre arbitre ; qu'elle
c. 5. ne péche jamais que librement, & que la violence de la tentation rend seulement la résistance plus difficile, mais non pas impossible ; ensorte que celui qui ment, pour éviter la mort, choisit le mensonge, & c'est improprement que l'on dit, qu'il ment malgré lui. Que Dieu fait un plus grand miracle en rendant la droiture de la volonté à celui qui l'a perduë par le peché, qu'en ressuscitant un mort.

p. 62. Le troisiéme traité est de la chûte du diable. Saint Anselme y examine principalement cette question. En quoi le diable a peché de n'être pas demeuré dans la verité ; puisque Dieu ne lui a pas donné la perseverance, qu'il ne pouvoit avoir autrement, & qu'il auroit euë, si Dieu la lui eût donnée comme aux bons Anges. Dans ce dialogue il traite aussi par occasion de la confirmation
c. 20. des bons Anges dans l'état de grace. Il y traite à fonds de la nature du mal & de son origine ; & montre comment on peut dire, que Dieu fait la mauvaise volonté de la créature, en tant qu'elle est volonté, non en tant qu'elle est mauvaise.

Prolog. de verit. Quoique ces trois traitez soient séparez, l'auteur recommandoit qu'on les écrivît de suite à
p. 143. cause de la conformité des matieres. Il les composa tous trois étant prieur du Bec ; & fit dans le même temps un autre dialogue intitulé, du Grammairien, à cause du mot qu'il prend pour exemple ; & c'est un traité de Dialectique.

Edm. 1. vita. p. 25. Le dernier de ses ouvrages dogmatiques fut le traité de la concorde de la prescience, de la prédestination & de la grace de Dieu avec le libre arbitre ; qu'il composa lentement contre sa coû-
p. 123. tume, à cause de sa maladie. La prescience de Dieu semble repugner au libre arbitre, parce
q. 1. c. 1. que ce que Dieu a prévû arrive necessairement,

& le libre arbitre exclut toute néceſſité ; mais cette néceſſité que nous concluons de la preſcience de Dieu, n'eſt qu'une néceſſité ſubſequente & non antecedente ; autrement il ne feroit rien librement lui-même. Or la ſcience de Dieu ne dépend pas des choſes, mais elles ſont par ſa ſcience. La prédeſtination ſemble apporter une plus grande néceſſité, parce qu'elle enferme un décret ; mais en effet elle n'impoſe pas plus de néceſſité que la preſcience, parce que Dieu ne prédeſtine pas en contraignant la volonté, mais la laiſſant libre. Ce qui fait la difficulté touchant la grace, c'eſt ce que l'écriture dit avec une égale force, que nous ne pouvons rien ſans la grace, & que nous agiſſons librement ; d'où vient que quelques eſprits ſuperbes ont attribué toute la vertu au libre arbitre, & pluſieurs de notre temps, dit l'auteur, doutent que le libre arbitre ſoit quelque choſe. Mais nous ne pouvons avoir que par la grace la droiture de volonté, qui nous fait aimer la juſtice & qui eſt eſſentielle au mérite ; & l'écriture en établiſſant la grace, n'exclut point le libre arbitre, comme en établiſſant le libre arbitre elle n'exclut point la grace. Il n'eſt jamais impoſſible d'avancer dans le bien ou de n'en pas déchoir, mais la grande difficulté paroît quelquefois impoſſibilité.

AN. 1109.
c. 2.
c. 4.
c. 7.
Q. 2. c. 1.
c. 3.
Q. 3. c. 1.
c. 3.
c. 5.
c. 10.

Outre les ouvrages dogmatiques de S. Anſelme, nous avons de lui pluſieurs homelies, pluſieurs méditations & grand nombre d'oraiſons, qui reſpirent une tendre pieté, & enfin plus de quatre cens lettres. Sa vie a été écrite en deux livres par le moine Edmer ſon diſciple & ſon compagnon inſéparable, qui dans cet ouvrage s'eſt attaché particulierement à décrire ſes mœurs, ſon eſprit & ſes miracles. Mais il a laiſſé une autre hiſtoire ſous le nom de Nouvelles, où il rapporte exactement & ſuivant l'ordre des

tems tout ce qui s'est passé entre S. Anselme & les rois d'Angleterre, depuis le commencement du regne de Guillaume le conquerant jusques à la mort du prélat; & la suite de quelques affaires ecclesiastiques jusques à l'an 1122.

AN. 1109.

LXIV. Thomas archevêque d'Yorc. Edm. 4. Nov. n. 38.

Peu de jours après la mort de S. Anselme, arriva en Angleterre un cardinal envoïé par le pape Pascal, avec le pallium pour l'archevêque d'Yorc, qu'il étoit chargé de remettre à S. Anseme afin d'en disposer suivant son avis. A la Pentecôte suivante, treiziéme de Juin 1109. le roi tenant sa cour pleniere à Londres, fit examiner l'affaire de l'archevêque d'Yorc. On lut la derniere lettre que S. Anselme lui avoit écrite, & onze évêques qui étoient presens, résolurent d'y obéir, quand ils devroient être dépoüillez de leurs dignitez. Ils firent venir Samson évêque de Vorchestre, dont l'archevêque Thomas étoit fils légitime; & il déclara qu'il étoit du même avis, & qu'il vouloit aussi obéir à la défense d'Anselme. Le roi fut du même sentiment, & déclara à Thomas qu'il promettroit à l'église de Cantorberi la même obéïssance que ses prédecesseurs, ou qu'il renonceroit à l'archevêché. Il se soûmit & fut sacré le dimanche vingt-septiéme de Juin par Richard évêque de Londres, qui lui fit auparavant prêter ce serment; le cardinal lui donna ensuite le pallium. Mais Thomas eut regret toute sa vie de n'avoir pas été sacré de la main de S. Anselme. Au reste l'évêque de Londres fit cette fonction, comme doyen de l'église de Cantorberi.

LXV. Fin de saint Hugues de Clugni.

La même année & huit jours après S. Anselme, mourut S. Hugues qui gouvernoit depuis soixante ans l'ordre de Cluni. Il avoit eu pour disciples, comme j'ai marqué, le pape Urbain II. S. Ulric qui écrivit les coûtumes du monastere & plusieurs autres grands personnages. Il fut ami de S. Pierre Damien, de Didier abbé du Mont-Cassin,

& de tous les plus grands saints de son temps. Il fut cheri & respecté par l'empereur Henri le Noir, l'imperatrice Agnés son épouse, Henri IV. leur fils, qui dans ses dernieres années le demandoit pour juge, Philippe roi de France, Alfonse VI. roi de Castille, par les liberalitez duquel il bâtit cette église magnifique de Clugni qui subsiste encore. Enfin l'ordre de Clugni fut de son temps au plus haut point de sa splendeur, dont il commença à déchoir depuis sa mort. Elle arriva le vingt-neuviéme d'Avril 1109. qui étoit la quatre-vingt-cinquiéme année de son âge. Sa vie fut écrite environ six ans après, par Hildebert évêque du Mans, qui s'est plus appliqué à relever ce qu'il a crû miraculeux, que le détail de ses actions. S. Hugues fut canonisé peu de temps après par le pape Callise II. & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Son successeur fut Pons, qui du monastere de S. Pons de Tomiers, avoit passé à celui de Clugni, il en fut le septiéme abbé & le gouverna paisiblement pendant douze ans.

Sup. liv. LIX. n. 58. Boll. 29. Apr. t. 2. p. 629. Bibl. Clun. p. 414. Sup. n. 42. liv. LXIII. n. 6.

Bibl. Clun. p. 551.

LXVI. Mort d'Alfonse VI. roi de Castille.

Alfonse VI. roi de Castille, qui avoit tant aimé l'abbé S. Hugues, ne le survéquit que de trois mois, & mourut le jeudi premier de Juillet, Ere 1147. qui est la même année 1109. Il vécut soixante & dix ans, & en regna trente-six; il fut enterré dans l'église de S. Fagon. Il laissa la couronne à sa fille Urraque, qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les seigneurs de Castille, à Alfonse roi d'Arragon; quoiqu'elle eut un fils nommé aussi Alfonse, de son premier mariage avec Raimond de Bourgogne, fils de Guillaume comte de Vienne. Le second mariage d'Urraque se fit par le conseil de Bernard archevêque de Tolede & des évêques de Castille; mais après la mort d'Alfonse VI. les seigneurs & la princesse elle-même soûtinrent que son mariage avec le roi d'Arragon, étoit nul pour cause de parenté,

Sup. liv. LXIII. n. 6. Pelag. Ouet. p. 77. Roder. VI. c. 33.

car ils descendoient l'un & l'autre de Sanche le grand roi de Navarre. On envoïa au pape Pascal, qui commit Diegue évêque de Compostelle pour prendre connoissance de l'affaire; lui ordonnant d'obliger la princesse à se separer, sous peine d'être excommuniée & de perdre sa puissance temporelle. On ne voit pas ce qui fut jugé; mais il est certain qu'Alfonse d'Arragon fit sentir son indignation aux prélats. L'évêque de Burgos & celui de Leon furent chassez, celui de Palence pris, l'abbé de S. Fagon dépouillé, & le moine Ramir, frere du roi, mis à sa place. Bernard archevêque de Tolede, quoique légat du saint siege, fut banni de son diocese pendant deux ans.

AN. 1109.

Id. VII. c. 1.

Mariana. x. *hist.* c. 8.



LIVRE

LIVRE SOIXANTE-SIXIE'ME.

AN. 1110.

I. Le roi Henri V. en Italie. *to. x. conc. p. 764.*

A Rome le pape Pascal II. tint un concile dans l'église de Latran le septiéme jour de Mars l'an 1110. indiction troisiéme : où il renouvella les décrets contre les investitures, & les canons qui défendent aux laïques de disposer des biens des églises. On y excommunia aussi ceux qui pilleroient les débris des naufrages. La même année Richard évêque d'Albane légat du pape tint trois conciles en France : l'un à Clermont en Auvergne à la Pentecôte, qui fut le vingt-neuviéme de Mai, *p. 765. 766.* le second à Toulouse, le troisiéme à saint Benoît sur Loire le premier jour d'Octobre. A ce dernier concile se trouverent quatre archevêques, Daimbert de Sens, Raoul de Reims, Raoul de Tours & Leger de Bourges. Il ne se tenoit plus gueres de conciles sans légats du pape.

Chr. Cass. IV. c. 35.

Au mois de Juin le pape sortit de Rome & alla en Poüille, où il assembla le duc, le prince de Capoüe & les comtes du païs ; & leur fit promettre de l'aider contre le roi Henri d'Allemagne, s'il en étoit besoin, & s'ils en étoient requis. Il revint ensuite à Rome où il fit faire le même serment à tous les grands. C'est qu'il sçavoit la résolution du roi de venir en Italie, & en prévoïoit les suites. En effet dès le jour *Ab. Ursperg.* de l'Epiphanie de la même année 1110. le roi avoit tenu avec les seigneurs une conference à Ratisbonne, où il leur avoit declaré son dessein de passer les Alpes, pour aller à Rome recevoir la couronne imperiale de la main du pape : & réünir l'Italie à l'Allemagne, suivant les anciennes loix. La proposition fut très-bien reçûë, les seigneurs promirent de suivre le

AN. 1110. roi, & se preparerent au voïage, nonobstant la terreur que jetta dans les esprits une comete qui parut le sixiéme de Juin. Le roi commença à marcher vers le mois d'Août, suivi d'une armée immense, & accompagné de gens de lettres capables de soûtenir ses droits : entre autres d'un Ecossois nommé David, qui avoit gouverné les écoles de Virsbourg ; & que le roi à cause de sa vertu avoit fait son chapelain. Il écrivit la relation de ce voïage, mais plûtôt en panegyriste qu'en historien. La prétention du roi étoit de se maintenir dans la possession acquise par privilege & par coûtume à ses prédecesseurs depuis Charlemagne, & conservée pendant trois cens ans sous soixante-trois papes, de donner les évêchez & les abbaïes par l'anneau & la crosse. Au contraire, les papes depuis Gregoire VII. prétendoient qu'aucun laïque ne pouvoit donner l'investiture d'un évêché ou d'une autre dignité ecclesiastique ; & ils l'avoient souvent ainsi décidé dans des conciles. C'étoit donc le principal sujet du voïage de Henri, de finir cette division scandaleuse entre l'empire & le sacerdoce. C'est ainsi qu'en parle Robert de Torigni abbé du Mont saint Michel, qui vivoit dans le même siecle, & a continué la chronique de Sigebert moine de Gemblous, qui l'avoit conduite jusques à l'an 1100. & mourut en 1113.

Guill. Malmesb. liv. v. p. 166.

Rob. an. 1111. Id. prolog. Id. an. 1113.

II. Conventions entre le pape & le roi.

Le roi Henri aïant traversé la Lombardie ; & pris Novare qui vouloit lui résister, vint en Toscane, & celebra la fête de Noël à Florence en grande solemnité. Ensuite il envoïa des députez à Rome pour regler avec ceux du pape les conditions de son couronnement. Ils s'assemblerent le cinquiéme de Février 1111. au parvis de saint Pierre en l'église de Notre-Dame de la tour, & convinrent des articles suivans. L'em-

AN. 1111.

pereur renoncera par écrit à toutes les investitures des églises, entre les mains du pape en presence du clergé & du peuple, le jour de son couronnement. Et après que le pape aura de même renoncé aux regales, l'empereur jurera de laisser les églises libres avec les oblations & les domaines qui n'appartenoient pas manifestement au roïaume avant que l'église les possedât; & il déchargera les peuples des sermens faits contre les évêques. Il restituera les patrimoines & les domaines de saint Pierre, comme ont fait Charles, Loüis, Henri & les autres empereurs, & aidera selon son pouvoir à les garder. Il ne contribuera ni de son fait ni de son conseil à faire perdre au pape le pontificat, la vie ou les membres, ou le faire prendre par mauvaise voïe par soi-même, ou par personne interposée. Et cette promesse comprend non seulement le pape, mais ses fideles serviteurs, qui auront promis sûreté à l'empereur en son nom: c'est-à-dire, Pierre de Leon avec ses enfans & les autres qu'il déclarera à l'empereur; & si quelqu'un leur fait du tort, l'empereur les secourera fidelement. L'empereur donnera au pape pour médiateurs Frideric son neveu & d'autres seigneurs qui sont nommez au nombre de douze. Ils jureront au pape sa sûreté, & demeureront près de lui pour ôtages de l'observation de ces conditions. C'est ce qui fut promis de la part du roi Henri.

Acta ap. Baron. an. 1111.

La convention de la part du pape fut telle. Si le roi observe ce qu'il a promis, le pape ordonnera aux évêques presens au jour de son couronnement, de laisser au roi tout ce qui appartenoit à la couronne au temps de Loüis, de Henri, & de ses autres prédecesseurs; & il défendra par écrit sous peine d'anathême, qu'aucun d'eux, soit des presens, soit des absens,

n'usurpe les regales ; c'est-à-dire, les villes, les duchez, marquisats, comtez, monnoies, marchez, avoüeries & terres qui appartenoient manifestement à la couronne, les gens de guerre & les châteaux, & qu'on n'inquiéte plus le roi sur ce sujet. Le pape recevra le roi avec honneur, le couronnera comme ses prédecesseurs ; & lui aidera à se maintenir dans le roïaume. Pierre de Leon promit de demeurer auprès du roi si le pape n'observoit pas ces conventions ; & cependant de donner pour ôtage son fils Gratien & le fils de Hugues son autre fils. C'est ce qui fut convenu à Rome de part & d'autre le cinquiéme de Fevrier.

AN. 1111.

Les députez du roi lui en aïant apporté la nouvelle, il s'avança jusques à Sutri, où le neuviéme du même mois il fit en presence des députez du pape le serment dont on étoit convenu, à condition que le pape accompliroit sa promesse le dimanche suivant. Dix seigneurs & le chancelier Albert firent le même serment pour la sûreté du pape. Ces précautions marquoient une grande défiance de part & d'autre, & ce n'étoit pas sans fondement.

III. Le roi fait arrêter le pape. Chr. Cass. IV. c. 37.

Le roi arriva près de Rome l'onziéme de Février ; & le lendemain qui étoit le dimanche de la Quinquagesime le pape envoïa au-devant de lui divers officiers de sa cour avec plusieurs sortes d'enseignes : des croix, des aigles, des lions, des loups, des dragons. Il y avoit cent religieuses portant des flambeaux, avec une multitude infinie de peuple portant des palmes, des rameaux & des fleurs. Hors la porte il fut reçu par les Juifs, & dans la porte par les Grecs en chantant. Là par ordre du pape se trouva tout le clergé de Rome ; & le roi étant descendu de cheval, ils le menerent avec des acclamations de loüange aux dégrez de S.Pier-

re. Les aïant montez, il trouva le pape qui l'attendoit accompagné de plusieurs évêques, des cardinaux prêtres, diacres & soudiacres, & du reste des chantres. Le roi se prosterna & baisa les pieds du pape, puis ils s'embrasserent & se baiserent trois fois, & le roi tenant la main droite du pape, selon la coûtume, vint à la porte d'argent avec des grandes acclamations du peuple. Là il lut dans un livre le serment ordinaire des empereurs; & le pape désigna Henri empereur, le baisa encore, & l'évêque de Lavici dit sur lui la premiere oraison. AN. 1111.

Après être entrez dans l'église, ils s'assirent dans la sale appellée la rouë de Porphyre, à cause du pavé figuré en rond. Le pape demanda que le roi rendit à l'église ses droits, & renonçât aux investitures, comme il avoit promis par écrit. Le roi se retira à part vers la sacristie avec les évêques & les seigneurs de sa suite, où ils conferent long-temps. Avec eux étoient trois évêques Lombards, dont l'un étoit Bernard de Parme. Comme le temps se passoit, le pape envoïa demander au roi l'execution de la convention; & peu après les gens de la suite du roi commencerent à dire; que l'écrit qui avoit été fait ne pouvoit subsister, comme étant contraire à l'évangile, qui ordonne de rendre à Cesar ce qui est à Cesar; & au précepte de l'apôtre, que celui qui sert Dieu ne s'engage point dans les affaires du siécle. On leur répondit par d'autres autoritez de l'écriture & des canons : mais ils demeurerent aheurtez à leur prétention.

Cependant le roi dit au pape : Je veux que la division qui est entre vous & Etienne le Normant finisse maintenant. C'étoit un seigneur c. 38. Romain, qui fut en grande consideration sous les papes suivans. Le pape répondit : La plus grande partie du jour est passée & l'office sera

AN. 1111. long, commençons s'il vous plait par ce qui vous regarde. Aussi-tôt un de ceux qui étoient venus avec le roi se leva & dit : A quoi bon tant de discours : sçachez que l'empereur notre maitre veut recevoir la couronne comme l'ont reçuë Charles, Louis & Pepin. Et le pape aïant déclaré qu'il ne pouvoit la donner ainsi, le roi entra en colere, & par le conseil d'Albert archevêque de Maïence & de Burchard évêque de Saxe, il fit environner le pape de gens armez. Comme le jour baissoit déja, les évêques & les cardinaux conseillerent au pape de couronner l'empereur, & remettre au lendemain l'examen du reste : mais les Allemands rejetterent encore cette proposition.

Le pape & tous ceux qui l'accompagnoient étoient toûjours gardez par des gens armez. A peine purent-ils monter à l'autel de saint Pierre pour oüir la messe, & à peine put-on trouver du pain, du vin & de l'eau pour la celebrer. Après la messe on fit descendre le pape de sa chaire, il s'assit avec les cardinaux en bas devant la confession de saint Pierre; & y fut gardé jusques à la nuit fermée : puis on les mena à un logis hors l'enceinte de l'église. Les Allemands pillerent dans le tumulte tout les meubles précieux exposez pour honorer l'entrée du roi. On prit avec le pape une grande multitude de clercs & de laïques, des enfans & des hommes de tout âge qui avoient été au-devant de l'empereur avec des palmes & des fleurs. Il fit tuer les uns, dépoüiller, battre, ou emprisonner les autres. Jean évêque de Tusculum & Leon d'Ostie, voïant le pape pris, se retirerent à Rome habillez en laïques. Tout cela se passa le dimanche de la Quinquagesime, douziéme jour de Février l'an 1111. & le pape demeura prisonnier jusques au treiziéme d'Avril pendant deux

mois entiers. Le prétexte de sa détention fut, qu'il n'accomplissoit pas ce qu'il avoit promis, d'obliger les évêques à ceder au roi les regales : parce qu'en effet ils reclamerent contre cette promesse. AN. 1111.

IV. Resistan e des Romains. *Chr. Cass. c. 39.*

Quand les Romains eurent appris que le pape étoit arrêté, ils en furent tellement indignez, qu'ils commencerent à faire main-basse sur tous les Allemans qui se trouverent dans Rome, pelerins ou autres. Le lendemain ils sortirent de la ville, attaquerent les gens du roi Henri, en tuerent plusieurs dont ils prirent les dépoüilles, & revenans à la charge ils penserent les chasser de la galerie de saint Pierre; abbatirent le roi lui-même de son cheval & le blesserent au visage. Otton comte de Milan lui donna son cheval pour le faire sauver : mais il fut pris lui-même par les Romains, qui l'aïant mené dans la ville le hacherent en pieces & le laisserent manger aux chiens. Le combat dura jusques à la nuit, & les Romains eurent l'avantage, ensorte que les Allemans s'étant retirez dans leur camp, furent deux jours sous les armes.

Vers la nuit l'évêque de Tusculum assembla le peuple Romain & leur dit : Mes chers enfans, quoique vous n'aïez pas besoin d'exhortation, considerez que vous combattez pour votre vie & votre liberté, pour la gloire & la défense du saint siége. Vos enfans sont mis aux fers contre toute sorte de droit : l'église de saint Pierre respectée par toute la terre, est pleine d'armes, de sang & de corps morts. De quel plus grand désastre a-t-on jamais oüi parler ? le pape est aux fers entre les mains des barbares : tout ce qu'il y a de plus grand dans l'église est condamné à la prison & aux tenebres : l'église votre mere gemit & implore votre secours. Emploiez-y donc toutes vos forces : les ennemis

An. 1111. font plus disposez à s'enfuir qu'à tenir ferme, s'ils trouvent de la résistance. Enfin pour vous encourager à venger un tel crime, par la confiance que nous avons en la misericorde de Dieu & des bienheureux apôtres S. Pierre & S. Paul, nous vous donnons l'absolution de tous vos pechez. Les Romains encore plus animez par ce discours, s'engagerent par serment à résister au roi Henri, & résolurent de tenir pour leurs freres tous ceux qui les aideroient.

Le roi aïant appris cette disposition des Romains, quitta la même nuit avec précipitation l'église de saint Pierre : emmenant avec lui le pape ; qu'il fit deux jours après dépoüiller de ses ornemens & lier de cordes, comme plusieurs autres tant clercs que laïques que l'on traînoit avec lui : sans permettre à personne des Latins de lui parler : mais il étoit gardé & servi avec honneur par les seigneurs Allemans, à la tête desquels étoit Ulric patriarche d'Aquilée. Conrad archevêque de Salsbourg désapprouva ouvertement la capture du pape, ce qui lui attira la disgrace du roi, & une telle persecution, qu'il fût obligé de fuïr pendant plusieurs années & se cacher en divers lieux. Cependant l'évêque de Tusculum ne cessoit point d'écrire des lettres de tous côtez, pour exciter les fideles à sécourir l'église. Quoique le roi pillât les terres des Romains, & s'efforçât de les gagner eux-mêmes par argent & par divers artifices, ils demeurerent toûjours fideles au pape, & le roi ne sçachant quel parti prendre, jura que si le pape ne se rendoit à sa volonté, il lui feroit souffrir à lui & aux autres prisonniers la mort, ou du moins la mutilation des membres. Enfin il convint de les délivrer tous, pourvû que le pape lui relâchât les investitures : assurant qu'il ne prétendoit donner ni les droits ni les fonctions

de l'église, mais seulement les régales, c'est-à-dire les domaines & les droits dépendans de la couronne. AN. 1101.

V. Le pape accorde les investitures.

Le pape résista long-temps, disant qu'il aimoit mieux perdre la vie que de donner atteinte aux droits de l'église. Mais on lui representa la misere des prisonniers qui étoient aux fers, hors de leur patrie, séparez de leurs femmes & de leurs enfans : la désolation de l'église Romaine, qui avoit perdu presque tous ses cardinaux : le peril du schisme dont toute l'église Latine étoit menacée. Enfin le pape vaincu par leurs larmes & fondant en larmes lui-même, dit : Je suis donc contraint de faire pour la paix & la liberté de l'église, ce que j'aurois voulu éviter au dépens de mon sang. On dressa le traité, portant que le pape accorde les investitures à l'empereur & lui en donnera ses lettres, puis on ajoûtoit : Le pape n'inquiétera point le roi Henri pour ce sujet, ni pour l'injure qui lui a été faite à lui ou aux siens, & ne prononcera jamais d'anathême contre le roi : il ne sera point en demeure de le couronner, & l'aidera de bonne foi à conserver son roïaume & son empire. Cette promesse fut souscrite par seize cardinaux, dont les deux premiers étoient les évêques de Porto & de Sabine.

La promesse de l'empereur portoit : Je mettrai en liberté mercredi ou jeudi prochain le pape Pascal, les évêques, les cardinaux, tous les prisonniers & les ôtages qui ont été pris pour lui & avec lui. Je ne prendrai plus ceux qui sont fideles au pape, & je garderai au peuple Romain la paix & la sûreté. Je rendrai les patrimoines & les domaines de l'église Romaine que j'ai pris, je l'aiderai de bonne foi à recouvrer & posseder tout ce qu'elle doit avoir; & j'obéïrai au pape Pascal, sauf l'honneur du

roïaume & de l'empire, comme les empereurs catholiques ont obéï aux papes catholiques. Cette promesse fut jurée par quatre évêques & sept comtes, & dattée du mardi après l'octave de Pâques onziéme d'Avril, indiction quatriéme qui est l'an. 1111.

AN. 1111.

Avant que de délivrer le pape, l'empereur voulut avoir la bulle touchant les investitures, sans attendre qu'il fut rentré dans Rome, où son sceau étoit demeuré. Le lendemain donc on fit venir de la ville un scriniaire ou secretaire, qui écrivit cette bulle pendant la nuit; & le pape y souscrivit quoique bien à regret. Elle portoit : Nous vous accordons & confirmons la prérogative que nos prédecesseurs ont accordé aux vôtres, sçavoir que vous donniez l'investiture de la verge & de l'anneau aux évêques & aux abbez de votre roïaume élus librement & sans simonie; & qu'aucun ne puisse être consacré sans avoir reçu de vous l'investiture. Car vos prédecesseurs ont donné de si grands biens de leur domaine aux églises de votre roïaume, que les évêques & les abbez doivent contribuer les premiers à la défense de l'état, & votre autorité doit reprimer les dissentions populaires qui arrivent dans les élections. Si quelque personne ecclesiastique ou seculiere ose contrevenir à cette presente concession, il sera frappé d'anathême & perdra sa dignité.

Ensuite l'empereur fut couronné par le pape dans l'église de saint Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées, afin que personne ne pût assister à cette céremonie. A la messe le pape en étant venu à la fraction de l'hôstie, en prit une partie & donna l'autre à l'empereur en disant : Comme cette partie du corps vivifiant est séparée; ainsi soit séparé du roïaume de JESUS-CHRIST celui qui violera ce traité.

An. 1111.

Si-tôt que la messe fut finie, le roi retourna à son camp, & le pape enfin délivré avec les évêques & les cardinaux, rentra dans Rome, où le peuple vint au-devant de lui avec un tel empressement, qu'il ne pût arriver que le soir à son logis. C'étoit le jeudi treiziéme d'Avril.

Ab Ursperg.

L'empereur fit de grands presens au pape, aux évêques, aux cardinaux & au reste du clergé, & s'en retourna en Allemagne par la Lombardie. Au mois d'Août il assembla à Spire un grand nombre d'évêques & quelques seigneurs, pour celebrer les funerailles de l'empereur son pere, qui depuis sa mort arrivée cinq ans auparavant, étoit demeuré sans sepulture ecclesiastique, & sans que l'on eût fait pour lui de prieres. L'empereur avoit obtenu du pape la permission de lui rendre ses devoirs, sur le témoignage des évêques qui assurerent qu'il étoit mort penitent; & l'empereur lui fit faire des funerailles aussi magnifiques qu'en eût eu aucun de ses prédecesseurs: ainsi il fut enterré près de ses ancètres. L'empereur tint ensuite sa cour à Maience, & donna l'investiture de cet archevêché à Albert son chancelier, élû depuis longtemps à la place de Ruthard, mort le second jour de Mai 1110.

Sup. liv. LXV. n. 44.

VI. Le pape blâmé par son église.

Le schisme qui duroit depuis trente-cinq ans sembloit terminé & la paix rétablie entre le pape & l'empereur: mais à Rome il pensa se former un nouveau schisme. Car les cardinaux qui y étoient demeurez pendant la prison du pape, & plusieurs autres prélats, condamnerent ouvertement la concession des investitures qu'il avoit donnée à l'empereur, comme contraire aux decrets de ses prédecesseurs; & le pape étant sorti de Rome, ils s'assemblerent, aïant à leur tête Jean évêque de Tusculum & Leon de Verceil, & firent un decret contre le pape

Pasc. ep. 23. ab. Ep. con. ...

F vj

& contre sa bulle. Le pape en aïant eu avis, leur écrivit de Terracine le cinquiéme de Juillet, reprenant l'indiscretion de leur zele, & promettant toutefois de corriger ce qu'il n'avoit fait que pour éviter la ruine de Rome & de toute la province.

An. 1111.

Un autre chef de ceux qui blâmoient la conduite du pape, étoit Brunon évêque de Segni & abbé du Mont-Cassin. Il avoit avec lui deux évêques & plusieurs cardinaux; & ils pressoient le pape de casser sa bulle & d'excommunier l'empereur. Ceux qui avoient été prisonniers avec le pape étoient partagez : les uns disoient qu'ils n'avoient point changé de sentiment, & qu'ils condamnoient les investitures comme auparavant : les autres s'efforçoient de soûtenir ce qui avoit été fait. Brunon aïant appris qu'on l'avoit dénoncé au pape comme chef de cette division, lui écrivit une lettre où il disoit : Mes ennemis vous disent que je ne vous aime pas, & que je parle mal de vous, mais ils mentent. Je vous aime comme mon pere & mon seigneur, & je ne veux point avoir d'autre pape de votre vivant, comme je vous l'ai promis avec plusieurs autres. Mais je dois plus aimer encore celui qui nous a faits vous & moi. Je n'approuve point ce traité si honteux, si forcé, si contraire à la religion; & j'apprens que vous ne l'approuvez pas vous-même. Qui peut approuver un traité qui ôte la liberté de l'église, qui ferme l'unique porte pour y entrer, & en ouvre plusieurs autres pour y faire entrer les voleurs. Nous avons les canons depuis les apôtres jusques à vous; c'est le grand chemin dont il ne faut point se détourner. Les apôtres condamnent tous ceux qui obtiennent une église par la puissance seculiere : car les laïques, quelque pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de dis-

Chr. Cass. IV. c. 42.

Can. apost. 3.

poser des églises. Votre constitution condamne de même tous les clercs qui reçoivent l'institution de la main d'un laïque. Ces constitutions sont saintes, & quiconque y contredit n'est pas catholique. Confirmez-les donc, & condamnez l'erreur contraire que vous avez souvent vous-même qualifié d'heresie : vous verrez aussi tôt l'église paisible & tout le monde à vos pieds. Pour moi je fais peu de cas du serment que vous avez fait ; & quand vous l'auriez violé, je ne vous en serois pas moins soumis. AN. 1111.

VII. Brunon de Segni retourne à son évêché. *Chr. Cass. IV. c. 31. Sup. liv. LXV. n. 46.*

Le pape ne laissa pas d'être piqué de cette lettre, & de craindre que Brunon ne voulût le faire déposer : c'est pourquoi il résolut de lui ôter l'abbaïe du Mont-Cassin qui lui donnoit un grand credit. C'étoit la quatriéme année qu'il la gouvernoit. Car après qu'il fut revenu de sa légation en France, il rentra dans ce monastere ; & l'abbé Otton étant mort le premier d'Octobre 1107. il fut élû par les moines pour lui succeder. Le pape Pascal étant venu ensuite au Mont-Cassin, dit en plein chapitre que Brunon n'étoit pas seulement digne de remplir cette place, mais d'être à la sienne dans le saint siege. Toutefois aiant reçû sa lettre touchant les investitures, il lui écrivit qu'il ne pouvoit plus souffrir qu'il fut évêque & abbé. Car Brunon étoit toûjours évêque de Segni ; & quelque instance qu'il eût faite pour être déchargé de cette église, le pape n'avoit jamais voulu admettre sa renonciation. Le pape écrivit aussi aux moines du Mont-Cassin, & chargea de la lettre Leon évêque d'Ostie, tiré de ce monastere : leur défendant de plus obeïr à Brunon, & leur ordonnant d'élire un autre abbé. Alors Brunon assembla la communauté, & voulut leur donner pour abbé un de leurs confre- *c. 42.*

AN. 1111. res nommé Peregrin son compatriote : mais ils lui dirent : Tant que vous voudrez nous gouverner, nous vous obéirons comme à notre pere : mais si vous voulez quitter, laissez-nous l'élection libre. Brunon crut pouvoir se faire obéir par force, & fit venir des gens armez, qui surprirent les moines comme ils entroient à la messe, demandant en furie qui étoient ceux qui ne vouloient pas faire la volonté de l'abbé. Les moines indignez les mirent dehors; & l'abbé l'aiant appris, assembla les freres & leur dit : Je ne veux pas être cause d'un scandale entre vous & l'église Romaine : c'est pourquoi je vous rends le bâton pastoral que vous m'avez donné. Aussi-tôt il le remit sur l'autel ; & prenant congé des moines, il retourna à son évêché, où il passa les quatorze ans qu'il vécut encore. Il avoit gouverné l'abbaïe du Mont-Cassin trois ans & dix mois ; & son successeur fut Girard qui la gouverna onze ans.

VIII. Leon de Marsique évêque d'Ostie.

Ughell. to. 1. p. 76. n. 34.

Leon évêque d'Ostie que le pape emploïa en cette affaire, étoit de Marsique en Campanie, & entra dès l'enfance au Mont-Cassin, où il embrassa la vie monastique ; & s'étant distingué par sa doctrine & par sa vertu, il devint bibliothequaire & doïen du monastere. L'abbé Oderise lui ordonna d'écrire la vie de l'abbé Didier son predecesseur, qui fut le pape Victor III. & lui aïant demandé quelque-temps après s'il l'avoit fait ; Leon lui avoüa qu'il n'avoit pas commencé ; & lui representa que diverses occupations l'en avoient détourné. Oderise promit de lui donner du loisir ; & lui ordonna d'écrire l'histoire entiere du Mont-Cassin depuis S. Benoît : marquant non-seulement la suite des abbez & leurs actions : mais les acquisitions des domaines du monastere par les donations des empereurs & des princes ou autrement. Leon execu-

ta cet ordre ; se servant de quelques mémoires écrits grossiérement par les moines précedens, des histoires des Lombards & de celles des empereurs & des papes, avec les anciens titres du monastere, qu'il rechercha soigneusement. De tous ces materiaux il composa la chronique du mont-Cassin, & la divisa en trois livres : dont le premier commença à S. Benoît : le second à l'abbé Aligerne vers l'an 950. le troisiéme ne contient que l'histoire de l'abbé Didier ; En 1101. Leon de Marsique fut tiré du mont-Cassin par le pape Pascal II. qui le fit cardinal évêque d'Ostie : il vécut au moins jusques en 1115. & eut pour successeur Lambert de Fagnan, depuis pape sous le nom d'Honorius II.

Sup. liv. LVII. n. 12.

La chronique du mont-Cassin fut continuée après la mort de Leon, par le moïen de Pierre, diacre & bibliothequaire du même monastere, né à Rome de la premiere noblesse, & offert à la maison dès l'âge de cinq ans en 1115. Il ajoûta à cette chronique un quatriéme livre qui commence à l'abbé Oderise en 1087. & finit à Rainald II. & à la mort de l'antipape Anaclet en 1138. mais ce quatriéme livre n'est pas écrit avec la même fidelité que les précedens.

Prolog. lib. 4. cum not.

IX. Mort de Nicolas le Grammairien. Jean patriarche de C.P.

A Constantinople le patriarche Nicolas le Grammairien mourut cette année 1111. après avoir tenu ce siége vingt-sept ans, & être arrivé à une extréme vieillesse. Nous avons deux constitutions de ce patriarche, toutes deux de l'année 1092. indiction quinziéme. La premiere du quatorziéme de Juin, fut faite dans un concile de treize métropolitains avec quelques officiers de l'empereur. On y décida la question proposée un mois auparavant dans une assemblée plus nombreuse, sçavoir si l'oncle & la niéce, le neveu & la tante d'alliance

Sup. liv. LXIII. n. 13. Zonar. XVIII. n. 24. Jus Græco Rom. lib. 3. p. 215.

p. 216. seulement, pouvoient se marier ensemble, & ces mariages furent déclarez valables. La seconde constitution du mercredi vingt-uniéme de Juillet déclare valable un mariage contracté en consequence de fiançailles, qui étoient illégitimes, parce que la fille n'avoit que sept ans: mais les nôces n'avoient été celebrées que huit ans après. Les assemblées où furent faites ces constitutions, se tenoient au palais patriarcal, dans la salle nommée Thomaite.

X. Bogomiles hérétiques. *Euthym. Zigab. Panopl. tit. 23. Annal. Comm. lib. XV. p. 486. Sup. liv. XIX. n. 25. Sup. liv. XLV. n. 58. ... 1. n. 18.*

Du temps du patriarche Nicolas, l'empereur Alexis fit brûler Basile chef des Bogomiles. C'étoit des hérétiques Bulgares, ainsi nommez, comme qui diroit ceux qui implorent la misericorde divine; car *Bog* en leur langue, la même que la Sclavone, signifie Dieu, & *Milouï*, aïez pitié de nous. Or ils vantoient extrêmement la priere, comme les anciens Massaliens, dont ils tenoient plusieurs erreurs: mais au fonds ils étoient Manichéens, ou plûtôt une branche des Pauliciens dont j'ai parlé. Ceux-ci affectoient un grand exterieur de pieté, coupoient leurs cheveux & portoient des manteaux & des cuculles abaissées jusques sur le nez, marchant la tête panchée, & marmotant quelques prieres: on les eût pris pour des moines. Comme de tous côtez on parloit beaucoup de cette secte, l'empereur Alexis s'en informa, & fit amener à son palais quelques-uns de ceux qui la professoient. Ils dirent tous que leur chef étoit Basile, qui suivi de douze disciples qu'il nommoit ses apôtres, & de quelques femmes, alloit par tout semant sa doctrine. Il étoit medecin de profession, avoit été quinze ans à apprendre cette doctrine, & l'enseignoit depuis cinquante-deux ans.

Zonar. lib. XVIII. n. 23.

L'empereur le fit si bien chercher, qu'on le trouva, & il lui fut presenté. C'étoit un vieil-

lard de grande taille, le visage mortifié, la barbe claire, vêtu en moine comme les autres. L'empereur se leva de son siege pour le recevoir, le fit asseoir & même manger à sa table, feignant de vouloir être son disciple, lui & son frere Isaac Comnene; en disant qu'ils recevroient tous ses discours comme des oracles, pourvû qu'il voulût bien prendre soin du salut de leurs ames. Basile très-exercé à dissimuler, résista d'abord, mais enfin il se laissa surprendre aux flateries des deux princes, qui joüoient ensemble cette comedie. Il commença donc à expliquer sa doctrine & à répondre à leurs questions. C'étoit dans un appartement reculé du palais; & l'empereur avoit placé derriere un rideau un secretaire, qui écrivoit tout ce que disoit le vieillard. Il ne dissimula rien & expliqua à fonds toutes ses erreurs.

Alors l'empereur leva le masque, il fit assembler le senat & les officiers militaires: il appella le clergé & le patriarche Nicolas; & fit lire l'écrit contenant la doctrine de Basile. Celui-ci se voïant convaincu, ne la nia pas; il offrit de la soûtenir, & déclara qu'il étoit prêt à souffrir le feu, les tourmens & la mort. Car une des erreurs des Bogomiles étoit, qu'ils ne souffriroient point dans les tourmens, & que les anges les délivreroient même du feu. Nous l'avons vû dans les Manichéens que le roi Robert fit brûler à Orleans l'an 1022. Basile demeura donc inflexible, nonobstant les exhortations des catholiques, de ses propres disciples, & de l'empereur, qui le faisoit souvent venir de sa prison pour lui parler. Ce prince fit chercher de tous côtez les disciples de Basile, principalement ses douze apôtres; & s'efforça de les convertir, mais inutilement: seulement on trouva que le mal s'étendoit loin, & qu'il avoit gagné de grandes maisons & beaucoup de peu-

Sup. liv. LXIII. n. 56.

p. 491. ple. Enfin l'empereur les condamna tous au feu.

Mais entre ceux qui avoient été pris comme Bogomiles, un grand nombre nioient qu'ils le fussent & détestoient cette heresie : c'est pourquoi l'empereur, qui connoissoit leur dissimulation; s'avisa d'un stratagéme, pour discerner les vrais catholiques; il s'assit sur son trône en public accompagné du sénat, du clergé & des moines les plus estimez : puis il fit amener tous ceux que l'on accusoit d'être Bogomiles, & dit : Il faut allumer aujourd'hui deux fournaises : devant l'une on plantera une croix, & celle-là sera pour ceux qui se prétendent catholiques; car il vaut mieux qu'ils meurent innocens, que de vivre avec la réputation d'heretiques & causer du scandale. L'autre fournaise sera pour ceux qui se confessent Bogomiles; allez donc chacun à la vôtre. L'empereur parloit ainsi, parce qu'il sçavoit que les Bogomiles avoient la croix en horreur. Les deux fournaises furent allumées; & il accourut un grand peuple à ce spectacle. Les accusez croïant qu'il n'y avoit pas moïen d'échapper, prirent chacun leur parti; & le peuple murmuroit contre l'empereur, dont il ne connoissoit pas l'intention. Mais on arrêta par son ordre tous ceux qui se presentoient à la fournaise de la croix, & il les renvoïa avec beaucoup de loüange. Il fit mettre en prison les autres, & les apôtres de Basile separément : chaque jour il en faisoit venir quelques-uns pour les instruire, soit par lui-même, soit par des ecclesiastiques choisis. Il y en eut qui se convertirent, & furent mis en liberté : d'autres moururent en prison dans leur heresie.

Basile comme heresiarque & impenitent, fut jugé digne du feu par le clergé, les moines choisis, & le patriarche même. L'empereur y consentit; & après lui avoir encore parlé

plusieurs fois inutilement, il fit allumer un grand bucher au milieu de l'hippodrome; on planta une croix de l'autre côté, & on donna le choix à Basile de s'approcher de l'un ou de l'autre. Quand on l'eut amené, voïant le bucher de loin il s'en moquoit, & disoit que des Anges l'en retireroient: citant ces paroles du pseaume: Il n'approchera pas de toi; seulement tu le verras de tes yeux. Mais quand il vit de plus près cette flâme horrible s'élever aussi haut que la pyramide de l'hippodrome; & quand il sentit la chaleur: il regarda plusieurs fois en arriere, battit des mains & se frappa la cuisse, comme étonné & perdu: sans toutefois revenir de son endurcissement. Il regardoit tantôt le bucher, tantôt les assistans; sans avancer ni reculer; & sembloit avoir perdu le sens. Alors les bourreaux craignant que peut-être les démons ne l'enlevassent par la permission divine, voulurent faire une épreuve. Et comme il continuoit de se vanter qu'il sortiroit du feu sain & sauf, ils y jetterent son manteau. Ne voïez-vous pas, leur dit-il, comme mon manteau s'envole en l'air? A ces mots ils le prirent lui-même tout vêtu, & le jetterent au milieu du feu: où il fut tellement consumé, que l'on ne sentit aucune odeur; & on ne vit point de fumée nouvelle, sinon comme un petit trait. Le peuple vouloit jetter dans le même feu ses sectateurs, dont un grand nombre assistoit à ce spectacle: mais l'empereur ne le permit pas: il se contenta de les faire mettre dans une prison, où ils demeurerent assez long-temps, & moururent dans leur impieté.

Ps. xc. 8.

XI. Erreurs des Bogomiles.

L'empereur Alexis fit écrire les erreurs des Bogomiles par un moine nommé Euthymius Zigabene; connu de la mere de l'imperatrice Irene & de tout le clergé. Il étoit parfait grammairien, n'ignoroit pas la rethorique, & sça-

Ann. p. 492.

voit mieux qu'aucun autre la doctrine de l'église. Il composa par ordre de l'empereur une exposition de toutes les heresies, avec la refutation de chacune tirée des peres ; & l'empereur nomma ce livre : Panoplie dogmatique ; c'est-à-dire, armure complete de doctrine. Euthymius y rapporte l'héresie des Bogomiles ; suivant ce que l'empereur en avoit appris de la bouche de Basile, & qu'il avoit fait écrire à mesure, comme il a été dit. En voici la substance. Ils rejettoient les livres de Moïse & le reste de l'ancien testament, à la reserve du pseautier & des seize prophetes : mais ils recevoient tout le nouveau testament. Ils confessoient la Trinité, mais de parole seulement ; attribuant au Pere seul tous les trois noms, & disant que le Fils & le Saint-Esprit n'avoient été que depuis l'an du monde 5500. qui revient à peu près à la naissance de JESUS-CHRIST ; & s'étoient confondus avec le Pere trente-trois ans après. Dieu avoit auparavant un autre fils nommé Satanaël, qui s'étant revolté, & aïant attiré les anges à son parti, fut chassé du ciel avec eux : puis il fit un second ciel, & tout le reste des créatures visibles, trompa Moïse, & lui donna l'ancienne loi. C'est lui, dont JESUS-CHRIST est venu détruire la puissance ; & l'aïant enfermé dans l'enfer a retranché la derniere syllabe de son nom qui étoit angelique, en sorte qu'il ne se nomme plus que Satanas.

Euthym. Panop. tit. 23. *num. 1.* *n. 2.* *n. 3. 4.* *6.* *7.* *8.*

Ils disoient que l'incarnation du verbe, sa vie sur la terre, sa mort, sa resurrection, tout cela n'avoit été qu'une apparence & un jeu joüé pour confondre Satanaël : c'est pourquoi ils rejettoient la croix avec horreur. Ils rejettoient notre baptême comme n'étant que celui de Jean, parce qu'il se fait avec l'eau, & rebaptisoient ceux qu'ils pervertissoient, d'un bapté-

14. 15. *16.* *13.*

me qu'ils prétendoient être celui de l'esprit. Ils disoient que les démons s'enfuioient d'eux, mais que les autres hommes avoient chacun le leur, qui leur faisoit commettre toutes sortes de pechez, & ne les quittoit pas même à la mort. Ils rejettoient aussi l'eucharistie, l'appellant le sacrifice des démons; & ne reconnoissoient d'autre communion, ni d'autre céne, que de demander le pain quotidien en disant le *Pater*. Ils ne recevoient point d'autre priere : 17.
traitant tout le reste de multitude de paroles: qui 19.
ne convient qu'aux Gentils. Il disoient le *Pater* *Matth.* v.
au moins sept fois le jour & cinq fois la nuit. 7.
Ils condamnoient tous les temples materiels, 18.
disant que c'étoit l'habitation des démons, à commencer par le temple de Jerusalem : ainsi ils ne prioient jamais dans les églises. Ils rejet- 42.
toient les saintes images, & les traitoient d'idoles : ne reconnoissoient pour saints que les 11.
prophetes, les apôtres & les martyrs; & comptoient pour réprouvez, les évêques & les peres de l'église, comme adorateurs des images. Ainsi 45. 46.
ils traitoient de faux prophetes, saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, & les autres. Entre les empereurs ils ne tenoient pour orthodoxes que les Iconoclastes, particulierement Copronyme.

Ils traitoient tous les catholiques de Phari- 31.
siens & de Saducéens ; & les gens de lettres 47.
de scribes, à qui il ne falloit pas communiquer leur doctrine. Les deux démoniaques qui habi- *Matth.*
toient dans des sepulchres, signifioient selon eux VIII.
les deux ordres du clergé & des moines, lo- 28.
gez dans les églises où on garde les os des 49.
morts, c'est-à-dire, les reliques. Les moines *Luc.* IX. 58.
étoient encore les renards qui ont leurs ta- 27. 28. *&c.*
nieres; & les stylites logez en l'air sur des colonnes, étoient les oiseaux qui ont leurs nids &

que Dieu nourrit. Car c'est ainsi que les Bogomiles prouvoient leur doctrine par des passages de l'écriture tournez en allegories arbitraires.
21. Ils se croioient permis de dissimuler leur doctrine, & d'user de tous les moiens possibles pour sauver leur vie : ce qui les rendoit très-
24. difficile à découvrir. Leur habit semblable à celui des moines, servoit encore à les cacher; & leur donnoit moien de s'insinuer plus facile-
27. ment pour communiquer leurs erreurs. Ils condamnoient le mariage, & défendoient toute union des sexes. comme s'ils n'avoient point de corps. Ils défendoient de manger de la chair ni des œufs, & ordonnoient de jeûner tous les mer-
25. credis & les vendredis : mais si on les prioit à manger ils mangeoient plus que d'autres, ce qui faisoit juger qu'ils n'étoient pas plus retenus dans
Alex. lib. 15. p. 490. le reste. La princesse Anne Comnene dit qu'elle eût voulu exposer leur héresie, mais que la pudeur & la bienséance de son sexe l'en empêche pour ne pas souiller sa langue; & elle renvoie au livre d'Euthymius.

Auct. bibl. PP. 1624. t. 2. p. 292. Après les Bogomiles, Euthymius refute aussi les Israëlites, c'est-à-dire les Musulmans. D'abord il rapporte sommairement l'histoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune prophetie, & n'a donné aucune preuve de sa prétenduë mission. Il rapporte ses principaux dogmes tirez de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles ; & releve les absurditez contenuës en ce livre : comme d'avoir confondu Marie sœur de Moïse avec la Vierge mere de JESUS, & d'avoir mêlé à des discours qu'il donne pour divins plusieurs fables impertinentes.

Le successeur de Nicolas le Grammairien fut Jean, diacre & hieromnemon de l'église de C.P. & frere de l'évêque de Calcedoine : c'est-

pourquoi le surnom de cette ville lui demeura; il étoit nourri dans l'étude des lettres sacrées & profanes. Il fut nommé patriarche par l'empereur Alexis, qui vint lui-même le déclarer dans l'église ; & il tint le siege vingt-trois ans. AN. 1112.

XII. Concile de Latran contre les investitures. *to. x. conc. p. 767. Baluz. ad concord. P. de Marca. p. 1292.*

A Rome le pape Pascal voulant se justifier au sujet des investitures, & prevenir le schisme dont l'église étoit menacée, assembla un concile dans l'église de Latran, où se trouverent environ cent évêques; entr'autres, Cencius de Sabine, Pierre de Porto, Leon d'Ostie, Conon de Palestrine, évêques, cardinaux; Jean patriarche de Venise, Sennes archevêque de Capouë, Landulfe de Benevent, Maur d'Amalfi, Guillaume de Syracuse, Geofroi de Sienne. Il n'y avoit que deux évêques de deçà les Monts, Girard d'Angoulesme & Galon de Leon en Bretagne, députez des archevêques de Bourges & de Vienne. Il y avoit plusieurs abbez, & une multitude innombrable de clercs & de laïques. Le concile commença le dix-huitiéme jour de Mars 1112. Le quatriéme jour on parla des Guibertins, qui faisoient leurs fonctions, nonobstant l'interdiction, prétendant en avoir permission du pape. Le pape dit : Je n'ai point absous generalement les excommuniez, comme disent quelques-uns; car il est certain que personne ne peut être absous sans penitence & satisfaction. Je n'ai point rétabli les Guibertins ; au contraire, je confirme la sentence que l'église a prononcée contr'eux.

Le cinquiéme jour le pape raconta à tout le concile, comment il avoit été pris par le roi Henri, avec des évêques, des cardinaux, & plusieurs autres; & forcé contre sa résolution pour la délivrance des prisonniers, la paix du peuple & la liberté de l'église, de donner au

roi par écrit une concession des investitures
An. 1112. qu'il avoit souvent défendues. J'ai fait jurer, ajoûta-t-il, par les évêques & les cardinaux, que je n'inquieterois plus le roi à ce sujet, & que je ne prononcerois point d'anathême contre lui. Or quoique le roi Henri ait mal observé son serment, toutefois je ne l'anathematiserai jamais, & ne l'inquieterai jamais au sujet des investitures; lui & les siens auront Dieu pour juge d'avoir rejetté nos avertissemens. Mais quant à l'écrit que j'ai fait par contrainte, sans le conseil de mes freres, & sans leurs souscriptions, je reconnois qu'il a été mal fait, & je desire qu'il soit corrigé, laissant la maniere de la correction au jugement de cette assemblée, afin que ni l'église, ni mon ame n'en souffre aucun préjudice. Tout le concile résolut que les plus sages & les plus sçavans d'entre eux délibereroient mûrement sur ce sujet, pour rendre leur réponse le lendemain.

Le sixiéme jour du concile, qui fut le dernier, le pape commença par se purger du soupçon d'heresie, dont on accusoit ceux qui approuvoient les investitures; & pour cet effet il fit sa profession de foi en presence de tout le concile. Il y déclara qu'il recevoit toutes les saintes écritures, tant de l'ancien que du nouveau Testament; les quatre premiers conciles generaux & le concile d'Antioche; les décrets des papes, & principalement de Gregoire VII. & d'Urbain II. J'approuve, ajouta-t-il, ce qu'ils ont approuvé, je condamne ce qu'ils ont condamné; je défends tout ce qu'ils ont défendu; & je persevererai toujours dans ces sentimens.

Ensuite Girard évêque d'Angoulesme, légat en Aquitaine, se leva au milieu de l'assemblée, & du consentement du pape & du concile, lut

un

AN. 1112.

un écrit en ces termes : Nous tous assemblez en ce saint concile, condamnons par l'autorité ecclesiastique & le jugement du saint-Esprit, le privilege extorqué du pape Pascal par la violence du roi Henri, nous le jugeons nul & le cassons absolument ; & défendons sous peine d'excommunication qu'il ait aucune autorité. Ce que nous faisons à cause de ce qui est contenu dans ce privilege, qu'un évêque élu canoniquement par le clergé & le peuple, ne sera point sacré qu'il n'ait reçu auparavant l'investiture du roi : ce qui est contre le saint Eprit & l'institution canonique. Après cette lecture tous s'écrierent : *Amen*, *amen* : ainsi soit-il, ainsi soit-il. Cet écrit avoit été dressé par Girard évêque d'Angoulesme, Leon d'Ostie, Gregoire de Terracine, Galon de Leon ; & par Robert cardinal du titre de saint Eusebe, & Gregoire du titre des saints Apôtres. Il fut souscrit par ceux qui assistoient au concile. Deux évêques, Brunon de Segni, & Jean de Tusculum, & deux cardinaux, Pierre de saint Sixte, & Alberic de sainte Sabine, quoiqu'ils fussent à Rome, n'assisterent pas au concile : mais ensuite aïant lû la condamnation du privilege, ils l'approuverent comme les autres.

Pasch. ep. 22.

On rapporte à ce concile une lettre du pape Pascal au roi Henri & aux empereurs ses successeurs, où il dit : la loi divine & les saints canons défendent aux évêques de s'occuper d'affaires seculieres, ou d'aller à la cour, si ce n'est pour délivrer les condamnez & les autres qui souffrent oppression. Mais dans votre roïaume on contraint les évêques & les abbez mêmes à porter les armes : ce qui ne se fait guerre sans commettre des pillages, des sacrileges, de incendies & des homicides. Les ministres de l'autel sont devenus les ministres de

la cour : parce qu'ils ont reçu des rois, des
A. C. 1112. villes, des tours, des duchez, des marquisats, des droits de monnoye & d'autres biens appartenans à l'etat : d'où est venu la coutume de ne point sacrer les evêques qu'ils n'aient reçu l'investiture de la main du roi. Ces désordres ont excité nos prédecesseurs Gregoire VII. & Pascal II. à condamner en plusieurs conciles ces investitures, sous peine d'excommunication ; & nous confirmons leur jugement dans ce concile.

Nous avons donc ordonné qu'on vous laissât à vous notre cher fils Henri, qui êtes maintenant par notre ministere empereur Romain, & à votre roïaume, tous les droits roïaux qui manifestement appartenoient au roïaume du temps de Charles, de Loüis, d'Otton, & de vos autres prédecesseurs. Nous défendons aussi aux évêques & aux abbez d'usurper les droits roïaux, ni les exercer que du consentement des rois : mais les églises avec leurs oblations & leurs domaines demeureront libres, comme vous avez promis à Dieu au jour de votre couronnement. Le pape raconte ensuite la maniere dont il fut arrêté par les gens de l'empereur, & la lettre semble imparfaite.

Godef. chr. part. 17. p. 508. Godefroi de Viterbe, auteur du même siecle, dit qu'en ce concile de Latran le pape Pascal voulut renoncer au pontificat, s'en jugeant indigne, à cause de cette concession faite à l'empereur : qu'il quitta la mitre & la chape, & pria le concile d'ordonner sans lui ce qu'il jugeroit à propos : mais que le concile ne voulut point recevoir sa démission, & l'obligea à garder sa dignité, tournant toute son indignation contre Henri V. qui fut déclaré ennemi de l'église comme son pere.

epist. 24. Entre plusieurs lettres que le pape Pascal

écrivit sur ce sujet, nous en avons une à Gui archevêque de Vienne, & légat du saint siege, où il l'exhorte à demeurer ferme, en cas que les barbares, c'est-à-dire les Allemands, veüillent ébranler sa constance, soit par menaces, soit par caresses. Puis il ajoûte : Quant à ce que vous desirez sçavoir, voici ce qui en est. Je déclare nuls & je condamne à jamais les écrits faits au camp, où j'étois retenu prisonnier, touchant les investitures ; & je me conforme sur ce sujet à ce qu'ont ordonné les canons des apôtres, les conciles & nos prédecesseurs, principalement Gregoire & Urbain.

AN. 1112.

L'archevêque de Vienne tint un concile le seiziéme de Septembre la même année 1112. où se trouverent entre autres évêques, saint Hugues de Grenoble & saint Godefroi d'Amiens : que l'archevêque avoit prié d'y venir pour tenir sa place, parce qu'il n'avoit pas la parole libre. Ce concile fit un decret en ces termes : Nous jugeons suivant l'autorité de la sainte église Romaine, que l'investiture des évêchez, des abbaïes & de tous les biens ecclesiastiques reçuë de la main laïque est une heresie. Nous condamnons par la vertu du Saint-Esprit, l'écrit ou privilege que le roi Henri a extorqué par violence du pape Pascal, nous le déclarons nul & odieux. Nous excommunions ce roi, qui venant à Rome sous ombre d'une paix simulée, après avoir promis au pape par serment la sûreté de sa personne, & la renonciation aux investitures, après lui avoir baisé les pieds & la bouche, l'a pris en trahison comme un autre Judas, dans le saint siege, devant le corps de saint Pierre, avec les cardinaux, les évêques & plusieurs nobles Romains : l'aïant enlevé dans son camp, l'a dépoüillé des ornemens pontificaux, traité avec mépris & déri-

XIII. Concile de Vienne. *to. x. conc. p. 784. Vita ab. Bol. 1. Apr. to. IX. p. 44. Vita lib. III. c. 7. ap. Sur. 8. Nov.*

AN. 1112. sion, & extorqué de lui par violence cet écrit détestable. Nous l'anathematisons & le séparons du sein de l'église, jusqu'à ce qu'elle reçoive de lui une pleine satisfaction. Saint Hugues de Grenoble fut le principal auteur de cette excommunication.

Le concile écrivit ensuite au pape une lettre synodale qui porte : Nous nous sommes assemblez à Vienne suivant l'ordre de votre sainteté. Il s'y est trouvé des députez du roi avec des lettres bullées, où vous témoignez désirer la paix & l'union avec lui, & le roi disoit qu'elles lui avoient été envoïées de votre part depuis le concile que vous avez tenu à Rome au carême dernier. Quoique nous en fussions surpris, toutefois nous souvenant des lettres que nous avons reçuës de vous, Girard d'Angoulesme & moi touchant la perseverance dans la justice : pour éviter la ruine de l'église & de notre foi, nous avons procedé canoniquement. Ils rapportent ensuite sommairement le decret du concile de Vienne, & en demandent la confirmation par des lettres patentes que les évêques se puissent envoïer l'un à l'autre : puis ils ajoûtent : Et parce que la plûpart des seigneurs du païs, & presque tout le peuple est de notre sentiment sur ce point : enjoignez-leur pour la remission de leurs pechez, de nous prêter secours, s'il est besoin. Nous vous representons encore avec le respect convenable ; que si vous confirmez notre decret, & vous abstenez désormais de recevoir de ce cruel tyran, ou de ses envoïez, des lettres ou des presens, & même de leur parler : nous serons, comme nous devons, vos fils & vos fideles serviteurs. Mais si vous prenez un autre chemin, ce que nous ne croïons pas : ce sera vous, Dieu nous en préserve, qui nous rejetterez de votre obéissance. Nonobstant cette menace, le pape

to. x. conc. p. 786.

confirma les decrets du concile de Vienne par une lettre dattée du vingtiéme d'Octobre.

XIV. Lettres d'Yves de Chartres sur les investitures *epist.* 236.

Joceran archevêque de Lyon, indiqua la même année un concile à Anse, pour traiter de la foi & des investitures ; & y appella Daïmbert archevêque de Sens & ses suffragans : mais ils s'en excuserent par une lettre qu'Yves de Chartres écrivit au nom de toute la province, où il parle ainsi : Nos peres n'ont point ordonné que l'évêque du premier siege pût appeller les évêques à un concile hors de leur province : si ce n'étoit par ordre du saint siege, ou qu'une église particuliere appellât au premier siege, pour des causes qu'elle ne pouvoit terminer dans la province. Il apporte sur ce sujet les autoritez des papes, puis il ajoûte :

Quant aux investitures dont vous voulez parler en ce concile, vous découvrirez la honte de votre pere au lieu de la cacher. Car ce que le pape a fait pour éviter la ruine de son peuple, il a été contraint par la nécessité, mais sa volonté ne l'a point approuvé. Ce qui paroît en ce que si-tôt qu'il a été hors du péril, comme il l'a écrit à quelques-uns de nous, il a ordonné & défendu ce qu'il ordonnoit & défendoit auparavant : quoique dans le péril il ait permis de dresser quelques écrits détestables. Ainsi Pierre répara ses trois reniemens par trois confessions : ainsi le pape Marcellin séduit par les impies, offrit de l'encens devant l'idole, & peu de jours après reçut la couronne du martyre, sans avoir été jugé par ses freres. Dieu a permis ces chutes dans les plus grands hommes, afin que les autres connoissent leur foiblesse, qu'ils craignent de tomber de même, ou se relevent promptement.

Que si le pape n'use pas encore contre le roi d'Allemagne de la severité qu'il mérite : nous

croïons qu'il differe exprès, suivant le jugement de quelques docteurs, qui conseillent de s'exposer à de moindres périls, pour en éviter de plus grands. Yves rapporte ici un grand passage du troisiéme livre de saint Augustin contre Parmenien, où il dit, que suivant la saine discipline de l'église on ne doit emploïer l'anathême que contre les particuliers, & quand il n'y a aucun péril de schisme. Mais quand le coupable est assez puissant pour entraîner la multitude, ou quand tout le peuple est coupable, il ne reste aux gens de bien que de gemir devant Dieu. Car les conseils de séparation sont inutiles & pernicieux. Yves de Chartres continuë: D'ailleurs, il ne nous paroît pas utile d'aller à un concile où nous ne pouvons condamner les accusez, parce qu'ils ne sont soûmis au jugement d'aucun homme. Le Sauveur lui-même nous ordonne d'obéir à ceux qui sont en de telles places, quand même ils seroient semblables aux Pharisiens, pourvû qu'ils enseignent bien, quoiqu'ils fassent mal. Il faut donc couvrir l'opprobre du sacerdoce, de peur de nous exposer à la risée de nos ennemis, & d'affoiblir l'église en voulant la fortifier. Ainsi nous croïons être excusables si nous nous abstenons de déchirer le pape par nos discours, & si nous excusons avec une charité filiale ce qu'il a accordé au roi d'Allemagne. Car le prévaricateur de la loi n'est pas celui qui peche par surprise ou par necessité: mais celui qui combat la loi de dessein formé, & qui ne veut pas reconnoître sa faute. Nous approuvons même la conduite du pape, si voïant le peuple menacé de sa ruine, il s'est exposé au péril pour remedier à de plus grands maux. Il n'est pas le premier qui a usé de temperament & d'indulgence selon les occasions.

Enfin quant à ce que quelques-uns appellent

AN. 1112.

III. *cont. Parm. c.* 2.

herefie l'investiture, l'herefie n'est que l'erreur dans la foi. La foi & l'erreur procedent du cœur, & cette investiture qui excite un si grand mouvement, n'est que dans les mains de celui qui la donne & de celui qui la reçoit. De plus, si cette investiture étoit une herefie, celui qui y a renoncé, ne pourroit plus y revenir sans peché. Or nous voïons en Germanie & en Gaule plusieurs personnes respectables, qui aïant effacé cette tache par quelque satisfaction & rendu le bâton pastoral, ont reçu de la main du pape l'investiture à laquelle ils avoient renoncé. Les papes ne l'auroient pas donnée, s'ils avoient crû qu'elle enfermât une herefie. Quand donc on se relâche pour un temps, de ce qui n'est point ordonné par la loi éternelle, mais établi ou défendu pour l'honneur & l'utilité de l'église: ce n'est pas une prévarication, mais une loüable & salutaire œconomie. AN. 1112.

Que si quelque laïque est assez insensé pour s'imaginer, qu'avec le bâton pastoral il peut donner un sacrement ou l'effet d'un sacrement: nous le jugeons absolument heretique, non à cause de l'investiture manuelle, mais à cause de cette erreur diabolique. Et si nous voulons donner aux choses des noms convenables, nous pouvons dire que cette investiture des laïques est une entreprise & une usurpation sacrilege: que l'on doit absolument retrancher pour la liberté de l'église, si on le peut faire sans préjudice de la paix. Mais quand on ne le peut sans faire schisme, il faut differer & se contenter de protester contre avec discretion. L'archevêque de Lion répondit à cette lettre: insistant principalement sur le droit de sa primatie, en vertu duquel il prétend pouvoir convoquer les évêques de toutes les provinces Lionoises: sans qu'ils aïent sujet de se plaindre qu'on les tire hors de leur *Ap. Ivon. ep. 237.*

AN. 1112. province. Il avouë que l'investiture en soi n'est pas une heresie, mais il dit que l'heresie consiste à soûtenir qu'elle est permise.

Ives de Chartres écrivit de même à Henri abbé de saint Jean d'Angeli, qui lui avoit demandé son avis sur les investitures. J'approuve, dit-il, & je confirme autant qu'il est en moi le jugement des papes Gregoire & Urbain ; & quelque nom qui convienne proprement à cette usurpation, je juge schismatique l'opinion de ceux qui la veulent soûtenir. Ce que je ne dis pas contre le pape, qui m'a écrit, qu'il a été contraint de faire ce qu'il a fait, & qu'il est toûjours dans les mêmes sentimens. J'estime donc qu'il faut l'avertir par des lettres familieres & charitables, de se juger lui-même & de se retracter. S'il le fait nous en rendrons graces à Dieu, & toute l'église s'en réjoüira avec nous : si sa maladie est incurable, ce n'est pas à nous de le juger ; puisque l'évangile nous ordonne d'obeïr à ceux qui sont assis dans la chaire, sans faire des conspirations factieuses pour les en chasser. Que s'ils commandent quelque chose contre l'évangile, nous ne devons point leur obéïr, suivant l'exemple de saint Paul, qui resista en face à saint Pierre son superieur. Car quand les jugemens humains sont à bout, il faut implorer la misericorde de Dieu pour ceux qui sont separez de l'unité de l'église.

epist. 114. Ives avoit écrit dans le même sens à Brunon archevêque de Tréves, à qui il disoit : Nous voïons la division du roïaume & du sacerdoce, qui sont les principaux appuis de l'église de Dieu ; & nous devons tous travailler à les réünir, soit en retranchant les membres corrompus, soit en emploïant des remedes plus doux. Car dans un si grand péril, il ne faut pas s'en tenir à la seule rigueur, il faut user de

condescendance, & faire comme dans la tempête, où l'on jette une partie des marchandises pour sauver le reste. C'est ainsi que la charité se rend foible avec les foibles, & se fait tout à tous, & les particuliers ne doivent pas blâmer la conduite des pasteurs, si sans prejudice de la foi & des mœurs ils font ou souffrent quelque chose d'imparfait pour conserver la vie de leurs oüailles.

XV. Geofroi de Vendôme blâme le pape.

Geofroi abbé de Vendôme n'étoit pas si moderé; & voici comme il écrivit au pape Pascal sur ce sujet: Celui qui étant assis sur la chaire des saints apôtres, s'est privé de leur bien-heureux sort, agissant autrement qu'eux, doit casser ce qu'il a fait & le corriger en pleurant, comme un autre Pierre. Si la crainte de la mort l'a fait broncher, ce n'est point une excuse pour avoir fait ce qu'il pouvoit éviter en acquerant l'immortalité. S'il dit que ce n'est pas la crainte de sa mort, mais de la mort de ses enfans: c'est encore une mauvaise excuse, puisque loin de les sauver il a mis un obstacle à leur salut. Car il n'y a point d'exemples des saints, qui nous autorisent à differer une mort utile au prochain, & qui nous feroit aussi-tôt entrer dans la vie éternelle. Si saint Paul évita la mort pour un temps, il ne blessa point la foi & n'abandonna pas la verité. Ce n'est donc point par un conseil de justice ou de misericorde, mais par une suggestion du demon que l'on a soustrait à la mort des hommes, qui étant mortels ne peuvent l'éviter long-temps; & qui pouvoient entrer aussi-tôt dans la vie éternelle avec utilité pour toute l'église. Quand même ils auroient été assez lâches pour se retirer de la porte du paradis en renonçant à la verité: c'étoit à vous de les soûtenir par vos exhortations & votre exemple, en mourant le

1. epist. 7. p. 13.

AN. 1112. premier pour la bonne cause. Et comme cette faute est inexcusable, il faut la corriger sans délai : de peur que l'église qui semble prête à rendre le dernier soupir, ne périsse entierement. Il soûtient que l'investiture est une heresie suivant la tradition des peres, & que celui qui l'autorise est heretique. Or, ajoûte-t'il, on peut tolerer le pasteur s'il est de mauvaises mœurs, mais non s'il erre dans la foi. En ce cas le moindre des fideles a droit de s'élever contre lui : fut-ce un pecheur public ; fut-ce une personne infame.

XVI. Ambassade de l'empereur Alexis à Rome.

Chr. Cass. IV. c. 46.

Cependant Alexis empereur de C. P. ayant appris ce qui s'étoit passé entre le pape & l'empereur Henri, envoïa à Rome une ambassade de personnes considerables, pour témoigner qu'il étoit sensiblement affligé de la prise du pape, & des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts. Il loüoit & remercioit les Romains d'avoir résisté à Henri ; & ajoûtoit, que s'il les trouvoit aussi-bien disposez qu'on lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même ou son fils Jean, recevoir la couronne de la main du pape comme les anciens empereurs. Les Romains lui manderent par ses ambassadeurs, qu'ils étoient prêts à le recevoir ; & au mois de Mai de la même année 1112. ils choisirent environ six cens hommes qu'ils envoïerent à l'empereur pour le conduire. On ne sçait à quel dessein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune suite.

Rom. Salern. ap. Peregr. & a. Baron. an. 1111.

Guill. Tyr. lib. XI. c. 6.

La mort de Boëmond arrivée l'année précedente, avoit delivré l'empereur Alexis d'un redoutable ennemi. Il mourut en Poüille, comme il se préparoit à retourner en Orient, & fut enterré à Canosse dans l'église de saint Sabin, où l'on voit son épitaphe en vers latins du temps. Comme son fils Boëmond étoit

encore enfant, Tancrede lui succeda dans la principauté d'Antioche : mais il ne la posseda qu'un an & mourut en 1112. AN. 1112. c. 18.

XVII. Eglise de Jerusalem. c. 15.

La même année mourut Gibelin patriarche de Jerusalem; & il eut pour successeur l'archidiacre Arnoul surnommé Male-couronne, qui aspiroit depuis si long-temps à ce siege. Il maria sa niéce à Eustache Grener seigneur de Sidon & de Cesarée, & lui donna le meilleur domaine de son église, sçavoir Jerico & ses dependances. Sa vie ne fut pas moins scandaleuse dans son pontificat qu'auparavant; mais pour en diminuer le reproche, il introduisit des chanoines reguliers dans l'église de Jerusalem. Conon évêque de Preneste y étoit alors en qualité de légat du saint siege, & aïant appris comment le roi Henri avoit pris le pape à Rome, & le desordre qu'il y avoit fait : il prononça contre lui une sentence d'excommunication par le conseil de l'église de Jerusalem, & la renouvella ensuite en diverses provinces. Chr. Ab. Ursp. ann. 1116.

Ce fut par le conseil du patriarche Arnoul que le roi Baudoüin épousa Adelaïde comtesse de Sicile, quoiqu'il eût épousé à Edesse une femme legitime qui vivoit encore. Adelaïde veuve de Roger, frere de Robert Guischard, étoit une princesse riche & puissante; & Baudoüin rechercha son alliance, pour remedier à son indigence qui étoit extrême. Il lui envoïa en 1112. des ambassadeurs, qui lui persuaderent ce mariage, lui dissimulant que Baudoüin fût marié, & lui promettant la succession du roïaume de Jerusalem pour le fils qu'elle auroit de lui, ou en cas qu'elle n'en eût point d'enfans, pour celui qu'elle avoit déja; sçavoir Roger II. comte de Sicile. La comtesse arriva en Palestine en 1113. apportant avec elle des richesses immenses; & le roi G. Tyr. XI. c. 21.

Baudoüin l'épousa, comme s'il eût été libre.

AN. 1112. Cependant Bernard patriarche d'Antioche, renouvella ses plaintes auprès du pape, de la concession qu'il avoit faite à l'église de Jerusalem; & le pape déclara qu'il n'avoit prétendu attribuer au patriarche de Jerusalem, que les églises dont les limites avoient été confonduës par la longue domination des barbares; mais qu'à l'égard de celles dont les bornes étoient demeurées certaines, il falloit s'en tenir à l'ancienne possession. Le pape écrivit de même au roi Baudoüin, lui ordonnant d'empécher que sous prétexte de la concession faite en sa faveur, le patriarche de Jerusalem n'usurpât la jurisdiction sur les églises, qui sous les Turcs & les Sarrasins avoient incontestablement relevé du patriarche d'Antioche.

Pasc. epist. 28.

XVIII. Gaudri évêque de Laon massacré.

Guib. Novig. III. de vita. 5.

Gaudri évêque de Laon s'étoit rendu odieux; principalement par l'assassinat de Gerard de Creci, un des premiers seigneurs de la ville, que Roricon frere de l'évêque tua dans l'église cathedrale comme il faisoit sa priere. Il est vrai que l'évêque étoit cependant à Rome: mais on fut persuadé qu'il y étoit allé exprès, pour détourner de lui le soupçon de ce meurtre, après l'avoir commandé. Une cause encore plus grande de haine, fut qu'après avoir juré la Commune de la ville, il s'efforça de l'abolir. On appelloit Commune les nouvelles societez que formoient entre eux les habitans des villes par la concession de leurs seigneurs, pour se défendre contre les violences des nobles, & se rendre justice entre eux. Ceux qui juroient ces societez se nommoient proprement bourgeois, & ils élisoient de leur corps des officiers pour les gouverner sous les noms des maires, jurez, échevins, ou autres semblables; & c'est l'origine des corps de ville. Or comme les habi-

V. Cang. gloss. Communia.

tans des villes & des villages étoient encore serfs pour la plûpart : ils rachetoient leur liberté par de grosses sommes, qu'ils donnoient au roi ou au principal seigneur, pour obtenir ce droit de commune, & réduire à une seule taxe toutes les redevances qu'ils païoient auparavant. Mais c'étoit souvent au préjudice des seigneurs particuliers, sur tout des ecclesiastiques : à qui les bourgeois devenus plus forts, refusoient de paier les anciennes redevances qu'ils prétendoient mal fondées ; & c'est ce qui rendit ces communes odieuses. AN. 1112.

Celle de Laon est une des premieres dont il soit fait mention : elle fut accordée par le roi seigneur particulier de la ville, & l'évêque jura de la maintenir : l'un & l'autre moïennant des sommes considerables que donnerent les bourgeois. Toutefois l'évêque entreprit peu de temps après de la faire casser, de quoi les bourgeois avertis offrirent au roi & à son conseil quatre cens livres d'argent, pour maintenir leur commune : mais l'évêque en promit sept cens pour l'abolir, & l'emporta. Car ce prince entre plusieurs bonnes qualitez, avoit ce foible de se trop confier à des personnes interessées. Cette convention fut faite le jeudi saint dix-huitiéme d'Avril l'an 1112. Le roi partit de Laon le vendredi matin, & l'évêque commença ce jour-là à faire lever sur les bourgeois une taxe d'autant que chacun avoit donné pour obtenir la commune : ce qui continua le lendemain. c. 7.

Ce procedé les mit en telle fureur, qu'ils résolurent la mort de l'évêque ; & il y en eut quarante qui la jurerent. Le fameux docteur Anselme doyen de l'eglise de Laon, en avertit le prélat le samedi au soir comme il étoit prêt à se coucher : il témoigna d'abord mépriser cette populace ; & toutefois il profita de l'avis,

& n'alla point à matines la nuit de Pâques. Le
AN. 1112. lendemain à la procession il fit prendre à ses domestiques & aux gentilshommes des épées sous leurs habits, & fit venir des païsans des terres de l'évêché pour garder les tours de l'église & son palais : mais le mardi s'étant rassuré
c. 8 il les renvoïa. Le jeudi vingt-cinquiéme d'Avril jour de saint Marc après midi, comme l'évêque étoit occupé avec l'archidiacre Gautier des moïens d'exiger de l'argent, il s'éleva par la ville un grand tumulte de gens qui crioient : La commune. Alors les bourgeois armez d'épées, d'arcs, de cognées, de haches, de massuës & de lances traverserent l'église cathedrale, & entrerent à l'évêché en grande troupe. A ce bruit les seigneurs accoururent de toutes parts, car ils avoient promis à l'évêque avec serment de le secourir ; & il y en eut quelques-uns de tuez par les bourgeois.

L'évêque se défendit quelque-temps à coups de pierres & de fléches : car il avoit porté les armes, & étoit plus guerrier qu'ecclesiastique. Enfin ne pouvant plus soutenir les assauts du peuple, il prit l'habit d'un de ses valets, se refugia dans le cellier de l'église, & se cacha dans un tonneau qu'on referma. Les bourgeois le cherchant par tout, un des siens le découvrit : on le tira du tonneau par les cheveux, & on le traîna dans le cloître des chanoines. Il demandoit misericorde aux bourgeois, leur promettant une infinité d'argent, & les assurant avec serment qu'il ne seroit plus leur évêque, & qu'il sortiroit du païs : mais un d'eux leva une cognée dont il lui fendit la tête ; & comme il tomboit, un autre lui tailla le visage par le milieu au dessous des yeux. On lui coupa les jambes, & on lui fit plusieurs autres playes : un des meurtriers lui coupa le doigt pour avoir sa bague : en-

fin on le jetta tout nud dans un coin de la ruë, où les passans lui insultoient encore par des moqueries, & lui jettoient des pierres & de la terre. Il demeura ainsi jusques au lendemain matin, que le doïen Anselme le fit enterrer sans ceremonie à la hâte dans l'église de saint Vincent. | AN. 1112. | c. 10. | c. 9.

Cependant on mit le feu à la maison de l'évêque, d'où il prit à l'église cathedrale, à celle de saint Jean alors abbaïe de filles, & à d'autres qui furent brûlées environ au nombre de douze. Les bourgeois les plus coupables craignant la vengeance du roi, se retirerent sous la protection de Thomas de Marle, le plus cruel tyran du païs: la ville abandonnée fut exposée au pillage: mais les deux freres Anselme & Raoul, autant recommandables par leur vertu que par leur doctrine, y demeurerent pour la consolation de ceux qui restoient: les exhortant par les sentences de l'écriture sainte à ne pas succomber aux afflictions. Quelque temps après Raoul archevêque de Reims vint à Laon reconcilier l'église cathedrale prophanée, c'est-à-dire ce qui en restoit: il alla aussi à saint Vincent où il dit une messe solemnelle pour l'évêque Gaudri, pour lequel on n'en avoit point dit encore. En cette messe il prêcha fortement contre les communes, qui servoient de prétexte aux serfs pour se soustraire à la puissance de leurs seigneurs, alleguant l'autorité de saint Pierre, qui leur ordonne d'être soûmis à leurs maîtres quoique fâcheux; & les canons qui dé endent de détourner les esclaves de l'obéissance de leurs maîtres, sous prétexte de religion. Il en parla souvent aussi à la cour du roi & en diverses assemblées. | Append. ad Sigeb. an. 1112. | c. 11. | Herm. de mirac. c. 1. | c. 10. | 1. Petr. 11. 18. | Gangr. c. 3.

Après la mort de Gaudri on demanda permission au roi d'élire un évêque de Laon, mais il nomma sans élection Hugues doïen | Guib. c. 14.

AN. 1112. d'Orleans, pour donner le doïenné à Etienne son chancelier, qui ne pouvoit être évêque. Hugues ne tint le siege de Laon que sept mois, après lesquels, par le conseil d'Anselme, de Raoul, & des plus gens de bien, on élut Barthelemi chanoine & trésorier de Notre Dame de Reims, recommandable par sa noblesse & par sa vertu. Il fut élu legitimement, mais malgré lui, & tint ce siege pendant trente-huit ans. Guibert de Nogent marque qu'au sacre de ces évêques on consultoit l'écriture sainte pour trouver le pronostic de leur pontificat : qui est la superstition que les anciens appelloient le sort des Saints.

Herman. mirac. 1. c. 2.

Sap. liv. XXXI. n. 1. Conc. Agath. c. 42. Guib. c. 12. Herm. c. 3.

Pour rebâtir l'église cathédrale de Notre-Dame de Laon, on résolut de faire une quête par les provinces de France, en portant la chasse des reliques que l'on avoit sauvée de l'incendie : car c'étoit l'usage de quêter ainsi en pareilles occasions. On choisit pour accompagner les reliques, sept chanoines & six laïques : qui partirent à l'octave de l'Ascension, & revinrent vers la saint Matthieu rapportant de grandes aumônes. Aussi racontoit-on plusieurs miracles faits en ce voïage : en Berri, en Touraine, en Anjou, au Mans, & à Chartres. L'année suivante 1113. ils passerent en Angleterre avec les reliques : & les miracles continuerent : comme on voit dans l'histoire que le moine Herman en écrivit peu de temps après par ordre de l'évêque Barthelemi. On amassa ainsi des aumônes si abondantes, que l'église de Notre-Dame de Laon fut rebâtie en deux ans & demi, & dédiée le sixiéme de Septembre 1114.

Guib. 1. de Pign. SS. c. 2. §. 6.

Herm. lib. 11.

III. c. 1.

XIX.
Fondation de Savigni en Normandie.
Mem. MS.

En Normandie le monastere de Savigni, depuis chef de congregation, fut fondé vers le même temps par saint Vital : dont il est à propos de reprendre l'histoire dès l'origine. Il nâquit

vers le milieu du siecle précedent, au village de Tierceville à trois lieuës de Bayeux. Son pere se nommoit Reinfroi, sa mere Roharde : ils avoient du bien qu'ils faisoient cultiver, & en emploïoient la meilleure partie en charitez, particulierement à exercer l'hospitalité. Dès que Vital fut en état d'étudier, ils lui donnerent un maître qui l'instruisit dans la pieté & les lettres; & deslors il étoit si grave, que ses compagnons l'appelloient le petit abbé. Après les humanitez il quitta ses parens pour chercher d'autres maîtres, & fit un grand progrès dans les sciences; puis étant revenu chez lui il fut ordonné prêtre, & devint chapelain de Robert comte de Mortain, frere uterin du roi Guillaume le conquerant. Le comte donna à Vital une prébende de la collegiale qu'il venoit de fonder dans sa ville en 1082. AN. 1112.

Environ dix ans après, Vital quitta son benefice, vendit son bien, le donna aux pauvres, & se retira dans les rochers de Mortain, où il reçut avec lui d'autres ermites, mais il y demeura peu; & en 1093. il alla trouver Robert d'Arbrisselles dans la forêt de Craon en Anjou. Ils y assemblerent grand nombre d'ermites; mais s'y trouvant trop resserrez, ils passerent dans la forêt de Fougeres, à l'entrée de la Bretagne. Raoul qui en étoit seigneur, les y souffrit quelques années; mais comme il aimoit passionement la chasse, il craignit que ces ermites ne dégradassent sa forêt, & aima mieux leur abandonner celle de Savigni vers Avranches; & ce fut-là qu'ils se fixerent. Raoul de la Faustaïe se joignit à eux, & ensuite Bernard d'Abbeville, auparavant abbé de S. Cyprien de Poitiers. Ces quatre saints personnages, Vital, Raoul, Robert & Bernard, s'appliquerent avec un grand zele à la conversion des ames, tantôt tous en-

Sup. liv. LXIV. n. 34.

Vita Bern. Tiron. c. 7. n. 62.

Sup. liv. LXV. n. 9.

AN. 1012. semble, tantôt separement. Ils parcoururent plusieurs provinces : marchant pieds nuds, & vivant très-austerement ; particulierement Vital, qui ne mangeoit point de cher, bûvoit rarement du vin, se nourrissoit de pain d'avoine, de legumes, de miel, de fromage ; couchoit sur la paille & dormoit peu. Ils fonderent tous quatre des monasteres. Robert, celui de Fontevraud ; Bernard, celui de Tiron ; Vital, Savigni ; & Raoul, saint Sulpice près de Rennes. Les trois premiers monasteres furent chefs de congregations. Fontevraud fut fondé en 1106. comme j'ai dit, Savigni en 1112. Tiron en 1114.

Sup. liv. LXV. n. 46.

Vital s'étoit retiré dans la forest de Savigni dès l'an 1105. ses ermites vivoient chacun selon le don qu'il avoit reçu de Dieu ; mais s'étant multipliez jusques au nombre de cent quarante & plus ils desirerent vivre en commun, & engagerent Vital à demander à Raoul de Fougeres quelques restes d'un vieux château près du bourg de Savigni. Ce seigneur lui donna non seulement les ruines qu'il demandoit, mais toute la forest pour y bâtir un monastere sous l'invocation de la sainte Trinité ; & l'acte de donation fut passé au mois de Janvier 1112. Turgis évêque d'Avranches y souscrivit avec les seigneurs du païs ; Henri roi d'Angleterre étant à Avranches, confirma la donation par ses lettres du second jour de Mars ; & Pascal II. par sa bulle du vingt-troisiéme, où il accorde à cette église le privilege de n'être point comprise dans l'interdit general jetté sur tout le diocese. Vital donna à sa nouvelle communauté la regle de saint Benoît avec quelques constitutions particulieres, & ils prirent l'habit gris. Le nombre des moines & la quantité des biens augmenta bien-tôt ; & Savigni devint un des plus celebres monasteres de France.

Chr. Savig. to. 2. Miscell. Baluz. p. 310.

Quant à l'abbaïe de Tiron, il faut reprendre l'histoire de Bernard son fondateur. Après qu'il eut quitté son abbaïe de S. Cyprien de Poitiers, pour ne se pas soûmettre à Clugny, les moines de saint Cyprien travaillerent pendant environ quatre ans à défendre leur liberté, & ne pouvant y réüssir, ils eurent recours à l'évêque de Poitiers; & avec ses lettres ils allerent trouver leur abbé dans le désert où il s'étoit retiré avec Vital & Robert d'Arbrisselles. Bernard revint avec eux, & entreprit même le voïage de Rome monté sur un âne avec son méchant habit d'ermite, & fut très-bien reçu du pape Paschal, instruit de son mérite par les cardinaux Jean & Benoît, qui avoient été légats en Aquitaine. Le pape le rétablit dans ses fonctions d'abbé, & il gouverna son monastere en paix pendant quelques années; aprés lesquelles quelques moines indociles de saint Cyprien exciterent ceux de Clugny à renouveller leurs poursuites, & Bernard fut obligé d'aller une seconde fois à Rome.

XX. Fondation de Tiron. *Sup. liv.* LXV. *n.* 9. *Vita Bern. cap.* 7. *ap. Boll.* 10. *x. p.* 235.

Sup. liv. LXV. *n.* 3.

Il n'y fut pas si bien reçu que la premiere; & se croïant injustement condamné, il cita le pape & son conseil au jour du grand jugement. Le pape offensé de cette liberté, lui ordonna de se retirer; mais par l'avis de son conseil il le rappella. Il fut écouté dans un concile, où il representa que le monastere de saint Cyprien de Poitiers étoit plus ancien que celui de Clugni; & que la dignité d'archiabbé que l'abbé de Clugny vouloit s'attribuer étoit inconnuë dans l'église. Enfin il plaida si bien sa cause, que son monastere fut declaré libre; & le pape voulant retenir à Rome un homme d'un si grand merite, le pria d'accepter la dignité de cardinal. Mais Bernard loin d'y consentir, supplia le pape de le décharger même de son abbaïe, &

fit si bien qu'il l'obtint. Le pape lui donna donc commission de prêcher, baptiser, recevoir les confessions, & imposer des pénitences en parcourant divers païs ; l'exhortant à recevoir la nourriture corporelle de ceux à qui il administreroit la spirituelle ; & il commença par l'admettre lui-même à sa table tant qu'il demeura à Rome.

Bernard étant de retour à Poitiers, quitta pour toûjours le monastere de saint Cyprien, où il fit élire un autre abbé ; & se retira avec quelques disciples à l'isle de Chausey où il avoit déja demeuré. Mais peu de temps après il y vint des pirates qui pillerent sa chapelle, & en prophanerent à ses yeux les vases sacrez ; ce qui lui fit tant d'horreur, qu'il renonça pour toûjours à cette habitation. Il revint donc en terre ferme sur la côte de Normandie avec son ami Vital ; & sa réputation lui attira plusieurs disciples. Mais comme ils ne pouvoient subsister que du travail de leurs mains, ils ne sçavoient où trouver du temps pour cette multitude de pseaumes que l'on récitoit alors dans la plûpart des monasteres. J'entends ces pseaumes de surérogation, outre l'office canonial dont il est parlé dans les coûtumes de Clugny. Bernard après avoir consulté Dieu, crut que sa volonté étoit que l'on retranchât ces pseaumes en faveur du travail.

Sup. liv. LXIII. *n.* 60.

c. 8. Vital aïant fondé le monastere de Savigny, Bernard & ses disciples allerent d'un autre côté chercher un lieu pour s'établir ; & s'adresserent à Rotrou comte du Perche, qui leur donna d'abord un lieu commode & agréable près son château de Nogent ; mais ensuite par le conseil de sa mere il révoqua cette donation, pour ne pas faire de peine aux moines de Clugny qu'il avoit établis dans la même ville. Il donna donc à Bernard & à ses disciples un lieu plus écarté

dans les bois nommé Tiron, du ruisseau qui y passe ; ils y bâtirent un monastere de bois ; & Bernard aïant reçu la benediction d'Yves de Chartres évêque diocesain, y celebra la premiere messe le jour de Pâques 1109. Les habitans du païs, gens grossiers, voïant ces nouveaux venus vêtus d'habits pauvres & herissez de poil, très-differens des autres moines, allerent s'imaginer que c'étoient des Sarrasins espions venus par sous terre ; & ce bruit s'étant répandu, on envoïa les reconnoître. Mais quand on vit des hommes paisibles & sans armes qui bâtissoient de petites cellules & chantoient des pseaumes, on publia que c'étoit de nouveaux prophetes ; ce qui attira le peuple en foule pour les voir ; & Bernard profitant de l'occasion, leur prêcha les veritez éternelles, & en convertit plusieurs qui embrasserent la vie monastique sous sa conduite. Il lui vint des moines de differentes maisons & des nobles ; d'autres lui offroient leurs enfans & leurs parens, & plusieurs de ses disciples gouvernerent ensuite divers monasteres.

Cependant les moines de Clugny du prieuré de saint Denis de Nogent, prétendirent avoir droit de dîmes & de mortuaires dans le lieu où étoit bâti le nouveau monastere. Bernard ne voulut point le leur disputer, & aima mieux quitter les bâtimens que ses disciples avoient élevez avec bien de la peine. Il s'adressa à Yves de Chartres, & lui demanda une portion de terre appartenante à son église, & contiguë à celle que le comte Rotrou leur avoit donnée. L'évêque & le chapitre la leur accorderent volontiers ; la charte de cette donation est dattée du troisiéme de Fevrier 1113. & porte réserve expresse de la jurisdiction épiscopale. Cette terre étoit sur le ruisseau de Tiron ; & le nouveau monastere que l'on y bâtit, s'accrut con-

c. 9.

Gall. Chr. to. IV. p. 864.

siderablement en peu de temps, principalement par les liberalitez du comte Rotrou ; & devint chef d'une grande congregation, dont dépendoient douze abbaïes, quarante-huit prieurez, & vingt-deux paroisses.

XXI. Observance de Cîteaux. *Sup. liv. LXIV. n. 64. Exord. Cist. c. 10. 11. 12. &c.*

Le monastere de Cîteaux avoit fait peu de progrès depuis quatorze ans qu'il étoit fondé ; & pour en affermir l'état, l'abbé Alberic, par le conseil de la communauté, envoïa à Rome deux de ses moines, avec des lettres de recommandation de Jean & Benoît cardinaux alors légats en France, de Hugues archevêque de Lyon & de Gaultier évêque de Châllon, diocesain de Cîteaux. Cette députation tendoit à demander au pape sa protection pour le nouveau monastere, contre toutes sortes de personnes ecclesiastiques & séculieres, principalement contre les moines de Molesme, afin que ceux de Cîteaux pussent pratiquer en repos leur saint institut. C'est ce que le pape Pascal leur accorda par sa bulle donnée à Troïe en Poüille le dixneuviéme de Mars indiction huitiéme l'an 1100. Cîteaux n'y est point autrement nommé, que le nouveau monastere du diocese de Châllon, & le pape en lui donnant sa protection, réserve la reverence canonique, c'est-à-dire la jurisdiction épiscopale de l'évêque diocesain, & confirme tout ce qu'avoit fait l'archevêque de Lyon, pour mettre la paix entre Cîteaux & Molesme.

c. 15. Alors Alberic & ses confreres résolurent de pratiquer exactement la régle de saint Benoît, & de rejetter tout ce qui y étoit contraire, sçavoir, les frocs, les pellices, les sergettes, les chaperons, & les femoraux ; les couvertures & les draps d'étamine pour les lits ; la diversité des mets dans le réfectoire, & la graisse. Ils ne trouvoient ni dans la régle ni dans la vie de saint Benoît, qu'il eut possedé des églises, des

autels, ni des oblations ou des dîmes : ni des fours ni des moulins bannaux, des villages & des serfs ; qu'il eut enterré des morts dans son monastere, ou qu'il y eut laissé entrer des femmes. C'est pourquoi les moines de Cisteaux retrancherent toutes ces pratiques, disant, que dans l'ancienne distribution des dîmes en quatre parties, ils ne trouvoient point que l'on eut compris les moines, qui possedent des terres & des bestiaux dont ils peuvent vivre en travaillant. Seulement ils résolurent d'ajoûter à la regle, en prenant avec la permission de leur évêque, des freres convers laïques, qu'ils traitetoient comme eux-mêmes, & des serviteurs à gages : parce qu'ils ne voïoient pas comment ils pourroient sans ce secours observer entierement ce que la regle prescrit pour le jour & pour la nuit. Ils résolurent encore de recevoir des terres éloignées de l'habitation des hommes, de recevoir des vignes, des prez, des bois, & des eaux, pour faire des moulins à leur usage seulement & pour la pêche : des chevaux & d'autres bestiaux pour les necessitez de la vie. Et quand ils auroient établi quelque part des métairies pour le labourage, ils résolurent qu'elles seroient gouvernees par des freres convers & non par des moines : parce que les moines, selon la regle, ne doivent habiter que dans leur cloître. Ils vouloient imiter saint Benoît, qui n'avoit bâti ses monasteres ni dans les villes, ni dans les villages, mais dans les lieux écartez, & n'avoir comme lui en chaque monastere que douze moines avec l'abbé.

Alberic & ses confreres étoient affligez de ce qu'il ne leur venoit presque personne pour embrasser leur institut. Car ceux qui voïoient leur maniere de vie ou qui en entendoient parler en trouvoient l'austerité si extraordinaire, qu'ils c. 16.

ne cherchoient point à se joindre à eux, & doutoient même de leur perseverance. Alberic laissa les choses en cet état quand il mourut le vingt-sixiéme de Janvier 1109. après avoir gouverné le monastere neuf ans & demi. L'année suivante 1110. le vingt-neuviéme d'Avril mourut Robert abbé de Molesme & fondateur de Cisteaux, & l'église l'honore comme saint le même jour. Le successeur d'Alberic & le troisiéme abbé de Cisteaux fut Etienne Harding noble Anglois, auparavant prieur, & un de ceux qui étoient sortis de Molesme.

c. 17.

Martyr. R. 29. Apr.

De son temps on défendit à Citeaux qu'aucun seigneur du païs vînt y tenir sa cour, comme ils faisoient auparavant aux fêtes solemnelles; ensuite on bannit de cette église tout ce qui n'étoit pas conforme à l'humilité & à la pauvreté. Ils résolurent donc de n'avoir point de croix d'or ou d'argent, mais seulement de bois peint, ni de chandeliers sinon un de fer, ni d'encensoirs que de fer ou de cuivre: ni de chasubles que de futaine ou de toile, sans soye, or ni argent; les aubes & les amits de simples toile sans broderie. Ils garderent seulement les étoles & les manipules de soye: mais ils quitterent les chapes, les dalmatiques & les tuniques. Les calices avec le chalumeau pour la communion, étoient seulement d'argent doré: les burettes sans or ni argent.

XXII. Commencement de S. Bernard.

Après qu'ils eurent été plusieurs années à gémir devant Dieu de leur petit nombre, & lui demander avec larmes qu'il leur donnât des successeurs: il exauça enfin leurs prieres, & leur envoya tout à la fois trente novices, dont le chef étoit un jeune gentil-homme nommé Bernard. Il nâquit l'an 1091. près de Dijon au bourg de Fontaines, dont Tescelin son pere étoit seigneur: sa mere Aleth étoit fille de

Guill. 1. vita Bern.

Bernard

Bernard seigneur de Montbar. L'un & l'autre étoient vertueux : Tescelin brave, fidele à ses seigneurs, juste & de bon conseil : Alethe soûmise à son mari, appliquée au gouvernement de sa maison & aux œuvres de charité. Ils eurent sept enfans, six fils & une fille. La mere les offrit tous à Dieu de ses propres mains aussi-tôt après leur naissance, les nourrit de son lait ; & tant qu'ils étoient sous sa main, elle ne souffroit point qu'ils s'accoutumassent aux viandes trop délicates. Elle sembloit les preparer de loin à la vie monastique qu'ils embrasserent en effet tous sept dans la suite.

Bernard vint au monde le troisiéme, & sa mere étant grosse de lui, songea qu'elle portoit un petit chien blanc qui abboïoit dans son sein. Effrayée de ce songe elle consulta un homme pieux qui lui dit : Ne craignez point, ce sera un fidele gardien de la maison du Seigneur, un prédicateur vehement contre les ennemis de la foi, & la douceur de sa langue guerira les ames malades. La vertueuse dame consolée par cette prédiction, ne se contenta pas d'offrir à Dieu cet enfant comme les autres : elle le destina entierement à son service, & dans cette vûë le fit étudier le plûtôt qu'il fut possible. Ce fut à Châtillon sur Seine qu'il fit ses premieres études sous des ecclesiastiques seculiers, à la place desquels il procura depuis l'établissement d'une communauté de chanoines réguliers. Comme il avoit l'esprit excellent, il avança bien-tôt au de-là de son âge & passa de loin ses compagnons : il aimoit dès-lors la retraite, méditoit beaucoup, parloit peu : étoit simple, doux & singulierement modeste. Il demandoit à Dieu de conserver sa jeunesse dans la pureté ; & étudioit les lettres humaines pour lui servir à l'intelligence des saintes écritures.

c. 5. Il étoit encore enfant quand un violent mal de tête l'obligea à garder le lit : on lui fit venir une femme qui prétendit le guerir par des charmes, mais si-tôt qu'il s'en apperçut il la répoussa avec de grands cris, qui marquoient son indignation, & aussi-tôt il se leva parfaitement gueri. Il n'avoit gueres que quatorze ans quand il perdit sa mere ; qui mourut saintement com-
c. 7. me elle avoit vêçu. Bernard commença dès-lors à être maître de sa conduite, & comme il avoit toutes les graces exterieures du corps avec un esprit excellent & un grand talent pour la parole, on le regardoit comme un jeune homme de grande esperance. Tout lui rioit à son entrée dans le monde, & quelque chemin qu'il suivît, il n'y avoit aucun avantage qu'il ne semblât se pouvoir promettre. Il étoit assiegé d'amis dangereux qui cherchoient à le corrompre comme eux : mais il eut toûjours un attrait particulier pour la pureté. Ayant un jour arrêté ses yeux quelque-temps sur une femme avec trop de curiosité, il en eut une telle confusion, qu'il se jetta dans un étang glacé qui se trouva proche, & y demeura jusques au cou assez long-temps pour être penetré de froid. Il résista en deux occasions differentes aux plus violentes & plus pressantes tentations où la chasteté d'un jeune homme puisse être exposée.

Ces périls dont il trouvoit le monde rempli, le firent penser sérieusement à chercher une retraite, & il n'en trouva point de plus sûre que le nouveau monastere de Cisteaux. Ses freres & ses amis s'en étant apperçus, firent tous leurs efforts pour l'attacher au monde par l'étude des sciences profanes, & il pensa donner dans ce piege. Mais le souvenir de sa mere le ramena ; & il s'imaginoit la voir, qui lui reprochoit qu'elle ne l'avoit pas élevé avec tant de soin

pour un amusement si frivole. Enfin il s'affermit dans sa résolution en priant avec larmes dans une église ; & dès-lors il travailla même à gagner les autres. Il commença par ses freres, laissant seulement le dernier encore trop jeune & nécessaire à la consolation du pere qui étoit avancé en âge : ensuite il s'adressa à ses autres parens & à ses amis, où il vit quelque esperance de conversion.

XXIII. S. Bernard rassemble plusieurs compagnons.

Le premier qu'il persuada fut son oncle Gaudri seigneur de Toüillon en Autunois, puissant dans le monde & renommé par sa valeur : ensuite Barthelemi le pénultiéme des freres de Bernard qui n'étoit pas encore chevalier. Ces deux se rendirent d'abord sans résistance. André plus jeune que Bernard, & nouvellement armé chevalier, étoit plus difficile à persuader, quand il s'écria tout d'un coup : Je vois ma mere, & donna les mains. Gui l'aîné des six freres étoit déja marié, homme puissant & plus engagé dans le monde que les autres. Il hésita un peu d'abord, mais ensuite y aïant fait réflexion, il promit d'embrasser la vie monastique si sa femme y consentoit : ce qui ne sembloit pas être à esperer d'une jeune dame qui avoit de petites filles qu'elle nourrissoit. Bernard promit qu'elle consentiroit ou qu'elle mourroit bien-tôt ; & comme elle continuoit de résister, son mari résolut sans la quitter, de mener une vie pauvre à la campagne, & vivre du travail de ses mains. Elle tomba griévement malade ; & aïant fait venir Bernard elle le pria de lui pardonner, & fut la premiere à demander la séparation, puis elle se fit religieuse à Lairé près de Dijon.

Le second des freres étoit Gerard homme de mérite, aimé de tout le monde pour sa valeur, sa conduite & sa bonté. Il résistoit fortement,

traitant de legereté la facilité de ses freres à prendre un tel engagement. Mais Bernard transporté du zele qui l'animoit: Je sçai, lui dit-il, qu'il n'y aura que l'affliction qui vous rendra sage ; & portant le doigt à son côté, il ajoûta : Le jour viendra, & bien-tôt, qu'une lance perçant ce côté, fera passer à votre cœur le conseil salutaire que vous méprisez : vous craindrez, mais vous n'en mourrez pas. Peu de jours après Gerard enveloppé par ses ennemis, fut pris & blessé d'une lance au même endroit. Se croïant prêt à mourir il crioit : Je suis moine, je suis moine de Cîteaux. Il fut mis dans une étroite prison où il guerit contre son esperance, & en fut délivré comme par miracle.

Entre ceux que Bernard gagna à Dieu, étoit Hugues de Mâcon, depuis évêque d'Auxerre, jeune seigneur considerable par sa noblesse, ses grands biens & la pureté de ses mœurs. Ayant appris la conversion de Bernard son cher ami, il le pleuroit comme perdu pour le monde ; & à la premiere occasion qu'il eut de lui parler, d'abord ils pleurerent par des motifs bien differens ; mais lorsqu'ils commencerent à s'expliquer, l'esprit de verité s'insinua avec les paroles de Bernard, & la conversation changea de face. Ils se donnerent parole d'embrasser ensemble ce nouveau genre de vie, & d'être plus unis qu'ils n'avoient été dans le monde. Peu de jours après Bernard apprit que de mauvais amis avoient détourné Hugues de sa bonne résolution : mais il alla le chercher, & le ramena au bon chemin, ensorte qu'il ne s'en écarta plus.

Bernard parloit en public & en particulier pour gagner les ames ; & ses discours avoient une telle énergie, qu'on ne pouvoit lui résister : ensorte que les meres cachoient leurs enfans, les femmes retenoient leurs maris, les amis de-

tournoient leurs amis. Ceux qu'il avoit rassemblez n'étoient qu'un cœur & qu'une ame : ils demeuroient ensemble dans une maison qu'ils avoient à Châtillon ; & à peine quelqu'un osoit-il y entrer, s'il n'étoit de leur compagnie. Si quelqu'autre venoit, il glorifioit Dieu de ce qu'il voïoit & se joignoit à eux, ou se retiroit en déplorant sa misere & les estimant heureux. Ils demeurerent environ six mois en habit séculier depuis leur premiere résolution, attendant qu'ils fussent en plus grand nombre, & que quelques-uns d'entre eux eussent terminé leurs affaires. Le jour étant venu d'accomplir leur vœu, les cinq freres sortirent ensemble de la maison de leur pere dont ils étoient venus recevoir la benediction, & l'aîné voïant dans la ruë leur jeune frere avec d'autres enfans, lui dit : Mon frere Nivard, c'est vous seul que regarde toute notre terre. Nivard répondit : Oüi le ciel pour vous, & la terre pour moi : le partage n'est pas égal. Il demeura pour lors avec le pere, mais il suivit ses freres peu de temps après, sans que son pere ni ses amis pussent le retenir.

AN. 1113.

XXIV.
S. Bernard à Cîteaux.
c. 4.

Ce fut l'an 1113. quinze ans après la fondation de Cîteaux, que Bernard âgé de vingt-deux ans y entra avec plus de trente compagnons, pour vivre sous la conduite de l'abbé Etienne. Et comme quelques-uns d'entre eux avoient été mariez : il fit bâtir par ses soins un monastere pour leurs femmes, nommé Julli dans le diocese de Langres, qui deux ans après fut mis sous la conduite de l'abbé de Molesme. La maison de Cîteaux étoit alors encore très-peu connuë : aussi Bernard y entra à dessein de se cacher & de se faire oublier ; & pour s'affermir dans ses bonnes résolutions, il se disoit souvent à lui-même ; Bernard, qu'es-tu venu

faire ici ? Quand il eut commencé à goûter la douceur de l'amour divin, il craignoit tellement d'être détourné de ce sentiment intérieur par les sens, qu'il leur permettoit à peine ce qui étoit nécessaire pour converser avec les hommes. Il s'en fit une habitude qui tourna comme en nature : ensorte qu'étant tout absorbé en Dieu, il voïoit sans voir, entendoit sans entendre, & goûtoit sans savourer. Il avoit passé un an dans la chambre des novices, & en sortit sans sçavoir si le toit en étoit lambrissé ou non. Il fut long-temps sans s'appercevoir qu'il y avoit trois fenêtres au chevet de l'église où il entroit plusieurs fois le jour : il croïoit qu'il n'y en eût qu'une. Il avoit tellement fait mourir en lui toute curiosité, qu'il ne remarquoit point ces sortes de choses, ou les oublioit aussitôt.

AN. 1113.

Son beau naturel aidé de la grace, lui faisoit trouver un goût merveilleux dans la contemplation des choses spirituelles : & comme ses passions n'étoient ni violentes, ni fortifiées par de mauvaises habitudes, la chair n'étoit point rebelle à l'esprit : au contraire, il prenoit tellement le dessus, qu'elle succomboit sous le poids des austeritez. Ce jeune homme veilloit dès-lors au-delà des forces de la nature, comptant pour perdu le temps du sommeil, & croïant dormir assez pourvû qu'il ne veillât pas toute la nuit. Il ne mangeoit que par la crainte de tomber en défaillance : la seule pensée de la nourriture le rassasioit, & il s'en approchoit comme d'un tourment. Aussi dès son noviciat la délicatesse de sa complexion ne pouvant porter l'austerité de sa pénitence, lui causa un vomissement qui dura toute sa vie. Mais il eut toûjours autant de vigueur d'esprit & de ferveur, que de foiblesse de corps ; & ne vouloit aucune indulgen-

ce ni aucune dispense du travail ni des autres observances : disant qu'il étoit novice & imparfait, & qu'il avoit besoin de toute la rigueur de la discipline.

C'est pourquoi dans le travail commun, quand les autres faisoient quelque ouvrage qu'il ne pouvoit faire faute de l'avoir appris, ou d'y être accoûtumé : il s'en recompensoit en remuant la terre, coupant du bois, le portant sur ses épaules, ou faisant quelque chose de semblable ; ou si les forces lui manquoient, il s'en humilioit en prenant les occupations les plus viles. Les freres étant occupez à la moisson, comme il ne sçavoit pas manier la faucille, on lui ordonna de s'asseoir & demeurer en repos. Il en fut extrêmement affligé ; & ayant recours à la priere, il demanda à Dieu avec larmes de lui donner la grace de moissonner. La simplicité de sa foi fut exaucée, & dès-lors il s'en acquitta mieux qu'aucun autre. Le travail ne lui causoit point de distraction : il étoit cependant tout occupé de Dieu interieurement, il prioit & il méditoit l'écriture sainte ; & disoit depuis, que c'étoit principalement dans les champs & dans les bois qu'il en avoit appris les sens spirituels, & que ses maîtres avoient été les chênes & les hêtres. Dans les intervalles du travail il étoit continuellement appliqué à prier, à lire, ou à mediter. Il étudioit l'écriture sainte, en la lisant simplement de suite, & la relisant plusieurs fois : & il disoit qu'il ne trouvoit rien qui la lui fît mieux entendre que ses propres paroles ; & que toutes les veritez qu'elle enseigne ont plus de force dans la source que dans les discours des interpretes. Il ne laissoit pas de lire avec humilité & soûmission les explications des docteurs catholiques, & de suivre fidelement leurs traces. Tels furent les commencemens de S. Bernard.

AN. 1113. La même année de sa conversion, c'est-à-dire en 1113. fut fondée l'abbaïe de la Ferté, la premiere fille de Cisteaux. Elle fut fondée dans le diocese de Châlons par Savari & Guillaume son fils, seigneurs de Vergy & comtes de Châlons. Le premier abbé se nommoit Bertrand, & y fut envoyé avec douze moines par l'abbé Etienne, pour soulager la maison de Cisteaux déja trop peuplée.

XXV. Guillaume de Champeaux. *Dubois Hist. Par lib* XI. *c.* 7. *n.* 9.

Dans le même temps commença l'abbaïe de saint Victor de Paris par les soins de Guillaume de Champeaux, le plus fameux docteur de ce temps. On lui avoit donné ce nom du lieu de sa naissance, comme c'étoit alors l'usage; car Champeaux est un bourg dans la Brie près de Melun. Guillaume avoit été disciple d'Anselme de Laon, si fameux pour sa doctrine & sa pieté; & étant venu à Paris, il y enseigna long-temps la rhetorique, la dialectique & la theologie. L'évêque Galon lui donna le premier archidiaconé de son église; & il enseigna dans le cloître de la cathedrale, jusqu'à l'an 1108. que desirant mener une vie plus parfaite, il prit l'habit de chanoine regulier; & avec quelques-uns de ses disciples, alla se retirer à une ancienne chapelle dediée à saint Victor, assez éloignée de Paris, qui n'étoit gueres encore que ce que nous appellons la cité. Guillaume de Champeaux forma donc en ce lieu une communauté de chanoines reguliers; & nonobstant sa retraite, continua d'y enseigner publiquement à la priere de ses amis.

En 1113. il fut élû & ordonné évêque de Châlons sur Marne, & laissa à sa place pour gouverner la communauté de S. Victor, un de ses disciples nommé Gilduin. Le roi Loüis confirma cet établissement dans une assemblée de plusieurs évêques & autres seigneurs, tenuë à

Châlon ; & donna de grands biens à la nouvelle communauté : ordonnant qu'elle éliroit librement son abbé sans attendre le consentement du roi, ni d'aucune autre personne que de l'évêque de Paris, à qui il seroit presenté pour recevoir la benediction abbatiale. C'est ce qui paroît par les lettres patentes dattées de l'an 1113. & souscrites par Raoul archevêque de Reims, Lisiard évêque de Soissons, Yves de Chartres, Galon de Paris, Manassés de Meaux, Jean d'Orleans, Godefroi d'Amiens, Humbaud d'Auxerre, Philippe de Troyes, Humbert de Senlis. L'année suivante le pape Pascal, à la priere du roi, confirma cette fondation par sa bulle du premier de Decembre 1114. & Gilduin qui jusques-là avoit gouverné ce monastere en qualité de prieur, en fut le premier abbé. Les chanoines y celebroient avec grande exactitude l'office divin à toutes les heures du jour & de la nuit : ils travailloient de leurs mains, gardoient un grand silence, & ne laissoient pas d'étudier & d'enseigner : ensorte que cette maison devint une des plus fameuses écoles de la Chrétienté. Elle fut chef de congregation, & plusieurs monasteres de chanoines reguliers suivoient la même observance.

AN. 1114.

XXVI. Raoul archevêque de Cantorberi.

Edmer. 5. Novor. p. 85.

Il y avoit cinq ans que le siege de Cantorberi étoit vacant depuis la mort de saint Anselme ; & cependant le roi Henri, à l'exemple du roi Guillaume son frere, s'étoit mis en possession de tous les biens de cet archevêché, à la réserve de la mense monacale. C'etoit Raoul évêque de Rochester, qui faisoit à Cantorberi les fonctions épiscopales. Enfin le roi Henri pressé par les admonitions du pape & les prieres des moines de Cantorberi & de plusieurs autres personnes, assembla les évêques & les seigneurs d'Angleterre à Oüindsor, pour les con-

AN. 1114. sulter sur le choix d'un archevêque. Quand la cour fut assemblée, l'opinion commune étoit, que ce seroit Farice abbé d'Abendon ; & en effet c'étoit la pensée du roi. Farice étoit un Italien, homme d'un grand mérite : mais les évêques & quelques-uns des seigneurs vouloient que l'on prît un évêque d'entre le clergé, ou un clerc de la chapelle du roi. On leur objecta que depuis saint Augustin tous les archevêques de Cantorberi avoient été tirez de l'ordre monastique, & qu'il n'y avoit aucune raison de changer une coûtume si ancienne ; à quoi ils furent obligez d'acquiescer. Tous les évêques donnerent donc leurs suffrages à Raoul évêque de Rochester ; & le roi y consentit, pourvû que les moines & le peuple de Cantorberi en fussent d'accord. Ainsi il fut élu avec une approbation generale le vingt-sixiéme d'Avril 1114. & prit possession à Cantorberi le dix-septiéme de Mai.

Goduin. Malmesb. 1. Pontif. p. 230. Raoul étoit né en Normandie, & étant moine à saint Etienne de Caën, il avoit étudié sous Lanfranc. Ensuite il fut abbé de saint Martin de Sées, & à l'occasion d'un differend qu'il eut avec Robert seigneur de Bellesme, il passa en Angleterre, où il s'attacha à saint Anselme qui le fit évêque de Rochester en 1108. Il étoit déja vieux & valetudinaire quand il fut élevé sur le siege de Cantorberi, qu'il remplit pendant huit ans. Ses mœurs étoient sans reproche ; on l'accusoit seulement d'aimer trop la plaisanterie. Au mois de Novembre 1114. il envoïa trois députez à Rome pour lui apporter le pallium ; *epist 250.* & Yves de Chartres écrivit ainsi au pape Pascal en sa faveur : Vous sçavez combien de temps l'église de Cantorberi est demeurée sans pasteur depuis la mort de l'archevêque Anselme : comme le roi d'Angleterre en a emploïé les biens

en des usages profanes, & quel soin il a eu de ne pas permettre que l'on y fît d'élection. Maintenant après vos reproches, après les avertissemens des évêques du païs, cette église a enfin élu, du consentement du roi, Raoul évêque de Rochester, homme recommandable par sa science & sa vertu. Il auroit voulu visiter en personne le saint siege, selon la coûtume, mais il en a été empêché, tant par la foiblesse de sa santé que par le péril du voïage. Ives exhorte ensuite le pape à user de condescendance, en confirmant l'élection de Raoul & lui accordant le pallium: de peur que l'église d'Angleterre ne retombe dans son ancienne confusion. AN. 1114.

XXVII. Concile de Ceperan. *Chr. Benevent. ap. Baron. an. 1114.*

Cependant le pape tint un concile à Ceperan petite ville sur le Garillan, à l'occasion du desordre arrivé à Benevent. Landulphe archevêque de cette ville, au lieu de procurer la paix avec les Normans, comme le pape lui avoit ordonné: y excita une sédition contre le connétable que le pape y avoit mis, nommé aussi Landulfe, en sorte qu'il fut blessé & contraint de renoncer à sa charge & se retirer. Le pape en fut indigné jusques à répandre des larmes; il déposa l'archevêque de Benevent & excommunia tous ceux de son parti jusques à ce qu'ils satisfissent. Ensuite il envoya à Benevent le cardinal Anastase évêque d'Albane, qui calma le peuple & le ramena à l'obéissance du pape.

to. x. conc. p. 794.

Au retour de ce cardinal, le pape tint le concile de Ceperan au mois d'Octobre 1114. A ce concile vinrent Guillaume duc de Calabre, Robert comte de Capouë & le connétable Landulfe qui avoit été chassé. L'archevêque de Benevent y vint avec le comte Robert, & y apporta une grande quantité d'or & d'argent. Le pape confirma à Guillaume le duché d'Italie, de Calabre & de Sicile. A l'ouverture du concile le pa-

AN. 1114. pe se plaignit de l'archevêque de Benevent, qui n'osant se presenter se tenoit dans une isle près de Ceperan ; & il fit prier le pape par le préfet de Rome & quelques autres Romains, de le rétablir en levant la sentence de déposition prononcée contre lui : ce que le pape lui accorda. Il vint donc prendre sa place au concile, & le pape le fit appeller par un diacre pour faire justice. L'archevêque se leva & commença par demander grace, de ce qu'ayant été appellé par des lettres du pape, il n'étoit pas venu à sa cour.

Il proposa des excuses, que le pape fit examiner par des cardinaux & des archevêques établis juges par le saint siege. Ils se retirerent à part ; & après avoir long-temps conferé ensemble, ils dirent à l'archevêque de Benevent en presence de tout le concile : Puisque vous dites que ce n'est pas par mépris, mais par crainte que vous n'êtes pas venu à la cour, y étant appellé, nous jugeons que cette excuse n'est pas canonique. On lut ensuite les canons sur ce sujet. Ce préliminaire étant jugé, le diacre appella une seconde fois l'archevêque de Benevent pour faire justice. Il se leva & demanda : Sur quoi ? Sur ce, dit le pape, que vous avez pris les regales de saint Pierre contre notre volonté : vous vous êtes saisi des clefs des portes, vous avez envahi le palais & chassé Landulfe, vous avez porté un casque & un bouclier : vous avez obligé Foulques à prêter serment, introduit les Normans, & le reste. L'archevêque répondit : Je n'ai pris les regales de saint Pierre que pour votre service : car quand vous étiez à Benevent vous m'avez recommandé la ville. Je n'avois pas pris les clefs, & nous sçavons tous que celui qui les garde vous est fidele. Je n'ai point pris de bouclier : il est vrai que j'ai porté un casque

pour me garantir des coups de pierre. Je n'ai point fait entrer de Normans dans la ville, mais seulement seize Lombards pour secourir le peuple. Le serment de Foulques & celui du peuple n'ont point été faits par mon ordre. AN. 1114.

Alors le pape commanda encore aux cardinaux & aux autres juges de dire leur avis sur ces faits. Ce que voïant l'archevêque de Benevent, il pria le duc Guillaume, le comte Robert, Pierre de Leon & les évêques de prier le pape de ne le pas deshonorer publiquement; offrant d'aller en exil, même outre-mer. Ils se jetterent aux pieds du pape, mais ils n'en purent rien obtenir. Les juges eux-mêmes après avoir déliberé ne pouvoient se résoudre à prononcer: mais le pape leur ordonna par la foi qu'ils devoient à saint Pierre & à lui, de dire ce qui étoit conforme aux canons. Alors l'évêque de Porto parla le premier, & dit avec de grands sentimens de douleur: parce que vous avez pris les regales de saint Pierre, gardé les clefs des portes, envahi le palais, chassé Landulfe, & méprisé de venir à la cour, y étant appellé: nous prononçons contre vous la sentence de déposition. L'archevêque de Capouë & le cardinal Gregoire prononcerent de même; & comme les autres juges vouloient parler en conformité, l'archevêque de Benevent se leva pâle & défait: on ôta son siege, & il sortit du concile comme hors de lui. Cette affaire au fonds étoit purement temporelle, mais on y voit encore la forme des jugemens canoniques.

En ce même concile l'archevêque de Cosence accusa Roger comte de Sicile, de l'avoir chassé de son siege, & contraint de se rendre moine au Mont Cassin. Sur quoi le pape dit: C'est n'est pas moi que regarde cette affaire, c'est l'abbé du Mont-Cassin, suivant le pouvoir que Chr. Cass. IV. c. 49.

AN. 1114. lui en ont donné mes prédecesseurs. L'abbé dit : Dieu ne veut point de services forcez : c'est pourquoi si vous avez pris l'habit monastique contre votre volonté, mettez-le aux pieds du pape : vous pourrez ensuite le reprendre ou le laisser. L'archevêque de Cosence mit aussi-tôt son habit monastique aux pieds du pape, & jamais on ne put lui persuader de le reprendre.

XXVIII. Retraite de S. Godefroi d'Amiens. *Vita lib.* 2. *c.* 30. *Lib.* III. *c.* 2. *c.* 5. *Guibert.* III. *de vita S. c.* 14.

Godefroi évêque d'Amiens étoit fatigué depuis long-temps de l'indocilité de son peuple, & des violences exercées par les nobles, au mépris de la treve de Dieu. Celui dont il eut le plus à souffrir, fut Guermond vidame de Piquigny, qui bien que son vassal prit à ses yeux un autre de ses vassaux nommé Adam, contre la paix qu'il avoit jurée ; & le tint dans une dure prison, sans être touché ni de l'excommunication de l'évêque, ni de son humilité, qui le porta jusques à aller trouver Guermond chez lui, & se jetter publiquement à ses pieds. Enfin Guermond étant pris lui-même, le saint évêque eut encore la charité de le délivrer. Les bourgeois d'Amiens aïant obtenu du roi le droit de commune, à l'exemple de ceux de Laon, l'évêque en favorisa l'établissement : mais Enguerran comte de la ville voïant diminuer par là ses anciens droits, s'y opposa comme à une rebellion & attaqua les bourgeois à main armée. Ils le chasserent de la ville & lui firent la guerre, soûtenus par l'évêque & par le vidame. Mais aïant été abandonnez par Thomas de Marle, qu'ils avoient appellé à leur secours, ils ne pûrent se maintenir.

c. 8. Godefroi ne pouvant donc plus souffrir les désordres dont son diocese étoit agité, résolut de tout quitter ; & aïant oüi parler de la sainte vie des ermites de la Chartreuse, il s'y retira.

Guigues homme distingué par sa science & par sa vertu, en étoit alors prieur. Quand il vit la sainte simplicité du prélat, il en rendit graces à Dieu, & l'auroit aussi-tôt reçu dans sa communauté, s'il n'avoit craint que le pape, l'archevêque de Reims & les autres évêques de France ne l'eussent obligé à en sortir. Il lui donna toutefois une cellule, où le saint évêque ravi de se trouver en liberté, s'appliquoit à tous les exercices spirituels avec la même ferveur que s'il n'eût fait que commencer de se donner à Dieu. AN. 1114.

XXIX. Concile de Beauvais. *tom. x. p. 797.*

Cependant Conon évêque de Palestrine, cardinal & légat du pape, tint un concile à Beauvais avec les archevêques de Reims, de Bourges & de Sens & leurs suffragans le sixiéme de Decembre 1114. En ce concile on excommunia l'empereur Henri ; & on renouvella plusieurs decrets des derniers papes touchant la conservation des biens ecclesiastiques, & les autres points de discipline les plus nécessaires alors. On y fit de grandes plaintes contre Thomas seigneur de Marle, qui désoloit par ses pillages les dioceses de Laon, de Reims & d'Amiens : sans épargner les églises, les monasteres, ni les pauvres. Il tuoit de sang froid ses prisonniers, ou les faisoit pendre par les pouces, & mourir sous les coups, ou les laissoit périr en prison. Le légat prononça contre lui, bien qu'absent, sentence d'excommunication, & le déclara infame, déchu de l'ordre de chevalerie & de toute dignité.

Guib. vita S. III. c. 17.

Lisiard évêque de Soissons alla consulter ce concile touchant des heretiques qu'il avoit découverts dans son diocese. Un païsan nommé Clementius avec son frere Ebrard, passoient pour être des premiers de la secte, & l'enseignoient secretement & avec une extrême

dissimulation. Ils disoient que l'incarnation du
AN. 1114. Fils de la Vierge n'avoit été qu'un fantôme. Ils tenoient pour nul le baptême des enfans avant l'âge de raison ; & appelloient leur baptême la parole de Dieu, y emploïant un long circuit de discours. Ils avoient tellement en horreur le mystere de nos autels, qu'ils nommoient bouche d'enfer la bouche des prêtres. Ils condamnoient le mariage & tout fruit de l'union de sexes : d'où vient qu'ils ne mangeoient rien de ce qui est produit par cette voie, comme la chair & le lait. Ils tenoient leurs assemblées dans des soûterrains & d'autres lieux cachez, où on les accusoit de commettre des abominations inoüies. Guibert abbé de Nogent qui rapporte cette histoire, ajoûte : Si vous relisez les heresies rapportées par saint Augustin, vous n'en trouverez point de plus conforme que celle des Manichéens.

L'évêque de Soissons aïant interrogé les deux freres, ne put en tirer la confession de leur erreur ; & les deux témoins qui avoient déposé contre eux étoient absens ; sçavoir, une femme que Clementius avoit séduite pendant un an, & un diacre qui avoit oüi de sa bouche quelques heresies. L'évêque faute de preuve les condamna au jugement de l'eau exorcisée. Il dit la messe où il les communia, en disant : Que le corps & le sang de Notre-Seigneur vous soit aujourd'hui une épreuve : puis il fit l'exorcisme de l'eau, où Clementius étant jetté n'alla point au fonds. Ainsi il fut tenu pour convaincu, & mis en prison avec son frere, qui avoit confessé ses erreurs, mais sans y renoncer. On arrêta aussi deux autres heretiques très-connus, qui étoient venus de Dormans à ce spectacle. L'évêque & l'abbé de Nogent allerent à Beauvais consulter les évêques du conci-

le sur ce qu'il y avoit à faire. Mais cependant le peuple de Soissons craignant la douceur des ecclesiastiques, courut à la prison, en tira les heretiques, & les brûla hors de la ville. AN. 1115.

Au concile de Beauvais se presenterent des deputez d'Amiens, se plaignant que leur évêque les avoit abandonnez. Raoul archevêque de Reims leur dit : De quel front osez-vous nous porter cette plainte, vous qui par votre indocilité avez chassé de son siege un homme orné de toutes sortes de vertus ? L'avez vous jamais trouvé attaché à son interêt ou à son plaisir ? Allez-donc le chercher & le ramenez avec vous : car je prens à témoin le Seigneur JESUS, que tant que Godefroi vivra, vous n'aurez point d'autre évêque. Cependant il vint aussi des deputez de la part de Godefroi, avec des lettres par lesquelles il déclaroit qu'il avoit renoncé à l'évêché, & exhortoit ses diocesains à chercher un autre pasteur : assurant qu'il ne reviendroit point, & qu'il se sentoit incapable des fonctions de l'épiscopat : qu'à la verité il les avoit instruits par ses discours, mais qu'il les avoit perdus par son mauvais exemple. Cette lettre tira des larmes des évêques du concile ; & ils remirent à déliberer sur cette affaire dans le concile qu'ils devoient tenir à Soissons à l'Epiphanie de l'année suivante 1115. *Vita c. 9.*

A ce concile fut appellé par ordre du roi, Henri abbé de saint Quentin, où Godefroi avoit été élevé dès l'enfance, & Hubert moine de Clugni, homme de grande autorité ; & le concile les envoïa aux freres de la Chartreuse, pour les prier & leur ordonner de renvoïer au plûtôt l'évêque Godefroi à son siege. Les peres du concile lui écrivirent aussi à lui-même, lui representant qu'il n'avoit pas dû quitter son troupeau sous prétexte de sa perfection particu- *Sup. liv. LXV. n. 32.*

liere ; & que du vivant d'un évêque, les canons ne permettent pas d'en mettre un autre à sa place, s'il n'est incapable par maladie, ou déposé pour crime. Godefroi aïant reçu cette lettre fut sensiblement affligé, & se jetta aux pieds des Chartreux, les priant avec larmes de ne pas souffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils pleuroient de leur côté, & ne laissoient pas de le consoler : mais ne pouvant résister à l'autorité du roi & des évêques, ils le renvoïerent en paix. Godefroi sortant de la Chartreuse se retournoit souvent pour la regarder les yeux baignez de larmes, plaignant son malheur de n'avoir pû y finir ses jours. Il y demeura environ trois mois, depuis le jour de saint Nicolas sixiéme de Decembre jusques au commencement du carême.

AN. 1115.

11.

Il vint d'abord à Reims, où le légat Conon tenoit un autre concile, qui commença le quatriéme dimanche de carême vingt-huitiéme de Mars 1115. & il y excommunia encore l'empereur Henri. Raoul archevêque de Reims y amena l'évêque Godefroi tellement atténué de jeûnes, de veilles, & d'autres exercices de pieté, qu'à peine pouvoit-il se soûtenir. Le légat Conon lui reprocha un peu durement d'avoir quitté son troupeau, & lui enjoignit de preferer le salut de plusieurs à son utilité particuliere. Ainsi Godefroi retourna à son église, où il fut reçu comme étant extrémement desiré : mais il ne vécut gueres depuis son retour ; & comme il alloit à Reims il mourut le huitiéme de Novembre 1115. à Soissons dans l'abbaye de saint Crespin où il fut enterré. Il étoit dans sa cinquantiéme année, & l'onziéme de son épiscopat. L'église honore sa memoire le jour de sa mort, & sa vie fut écrite par Nicolas moine de la même abbaye, qui avoit vû le saint évêque.

Martyr. Rom. 8. Nov.

Le légat Conon tint deux autres conciles cette année 1115. l'un à Cologne dans l'église de saint Gereon, le lundi de Pâques, qui étoit le dix-neuviéme d'Avril : l'autre à Châlons le douziéme de Juillet ; & dans l'un & l'autre de ces conciles, il réïtera l'excommunication contre l'empereur. D'un autre côté les Saxons révoltez contre ce prince, appellerent le cardinal Thieri légat en Hongrie, qui publia chez eux les decrets du concile de Latran de l'an 1112. & reconcilia à l'église Romaine l'archevêque de Magdebourg & les autres évêques du païs.

AN. 1115. *to. x. conc. p. 797.*

ab Ursperg. an. 1115.

Guigues qui reçut saint Godefroi à la Chartreuse, en étoit le cinquiéme prieur. Le second fut Landuin, qui succeda à saint Bruno en 1090. & mourut en 1100. Le troisiéme fut Pierre surnommé François, qui après avoir gouverné un an demanda misericorde, c'est-à-dire permission de renoncer à la superiorité, & l'obtint. Le quatriéme prieur fut Jean né en Toscane, qui gouverna sagement pendant huit ans, & mourut l'an 1109. vingt-cinq ans après la fondation de la Chartreuse.

XXX. Guigues prieur de la Chartreuse.

Sup. liv. LXIII. n. 50. De instit. Cart. tom. 1. bibl. Lab. p. 639.

Son successeur fut Guigues, surnommé de saint Romain, du château où il nâquit dans le diocese de Valence. Ses parens etoient nobles ; & il fut très-bien instruit des lettres humaines & divines ; il avoit l'esprit vif, la mémoire sûre, beaucoup d'éloquence & de force à persuader : ensorte qu'aucun de ses prédecesseurs n'eût plus d'autorité & de réputation que lui. De son temps furent fondées plusieurs maisons du même institut : entre autres, la Chartreuse des Portes au diocese de Lion en 1115. & celle du Mont-Dieu au diocese de Reims en 1134. car Guigues gouverna la Chartreuse vingt-sept ans.

AN. 1115. XXXI. Anselme légat en Angleterre. *Sup l.* 25. *Edmer.* 5. *Nov. p.* 87.

Les députez que Raoul archevêque de Cantorberi avoit envoïez à Rome demander son pallium, demeurerent quelque-temps sans obtenir de réponse favorable, & ne sçavoient à qui s'adresser. Il y avoit à Rome un neveu de saint Anselme nommé Anselme comme lui, & aimé du pape, qui l'avoit fait abbé de saint Sabas. Il avoit demeuré long-temps en Angleterre du vivant de son oncle, & il y étoit aimé comme s'il eût été du païs. Quand il sçut que ces députez étoient à Rome, il vint les trouver au palais de Latran, & leur rendit tous les offices d'un véritable ami. Il leur concilia tellement le pape & ceux de son conseil, qu'on leur accorda gratuitement ce qu'ils demandoient; & le pape leur donna Anselme lui-même pour porter de sa part le pallium à Cantorberi. Les députez partirent devant; & étant arrivez en Normandie, ils rendirent compte au roi de leur voïage, & attendirent auprès de lui le légat Anselme, qui fut reçu avec honneur, & passa avec eux en Angleterre.

10 5. Il apporta au roi une lettre du pape en datte du trentiéme de Mars, où il se plaignoit de lui en ces termes: Les nonces ou les lettres du saint siege ne sont point reçus dans vos états sans votre ordre. Il n'en vient aucune plainte ni aucune affaire pour être jugée par le saint siege: c'est pourquoi il se fait chez vous plusieurs ordinations illicites, & ceux-là pechent impunément, qui devroient corriger les autres. Il se plaint encore à la fin, que l'aumône de saint Pierre, c'est ainsi qu'il la nomme, a été levée si négligemment, que l'église Romaine n'en a pas reçu la moitié. Il y avoit aussi une lettre à

ep. 106. l'église de Cantorberi, dattée du dix-huitiéme de Février, & apportée par les députez, où le pape se plaint de la translation de l'évêque de

Rochester. Ce qui ne devoit point, dit-il, se faire sans notre consentement, suivant les saints decrets : toutefois nous le tolerons à cause du merite de la personne. AN 1115.

L'archevêque Raoul reçut solemnellement le pallium le dimanche vingt-septiéme de Juin 1115. ce qui se fit ainsi. Les évêques, les abbez & les nobles s'assemblerent dans l'église métropolitaine de Cantorberi, avec une multitude innombrable de peuple. Le légat Anselme arportant le pallium dans un vase d'argent, fut reçu à la porte de la ville, par les deux communautez de moines de l'église métropolitaine *p. 89.* & de saint Augustin. L'archevêque vint aussi au-devant accompagné des évêques & revêtu de ses ornemens, mais nuds pieds. Le pallium fut mit sur l'autel, où il le prit après avoir fait serment de fidelité & d'obéissance au pape. Il fit baiser son pallium à tous les assistans ; & s'en étant revêtu, il fut intronisé dans la chaire patriarcale.

La même année le roi d'Angleterre ordonna à tous les évêques & les seigneurs de se rendre à sa cour, ce qui fit courir le bruit que l'archevêque devoit tenir un concile general en presence du légat, & y publier de nouveaux réglemens pour la réformation de l'église. L'assemblée se tint en effet le dix-septiéme de Septembre à Oüestminster : mais ce ne fut point un concile : seulement le légat Anselme y presenta une lettre du pape adressée au roi & aux evêques d'Angleterre, dattée du premier d'Avril de la même année 1115. indiction huitiéme. Le *Pasch. ep.* pape y demande comment il peut confirmer *107.* dans leur dignité les évêques d'Angleterre, dont il ne connoît ni les mœurs ni la science: ce qui veut dire qu'ils devoient aller à Rome, ou être examinez par ses légats. Il ajoûte que No-

AN. 1115. tre-Seigneur distribuant tout le monde à ses disciples, a singulierement commis l'Europe à saint Pierre & saint Paul. Cependant, ajoûte-t'il, vous terminez même les affaires des évêques, quoique le jugement definitif en soit reservé au saint siege. Sur quoi il cite deux fausses decretales, l'une du pape Victor, l'autre du pape Zephyrin. Vous celebrez des conciles sans notre participation : vous faites sans notre autorité des translations d'évêques. Si vous voulez conserver la dignité du saint siege sur tous ces chefs, nous vous conserverons la charité que nous vous devons, comme à nos freres & à nos enfans : mais si vous demeurez dans votre obstination, nous secouërons contre vous la poussiere de nos pieds, selon l'evangile, & vous livrerons au jugement de Dieu, comme vous retirant de l'église catholique.

Victor. ep. 1. c. 3. Zephyr. ep. 1.

Le roi consulta les évêques sur cette lettre & sur plusieurs autres sujets de mécontentement contre le pape. Car quelque-temps auparavant le légat Conon tenant ses conciles en France, avoit suspendu & excommunié les évêques de Normandie pour n'y avoir pas voulu venir, après avoir été appellez trois fois. Le roi avoit été extrêmement choqué de cette excommunication, principalement parce qu'il lui sembloit que le pape violoit les privileges accordez par l'eglise Romaine à son frere & à lui, quoiqu'il n'eût pas merité ce traitement. Il résolut donc par le conseil des évêques, d'envoïer à Rome des députez pour s'expliquer plus sûrement avec le pape. On choisit pour cette négociation Guillaume de Varelvast évêque d'Excester, quoiqu'il eût perdu la vûë, parce qu'il étoit fort connu du pape, vers lequel il avoit été plusieurs fois envoïé du temps de saint Anselme ; & le roi étoit assuré de son habileté & de sa fidelité.

Cependant l'ordre de Cisteaux croissoit de jour en jour. Dès l'année précedente 1114. l'abbaye de Pontigni sa seconde fille, fut fondée à quatre lieuës d'Auxerre, dans la terre d'un chanoine de cette église nommé Hebert, & Hervé comte de Nevers contribua à cette fondation : on en reconnoît toutefois pour fondateur Thibaut comte de Champagne, parce qu'il en fit depuis bâtir l'église. Le premier abbé de Pontigni fut Hugues de Mascon, depuis évêque d'Auxerre. Cette année 1115. furent fondées les deux autres filles de Cisteaux, Clairvaux & Morimond, toutes deux dans le diocese de Langres. Les fondateurs de Morimond furent Orri d'Aigremont & Adeline sa femme seigneur de Choiseul : le premier abbé se nommoit Arnold. Voilà les quatre premieres filles de Cisteaux, la Ferté, dont j'ai déja parlé, Pontigni, Clairvaux & Morimond ; toutes les autres en dependent, & la plûpart en sont sorties.

AN. 1115. XXXII. S. Bernard abbé de Clairvaux.

La fondation de Clairvaux merite d'être rapportée plus au long. Cette terre située sur la riviere d'Aube, fut donnée par Hugues comte de Troyes ; & la maison établie le vingt cinquiéme de Juin 1115. C'étoit auparavant une retraite de voleurs ; & le lieu se nommoit la vallée d'Absinte, soit à cause de cette herbe qui y croissoit abondamment, soit à cause de la détresse de ceux qui tomboient entre les mains des voleurs. Etienne abbé de Cisteaux y envoya de ses moines, & leur donna pour abbé saint Bernard, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans d'âge & un an de profession. Aussi ses confreres s'en étonnoient, & craignoient qu'il ne pût soûtenir cette charge : tant à cause de sa jeunesse, que de la foiblesse de sa santé. Comme Joscean évêque de Langres étoit absent, Bernard s'adressa à l'évêque de Châlons, Guillaume de

Vita lib. 1. c. 5. Exord. dist. 2. c. 1.

Vit. c. 7.

Champeaux, pour recevoir la benediction ab-
AN. 1115. batiale; & l'alla trouver accompagné d'un autre moine. Quand ils entrerent dans la maison de l'évêque, ce fut un spectacle qui attira le respect des uns & la risée des autres, de voir un jeune homme consumé d'austeritez & moribond, & d'ailleurs méprisable par son habit, suivi d'un autre plus âgé, mais de grande taille & d'une santé robuste. On demandoit lequel étoit l'abbé: mais l'évêque ne s'y trompa pas. Il arrêta ses yeux sur Bernard; & quand il l'eut entretenu, il reconnut bien-tôt que c'etoit un grand serviteur de Dieu: premierement par sa modestie & sa retenuë à parler, & ensuite par ses discours. De ce jour ils ne furent qu'un cœur & qu'une ame; & depuis ils se visiterent souvent: en sorte que Clairvaux devint la maison de l'évêque, & Châlons l'hospice des moines de Clairvaux. L'estime d'un si grand prélat attira à Bernard celle de toute la province de Reims, & ensuite de toute la France.

c. 5. Le nouveau monastere de Clairvaux commença dans une extrême pauvreté: les moines étant souvent réduits à faire leur potage de feüilles de hêtre, & leur pain mêlé d'orge, de millet & de vesce. Un religieux étranger à qui on avoit servi un de ces pains dans la chambre des hôtes, en fut touché jusques aux larmes; & l'emporta secretement pour le montrer par rareté, & faire voir que des hommes pussent vivre d'un tel pain, & des hommes de ce merite. Le saint abbé étoit peu touché de ces incommoditez, & ne songeoit qu'à gagner des ames.

c. 6. Mais comme l'hiver approchoit, son frere Gerard qui étoit cellerier se plaignit à lui assez durement, qu'il leur manquoit plusieurs choses pour les besoins de la maison, & qu'il n'avoit point de quoi les acheter. Comme il ne se païoit

païoit point des paroles de consolation, l'abbé lui demanda combien il faudroit pour satisfaire au plus pressé; il répondit qu'il lui faudroit environ douze livres, somme alors considerable, Bernard se mit en priere; & peu de temps après Gerard lui vint dire qu'une femme de Chastillon demandoit à lui parler. Il sortit; elle se jetta à ses pieds & lui offrit douze livres, lui demandant des prieres pour son mari dangereusement malade. Bernard la renvoïa promptement & lui dit : Allez, vous trouverez votre mari en bonne santé. Elle le trouva ainsi; & l'abbé exhorta son cellerier à avoir désormais plus de confiance en Dieu. Il leur vint plusieurs fois des secours semblables d'où ils l'esperoient le moins; & voïant que la main de Dieu étoit avec leur abbé, ils lui épargnoient autant qu'ils pouvoient la distraction des soins exterieurs, & le consultoient seulement sur l'interieur de leurs ames.

Mais comme il sortoit de la solitude de Cîteaux, où dans le silence d'une contemplation sublime il s'étoit rempli de veritez celestes; il parloit aux hommes le langage des anges, & à peine pouvoient-ils l'entendre. Il leur proposoit une morale si élevée & exigeoit d'eux une si grande perfection, que ses paroles leur sembloient dures. D'ailleurs quand ils lui confessoient les illusions de diverses pensées, que l'on ne peut absolument éviter en cette vie; il étoit choqué de trouver, que ceux qu'il croïoit des anges n'étoient que des hommes, & pensoit que des religieux ne devoient pas être sujets à ces sortes de tentations. Mais ses disciples veritablement pieux, respectoient dans ses discours mêmes ce qu'ils n'entendoient pas; & dans leurs confessions, bien qu'étonnez de ses maximes, ils ne le contredisoient ni ne s'excusoient point,

Cette humilité rendit suspect à l'abbé son propre zele ; il commença à s'accuser d'ignorance & d'indiscretion, d'exiger des autres une perfection qu'il ne pratiquoit pas lui-meme, & à penser qu'il devoit plûtôt garder le silence. Mais Dieu lui fit connoitre qu'il devoit continuer de parler ; & deslors il parla avec plus d'autorité & avec plus de fruit pour ses auditeurs.

c. 7. n. 35. On voïoit à Clairvaux des hommes, qui après avoir été riches & honorez dans le monde, se glorifioient dans la pauvreté de Jesus-Christ, souffrant la fatigue du travail, la faim, la soif, le froid, les persecutions & les affronts, ne comptant pour rien tout ce qui leur manquoit, pourvû qu'ils laissassent à leurs successeurs la subsistance necessaire sans préjudice de la pauvreté. Au premier aspect en descendant la montagne pour entrer à Clairvaux, on voïoit que Dieu habitoit en cette maison, par la simplicité & la pauvreté des bâtimens. En cette vallée pleine d'hommes, dont chacun étoit occupé au travail qui lui étoit prescrit, on trouvoit au milieu du jour le silence du milieu de la nuit ; excepté le bruit du travail, ou des loüanges de Dieu, quand les moines chantoient l'office. Ce silence imprimoit un tel respect aux seculiers, qu'ils n'osoient eux-mêmes tenir en ce lieu aucun discours, non-seulement mauvais ou inutile, mais qui ne fût à propos. Les moines ne laissoient pas d'être solitaires dans leur multitude ; parce que l'unité d'esprit & la loi du silence conservoit à chacun la solitude du cœur.

A peine pouvoient-ils par un rude travail tirer leur nourriture de cette terre sterile ; & elle n'avoit gueres d'autre goût que celui que la faim ou l'amour de Dieu leur donnoit ; encore trou-

voient-ils que c'étoit trop, & leur premiere ferveur leur faisoit regarder comme un poison tout ce qui causoit quelque plaisir en mangeant. Car étant arrivez par les soins de l'abbé à souffrir, non-seulement sans murmure, mais avec joie, ce qui auparavant leur eût paru insupportable; ce plaisir méme leur causoit du scrupule, d'autant plus dangereux qu'il paroissoit plus spirituel; & pour les en délivrer, l'autorité de l'évêque de Châlons fut nécessaire. C'est ainsi que Guillaume de S. Thierri témoin oculaire, represente ce qu'il appelle le siécle d'or de Cîteaux.

XXXIII. Fin d'Ives de Chartres.

Testim ap. Ivret.

Sup. liv. LXIV. n. 2.

V. Cave Sæc. Hild. p. 437.

Sur la fin de l'année 1115. c'est-à-dire, le vingt-troisiéme de Decembre, mourut Ives de Chartres, après avoir gouverné cette église vingt-trois ans; & il fut enterré à saint Jean en Vallée. Outre son décret dont j'ai parlé, on lui attribuë un autre recueil de canons, nommé Panormie, dont il n'est pas si certain qu'il soit l'auteur; nous avons aussi de lui vingt-quatre sermons, mais les plus précieux de ses ouvrages sont ses lettres, qui contiennent plusieurs faits importans & plusieurs décisions sur des points de discipline ecclesiastique. Il nous en reste deux cens quatre-vingt-huit; & outre ce que j'en ai rapporté, j'y remarque encore ce qui suit. Il parle ainsi au pape Pascal contre l'abus des appellations: Je vous supplie de ne pas écouter des gens interessez & mal intentionnez, pour renouveller une affaire décidée; & de ne plus permettre que ma vieillesse soit fatiguée par la licence impunie des appellations superfluës. Car l'opposition que nous trouvons dans la puissance superieure affoiblit notre autorité; parce que nous n'osons exercer la discipline ecclesiastique contre ceux qui s'adressent à vous, non par confiance en la justice de leur cause, mais *epist. 219.*

pour en éloigner le jugement. Si j'étois encore dans la vigueur de ma jeunesse pour traverser les Alpes, & me presenter à vous avec mes délateurs ; j'arréterois sans doute les murmures de ceux qui ne sçavent pas la difference de la charité & de la cupidité. Si donc vous n'apportez quelque temperament à ces inconveniens, & si vous m'exposez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins, qui à peine meritent de conserver ce qu'ils ont, loin d'obtenir ce qu'ils n'ont pas ; il ne me reste qu'un parti à prendre, qui est de me délivrer de ces peines inutiles & m'enfuir dans la solitude. Dans la même lettre il marque qu'il avoit ordonné aux chanoines de Chartres une distribution de pain pour les rendre assidus à l'office ; mais avec peu de succès. Et voilà l'origine des distributions manuelles.

epist, 180. Il se plaint encore des appellations au pape dans une lettre à Leger archevêque de Bourges, où il dit : Nous avons appris que dernierement en la cause d'Arnoul de Vierzon qui se traitoit en votre cour, on appella au saint siege, & la sentence définitive fut differée jusques à ce que le pape prît connoissance de l'affaire. Or vous sçavez, tant par votre experience, que par l'exemple des autres, quelle vexation c'est, quelle dépense, quelle incertitude pour l'évenement. Il lui conseille de procurer un accommodement entre les parties, pour rendre cette *epist*, 220. appellation inutile. Dans une lettre à Hildebert évêque du Mans, il marque la forme de l'appel ; qu'il doit être interjetté par écrit, & que l'appellant doit prendre des lettres du juge *à quo*, adressées au juge *ad quem*, & que celui qui appelle injustement, sera condamné aux dépens.

epist, 109. Il se plaint ainsi des légats étrangers dans une autre lettre à Pascal II. Quand vous nous en-

voïez vos cardinaux, comme ils ne sont chez nous qu'en passant, loin de pouvoir remedier aux maux, ils ne peuvent pas méme les connoitre ; ce qui fait dire à ceux qui aiment à blâmer les superieurs, que le saint siege ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui sont soûmis ; mais son utilité ou celle de ses ministres. C'est pourquoi nous avons résolu de vous écrire que vous donniez la légation à quelque prélat de deçà les Alpes, qui voie les maux de plus près, & puisse vous en avertir plus promptement ; à quoi nous ne connoissons personne plus propre que l'archevéque de Lyon. Car il y a plusieurs personnes qui ne peuvent aller à Rome, soit à cause des perils, ou de la difficulté des chemins, soit à cause de leur pauvreté ou de leur peu de santé. Toutefois Ives montre combien il respectoit l'autorité des légats, en conseillant à Turgis évéque d'Avranches, d'obéir au légat, nonobstant la défense du roi ; ou du moins d'envoïer au pape faire ses excuses. Il dit ailleurs : Je connois la coûtume de l'église Romaine, qui ne veut pas aller ouvertement contre ses décrets ; mais quand les choses sont faites, elle tolere par dispense plusieurs foiblesses, en consideration des personnes & des lieux. *epist.170.* *epist.266.*

Dans une lettre à la comtesse de Chartres, Ives marque ainsi l'étenduë de la jurisdiction ecclesiastique. Tous les faux prédicateurs, les faux moines & les faux clercs, les fornicateurs, les adulteres, les usuriers & les autres qui péchent contre le Christianisme, excepté ceux qui meritent une peine capitale ; doivent étre par nous corrigez, & nous avons droit sur leurs personnes & leurs biens. C'est l'ancienne & inviolable coûtume, non-seulement de l'église de Chartres, mais de toutes les églises du roïau-

AN. 1116. me de France, & nous sommes prêts à le prouver en jugement canonique. Ailleurs il dit que les clercs ne peuvent être poursuivis criminellement que dans l'église. Le pape avoit écrit à l'archevêque de Sens & aux évêques de Chartres, de Paris & d'Orleans, d'excommunier Rotrou, comte du Perche, pour avoir usurpé *epist. 169.* le bien d'un seigneur croisé. Mais comme Rotrou offroit de justifier sa conduite, Ives refusa de l'excommunier sans connoissance de cause; soûtenant que telle devoit être l'intention du pape, & qu'en user autrement, seroit un brigandage & un mépris de toutes les loix divines *epist. 205.* & humaines. Il condamne l'épreuve du fer *epist. 249. 232.* chaud, disant que c'est tenter Dieu, & que par là on a souvent absous des coupables & con- *epist. 247.* damné des innocens; & toutefois il la permet comme nécessaire au défaut des autres preuves, ainsi que le serment. Il défend aux juges ecclesiastiques d'ordonner le duel, à cause de l'effusion du sang.

Le successeur d'Ives dans le siege de Chartres fut Geoffroi, homme de merite, dont il sera souvent parlé dans la suite; mais son élection *Vita Rob. de Arbr. ap. Boll. t. 5. p. 611.* ne fut pas sans difficulté. Quoiqu'elle eût été faite du commun consentement du clergé, le comte de Chartres s'y opposa avec tant de violence, qu'il confisqua les biens de quelques chanoines, & ils craignoient même d'être mis en pieces. Quelques personnes puissantes étoient venuës à Chartres pour appaiser cette division: entr'autres Bernard, abbé de Tiron; mais inutilement, & le mal augmentoit tous les jours; car le comte avoit déja pillé les maisons des chanoines, les avoit enfermez dans leur cloitre, & chassé de la ville Geoffroi, que le clergé avoit élu & intronisé.

XXXIV. Fin de Ro- En cette extrémité les chanoines de Chartres

eurent recours à Robert d'Arbriselles, & l'envoïerent prier instamment de venir. Quoiqu'il fût considerablement malade, quand on lui demanda s'il pouvoit aller à Chartres, il répondit, que tout lui étoit possible jusques à la mort; & étant arrivé il parla aux uns & aux autres avec tant de force & de grace, qu'il les reconcilia. Le comte rendit aux chanoines non seulement tout ce qu'il leur avoit pris, mais son ancienne amitié; il consentit à l'élection de Geoffroi, & lui permit de revenir dans la ville: & il tint ce siege paisiblement vingt-deux ans. En ce dernier voiage que Robert d'Arbriselles fit à Chartres, il abolit la simonie qui regnoit chez les chanoines, & leur en fit prêter serment. AN. 1166. bert d'Arbriselles.

Depuis la fondation de Fontevraud ce monastere s'accrut considerablement par les liberalitez des rois & des seigneurs; & Robert y assembla jusques à trois mille personnes de l'un & de l'autre sexe; car il n'en rejettoit aucune. Il recevoit les pecheurs & les pechereſſes, les pauvres, les estropiez, & jusques aux lépreux. & les faisoit vivre chacun selon qu'il leur convenoit. Outre le principal monastere il en fonda plusieurs autres en diverses provinces; & un des premiers fut celui de Haute-bruïeres, dont le fonds fut donné par Bertrade veuve du roi Philippe, qui y finit ses jours. Robert étant tombé malade à Fontevraud, assembla les freres & leur dit: Je vois, mes enfans, que ma fin approche; c'est pourquoi je vous demande si vous voulez perseverer dans votre résolution, & obéir aux servantes de JESUS-CHRIST; car vous sçavez que je leur ai soumis toutes les maisons que j'ai bâties. Ils lui promirent tous de ne les jamais quitter. Quelques jours après sa fiévre continuant, il délibera avec eux sur le choix d'une abbesse, en presence de quelques évêques

Sup. liv. LXV. p. n. 46.
Vita per. Baldr. c. 4.
Vita 2. c. 3.
c. 1.

An. 1116. & de quelques abbez qu'il avoit fait venir; & leur dit: Je sçai que la dignité de cet ordre demanderoit une vierge: mais comment une fille élevée dans le croitre, qui ne sçait que chanter des pseaumes & méditer les choses spirituelles; pourra-t-elle soutenir le poids des affaires temporelles, dont elle n'a aucune experience? Tous furent de son avis, & convinrent qu'une personne qui auroit vécu dans le monde seroit plus propre au gouvernement. Il executa quelque-temps après cette résolution, & choisit pour premiere abbesse de Fontevraud une veuve noble, sçavoir Petronille de Craon de Chemillé. Tout le monde approuva ce choix hormis elle, mais enfin elle se soûmit, & cette élection fut confirmée par Girard évêque d'Angoulesme, légat du saint siege.

n. 4. Après que Robert eut pacifié l'église de Chartres, il alla à Blois avec Bernard de Tiron, visiter & consoler Guillaume comte de Nevers, que le comte de Chartres y retenoit prisonnier. Robert & Bernard se séparerent ensuite, & ne

c. 5. 6. 7. se virent plus depuis: & Robert alla en Berri visiter un monastere de son ordre nommé Oursan: où étant retombé malade, & se voïant près de sa fin il reçût l'extrême-onction & le viatique, & continua de communier les trois jours qu'il survêcut. Leger archevêque de Bourges l'étant venu voir, il le pria de le faire enterrer à Fontevraud; ce que le prélat eut bien de la peine à lui accorder, voulant le garder dans son diocese. Robert fit sa profession de foi & sa confession, premierement au prêtre, puis publiquement, s'accusant des moindres fautes dont

Ch. Mall. p. 318. il se souvenoit depuis son enfance, & mourut saintement le vendredi vingt-cinquiéme de Février l'an 1116.

XXXV. Fin de Ber- Bernard abbé de Tiron, suivit de près son

ami Robert d'Arbrisselles. En trois ans de temps depuis la fondation de son monastere, la communauté fut de cinq cens moines : dont il garda trois cens auprès de lui, & envoïa les deux cens autres en divers lieux, pour demeurer douze en chaque maison. Ils vivoient dans une telle pauvreté, que quelquefois ils manquoient de pain, & ne se nourrissoient que d'herbes & de légumes : plusieurs dans le plus fort de l'hiver n'avoient ni pelisses, ni coulles : mais la présence de Bernard les consoloit de tout, car il les visitoit de temps en temps. Il ne souffroit point ses disciples oisifs, mais il les faisoit travailler des mains à certaines heures. Plusieurs savoient des métiers & les exerçoient en silence : on ne parloit dans ces monasteres que par une nécessité inévitable, & en peu de mots. Le saint abbé leur inspiroit une telle humilité, qu'ils ne tenoient aucun travail au-dessous d'eux. Il exerçoit l'hospitalité avec tant d'affection, qu'il ne refusoit personne : riches, pauvres, femmes, enfans, boiteux, malades, lépreux, il recevoit tout; & s'ôtoit à lui & à ses freres dequoi leur donner.

AN. 1116. nard de Tiron. *Vita* c. 10. n. 87. n. 90. c. 11.

Sa réputation s'étendoit non-seulement en France, mais en Aquitaine, en Bourgogne, & jusques en Angleterre & en Ecosse. Le roi d'Angleterre Henri envoïa Thibaut comte de Blois & Rotrou comte du Perche, le prier instamment de le venir trouver en Normandie. Quand il le vit il leva les mains au ciel pour rendre graces à Dieu, embrassa le saint homme, lui rendit un grand honneur, reçut ses instructions & lui fit de grands presens : outre lesquels il envoïa tous les ans à Tiron tant qu'il vécut, cinquante ou soixante marcs d'argent. Le roi de France Louis le gros voulut aussi voir Bernard; & après l'avoir entretenu, lui donna une terre

Il eut tant de respect pour les abbez de Tiron ses successeurs, qu'il leur fit tenir sur les fonts ses deux fils aînez Philippe & Loüis. Thibaut comte de Blois bâtit deux monasteres à cette congregation, & donna des ornemens sans nombre à l'église de Tiron. Plusieurs autres seigneurs vinrent visiter l'abbé Bernard & lui firent de grands presens : sçavoir Guillaume duc d'Aquitaine, Foulques comte d'Anjou, Guillaume comte de Nevers, Gui comte de Rochefort, Geoffroi vicomte de Châteaudun, Robert comte de Glocestre, fils naturel du roi d'Angleterre, Henri comte de Varvic, & plusieurs autres. Un seigneur nommé Robert emmena treize disciples de Bernard pour fonder un monastere au païs de Galles. David depuis roi d'Ecosse, fils de la sainte reine Marguerite, fit venir de ces moines & leur fonda un monastere aux confins de l'Ecosse & de l'Angleterre. Depuis il vint lui-même à Tiron : mais il trouva le saint abbé mort ; & après avoir honoré son tombeau, il emmena encore douze moines avec un abbé. Geoffroi le gros disciple du saint abbé, dit, qu'avant qu'il écrivit sa vie, il y avoit déja cent maisons de cette congregation.

AN. 1116.

Sup. l. LXIV. n. 12.

Bernard tomba malade le treiziéme d'Avril 1116. qui étoit l'onziéme jour après Pâques. Pendant l'office de la nuit il sortit de l'église, & contre sa coûtume il n'y rentra point : car il ne manquoit jamais à l'office, il y étoit toûjours des premiers : aucune affaire, aucune visite, aucune indisposition ne l'en détournoit. Quelques moines l'aïant suivi, le trouverent étendu à l'entrée du cloître, & le menerent dans une chapelle voisine. Après matines on le conduisit au chapitre, où il consola ses disciples, & les exhorta à garder fidelement ses instructions, sans vouloir rafiner ni chercher rien au

delà, mais s'en fiant à son experience. En cette derniere maladie il se gouverna comme il avoit accoûtumé dans les autres, ne cherchant de soulagement que dans l'abstinence. Jamais il ne prit de medecine, ne se fit saigner, ni n'usa du bain : jamais depuis qu'il fut moine il ne se chauffa. Etant jeune, quoiqu'il eût une grosse fiévre, il ne manqua pas un seul jour à suivre la communauté. Etant déja vieux il se rompit une côte, & ne fit aucun remede : il ne parla même de cet accident qu'après qu'il fut gueri. Dans sa derniere maladie, comme on le prioit de prendre de meilleure nourriture, il dit qu'elle étoit bonne à conserver la vie, & non à rendre la santé. Il refusa de même le bain que les medecins lui conseilloient : sur quoi l'auteur de sa vie confesse, qu'il ne peut l'excuser d'opiniâtreté.

AN. 1116

c. 11 n. 93.

n. 109.

Le cinquiéme jour de sa maladie il se fit encore porter au chapitre, où il exhorta ses freres à s'exercer sur tout à la charité, & à la préferer à toutes les traditions monastiques : ausquelles il leur défendit de s'attacher superstitieusement, comme étant plus propres à la destruction, qu'à l'édification. Après avoir reçû l'extrême-onction & le viatique, & donné le baiser de paix à tous ses disciples, il mourut le vingt-cinquiéme jour d'Avril, & fut enterré avec un grand concours de toutes sortes de personnes. Sa vie fut écrite quelques années après par Geoffroi le gros moine de Tiron, sur ce qu'il avoit vû lui-même ou appris de personnes dignes de foi; & il l'adressa à Geoffroi évêque de Chartres, qui l'avoit exhorté à l'écrire.

Chr. Mall. 1116.

XXXVI.
L'empereur en Italie.
to. x. conc. p. 806.

Dès la fin de l'an 1115. plusieurs évêques & plusieurs seigneurs Allemans s'assemblerent à Cologne pour la fête de Noël, par le conseil & l'autorité de Thierri cardinal légat, qui toute-

AN. 1116. fois mourut en chemin, & ne fut apporté à Cologne que pour y être enterré. Le principal sujet de cette assemblée étoit de publier un décret d'excommunication contre l'empereur Henri, qui cependant tenoit sa cour de Noël à Spire où il étoit peu accompagné. Indigné de ce qui se passoit à Cologne, il y envoïa l'évêque de Virsbourg : mais on ne voulut pas l'écouter, qu'il ne fût reconcilié à l'église, en sorte qu'à son retour il refusa lui-même de communiquer avec l'empereur qui l'avoit envoïé. Toutefois contraint par la crainte de la mort il celebra la messe devant ce prince, & en eut un si grand remors, qu'il se retira secretement : puis aïant obtenu son absolution avec beaucoup de larmes, il ne vit plus l'empereur & perdit ses bonnes graces. L'empereur irrité donna à Conrad son neveu le duché de Franconie, qui appartenoit à l'évêque de Virsbourg par une ancienne concession des rois ; & pour éviter l'effet du mécontentement des seigneurs, il passa en Lombardie, d'où il envoïa des deputez au pape, pour terminer les differends entre l'église & l'empire. Le chef de cette députation étoit Pons abbé de Clugni, que l'on disoit être parent du pape, & qui travailla à cette grande affaire avec beaucoup d'application.

Ab Ursp an. 1116.

XXXVII. Concile de Latran. *tom. x. p.* 806.

La même année donc qui étoit la dix-septiéme du pontificat de Pascal II. il tint un concile dans l'église de Latran, qui commença le lundi de la troisiéme semaine de carême, sixiéme jour de Mars 1116. Ce concile est qualifié universel ; & il s'y trouva des évêques, des abbez, des seigneurs & des députez de divers roïaumes & de diverses provinces. Les deux premiers jours, sçavoir le lundi & le mardi, on agita l'affaire de l'archevêché de Milan, disputé par deux contendans, Pierre Grossolan & Jour-

dain : mais elle ne fut terminée que le samedi. Le mercredi l'évêque de Luques se plaignit que les Pisans avoient usurpé des terres de son église : l'évêque de Pise défendoit ses diocesains, ce qui produisit une longue contestation. Alors un évêque se leva au milieu du concile, & dit : Notre saint pere le pape se doit souvenir pourquoi ce concile si nombreux a été assemblé avec tant de perils par terre & par mer ; & considerer qu'au lieu des affaires ecclesiastiques on y entraite de seculieres. Il faut premierement expedier le principal sujet qui nous assemble : afin que nous sçachions quel est le sentiment du pape, & ce qu'à notre retour nous devons enseigner dans nos églises. AN. 1116.

Alors le pape parla ainsi : Après que le Seigneur eut fait de moi ce qu'il voulut, & m'eut livré avec le peuple Romain entre les mains du roi : je voïois commettre tous les jours des pillages, des incendies, des meurtres & des adulteres. C'est pour délivrer de ces maux l'église & le peuple de Dieu, que j'ai fait ce que j'ai fait. Je l'ait fait comme homme, parce que je ne suis que poudre & cendre. J'avouë que j'ai failli : mais je vous prie tous de prier Dieu qu'il me le pardonne. Pour ce maudit écrit qui a été fait dans le camp, je le condamne sous un anathême perpetuel, afin que la mémoire en soit à jamais odieuse, & je vous prie tous d'en faire de même. Tous s'écrierent : Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Brunon évêque de Segni dit : Rendons graces à Dieu de ce que nous avons oüi le pape Pascal condamner de sa propre bouche, ce privilege qui contenoit une hérésie. A quoi quelqu'un ajoûta : Si ce privilege contenoit une hérésie, celui qui l'a fait étoit hérétique. Alors Jean évêque de Gaëte dit avec émotion à l'évêque de Segni : Appellez-vous le pape héréti- *Sup. n. 51.*

AN. 1116. que, ici en ce concile en notre presence? L'écrit qu'il a fait étoit mauvais, mais ce n'étoit pas une heresie. Un autre ajoûta: On ne doit pas même l'appeller mauvais, puisqu'il a été fait pour un bien, qui étoit de délivrer le peuple de Dieu. Ce nom horrible d'heresie mit à bout la patience du pape: il fit signe de la main & dit: Mes freres & mes seigneurs, écoutez. Cette église n'a jamais eu d'heresie: au contraire c'est ici que toutes les heresies ont été brisées, suivant la promesse du Sauveur, que la foi de Pierre ne manqueroit point.

Le jeudi le pape ne vint point au concile: il en fut empêché par plusieurs affaires, principalement celles de l'empereur qu'il traitoit avec l'abbé de Clugni, Jean de Gaëte, Pierre de Leon préfet de Rome, & les autres qui soûtenoient le parti de ce prince. Le vendredi Conon évêque de Preneste, voulut expliquer l'excommunication de l'empereur, mais Jean de Gaëte, Pierre de Leon, & les autres partisans de ce prince lui résistoient en face, & l'interrompirent plusieurs fois. Alors le pape appaisa le bruit du geste & de la voix, & dit: L'église primitive du temps des martyrs a été florissante devant Dieu & non devant les hommes. Ensuite les empereurs & les rois se sont convertis, & ont honoré l'église leur mere, en lui donnant des terres, des domaines, des dignitez seculieres, les droits & les ornemens roiaux, comme Constantin & les autres princes fideles: alors l'église a commencé à être florissante, tant devant les hommes que devant Dieu. Elle doit donc conserver ce qu'elle a reçu des rois & & des princes, & le dispenser à ses enfans comme elle le juge à propos. Ensuite le pape voulant casser le privilege qu'il avoit accordé à l'empereur, renouvella la défense prononcée

par Gregoire VII. sous peine d'anathême, de donner ou recevoir l'investiture. AN. 1116.

Alors le cardinal Conon évêque de Preneste, rendit ainsi compte au pape de sa légation: Saint pere, si j'ai veritablement été votre légat, & si vous voulez ratifier ce que j'ai fait, déclarez-le, s'il vous plait, en presence de ce concile. Le pape répondit: Ouy vous avez été notre légat, & tout ce que vous & les autres cardinaux, évêques & légats avez fait par l'autorité de notre siege, je l'approuve & le confirme. L'archevêque de Preneste expliqua donc qu'étant légat à Jerusalem, il avoit appris la perfidie avec laquelle le roi Henri, nonobstant ses sermens, avoit pris & maltraité le pape & les cardinaux: ajoûtant que pour ces crimes, de l'avis de l'église de Jerusalem, il avoit prononcé sentence d'excommunication contre le roi; & l'avoit confirmée en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine & en France, dans cinq conciles, de l'avis de ces églises. Enfin il demanda que le concile de Latran approuvât sa légation, comme le pape avoit fait. L'archevêque de Vienne demanda la même chose par ses députez & par ses lettres: quelques-uns en murmurerent: mais la plus saine partie du concile y consentit.

Le samedi l'affaire de Milan fut décidée. Le pape representa qu'il n'y avoit que deux causes pour la translation des évêques, la nécessité ou l'utilité: que la translation de Pierre Grossolan de l'évêché de Savone à l'archevêché de Milan, loin d'être utile, n'avoit tourné qu'à la perte des corps & des ames. C'est pourquoi il le renvoïa à son évêché & déclara Jourdain archevêque de Milan. A la fin du concile le pape accorda une indulgence de quarante jours à ceux qui étant en pénitence pour des péchez

capitaux visiteroient les églises des apôtres, soit à l'occasion du concile, soit par dévotion. Ainsi donnant sa benediction il termina le concile le sixiéme jour.

An. 1116.

XXXVIII. P. Grossolan archevêque de Milan.

Landulf. ap. Ughel. Ital. Sac. tom. 4. p. 174. to. X. conc. p. 1832.

Pour entendre l'affaire de l'archevêché de Milan, il faut sçavoir que l'archevêque Anselme IV. mourut à Constantinople le premier d'Octobre l'an 1100. au retour de la croisade. Pierre Grossolan évêque de Savone, faisoit cependant à Milan les fonctions épiscopales, comme vicaire de l'archevêque absent; & aïant reçu nouvelle certaine de sa mort, il provoqua l'élection d'un successeur, avant que de retourner à son diocese. Il fut élû lui-même par une grande partie du clergé & du peuple, & monta aussi-tôt dans la chaire archiépiscopale: mais quelques-uns des plus vertueux, tant du clergé de Milan que des laïques, découvrirent au prêtre Liprand des choses honteuses de Grossolan & de son élection. Liprand étoit un de ceux qui avoient soûtenu avec le plus de zele le parti du martyr S. Arialde, contre les simoniaques & les clercs concubinaires, & pour ce sujet ils lui avoient coupé le nez & les oreilles. Il conseilla à ceux qui lui avoient donné cet avis contre Grossolan, d'envoïer à Rome prier le pape Pascal, de ne point confirmer son élection qu'il ne les eût entendus. Toutefois ils ne furent point écoutez; & Grossolan reçut l'étole en signe de confirmation, par le credit de la comtesse Mathilde, & à la sollicitation de S. Bernard cardinal abbé de Vallombreuse, & depuis évéque de Parme.

Sup. liv. LXI. n. 25.

Mais comme le prêtre Liprand ne cessoit point de réclamer contre l'élection de Grossolan, ce prélat assembla à Milan un concile provincial, où en prêchant publiquement au peuple, il dit: Si quelqu'un veut dire quelque

chose contre moi qu'il le dise maintenant, autrement il ne sera plus écouté. Le prêtre Liprand aïant appris ce défi, assembla plusieurs citoyens dans l'église de saint Paul qui étoit son titre, & leur déclara que Grossolan étoit simoniaque de toutes les manieres, & qu'il le prouveroit par le jugement de Dieu, c'est-à-dire par l'épreuve du feu : mais les évêques qui étoient venus pour le concile, empêcherent par leur autorité qu'il n'en vint pour lors à l'execution. Quelque-temps après, comme il continuoit d'exciter le peuple, Grossolan lui fit dire qu'il sortit du païs, ou qu'il fit son épreuve. Liprand accepta avec joïe ce dernier parti; & le mercredi de la semaine sainte il dit la messe & benit lui-même le feu, car il ne se trouva point de prêtre qui le voulut faire : puis il passa entre deux buchers allumez, comme avoit fait à Florence Pierre Ignée, cinquante ans auparavant, & en sortit de même sain & sauf. C'est ce qui est raconté plus en détail par Landulfe de saint Paul son neveu qui a écrit cette histoire. *Sup. liv. LXI. n. 28.*

Deux ans après le prêtre Liprand fut appellé à un concile de Rome, où le pape n'approuva point l'épreuve du feu qu'il avoit faite, & toutefois le confirma dans ses fonctions de prêtre: mais il fit jurer Grossolan, qu'il n'avoit point contraint Liprand à faire cette épreuve, déclarant que s'il ne s'en fût justifié, il l'eût déposé de l'épiscopat. Après ce serment le pape le renvoia à son siege : mais il n'y fut pas paisible; & quatre ans durant il y eut guerre civile dans le Milanez entre les deux partis. Enfin les amis de Grossolan lui conseillerent d'aller à Jerusalem, & il laissa pour son vicaire Arderic évêque de Lodi. Pendant son absence les deux partis s'accorderent à le rejetter, & élu- *p. 184.*

rent pour archevêque de Milan le prêtre Jourdain de Clive le premier de Janvier 1112. Mainard archevêque de Turin, alla aussi-tôt à Rome, & obtint du pape l'étole pour Jourdain, à la charge de prêter un serment qu'il differa de faire pendant six mois : mais sur le bruit qui courut que Grossolan revenoit de Jerusalem, Mainard revint à Milan & mit l'étole sur l'autel de S. Ambroise où Jourdain la prit.

AN. 1116.

Grossolan étant de retour, traita Jourdain de parjure, à cause du serment qu'il lui avoit fait autrefois ; & la guerre civile recommença. Enfin l'affaire fut jugée au concile de Rome, comme il a été dit : mais Grossolan ne retourna point à son évêché de Savone, il demeura à Rome dans le monastere de S. Sabas, & y mourut l'année suivante 1117. le sixiéme d'Août. Jourdain tint le siege de Milan encore quatre ans, & mourut le sixiéme d'Octobre 1120. Pierre Grossolan se trouve aussi nommé Chrysolan ; il étoit sçavant, & est compté entre les écrivains ecclesiastiques. Nous avons de lui un discours pour la procession du Saint-Esprit contre l'erreur des Grecs, écrit en grec & adressé à l'empereur Alexis Comnene. On croit qu'il composa cet écrit à Constantinople, soit en allant à Jerusalem, soit en revenant.

p. 182.
p. 187.
Allat. Gr. Orthod. p. 379.
ap. Baron. an. 1116.

XXXIX.
Sedition à Rome contre le pape.
Petr. Pis. n. 17. *ap. Papebroc. Pap. Baron. an.* 1115. *Chr. Cassin. iv. c.* 60.

Quinze jours après la fin du concile de Rome, c'est-à-dire le dimanche des Rameaux vingt-sixiéme de Mars de la même année 1116. Pierre préfet de Rome étant mort, quelques séditieux élurent pour son successeur son fils qui étoit encore très-jeune ; & le jeudi saint, comme le pape commençoit la messe & en étoit à la premiere oraison, ils le lui presenterent entre son trône & l'autel, demandant qu'il le confirmât dans la charge de préfet. Comme le pape ne leur répondoit point & continuoit l'office : ils

s'irriterent, & criant à haute voix, ils prirent Dieu à témoin, que s'il ne leur répondoit favorablement, il verroit le jour même des accidens funestes. Le pape leur dit enfin, que les fonctions de cette sainte journée l'empêchoient de vaquer à cette affaire, & qu'il leur feroit ensuite une réponse convenable. Nous en ferons, reprirent-ils, selon notre volonté, & se retirerent en tumulte.

An. 1116.

Le lendemain qui étoit le vendredi saint, comme le peuple, suivant l'ancienne coûtume, alloit nuds pieds visiter les lieux saints & les cimetieres des martyrs : ces séditieux armez, engagerent par serment dans leur faction, le simple peuple, & continuerent le samedi saint, & encore plus, le jour de Pâques. Le lundi qui étoit le troisiéme d'Avril, comme le pape alloit à saint Pierre, où est la station de ce jour-là, le jeune homme se presenta à lui avec sa troupe près du pont d'Adrien, & demanda sa confirmation. Ne l'aïant pas obtenuë, il attaqua la famille du pape qui suivoit, prit les uns, & maltraita les autres. Au retour le pape revenant couronné selon la coûtume, & précedé des cardinaux, ces séditieux les attaquerent du haut du Capitole, faisant de grands cris & jettant des pierres. Ils envoïerent même après le pape, & avant qu'il ôtât ses ornemens, il fallut leur promettre que le vendredi suivant il délibereroit sur cette confirmation. Mais le jeune homme n'étant pas content de ce délai, fit accomplir ce jour-là par ceux de qui il put l'obtenir, les céremonies qui restoient à faire pour le déclarer préfet.

Le vendredi il fit abattre les maisons de ceux qu'il n'avoit pû revolter contre le pape; & le pape prévoïant qu'on ne pourroit resister à ces séditieux sans répandre beaucoup de sang, se

AN. 1116. retira à Albane. Leur fureur tomba principalement sur la maison & les tours de Pierre de Leon. Le pape aiant gagné quelques seigneurs Romains par ses largesses, il y eut un combat où les séditieux furent battus; mais la plûpart de ceux qui avoient fait serment au pape, l'abandonnerent, à l'exemple de Ptolomée qui en étoit le chef. Tout le païs se souleva contre lui; & la guerre civile ne se ralentit que par les travaux de la moisson & les chaleurs de l'été.

XL. Albert archevêque de Maïence contre l'empereur. *Ab Ursperg. ann. 1117.*

L'empereur Henri étoit toûjours en Lombardie faisant négocier sa paix avec le pape, qui disoit: J'ai gardé ma parole, quoique donnée par force, je ne l'ai point excommunié; mais il l'a été par les principaux membres de l'église, & je ne puis lever cette excommunication que par leur conseil, dans un concile où les parties soient entendues. Je reçois tous les jours des lettres des Ultramontains qui m'y exhortent, principalement de l'archevêque de Maience. En effet ce prélat nommé Albert étoit le plus déclaré contre l'empereur. Il avoit été son chancelier & son plus intime confident; & ce fut principalement par son conseil, que Henri fit arrêter le pape Pascal. Mais quand Albert vit que le privilegé accordé par le pape étoit condamné de tout le monde, & l'empereur excommunié par l'archevêque de Vienne & par la plûpart des évêques; il prit parti contre l'empereur, qui l'aiant découvert, le fit arrêter en 1112. & le retint trois ans dans une étroite & dure prison.

Serrar. Mogunt. p. 801. *Sup. n. 3.* *Ursp. an. 1112.*

Id. 1115. A la Toussaints 1115. l'empereur indiqua une cour pleniere à Maience, où les citoyens profitant de l'occasion, vinrent tout d'un coup en armes environner son palais; quelques-uns même se jetterent dans la cour en furie, & tous demanderent avec de grands cris la liberté

de leur prélat. L'empereur fut obligé de leur promettre ce qu'ils demandoient & d'en donner des ôtages, puis il sortit de la ville ; & peu de jours aprés il délivra le prélat, si attenué des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts dans sa prison, qu'il ne lui restoit que la peau & les os. Albert se rendit à Cologne pour être sacré par le légat Dietric; mais ce prélat étant mort en chemin, il fut sacré au même lieu le jour de saint Etienne 26. Decembre 1115. par Otton évêque de Bamberg. Depuis ce temps Albert fut le plus grand ennemi de l'empereur, & pendant l'absence de ce prince, l'Allemagne étoit pleine de séditions, de meurtres, d'incendies & de pillages.

An. 1116.

Dodech. an. 1116.

La comtesse Mathilde étoit morte la même année 1115. le vingt-quatriéme de Juillet, veille de S. Jacques, âgée de soixante & neuf ans, & ceux qui en avoient apporté la nouvelle à l'empereur, l'invitoient à venir recueillir cette ample succession. Car il ne paroît pas que l'on eût alors égard aux donations que cette princesse avoit faites à l'église Romaine, ni que le pape Pascal se soit mis en devoir d'en prendre possession. Ce fut le principal motif du voiage de l'empereur en Italie : & il étoit pour ce sujet en Ligurie au temps de Pâques 1116. quand il apprit ce qui s'étoit passé à Rome, & la sédition qui avoit obligé le pape à se retirer. Il en eut bien de la joïe, & il envoïa les presens imperiaux au nouveau préfet & aux Romains, leur mandant qu'il iroit lui-même à Rome.

Domnizo Ab Ursp.

Baron. an. 1115. Chr. Cass. IV. c. 60.

XLI. L'empereur à Rome.

Il y vint en effet avec une armée l'année suivante 1117. Le pape ne l'attendit pas, mais il se retira au mont-Cassin, où à la priere de toute la communauté, il rétablit Landulfe archevêque de Benevent, déposé au concile de Ceperan ; puis passant par Capouë, il arriva à

c. 61. Sup. n. 26.

Benevent. Cependant l'empereur entra à Rome, où il attira à son parti les consuls, les senateurs & les grands, les uns par presens, les autres par promesses. Il donna en mariage sa fille Berthe à Ptolomée chef du parti contraire au pape, qui étoit de la famille Octavia, & fils du consul Ptolomée. Il lui fit de grands presens, & lui confirma tout ce qu'avoient eu son aieul Gregoire & ses autres parens. L'empereur celebra à Rome avec grande solemnité, la fete de Pâques, qui cette année 1117. fut le vingt-cinquiéme de Mars. Il alla à S. Pierre & demanda la couronne au clergé de Rome; disant qu'il étoit venu pour la recevoir de la main du pape, dont il regardoit l'absence comme un malheur pour lui, ne désirant que de rétablir l'union entr'eux. Le clergé de Rome répondit que la conduite de l'empereur ne répondoit pas à ses discours; puisqu'il étoit venu en armes, & faisant autour de Rome toutes sortes d'actes d'hostilité; prenant la protection de l'abbé de Farfe & de Ptolomée, tous deux excommuniez.

AN. 1117.

Petr. Pisan.

Sur ce refus, l'empereur s'adressa à Maurice Bourdin archevêque de Brague, qui étoit auprès de lui en qualité de légat du pape pour traiter la paix; & reçut de sa main la couronne imperiale devant le corps de S. Gregoire, dans l'église S. Pierre. Le pape & l'empereur envoïerent de part & d'autre, pour traiter de la paix; mais ils ne pûrent convenir; & l'empereur craignant les chaleurs de l'été, se retira avec promesse de revenir quand la saison seroit adoucie. Il laissa à Ptolomée des troupes Allemandes, qui repousserent les Normands, que le pape avoit appellez. Le pape cependant tint un concile à Benevent au mois d'Avril, où il excommunia l'archevêque de Brague, qui avoit couronné l'empereur.

Gelas. II. ep. 3.

t. x. p. 812.

Pendant que le pape Pascal étoit à Benevent, Raoul archevêque de Cantorberi, arrivé en Italie la même année 1117. lui envoia de Rome, où il avoit été obligé de s'arreter, des députez & des lettres. Or voici le sujet de son voiage. Le vingtiéme de Mars 1116. Henri roi d'Angleterre voulant passer en Normandie, tint un parlement où il fit reconnoître pour son successeur Guillaume son fils aîné. En même-temps on examina le different entre l'archevêque de Cantorberi & celui d'Yorc. Car Thomas archevêque d'Yorc étant mort le dix-neuviéme de Février 1114. un des chapelins du roi nommé Turstain fut élu pour lui succeder du consentement de Raoul archevêque de Cantorberi ; mais quand Raoul lui demanda la soumission que ses prédecesseurs avoient accoûtumé de faire aux archevêques de Cantorberi, il refusa d'etre sacré à cette condition. Il envoia même à Rome, esperant obtenir du pape la décharge de cette soûmission ; mais il n'y réussit pas ; quoiqu'Ives de Chartres eût écrit au pape en sa faveur, rendant témoignage à son merite, & traitant de coûtume indue la prétention de l'archeveque de Cantorberi. Le roi voiant que Turstain s'opiniâtroit à ce refus, par la confiance qu'il avoit en sa protection: lui déclara qu'il feroit la soûmission comme ses predecesseurs, ou qu'il ne seroit pas archevêque d'Yorc. Turstain prit ce dernier parti assez legerement, & renonça à l'archevêché ; mais voiant cesser les honneurs ausquels il commençoit à s'accoûtumer, il s'en repentit & suivit le roi en Normandie, esperant qu'il lui rendroit sa dignité. Le roi ne trouva point de meilleur moien pour le favoriser, que de differer & ne point remplir le siege d'Yorc.

AN. 1117.

XLII. Turstain archevêque d'Yorc.

Edmer. 5. Nov. p. 90.

Goduin de præs. Angl.

Ivon. epist. 276.

La même année 1116. vers le mois d'Août ;

Anselme, neveu du saint archevêque, revint de Rome; & apporta des lettres du pape qui l'établissoient légat en Angleterre. La nouvelle en aïant été portée dans le roiaume, les évêques & les seigneurs s'assemblerent à Londres en presence de la reine, & on résolut que l'archevêque de Cantorberi, que cette affaire regardoit principalement, iroit trouver le roi en Normandie, lui exposeroit l'ancienne coûtume & la liberté du roiaume; & si le roi en étoit d'avis, il iroit à Rome pour faire abolir ces nouveautez. L'archevêque qui desiroit de faire le voiage de Rome par dévotion, embrassa volontiers cette résolution; il passa la mer avec une nombreuse suite & un équipage magnifique, aïant entr'autres avec lui le moine Edmer disciple de saint Anselme, qui a écrit cette histoire. L'archevêque trouva le roi d'Angleterre à Roüen, où étoit aussi le légat Anselme, attendant la permission de passer en Angleterre pour y exercer sa légation; mais le roi le retenoit pour ne pas porter préjudice aux coûtumes de son roïaume, & cependant le défraioit liberalement.

L'archevêque Raoul aïant expliqué au roi le sujet de son voiage, prit par son avis le chemin de Rome. Une dangereuse maladie l'arrêta en France le reste de l'année 1116. & il celebra à Lion la fête de Noël. Etant entré en Italie, il fut encore arrêté à Plaisance par la maladie de Hebert évêque de Norvic, qui l'accompagnoit en qualité d'envoié du roi vers le pape. Cet évêque aïant été à l'extremité ne passa pas plus avant; & l'archevêque continua son chemin jusques à Rome; mais le pape étoit à Benevent, & il n'y avoit pas de sûreté à l'aller trouver. L'archevêque se contenta donc de lui envoïer des députez, avec des lettres; & il en

reçut

reçut une réponse adressée aux évêques d'Angleterre & au roi Henri : où il déclare qu'il ne veut diminuer en rien la dignité de l'église de Cantorberi, mais la conserver suivant l'institution de saint Gregoire & la possession d'Anselme de sainte memoire. La lettre est du vingt-quatriéme Mars 1117. Après que l'archevêque Raoul l'eut reçuë, l'empereur l'invita à l'aller trouver ; il y alla du consentement du pape, & fut huit jours avec ce prince en son camp près de Rome. Il attendit encore quelque-temps sur le bruit que le pape alloit revenir à Rome ; mais voïant qu'il n'en étoit rien, il retourna en Normandie vers le roi son maître.

AN. 1117.

ap. Edmer. p. 91.

Cependant le clergé d'Yorc avoit envoyé des députez au pape pour faire confirmer l'élection de Turstain, sans qu'il fut obligé de faire sa soûmission à l'archevêque de Cantorberi. Ils exposerent au pape ce qu'ils voulurent, & en obtinrent une lettre dattée aussi de Benevent le cinquiéme d'Avril, & adressée au roi Henri ; où il dit que celui qui a été élu archevêque d'Yorc a été privé de ce siege sans avoir été jugé ; ce qui est contre les regles. Qu'il ne prétend faire préjudice ni à l'église d'Yorc, ni à celle de Cantorberi, & qu'après que l'archevêque élû aura été rétabli, si ces églises ont quelque differend entr'elles, il sera examiné devant le pape en presence des parties. C'est ce qui se passa en cette affaire, sous le pontificat de Pascal II.

p. 92.

XLIII. Suite de l'histoire de saint Bernard.

Cependant Tecelin pere de saint Bernard, qui étoit demeuré seul dans sa maison, vint aussi trouver ses enfans à Clairvaux, où il embrassa comme eux la vie monastique, & y mourut quelque-temps après dans une heureuse vieillesse. Sa fille Humbeline fut la derniere à se donner à Dieu. Elle étoit mariée, riche & attachée au monde, quand Dieu lui inspira un jour d'al-

Vita Bern. lib. 1. c. 6. n. 30.

ler visiter ses freres. Comme elle étoit parée & accompagnée magnifiquement, Bernard ne put se résoudre à sortir pour la voir; aucun de ses freres ne daigna paroître, sinon André qu'elle rencontra à la porte, & qui la traita d'ordure bien couverte, à cause de ses habits précieux. Elle fondit en larmes & dit : Je suis pecheresse, il est vrai, mais c'est pour les pecheurs que JESUS-CHRIST est mort; c'est pour cela que je viens chercher les gens de bien; que mon frere vienne, & je suis prête à faire tout ce qu'il me prescrira. Bernard vint la trouver avec le reste de ses freres; & ne pouvant la séparer de son mari, il commença par lui retrancher toute la vanité mondaine & la curiosité des habits, lui donnant pour modele la vie de sa mere. Humbeline étant retournée chez elle, elle pratiqua fidelement ce conseil au grand étonnement de tout le monde. Car quoique noble, jeune & délicate, elle vivoit dans une grande retraite, appliquée aux jeunes, aux veilles & aux prieres. Elle demeura ainsi deux ans avec son mari; qui la respectant comme un temple du saint-Esprit, lui permit de se separer & de suivre l'attrait de Dieu. Elle se retira au monastere de Julli dans le diocese de Langres, fondé depuis peu pour les femmes de ceux qui étoient venus à Clairvaux avec saint Bernard. Humbeline y passa le reste de ses jours avec tant d'édification, qu'elle est honorée comme sainte le vingt-uniéme d'Août dans l'ordre de Cisteaux.

Vita c. 4. n. 19.

L. 7. n. 32.

Environ deux ans après que saint Bernard fut établi à Clairvaux, ses austeritez excessives lui causerent une si griéve maladie, qu'on n'en attendoit que la mort, ou une vie languissante pire que la mort même. Guillaume de Champeaux évêque de Châlons, l'étant venu visiter; dit qu'il esperoit non-seulement lui sauver la vie,

mais rétablir sa santé, s'il vouloit croire ses conseils & se laisser traiter. Et comme l'abbé ne pouvoit se résoudre à quitter la rigueur de son observance, l'évêque alla au chapitre de Cîteaux, qui tenoit alors entre le peu d'abbez qui en dépendoient; & prosterné en terre devant eux, il leur demanda de mettre l'abbé Bernard sous son obéïssance pendant un an. Ils ne purent refuser à un prélat d'une telle autorité, ce qu'il demandoit si humblement. Etant donc revenu à Clairvaux, il fit faire à l'abbé une loge hors l'enclos du monastere, & défendit que dans sa nourriture & tout le reste il s'astreignît en rien à la rigueur de l'observance, ni qu'on lui parlât d'aucune affaire de la maison. En cette retraite Bernard n'étant occupé que de Dieu, goûtoit par avance les délices du paradis; & deux abbez l'étant venu voir & lui demandant comment il se portoit, il répondit en soûriant agréablement & de la maniere noble qui lui étoit ordinaire: Je vis fort bien, moi à qui des hommes raisonnables obéïssoient auparavant, j'ai été mis par un juste jugement de Dieu sous l'obéïssance d'une bête sans raison. Il parloit d'un homme rustique & ignorant qui s'étoit vanté de le guérir, & sous la conduite duquel il avoit été mis par l'évêque & les abbez ses confreres. Cet ignorant lui faisoit manger des viandes dont un homme sain & pressé de la faim, eût eu peine à s'accommoder; mais Bernard prenoit tout indifferemment, aïant presque perdu le goût, en sorte que pendant plusieurs jours il prit du sang tout cru pour du beurre, & but une fois de l'huile pour de l'eau.

Mais après que cette année d'obéïssance fut passée, il revint à ses premieres austeritez avec un nouveau zele, comme un torrent retenu long-temps; & voulut recompenser le temps per- c. 8.

du Il prioit de bout jour & nuit, jusques à ce que ses genoux affoiblis & ses pieds enflez ne pussent plus le porter. Il porta long-temps un cilice sur sa chair, & ne le quitta que quand il s'apperçut qu'on le sçavoit. Sa nourriture étoit du pain avec du lait, du boüillon de légumes ou de la boüillie. Les médecins admiroient qu'il pût vivre & travailler en forçant ainsi la nature, & disoient que c'étoit mettre un agneau à la charuë. Ses vomissemens fréquens causez par la foiblesse de son estomac l'obligerent à faire creuser un trou près de sa place au chœur, pour recevoir ce qu'il rejettoit; & enfin cette incommodité vint à tel point, qu'il fut réduit à s'abstenir de l'office public. Avec toutes ces infirmitez, il ne laissa pas de vivre soixante & trois ans, de fonder grand nombre de monasteres, de prêcher, d'écrire plusieurs ouvrages excellens, & d'être emploïé aux affaires les plus importantes de l'église, qui l'obligerent à faire de grands voïages.

Quand ses infirmitez le réduisirent à se séparer pour un temps de la communauté, ce fut la premiere occasion aux gens du monde de le connoître & de le venir chercher. Ils y venoient en grand nombre, & de son côté il les recevoit plus facilement & leur prêchoit les véritez de la religion. Quand l'obéissance l'obligeoit à s'éloigner du monastere pour les affaires de l'église, quelque part qu'il allât & de quelque sujet qu'il fût question, il ne pouvoit s'empêcher de parler de Dieu. Ce qui le fit bien-tôt connoître dans le monde; & dès-lors la grace se rendit en lui plus sensible par le don de prophetie & par les miracles.

XLIV. Premier miracle de S. Bernard.

Le premier fut en la personne d'un gentilhomme de ses parens nommé Joubert de la Ferté, qui perdit tout d'un coup la parole & la con-

noissance. Son fils & ses amis étoient sensiblement affligez de le voir mourir sans confession & sans viatique. On envoïa avertir l'abbé, qui le trouva au même état depuis trois jours. Il dit au fils & aux assistans : Vous sçavez que cet homme a offensé Dieu ; principalement en faisant tort aux églises & en opprimant les pauvres ; si vous me croïez, on rendra aux églises ce qu'il leur a ôté, & on remettra les redevances injustes dont il a chargé les pauvres : alors il recouvrera la parole, il se confessera & recevra les sacremens. Toute la famille le promit avec joïe & l'accomplit : mais Gerard frere de l'abbé, & Gaudri son oncle, étonnez & allarmez de la promesse qu'il avoit faite, le tirerent à part & l'en reprirent durement. Il leur répondit avec simplicité : Il est facile à Dieu de faire ce qui vous est difficile à croire. Il pria en secret, puis il alla offrir le saint sacrifice ; & comme il étoit encore à l'autel, il vint un homme dire que Joubert parloit librement, & demandoit avec empressement le saint abbé. Après la messe il y alla, le malade se confessa à lui avec larmes, reçut les sacremens, & vécut encore deux ou trois jours : pendant lesquels il ordonna que ce que l'abbé avoit prescrit fût inviolablement executé, fit encore des aumônes, & mourut chrétiennement. cap. IX. 43.

Un jour comme Bernard revenoit des prez, il rencontra une femme qui venoit de loin lui apporter son enfant, dont une main étoit seche & le bras tourné depuis sa naissance. L'abbé touché des larmes & des prieres de cette femme, lui dit de mettre son enfant à terre. Aïant fait sa priere, il fit le signe de la croix sur la main & sur le bras de l'enfant, puis il dit à la mere de l'appeller. L'enfant accourut, embrassa sa mere des deux bras, & fut dés-lors

guéri. Les freres & les disciples de Bernard regardoient avec étonnement ces merveilles : mais ils n'en tiroient pas une vaine gloire humaine, comme auroient fait des hommes ordinaires ; l'affection spirituelle qu'ils lui portoient les faisoit craindre pour sa jeunesse & la nouveauté de sa conversion. Les deux que ce zele animoit le plus, étoient Gaudri son oncle & Gui son frere aîné. Ils n'épargnoient point les paroles dures pour fatiguer sa modestie : ils le chicanoient même sur ce qu'il faisoit de bien, ils réduisoient à rien ses miracles ; & comme il ne se défendoit point, ils le poussoient souvent par leurs reproches jusques aux larmes.

Il arriva enfin que son oncle Gaudri tomba malade d'une grosse fievre ; & pressé de la douleur, il pria l'abbé d'avoir pitié de lui & ne lui pas refuser le secours qu'il donnoit aux autres. L'abbé usant de sa douceur ordinaire, le fit premierement souvenir des fréquens reproches qu'il lui avoit faits sur ce sujet, lui demandant s'il ne parloit point ainsi pour le tenter : mais comme Gaudri perseveroit, il lui imposa les mains, commanda à la fievre de se retirer & elle se retira. Saint Bernard continua de faire quantité d'autres miracles.

XLV. Monasteres d'Aquitaine.

Chr. Malleac. an. 1120. p. 219.
Chartul. MS. Loci-Dei.

Vers le même temps un saint personnage nommé Geraud de la Sale prêchoit la pénitence en Aquitaine, où il fonda plusieurs monasteres. On en compte sept entre les autres : Cadoüin au diocese de Périgueux à present de Sarlat : les Alleus, Chasteliers, & l'Absie au diocese de Poitiers ; Dalone au diocese de Limoges : Grand-selve au diocese de Toulouse, & Bournet en celui d'Angoulesme. Dalone fut fondée en 1117. & devint chef d'une congregation : mais dans la suite cette abbaïe avec ses filles embrassa l'observance de Cisteaux, aussi-

bien que la plûpart des autres que Geraud avoit fondées. Il mourut en 1120.

AN. 1118.

XLVI. Mort de Pascal II. *Petr. Pisan. ap. Baron. & Papebr.*

Après le concile de Benevent le pape Pascal étant en Campanie tomba malade pendant l'automne, & vint à Anagnia où les medecins désespererent de sa vie. Il révint toutefois en assez bonne santé pour faire à Preneste la dédicace de l'église de saint Agapit. Il celebra à Rome la fête de Noël & fit l'office de l'octave & de l'Epiphanie. Il congedia les ambassadeurs de Constantinople qu'il y avoit reçus, & intimida tellement par sa presence Ptolomée & le nouveau prefet, qu'ils lui demanderent la paix les premiers, & craignant de ne pas obtenir leur graco, ils quitterent leur maison pour se cacher dans Rome. Le pape faisoit faire des machines & les autres préparatifs necessaires pour les réduire par la force, quand il retomba malade de fatigue pour les mouvemens qu'il s'étoit donnez. Se voïant à l'extrêmité, il assembla les cardinaux, & leur recommanda de se donner de garde de l'artifice des Guibertins & de la violence des Allemans, & de demeurer unis entre eux. Ensuite ayant reçu l'extrême-onction, fait sa confession, & satisfait aux autres devoirs de la religion, il mourut à minuit le dix-huitiéme de Janvier 1118. après avoir tenu le saint siege dix-huit ans cinq mois & cinq jours. En plusieurs ordinations il avoit fait cinquante prêtres, trente diacres, & cent évêques. Il fut embaumé, revêtu de ses ornemens, suivant le ceremonial, & porté par les cardinaux à saint Jean de Latran : où il fut enterré dans un sepulcre de marbre artistement travaillé. Le saint siege vaqua douze jours. Entre les lettres de Pascal II. nous en avons une à Pons abbé de Clugni, où il ordonne de donner à la communion les deux especes sepa- *ep. 32.*

rément, & non le pain trempé dans le vin comme il se pratiquoit à Clugni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain. On communioit donc encore les petits enfans.

AN. 1118. *Sup. liv.* XXIII n. 59. XXIV. n. 28.

XLVII. Gelase II. pape. *Vita per Pandulf.*

Après la mort de Pascal II. Pierre évêque de Porto, qui depuis long-temps tenoit la premiere place après le pape, & avec lui tous les cardinaux, prêtres & diacres, commencerent à déliberer sur le choix d'un successeur; & jettant principalement les yeux sur Jean de Gaëte chancelier de l'église Romaine, ils envoïerent au Mont-Cassin où il étoit, le prier de venir incessamment. Il partit sans sçavoir ce qu'ils avoient fait entr'eux, monta sur sa mule & vint promptement à Rome. Le lendemain les cardinaux s'assemblerent au nombre de quarante-six, lui compris: sçavoir les évêques de Porto, de Sabine, d'Albane & d'Ostie, vingt-trois prêtres & dix-huit diacres. Nicolas primicier avec le corps des chantres: tous les soudiacres du palais, plusieurs archevêques, grand nombre de clercs d'un moindre rang: quelques-uns des sénateurs & des consuls Romains. Pour éviter les scandales assez frequens dans ces élections, ils s'assemblerent en un lieu qu'ils croïoient très-sur; & après avoir long-temps déliberé, ils s'accorderent tous à élire le chancelier. Ils le prirent aussitôt, le nommerent Gelase, & l'introniserent malgré sa resistance.

Il étoit né à Gaëte de parens nobles, qui le firent étudier dès son enfance: puis Oderise abbé du Mont-Cassin le leur aïant demandé, ils le donnerent à ce monastere, où il se distingua par son progrès dans les arts liberaux & dans l'observance reguliere. Il étoit encore jeune quand le pape Urbain II. le tira du Mont-Cassin la premiere année de son pontificat, & le fit

cardinal diacre de l'église Romaine, & peu de temps après chancelier : pour rétablir dans le saint siege l'ancienne élegance du stile presque perduë, comme dit Pandolfe d'Alatri auteur du temps. Après la mort d'Urbain le chancelier Jean de Gaëte fut toûjours attaché au pape Pascal, avec une affection singuliere : il lui aida à supporter toutes ses afflictions & fut son bâton de vieillesse. A sa recommandation ce pape promut à la dignité de cardinaux, prêtres ou diacres, plusieurs de ses scripteurs & de ses chapelains ; entre autres Pierre de Pise, Hugues d'Alatri, Saxon d'Anagnia & Gregoire de Gaëte. Jean fit de grandes liberalitez à son titre de sainte Marie en Cosmedin, tant en argenterie & en ornemens d'église qu'en fond de terres, & fut toûjours le protecteur du Mont-Cassin. Tel étoit le chancelier Jean de Gaëte quand il fut élu pape & nommé Gelase II.

AN. 1118.
Sup. liv. LXIII. n. 41. 48.

Cencio Frangipane dont la maison étoit proche du lieu d'élection, l'aïant appris, accourut aussi-tôt l'épée au côté & frémissant de colere : car il tenoit le parti de l'empereur. Il rompit les portes, entra dans l'église, prit le pape à la gorge, le frappa à coups de poing & de pied, jusques à l'ensanglanter de ses esperons : puis le traînant par les cheveux & par les bras, il le mena chez lui, l'y enchaîna & l'y enferma. Les cardinaux, le clergé, & plusieurs laïques assemblez pour l'élection, furent de même arrêtez par les satellites de Cencio : on les jettoit à bas de leurs chevaux & de leurs mules, on les dépoüilloit, on les maltraitoit : quelques-uns gagnerent leurs maisons demi-morts, & malheur à qui ne put s'enfuir. Au bruit de cette violence les Romains s'assemblerent ; Pierre préfet de la ville, Pierre de Leon avec les siens & plusieurs autres nobles avec leurs gens : le peuple

AN. 1118. de tous les quartiers prend les armes, on accourt à grand bruit au capitole, on envoïe députez sur députez aux Frangipanes, pour redemander le pape. Aussi-tôt les Frangipanes épouvantez le rendent, & Leon l'un d'eux se jette à ses pieds, lui demande pardon, & s'échappe ainsi du péril qui le menaçoit.

Le pape étant délivré fut couronné, mis sur le cheval blanc, & mené par la ruë sacrée à saint Jean de Latran, précedé & suivi de banieres suivant la coûtume. Son pontificat paroissoit assuré & paisible : les comtes & les barons le visitoient, il donnoit audience à ceux qui venoient pour quelques affaires, & les renvoïoit avec sa benediction. Ceux qui étoient sortis de Rome y rentroient ; on s'assembloit pour déliberer quand le pape devoit être ordonné & sacré ; car il n'étoit encore que diacre. Mais cette paix ne fut pas longue ; & une nuit le pape fut averti que l'empereur Henri étoit en armes à saint Pierre. En effet sur la nouvelle de la mort de Pascal & de l'élection de Gelase, l'empereur étoit venu en diligence & avoit mandé au nouveau pape : Si vous voulez confirmer le traité que j'ai fait avec Pascal, je vous reconnoîtrai pour pape & vous ferai serment de fidelité : sinon j'en ferai élire un autre & le mettrai en possession ; car l'empereur prétendoit toûjours être en droit d'approuver l'élection du pape.

Chr. Cass. IV. c. 46. Ussperg. an. 1118.

XLVIII. Fuite de Gelase.

Gelase aïant donc appris qu'il étoit si proche, se leva quoiqu'il fût nuit ; & s'étant fait mettre sur un cheval, malgré son grand âge & ses infirmitez, se retira chez un citoïen nommé Bulgamin, où il demeura caché le reste de la nuit. Le lendemain matin le pape & les siens se trouverent fort embarassez. Il n'y avoit pas de sûreté pour eux de demeurer à Rome, & ils ne

pouvoient s'enfuir par terre, parce que les Allemans tenoient les chemins. Ils resolurent donc de gagner la mer, & s'embarquerent sur le Tibre en deux galeres qui les menerent jusques à Porto. Là il fallut s'arrêter à cause du mauvais temps, la pluye, le tonnerre, la tempête qui agitoit la mer & le fleuve: car c'étoit au mois de Février. Les Allemans étoient sur le rivage, qui tiroient sur eux des traits empoisonnez, & menaçoient de les poursuivre jusques dans l'eau s'ils ne rendoient le pape. La nuit & la tempête les arrêta; & cependant le cardinal Hugues d'Alatri prit le pape sur ses épaules & l'emporta à la faveur de la nuit au château de saint Paul d'Ardée. Le matin les Allemans revinrent à Porto, on leur jura que le pape s'en étoit fui, & ils se retirerent. Mais on ramena le pape pendant la nuit: il s'embarqua avec les siens: le troisiéme jour ils aborderent à Terracine demi-morts, & le quatriéme à Gaëte.

AN. 1118.

Ils y furent très-biens reçus, aussi étoit-ce la patrie du pape; & quand la nouvelle de son arrivée fut répanduë dans le païs, quantité d'évêques s'y rendirent: entre autres Sennes archevêque de Capouë, Landulfe de Benevent, Alfane de Salerne, Gibalde abbé du Mont-Cassin, Sigenulfe abbé de Caves & plusieurs autres. L'empereur envoïa encore à Gaëte prier le pape de revenir se faire sacrer à Rome: témoignant qu'il desiroit ardemment d'assister à cette ceremonie & l'autoriser par sa presence; & que s'ils conferoient ensemble, ce seroit le meilleur moyen de rétablir l'union. Le pape, qui avoit été pris par l'empereur avec Pascal II. & mis aux fers, ne pouvoit s'y fier: il répondit donc, qu'il alloit se faire sacrer incessamment; & qu'ensuite l'empereur le trouveroit prêt pour la negociation, par tout où il lui

Falco. Benev.

AN. 1118. plairoit. En effet sans sortir de Gaëte le pape fut ordonné prêtre, puis sacré évêque en presence de tous les prélats que j'ai marquez, & de Guillaume duc de Poüille, de Robert prince de Capouë, & de plusieurs autres seigneurs qui lui prêterent tous serment de fidelité. Il fut sacré dans la fin de Février, passa tout le carême à Gaëte, & alla celebrer à Capouë la fête de Pâques, qui cette année 1118. fut le quatorziéme d'Avril.

XLIX. Bourdin antipape. Cependant l'empereur Henri irrité de la réponse de Gelase, resolut de faire un autre pape, comme il l'en avoit menacé ; & choisit l'archevêque de Brague, qui l'avoit couronné empereur l'année précedente. C'étoit Maurice Bourdin né en Limousin, d'où Bernard archevêque de Tolede l'emmena, comme il a été dit, en 1095. Il le fit premierement son archidiacre, puis évêque de Conimbre. Maurice fit le voïage de Jerusalem vers l'an 1108. & passa à Constantinople, où il fut cheri des grands & de l'empereur Alexis : après avoir employé trois ans à ce voïage il revint en Portugal, où saint Geraud archevêque de Brague étant mort, il fut élu pour lui succeder l'an 1110. Pour faire confirmer sa translation & recevoir le pallium, il alla à Rome où le pape Pascal II. lui accorda l'un & l'autre, moïennant un present considerable. Maurice soûtint vigoureusement la dignité de son siege contre Bernard archevêque de Tolede, qui vouloit l'assujettir à sa nouvelle primatie confirmée par le pape Pascal ; & qui se prévaloit contre lui de son autorité de légat en Espagne. Maurice alla à Rome en 1115. implorer le secours du pape, qui après avoir plusieurs fois averti Bernard de cesser ses vexations : lui déclara enfin qu'il le déchargeoit de sa légation sur la province de Brague, afin que

Vita per Baluz. to. 3. Miscell. p. 471.
Sup. liv. LXIV. n. 33.
epist. 4.
ap. Baluz. p. 480.

Maurice y pût exercer plus librement sa jurisdiction. La lettre est dattée d'Anagnia le troisiéme de Novembre. AN. 1118.

Maurice demeura long-temps en Italie à la poursuite de cette affaire ; & le pape Pascal connoissant sa capacité, le fit son légat pour traiter la paix avec l'empereur Henri, que Maurice en cette qualité, couronna en l'absence du pape ; comme il a été dit : mais le pape le trouva mauvais, & excommunia Maurice au concile de Benevent. Il demeura donc auprès de l'empereur, qui se tenant offensé que Jean de Gaëte se fût fait sacrer sans son consentement, fit élire pape celui-ci sous le nom de Gregoire VIII. le quatorziéme de Mars 1118.

Le pape Gelase étoit encore à Gaëte quand il apprit cette nouvelle ; & aussi-tôt il en écrivit au clergé & aux autres fideles de Gaule en ces termes : Après nôtre élection l'empereur est venu furtivement à Rome, ce qui nous a obligé d'en sortir. Il a demandé ensuite la paix par menaces, disant que si nous ne l'en assurions par serment ; il useroit de son pouvoir. Nous avons répondu que nous étions prêts à terminer le different entre l'église & l'état, soit à l'amiable, soit par justice dans le lieu & le temps convenable à Milan ou à Cremone à la saint Luc prochaine ; & cela par le conseil de nos freres, que Dieu a établis juges dans l'église. J'entens les évêques. La lettre continuë : Aussi-tôt, c'est-à-dire, le quarante-quatriéme jour après notre élection, il a intrus dans l'église Maurice évêque de Brague, excommunié l'année passée par le pape Pascal au concile de Benevent ; & qui autrefois en recevant le pallium par nos mains, avoit fait serment de fidelité au même pape & à ses successeurs, dont je suis le premier. En cette entreprise l'empereur n'a eu, grace à Dieu, per- ep. 1.

AN. 1118. sonne du clergé Romain pour complice : mais seulement des Guibertins, Romain de S. Marcel, Cencio de saint Chrysogone, Teuzon qui a long-temps ravagé le Dannemarc. Nous vous ordonnons donc, qu'après en avoir déliberé en commun, vous vous prépariez comme il convient à venger l'église votre mere. Gelase écrivit aussi à Bernard archevêque de Tolede, & aux évêques d'Espagne, d'élire un autre archevêque de Brague à la place de Maurice : enfin il écrivit au clergé & au peuple de Rome, de l'éviter comme un excommunié. Il tint ensuite un concile à Capouë, où il excommunia l'empereur & son antipape.

ep. 2. & alia ap. Roderic. to. x. n. 823. ex Ursper.

Chr. Cassin. IV. c. 64.

Maurice Bourdin étoit cependant à Rome, où il demeura tout le reste de l'année ; & le jour de la Pentecôte il couronna comme pape l'empereur Henri qui se retira quelque-temps après en Ligurie, & de là en Allemagne. Bourdin envoïoit des bulles de tous côtez en qualité de pape Gregoire ; & fut reconnu en quelques lieux ; comme en Allemagne, par Herman évêque d'Ausbourg, & en Angleterre par quelques-uns, qui tenoient Gelase pour antipape ; & d'autres ne reconnoissoient ni Gelase ni Gregoire : toutefois la France & la plûpart de la chrétienté reconnut Gelase.

L.
Gelase à Rome.
Landulf. n. 12.

Quand il sçut que l'empereur s'étoit retiré, il revint à Rome secretement, & se cacha dans une petite église nommée sainte Marie du second cierge, entre les maisons d'Etienne & Pandulfe le Normand & de Pierre Latron, qui le protegeoient. Le jour de sainte Praxede vingt-uniéme de Juillet, il résolut d'officier dans l'église de cette sainte : par le conseil du cardinal Didier qui en étoit titulaire ; contre l'avis de plusieurs, qui representoient que cette église étoit dans les forteresses des Frangipanes. L'offi-

se n'étoit pas encore fini, quand les Frangipanes vinrent avec une troupe de gens armez à pied & à cheval attaquer le pape & les siens à coups de pierres & de traits. Etienne le Normand & Crescence Gaëtan neveu du pape résisterent vigoureusement, quoique leur troupe fût beaucoup moindre : il y eut un rude combat qui dura une grande partie du jour. Le pape s'enfuit, faisant compassion aux femmes qui le voïoient demi-vêtu de ses ornemens, courir seul par les champs autant que son cheval pouvoit aller. Son porte-croix tomba en le suivant, & une pauvre femme qui le trouva, le cacha jusques au soir avec sa croix & son cheval. AN. 1118.

Le combat duroit encore, quand Etienne le Normand dit aux Frangipanes : Que faites-vous? Le pape à qui vous en voulez s'est sauvé : voulez-vous aussi nous perdre ? Nous sommes Romains comme vous, & même vos parens : retirons-nous de part & d'autre, nous sommes assez fatiguez. Ils se retirerent en effet ; & on trouva le pape dans la campagne près l'église de saint Paul las & gémissant. Le lendemain ses amis tinrent conseil, & le pape parla ainsi après tous les autres : Mes freres, suivons l'exemple de nos peres & le précepte de l'évangile, puisque nous ne pouvons vivre en cette ville, fuïons dans une autre : fuïons cette Sodome & cette Egypte. Je le dis devant Dieu, j'aimerois mieux, si jamais il étoit possible, avoir un seul empereur, que d'en avoir un si grand nombre : un méchant au moins perdroit les autres plus méchans, jusques à ce qu'il sentît lui-même la justice du souverain empereur. Tous approuverent l'avis du pape, & aussi-tôt il distribua ses commissions pour le gouvernement de l'église pendant son absence. Il fit son vicaire Pierre évêque de Porto, & lui donna quelques cardi-

An. 1118. naux pour lui aider ; il donna la garde de Benevent à Hugues cardinal des saints apôtres ; à Nicolas la conduite des chantres : il laissa la préfecture de Rome à Pierre qui l'avoit prise malgré le pape Pascal, quoique ce fût un méchant homme : mais il donna l'étendart & la garde de la ville à Etienne le Normand, qui étoit le plus considerable de son parti.

Le pape Gelase étoit encore à Rome le premier jour de Septembre, comme il paroît par
epist. 4. la bulle donnée en faveur de Gautier archevêque de Ravenne : qui aïant été tiré malgré lui d'entre les chanoines réguliers, avoit été élû unanimement pour remplir ce siege, & sacré par le pape. Depuis Guibert cette église avoit été jusques-là dans le schisme, & occupée par des évêques que l'empereur avoit choisis : c'est pourquoi les papes avoient soustrait à la jurisdiction de Ravenne, les églises de Plaisance, Parme, Rège, & Bologne. Par cette bulle le pape Gelase en faveur de la réünion à l'église Romaine, rend à celle de Ravenne ses droits sur ces quatre églises, & sur toutes les autres qui y sont énoncées, & accorde à Gautier le pallium.

LI. Baudoüin II. roi de Jerusalem. *Tyr.xi.c.29*

Jerusalem changea cependant de roi & de patriarche. Dès l'année précedente le roi Baudoüin avoit été dangereusement malade ; & se croïant prêt à rendre compte à Dieu de ses actions, il renvoïa Adelaïde comtesse de Sicile, qu'il avoit fait venir & épousée trois ans
Sup. n. 16. auparavant, quoique sa femme légitime, qui étoit demeurée à Edesse, vécût encore. Ce fut par le conseil du patriarche Arnoul, que Baudoüin trompa ainsi cette princesse, & s'attira par là à lui & à son roïaume, une haine immortelle du comte Roger, depuis roi de Si-
n. 31. cile, fils d'Adelaïde. L'année suivante le roi

Baudoüin retomba malade en Egypte, où il faisoit la guerre; & mourut comme il revenoit en Palestine, la dix-huitiéme année de son regne. On rapporta son corps à Jerusalem, où il arriva le dimanche des Rameaux septiéme d'Avril 1118. dans le même temps que la procession en sortoit, & par le même chemin, qui étoit la vallée de Josaphat. Il fut enterré près du roi Godefroi son frere, dans l'église du saint Sepulchre. AN. 1118.

Son successeur fut Baudoüin du Bourg son parent, à qui il avoit laissé le comté d'Edesse quand il fut appellé à la couronne. Il étoit François fils aîné de Hugues comte de Rethel, & vint à la croisade avec Godefroi de Boüillon. Après avoir gouverné dix-huit ans la comté d'Edesse, il voulut aller à Jerusalem visiter les saints lieux, & voir le roi son parent & son bienfaiteur. Il apprit en chemin que ce prince étoit mort en Egypte, & ne laissa pas de continuer son voyage : en sorte qu'il arriva à Jerusalem en même temps que le corps du roi y fut apporté. Aussi-tôt qu'il fut enterré, les prélats & les seigneurs délibererent sur le choix d'un successeur. Les uns disoient qu'il falloit attendre le comte Eustache frere des deux rois défunts, & suivre la loi de la succession : les autres representoient que l'état du roïaume ne permettoit pas ce délai, & qu'ils ne pouvoient demeurer sans chef. Alors Joscelin seigneur de Tiberiade, homme habile & éloquent, & qui avoit une très-grande autorité dans le roïaume, leur dit : Voila le comte d'Edesse parent du roi, homme brave & vertueux, vous n'en sçauriez trouver nulle part un plus digne. Le patriarche Arnoul fut du même avis, & ils y amenerent aisément tous les autres. Ainsi Baudoüin II. fut élû roi de Jerusa-

Id. lib. XII. *c.* 1. *c.* 2. *c.* 3.

lem, & couronné solemnellement le jour de
AN. 1118. Pâques. Cependant on avoit envoyé des seigneurs à Eustache comte de Boulogne, pour l'inviter à venir prendre la couronne après ses freres : ils eurent peine à lui persuader de partir, & toutefois ils l'amenerent jusques en Poüille, où il apprit que l'on avoit couronné le comte d'Edesse. Alors il dit : Dieu me garde d'apporter du trouble dans un roïaume où ma famille a rétabli la paix de JESUS-CHRIST, & pour la tranquilité duquel mes freres ont donné leur vie & acquis une gloire immortelle. Aussi-tôt, quoi qu'on lui pût dire, il retourna sur ses pas & revint chez lui.

Id. XI, c. 26. Le patriarche Arnoul mourut dans la même année. Dès l'an 1115. le pape Pascal bien informé de ses desordres & de sa vie infâme, envoya en Syrie l'évêque d'Orange en qualité de légat, qui assembla les évêques de tout le roïaume, obligea Arnoul d'y comparoître, & le déposa de son siege comme il meritoit. Mais Arnoul se fiant à ses artifices, ausquels presque personne ne resistoit, passa la mer, vint à Rome ; & par ses flateries & les presens qu'il répandit abondamment, gagna si bien le pape & tout son conseil, qu'il fut rétabli dans son siege & revint à Jerusalem ; où il vêcut avec la même
XII. c. 6. licence qu'auparavant. Enfin il mourut l'an 1118. & eut pour successeur un homme simple & craignant Dieu nommé Gormond ; natif de Piquigny au diocese d'Amiens.

LII. Mort de l'empereur Alexis Comnene.

La même année 1118. que les Grecs comptoient 6626. le jeudi quinziéme d'Août, mourut à C. P. l'empereur Alexis Comnene, âgé d'environ soixante & dix ans : après en avoir regné trente-sept, quatre mois & quelques jours. Nonobstant les differends qu'Alexis eut avec les princes Latins, il paroît avoir toûjours été ca-

Anna lib XV. p. 501. *Zonar.* XVIII. n. 29.

tholique & en communion avec l'église Romaine : premierement par les lettres qu'il écrivit au pape Urbain II. & Pascal II. ensuite par les offrandes qu'il envoïa en divers temps au monastere du Mont-Cassin, & même à celui de Clugni, quoique beaucoup plus éloigné. De plus, ce prince étoit fort soigneux de sçavoir sa religion ; & quand les affaires publiques lui laissoient quelque loisir, il l'emploïoit à étudier l'écriture sainte, & en conferer avec des personnes doctes dont il y avoit toûjours grand nombre à C. P. Son but en cette étude étoit principalement de réprimer les heresies qui s'étoient glissées en differentes parties de l'empire à la faveur des dominations étrangeres ; & ce fut dans cette vûë qu'il ordonna à Euthymius Zigabene de composer sa Panoplie.

AN. 1118. *Sup. liv. LXIII. n. 42. LXIV. n. 22. LXVI. n. 15. Chr. Cass. IV. c. 46. ibid. c. 17. 27. 46. Petr. II. ep. 39. Euthym. Zygab. Panopl. init.*

LIII. Pauliciens convertis.

Sup. n. 10. Zonar. XVIII. n. 26. Anna Comn. lib. 14. p. 450. Sup. liv. LVI. n. 24.

Outre ce que j'ai rapporté de la punition des Bogomiles : l'empereur Alexis s'appliqua encore vers la fin de son regne, à rechercher & à convertir d'autres heretiques semblables. C'étoit les Pauliciens que l'empereur Jean Zimisques avoit autrefois transportez d'Asie en Thrace, aux environs de Philippopolis, pour défendre cette frontiere contre les incursions des Scythes : mais ces Manichéens nourris dans l'indépendance, revinrent bien-tôt à leur naturel. Ils pervertissoient les catholiques du païs, les pillant & les tyrannisant ; & il s'y mêla encore d'autres heretiques Armeniens & Jacobites. L'empereur Alexis aïant soûmis les Pauliciens, partie sans combat, partie de force, entreprit de les convertir. Il conferoit avec eux depuis le matin jusques au soir, & quelquefois bien avant dans la nuit, accompagné d'Eustrate évêque de Nicée, & de celui de Philippopolis : le cesar Nicephore Bryenne gendre de l'empereur, assistoit aussi à ces disputes. Plusieurs de ces Ma-

nichéens se convertirent & se firent baptiser ; mais leurs trois chefs, Couleon, Cousin & Pholus ne se rendoient point, & reprenoient la dispute l'un après l'autre. L'empereur desesperant de les persuader, les envoïa à C. P. où il les fit enfermer.

Cependant il demeuroit sur les lieux, où il en convertissoit tantôt cent par jour, tantôt davantage, & enfin des villes & des villages entiers. Il donna aux habitans les plus considerables, des emplois dans ses troupes, & pour le petit peuple, il le rassembla dans une ville qu'il fonda de nouveau, & leur donna des terres à cultiver. Quand il fut de retour à C. P. il recommença à disputer avec les trois chefs des Pauliciens ; Couleon se convertit, les deux autres demeurerent opiniâtres, & furent condamnez à une prison perpetuelle.

LIV. Constitutions d'Alexis. *Jus-Græco Rom. liv. II. p. 121. 123.*

Nous avons plusieurs constitutions d'Alexis Comnene touchant les matieres ecclesiastiques. La premiere du mois de Septembre indiction neuviéme, c'est-à-dire de l'an 1086. par laquelle il confirme celle de l'empereur Isaac Comnene son oncle, qui regloit le canonique des évêques & les droits d'ordination. On appelloit canonique, l'estimation des prémices que les laïques doivent à l'évêque chaque année, & elle est ainsi taxée pour un village de trente feux, une piece d'or & deux d'argent, un mouton, six boisseaux d'orge, six de farine, six mesures de vin, & trente poules. Pour les villages moindres à propotion. Pour les ordinations l'évêque prenoit sept pieces d'or, une pour faire un homme simple clerc ou lecteur, trois pour le diaconat, & trois pour la prêtrise. On taxe aussi le droit de l'évêque pour les mariages. Une autre constitution du mois de Juin indiction *p. 126.* septiéme, l'an 6592. c'est-à-dire 1084. déclare

nulles les fiançailles contractées à sept ans, & veut que les parties en aïent douze ou quatorze: défendant toutefois de les faire le même jour que les nôces. Ce qui est confirmé par une autre constitution de l'an 1092. *p. 134.*

La quatriéme qui est du mois de Mai 6595. 1087. fut faite en presence d'un concile, & déclare qu'il est permis à l'empereur d'ériger en métropoles les évêchez ou les archevêchez; & de regler suivant sa volonté ce qui regarde l'élection & la disposition de ces églises; sans préjudice des anciens droits du métropolitain sur l'église élevée à une nouvelle dignité. Par la sixiéme constitution qui est du mois de Novembre, indiction seconde, c'est-à-dire l'an 1093. l'empereur permet à ceux qui sont élus pour les évêchez d'Orient, de garder leurs abbaïes ou leurs autres benefices. C'est que ces évêchez étoient occupez ou dépoüillez de leurs revenus par les infideles; ce qui faisoit que ceux qui en étoient pourvûs ne vouloient point les accepter, craignant d'y manquer de subsistance, après avoir quitté celle qui leur étoit assurée; c'est pourquoi l'empereur leur permet de garder l'un & l'autre en attendant le rétablissement de ces églises Orientales. La huitiéme constitution du mois de Decembre 1095. donne au patriarche la visite & la correction de tous les monasteres de son diocese, avec les distinctions qui y sont marquées. C'est ce qui me paroît de plus notable dans les constitutions de l'empereur Alexis. *p. 130. p. 138. Balsam. ad can. 37. conc. 6. Sup. liv. XL. n. 51. p. 141.*

Sa vie a été écrite par sa fille Anne Comnene, femme du cesar Nicephore Bryenne, princesse sçavante, mais dont le stile sent plûtôt le panegyrique que l'histoire. Le successeur d'Alexis fut son fils Jean Comnene, nommé par les Grecs Calo Joannes, c'est-à-dire le beau Jean. Il regna vingt-quatre ans.

XV. Monastere de la Pleine de grace. *Typ. Iren. to. 1. Anal. Gr. p.* 128. L'imperatrice Irene Ducas épouse d'Alexis, fonda à C. P. un monastere de filles, auquel elle donna des constitutions suivant l'usage des Grecs, qui accordoit ce pouvoir aux fondateurs; & nous avons ces constitutions d'Irene, où l'on voit plusieurs particularitez remarquables de l'observance des religieuses Grecques.

c. 5. Ce monastere étoit dédié à la sainte Vierge sous le nom de Pleine de grace, & devoit avoir vingt-quatre religieuses, avec permission d'augmenter jusques à quarante, si les revenus aug-
c. 1. mentoient. Il étoit fondé avec entiere exemption de l'empereur, du patriarche & toute puissance ecclesiastique & séculiere; & avoit une protectrice qui étoit l'imperatrice Irene;
c. 80. & après sa mort une princesse de sa famille, suivant l'ordre de substitution qu'elle avoit
c. 4. marqué. Si quelque princesse de la famille se faisoit religieuse dans cette maison, elle devoit avoir quelques privileges, & n'être pas astreinte
c. 7. à la régle si étroitement que les autres. Les religieuses devoient être reçuës gratuitement, avec permission toutefois de prendre ce qui seroit
c. 9. 10. volontairement offert. Il n'étoit pas permis d'aliener les immeubles du monastere, mais seule-
c. 11. 12. 13. ment les meubles en cas de nécessité. La premiere abbesse fut choisie par l'imperatrice, ensuite elle devoit être éluë par la communauté, &
c. 14. pouvoit être déposée. Il y avoit un économe pour les affaires du dehors; & ce devoit toû-
c. 15. jours être un eunuque; aussi-bien que les deux prêtres du monastere, que l'on prenoit entre les moines autant qu'il étoit possible. Elles n'avoient qu'un pere spirituel à qui elles rendoient
c. 16. compte de leurs pensées, & c'étoit aussi un eunuque.

c. 6. Les religieuses couchoient toutes en un mê-
c. 27. me dortoir, à la vuë des unes des autres; elles

travailloient de leurs mains ; & pendant le travail une d'entr'elles lisoit l'écriture sainte. Leur clôture n'étoit pas si exacte que les femmes, principalement les proches parentes, n'entrassent quelquefois dans la maison ; pour les hommes, la religieuse leur parloit à la porte accompagnée d'une ancienne. Elles sortoient même quelquefois pour aller voir leur pere ou leur mere malades. Il y a plusieurs distinctions marquées pour la nourriture pendant le carême & les autres jours de jeûne ; à cause des fêtes qui se peuvent rencontrer en ces jours, & qui font diminuer l'abstinence suivant l'usage de l'église Grecque ; mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou le poisson. On recommande étroitement la pauvreté exacte & l'exclusion de toute proprieté. Les religieuses se baigneront tous les mois : les malades, toutes les fois que le medecin l'ordonnera ; & ce medecin du monastere doit être eunuque ou vieux. Comme ce monastere avoit peu d'étenduë, la sepulture des religieuses étoit dehors ; & pour cet effet l'imperatrice Irene avoit obtenu du patriarche Nicolas, un petit monastere nommé Cellarée, dépendant de la grande église. Elle y mit quatre religieuses du monastere de la Pleine de grace, avec un prêtre seculier pour y faire l'office. On y transportoit la défunte ; & il y avoit au convoi le nombre de religieuses reglé par l'abbesse. C'est ce qui m'a paru de plus singulier dans ces constitutions du monastere fondé par l'imperatrice Irene.

c. 17.
c. 46. 47. 48.
c. 50. 51. 52. 56.
c. 57.
c. 70.

LVI.
Le pape Gelase en Provence.
Pandulf. n. 16.

Le pape Gelase II. ne se trouvant pas en sûreté à Rome, en partit le second jour de Septembre 1118. Il étoit accompagné de deux cardinaux prêtres, Jean de Crême & Gui de sainte Balbine, & de quatre cardinaux diacres, dont le premier étoit Pierre de Leon, avec deux

nobles Romains & leur suite. Ils furent reçus à Pise avec grand honneur, & le pape y fit un sermon qui parut très-éloquent. Quelques jours après il se rembarqua & arriva en Provence au port de saint Gilles; où il fut reçu par l'abbé Hugues & sa communauté, & défraïé liberalement pendant un assez long séjour qu'il y fit. Là tous les évêques du pays, grand nombre de moines, quantité de noblesse & de peuple se rendirent auprès du pape & lui offrirent leurs services. Pons abbé de Clugni entre autres presens, donna au pape trente chevaux, & l'abbé de saint Gilles dix, dont il se servit pour marcher dans le païs. Il y dédia trois églises & marqua avec des pierres les bornes de leurs franchises. Il confirma la primatie de l'église de Tolede par une bulle adressée à l'archevêque Bernard, & dattée de saint Gilles le septiéme de Novembre.

AN. 1118.

LVII. Commencemens de saint Norbert.

Vita ap. Boll. 6. Jun. to. 19. p. 821.

Pendant que le pape y étoit, saint Norbert l'y vint trouver, & obtint de lui la permission de prêcher. C'étoit un jeune seigneur Alleman, né à Santen dans le païs de Cleves, qui aïant étudié, étoit entré dans le clergé & avoit reçu le soudiaconat. En cette qualité il se mit à la cour de Frideric archevêque de Cologne, puis à celle de l'empereur Henri, & s'y fit aimer & estimer, non seulement par sa noblesse & ses grands biens, mais par ses qualitez personnelles, sa belle taille, sa bonne mine, ses lettres, sa politesse, sa liberalité, sa douceur. Mais cette prosperité pensa le perdre; comme le monde lui applaudissoit, il ne songeoit point à l'éternité, il n'étoit occupé que de son ambition & de son plaisir, il suivoit tous ses desirs, sans se rien refuser, & les pensées de la vie future lui sembloient des songes & des fables. Un jour comme il marchoit dans une agréable prairie, bien

bien monté, vêtu de soïe, suivi d'un seul valet: il survint un grand orage, des éclairs, des tonnerres effroïables. Son valet lui cria de retourner sur ses pas; & aussi-tôt un coup de foudre tomba aux pieds de son cheval, brûla l'herbe, ouvrit la terre de la hauteur d'un homme, & on sentit une odeur de souffre qui paroissoit infernale. Norbert demeura étendu d'un côté, le cheval de l'autre, & le valet épouvanté.

Norbert parut mort pendant une heure, après laquelle il revint comme d'un profond sommeil, & dit en soi-même: Seigneur, que voulez-vous que je fasse? & se répondit: Quitte *Act.* IX. 6. le mal & fais le bien, cherche la paix & la *Ps.* 33. poursuis. Il retourna donc sur ses pas résolu de se convertir: mais d'abord il ne voulut rien changer à son exterieur, il se contenta de porter un cilice sous ses habits précieux, & de travailler au-dedans à se combattre lui-même. Il quitta la cour & demeuroit chez lui, ou dans l'abbaïe de Sigebert près de Cologne avec l'abbé Conon depuis évêque de Ratisbonne, attendant le temps de se déclarer; & comme il étoit encore peu instruit dans les voïes de Dieu, il résolut en quittant le monde de prendre les ordres croïant faire plus de fruit. Ainsi le temps de l'ordination étant venu, il alla avec un pieux empressement trouver Frideric archevêque de Cologne: le priant de l'ordonner avec les autres. L'archevêque surpris qu'il demandât de lui-même ce qu'il avoit souvent refusé quand on lui offroit, le lui promit avec joïe. Norbert ajoûta: Je desire d'être ordonné en même temps diacre & prêtre. L'archevêque encore plus étonné, lui demanda la cause d'un si soudain changement; & le pressa tellement que se jettant à ses pieds, il lui demanda avec larmes l'absolution de ses pechez, & l'aïant obtenuë

lui déclara son dessein. L'archevêque touché de l'amitié qu'il portoit à Norbert, & persuadé qu'il y avoit quelque inspiration divine dans un changement si extraordinaire : crut devoir en cette occasion se dispenser de la regle, qui ne permettoit pas de donner ces deux ordres tout à la fois.

L'heure de l'office étant venuë on rangea les autres ordinans revêtus d'aubes suivant la coûtume ; & Norbert se presenta au milieu du peuple, d'autant plus attentif à le regarder qu'il étoit plus connu. Quand le sacristain lui presenta les ornemens dont il devoit se revêtir, il étendit la main vers un de ses domestiques dont il reçut une pellice de peau d'agneau qu'il avoit fait apporter exprès ; & s'étant dépoüillé d'un habillement très-riche qu'il portoit, il se revêtit de celui-ci, qui selon l'usage du temps & du pais étoit très-meprisable : ensuite il tendit l'autre main au sacristain & reçut les ornemens.

Après son ordination il retourna au monastere de Sigebert, où il demeura six semaines pour y apprendre l'exercice de ses fonctions & se former à la pieté : puis il revint chez lui à Santen ; & parce qu'il en étoit chanoine, le doïen & ses confreres le prierent comme nouveau prêtre de celebrer la grande messe. Il l'accepta, & après l'évangile il fit un sermon, où il parla avec un zele merveilleux sur la vanité du monde, la breveté de la vie, & l'impossibilité d'y être heureux : appuïant fortement sur les deffauts qu'il connoissoit dans les chanoines ses confreres, sans toutefois en désigner aucun en particulier. Le lendemain quand ils furent au chapitre il prit le livre de la regle, & s'adressant au doïen, il lui montra par les paroles de saint Gregoire & de saint Isidore, qu'il devoit rappeller les autres au droit chemin.

C'étoit apparemment la regle d'Aix la Chapelle tirée entre-autres de ces deux saints. Les anciens chanoines écoutoient Norbert paisiblement, voiant qu'il avoit raison : mais les jeunes murmuroient & s'en mocquoient, lui gardant toutefois encore quelque respect exterieur. Le jour suivant il les proclama en plein chapitre, marquant leurs fautes en particulier avec les circonstances, & comme il continua pendant plusieurs jours, il leur devint insupportable : en sorte qu'ils exciterent contre lui un clerc de basse naissance & méprisable en toutes manieres, qui le chargea d'injures & lui cracha au visage. Norbert s'essuia simplement, imputant cet affront à ses pechez, & toutefois celui qui l'avoit insulté étoit tel, que s'il l'avoit fait trainer dans la boüe par les garçons de sa cuisine, tout le monde eut dit que c'étoit bien fait. C'est ainsi qu'en parle l'auteur original de sa vie. AN.1118. Su. liv. LVI. n. 23.

Un jour comme il disoit la messe dans une chapelle souterraine, une grosse araignée tomba dans son calice après la consecration. Il avala tout, résolu à ce qui pourroit arriver; & après la messe, comme il demeuroit devant l'autel n'attendant que la mort, il sentit quelque demangeaison dans le nez, & l'araignée en sortit. Il demeura trois ans dans ce même habit d'une pauvreté singuliere, prêchant à tout le monde & travaillant à sa propre perfection; & quand il étoit maltraité par ceux à qui ses prédications étoient incommodes, il alloit chercher de la consolation chez les moines de Sigeberg, ou chez les chanoines reguliers de Closterrath, ou avec un saint hermite nommé Lidulfe. En ce temps-là, c'est-à-dire, l'an 1118. il se tint un concile à Frislar où présida Conon évêque de Palestrine légat du pape Gelase. Les évêques &

AN. 1118. les abbez qui y étoient assemblez y appellerent Norbert; & d'un commun accord ils l'accuserent devant le légat, de ce qu'il prêchoit sans mission & déclamoit contre eux sans aucune autorité; & de ce qu'il portoit un habit extraordinaire & peu convenable à sa naissance, quoiqu'il ne fût point religieux & gardât la proprieté de ses biens. Norbert répondit : qu'il avoit reçu le pouvoir de prêcher quand il avoit été ordonné prêtre; & que saint Pierre nous apprend que ce n'est pas l'habit précieux qui nous rend agréables à Dieu. Enfin ils le laisserent aller. Le légat Conon tint aussi vers le même temps un concile à Cologne, où il publia l'excommunication contre l'empereur comme à celui de Frislar.

1 Pet. III. 3. to. x. p. 823. ab Ursperg.

LVIII. S. Norbert vient trouver le pape.

Norbert voïant que tous étoient contre lui, & rejettoient la verité qu'il prêchoit, ne cherchant qu'à le calomnier; alla trouver l'archevêque de Cologne son prélat, & resigna entre ses mains tout ce qu'il avoit de benefices & de revenus ecclesiastiques, qui étoient considerables. Ensuite il vendit ses maisons & ses autres biens, même ses meubles, & en distribua le prix aux pauvres : ne gardant que dix marcs d'argent, une mule & une chapelle pour dire la messe; & prit seulement deux laïques pour l'accompagner, resolu de voïager hors de son païs. Mais étant arrivé à Hui sur la Meuse, il se défit encore du peu qu'il avoit gardé, ne retenant que sa chapelle; & s'en alla nuds pieds vêtu seulement d'une tunique de laine & d'un manteau avec ses deux compagnons. En cet équipage il traversa toute la France & arriva à saint Gilles où il trouva le pape Gelase. Il lui declara sa résolution, s'accusant particulierement d'avoir reçu ensemble le diaconat & la prêtrise, contre les canons, & en demanda l'absolution. Le

pape admirant sa sagesse & l'esprit de Dieu qui étoit en lui, ne lui accorda pas seulement cette absolution; il voulut encore le retenir avec soi, mais Norbert le conjura de ne lui point demander cette marque d'obéissance; il lui representa que c'étoit dans les cours des princes & des évêques qu'il s'étoit dissipé & débauché, qu'ainsi il ne convenoit ni à sa jeunesse ni à la pénitence qu'il s'étoit proposée, de demeurer à la suite du pape : mais que s'il lui ordonnoit d'être chanoine, moine, ou hermite, ou de vivre en pelerin, il lui obéiroit volontiers en tout. Le pape voïant sa fermeté & son zele, & sçachant la persecution qu'il avoit soufferte à cause de la prédication : lui donna la faculté de prêcher la parole de Dieu, non seulement dans les lieux où il l'avoit prêchée, mais par tout où il voudroit, lui en donnant même un ordre exprès. Avec défense à ceux qui avoient voulu s'y opposer, d'empêcher le simple peuple de profiter de ses instructions; & afin que personne n'en pût douter, il lui en fit expedier une bulle. Avec ces pouvoirs Norbert s'en retourna, marchant toûjours nuds pieds dans la plus grande rigueur de l'hiver : & sans que le froid, la faim, ni la lassitude ralentissent sa ferveur. Il marchoit quelquefois dans la niege jusques aux genoux, il ne mangeoit que le soir & des viandes de carême, hors les dimanches, & usoit rarement de vin ou de poisson.

AN. 1118.

LIX. Concile de Roüen *Orderic. lib. 12. p. 846. to x. conc. p. 824.*

Le pape Gelase envoïa un légat à Roüen, où se tenoit un concile qui commença le sept Octobre de cette année 1118. Henri roi d'Angleterre y traita de la paix du roïaume, avec Raoul archevêque de Cantorberi & les autres seigneurs qu'il y avoit assemblez; & Geoffroi archevêque de Roüen y traita des affaires de l'église, avec quatre de ses suffragans qui étoient presens & plu-

sieurs abbez dont dix sont nommez : les évêques étoient Richard de Bayeux, Jean de Lisieux, Turgis d'Avranches, & Roger de Coutances. Serlon de Sées envoïa s'excuser sur sa vieillesse & ses infirmitez : Audin d'Evreux sur la nécessité de défendre le païs contre les ennemis, en quoi toutefois il réussit mal. Le légat du pape étoit un clerc Romain nommé Conrad, qui parla très-éloquemment, comme aïant été nourri dans la source de la latinité. Il se plaignit de l'empereur qui persecutoit les catholiques, de l'antipape Bourdin, & des vexations que l'église souffroit en Toscane. Il representa que le pape avoit été reduit à venir au deçà des Alpes comme en exil : & conclut en demandant à l'église de Normandie le secours de ses prieres, & encore plus de son argent. Ce sont les termes d'Orderic auteur du temps.

IX. Reduction de Sarragoce. *Clr. Malleac. f. 219. to. 2. Bibl. Lab.* *Blanca. Arragon. p. 637.*

La même année on tint un concile à Toulouse, où on conclut le voïage d'Espagne pour le secours d'Alfonse roi d'Arragon, qui le sixiéme de Decembre gagna une grande bataille contre les Mores où étoient plusieurs de leurs rois, entre autres ceux de Maroc & de Grenade. Le dixiéme du même mois il prit Sarragoce, après quoi se rendirent huit autres villes & plusieurs châteaux. Avant la prise de Sarragoce on avoit élû pour en être archevêque Pierre Librane, qui alla trouver le pape Gelase, fut sacré de sa main, & rapporta une bulle dattée du neuviéme de Decembre, & adressée à l'armée chrétienne qui assiegeoit Sarragoce. Par cette bulle le pape accorde indulgence à ceux qui après avoir reçu pénitence mourroient en cette entreprise ; & à tous ceux qui travailleroient au rétablissement de cette église & donneroient pour la subsistance du clergé ; indulgence à la discretion des évêques, à proportion de leurs bonnes œuvres. En-

Gel. epist. 5.

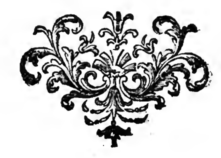
vertu de cette bulle l'archevêque Pierre étant établi dans son siege envoïa son archidiacre Miorrand, avec des lettres souscrites par lui & par trois autres évêques adressées à tous les fideles : afin de donner des indulgences & recüeillir des aumônes pour le rétablissement de son église. Sarragoce avoit été près de quatre cens ans au pouvoir des infideles. AN. 1118.

Si-tôt que le roi de France Loüis eut appris que le pape Gelase étoit arrivé en Provence, il y envoïa Suger moine de saint Denis, avec des presens qui étoient comme les premices de son roïaume; & ils convinrent du jour auquel le roi se rendroit à Vezelai, pour voir le pape & conferer avec lui. Cependant le pape Gelase tint un concile à Vienne; & en partant donna ordre à l'archevêque Gui de le venir trouver à Clugni : où le pape étant arrivé fut reçu avec tous les siens, selon qu'il convenoit à sa dignité & à l'opulence de ce monastere. Il y reçut plusieurs prélats & les envoïez de plusieurs princes avec quantité de presens; & il commençoit à respirer & à donner ses ordres pour le soulagement de ceux qu'il avoit amenez & de ceux qu'il avoit laissez à Rome, quand il fut attaqué d'une pleuresie outre la goute qui l'incommodoit depuis long-temps, & se trouva réduit à l'extrêmité. *Ab. Ursp. an. 1119. Pandulf.*

LXI. Mort de Gelase II.

Alors il fit appeller l'évêque de Palestrine avec les autres cardinaux qui étoient presens, & voulut le désigner pour son successeur : mais l'évêque s'en excusa en disant : à Dieu ne plaise que je me charge de ce fardeau, indigne & miserable que je suis : vû principalement que de notre temps le saint siege étant sous la persecution a besoin pour se soûtenir de richesses & de puissance temporelle. Si vous voulez croire mon conseil, nous élirons l'archevêque de

AN. 1119. Vienne qui outre la pieté & la prudence a encore la puissance & la noblesse seculiere : car nous esperons qu'il délivrera le saint siege de cette longue vexation. Ce discours fut approuvé du pape malade & des cardinaux presens ; & aussitôt on envoïa querir l'archevêque de Vienne. Mais pendant qu'il étoit en chemin le pape sentant approcher sa fin, fit sa confession devant un grand nombre de personnes, reçut le corps & le sang de Notre-Seigneur, se fit coucher à terre, suivant l'usage monastique ; & rendit ainsi l'esprit le vingt-neuviéme de Janvier 1119. après un an moins deux jours de pontificat. Il fut enterré à Clugni, & le saint siege vaqua quinze jours. Le roi Louis apprit sa mort comme il étoit en chemin pour se rendre à la conference de Vezelai.



LIVRE SOIXANTE-SEPTIE'ME.

GUI archevêque de Vienne étant arrivé à Clugni après la mort du pape Gelase, fut élû pape & nommé Callixte II. par les cardinaux qui étoient presens : mais il resista fortement, principalement par la crainte que son élection ne fût pas approuvée à Rome ; & jusques à ce que la ratification en fût venuë, il ne pouvoit se resoudre à porter la chape rouge. Gui étoit fils de Guillaume Tête-hardie comte de Bourgogne, parent des empereurs & des rois de France & d'Angleterre : sa sœur Guille avoit épousé Humbert II. comte de Maurienne, & leur fille Adelaïde étoit reine de France, épouse de Louis le Gros. Entre les lettres que Callixte écrivit aux principaux prélats pour leur donner part de son élection, nous avons celle qu'il adressa à Adalbert archevêque de Maïence, où il parle ainsi : Le pape Gelase d'heureuse memoire en partant de Vienne m'enjoignit de l'aller trouver quand il seroit à Clugni : à quoi voulant satisfaire quelques jours après, je reçus en chemin la nouvelle de sa mort. Toutefois afin de consoler nos freres qui étoient venus avec lui, j'allai à Clugni touché d'une sensible douleur. Mais lorsque je ne songeois qu'à leur consolation, ils m'ont imposé un fardeau au dessus de mes forces. Car les évêques, les cardinaux, les clercs, & les laïques Romains m'ont pris malgré ma résistance d'un consentement unanime, pour gouverner l'église Romaine sous le nom de Callixte.

AN. 1119.
I.
Callixte II. pape.
Vita per Pandulf.
epist. 1.

Les cardinaux qui étoient à Clugni envoïerent à Rome donner part de la mort de Gelase & de l'élection de Callixte à Pierre évêque de

Chron. Benev. ap Baron. an. 1119.

AN. 1119. Porto, que Gelase y avoit laissé son vicaire ; & qui aïant reçu ces lettres monta aussi-tôt au Capitole, & les fit lire en presence des Romains. Ils approuverent tout d'une voix l'élection de Calliste, loüant Dieu de leur avoir donné un pape d'un si grand mérite. Celui qui travailla le plus à faire confirmer à Rome cette élection fut Pierre de Leon, à cause que son fils nommé aussi Pierre diacre cardinal avoit été en France le principal promoteur de cette élection. Ensuite l'évêque de Porto écrivit ces nouvelles au cardinal Hugues légat à Benevent & à Landulfe archevêque de la même ville, qui aussi-tôt assembla le clergé & le peuple, & publia l'élection de Calliste, qui fut solemnellement approuvée, & les citoyens lui promirent fidelité.

epist. Conon. to. 2. spicil. p. 493. Cependant le pape Calliste fut couronné solemnellement à Vienne par Lambert évêque d'Ostie & plusieurs autres, le dimanche de la Quinquagesime neuviéme Février 1119. & son élection fut publiée par tout : particulierement en Allemagne, dans la diéte qui se tenoit à Tribur dont voici l'occasion.

Ab Ursp. an. 1119. L'empereur Henri étoit encore en Italie quand il apprit que Conon évêque de Palestrine & légat du pape Gelase avoit publié l'excommunication contre lui dans les conciles de Cologne & de Frislar, & que les seigneurs peu de temps après avoient indiqué une diéte à Virsbourg, où ils vouloient qu'il se trouvât, sinon qu'il fut déposé du roïaume. Henri furieusement irrité de cette nouvelle, laissa ses troupes en Italie avec l'imperatrice son épouse ; & vint en Allemagne, lorsqu'on l'y attendoit le moins. Et comme sa presence y excita de nouveau les violences & les actes d'hostilité ; il fut obligé de convoquer à Tribur une assemblée generale des évêques & des seigneurs, où il

promit de satisfaire sur tous les chefs dont on l'accusoit. En cette assemblée on établit une paix, mais qui ne fut pas solide. Il s'y trouva des députez de Rome, de Vienne & de plusieurs autres églises, qui confirmerent la nouvelle de l'élection du pape Calliste. Tous les évêques d'Allemagne lui promirent obéissance & approuverent la convocation du concile qu'il devoit tenir vers la saint Luc ; & l'empereur lui-même promit de s'y trouver pour la réunion de l'église universelle. AN. 1119.

II. Concile de Toulouse. Manichéens to. x. p. 856.

En attendant ce concile qui se devoit tenir à Reims, le pape Calliste en tint un à Toulouse, le treiziéme de Juin, où assisterent des cardinaux, des évêques, & des abbez de Gothie ou Languedoc, de Gascogne, d'Espagne, & de Bretagne ; entre autres Conon évêque de Palestrine, Lambert d'Ostie, Oldegaire archevêque de Tarragone, Bernard d'Auch, Atton d'Arles, Foulques d'Aix, Richard de Narbonne, Gaultier évêque de Maguelone, & Raimond de Balbastro. En ce concile on fit dix canons, dont le plus remarquable est le troisiéme conçu en ces termes. Quant à ceux qui feignant une apparence de religion condamnent le sacrement du corps & du sang de notre Seigneur, le baptéme des enfans, le sacerdoce & les autres ordres ecclesiastiques, & les mariages légitimes : nous les chassons de l'église comme heretiques, & ordonnons qu'ils soient reprimez par les puissances seculieres. Nous soûmettons à la même condamnation leurs deffenseurs, s'ils ne viennent à resipiscence. On deffend aux princes & à tous les laïques de piller les biens des évêques morts ; & on prononce excommunication contre les moines, les chanoines, & les clercs qui renoncent à leur profession, ou laissent croître leur barbe & leurs cheveux comme des laïques. c. 4. c. 10.

AN. 1119. Les heretiques condamnez en ce concile, étoient les sectateurs de Pierre de Bruis & de Henri son disciple, dont je parlerai dans la suite. C'étoit des Manichéens, comme ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouse même, à Orleans & à Arras, & qui étoient venus d'Italie. Ceux-ci tenoient la même doctrine au fonds, quoiqu'avec quelques differences.

Sup. liv. LVIII. n. 53. LIX. n. 3.

III. Députation vers l'empereur. *Comm. Hesson. to. x. conc. p. 872.*

Pour preparer la paix qui se devoit traiter au concile de Reims entre l'église & l'empire, Guillaume de Champeaux évêque de Châlons, & Pons abbé de Clugni, allerent à Strasbourg trouver l'empereur Henri. Il leur demanda leur conseil sur le moïen de faire cette paix sans diminution de son autorité, & l'évêque répondit: Seigneur, si vous desirez avoir une veritable paix, il faut que vous renonciez absolument à l'investiture des évêchez & des abbaïes. Et pour vous assurer que vous n'en souffrirez aucune diminution de votre autorité roïale : sçachez que quand j'ai été élu dans le roïaume de France, je n'ai rien reçu de la main du roi ni devant ni après mon sacre; & toutefois je le sers aussi fidelement à cause des tributs de la milice & des autres droits qui appartenoient à l'état, & que les rois chrétiens ont donnez anciennement à l'église : je le sers, dis-je, aussi fidelement, que vos évêques vous servent dans votre roïaume, en vertu de l'investiture, qui a attiré cette discorde & l'anathéme sur vous. L'empereur levant les mains, répondit: Et bien soit, je n'en demande pas davantage. L'évêque reprit: Si vous voulez donc renoncer aux investitures, & rendre les terres aux églises & à ceux qui ont travaillé pour l'église : nous essaïerons avec l'aide de Dieu de terminer ce different. L'empereur aïant pris le conseil des siens, promit

de le faire, s'il trouvoit de la part du pape de la fidelité & de la justice; & si on lui rendoit à lui & aux siens une vraie paix, avec les terres qu'ils avoient perdues en cette guerre. L'évêque en demanda quelque assurance, afin que leur travail ne fût pas inutile; & l'empereur fit serment par la foi chrétienne entre les mains de l'évêque & de l'abbé, d'observer sans fraude ces articles. Après lui l'évêque de Lausane, le comte Palatin, & les autres qui l'accompagnoient tant clercs que laïques firent le même serment. An. 1119.

Avec cette assurance l'évêque & l'abbé retournerent vers le pape; & le trouverent à Paris, où il étoit le sixiéme d'Octobre, comme il paroit par la confirmation des privileges de l'abbaïe de Vendôme, qu'il accorda à l'abbé Geoffroi. Le pape approuva la négociation, & dit: plût à Dieu que la chose fut déja faite, si ce pouvoit être sans fraude; & aïant pris conseil des évêques & des cardinaux, il renvoïa à l'empereur les mêmes deputez, & avec eux l'évêque d'Ostie & le cardinal Gregoire. Ils avoient ordre d'examiner soigneusement ces articles, les arrêter par écrit, & les signer de part & d'autre, & si l'empereur les vouloit executer, lui donner jour avant la fin du concile. Ils le rencontrerent entre Verdun & Mets, & lui dirent que le pape le recevroit volontiers aux conditions convenuës. L'empereur en témoigna de la joie, & jura de nouveau entre les mains des quatre deputez, ce qu'il avoit juré à Strasbourg; sçavoir que le vendredi vingt-quatriéme d'Octobre il executeroit à Mouson en presence du pape la convention que l'on avoit redigée par écrit. L'empereur promettoit de renoncer aux investitures des églises, & donner une vraie paix, avec restitution de biens à tous ceux qui avoient

Call. epist. 10.

AN. 1119. été en guerre pour ce sujet: le pape donnoit la paix avec restitution de biens à l'empereur & à tous ceux qui avoient été en guerre contre l'église. Avec ce traité les députez revinrent promptement trouver le pape, qui étoit arrivé à Reims pour le concile.

Orderic Vit. lib. 12. p. 857. D. to. x. conc. p. 865.

Par ordre du pape il y vint des évêques de toutes les provinces d'Occident, d'Italie, de Germanie, de Gaule, d'Espagne, de Bretagne, d'Angleterre, & des autres isles de l'Ocean. Adalbert archevêque de Maience y vint avec sept évêques & une escorte de cinq cens chevaliers. Sa venuë fit grand plaisir au pape; & il envoïa au-devant de lui Hugues comte de Troyes avec d'autres troupes. Le roi d'Angleterre permit aux prélats de son roiaume d'aller à ce concile: mais il leur deffendit absolument d'y former aucune plainte l'un contre l'autre. Car, leur dit-il, je ferai bonne justice à tout le monde dans mon roiaume : je païe tous les ans à l'église les revenus que lui ont accordé mes predecesseurs, & je conserve aussi mes privileges. Allez, saluez le pape de ma part, & écoutez avec respect ses ordonnances: mais n'apportez point dans mon roiaume des nouveautez superfluës. A ces conditions le roi envoïa au concile les évêques & les abbez de Normandie, & ceux d'Angleterre qui étoient alors en Normandie avec lui.

Edmer. 5. Nov. p. 94.

IV. Turstain sacré archevêque d'Yorc.

Turstain élu archevêque d'Yorc, lui demanda permission d'y aller; & ne l'obtint qu'après lui avoir promis par la foi qu'il lui devoit, comme à son seigneur, de ne rien solliciter auprès du pape au préjudice de l'église de Cantorberi; & ne se point faire sacrer par le pape pour quelque raison que ce fût. Depuis le jugement interlocutoire que Pascal II. avoit rendu en faveur de Turstain, la mort de ce pape avoit

Sup. liv. LXVI. n. 37.

suspendu l'affaire. Quand on eut appris l'arrivée de Gelase II. en Bourgogne, tous les prélats se préparoient à l'aller trouver, & assister au concile qu'il devoit célebrer à Reims à la mi-carême de l'année suivante 1119. entre autres Raoul archevêque de Cantorberi, partit pour cet effet de Roüen, où il étoit demeuré à son retour de Rome : mais après avoir fait quelque chemin, il apprit que le pape Gelase s'étoit éloigné dans le dessein d'aller vers l'Espagne. Raoul se contenta donc d'envoïer des députez, pour sçavoir au vrai la route que tiendroit le pape, & quel fond il pouvoit faire sur lui touchant son affaire. Turstain l'aïant appris partit d'Angleterre, & vint à Roüen dans le dessein d'aller trouver le pape: mais comme il étoit venu sans congé du roi, ce prince lui défendit de passer outre. Quelque-temps après les députez de Raoul revinrent d'auprès du pape, & rapporterent que lorsqu'il se proposoit de faire quantité de choses nouvelles & inoüies jusques alors, il étoit mort à Clugni. AN.1119. *Edmer. p.* 93.

Quand on eut appris en Angleterre l'élection de Calliste, les esprits furent partagez, comme ils l'étoient déja sous Gelase son prédecesseur. Les uns continuerent de reconnoître pour pape Gregoire VIII. c'est-à-dire, Bourdin, qu'ils sçavoient être le maître à Rome depuis près d'un an ; les autres reconnoissoient Calliste : les autres ne reconnoissoient ni l'un ni l'autre. Les François toutefois, le roi d'Angleterre, & l'archevêque de Cantorberi étoient pour le pape Calliste. C'est ce que témoigne le moine Edmer, qui étoit alors en Angleterre. L'archevêque Raoul étoit toûjours à Roüen auprès du roi son maître ; & n'alla point au concile de Reims tant à cause de quelque indisposition, que parce que le roi lui avoit promis qu'à son

AN. 1119. retour en Angleterre il lui feroit bonne justice, & obligeroit Turstain à lui faire la soûmission qu'il desiroit. C'est pourquoi en permettant à Turstain d'aller au concile, il en exigea le serment que j'ai marqué. Le roi fit plus : il envoïa au pape le moine Sieffred frere de l'archevéque Raoul, & connu particulierement du pape; pour lui dire de sa part, qu'il se gardât bien, pour quelque raison que ce fût, de sacrer Turstain, ou le faire sacrer par un autre que par l'archevéque de Cantorberi : autrement qu'il ne recevroit Turstain en aucun lieu de son obéïssance. Et si le pape sous prétexte de son autorité vouloit faire le contraire : le roi protestoit qu'il ne changeroit pas de résolution, quand il en devroit perdre sa couronne. Le pape répondit : le roi ne doit pas croire que dans l'affaire en question j'agisse autrement qu'il ne veut. Je n'ai jamais eu intention de diminuer en rien la dignité de l'église de Cantorberi que tant de grands prélats ont gouvernée.

Nonobstant ces précautions du roi d'Angleterre, Turstain étant arrivé auprès du pape, sçut si bien mettre les Romains dans ses interêts par ses largesses, qu'ils lui firent obtenir d'être sacré de la main du pape. Ce fut le dimanche dix-neuviéme d'Octobre 1119. la veille de l'ouverture du concile, avant que les évêques Anglois fussent arrivez. La ceremonie se fit dans l'église de saint Remi, où le moine Sieffred envoïé du roi d'Angleterre, aïant oüi dire le matin que Turstain alloit être sacré, en fut tellement surpris, qu'il ne le pouvoit croire. Mais quand on en fut assuré, Jean archidiacre de Cantorberi, qui y étoit venu exprès, s'approcha du pape; & lui soûtint en presence de plusieurs évéques & d'autres personnes considera-

bles; que ce sacre devoit être fait par l'archevêque de Cantorberi; & que tout pape qu'il étoit, il ne pouvoit ôter à cette église son droit. Le pape répondit : Nous ne voulons faire aucun tort à l'église de Cantorberi, mais nous executerons ce que nous avons résolu sans préjudice de sa dignité. Tout le monde fut surpris de cette réponse, & encore plus de l'execution; & plusieurs crurent qu'il avoit le consentement du roi d'Angleterre. A ce sacre assisterent par ordre du pape plusieurs évêques de Gaule; mais Hubaud archevêque de Lion n'y voulut pas assister, même par son ordre: indigné de l'injure que l'on faisoit à l'église de Cantorberi, avec laquelle il avoit une liaison particuliere. Or quand le roi d'Angleterre l'eut appris, il défendit absolument à Turstain & aux siens de revenir en Normandie, en Angleterre, ni en aucun lieu de son obéissance. Ainsi tout le monde vit clairement que ce sacre s'étoit fait sans son consentement.

AN. 1119.

V.
Concile de Reims.

Au concile de Reims se trouverent quinze archevêques & plus de deux cens évêques, avec grand nombre d'abbez & d'autres ecclesiastiques constituez en dignité. Entre les archevêques on marque Raoul le Vert archevêque de Reims, Leotheric de Bourges, Hubaut de Lion, Geoffroi de Roüen, Turstain d'Yorc, Daïmbert de Sens, Gislebert de Tours, & Baudri de Dol. Gillebert avoit succedé à Raoul son oncle, nonobstant l'opposition de Gautier tresorier de saint Martin de Tours, & homme de merite, dont l'élection étoit approuvée presque de tout le diocese. Ce schisme causa une guerre dans la province, mais le parti de Gislebert l'emporta. Baudri étoit d'Orleans, & fut moine & puis abbé de Bourgueil. Il fut sacré archevêque de Dol à Noël 1114. par Girard

Orderic. p. 856. to. x. conc. p. 865.

Hist. Ambasf. ap. Sirm. ad Gofr. Vind. 5. epist. 3.

Orderic. lib. 9. in fin. Martenne collect. p. 731.

AN. 1119. évêque d'Angoulême, légat du pape Pascal II. qui ensuite lui envoïa le pallium. Il garda la vie monastique dans l'épiscopat, & demeuroit le plus souvent avec des moines : car ne pouvant souffrir la mechanceté des Bretons, nation encore indomptée, il se refugioit souvent en Normandie en des terres sur la riviere de Risle, données à l'église de Dol dès le temps de saint Samson. Là il s'occupoit à écrire & à enseigner, car il étoit un des sçavans hommes de son temps, comme il paroît encore par ses écrits. Il y mourut, & fut enterré dans l'abbaïe de Preaux.

Gall. Chr. n. 1.

Conc. p. 871.

Entre les évêques du concile de Reims, les plus distinguez pour leur doctrine & leur éloquence, étoient Girard d'Angoulême, Haton de Viviers, Geoffroi de Chartres, & Guillaume de Châlons. La séance du concile se tint dans l'église metropolitaine de Notre-Dame, devant le crucifix, & commença le lundi vingtiéme d'Octobre. Après la messe le pape s'assit en un trône élevé vis-à-vis la porte de l'église : devant lui étoient au premier rang trois évêques cardinaux, Conon de Palestrine, Boson de Porto, Lambert d'Ostie, puis Jean de Creme, & Haton de Viviers. C'étoit principalement ces cinq qui examinoient & décidoient les questions. Chrisogone diacre cardinal & bibliothequaire de l'église Romaine étoit debout auprès du pape revêtu d'une dalmatique, tenant à sa main le livre des canons, pour les lire quand il étoit besoin. Six autres ministres revêtus de tuniques ou de dalmatiques, étoient tout autour, & faisoient faire silence quand il s'élevoit du tumulte. Après les litanies & les oraisons solemnelles le pape expliqua en latin, mais d'un stile simple, l'évangile où il est dit que JESUS ordonna à ses disciples de passer la mer devant lui ; & que le soir il s'éleva un vent contraire, ensorte que

Matth. xiv. 22.

la barque, figure de l'église, étoit agitée par les flots : qui sont les tentations & les afflictions de ce monde, & qui s'appaisent tout d'un coup par la presence du Sauveur. Ensuite le cardinal Conon se leva, & fit un sermon très-éloquent sur le devoir des pasteurs: leur appliquant ce qui est dit dans la Genese du soin que Jacob avoit des troupeaux de Laban.

AN. 1119.

Gen. XXXI. 38.

Le pape dit aussi ce premier jour, que le principal sujet de la convocation du concile, étoit l'extirpation de la simonie, & pour cet effet l'abolition des investitures. C'est pourquoi, ajoûta-t-il, écoutez attentivement de la bouche de nos freres qui ont porté des paroles de paix entre nous & le prétendu roi d'Allemagne, tout ce qui s'est passé en cette affaire; & considerez ce que je dois faire, puisque c'est notre cause commune. Alors il ordonna à l'évêque d'Ostie d'exposer l'affaire en latin à tout le concile : puis à l'évêque de Châlons de l'expliquer en François en faveur des laïques. Ensuite il proposa divers articles ce jour-là & le suivant, mais il en remit la conclusion à la fin du concile.

Le roi Loüis entra dans le concile avec les seigneurs François; monta sur l'échafaut où étoit le siege du pape, & dit: Je viens demander conseil à cette sainte assemblée. Le roi d'Angleterre a envahi par violence la Normandie, qui est de mon roiaume. Il a maltraité en plusieurs manieres le duc Robert son frere & mon vassal; & enfin l'a pris & le tient depuis long-temps en prison. Je l'ai requis plusieurs fois par des évêques & par des comtes de me le rendre, sans avoir pû rien obtenir, & vous voïez ici Guillaume fils de ce duc dépoüillé de son héritage. Loüis ajoûta plusieurs autres plaintes dont les François qui étoient presens certifie-

An.1119. rent la verité. Geoffroi archevêque de Roüen se leva avec les évêques & les abbez de sa province, & commença à répondre pour le roi d'Angleterre : mais il s'émut un si grand tumulte de ceux à qui son discours ne plaisoit pas, qu'il fut obligé de se taire.

Cependant Hildegarde comtesse de Poitiers s'avança avec ses suivantes, & fit à haute voix sa plainte, qui fut écoutée attentivement de tout le concile. Elle disoit que le comte Guillaume son époux l'avoit abandonnée, & avoit pris à sa place Maubergeon, femme du vicomte de Châtelleraut. Le pape demanda si le comte de Poitiers étoit venu au concile suivant son mandement. Alors Guillaume évêque de Saintes & plusieurs autres prélats d'Aquitaine se leverent & excuserent leur duc : disant qu'il étoit parti pour venir au concile, mais qu'il étoit demeuré malade en chemin. Le pape reçut l'excuse, & donna au duc un délai pour se presenter à sa cour, & reprendre sa femme légitime sous peine d'anathême.

Ce duc d'Aquitaine étoit le même qui dix-huit ans auparavant en 1101. avoit fait le voïage de la terre sainte avec plusieurs autres seigneurs François. Avant ce voïage il étoit tellement plongé dans toutes sortes de vices, qu'il sembloit croire que tout alloit au hazard, & qu'il n'y avoit point de providence. Comme il avoit l'esprit agréable il tournoit tout en raillerie, & faisoit gloire de ses débauches : jusques-là qu'il disoit qu'il vouloit faire une abbaïe pour y rassembler des femmes publiques, & les nommant par leur nom, il disoit qu'une telle seroit l'abbesse, une telle la prieure, ainsi des autres ; & il faisoit des chansons sur ce sujet. La croisade ne le convertit pas, puisque si long-temps après il entretenoit la vicomtesse de Châtelle-

Sup. liv. LXV. n.23.

Guill. Malmesb. lib.5. p.170.

tant; & il l'aimoit avec tant de passion, qu'il portoit sur son écu le portrait de cette femme, pour l'avoir presente dans les combats. Gerard évêque d'Angoulesme le reprit de cet adultere scandaleux, & l'excommunia : mais le duc se mocquant de l'évêque qui étoit chauve, lui dit : Vous ramenerez avec le peigne vos cheveux sur le front avant que je quitte la vicomtesse. AN. 1119.

Pierre évêque de Poitiers, homme d'une grande vertu, le reprit avec liberté pour le même crime ; & comme il ne se rendoit pas, il commença à prononcer l'excommunication contre lui. Alors le duc en furie le prit aux cheveux, & tenant son épée nuë : Tu mourras tout à l'heure, dit-il, si tu ne me donnes l'absolution. L'évêque feignant d'avoir peur, demanda la liberté de parler, & acheva hardiment la sentence d'excommunication dans la forme la plus rigoureuse : puis tout résolu au martire il tendit le col en disant : Frappe, frappe ; mais le duc usant de ses plaisanteries ordinaires, dit : Je te haïs tellement, que je ne te crois pas digne de ma colere, & tu n'ira pas en paradis de ma main. Toutefois peu de temps aprés, à la persuasion de la vicomtesse, il envoïa l'évêque en exil, où il mourut saintement ; & le duc aiant appris qu'il faisoit des miracles, dit : J'ai regret de n'avoir pas avancé sa mort : il m'en auroit eu obligation. Tel étoit donc le duc d'Aquitaine contre lequel la duchesse son épouse vint porter ses plaintes au concile de Reims.

Ensuite Audin évêque d'Evreux, se plaignit d'Amauri comte de Montfort, qui l'avoit chassé honteusement & brûlé sa maison épiscopale. Mais un chapelain d'Amauri démentit l'évêque en plein concile, & soutint, qu'il s'étoit attiré la guerre qui avoit causé ces désordres. Les

AN. 1119. François prenant le parti d'Amauri contre les Normands, il y eut une grande altercation. Enfin on fit silence, & le pape exhorta tous les assistans à la paix, representant les maux de la guerre, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il conclut en ordonnant la tréve de Dieu, comme le pape Urbain l'avoit établie au concile de Clermont, dont il confirma tous les décrets : puis il ajoûta : L'empereur d'Allemagne m'a mandé d'aller à Mouson faire la paix avec lui pour l'utilité de l'église. Je menerai l'archevêque de Reims, celui de Roüen, & quelques autres de nos freres les évêques, que j'estime les plus nécessaires à cette conference. Je prie tous les autres d'attendre ici où je reviendrai au plûtôt : priez pour le bon succès de notre voiage. A mon retour j'écouterai vos plaintes & vos raisons ; & Dieu aidant je vous renvoïerai en paix chacun chez vous. Ensuite j'irai trouver le roi d'Angleterre mon filleul & mon parent, & je l'exhorterai lui & le comte Thibaut son neveu, c'étoit le comte de Champagne, & les autres qui sont en different, de se faire justice & se donner la paix à eux & à leurs sujets : mais je frapperai d'un terrible anathême ceux qui ne voudront pas m'écouter & s'opiniâtreront à troubler la tranquillité publique.

VI. Conference de Mouson.

Le pape parloit ainsi le mardi vingt-uniéme d'Octobre, second jour du concile ; & c'étoit par l'avis des évêques qu'il avoit résolu d'aller à la conference avec l'empereur. Il leur recommanda pendant son absence, & principalement le jour de la conference, d'offrir à Dieu des prieres & des sacrifices, & d'aller en procession nuds pieds de l'église métropolitaine à S. Remi. Il partit le lendemain mercredi, & le jeudi il arriva fort fatigué au lieu de la conference. Le vendredi il fit venir dans sa chambre les évê-

ques, les abbez, & les autres habiles gens qu'il avoit amenez en grand nombre, & fit lire les deux écrits dressez de concert de la part de l'empereur & de la sienne. On commença à les examiner soigneusement; & sur cette clause de la promesse de l'empereur: Je renonce à toute investiture de toutes les églises, les évêques dirent: Si le roi agit simplement, ces paroles suffisent: mais s'il veut chicaner, cet article auroit besoin d'explication, de peur qu'il ne veüille revendiquer les anciens domaines des églises, ou en investir les évêques de nouveau. Dans l'écrit du pape ils pesoient cette clause: je donne une vraie paix au roi & à tous ceux qui ont été ou sont avec lui dans cette guerre. Sous ce nom de paix ils craignoient qu'on n'entendit quelque chose de plus que la communion de l'église; & qu'on ne voulût faire recevoir les évêques intrus ou légitimement déposez.

Après cet examen on envoïa au camp de l'empereur l'évêque d'Ostie le cardinal Jean de Creme, l'évêque de Viviers, l'évêque de Châlons, & l'abbé de Clugni: quand ils furent arrivez, ils montrerent les écrits & déterminerent les clauses, comme on étoit convenu. D'abord l'empereur nia qu'il eut rien promis de tout cela: mais l'évêque de Châlons dit avec vigueur: je suis prêt à jurer sur des reliques ou sur l'évangile, que vous l'avez promis entre mes mains. L'empereur convaincu par le témoignage de tous les assistans, fut contraint de l'avoüer; mais il se plaignoit qu'on lui avoit fait promettre ce qu'il ne pouvoit executer sans diminution de son autorité roiale. L'évêque lui répondit: Seigneur, vous nous trouverez entierement fideles à nos promesses. Car le pape ne prétend diminuer en rien votre autorité, comme disent quelques semeurs

AN. 1119. de discorde : au contraire, il déclare publiquement, que tous vous doivent servir à la guerre, & en tout le reste, comme ils ont accoûtumé de vous servir, vous & vos predecesseurs. Mais si vous croiez que votre puissance soit diminuée en ce qu'il ne vous sera plus permis de vendre les évêchez ; vous devriez plûtôt compter pour un avantage de renoncer à ce que Dieu vous défend.

L'empereur n'aïant rien à répondre, commença à parler plus doucement, & à demander un délai du moins jusques au lendemain : disant qu'il en vouloit conferer cette nuit avec ses barons, pour les porter, s'il pouvoit, à consentir l'execution de sa promesse ; & qu'il rendroit réponse dès le grand matin. Ensuite ses gens commencerent à conferer avec ceux du pape sur la maniere de l'absolution & de la reception : disant qu'il leur seroit bien dur si leur maître y venoit nuds pieds comme les autres. Les députez du pape répondirent, qu'ils feroient tout leur possible pour engager le pape à recevoir l'empereur chaussé, & le plus en particulier qu'il pourroit. La conference finit ainsi ce jour-là, & les députez retournerent en faire leur rapport au pape. Il désesperoit de la paix, & vouloit dès le matin retourner à Reims, mais par le conseil du comte de Troyes & de plusieurs autres, il consentit de demeurer le lendemain samedi jusques vers le midi : afin d'ôter toute excuse aux Allemans.

Dès le grand matin l'évêque de Châlons & l'abbé de Clugni retournerent sçavoir la réponse de l'empereur. L'évêque lui dit : Nous pouvions dès hier, seigneur, nous retirer avec justice, puisque nous avons été prêts au jour nommé d'accomplir notre promesse : mais

nous

nous n'avons pas voulu pour le délai d'une nuit, manquer un aussi grand bien qu'est la paix ; & si vous voulez accomplir aujourd'hui votre promesse, le pape est encore prêt d'accomplir la sienne. Alors l'empereur en colere demanda encore un délai, jusques à ce qu'il pût tenir une diéte generale avec les seigneurs de son roïaume, sans le conseil desquels il n'osoit renoncer aux investitures. Mais l'évêque lui déclara qu'il ne vouloit plus avoir affaire à lui, & s'en retourna sans prendre congé. Sur son rapport le pape passa en grande diligence à un autre château du comte de Troyes. L'empereur envoïa prier instamment le comte de retenir en ce lieu le pape pendant le dimanche, promettant absolument d'executer le lundi ce qu'il avoit refusé. Mais le pape répondit : J'ai fait par le desir de la paix, ce qui n'a jamais été fait, que je sçache, par aucun de mes predecesseurs : j'ai quitté un concile general assemblé, & j'ai pris beaucoup de peine pour venir trouver cet homme, en qui je n'ai point trouvé de disposition à la paix. C'est pourquoi je n'attendrai pas davantage. Si pendant le concile ou après, Dieu nous donne une veritable paix, je serai toûjours prêt de la recevoir à bras ouverts. Il partit donc le dimanche avant le jour, & marcha avec tant de diligence, qu'après avoir fait vingt lieuës il arriva le même jour à Reims, & y celebra la messe.

An. 1119.

VII. Frideric évêque de Liege.

Pendant les quatre jours de son absence, les prélats assemblez pour le concile, n'étoient pas contens de demeurer sans rien faire, principalement ceux qui étant venus par son ordre des païs éloignez, & qui aïant quitté leurs affaires particulieres, faisoient durant ce séjour de la dépense inutile. Enfin il revint le dimanche vingt-sixiéme d'Octobre, & le même jour il sacra

AN. 1119. évêque de Liege Frideric, frere du comte de Namur. Il avoit un competiteur, sçavoir Alexandre trésorier de la même église, qui après la mort de l'évêque Obert, alla trouver l'empereur Henri, & en obtint l'investiture de l'évêché de Liege pour sept mille livres d'argent, comme on disoit. Frideric archevêque de Cologne, métropolitain de la province, défendit aux Liegeois de le recevoir; & après l'avoir cité trois fois, il fit élire à Cologne le frere du comte de Namur, & l'envoïa au pape pour le sacrer. Mais Alexandre soûtenu par le duc de Louvain & d'autres seigneurs, se retira à Hui, où il fut assiegé. La guerre dura quelque-temps; & quoique Frideric eût l'avantage, & demeurât évêque de Liege, le parti d'Alexandre l'inquieta toûjours; & enfin la seconde année de son pontificat ils l'empoisonnerent.

to. x. conc. p. 880. ex hist. Chapeaville.

VIII. Suite du concile de Reims.

Le lundi vingt-septiéme d'Octobre, les séances du concile de Reims recommencerent: mais à peine le pape y put-il venir ce jour-là, tant il étoit incommodé de la fatigue du jour precedent; & il se contenta d'y faire exposer le succès de son voïage. Ce fut Jean de Crême prêtre cardinal qui en fit la relation en ces termes: Vous sçavez que nous avons été à Mouson, mais ç'a été sans aucun fruit. Car l'empereur y est venu comme pour combattre avec une armée de près de trente mille hommes. Ce qu'aïant vû nous avons tenu le pape enfermé dans cette place, qui apppartient à l'archevêque de Reims. Nous avons demandé plusieurs fois à parler à l'empereur en particulier: mais si-tôt que nous le tirions à part, nous nous trouvions environnez d'un nombre infini des gens de sa suite, qui nous intimidoient en branlant leurs lances & leurs épées. Car nous étions venus sans armes, non pour combattre, mais pour traiter la

paix de l'église. L'empereur nous parloit artificieusement, usant de divers détours, & attendoit que le pape vint en sa presence pour le prendre : mais nous eûmes grand soin de le lui cacher, nous souvenant comment il avoit pris à Rome le pape Pascal. La nuit nous separa ; & craignant que ce tyran ne nous poursuivit avec ses troupes, nous sommes revenus au plus vite.

AN. 1119.

Sup. liv. LXVI. n. 3.

Le mardi vingt-huitiéme d'Octobre le pape se trouva si mal, qu'il ne put venir au concile. Le mercredi il y vint vers les neuf heures du matin, reçut diverses plaintes, & traita plusieurs affaires jusques à trois heures. L'archevêque de Cologne envoïa au pape des députez avec des lettres ; & lui promettant obéissance, fit avec lui sa paix : lui rendant gratuitement le fils de Pierre de Leon qu'il avoit en ôtage. Alors ce jeune homme parut dans le concile. Il étoit richement vêtu, mais noir, pâle, & de si mauvaise mine, que les assistans le trouvoient plus semblable à un Juif ou à un Sarrasin, qu'à un Chrétien. On s'en mocqua, & on le chargea d'imprécations à cause de son pere qui avoit été Juif, & étoit encore odieux pour ses usures. L'archevêque de Lyon se leva avec ses suffragans, & se plaignit au nom de l'évêque de Mâcon, des entreprises de l'abbé de Clugni, contre lequel plusieurs autres moines & clercs formerent aussi des plaintes, & firent grand bruit. Quand on eut fait silence, Pons abbé de Clugni se leva avec une grande troupe de moines, & soûtint qu'il n'avoit fait tort à personne, & que toutes ces plaintes n'étoient fondées que sur le soin qu'il avoit de conserver les biens & les privileges de son monastere. C'est, ajoûta-t-il, l'affaire du pape : il défendra, s'il lui plaît, son église, & les biens qu'il m'a confiez.

AN. 1119. Le pape remit au lendemain la décision de cette affaire ; & ce jour depuis les trois heures après midi il fit lire les décrets du concile. Il y en avoit cinq : le premier contre la simonie : le second contre les investitures des évêchez & des abbaïes, qui sont défenduës sous peine d'anathême & de perte de la dignité ainsi reçuë, sans esperance de retour. Le troisiéme est contre les usurpateurs des biens d'église : le quatriéme défend de laisser les benefices comme par droit héreditaire, & de rien exiger pour le baptême, les saintes huiles, la sepulture ; la visite ou l'onction des malades. Enfin le dernier
p. 877. est pour la continence des clercs. On fit aussi en ce concile un grand décret pour l'observation de la tréve de Dieu. L'article des investitures avoit d'abord été conçu en termes plus generaux, comprenant toutes les églises & tous les biens ecclesiastiques : mais il excita un si grand murmure de tous les laïques & de quelques clercs, que cette dispute fit durer la séance jusques à la nuit. Car il leur sembloit, que par cet article le pape vouloit ôter aux laïques les dimes & les autres biens ecclesiastiques qu'ils possedoient depuis long-temps. Le pape ne put donc terminer le concile ce jour-là comme il avoit résolu ; & remit au lendemain, pour regler cet article & les autres d'un commun accord.

Le dernier jour du concile fut le jeudi trentiéme d'Octobre 1119. Après que l'on eut chanté l'hymne du Saint-Esprit le pape fit un sermon sur ses dons, entre autres, la sagesse & la charité : exhortant tous les assistans à la concorde, & donnant liberté de se retirer à ceux qui ne voudroient pas se soumettre à l'autorité de l'église. Enfin il parla si efficacement, que tous convinrent du canon des investitures

restreint aux évêchez & aux abbaïes. Les cinq canons approuvez de tout le concile, furent dictez par le cardinal Jean de Crême, écrits par Jean de Roüen moine de saint Oüen, & recitez publiquement par le cardinal diacre Chrysogone. Le cardinal Jean de Crême parla sur l'affaire de Clugni : insistant sur l'autorité du pape, & concluant à la confirmation des privileges de ce monastere, nonobstant le murmure de plusieurs prélats. On apporta la nouvelle de la mort du cardinal de Tusculum, & une letre de Clemence sœur du pape comtesse de Flandres, sur la mort du jeune comte Baudoüin son fils arrivée au mois de Juin précedent, le concile fit des prieres pour l'un & pour l'autre. AN. 1119.

L'évêque de Barcelonne parla doctement sur la dignité roïale & sacerdotale : puis on apporta quatre cens vingt-sept cierges allumez que l'on distribua à tous ceux qui portoient crosse, évêques & abbez. On leur ordonna de se lever tous avec les cierges à la main, & on lut les noms de plusieurs personnes que le pape s'étoit proposé d'excommunier solemnellement, dont les deux premiers étoient l'empereur Henri & l'antipape Bourdin. Enfin le pape donna sa benediction, chacun se retira, & ainsi finit le concile.

IX. Suite de l'histoire de S. Norbert.

Pendant qu'il tenoit ce concile, saint Norbert vint à Reims se presenter au pape Calliste. Après qu'il eut quitté le pape Gelase, il traversa la France pour retourner en son païs; & comme il passoit à Orleans, un soudiacre se joignit à lui, outre les deux laïques qu'il avoit déja : ainsi il arriva à Valenciennes avec trois compagnons le samedi devant le dimanche des Rameaux, qui étoit le vingt-deuxiéme de Mars 1119. Le dimanche il fit un sermon au peuple,

Sup. liv. LXVI. n. 53.

Vita c. 4. n. 24. ap. Boll. to. 19. p. 827.

AN. 1119. quoiqu'il sçût encore fort peu de François ; & on ne laissa pas de l'écouter avec tant d'édification, qu'on le pressa de séjourner pour prendre un peu de repos. Il ne le vouloit pas, mais il y fut contraint par la maladie de ses compagnons, qui moururent dans la semaine de pâques, & il les enterra tous trois à Valenciennes.

Tandis qu'il y gardoit ses malades, Bouchard évêques de Cambrai y arriva le mercredi de la semaine sainte ; & Norbert l'aïant appris l'alla trouver, car ils s'étoient connus lorsqu'ils étoient dans le monde. A la porte du logis de l'évêque, il trouva un de ses clercs nommé Hugues, à qui il s'adressa, & qui le fit entrer : mais après quelques discours l'évêque le reconnut & ne put retenir ses larmes, le voïant nuds pieds, quoique la terre fut gelée. Il se jetta à son cou & s'écria : Ah Norbert qui eût jamais pensé cela de vous ? Hugues voïoit combien l'évêque son maître étoit touché de la presence de cet homme, mais il n'entendoit point ce qu'ils disoient, car ils parloient Allemand : c'est pourquoi il s'approcha respectueusement de l'évêque, & lui demanda ce que c'étoit. Il répondit : L'homme que vous voïez en cet état, a été nourri avec moi à la cour du roi. Il est noble, & étoit dans une si grande fortune, qu'il refusa mon évêché qu'on lui offrit. En effet, l'évêché de Cambrai vaqua par le decès du bien-heureux Odon le dix-neuviéme de Juin 1113. & Bouchard en fut pourvû en 1115. après plus d'un an & demi de vacance.

Au discours de l'évêque, Hugues fondit en larmes, tant à son exemple, que par l'affection qu'il conçut lui-même pour Norbert. Car il avoit de son côté un grand desir de quitter le monde, & s'étoit proposé depuis long-temps un

genre de vie semblable, mais il n'en avoit encore parlé à personne, & attendoit l'occasion. Norbert après la mort de ses compagnons, tomba malade lui-même ; l'évêque l'envoïoit souvent visiter, & Hugues observoit de jour en jour avec empressement l'état de sa maladie. Quand il fut gueri Hugues le vint trouver, lui découvrit son dessein, & promit de le suivre. Norbert leva les mains au ciel & rendit graces à Dieu, disant : Seigneur, je vous avois prié aujourd'hui de me donner un compagnon. Hugues vouloit auparavant regler ses affaires, mais à la persuasion de son nouveau maître, il le fit très-promptement ; ensorte qu'il s'attacha à lui pour toûjours à Valenciennes au mois de Juin 1119.

Norbert encouragé par ce secours, & se tenant assuré de la volonté de Dieu, parcouroit avec Hugues les châteaux, les villes & les villages, prêchant, terminant les differends, & appaisant les inimitiez inveterées. Ils ne demandoient ni ne recevoient rien de personne, si ce n'est ce qu'on leur offroit à la messe : encore le distribuoient-ils tout aux pauvres : se regardant comme étrangers sur la terre, & croïant indigne d'eux d'être touchez de quelque petit interêt, après avoir tout quitté pour Dieu. Aussi les admiroit-on tellement, que quand ils approchoient d'un village, les bergers quittoient leurs troupeaux & couroient les annoncer : on sonnoit les cloches, le peuple venoit en foule à l'église, & entendoit avec grande dévotion la messe & le sermon : après lequel suivoit une conference où ils répondoient à diverses questions : de la frequente confession & de la necessité de la penitence, des devoirs des personnes mariées, & comment on peut se sauver en gardant son bien. Sur le soir on les

AN. 1119. menoit à leur logis; & celui-là s'estimoit heureux, qui les recevoit chez lui : l'un traînoit l'âne qui étoit tout leur équipage, l'autre emmenoit le garçon qui servoit à le garder ; & cet âne ne portoit que la chapelle pour la messe, le pseautier & quelque autre livre. Pour les repas, Norbert s'asseoioit à terre & mangeoit sur ses genoux : il n'usoit d'autre assaisonnement que de sel, & ne buvoit que de l'eau : mais quand des évêques & des abbez le faisoient manger avec eux, il se conformoit aux autres.

Ces prélats lui rendoient toute sorte d'honneur, jusques à le recevoir dans leurs chapitres, pour l'entendre prêcher ; & ils lui faisoient plusieurs questions, sur la discipline ecclesiastique & reguliere, & sur la morale. Quelques-uns le faisoient pour le tenter & lui tendre des pieges : d'autres de bonne foi pour s'instruire : mais le saint homme alloit son chemin, & sans examiner les intentions des auditeurs, prêchoit fortement contre les vices, & soûtenoit sa doctrine par ses exemples & ses miracles. Le peuple avoit pour lui une affection merveilleuse, & ne pouvoit se rassasier de le voir & de l'entendre : lui de son côté étoit d'une patience incroïable pour le travail. Il s'appliquoit particulierement à appaiser les inimitiez, qui causoient dans le païs quantité de meurtres ; & il fit des reconciliations admirables. Il gardoit encore l'usage de dire quelquefois deux messes
n. 32. par jour : une de la Vierge par exemple, & une des morts.

n. 38. Aiant donc appris que le pape Callište avoit été élevé sur le saint siege, & qu'il tenoit un concile à Reims : il y vint nuds pieds comme il étoit, quoique l'hiver commençât à se faire sentir ; & il fut reçu avec grande joïe par

les évêques & les abbez, qui y étoient assemblez. Ils admiroient la force de ses discours, la sagesse de ses réponses, & la rigueur de sa pénitence : & plusieurs l'exhortoient à la moderer, mais inutilement. Toutefois de peur que sa vie extraordinaire ne donnât prétexte de calomnier sa doctrine, il fit renouveller par le pape Calliste les lettres qu'il avoit obtenuës de Gelase. Il fut presenté au pape par Barthelemi évêque de Laon, à qui il avoit été recommandé par des parens qu'il avoit dans le diocese ; & le pape ordonna à cet évêque d'en prendre soin, & de le traiter pendant quelque-temps plus doucement qu'il ne voudroit : promettant d'aller lui-même à Laon après le concile. Le pape y vint en effet peu de temps après ; & l'évêque aïant déliberé avec lui comment il pourroit retenir ce saint homme dans son diocese, lui offrit une église de saint Martin située dans le fauxbourg, & servie par quelques chanoines.

Norbert eut bien de la peine à l'accepter, & ne le fit que par obéïssance pour le pape : mais à condition que les chanoines suivroient sa maniere de vivre. Quand il la leur eut proposée, en leur disant qu'il falloit mépriser le monde, embrasser la pauvreté, souffrir les opprobres, les mocqueries, la faim, la soif, le froid, & les autres incommoditez : ils en furent épouvantez, & dirent : Nous ne voulons point d'un tel superieur : qu'on nous laisse vivre suivant la coûtume de nos prédecesseurs. L'évêque de Laon retint Norbert avec lui le reste de l'hiver, tâchant de rétablir son corps attenué par le jeûne & par le froid ; & le priant instamment de demeurer dans son diocese. Comme Norbert avoit déclaré qu'il cherchoit la solitude, l'évêque le menoit en divers lieux pour voir s'il en trouveroit quelqu'un à son gré. Il ceda en-

fin à ses prieres, & à celles de plusieurs personnes pieuses, nobles & autres, & choisit un lieu très-solitaire nommé Prémontré, pour y établir sa demeure.

X. Fin de S. Vital de Savigni. *Vita M. S.*

S. Vital de Savigni se trouva aussi au concile de Reims; & y prêcha avec tant de force, que le pape Callisté déclara que personne jusques-là ne lui avoit si bien representé les obligations des papes. Callisté lui fit des presens, & écrivit en sa faveur aux évêques du Mans & d'Avranches, au comte de Mortain & aux seigneurs de Fougeres & de Mayenne. L'année suivante 1120. Vital transfera en un lieu plus éloigné les religieuses qui étoient à la porte de son monastere: car il l'avoit fait double d'hommes & de femmes, à l'exemple de son ami Robert d'Arbriselles. La même année il prêcha encore en Angleterre, & y fit quantité de conversions: car encore qu'il prêchât en Roman, ou François du temps, ceux même qui n'entendoient pas sa langue étoient touchez de ses sermons. Il n'épargnoit personne, surtout les ecclesiastiques dereglez, qui conspirerent plusieurs fois contre sa vie.

Chr. Savign. to. 2. Miscell. Baluz. p. 310.

Enfin l'an 1122. il tomba malade dans le prieuré de Dampierre, que le roi Henri I. lui avoit donné trois ans auparavant. Après avoir reçu ses sacremens le lendemain, qui étoit le seiziéme de Septembre, il se trouva le premier à l'église pour matines; & après les avoir chantées, & commencé l'office de la Vierge, il expira saintement. Il se fit plusieurs miracles pendant trois jours que son corps demeura exposé à la veneration du peuple; & les moines donnerent aussi-tôt avis de sa mort aux plus celebres églises de France & d'Angleterre, dont ils reçurent des réponses pleines d'éloges du Saint, que l'on conserve encore à Savigni Il avoit gouverné dix ans

Rob. de Monte an. 1178.

dans ce monastere; & sa vie fut écrite par Etienne de Fougeres, chapelain d'Henri II. roi d'Angleterre, & depuis évêque de Rennes. Son successeur fut Geoffroi, qui gouverna l'abbaïe de Savigni pendant dix-sept ans, & est aussi compté pour saint. AN. 1119.

XI. Conference de Gisors. *Order. lib. 12. p. 864.*

Au mois de Novembre 1119. le pape Callixte vint en Normandie conferer avec le roi Henri d'Angleterre : ce fut à Gisors, & le roi reçut avec toute sorte d'honneur le pape, qu'il reconnoissoit pour son parent. Il se jetta à ses pieds, le pape le releva, l'embrassa, & lui parla ainsi: Au concile de Reims j'ai promis de travailler pour la paix : c'est pour ce sujet que je suis venu ici; & je vous prie d'y concourir de votre part. Le roi promit d'obéir à tout ce qu'ordonneroit le pape, qui reprit ainsi: Comme il faut, suivant la loi de Dieu, rendre à chacun ce qui lui appartient, le concile vous prie de rendre la liberté à Robert votre frere, & le duché de Normandie à son fils.

Le roi répondit: Je n'ai point dépoüillé mon frere de la Normandie, mais j'ai délivré cette province qui est l'heritage de mon pere, & qui étoit miserablement ravagée par des voleurs & des sacrileges. On n'y rendoit aucun honneur aux prêtres & aux autres serviteurs de Dieu; on y avoit presque ramené le paganisme. Les monasteres fondez par nos ancêtres étoient ruinez & les religieux dispersez faute de subsistance. On pilloit les églises, on les brûloit la plûpart, & on en tiroit ceux qui s'y cachoient: les gens du peuple se tuoient l'un l'autre, ou demeuroient sans défense. La Normandie a été près de sept ans en ce triste état : j'en recevois des plaintes frequentes, & les gens de bien me prioient de venir au secours du peuple affligé. J'y suis venu, & j'ai vû qu'il étoit impossible

de le faire autrement que par les armes, parce que mon frere étoit le protecteur des méchans, & suivoit les conseils de ceux qui le rendoient méprisable, & dominoient sous son nom. J'ai donc été obligé de faire la guerre : Dieu favorisant mes bons desseins, m'a donné la victoire, & j'ai rétabli les loix & la tranquillité publique. Pour la conserver il a fallu arrêter mon frere : mais il est traité selon que sa dignité le demande, & si on ne m'avoit enlevé son fils, je le ferois élever avec le mien. Telle fut la réponse du roi d'Angleterre, dont le pape parut satisfait. Il proposa ensuite les plaintes particulieres du roi de France, contre lequel le roi d'Angleterre fit aussi les siennes : mais enfin il témoigna desirer la paix ; & le pape envoïa des députez au roi de France & à ses barons, porter la réponse du roi d'Angleterre.

Edmer. 5. Nov. p. 64. En cette conference de Gisors, le roi Henri obtint du pape la confirmation de toutes les coûtumes que son pere avoit en Angleterre & en Normandie ; & principalement de ne lui point envoïer de légat, s'il ne le demandoit pour quelque affaire qui ne pût être terminée par les évêques de son roïaume. Ensuite le pape pria le roi de rendre son amitié à Turstain, & le rétablir pour l'amour de lui dans l'archevêché d'Yorc. Henri dit, qu'il avoit promis par serment de ne le faire de sa vie. Calliste répondit : Je suis pape, & si vous faites ce que je vous demande, je vous absoudrai de ce serment. Le roi dit qu'il en prendroit conseil, & ils se separerent ainsi. Ensuite il envoïa porter au pape cette réponse. Il ne me paroît pas convenable à ma dignité de recevoir l'absolution que vous m'offrez. Car quelle foi aura-t-on désormais aux sermens, si l'on voit par mon exemple, qu'ils puissent être si facilement anéantis par

une absolution ? Toutefois puisque le pape souhaite si fort que Turstain soit archevêque d'Yorc, je le veux bien, à condition qu'il vienne à Cantorberi, & qu'il fasse la soûmission qu'ont fait ses predecesseurs : autrement il ne sera jamais dans le siege d'Yorc tant que je regnerai en Angleterre. Turstain prit le parti de suivre le pape, qui ne le retint pas long-temps, de peur qu'il ne lui fût à charge ; & le roi demeura ferme à ne le souffrir en aucun lieu de son obéïssance. Il ne permit pas non plus au prétendu légat Anselme d'entrer en Angleterre, ni de faire aucun acte de sa légation. AN. 1119.

XII. Synode de Roüen. *to. x. p. 881. ex Order. lib. 12.*

Geoffroi archevêque de Roüen étant revenu du concile de Reims, & voulant en faire executer les decrets, tint un synode à Roüen la troisiéme semaine de Novembre la même année 1119. où il défendit absolument aux prêtres de son diocese, tout commerce avec les femmes, sous peine d'anathême. Les prêtres trouvant ce joug insupportable, en murmurerent ; & un nommé Albert plus éloquent que les autres, commença à parler ; mais l'archevêque le fit arrêter, & mettre en prison. Ce prélat étoit un Breton indiscret, opiniâtre, emporté, & grand parleur. Les autres prêtres voïant qu'on traînoit leur confrere hors de l'église comme un voleur, sans aucune forme de justice, ne sçavoient s'ils devoient se défendre ou s'enfuïr. Le prélat furieux se leva de sa chaire, sortit promptement du synode, & appella ses gens qu'il avoit préparez pour cet effet. Ils entrerent dans l'église, & commencerent à frapper une troupe de clercs qui parloient ensemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes par les ruës crottées ; les autres essaïerent de se défendre avec les bans & les pierres qu'ils rencontrerent : les gens de l'archevêque appellerent du secours,

AN. 1119. on se battit, & l'église fut profanée par le sang des ecclesiastiques. Les chanoines & les bons bourgeois en avoient pitié; & ce fut un grand scandale par tout le diocese: car les curez s'étant retirez sans congé, montroient à leurs concubines & à leurs paroissiens, les marques des coups qu'ils avoient reçus. Le bruit en vint jusques au roi: mais occupé d'autres affaires, il n'en fit point de justice.

XIII. Constitutions de Citeaux. *Callisti epist. 2. Exord. Magn. p. 36.*

Après la conference de Gisors, le pape Calliste revint en Bourgogne, où à la priere d'Etienne abbé de Citeaux, il confirma les reglemens de cet ordre, dont il parle ainsi, adressant la parole à cet abbé: Par le consentement commun des abbez & des freres de vos monasteres & des évêques diocesains, vous avez établi certains articles touchant l'observation de la regle de saint Benoît & d'autres choses necessaires à votre ordre, dont vous nous avez demandé la confirmation, pour le plus grand repos du monastere & l'observance de la religion. La bulle est dattée de Saulieu le vingt-troisiéme de Decembre 1119. Les reglemens qu'elle confirme, sont apparemment ceux de la fameuse constitution nommé la Carte de charité qui fut faite cette même année 1119. & qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet ordre. *Exord. Cisterc. p. 9.* Elle défend entr'autres, tous les privileges contraires à l'institut, & elle ordonne que tous les abbez viendront au chapitre general qui se tiendra tous les ans. L'ordre de Citeaux est le premier qui a établi ces chapitres generaux, & ils ont depuis servi de modele à tous les autres.

XIV. Brunon archev. de Treves reçu par le pape.

Le pape Calliste celebra la fête de Noël à Autun, où il rencontra Brunon archevêque de Treves. Ce prélat avoit toûjours été attaché à l'empereur Henri, à qui même par le com-

seil des seigneurs il avoit servi de tuteur dans le commencement de son regne : mais irrité des mauvais offices que lui rendoit le chancelier Albert depuis archevêque de Maïence, il remit aux seigneurs la conduite du prince & de l'état. Et toutefois quand Albert tombé dans la disgrace de l'empereur étoit en prison, & qu'il fut question de le délivrer, Brunon se rendit sa caution envers l'empereur qu'il ne lui nuiroit jamais. Enfin il se conduisit avec tant de sagesse, que dans la division entre l'empire & le sacerdoce, il demeura toûjours uni avec les catholiques, sans manquer au service qu'il devoit à l'empereur, & il fut le principal médiateur de la réconciliation de l'empereur avec le pape.

AN. 1119.
Hist. Trevir. to. 12.
Spicil. p. 242.
Sup. liv. LXV. n. 18.
Sup. liv. LXVI. n. 19.

Cette année donc qui étoit la dix-neuviéme de son pontificat, il resolut d'aller à Rome faire renouveller les privileges de son église, principalement à cause des entreprises d'Albert de Maïence, qui prétendoit avoir autorité sur lui en qualité de légat : quoique l'archevêque de Tréves fut en possession de ne reconnoître pour superieur que le pape, ou son légat *à latere*, c'est-à-dire envoïé de Rome. Brunon se plaignoit encore d'Etienne évêque de Mets neveu du pape Calliste : qui lui avoit accordé le pallium, sauf toutefois la jurisdiction de l'archevêque de Tréves son métropolitain : mais Etienne fier de la faveur de son oncle, esperoit faire ériger son siege en métropole. Brunon aïant, comme j'ai dit, rencontré le pape à Autun, en fut très-bien reçu, & y célebra avec lui la fête de Noël. Après les fêtes il le suivit à Clugni : où il obtint du pape l'indulgence de ses pechez & la confirmation des privileges de son église, particulierement l'exemption de l'autorité de tout légat, sinon du légat

p. 248.

AN. 1110. *à latere*. La lettre est du troisiéme de Janvier 1120.

XV. Primatie de Vienne. *Marca de prim. Lugd. n. 132. 133.* Le pape Callliste voulut aussi orner d'un privilege singulier l'église de Vienne, qui avoit été son premier siege. Cette ville étoit depuis long-temps la capitale du roïaume de Bourgogne, dont l'archevéque étoit le chancelier : & le roi Rodolfe III. donna à ce prélat en 1123. le comté de la ville. Mais le pape Calliste lui donna la primatie sur sept provinces, par une bulle adressée aux chanoines de cette église, où *Call. ep. 3.* il dit : Nous accordons & confirmons à l'église de Vienne, toute la dignité qu'elle a reçue par les privileges autentiques de nos prédecesseurs Silvestre, Nicolas, Leon, Gregoire, & les autres ; & par les empereurs, les rois, & les autres fideles. C'est à sçavoir, qu'elle ait la primauté sur les sept provinces de Vienne, de Bourges, de Bourdeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix, & d'Embrun. En ces provinces l'archevêque de Vienne sera le vicaire du pape, il indiquera les conciles, & décidera les affaires ecclesiastiques. L'archevéque de Tarantaise lui sera aussi soûmis comme à son primat ; & l'archevéque de Vienne ne sera soûmis à aucun légat, si ce n'est un légat *à latere* envoïé de Rome. La bulle est du vingt-sixiéme de Février 1120. donnée à Valence comme le pape étoit en chemin pour l'Italie.

ap. Bosc. 2. p. 27. Le privilege du pape Silvestre mentionné en cette bulle est reconnu pour supposé, & porte seulement que les évéques & les autres ecclesiastiques qui viendront de la Gaule & des sept provinces, seront obligez de prendre des lettres formées de l'archevêque de Vienne. Les sept provinces distinguées du reste de la Gaule y sont exprimées suivant l'ancienne notice, & sont les mêmes que nomme la bulle du pape Calliste.

Quant à la province de Tarantaise qui étoit hors de ces sept, il la soûmit à Vienne à l'exemple du pape saint Leon. Or comme entre les archevêques de ces sept provinces il y en avoit deux qui avoient déja le titre de primat, sçavoir ceux de Bourges & de Narbonne, l'archevêque de Vienne en prit occasion de se qualifier primat des primats, comme il fait encore. Mais sa primatie est demeurée un simple titre sans effet, n'étant fondée que sur cette bulle de Callisté II. donnée sur de fausses suppositions, & sans appeller les parties interessées : elle a seulement operé que les évêchez de Die & de Viviers ont été distraits de la métropole d'Arles ; & attribuez à celle de Vienne, suivant le dénombrement de ses suffragans contenus en cette bulle.

AN. 1120.

Sup. liv. XXVII. n. 45.

XVI. Le pape Calliste à Rome.

Pandulf. ap. Baron.

Calliste II. continuant son voïage, vint à Maguelone ou Montpellier, & de-là à saint Gilles ; & aïant traversé la Provence, il passa les Alpes, & entra en Lombardie, où le peuple accourant de toutes parts, le reçut comme vrai pape avec une grande dévotion. De-là il passa en Toscane, & comme il approchoit de Luques, la milice vint au-devant de lui, & il fut conduit par le clergé & le peuple à l'église & au palais. A Pise il fut reçu de même en procession, & dédia solemnellement la grande église. La nouvelle de son arrivée étant venuë à Rome, toute la ville en eut une grande joie & un grand desir de le recevoir: ce qui épouvanta les schismatiques qui y tenoient le parti de l'empereur ; & l'antipape Bourdin ne se trouvant plus en sûreté, s'enfuit à Sutri qu'il avoit ôtée à Pierre de Leon, & s'enferma dans la forteresse, attendant le secours de ce prince. La milice de Rome vint jusques à trois journées au-devant du pape Calliste ; & quand il approcha de la ville les enfans portant des branches de toutes sortes d'arbres, le

Goff. Vind. v. ep. 3. ep. Eginon. to. 2. Canis. p. 240.

AN. 1120. reçurent avec des acclamations de loüanges. Il entra couronné dans la ville, dont les ruës étoient richement tapissées. Les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs même y applaudissoient. Les processions étoient si nombreuses, qu'elles durerent depuis le matin jusques à quatre heures après midi; & enfin le pape fut conduit par les juges en chantant au palais de Latran suivant la coûtume. C'étoit le troisiéme de Juin, & le pape demeura à Rome au moins le reste du mois, recevant tout le monde avec une affabilité & une grace digne de sa naissance. Mais comme il avoit besoin de troupes, pour forcer l'antipape à se soûmettre: il alla en Poüille chercher le secours des Normans. Il vint premierement au Mont-Cassin, où il fut défraïé liberalement par l'abbé, non seulement tant qu'il y fut, mais pendant environ deux mois qu'il demeura dans le païs. Delà il passa à Benevent, où Guillaume duc de Poüille & de Calabre vint le trouver, & lui fit hommage lige, comme Robert Guichard son aïeul & Roger son pere l'avoient fait aux papes precedens; & Castille lui donna l'investiture de tout le païs par l'étendart. Le pape demeura longtemps à Benevent sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de sûreté: les schismatiques arrêtoient même ceux qui l'alloient trouver, & les tuoient ou les mutiloient. Enfin il retourna à Rome par mer, & y celebra la fête de Pâques de l'année 1121.

Chr. Cass. iv. c. 68.

Chr. Romu. ap. Baron.

Goffr. Vindoc. v. ep. 3.

Pandulf.

XVII. Fondation de Premontré.

Cependant saint Norbert avoit passé l'hiver chez l'évêque de Laon, qui le mena en plusieurs endroits de son diocese chercher une solitude. Il choisit celle de Premontré, où il y avoit déja une petite chapelle de saint Jean, dépendante de l'abbaïe de saint Vincent de Laon: mais presque abandonnée à cause de la sterilité

Vita ap. Boll. p. 862. n. 19.

du lieu. L'évêque & Norbert y entrerent pour prier ; & l'évêque voïant qu'il se faisoit tard, avertit Norbert de se lever, parce qu'il falloit aller loger à une de ses terres, nommé Anisy, à une lieuë de distance. Mais Norbert pria l'évêque de s'en aller avec ses gens, & de lui permettre de passer la nuit dans cette chapelle. L'évêque ne laissa pas de lui envoïer du pain & les autres choses necessaires, & revint le lendemain matin sçavoir sa résolution. Le saint homme rempli de joïe lui dit : je demeure ici, parce que je sçai que ce lieu m'est destiné de Dieu, & que plusieurs s'y sauveront par sa grace. Ils ne demeureront pas toutefois dans cette chapelle, mais ils bâtiront de l'autre côté de la montagne, où j'ai vû cette nuit une grande multitude d'hommes vétus de blanc, qui faisoient en chantant le tour de ce lieu, & portoient des croix d'argent, des chandeliers, & des encensoirs.

AN. 1120.

L'évêque de Laon consentit avec joïe à cette résolution ; & aïant traité par échange avec l'abbé de saint Vincent, il donna à Norbert & à ses compagnons le lieu de Prémontré & ses dépendances, comme il paroît par trois chartes de l'année suivante 1121. dans l'une desquelles l'évêque Barthelemi raconte l'histoire de cet établissement, & ajoûte parlant de Norbert : Il vouloit vivre avec ses freres du travail de leurs mains : mais comme nous l'avons jugé impossible, nous leur avons donné le labour de trois charuës en tels & tels endroits. Peu de jours après Norbert vint à Laon, & entra dans l'école du docteur Raoul, successeur du fameux Anselme son frere doyen de cette église, qui mourut fort avancé en âge l'an 1117. Norbert fit une exhortation si touchante aux écoliers de Raoul, qu'il en convertit sept des plus riches venus de-

Libl. Prémontr. p. 372.

puis peu de Lorraine. Ils avoient apporté beaucoup d'argent, que Norbert donna à garder à un de ses anciens compagnons : mais celui-ci s'enfuit de nuit, emporta l'argent, & les laissa dans une extréme pauvreté. L'hiver étant passé, Norbert alla seul prêcher à Cambrai ; & dans un sermon qu'il fit au peuple, il convertit un jeune homme nommé Evermode, qui fut depuis évêque de Ratzebourg en basse Saxe. A Nivelle il gagna à Dieu un autre jeune homme nommé Antoine : ces deux avec Hugues, qui s'étoit attaché à lui l'année précedente, furent comme les fondemens de son ordre ; & dans la semaine de la passion de cette premiere année 1120. il avoit déja treize compagnons à Prémontré. Il en eut bien-tôt jusques à quarante, avec plusieurs laïques, & songea à prendre une regle : plusieurs lui conseilloient la vie heremitique, d'autres l'observance de Cisteaux : mais considerant que lui & tous ses confreres étoient chanoines, il embrassa la regle de saint Augustin, & ils en firent tous profession le jour de Noël l'an 1121. Il prit l'habit blanc qui étoit celui des clercs, mais tout de laine sans porter de linge, sinon par dessus, à l'église : seulement ils portoient des femoraux ou calleçons. L'esprit de ses premiers disciples étoit d'aimer mieux des habits vieux & rapiecez, que neufs : il n'y avoit point de travail si bas qu'ils dédaignassent : leur silence étoit continuel, ils jeûnoient en tout temps ne faisant qu'un repas par jour. Il leur recommandoit sur tout trois choses ; la propreté dans le service de l'autel, la correction des fautes au chapitre, & la charité envers les pauvres. Tels furent les commencemens de l'ordre de Prémontré.

An. 1120.

Vita p. 832.

XVIII. Canonisation de S. Arnoul de Soissons.

Barthelemi évêque de Laon assista cette même année 1120. au concile tenu à Beauvais de-

puis le dix-huitiéme d'Octobre jusqu'au vingt-neuviéme par Conon évêque de Preneste, légat du saint siege sur les trois provinces de Roüen, de Reims, & de Sens. Il s'y trouva douze évêques; sçavoir Guillaume de Champeaux évêque de Châlons, nommé la colomne des docteurs par l'auteur du temps: Geoffroi de Chartres, Henri d'Orleans, Gislebert de Paris, Pierre de Beauvais, Anguerran d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Teroüane, Lambert de Tournai, Bouchard de Cambrai, Barthelemi de Laon, Lisiard de Soissons. Daïmbert archevêque de Sens y étant invité, fut retenu par maladie. Nous ne sçavons de ce concile, que ce qui regarde la canonisation de saint Arnoul de Soissons. Arnoul abbé du monastere d'Outtembourg, fondé par ce saint évêque, étoit present, & tenoit entre ses mains le livre de sa vie & de ses miracles. L'évêque de Soissons le prit & le presenta tout ouvert aux autres évêques, disant: Seigneurs, voilà le livre que j'ai fait écrire de sa vie: je rends témoignage à la fin de la verité de ce qui y est raconté; & quant aux miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, & chez moi encore plus. Je vous prie d'examiner soigneusement ce livre, pour voir ce que l'on doit faire: quant à moi s'il étoit dans mon diocese, il y a long-temps qu'il ne seroit plus en terre.

AN. 1120.
to. x. conc. p. 882. ex præf. to. 2. Spicil.

Sup. liv. LXIII. n. 19. n. 39.

Alors l'évêque de Châlons prit le livre; & voïant par la table qui étoit au commencement, le grand nombre des chapitres, il dit à l'évêque de Tournai: Seigneur, que voulez-vous davantage? sans ce livre, le témoignage du seigneur évêque de Soissons & de ses clercs vous doit suffire. Vous devez aussi prendre grande confiance en ce venerable abbé, dont l'âge & la prudence nous plaît fort; & nous sommes

trop occupez des affaires du concile pour pou-
An, 1120. voir lire ce livre. Geoffroi évêque de Chartres dit aussi à l'évêque de Tournai : Je vous dis en verité, que si le Seigneur avoit fait un de ces miracles pour un de mes prédecesseurs : je ne consulterois ni pape, ni légat, ni archevêque. Alors quelques fameux docteurs prirent le livre & parcoururent quelques chapitres de la vie, puis ils vinrent dire aux évêques avec grande assurance : Celui-là n'est pas de Dieu, qui s'oppose à la veneration de ce saint. L'évêque de Châlons dit : En verité c'est une honte à nous de douter d'une chose si claire. Seigneur évêque d'Arras, marquez un jour pour vous assembler sur le lieu, lever de terre le corps de ce serviteur de Dieu, & le placer honorablement. L'évêque de Tournai dit : Voilà le légat assis là-haut dans cette église avec notre archevêque de Reims & celui de Tours : je vous prie venez devant eux, & faites confirmer votre avis par leur jugement. Ils dirent : Soit au nom de Dieu. L'évêque de Tournai dit à celui de Châlons : Je vous prie de plaider ma cause. Il le fit éloquement & en peu de mots ; & le légat avec l'archevêque de Reims répondirent tout d'une voix : Nous recevons votre jugement & nous confirmons votre décret. Alors Lambert évêque de Tournai appella l'abbé d'Outtembourg, & lui marqua le jour auquel on s'assembleroit dans son monastere pour lever solemnellement le corps saint : sçavoir le premier de Mai l'année suivante 1121. Ce qui fut executé avec un grand concours de tous les peuples d'alentour. Et telle fut la canonisation de saint Arnoul de Soissons.

XIX. Edmer élû évêque de S. André.

La même année 1120. Raoul archevêque de Cantorberi étant revenu de Normandie en Angleterre, reçut une députation d'Alexandre roi

d'Ecosse : avec une lettre où il le prioit de lui envoïer le moine Edmer, pour remplir le siege épiscopal de saint André vacant depuis long-temps. L'archevêque crut que cette vocation venoit de Dieu, sçachant bien qu'Edmer n'y avoit aucune part : car il avoit été assiduëment à son service comme à celui de saint Anselme ; & avec la permission du roi d'Angleterre, il l'envoïa au roi d'Ecosse. Etant arrivé, il fût élû évêque de saint André par le clergé & le peuple du païs, du consentement du roi ; sans toutefois recevoir de lui la crosse ni l'anneau, ni lui faire hommage : mais le lendemain, quand il dit au roi qu'il vouloit retourner à Cantorberi se faire sacrer par l'archevêque, à cause de la primauté de cette église sur toute la grande Bretagne : le roi le quitta en colere, ne voulant point que l'église de saint André fût soûmise à celle de Cantorberi, & ordonna à Guillaume moine de saint Edmond de continuer à gouverner le temporel de l'évêché comme pendant la vacance : dépoüillant ainsi Edmer qu'il en venoit d'investir. Toutefois un mois après il le remit en possession de l'évêché & du gouvernement de l'église d'Ecosse ; & alors Edmer prit la crosse sur l'autel comme de la main de Dieu.

AN. 1120.

Edmer. 5. Nov. p. 97.

Cependant Turstain archevêque d'Yorc étoit au-deçà de la mer, poursuivant son rétablissement ; & comme il prétendoit que c'étoit à lui à sacrer l'évêque de saint André, il écrivit à l'archevêque de Cantorberi de ne le pas faire, & au roi d'Ecosse de ne le pas souffrir. Ce qui nuisit beaucoup à l'autorité de l'évêque élu, & aliena de plus en plus de lui le roi d'Ecosse. Edmer voïant donc qu'il ne pouvoit faire grand bien en ce roïaume, tant que le roi lui seroit contraire, résolut de retourner à Cantorberi

pour y prendre conseil. Mais le roi lui en refusa la permission, disant que son roïaume ne dépendoit en rien de l'église de Cantorberi, & qu'on lui avoit donné Edmer entierement libre de tout engagement à cette église. Edmer demanda conseil à l'évêque de Glascou, & à deux moines de Cantorberi qu'il avoit avec lui, & après avoir sondé l'esprit du roi ils dirent à Edmer ; Vous ne vivrez jamais ici en paix du regne de ce prince : nous le connoissons, il veut lui seul être tout dans son roïaume, & ne souffre point de concurrence d'aucune autre puissance. Il est aigri contre vous sans sçavoir pourquoi, & jamais il ne se reconciliera entierement. Il faut donc tout quitter, ou passer votre vie dans l'opprobre avec les Ecossois, vous accommodant à leurs usages contre le salut de votre ame : mais le roi ne vous laissera pas sortir, si vous ne lui rendez l'anneau & la crosse. Edmer prit ce dernier parti : il rendit au roi l'anneau qu'il avoit reçu de sa main ; & remit la crosse sur l'autel, où il l'avoit prise. Ainsi il sortit d'Ecosse cedant à la violence, & revint à Cantorberi, où il fut reçu à bras ouverts par l'archevêque & les moines.

XX. Concile de Naplouse. *Guill. Tyr. lib. XII. c. 13.*

Le roïaume de Jerusalem étoit affligé depuis quatre ans de plusieurs calamitez, entre autres des sauterelles & de famine : ce qui porta le patriarche Guermond & le roi Baudoüin à convoquer cette année 1120. une assemblée generale des prélats & des seigneurs à Naplouse ou Naples de Palestine, qui est l'ancienne Samarie. Les prélats qui s'y trouverent, furent Guermond patriarche de Jerusalem, Ebremar archevêque de Cesarée, Bernard évêque de Nazareth, Asquitil de Bethlehem, dont l'évêché avoit été érigé l'an 1110. à la poursuite du roi Baudoüin. Au concile de Naplouse assistoient encore

Id. 11. c. 12.

encore Roger évêque de Lydda, Gildon abbé de Josaphat, Pierre abbé du Tabor, Achard prieur du Temple, Arnaud prieur de Sion, Gerard prieur du sepulcre, & quelques seigneurs. On y exhorta le peuple à la conversion de ses mœurs, pour appaiser la colere de Dieu; & on y fit vingt-cinq canons de discipline, qui ne sont pas venus jusques à nous. AN. 1121.

XXI. Pierre Abailard condamné.

Abailard de calamit. c. 9. to. x. conc. p. 885.

En France Pierre Abailard docteur fameux, aïant composé un livre de la Trinité, deux autres docteurs, Alberic & Lotulfe, qui avoient étudié avec lui, & enseignoient alors à Reims, exciterent contre lui leur archevêque Raoul le Verd: qui avec le légat Conon évêque de Preneste, indiqua un concile à Soissons, où Abailard fut appellé, avec ordre d'y apporter son livre. Ce concile fut tenu l'an 1121. après la mort de l'évêque de Châlons Guillaume de Champeaux, arrivée au mois de Janvier de la même année. Quand Abailard arriva à Soissons, il trouva le peuple si prevenu contre lui, qu'il pensa être lapidé dès le premier jour, avec quelques-uns de ses disciples qu'il avoit amenez. Car les uns l'accusoient d'enseigner qu'il y avoit trois dieux: & d'autres au contraire, l'accusoient de ne pas assez distinguer les personnes de la sainte Trinité, parce qu'il disoit: Comme la proposition, l'assomption & la conclusion est le même discours: ainsi le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit est la même essence. Abailard alla d'abord trouver le légat, & lui donna son livre à examiner, offrant de le corriger s'il s'y trouvoit quelque chose de contraire à la foi: le légat lui dit, de le porter à l'archevêque & aux deux docteurs Alberic & Lotulfe, qu'il regardoit comme ses parties; & on remit à la fin du concile le jugement de son livre.

Mabill. ad. epist. 3. S. Bern.

Otto Frising. 1. Frid. c. 47.

AN. 1121. Le dernier jour du concile avant que l'on tint la séance, le légat délibera long-temps sur ce sujet avec l'archevêque, les deux docteurs & quelques autres personnes. Alors Geoffroi évêque de Chartres, qui avoit le plus d'autorité entre les prélats, parla ainsi : Vous sçavez la réputation de cet homme & le nombre de ses partisans. Il ne faut pas lui donner de prétexte de dire qu'on l'a condamné sans l'entendre : mais il faut l'interroger sur son livre, & lui donner toute liberté de répondre, afin de le convaincre canoniquement. On soûtint au contraire qu'il n'étoit point à propos d'entrer en dispute avec ce sophiste, qui ne cesseroit jamais de parler. L'évêque de Chartres proposa un autre expedient ; sçavoir de remettre la décision de cette affaire à un concile plus nombreux, qui se tiendroit à S. Denis en France, dont Abailard étoit moine. Le légat & tous les autres se rendirent à cet avis : mais l'archevêque de Reims, trouvant qu'il étoit honteux pour lui que cette cause fût portée à un autre tribunal, & dangereux pour l'église que l'accusé s'échappât : fit revenir le légat, & on convint que le livre seroit condamné & brûlé sans autre examen, & Abailard enfermé pour toûjours dans un autre monastere. Car ils disoient que pour condamner ce livre il suffisoit que l'auteur eût eu la hardiesse de l'enseigner publiquement, & d'en laisser prendre plusieurs copies, sans qu'il eût été approuvé par l'autorité du pape ou de l'église. L'évêque de Chartres avertit Abailard de cette résolution, l'exhortant à s'y soûmettre ; & lui faisant esperer, que quand le concile seroit separé, le légat le tireroit bien-tôt du monastere où on l'auroit enfermé.

c. 10. Abailard fut donc appellé dans la séance du concile, & obligé à jetter son livre dans le feu

de sa propre main. Quelqu'un remarqua qu'il y disoit que Dieu le pere étoit le seul tout-puissant : ce qui donna lieu de faire observer qu'il n'y a qu'un tout-puissant, quoique la toute-puissance convienne à chacune des personnes divines nommées separément. Ensuite l'archevêque dit, qu'il étoit à propos qu'Abailard fit sa profession de foi ; & comme il se levoit pour la faire, on dit qu'il n'en falloit point d'autre que le symbole de saint Athanase : & pour plus grande sûreté on le lui fit lire : ce qu'il fit comme il put avec beaucoup de larmes, de soûpirs & de sanglots. Enfin on le mit entre les mains de l'abbé de saint Medard de Soissons, pour l'enfermer & le garder dans son monastere ; & aussi-tôt le concile se sépara. C'est ce qui me paroît de plus certain dans le récit qu'Abailard en fait lui-même, & où il témoigne trop de passion pour être crû entierement. AN. 1121.

Mais en quoi on ne peut lui refuser créance, c'est en ce qu'il raconte de son desespoir. L'abbé, dit-il, & les moines de saint Medard, croïant que je demeurerois toûjours avec eux, me reçurent avec une très-grande joïe, & s'efforçoient de me consoler par les soins qu'ils prenoient de me bien traiter : mais c'étoit en vain. Vous sçavez, Seigneur, avec quelle amertume de cœur je m'en prenois à vous-même, avec quelle fureur je vous accusois. Je ne puis exprimer quelle étoit ma douleur, ma confusion, mon desespoir. Il ajoûte que le légat se repentant de ce qu'il avoit fait, & croïant avoir satisfait à la passion de ses ennemis : le tira peu de jours après de saint Medard, & le renvoïa à son monastere, c'est-à-dire, à saint Denis. Il faut dire maintenant qui étoit Abailard & quelles avoient été ses avantures, tirant principalement ce récit de celui qu'il en a fait lui-même. *epist. 1.*

XXII. Commencement de Pierre Abailard.

Pierre Abailard nâquit en 1079. à l'entrée de la Bretagne au bourg de Palais, à trois lieuës de Nantes. Son pere nommé Berenger, avoit pris quelque teinture des lettres avant que d'être fait chevalier; c'est pourquoi il fit étudier tous ses enfans avant qu'ils portassent les armes. Pierre y renonça, & se donna tout entier aux lettres. Il s'appliqua particulierement à la dialectique, & parcourut diverses provinces, selon qu'il apprenoit que cette étude y avoit cours: un de ses premiers maîtres fut Roscelin de Compiegue, fameux par ses erreurs. Abailard vint à Paris vers l'an 1100. & se rendit disciple de Guillaume de Champeaux, estimé alors le plus habile maître de la dialectique. Il demeura quelque-temps avec lui, & en fut d'abord aimé, mais ensuite il lui devint odieux par ses disputes & son opiniâtreté. Il entreprit, tout jeune qu'il étoit, de gouverner une école, & enseigna premierement à Melun, sous la protection des seigneurs du païs. Mais après que Guillaume de Champeaux se fut retiré à S. Victor, Abailard revint étudier sous lui la réthorique; & quelque-temps après, c'est-à-dire vers l'an 1113. il établit son école de dialectique au mont sainte Genevieve, qui étoit encore hors de Paris.

Duchesne. Not ad Abelard. p. 114 Sup. liv. LXIV. n. 4

Sup. liv. LXVI. n. 26.

Guillaume aiant été promû à l'évêché de Châlons, Abailard alla étudier la théologie à Laon sous Anselme, qui l'avoit enseignée à ce prélat, & à plusieurs autres grands personnages, entre lesquels on remarque Matthieu, depuis cardinal évêque d'Albane, Alberic de Reims, depuis archevêque de Bourges, Guillaume archevêque de Cantorberi, Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers. Abailard méprisa Anselme, quoique venerable par son âge & par sa doctrine; & entreprit, comme par gageure, d'expliquer l'écriture sainte sans l'avoir

Marlot. metrop. R. to. 2. p. 284.

étudiée : ce qui obligea Anselme à le chasser de Laon, de peur qu'on ne lui imputât à lui-même les erreurs de ce disciple. Il revint donc à Paris, où il continua d'enseigner la dialectique & la théologie, attirant grand nombre d'écoliers, par la subtilité de ses inventions & l'agrément de son expression : il s'enrichissoit, & sa réputation s'étendoit au loin ; mais cette prosperité le perdit.

Comme il avoit étudié tout autre chose qu'à regler ses mœurs, il se laissa emporter à la vanité & aux desirs de la sensualité, qu'il avoit reprimez jusques-là ; & il jetta les yeux sur Heloïse niéce d'un chanoine de l'église de Paris, nommé Fulbert. Elle étoit d'une beauté médiocre, mais d'un sçavoir éminent pour une personne de son sexe ; & son oncle desiroit passionnément qu'elle devînt toûjours plus sçavante : ce qui donna occasion à Abailard de réüssir dans son dessein. Il fit donc proposer à Fulbert, qui d'ailleurs étoit avare, de le recevoir dans sa maison, pour telle pension qu'il lui plairoit: disant qu'il vouloit se décharger des soins de son domestique, & profiter de la commodité du voisinage : car la maison du chanoine étoit près de son école. Fulbert accepta avec joïe la proposition ; & Abailard sous prétexte d'instruire Heloïse, lui inspira aisément autant de passion pour lui, qu'il en avoit pour elle : ensorte qu'ils en vinrent aux familiaritez les plus criminelles. Tout le monde s'apperçut bien-tôt de ce honteux commerce : les écoliers d'Abailard remarquoient la négligence & le dégoût qu'il apportoit à ses leçons : Fulbert fut le dernier à connoître de son infamie, tant il étoit prévenu de la vertu de son hôte.

Enfin n'en pouvant plus douter, il l'obligea à se retirer chargé de confusion ; & peu de temps

après Heloïse se trouva grosse : ce qu'elle écrivit aussi-tôt à Abailard avec une extrême joïe. Il l'enleva de son consentement pendant la nuit, prenant le temps que l'oncle étoit absent ; & l'envoïa en son païs chez sa sœur, où elle accoucha d'un fils qu'elle nomma Astrolabe. Pour appaiser l'oncle, que cet enlevement avoit mis en fureur, Abailard promit d'épouser Heloïse, pourvû que ce fût secretement, parce qu'autrement il se perdroit de réputation ; & la chose fut ainsi resoluë. Il alla donc la querir en Bretagne, mais elle ne pouvoit se resoudre à ce mariage : tant parce qu'il deshonoreroit Abailard, que parce que cet état le détourneroit de ses études ; & elle lui citoit sur ce sujet, ce qu'ont dit de plus fort les auteurs sacrez & les profanes, contre les embarras du mariage. Elle ne le persuada pas toutefois, il la ramena secretement à Paris, & ils furent mariez de grand matin dans une église en presence de l'oncle & de peu de témoins, après quoi ils se séparerent, & se voïoient rarement & en cachette.

Mais Fulbert voulant réparer son honneur, commença bien-tôt à publier ce mariage, contre la parole qu'il avoit donnée : & comme sa niece le nioit, même avec serment, il la maltraitoit souvent. Pour l'en délivrer, Abailard l'envoïa à Argenteüil, où étoit alors une abbaïe de filles, dans laquelle elle avoit été élevée pendant son enfance ; & il lui fit prendre l'habit de religieuse, excepté le voile. Alors Fulbert & ses parens crurent qu'Abailard s'étoit mocqué d'eux ; & que pour se débarasser d'Heloïse, il l'avoit fait religieuse. Pour s'en vanger, aïant corrompu par argent un de ses gens, ils entrerent de nuit dans son logis ; & comme il dormoit ils le mutilerent cruellement, d'une maniere qui le forçoit à la continence. La nouvelle s'en étant

répanduë par la ville, il fut accablé le lendemain de visites & de consolations plus insupportables que le mal même : enfin la honte plûtôt que la pieté, lui fit embrasser la vie monastique; & il persuada à Heloïse d'en faire de même. Il entra à S. Denis, & elle demeura à Argenteüil : où elle prit le voile, mais plûtôt en heroïne païenne, qu'en chrétienne penitente. Car dans cette action si serieuse elle recita les vers de Lucain, où il fait parler Cornelie déplorant la mort de Pompée son époux, s'accusant de l'avoir rendu malheureux, & déclarant qu'elle va s'en punir. A ces mots Heloïse toute en pleurs s'approcha de l'autel, & y prit le voile beni par l'évêque. *Pharf. VIII. vers. 95.*

A peine Abailard fut-il gueri de sa blessure : que plusieurs clercs vinrent le trouver : le priant de recommencer ses leçons, & de profiter des commoditez qu'il avoit pour le faire plus en repos & sans interêt. L'abbé & les moines de saint Denis y consentirent, pour se défaire d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licentieuse. Ils l'envoïerent donc au prieuré de Deüil dépendant de leur monastere. Quand il y eut ouvert son école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logemens & des vivres : il en venoit de tous les païs de l'église Latine & de Rome même. Il s'appliquoit principalement à la théologie, qui convenoit mieux à sa nouvelle profession : mais il n'abandonnoit pas les arts liberaux, que ses écoliers lui demandoient davantage. Il avoit environ quarante ans quand il entra à saint Denis, & quarante-deux quand il fut condamné au concile de Soissons.

XXIII. *Fin de l'antipape Bourdin.*

Cependant le pape Callisté aïant celebré à Rome les fêtes de Pâques, envoïa à Sutri une grande arméeavec Jean de Creme cardinal de

Pandulf. & al. M.S. ap. Baron. 1121. saint Chrysogone, & le suivit de près. Les habitans de Sutri voiant battre leurs murailles, prirent l'antipape Bourdin & le livrerent aux soldats de Calliste : qui après l'avoir chargé d'injures, le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queuë au lieu de bride, & lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante : voulant par cette dérision, representer le pape vêtu d'une chape d'écarlate, & monté sur un grand cheval. Ils firent entrer Bourdin dans Rome, pour intimider par cet exemple ceux qui oseroient à l'avenir usurper le saint siege ; & le peuple l'auroit fait mourir, si le pape Calliste ne l'eût delivré de leurs mains, & envoïé au monastere de Cave pour faire penitence. De-là il l'envoïa l'année suivante à Janula, d'où son successeur Honorius le tira pour l'enfermer à Fumon près d'Alatri. Il y acheva ses jours ; & telle fut la triste fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de pape, & ne laissoit pas d'avoir son merite. Si-tôt qu'il fut pris, le pape Castille en écrivit aux évêques & à tous les fideles des Gaules en ces termes : Dernierement après avoir celebré les fêtes de Pâques, ne pouvant plus souffrir les clameurs des pelerins & des pauvres : nous sommes sortis de Rome avec les fideles de l'église, & nous avons assiegé Sutri, jusques à ce que la puissance divine a livré Bourdin entre nos mains. La lettre est du vingt-septiéme d'Avril, & Pâques avoit été le dixiéme. Pour conserver la memoire de cet évenement, le pape fit faire une peinture dans une chambre du palais de Latran, où Bourdin étoit representé sous ses pieds.

ab Ursp.

Baluz. vita Burd.

to. x. conc. p. 894.

Pandulf. Le pape Calliste rétablit à Rome la paix & la sûreté publique. Il démolit les tours de Cencio Frangipane, & des autres petits tyrans, & soûmit quelques comtes qui pilloient les biens

de l'église. Les chemins étoient libres pour aller à Rome, & personne n'insultoit aux étrangers quand ils y étoient arrivez. Les offrandes de saint Pierre étoient auparavant pillées impunément par les Romains les plus puissans, devant lesquels les papes précédens n'osoient ouvrir la bouche : mais Calliste fit revenir ces offrandes à sa disposition, pour les emploïer à l'utilité de l'église. Ce n'est pas qu'il fut interessé : au contraire, il conseilloit aux Anglois d'aller en pelerinage à saint Jacques plûtôt qu'à Rome, à cause de la longueur du chemin; & donnoit la même indulgence à ceux qui y alloient deux fois, que s'ils avoient été à Rome. *Malmesb. v. reg. p. 169.*

XXIV. Liberté de l'église de Sens. *to. x. conc. p. 875.*

Le roi de France aïant reçu une lettre du pape, où il lui mandoit la prise de Bourdin, lui en fit ses complimens par une lettre, où il ajoûte : En relâchant la sentence que vous avez prononcée contre l'archevêque de Sens, vous nous avez un peu appaisé : mais nous sommes en peine de ce que vous ne l'avez relâchée que pour un temps. Car il semble que l'archevêque de Lyon ait encore quelque esperance d'obtenir la soûmission qu'il demande : mais pour dire la verité, je souffrirois plûtôt que tout mon roïaume fût en feu & ma vie en peril, que d'endurer cet opprobre. Il lui represente ensuite les bons offices que la France a rendus à l'église Romaine, & l'honneur qu'il a fait lui-même au pape d'aller au concile de Reims tout malade qu'il étoit; puis il continuë : Nous vous prions donc que l'église de Sens conserve la liberté dont elle a joui jusques à present; & qu'elle ne reçoive pas de préjudice par cette sujetion, qui lui a été imposée nouvellement & imprudemment. Car on dit que cette entreprise a été faite en cachette & comme à la dérobée, à l'insçu du clergé de Sens, des évêques de la province

& du roi, qui sont tous conservateurs de la dignité d'une église. Cette dignité appartient à l'église & non à la personne; & par consequent si cet archevêque a disposé seul de ce qui ne lui appartenoit pas, & promis ce qu'il ne devoit pas promettre : l'église de Sens n'a pas pour cela perdu son droit, ni son ancienne liberté. Prenez donc garde, saint pere, que la ville de Lyon qui est d'un autre roïaume ne s'augmente de notre perte; & qu'en me voulant soumettre à un prince ami, vous ne nous rendiez ennemis. Si un roi de France se sent méprisé dans une affaire si facile, il n'esperera pas de réüssir en de plus grandes; & ne s'exposera plus à la honte d'un refus au préjudice de sa dignité. La ville de Lyon étoit alors de l'obéissance de l'empereur à cause du roïaume de Bourgogne.

XXV. Assemblée de Virsbourg. *Ab Ursp. an. 1121.*

En Allemagne l'empereur Henri résolu de reduire Maïence revoltée contre lui, envoïa ses ordres de toutes parts pour en faire le siege : l'archevêque Albert de son côté remua toute la Saxe où il s'étoit retiré, & comme il étoit depuis long-temps légat du pape, il emploïa son autorité pour assembler souvent les évêques & les seigneurs de la province; & se servit de son éloquence, pour animer tous les catholiques à la défense de Maïence, métropole de toute la Germanie. On prétendoit aussi rétablir dans leurs sieges l'évêque de Spire, l'évêque de Vormes, & les autres, qui en avoient été chassez, parce qu'ils étoient fideles au pape. Vers la fin de Juin les armées étoient en campagne, l'une dans la Saxe, l'autre dans l'Alsace : on faisoit dans toutes les églises, des jeûnes, des processions & des prieres. Elles furent exaucées : Dieu toucha les cœurs des seigneurs; & les armées étant déja proches, on envoïa de part & d'autre ceux qui avoient le plus de sagesse & de pieté pour trai-

ter un accommodement. Ils firent tant par leurs raisons & leurs prieres, que l'empereur consentit de s'en rapporter aux seigneurs : on en nomma douze de chaque côté, & on indiqua une assemblée generale à Virsbourg pour la saint Michel. Après s'être touché dans la main pour assurance de cette convention, ils se separerent. AN. 1121.

Environ trois mois après on s'assembla à Virsbourg comme on étoit convenu ; & on traita de la maniere de finir le schisme, & de rétablir l'union entre l'empire & le sacerdoce. On établit premierement une paix très-ferme pour toute l'Allemagne, sous peine de la vie, avec restitution de toutes les terres usurpées sur l'église, sur le prince, ou sur les particuliers. Quant à l'excommunication, qui étoit la source de presque tous les désordres, on s'en remit au jugement du pape, & on nomma deux députez ; sçavoir Brunon évêque de Spire & Arnoul abbé de Fulde, pour aller à Rome, & prier sa sainteté d'indiquer un concile general, où cette grande affaire fût terminée. Cependant on envoïa Otton évêque de Bamberg & le duc Henri aux seigneurs de Baviere, qui n'avoient pû se trouver à Virsbourg, & qui s'étant assemblez à Ratisbonne au premier de Novembre, approuverent les résolutions communes.

XXVI. Ecrits de Geoffroi de Vendôme sur les investitures. *Goff. opusc.* 2.

Je rapporte à ce temps-là & aux préparatifs du concile general, les traitez de Geoffroi de Vendôme sur les investitures. Il adresse le premier au cardinal Pierre de Leon, qui l'avoit consulté sur cette matiere, & il dit : En premier lieu il faut croire fermement, que comme le baptême fait un Chrétien, ainsi l'élection & la consecration fait un évêque ; l'une & l'autre est necessaire pour l'établir vicaire de JESUS-CHRIST ; & la consecration est nulle, si elle n'est precedée d'une élection canonique : les

clercs sont les vicaires de Jesus-Christ dans l'élection, les évêques dans la consecration: tous les autres peuvent bien demander un évêque, mais non pas l'élire ou le sacrer. Quiconque donc s'attribuë d'une autre maniere le nom d'évêque & la puissance ecclesiastique, celui-là n'entre point par la porte, & doit être compté entre les voleurs. Et ensuite: Quelques-uns croïent que tout est permis à l'église Romaine, & qu'elle peut faire par dispense autrement que l'écriture ne prescrit. Cette opinion est insensée: l'église Romaine n'a pas plus de pouvoir que saint Pierre, ni que Jesus-Christ même, qui n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Elle doit donc se servir de la puissance que Jesus-Christ lui a donnée; non selon sa volonté, mais selon la tradition de Jesus-Christ; & si le pape est averti par quelques-uns de ses inferieurs, de corriger ce qu'il a fait excedant les bornes de la justice: il doit recevoir cet avis comme saint Pierre reçut celui de saint Paul. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'elles sont d'un cardinal écrivant à un cardinal.

Il soûtient ensuite que l'investiture, ou plûtôt l'opinion que les laïques la peuvent donner, est une heresie, comme la simonie, & encore pire, en ce qu'elle est toûjours publique, & qu'elle enferme toûjours la simonie, puisque les princes ne sont si jaloux de ce droit, que pour leur interêt temporel, ou de recevoir de l'argent, ou de s'assujettir les évêques. Or il traite cette opinion d'heresie, parce qu'il prétend que l'anneau & le bâton pastoral sont les signes sensibles de la puissance spirituelle de l'évêque, & par consequent appartiennent au sacrement & à l'ordination, qu'un laïque ne peut conferer. Geoffroi soûtient la même doctrine dans un

écrit adressé au pape Calliste : sçavoir que l'investiture est une heresie, parce que c'est une entreprise des laïques pour conferer un sacrement. *Opusc.* 3.

Toutefois dans un autre écrit, il convient que les princes peuvent donner aux évêques l'investiture des biens temporels que l'église possede : parce qu'elle ne les tient que de leur liberalité & en vertu de leurs loix : ce qu'il confirme par l'autorité de saint Augustin ; puis il continue : Les rois peuvent donc après l'élection canonique & la consecration, donner à l'évêque l'investiture des biens ecclesiastiques, en lui promettant leur protection & il n'importe par quel signe ils le fassent. JESUS-CHRIST a voulu que le glaive spirituel & le materiel fussent emploïez à la défense de l'église : que si l'un émousse l'autre, c'est contre son intention. C'est ce qui ôte la justice de l'état & la paix de l'église : ce qui cause les scandales & les schismes, la perte des corps & des ames. Et ensuite : Que l'église conserve sa liberté, mais qu'elle se donne bien de garde d'exceder dans l'usage des censures, & de rompre le vase dont elle veut ôter la rouille. Sur quoi il rapporte le fameux passage de saint Augustin contre Parmenien, pour montrer qu'il ne faut point excommunier celui qui a la multitude de son côté. Cet écrit est le premier où j'aie observé l'allegorie des deux glaives, pour marquer les deux puissances, la spirituelle & la temporelle. Dans un dernier écrit adressé au pape Calliste, Geoffroi donne ces regles sur les dispenses. Il faut quelquefois accorder des dispenses dans l'église, non par interêt ou par faveur, mais par une pieuse condescendance : en permettant pour un temps quelque chose de moins parfait, plutôt que de mettre la foi en peril : avec inten- *Opusc.* 4. *Opusc.* 5.

AN. 1121. tion de rétablir la regle dans un temps plus convenable. On peut aussi changer par dispense les coûtumes des églises & des monasteres, mais pour établir un plus grand bien au lieu d'un moindre. Celui qui dispense autrement n'est pas vicaire de JESUS-CHRIST, mais un aveugle qui conduit d'autres aveugles.

XXVII. Eglise d'Angleterre. Edmer. 6. Novor.

En Angleterre dès le mois de Février de la même année 1121. il y eut une grande assemblée d'évêques & de seigneurs, pour recevoir la nouvelle reine Adelaïde fille de Godefroi comte de Louvain. En cette assemblée on parla beaucoup du different des deux archevêques, Raoul de Cantorberi, & Turstain d'Yorc. Celui-ci aïant été ordonné par le pape Calliste de la maniere qui a été dite, en avoit depuis obtenu des lettres en sa faveur, par les moiens par lesquels on obtenoit tout à Rome. Ces lettres ordonnoient que Turstain fût mis en possession de son archevêché, sous peine d'excommunication contre le roi, & de suspense contre l'archevêque de Cantorberi. On lut à cette occasion les privileges des papes donnez en faveur de l'église de Cantorberi, qui montroient le peu de justice de cet ordre du pape Calliste, toutefois de peur que ses censures ne causassent du trouble entre le roi & l'archevêque, l'avis commun fut de permettre à Turstain de revenir en Angleterre, & d'aller droit à Yorc : à condition qu'il ne feroit aucune fonction hors de son diocese, jusques à ce qu'il eût satisfait à l'église de Cantorberi.

Sup. n. 4.

Quelque-temps après le pape Calliste aïant établi son autorité par la prise de Bourdin, commença à l'exercer de tous côtez par ses légats : entre lesquels il envoïa Pierre moine de Clugni, fils de Pierre de Leon le plus puissant des Romains, avec la légation de la Gau-

le, de la grande Bretagne, de l'Irlande, & des isles Orcades. Nous avons une lettre dattée de Benevent le dernier jour de Septembre, par laquelle le pape le recommande au roi de France, pour exercer sa légation dans les terres de l'obéissance de ce prince. Sa réputation étoit au-dessus de tous les légats précedens; & il avoit envoïé devant en Angleterre, des abbez & d'autres personnes considerables pour annoncer sa venue, dont l'attente tenoit tout le monde en suspens. Mais le roi d'Angleterre envoïa au-devant de lui Bernard évêque de saint David, & un clerc nommé Jean, son cousin. Ils avoient charge d'aller trouver le légat deçà la mer, où il attendoit l'ordre du roi; & de l'amener vers lui, à condition que depuis son entrée en Angleterre, il ne logeât ni dans les églises ni dans les monasteres, & ne vécut qu'à ses dépens. Le roi le reçut avec honneur: mais quand il eut exposé le sujet de son voïage, le roi prit le prétexte de la guerre qu'il avoit contre les Galois pour lui dire, qu'il ne pouvoit alors vaquer à une affaire aussi importante qu'étoit cette légation; & qu'elle ne pouvoit être autorisée que par le consentement des évêques, des abbez, des seigneurs, & l'assemblée de tout le roïaume. Il protesta d'ailleurs qu'il ne souffriroit point que l'on donnât atteinte de son vivant aux coûtumes de ses peres, que le pape lui avoit accordées: & dont une des principales étoit que son roïaume fût libre de toute jurisdiction de légat. Pierre de Leon vit bien qu'il ne lui convenoit pas de disputer contre le roi, il demeura d'accord de tout; & le roi lui aïant fait des presens magnifiques, lui promit de travailler de bonne foi à l'accroissement de sa dignité: & le renvoïa avec honneur hors de l'Angleterre par le même

AN. 1121.

Callist. ep. 23.

chemin qu'il étoit venu, sans avoir fait aucune fonction de légat.

AN. 1121.

XXVIII. Pierre le Venerable abbé de Clugni.

Petr. Vener. 11. mirac. c. 12.

Pons abbé de Clugni avoit été élû fort jeune, par l'esperance que donnoit son beau naturel; & en effet, pendant les premieres années de son gouvernement il se conduisit avec beaucoup de sagesse & de moderation : mais dans la suite du temps il changea & se laissa emporter à ses passions. Sa vanité parut au concile de Latran de l'an 1116. où il s'attribua le titre d'abbé des abbez : sur quoi Jean de Gaëte chancelier de l'église Romaine, lui demanda si le mont-Cassin avoit pris sa regle de Clugni, ou Clugni du mont-Cassin. Pons répondit, que non seulement Clugni, mais tous les monasteres de l'église latine avoient reçu du mont-Cassin la regle de saint Benoit; & le chancelier ajoûta : Si donc le mont-Cassin est la source de la regle monastique, c'est avec justice que les papes ont accordé cette prérogative à l'abbé du mont-Cassin, de porter seul le titre d'abbé des abbez.

Chr. Cass. IV. c. 59.

Sup. l. LXVI. n. 31.

Pons s'attira peu à peu l'aversion de la plûpart de ses moines : qui l'accusoient de suivre la legereté de son esprit, sans écouter les conseils des gens sages, & de dissiper les biens du monastere : ces plaintes devinrent presque generales dans l'ordre, sans toutefois éclater au dehors qu'au bout d'environ dix ans : mais elles arriverent enfin aux oreilles du pape Callixte. Pons irrité tourna sa colere contre lui-même, vint à Rome avec précipitation, & demanda instamment au pape de le décharger de l'abbaïe. Le pape fit tout son possible pour l'en détourner; & ne pouvant lui faire changer de résolution, il lui accorda ce qu'il demandoit. Pons étant ainsi libre, passa en Pouille par la permission du pape, & de-là par mer à Jerusa-

sem, où il se proposoit de demeurer le reste de ses jours. Il avoit gouverné treize ans l'abbaïe de Clugni, & ceda vers le mois d'Avril 1122. AN. 1122. *Chr. Clun. p.* 1646.

Le pape manda ce qui s'étoit passé aux moines de Clugni, & leur ordonna d'élire un autre abbé : ils élurent Hugues prieur de Marcigni, qui accepta avec une extrême repugnance ; & étant fort âgé mourut au bout de trois mois le neuviéme de Juillet. Il fallut donc assembler de nouveau le chapitre general, où se trouverent quelques abbez ; & le jour de l'octave de l'Assomption vingt-deuxiéme d'Août 1122. on élut abbé de Clugni Pierre Maurice, dont l'élection fut confirmée par le pape, & il reçut la benediction abbatiale de la main de l'archevêque de Besançon. Pierre étoit de la premiere noblesse d'Auvergne : ses parens l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, & l'abbé saint Hugues le reçut à profession à l'extremité de sa vie. Il avoit été prieur de Vezelai, & étoit âgé d'environ trente ans quand il fut pourvû de l'abbaïe de Clugni, qu'il gouverna près de trente-cinq ans. Il est connu sous le nom de Pierre le venerable.

XXIX. Alger & ses écrits. *Elog. I. Analect. p.* 303. *Mabill. præf.* 2. *sæc.* 6. *n.* 60.

Vers le même-temps que Pierre fut élu abbé de Clugni, Alger écrivain fameux s'y rendit moine. Il étoit de Liege, & dès l'enfance il se donna tout entier à l'étude, sous les grands hommes dont la science & les mœurs ornoient alors cette église. Il servit premierement à S. Barthelemi en qualité de diacre & d'écolâtre : de-là l'évêque Otbert le fit passer à la cathedrale, où il servit pendant environ vingt ans sous cet évêque & sous Frideric qui lui succeda en 1118. Durant ce temps il écrivit pour les affaires ecclesiastiques plusieurs lettres, que l'on conservoit avec grand soin : mais elles ne sont pas venuës jusques à nous, non plus que le recüeil qu'il avoit fait des antiquitez de l'église de Liege.

AN. 1121. L'ouvrage qui l'a rendu fameux, est son traité de l'eucharistie, contre les diverses erreurs qui s'étoient introduites sur cet auguste sacrement. Car les uns, dit-il, croïent que le pain & le vin ne sont point changez non plus que l'eau du baptême : d'autres croïent l'impanation : & que JESUS-CHRIST est dans le pain comme le Verbe dans la chair par l'incarnation : d'autres que le pain & le vin sont changez en la chair & au sang, non de JESUS-CHRIST, mais de tout homme agréable à Dieu : d'autres que les prêtres indignes ne consacrent point : d'autres que le corps de JESUS-CHRIST ne demeure point en ce sacrement pour ceux qui communient indignement : d'autres enfin, qu'il est sujet aux suites honteuses de la digestion. Alger refute solidement toutes ces erreurs, & traite à fond toute la matiere de l'eucharistie.

Il avoit composé un autre ouvrage intitulé de la misericorde & de la justice, où il montroit comment on devoit temperer la rigueur des canons, les expliquant les uns par les autres : soit pour tolerer les méchans, soit pour corriger les pecheurs, soit pour éviter les excommuniez. Cet ouvrage n'est pas encore imprimé.

Alger avoit été toute sa vie au-dessus de l'ambition & de l'avarice ; plusieurs évêques de Saxe & du reste de l'Allemagne sur la reputation qu'il avoit d'être grand philosophe & grand théologien, lui offrirent des revenus & des dignitez considerables : mais il prefera sa vie privée & sa fortune médiocre & toutefois commode. Enfin après la mort de Frideric évêque de Liege arrivée en 1121. il quitta encore cette vie douce & vint se rendre moine à Clugni. Il y fut d'une grande édification par son humilité, la pureté de sa vie & la douceur de ses mœurs ; & y mourut saintement la dixiéme année, c'est-à-dire l'an 1131.

Petr. Clun. III. ep. 2.

L'évêque de Spire & l'abbé de Fulde qui avoient été députez à Rome pour la paix, revinrent en Allemagne, amenant avec eux trois cardinaux légats du pape, Lambert évêque d'Ostie, Saxon prêtre du titre de saint Etienne au mont-Celius & Gregoire diacre du titre de saint Ange : que le pape avoit envoïez par le conseil des cardinaux & de tous les évêques d'Italie. On avoit indiqué pour traiter avec eux une diéte generale à Virsbourg, mais l'absence de l'empereur empêcha de la tenir. Enfin elle se tint à Vormes au mois de Septembre à la Nativité de la Vierge; & après plus d'une semaine de conferences la paix fut concluë, & on dressa un écrit où le pape Callisté parlant à l'empereur Henri, disoit : Je vous accorde que les élections des évêques & des abbez du roïaume Teutonique se fassent en votre presence sans violence ni simonie : en sorte que s'il arrive quelque different, vous donniez votre consentement & votre protection à la plus saine partie, suivant le jugement du métropolitain & des comprovinciaux. L'élû recevra de vous les regales par le sceptre, excepté ce qui appartient à l'église Romaine, & vous en fera les devoirs qu'il doit faire de droit. Celui qui aura été sacré dans les autres parties de l'empire, recevra de vous les regales dans six mois. Je vous prêterai secours selon le devoir de ma charge, quand vous me le demanderez. Je vous donne une vraïe paix, & à tous ceux qui sont ou ont été de votre côté du temps de cette discorde.

AN. 1122.

XXX. Accord sur les investitures.

Ab Ursp. Pandulf.

tom. x. conc. p. 889.

De la part de l'empereur on dressa un écrit où il disoit : Pour l'amour de Dieu, de la sainte église Romaine & du pape Calliste, & pour le salut de mon ame, je remets toute investiture par l'anneau & la crosse; & j'accorde dans toutes les églises de mon roïaume & de mon

AN. 1122. empire les élections canoniques & les consecrations libres. Je restituë à l'église Romaine les terres & les regales de saint Pierre, qui lui ont été ôtées depuis le commencement de cette discorde & que je possede, & j'aiderai fidelement à la restitution de celles que je ne possede pas. Je restituerai de même les domaines des autres églises, des seigneurs & des particuliers. Je donne une vraïe paix au pape Calliste & à la sainte église Romaine, & à tous ceux qui sont, ou ont été de son côté, & je lui prêterai secours
Sup. fidelement quand elle me le demandera. On appelloit regales, comme j'ai dit, les droits roïaux de justice, de monnoie, de péage, ou autres semblables accordez à des églises ou à des particuliers.

La datte de ces deux écrits est du vingt-troisiéme de Septembre 1122. Ils furent lûs & échangez dans une plaine près du Rhin, à cause de la nombreuse assemblée: on rendit à Dieu des actions de graces solemnelles; puis l'évêque d'Ostie celebra la messe, où il reçut l'empereur au baiser de paix, & lui donna la communion en signe de reconciliation parfaite. Les légats donnerent aussi l'absolution à toute l'armée de l'empereur, & à tous ceux qui avoient eu part au schisme; ainsi cette assemblée de Vormes se sépara avec une joie infinie. A la saint Martin l'empereur en tint une autre à Bamberg avec les seigneurs qui n'avoient pas assisté à celle-ci: où entre-autres choses il nomma des ambassadeurs pour aller à Rome avec un des
to x. conc. p. 894. légats du pape, & lui porter des presens. Le pape aïant reçu cette ambassade, écrivit à l'empereur une lettre dattée du treiziéme de Decembre, par laquelle il le felicite de s'être soûmis à l'obéïssance de l'église, & témoigne s'en rejouir particulierement à cause de la parenté qui

les unit ensemble. Il le prie de renvoïer au plûtôt les autres légats à cause du concile dont le temps est proche. AN. 1123.

XXXI. Concile general de Latran. *Suger vita Lud. p. 311.*

En effet le pape Calliste tint ce concile à Rome pendant le carême de l'année suivante 1123. & on le compte pour le neuviéme concile œcumenique, & le premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cens évêques & plus de six cens abbez, en tout près de mille prélats : mais il ne nous reste de ce concile que les canons au nombre de vingt-deux : encore la plûpart sont-ils repetez de plusieurs conciles précedens. Voici ceux qui contiennent quelque disposition singuliere. *Pandulf.* Les ordinations faites par l'antipape Bourdin depuis qu'il a été condamné par l'église Romaine, ou par les évêques qu'il a ordonnez depuis ce temps, sont déclarées nulles. *Can. 6.* On défend l'usurpation des biens de l'église Romaine, & particulierement de la ville de Benevent, sous peine d'anathéme. *c. 8.* Nous accordons, dit le concile, à ceux qui vont à Jerusalem pour la défense des Chrétiens, la remission de leurs pechez, nous prenons leurs maisons, leurs familles & tous leurs biens, sous la protection de saint Pierre & de l'église Romaine ; & quiconque osera prendre leurs biens pendant qu'ils seront en ce voiage, sera excommunié. *c. 11.* Quant à ceux qui ont pris des croix sur leurs habits pour le voïage de Jerusalem, ou d'Espagne, & les ont quittées : nous leur ordonnons par l'autorité apostolique, de les reprendre depuis Pâques prochain jusques au suivant : autrement nous les excommunions, & interdisons tout service divin dans leurs terres, hors le baptême des enfans & la pénitence des mourans. Nous défendons aux laïques sous peine d'anathême, d'enlever les offrandes des autels de S. Pierre, du Sauveur, de Sainte Marie de la Roton- *c. 14.*

de, & des autres églises, ou des croix. Nous
AN. 1123. défendons aussi de fortifier les églises comme
c. 16. des châteaux, pour les reduire en servitude: si quelqu'un ose prendre, dépoüiller, ou vexer de nouveau péages, ou autres exactions, les pelerins qui vont à Rome, ou à d'autres lieux de devotion: qu'il soit excommunié jus-
c. 21. ques à ce qu'il satisfasse. Nous condamnons les aliénations faites par Otton, Gui, Jeremie, ou Philippe, des biens de l'exarcat de Ravenne; & generalement toutes les aliénations de tous les évêques, ou les abbez intrus ou legitimes, faites sans le consentement du clergé, ou par simonie. Nous défendons aussi à aucun clerc d'aliéner sa prébende ou autre benefice
Ital. sac. t. 2. p. 364. ecclesiastique. Les quatre qui sont nommez en ce canon, sont les évêques schismatiques de Ravenne, qui succederent à l'antipape Guibert, jusques à Gautier élû canoniquement, & confirmé par le pape Gelase en 1119. qui tint ce siege jusques à 1144. Le concile dit encore: Nous défendons aux abbez & aux moines de donner des pénitences publiques, de visiter les malades, faire les onctions, & chanter des messes pu-
Can. 17. bliques. Ils recevront des évêques diocesains les saintes huiles, la consecration des autels, & l'ordination des clercs.

Chr. Cassin. IV. c. 77. 78. cum n. 2. Ang. t. x. conc. p. 888. Pendant la tenuë de ce concile, le pape Calliste donna la benediction abbatiale à Oderise II. qui venoit d'être élû abbé du mont-Cassin, à la place de Girard mort le dix-septiéme de Janvier de la même année 1123. A cette occasion il est remarqué, qu'en ce concile les évêques se plaignirent fortement des moines, en disant: Il ne nous reste plus que de nous ôter la crosse & l'anneau, & nous soûmettre à leur ordination. Ils possedent les églises, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vi-

vans & des morts. Et s'adressant au pape, ils disoient : La gloire des chanoines & des clercs est obscurcie, depuis que les moines oubliant les desirs celestes, recherchent les droits des évêques avec une ambition insatiable : au lieu de se contenter de vivre en repos suivant l'intention de saint Benoist. Ces plaintes semblent avoir donné lieu au canon que je viens de rapporter.

XXXII. Oldegaire archevêque de Tarragone.

Ap. Boll. tom. 6. p. 488.

Ce qui est dit en ce concile de la croisade pour l'Espagne, s'entend mieux par la bulle que le pape Calliste accorda en même-temps à Oldegaire archevêque de Tarragone. Elle est adressée à tous les Chrétiens, que le pape exhorte à s'armer pour la défense de l'église d'Espagne opprimée par les infideles : promettant à ceux qui serviront en cette guerre la même indulgence, qu'aux défenseurs de l'église d'Orient. Ensuite le pape ajoûte : Et parce que nous ne pouvons visiter en personne votre armée comme nous le souhaiterions, nous avons commis pour cet effet notre cher frere Oldegaire archevêque de Tarragone en qualité de légat *à latere*. La datte est du second jour d'Avril incontinent après le concile.

Vit. ap. Boll. 6. Mart.

Oidegaire étoit de Barcelonne, & avoit été offert dès l'enfance à l'église de sainte Eulalie, dont il fut chanoine, puis prevôt. Ensuite il fut abbé des chanoines reguliers du saint Ruf près d'Avignon ; & Raimond évêque de Barcelonne aïant été tué à la guerre contre les Mores dans l'isle de Majorque en 1114. Oldegaire fut élû pour lui succeder. Mais il s'enfuit à son abbaïe de saint Ruf, & n'accepta l'évêché que deux ans après, par un ordre exprès du pape Pascal II. à la sollicitation du comte de Barcelonne. La premiere année de son pontificat, le siege de Tarragone vaqua par le decès de Be-

Sup. liv. LXIII. n. 43. 54. renger : qui étant évêque d'Ausone, avoit obtenu du pape Urbain II. le rétablissement de cette métropole. Alors le comte de Barcelonne, Raimond Berenger, donna à l'évêque Oldegaire & à ses successeurs, la ville & le territoire de Tarragone, avec liberté de la peupler & de la gouverner selon les loix qu'il y établiroit, s'en reservant seulement le souverain domaine & le palais : la donation est du vingt-troisiéme Janvier 1117. Mais par là Raimond ne faisoit pas à l'évêque un grand present, comme Berenger son pere n'en avoit pas fait un grand au pape Urbain : car Tarragone étoit encore deserte, pleine de chênes & de hêtres, & d'autres grands arbres ; & c'étoit moins une ville, qu'une place à bâtir. Oldegaire fit confirmer cette donation par le pape Gelase II. qui lui donna non seulement l'archevêché de Tarragone avec l'évêché de Barcelonne qu'il avoit déja : mais encore l'évêché de Tortose, si les Chrétiens la reprenoient, jusques à ce qu'elle pût avoir un évêque particulier. Il lui accorde tous les droits de métropolitain, l'ordination de ses suffragans, le pouvoir d'assembler des conciles, & le pallium. La bulle est datée de Caïete le vingt-uniéme de Mars 1118.

ap. Boll. & Marca. Hisp. p. 1247. Orderic. lib. 13. p. 891.

Deux ans après le comte Raimond prit Tortose & Lerida sur les Mores ; & après le concile de Latran, Oldegaire plus autorisé par le titre de légat, soûtint avec vigueur les droits de son église de Barcelonne contre plusieurs nobles & contre le comte même. Il procura en 1126. une assemblée des évêques & des seigneurs où l'on assura l'immunité ecclesiastique ; il procura la paix entre le roi d'Arragon & celui de Castille. Mais il vit bien que la peuplade de Tarragone, ne seroit jamais solide, si cette ville n'étoit gouvernée par un homme de guerre capable

ble de la défendre contre les infideles du voisinage, qui pilloient impunément les terres d'alentour. Il choisit pour cet effet Robert d'Aiguillon, autrement Bordet, gentilhomme Normand, déja établi dans le païs, à qui il donna la ville de Tarragone, pour la tenir comme vassal de l'église, la peupler, la gouverner & la défendre ainsi qu'il jugeroit à propos; reservant seulement les dimes & les biens ecclesiastiques. Cette donation fut faite en 1128. dix ans après celle du comte à l'évêque. Oldegaire de son côté s'appliqua à rebâtir l'église métropolitaine de Tarragone, & plusieurs autres de la province. Il fonda un hôpital & une maison de Templiers, & mourut enfin le sixiéme de Mars 1137. On rapporte plusieurs miracles faits par son intercession. Il est honoré comme saint à Barcelonne; & les rois d'Arragon ont fait en divers temps des poursuites à Rome pour sa canonisation.

XXXIII. Suger abbé de S. Denis. *Vita Ludov. p. 310. 311.*

Suger, abbé de S. Denis en France, assista à ce concile, la seconde année de son ordination. Il avoit été envoïé en Italie vers le pape par le roi Loüis pour quelques affaires du roïaume, & étoit en chemin pour revenir, quand il apprit qu'Adam son abbé étoit mort, & qu'il avoit été élû pour lui succeder. A son retour l'élection fut confirmée par le roi, qui d'abord l'avoit désapprouvée comme faite sans sa participation. Suger qui n'étoit que diacre, fut ordonné prêtre le samedi de la quatriéme semaine de Carême 1122. & reçut la benediction abbatiale le lendemain dimanche, de la main de l'archevêque de Bourges. Il avoit quarante ans, & gouverna trente ans cette abbaïe.

Chron. S. Dion t. 2. Spicil. pag. 809.

XXXIV. Fin de saint Etienne de Grandmont

Le pape Callixte envoïa deux cardinaux légats en France, Gregoire du titre de saint Ange, & Pierre de Leon, qui firent tenir plusieurs conciles à Chartres, à Clermont, à Beauvais, à Vien-

AN. 1123. ne. Ils allerent voir S. Etienne de Tiers dans sa solitude de Muret en Limousin, où il vivoit depuis près de cinquante ans, & avoit assemblé plusieurs disciples. Sa nourriture étoit du pain & de l'eau, quelquefois un bouillon de farine très-insipide : trente ans après sa conversion il commença à user d'un peu de vin pour se fortifier l'estomac; mais il n'imposoit pas aux autres la même austerité, & les conduisoit selon leurs forces. Il porta très-long-temps jour & nuit sur sa chair une cotte de mailles pour cilice; & l'habit qu'il portoit par dessus étoit le même en hiver qu'en été. Il couchoit à terre sur des planches dans une espece de sepulcre, & dormoit peu. Outre le grand office, celui de la Vierge & celui des morts, il disoit encore celui de la Trinité à neuf leçons; & si pour entretenir ceux qui le venoient voir il avoit manqué quelqu'un de ces offices, il le disoit ensuite avant que de manger, jusques à remettre quelquefois son repas au lendemain. Car il n'y avoit rien qui le pût détourner d'entretenir ceux qui venoient à lui pour entendre la parole de Dieu.

Chr. Mall. an. 1124. Sup. liv. LXII. n. 7. Vita n. 6. ap. Bol. to. 4. p. 205.

n. 14. 15. 16.

n. 18. Les deux cardinaux l'étant venu visiter, s'informerent exactement de sa maniere de vivre, & lui demanderent s'il étoit chanoine, moine, ou hermite. Il répondit que non; & comme ils le presserent de dire ce qu'il étoit donc, puisque tous les religieux se rapportoient à ces trois especes, il répondit: Vous voïez que nous ne portons l'habit ni de moines ni de chanoines, & nous ne nous attribuons pas de si saints noms. Les chanoines par leur institution, ont le pouvoir de lier & de délier, à l'exemple des apôtres, les vrais moines n'ont soin que d'eux-mêmes & ne s'occupent que de Dieu: les hermites doivent demeurer dans leurs cellules, & ne vaquer qu'à l'oraison & au silence.

Huit jours après la visite des cardinaux; quoiqu'il ne sentit encore aucune douleur, il connut que sa fin étoit proche, & s'appliqua tout entier à l'instruction de ses disciples, & à la priere. Comme ils lui demandoient, comment ils vivroient après sa mort sans avoir de biens temporels, il leur répondit : Je ne vous laisse que Dieu à qui tout appartient, & pour lequel vous avez renoncé à tout & à vous-mêmes. Si vous aimez la pauvreté, & vous attachez à lui constamment, il vous donnera par sa providence tout ce qui vous sera expedient. C'est qu'ils vivoient d'aumônes, & il estimoit principalement celles qui leur venoient des pauvres. Cinq jours après il se trouva mal; on le porta à l'oratoire; après la messe il reçut l'extrême-onction & le viatique; & mourut le vendredi huitiéme de Février 1124. étant âgé de près de quatre-vingts ans : il avoit l'ordre de diacre. D'abord il fut enterré secretement dans l'église de Muret, de peur que le peuple qui viendroit à son tombeau ne troublât le repos de la maison. Il ne laissa pas de s'y faire plusieurs miracles, & les moines du prieuré d'Ambasac dépendant de saint Augustin de Limoges, prétendirent que Muret leur appartenoit. Quoique les disciples de saint Etienne fussent établis en ce lieu depuis long-temps, ils aimerent mieux, suivant les maximes de leur maître, le quitter que plaider; & ils passerent à un lieu nommé Grandmont, distant de Muret d'une lieuë : où par ordre de celui qui en étoit seigneur, ils bâtirent promptement une église & des logemens très-pauvres, puis ils y transfererent le corps de leur saint fondateur cinq mois après sa mort, c'est-à-dire, à la saint Jean de la même année 1124. Ils demeurerent depuis fixes en ce lieu, dont l'ordre a pris le nom de Grand-

n. 34.

Boll. com. præf. n. 23. ex Fremon.

mont : mais le peuple les appelloit les bons hommes, & leur nombre augmenta considerablement en peu de temps.

XXXV.
S. Norbert à Anvers.
Vita B. Godefr. Boll. t.1. p.840.
Vita S. Norb. c.12. t.19. Boll. pag.841.

Après la fondation de Prémontré, S. Norbert en fit plusieurs en peu d'années. Il convertit entr'autres, Godefroi comte de Capenberg en Westphalie, qui touché de ses discours & de son exemple, se donna à Dieu avec tous ses biens. Il se fit chanoine regulier selon le nouvel institut de Prémontré, & en fonda une maison à Capenberg, qui devint un fameux monastere, & chef de plusieurs autres. Godefroi se convertit vers l'an 1122. n'étant âgé que de vingt-cinq ans; & mourut cinq ans après en 1127. le treiziéme de Janvier, jour auquel l'église l'honore comme bien-heureux.

Son exemple toucha tellement Thibaut IV. comte de Champagne, qu'il le voulut imiter.

Ibid.

Il alla trouver saint Norbert pour le consulter sur son salut; & encore plus touché après l'avoir oui parler, il se mit entierement à sa disposition, lui & tous ses biens. Le saint homme voïant avec quelle noblesse de cœur le prince faisoit cette offrande, demanda du temps pour consulter Dieu. Il considera que Thibaut avoit plusieurs grandes terres; sçavoir les comtez de Blois & de Chartres d'un côté, & de l'autre ceux de Meaux & de Troyes. Or il n'étoit pas facile de détruire ces seigneuries & leurs châteaux, pour les donner à une congregation religieuse : tant pour l'interêt du roïaume, qui en auroit été affoibli, que pour celui de quantité de seigneurs vassaux de ce prince. Norbert sçavoit d'ailleurs qu'il étoit très-liberal à faire l'aumône, à bâtir des églises & des monasteres: qu'il étoit le protecteur des orphelins, des veuves, & de tous les miserables. Ainsi il crut que ce seroit aller contre l'ordre de Dieu, que

de tirer ce prince de l'exercice des bonnes œuvres où il l'avoit appellé. Quand le tems de rendre réponse fut venu, le comte s'attendoit qu'il lui conseilleroit de renoncer à tout : mais le saint homme lui dit : Il n'en sera pas ainsi, vous porterez le joug du seigneur avec celui de la societé conjugale, & votre posterité possedera vos grands états avec la benediction de vos peres. Le comte se soûmit ; & par les soins de Norbert il épousa Mathilde fille du duc de Carinthie, dont il eut plusieurs enfans.

Cependant Norbert fut appellé à Anvers pour y établir son institut. Cette ville, quoique dès-lors grande & bien peuplée, n'avoit quelques années auparavant qu'un seul prêtre pour la gouverner quant au spirituel : mais ce prêtre étoit sans autorité, parce qu'il vivoit en concubinage avec sa niéce. Un hérétique nommé Tanchelme en prit occasion de faire de grands ravages dans ce troupeau abandonné. C'étoit un homme très-corrompu, mais subtil & artificieux ; & quoique laïque, plus éloquent que beaucoup de clercs. Il comptoit pour rien le pape, les évêques & tout le clergé ; & disoit que lui & ses sectateurs étoient toute l'église. Il se servoit, pour insinuer ses erreurs, des femmes qu'il avoit corrompuës, & par elles il gagnoit les maris. Quand il eut séduit une grande quantité de peuple, il ne se contenta plus d'enseigner en cachette ; il prêchoit en pleine campagne avec un appareil roïal : portant de l'or sur ses habits & à ses cheveux cordonnez, environné de gardes qui portoient devant lui un étendart & une épée : le peuple insensé l'écoutoit comme un ânge envoïé du ciel. Il disoit que les églises étoient des lieux de prostitution, les sacremens des profanations : sur tout le saint sacrement de l'autel, qui selon lui

Vita Norb. c. 13. n. 79. cum not. Papebr.

n'étoit rien, ni d'aucune utilité pour le salut; il soûtenoit que la vertu des sacremens dépendoit de la sainteté des ministres. Il défendoit aussi de païer les dîmes, & le persuadoit aisément : en general il s'attachoit à prêcher ce qu'il jugeoit qui seroit le mieux reçu, soit par sa nouveauté, soit par la disposition des auditeurs. Il les attiroit non-seulement par son éloquence, mais par la bonne chere; & se faisoit suivre d'environ trois mille hommes armez, prêts à faire main-basse sur ceux qui vouloient lui résister.

Enflé du succès, il poussa son audace jusques à s'attribuer la divinité : disant qu'il l'avoit à aussi bon titre que Jesus-Christ, puisqu'il avoit reçu comme lui la plenitude du Saint-Esprit. La séduction du peuple alloit jusques à boire de l'eau de son bain, & la garder comme une relique. Il abusoit des filles en presence de leurs meres, & des femmes aux yeux de leurs maris : ce qu'il appelloit une œuvre spirituelle, & celles qui n'avoient pas reçu cet honneur s'estimoient malheureuses. Un jour il s'avisa d'un nouveau moïen de s'enrichir. Il fit apporter au milieu de la multitude, une image de la Vierge, lui toucha la main, & dit les paroles de la celebration du mariage : puis il ajoûta : Vous voïez que je viens d'épouser la Vierge Marie, c'est à vous à faire les presens de nôces. Il fit mettre deux coffres, un à la droite, l'autre à la gauche de l'image; l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, & dit : Nous verrons lequel des deux sexes a plus d'affection pour moi & pour mon épouse. C'étoit à qui donneroit le plus d'offrandes : les femmes y mettoient jusques à leurs coliers & leurs pendans d'oreilles. Enfin après que Tanchelme eut répandu ses erreurs en plusieurs endroits dans

les dioceses d'Utrecht, de Cambrai, & ailleurs, il fut tué par un prêtre, qui lui cassa la téte comme il étoit dans une barque : mais ses erreurs ne laisserent pas de durer après sa mort.

L'évêque de Cambrai dans le diocese duquel étoit Anvers, y avoit mis douze ecclesiastiques dans l'église de saint Michel pour aider le pasteur : mais ils ne suffisoient pas pour déraciner l'heresie de Tanchelme ; & c'est ce qui les obligea d'appeller saint Norbert, & lui donner cette église avec quelques revenus pour y établir de ses disciples. L'acte de donation porte, qu'elle fut faite du conseil de Bouchard évêque de Cambrai, & du consentement de tout le peuple, & que les chanoines de saint Michel passeroient à l'église de Notre-Dame de la même ville. L'évêque donna aussi ses lettres de confirmation dattées de l'an 1124. Norbert fit venir à Anvers des plus habiles de ses confreres, qui s'appliquerent à l'instruction de ce peuple. Lui-même y travailloit puissamment, cherchant principalement à les gagner par la douceur. Mes freres, leur disoit-il, il ne faut ni vous étonner, ni rien craindre : c'est par ignorance que vous avez suivi le mensonge, le prenant pour la verité ; & si on vous l'avoit enseignée la premiere, vous l'auriez embrassée de même. Ces discours & les œuvres dont ils étoient soûtenus, en convertissoient quelques-uns ; & ils rapportoient le corps de notre-Seigneur, qu'ils gardoient depuis douze ou quinze ans dans des corbeilles ou dans des trous.

tom. 19. Boll. p. 933.

Ces heretiques d'Anvers avoient grand rapport à ceux qui furent découverts quelque-temps auparavant à Ivoi dans le diocese de Treves, sous l'archevêque Brunon. Ils nioient que le pain & le vin fussent changez sur l'autel au corps & au sang de Jesus-Christ, & que le

Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 243.

sacrement de baptême fût utile pour le salut des enfans, & soûtenoient plusieurs autres erreurs, que l'auteur original qui vivoit alors, n'a pas crû permis de rapporter. On en presenta quatre à l'archevêque Brunon, dont deux étoient prêtres & deux laïques. Un des laïques s'enfuit, l'autre promit avec serment de renoncer à cette fausse doctrine. Mais un des prêtres nommé Frideric, la soutint hardiment devant l'archevêque : qui lui aïant apporté les autoritez de saint Augustin, tant sur l'eucharistie, que sur le baptême des enfans, sans pouvoir vaincre son opiniâtreté : tous les assistans crierent qu'il falloit le déposer. Mais le coupable s'étant sauvé dans la foule, fut condamné par coutumace. L'autre prêtre avoit deux noms, Dominique & Guillaume, ce qu'il faisoit pour se mieux cacher. Il nia d'avoir jamais soutenu cette heresie; & comme ses délateurs soutenoient qu'ils l'avoient une fois surpris dans un conventicule de ces heretiques : il offrit de se soûmettre à l'épreuve de la communion. On lui fit donc celebrer la messe, & on lui ordonna de chanter tout haut le canon comme le reste. Quand ce vint à la communion, l'archevêque lui fit une protestation solemnelle : lui défendant de prendre le sacrement, s'il avoit nié que ce fût le corps & le sang de Jesus-Christ. Il le prit, & aïant témoigné se repentir du passé, & se vouloir corriger pour l'avenir, il fut renvoïé. Mais quand il fut retourné chez lui, il recommença à soûtenir la même heresie avec plus d'opiniâtreté que devant, & quelque-temps après aïant été surpris en adultere il fut tué, comme il meritoit.

XXXVI. Guibert abbé de Nogent.

Vous avez vû aussi des heretiques semblables découverts & brûlez à Soissons, suivant le récit de Guibert abbé de Nogent. Cet abbé étant

né d'une famille noble à Beauvais, embrassa la vie monastique dans l'abbaïe de saint Germer, & fut disciple de saint Anselme, qui étoit alors prieur du Bec, & le venoit voir souvent, prenant plaisir à l'instruire de la maniere d'étudier l'écriture sainte. L'an 1104. saint Godefroi aïant été élu évêque d'Amiens, Guibert fut élû à sa place abbé de Nogent sous Couci, monastere situé dans le diocese de Laon, aux confins de celui de Soissons. Guibert le gouverna pendant vingt ans, s'occupant à l'étude, à la prédication & à la composition de divers ouvrages, particulierement pour instruire les prédicateurs & pour refuter les hérétiques.

Sup. liv. LXV. n. 29. De vita sua lib. 1. c. 14. c. 16. Sup. liv. LXII. n. 50. lib. LXV. n. 32. Vita 1. c. 18.

Le plus singulier de ses écrits, est le traité des reliques des saints, composé à l'occasion d'une dent de Notre-Seigneur que les moines de saint Medard de Soissons prétendoient avoir. Il convient d'abord que nous devons honorer les reliques des saints, pour imiter leur exemple & obtenir leur protection : mais il soûtient qu'il faut être assuré de la sainteté de ceux que nous honorons & de la verité de leurs reliques. Or il ne croit pas que les miracles seuls soient une preuve de sainteté : sur quoi il témoigne en passant la créance établie dès-lors, que le roi de France guérissoit des écroüelles. On devroit, dit-il, severement punir les inventeurs de faux miracles ; puisqu'attribuant à Dieu ce qu'il n'a pas fait, ils le font mentir autant qu'il est en eux. Il rapporte plusieurs exemples de fausses vies de saints & de fausses reliques ; & pour montrer la retenuë de l'église sur les faits incertains, il dit qu'elle n'ose assurer que la sainte Vierge soit ressuscitée, quelque fortes que soient les raisons de le croire : elle permet seulement de le penser. Il blâme l'usage de tirer les corps saints de leurs sepultures, de les trans-

Lib. 1. de pignor. ss. c. 1.

c. 4.

AN. 1124. porter & les diviser, comme contraire à l'antiquité & donnant occasion de supposer de fausses reliques. Sur quoi il s'appuïe de l'autorité de saint Gregoire.

111. *epist.* 30.

Lib. 11. *c.* 1. Venant aux prétenduës reliques de JESUS-CHRIST, il soutient qu'il n'en faut point chercher d'autres que la sainte eucharistie, où il nous a laissé, non pas quelque reste de son corps, mais son corps entier. Or il n'eut pas été à propos de nous le donner sous une forme étrangere, si nous avions eu quelque partie de son *c.* 2. corps sous sa propre forme. Là Guibert s'étend sur les preuves de la presence réelle du corps de JESUS-CHRIST dans l'eucharistie, contre Berenger & les autres hérétiques de son temps : comme il avoit déja fait dans sa lettre à l'abbé *p.* 283. *D.* Sigefroi, où il dit ces paroles remarquables : Si l'eucharistie n'est qu'une ombre & une figure, nous sommes tombez des ombres de l'ancienne *Lib.* 111. *c.* 1. loi en des ombres encore plus méprisables. Enfin l'auteur revient à son principal sujet, sçavoir la dent de Notre-Seigneur que l'on prétendoit être une dent de lait ; & dit qu'il faut faire le même jugement du nombril que d'autres prétendoient avoir, & des reliques semblables. Il les rejette toutes, comme contraires à la foi de la resurrection, qui nous assûre que JESUS-CHRIST a repris son corps tout entier : outre *c.* 3. qu'il n'est point vrai-semblable que la sainte Vierge ait conservé ces sortes de choses, non plus que son lait que l'on montroit à Laon. Ces sentimens de Guibert sont d'autant plus remarquables, que dans tous ses ouvrages & dans celui-ci même, il paroît fort credule sur les histoires miraculeuses. Il mourut l'an 1124.

XXXVII. Mort de Calliste II. Honorius II. pape.

Pendant l'Avent de la même année le pape Calliste II. fut attaqué d'une fiévre qui l'emporta promptement ; ensorte qu'il mourut le dou-

ziéme de Decembre & fut enterré le lendemain jour de sainte Luce. Il avoit tenu le saint siege cinq ans & dix mois ; & pendant ce peu de temps il rétablit la paix dans l'église, & dans Rome en particulier. Il fit plusieurs ordinations de cardinaux, & d'évêques ; & ordonna entre autres Pierre de Leon dont j'ai parlé, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & Thibaud de sainte Anastasie. Il n'entra jamais à saint Pierre sans offrande, sur tout quand il devoit y dire la messe : il y fit de riches presens en ornemens, en argenterie & en fonds de terre : il fit amener de l'eau dans Rome, & y repara quelques ouvrages publics.

AN. 1124.

Pandulf. ap. Baron. & Pagebr.

Ce pape érigea Compostelle en archevêché en l'honneur de S. Jacques ; & y transfera le siege & la dignité de Merida ruinée depuis quatre cens ans par les Mores, mais auparavant métropole de la Lusitanie. Il donna pour suffragans à Compostelle une partie des évêques de Galice : les autres demeurerent soûmis à l'archevêque de Brague, à qui le pape Pascal II. avoit rendu sa dignité diminuée sous la domination des infideles. Le pape Calliste lui confirma ses droits de métropolitain de Galice, marquant pour ses suffragans les évêques d'Astorga, de Lugo, de Tui, de Mondonedo, d'Orenze, de Portugal, de Conimbre, Viseo, Lamego, Egitania & Bretanna. Calliste ne parle point dans cette confirmation de la primatie de Brague.

Vet. eod. ap. Baron. an. 1123. V. Pagi. ibid.

epist. 8.

Après sa mort tous les cardinaux & les laïques les plus puissans, principalement Pierre de Leon pere du cardinal & Leon Frangipane, convinrent qu'on ne parleroit point d'élection jusques au troisiéme jour. Ce que Frangipane faisoit pour avoir le temps de faire réussir l'élection de Lambert évêque d'Ostie, qu'il médi-

Pandulf.

AN. 1124. toit depuis long-temps : car tout le peuple demandoit pour pape Saxon d'Agnania cardinal de saint Etienne au Mont-Celius ; & Leon Frangipane feignoit de le desirer aussi pour le mieux tromper. Le soir il fit dire à chacun des chapelains des cardinaux separément, de venir de grand matin avec une chape rouge sous la chape noire, & cela de concert avec leurs maîtres : ce qu'il faisoit, afin que chacun des cardinaux esperât qu'il le feroit élire pape : ou du moins qu'ils vinssent sans crainte, car ils se souvenoient de ce qui s'étoit passé environ sept ans auparavant à l'élection de Gelase.

Sup. liv. xxvi. n.

Les évêques & les cardinaux s'assemblerent donc le lendemain pour faire un pape, dans la chapelle de saint Pancrace à S. Jean de Latran, & après quelques discours, Jonathas cardinal diacre de saint Cosme & saint Damien, du consentement de tous, revêtit de la chape rouge Thibaud cardinal prêtre de sainte Anastasie, le nommant pape Celestin. On commença à chanter le *Te Deum*, & Lambert évêque d'Ostie chantoit comme les autres : mais on n'étoit pas encore à la moitié, quand Robert Frangipane & quelques autres même de la cour du pape crierent : Lambert évêque d'Ostie pape, & l'habillerent aussi-tôt devant l'oratoire de saint Silvestre. Il y eut d'abord un grand tumulte, mais Celestin ceda le même jour, & tous consentirent à l'élection de Lambert sous le nom d'Honorius II. Toutefois parce que son élection n'avoit pas été assez canonique, sept jours après il quitta la mitre & la chape en presence des cardinaux : qui voïant son humilité, & craignant d'introduire quelque nouveauté dans l'église Romaine, rehabiliterent ce qui avoit été mal fait ; & aïant rappellé Lambert ils se prosternerent à ses pieds & lui promirent obéissance

Rod. Vatic. ap. Baron.

comme pape. Il se nommoit Lambert de Fagnan, & étoit né d'une condition médiocre dans le comté de Bologne dont il fut archidiacre. Comme il avoit beaucoup de lettres, le pape Pascal le fit venir à Rome, & lui donna l'évêché de Velitre, c'est-à-dire d'Ostie, après la mort de Leon de Marsique. Car la ville d'Ostie étant dès lors ruinée, on donnoit au même l'évêché de Velitre petite ville voisine, & les deux dioceses furent unis peu de temps après, par le pape Eugene III. ensorte qu'on ne parle plus que d'Ostie. Honorius II. tint le saint siege cinq ans & environ deux mois.

AN. 1124.

Ital. sac. t. 1. p. 77.

Ital. sac. t. 1. p. 58.

XXXVIII. Mission de S. Otton en Pomeranie.

Sup. liv. LXV. n. 25. Vit. lib. 1. c. 11. 1. &c. ap. Canis. t. 2. p. 344.

Ce fut par son autorité que saint Otton évêque de Bamberg alla travailler à la conversion des peuples de Pomeranie. Depuis vingt ans que ce saint prélat gouvernoit son église, il avoit rempli avec édification tous les devoirs d'un digne pasteur; & il favorisoit tellement la vie religieuse, que l'on compte jusques à quinze monasteres, & six celles ou prieurez qu'il fonda, tant dans son diocese qu'en plusieurs autres d'Allemagne. Et comme quelques-uns se plaignoient de la multitude de ces fondations, il répondit, qu'on ne peut bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui se regardent comme voïageurs en ce monde. Comme il étoit connu en Pologne par le sejour qu'il y avoit fait en sa jeunesse: le duc Boleslas aïant subjugué la Pomeranie, & voulant y établir la religion chrétienne, lui écrivit en ces termes: Je crois que vous sçavez que les barbares de Pomeranie demandent d'entrer dans l'église par le baptéme: mais depuis trois ans que j'y travaille, je ne puis engager à cette œuvre aucun des évêques ou des prêtres de mon voisinage qui en sont capables. C'est pourquoi comme j'apprens que vous êtes toujours prêt à toute bonne œuvre, je vous prie

Lib. 2. c. 4.

AN. 1124. de vouloir bien entreprendre celle-ci pour la gloire de Dieu. Je ferai tous les frais du voiage, je vous donnerai une escorte, des interpretes, des prêtres pour vous aider, & tout ce qui sera necessaire.

Otton reçut cette lettre comme une voix du ciel, & rendit graces à Dieu, de vouloir bien se servir de son ministere pour une telle entreprise. Il prit le conseil de son clergé, & envoïa à Rome pour obtenir la permission & la benediction du pape Callifte; & l'aïant reçuë, il communiqua l'affaire à l'empereur & aux seigneurs, dans une diéte qui se tint à Bamberg au mois de Mai 1124. La cour & toute l'assemblée y consentit avec joïe : il n'y eut que l'église de Bamberg qui pleura son prélat, comme s'il étoit déja mort. Il se prepara donc au voïage. Or il sçavoit qu'en Pomeranie il n'y avoit point de pauvres, & qu'ils y étoient fort meprisez : ensorte que quelques serviteurs de Dieu y étant entrez en cet état, n'avoient pas été écoutez : parce qu'on les regardoit comme des miserables, qui ne cherchoient qu'à soulager leur indigence. Cette consideration fit qu'Otton crut devoir paroître en ce païs, non seulement comme n'étant pas pauvre, mais comme riche : pour montrer aux barbares qu'il ne cherchoit pas à profiter de leurs biens, mais à gagner leurs ames à Dieu. Il prit donc avec lui des ecclesiastiques capables avec des provisions suffisantes pour le voïage : il prit des messels & d'autres livres, des calices, des ornemens, & tout ce qui étoit necessaire pour le service de l'autel, & qu'il sçavoit bien qu'on ne trouveroit pas chez des païens : il prit des robes, des étoffes précieuses, & d'autres presens convenables pour les principaux de la nation.

Ab. Ursp. an. 1124.

c. 6. Après ces préparatifs il partit le lendemain

de saint George vingt-quatriéme d'Avril 1125. & aïant traversé la Boheme, il entra en Pologne & arriva à Gnesne, qui en étoit alors la capitale. Il fut reçu par tout avec les processions comme un homme apostolique, & le duc de Pologne avec tous les grands, vinrent nuds pieds au-devant de lui à deux cens pas de la ville. Le duc le retint une semaine, & lui donna pour l'accompagner des hommes qui sçavoient les deux langues, la Polonoise & la Teutonique. Trois de ses chapelains & un capitaine nommé Paulicius, capable de l'aider meme dans la prédication. Après avoir traversé à grande peine pendant six jours une forêt immense, ils s'arrêterent sur le bord d'une riviere, qui séparoit la Pologne de la Pomeranie : dont le duc averti de leur venuë, étoit campé de l'autre côté avec cinq cens hommes. Il passa la riviere avec peu de suite & vint saluer l'évêque plus par ses gestes que par ses paroles, & ils demeurerent long-tems embrassez : car ce prince étoit chrétien, mais encore caché par la crainte des païens. Pendant qu'ils s'entretenoient à part avec Paulicius qui leur servoit d'interprete, les barbares qui accompagnoient le duc, voïant les clercs étonnez, prenoient plaisir à augmenter leur crainte : tirant des coûteaux pointus dont ils feignoient de les vouloir écorcher, ou du moins couper leurs couronnes, ou de les enterrer jusques à la tête, & les tourmenter de plusieurs autres manieres, ensorte que ces pauvres ecclesiastiques se préparoient au martyre. Mais le duc les rassura bientôt, en leur faisant entendre, que lui & tous ceux qui étoient là étoient chrétiens ; & cette vaine fraïeur se tourna de part & d'autre en risée. L'évêque fit des presens au duc, qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de son obéissance, & lui fournit toutes choses abon-

AN. 1125.

An. 1125. damnent, lui donnant des guides & des gens pour le servir : ainsi l'évêque & ceux de sa suite passerent la riviere & entrerent avec confiance en Pomeranie.

XXXIX. Conversion de Pirits. Ils marcherent d'abord à Pirits, & sur le chemin ils trouverent quelques bourgades ruïnées par la guerre, dont le peu d'habitans qui y restoient, interrogez s'ils vouloient être chrétiens, se jetterent aux pieds de l'évêque, le priant de les instruire & de les baptiser. Il en baptisa trente, qu'il compta pour les prémices de sa moisson. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes, qui s'y étoient assemblez de toute la province pour une fête des païens, qu'ils celebroient en se réjoüissant à grand bruit; & comme il étoit tard, ils ne jugerent pas à propos de s'exposer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joïe & la débauche. Le lendemain matin Paulicius & les députez allerent trouver les principaux de la ville, pour leur annoncer la venuë de l'évêque, & leur ordonner de la part du duc de Pologne & de celui de Pomeranie, de le bien recevoir & l'écouter avec respect : ajoûtant que c'étoit un homme considerable, riche chez lui, qui ne leur demandoit rien, & qui n'étoit venu que pour leur salut. Qu'ils se souvinssent de ce qu'ils avoient promis & de ce qu'ils venoient de souffrir, & ne s'attirassent pas de nouveau la colere de Dieu : que tout le monde étoit chrétien, & qu'ils ne pouvoient résister seuls à tous les autres.

Les païens embarassez demanderent du temps pour déliberer, attendu l'importance de l'affaire : mais Paulicius & les députez voïant que c'étoit un artifice, leur dirent, qu'il falloit se déterminer promptement : que l'évêque étoit arrivé, & que s'ils le faisoient attendre, les ducs se

tiendroient offensez de ce mépris. Les païens surpris que l'évêque fut si proche, se determinerent aussi-tôt à le recevoir : disant, qu'ils ne pouvoient résister à ce grand Dieu, qui rompoit toutes leurs mesures, & qu'ils voïoient bien l'impuissance de leurs dieux. Ils communiquerent leur résolution au peuple qui étoit encore assemblé ; & tous crierent à haute voix que l'on fit venir l'évêque, afin qu'ils pussent le voir & l'entendre avant que de se separer. Otton vint donc avec toute sa suite, & campa dans une grande place qui étoit à l'entrée de la ville : les barbares vinrent au-devant en foule, regardant ces nouveaux hôtes avec grande curiosité, & ils leur aiderent avec beaucoup d'humanité à se loger.

Cependant l'évêque monta sur un lieu élevé revêtu de ses habits pontificaux, & parla par interprete à ce peuple très-avide de l'entendre. Benis soïez-vous, dit-il, de la part de Dieu, pour la bonne reception que vous nous avez faite. Vous sçavez peut-être déja la cause qui nous a fait venir de si loin : c'est votre salut & votre felicité : car vous serez éternellement heureux, si vous voulez reconnoître votre créateur & le servir. Comme il exhortoit ainsi ce peuple avec simplicité, ils déclarerent tout d'une voix, qu'ils vouloient recevoir ses instructions. Il emploïa sept jours à les catechiser soigneusement avec ses prêtres & ses clercs : puis il leur ordonna de jeûner trois jours, de se baigner & se revêtir d'habits blancs pour se préparer au baptême. Il fit faire trois baptisteres ; l'un, où il devoit baptiser lui-même les jeunes garçons ; dans les deux autres, des prêtres devoient baptiser separément les hommes & les femmes. Ces baptisteres étoient de grandes tonnes enfoncées en terre : de sorte que c. 7.

AN. 1125. leur bord vint environ au genou de ceux qui étoient dehors, & qu'il fût aisé d'y descendre quand elles étoient pleines d'eau. Elles étoient entourées de rideaux soûtenus de petites colomnes; & à l'endroit où devoit être le prêtre avec ses ministres, il y avoit encore un linge soutenu d'un cordon, afin de pourvoir en tout à la modestie; & qu'en cette action si sainte il ne se passât rien qui pût choquer la bienséance, ni en détourner les personnes les plus honnêtes.

Quand donc ce peuple vint pour recevoir le baptême, l'évêque leur fit une exhortation convenable: puis aiant mis les hommes à droit, & les femmes à gauche, il leur fit l'onction des catécumenes, & les envoia aux baptisteres. Chacun y venoit avec son parrain seulement, à qui en entrant sous le rideau il donnoit son cierge, & l'habit dont il étoit revêtu, que le parrain tenoit devant son visage, jusques à ce que le baptisé sortit de l'eau. Le prêtre de son côté si-tôt qu'il s'appercevoit que quelqu'un étoit dans l'eau, détournoit un peu le rideau, & baptisoit le catécumene, en lui plongeant trois fois la tête: puis il lui faisoit l'onction du saint chrême, lui presentoit l'habit blanc, & lui disoit de sortir de l'eau: après quoi le parrain le couvroit de l'habit qu'il tenoit, & l'emmenoit. En hiver le baptême se donnoit avec de l'eau chaude dans des étuves parfumées d'encens & d'autres odeurs; & c'est ainsi que l'on baptisoit par immersion; gardant en tout l'honnêteté & la modestie chrétienne.

c. 8. Otton & ses disciples demeurerent à Pirits environ trois semaines, instruisant les Neophytes de tous les devoirs de la religion: de l'observation des fêtes, du dimanche & du vendredi, des jeûnes du carême, des quatre-temps

& des vigiles. Il est dit dans une piece du temps, qu'il leur défendit de manger du sang, ou des animaux suffoquez. Ne pouvant si promptement bâtir une église, il se contenta de dresser un sanctuaire, & y consacrer un autel, où il ordonna de celebrer la messe en attendant : leur donnant un prêtre avec des livres, un calice & les autres meubles nécessaires. Ce que les nouveaux fideles, qui étoient environ sept mille, reçurent avec une joïe & une devotion merveilleuse, rejettant toutes leurs anciennes superstitions. Avant que de les quitter, le saint évêque leur fit un sermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, sans jamais retourner à l'idolâtrie ; & leur expliqua sommairement la doctrine des sépt sacremens, qu'il met en cet ordre : le baptême, la confirmation, l'onction des malades, l'eucharistie, la pénitence, le mariage, l'ordre. Il recommande de faire baptiser les enfans par les mains des prêtres au temps convenable, c'est-à-dire, à Pâque & à la Pentecôte : parce que quiconque meurt sans baptême est privé du roïaume de Dieu, & souffre éternellement la peine du peché originel. Il recommande d'entendre souvent la messe, & de communier au moins trois ou quatre fois l'année. A l'occasion du mariage il défend la pluralité des femmes, qui étoit en usage parmi ces peuples ; & de tuer les enfans : car quand il leur venoit trop de filles, ils les faisoient mourir dès le berceau : abus qui regnoit aussi chez les anciens païens. Il les exhorte à donner de leurs enfans pour les faire étudier afin d'avoir des prêtres & des clercs de leur langue, comme les autres nations.

AN. 1125.

ap. ab. Ursp. an. 1125.

Sup. liv. LII. n. 40. S. Just. 1. apol. p. 70. C.

De Pirits Otton passa à Camin, où il trouva la duchesse de Pomeranie, qui étant déja chrétienne dans le cœur, le reçut avec une ex-

c. 9. 10.

AN.1125. trême joïe. Il y demeura environ six semaines ; & y baptisa tant de peuple, qu'encore qu'il fût aidé par ses prêtres, souvent dans cette fonction son aube étoit trempée de sueur jusques à la ceinture : mais ce travail le combloit de consolation.

c. 11. 12. Le duc Vratislas y vint lui-même, & renonça publiquement à vingt-quatre concubines qu'il entretenoit outre la duchesse, suivant l'usage de la nation, & plusieurs autres suivirent son exemple.

XL. Conversion de Stetin, Vollin, &c. c. 14.

Mais le saint évêque ne fut pas reçu de même à Vollin, ville alors celebre & de grand commerce, dans l'isle de Julin, qui en a pris le nom, à l'embouchure de l'Oder. Les habitans étoient cruels & barbares ; & quoique l'évêque avec sa suite se fût logé dans la maison du duc, ils vinrent l'y attaquer en furie. Ceux qui l'accompagnoient étoient affligez & consternez : mais il se réjoüissoit croïant aller souffrir le martyre. Enfin il se sauva à l'aide de Paulicius, après avoir reçu quelques coups & être tombé dans la boüe ; & les habitans de Julin convinrent de faire ce que feroient ceux de Stetin, qui étoit comme elle est encore, la capitale de toute la Pomeranie.

c. 15. L'évêque y passa donc, & Paulicius avec les députez des deux ducs, allerent trouver les premiers de la ville pour leur proposer de le recevoir. Ils répondirent : Nous ne quitterons point nos loix, nous sommes contens de notre religion. On dit qu'il y a chez les Chrétiens des voleurs, à qui on coupe les pieds & on arrache les yeux: on y voit toutes sortes de crimes & de supplices : un Chrétien déteste un autre Chrétien. Loin de nous une telle religion. C'est que chez ces païens le vol & le larcin étoient inconnus.

Ils demeurerent deux mois dans cette obstination ; & cependant on convint de part &

d'autre d'envoier des deputez au duc de Pologne ; & les Stetinois firent esperer d'embrasser la religion chrétienne, si le duc leur accordoit une paix stable & une diminution de tribut. En attendant, l'évêque & les prêtres prêchoient deux fois la semaine, c'est-à-dire, les jours de marché, dans la place publique, revêtus de leurs ornemens, & portant une croix; & cette nouveauté attiroit le peuple de la campagne. L'évêque gagna premierement deux jeunes hommes, fils d'un des principaux de la ville, qui attirerent leur mere & leur famille : ensuite ils en gagnerent plusieurs autres, en leur racontant ce qu'ils avoient vû auprès de l'évêque où ils avoient demeuré long-tems: la pureté & la regularité de sa vie, sa douceur & sa charité. Il rachete, disoient-ils, de son argent, les captifs qui pourrissoient dans les fers : il les nourrit, les habille & les met en liberté. On le prendroit pour un Dieu visible, mais il dit qu'il n'est que le serviteur du Dieu très-haut, qui nous l'a envoïé pour notre salut. Ainsi plusieurs se firent instruire & baptiser, avant même le retour des deputez. Ils apporterent une lettre du duc de Pologne, qui leur accordoit la diminution des tributs, & l'assurance de la paix qu'ils demandoient : ainsi par déliberation publique, ils se soûmirent à recevoir l'évangile.

AN. 1125.

c. 16. 17. 18.

c. 19.

L'évêque les prêcha & les persuada d'abattre même leurs idoles; mais comme la crainte les empêchoit de le faire de leurs propres mains, il y marcha avec ses prêtres, & commença à faire détruire les temples des faux dieux. Les païens voïant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, concurent du mépris pour ces dieux, qui ne pouvoient se défendre, & acheverent de ruiner les temples. Le principal contenoit de grandes richesses, qu'ils vouloient donner à l'é-

c. 20.

c. 25.

vêque & à ses prêtres : mais il dit : A Dieu ne plaise, que nous nous enrichissions chez vous ; nous avons chez nous en abondance de tous ces biens : prenez plûtôt ceci pour votre usage. Et aïant tout purifié par l'eau benite & le signe de la croix, il le fit partager entr'eux. Il retint seulement une idole à trois têtes, dont aïant rompu le corps, il emporta les têtes tenant ensemble, & les envoïa depuis au pape comme le trophée de sa victoire. Il demeura encore trois mois à Stetin, pour instruire, baptiser & établir la religion.

c. 21. Il revint ensuite à Vollin, dont il trouva des habitans parfaitement bien disposez à recevoir l'évangile. Car tandis qu'il étoit à Stetin, ils avoient envoïé secretement des hommes intelligens observer ce qui s'y passoit ; & ils leur rapporterent, qu'il n'y avoit ni imposture ni artifice dans la conduite de ces Chrétiens ; que leur doctrine étoit bonne & pure, & qu'elle avoit été reçuë unanimement à Stetin. L'évêque fut donc reçû par ceux de Vollin avec une joïe incroïable ; & ils s'efforcerent de reparer en toutes manieres, les mauvais traitemens du premier voïage. A peine put-on suffire pendant deux mois d'un travail continuel à baptiser tous ceux qui se presentoient. Comme Vollin étoit au milieu de la Pomeranie, les deux ducs résolurent d'y établir le siege épiscopal, pour la commodité d'y prendre le saint crême & le reste de ce que l'évê-
c. 27. que doit donner. Otton passa ensuite à Colberg & à d'autres villes, particulierement à Belgrade, aujourd'hui Belgart, où il mit le terme de son voïage : car c'étoit en hiver, & il étoit pressé de
c. 28. retourner à Bamberg. Il repassa toutefois aux lieux où il avoit prêché : dédia les églises bâties en son absence, donna la confirmation & même le baptême à plusieurs, qui n'étoient pas chez

eux à son premier passage. Comme on sçavoit qu'il étoit sur son départ, les peuples accouroient en foule; estimant malheureux ceux qui ne recevroient pas sa benediction. Ils faisoient tous leurs efforts pour le retenir, & lui persuader d'être leur évêque, lui promettant une entiere soûmission, & il l'avoit résolu lui-même, mais son clergé l'en détourna. Il vint par la Pologne, dont le duc lui donna pendant tout ce voiage tous les témoignages possibles d'amitié; & nomma pour évêque de Pomeranie Albert, un de ses trois chapelains, qu'il avoit envoiez avec Otton. Enfin Otton après une absence de près d'un an, revint à Bamberg comme il s'étoit proposé avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1126. étoit le quatriéme d'Avril. Ce récit est tiré de sa vie écrite par un de ceux qui l'accompagnoient en ce voiage. — AN. 1125.

XLI. Mort d'Henri V. Lothaire II. roi d'Allemagne.

Dodech. an. 1125. Rob. de M. an. 1120.

Otto Frising. VII. Chr. c. 17.

Cependant l'Allemagne changea de maître. L'empereur Henri V. mourut à Utrecht le samedi d'après la Pentecôte vingt-troisiéme de Mai 1125. après avoir regné près de dix-neuf ans, & fut enterré à Spire. En lui finit l'ancienne maison de Saxe, qui avoit regné 207. ans, depuis l'élection d'Henri l'Oiseleur : car Henri V. ne laissa point d'enfans. On élut à sa place Lothaire, qui avoit pris le titre de duc de Saxe, à cause de sa femme Rixe descenduë d'un oncle de saint Henri : pour lui il étoit fils de Gebehard comte de Supplimbourg. Il fut élu à Maïence le trentiéme d'Août dans l'assemblée des évêques & des seigneurs, où étoient les légats du saint siege; & couronné à Aix-la-Chapelle, le dimanche treiziéme de Septembre, par Frideric archevêque de Cologne, en presence des mêmes légats ; & il regna douze ans. On le nomme Lothaire II. par rapport au petit-fils de Charlemagne.

AN. 1125.

XLII. Hildebert archevêque de Tours.

Gesta episc. Cenom. vita per Anton. Beaugendre.

En France Gilbert archevéque de Tours étant mort, Hildebert évéque du Mans fut élû pour lui succeder la même année 1125. âgé de soixante-huit ans : car il étoit né en 1057. Le lieu de sa naissance fut Lavardin en Vendômois ; & ses parens étoient d'une fortune médiocre. Dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des lettres avec grand succès, & eut entre autres pour maître, le fameux Berenger, dont il ne suivit point les erreurs : quoiqu'il paroisse avoir toujours conservé une grande estime pour sa personne. Hoël évéque du Mans lui donna la conduite de ses écoliers, & le fit son archidiacre. Il avoit exercé cinq ans cette charge quand Hoël mourut ; il fut élû évéque du Mans à sa place en 1097. étant âgé de quarante ans, & fut sacré le jour de Noël de la même année, par Raoul archevêque de Tours.

L'évéque Hildebert souffrit de grandes persecutions de la part des rois d'Angleterre, Guillaume le Roux & Henri I. qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit : il demeura un an en prison, & fut obligé à passer plusieurs fois en Angleterre. Fatigué de tant de traverses il alla trouver le pape Pascal II. & voulut renoncer à l'évêché, mais le pape n'y consentit pas. En ce voïage Hildebert fut témoin de la désolation du monastere de Lerins, qui fut pillé & brûlé par les infideles le jour de la Pentecôte 1107. A son retour il fut encore pris en trahison, & tenu en prison par Rotrou comte du Perche ; & en étant enfin sorti & rentré dans les bonnes graces du roi d'Angleterre vers l'an 1120. il s'appliqua à reformer son clergé tombé dans un grand relâchement, par la licence des guerres passées : à rebâtir & orner ses églises, principalement sa cathedrale, qu'il enrichit des presens que lui avoient faits les princes Normans

II. ep. 7. al. 24.

mans à son voïage d'Italie. En son particulier il menoit une vie austere, couchant sur la dure, portant le cilice, gardant une grande sobrieté dans sa nourriture, s'appliquant aux veilles & à la priere, & faisoit de grandes aumônes.

En 1125. l'archevêque Gilbert étant mort, Hildebert comme prieur suffragant par la prérogative de son siege, fut obligé d'aller à Tours prendre soin de cette église pendant la vacance; & y il fut élû archevêque par un consentement unanime du clergé & du peuple : mais considerant son âge avancé, il ne l'accepta qu'avec répugnance. Son élection fut confirmée par le roi Louis le Gros, & ensuite par le pape Honorius II. Il continua de tenir des synodes, & d'instruire son clergé, comme il avoit fait étant évêque, & visita sa province, où il trouva tous ses suffragans soûmis, excepté Baudri évêque de Dol, qui se prétendoit métropolitain.

Il fut même invité par Conan comte de Bretagne & les évêques de la province, à y venir pour reformer plusieurs abus. A cet effet il assembla un concile à Nantes, où se trouva le comte, avec les évêques, les abbez, & plusieurs hommes sçavans & pieux. Ce concile dura trois jours, & on y abolit principalement deux coûtumes inhumaines. La premiere, qu'à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt appartenoient au seigneur, l'autre que tous les débris des naufrages étoient confisquez au profit du prince. Le comte renonça à ce droit en presence de tout le concile; & demanda que l'on prononçât excommunication contre tous ceux qui ne voudroient pas renoncer à l'autre, ce qui fut executé. On défendit aussi sous la même peine les mariages incestueux, & on déclara les enfans qui en seroient nez illégiti-

to. x. conc. p. 918. Hild. 11. ep. 30.

théologiens avec quel respect ils doivent citer le texte sacré; & combien ils doivent craindre d'en donner de nouvelles interprétations.

Le second ouvrage de S. Bernard fut le traité de l'amour de Dieu qu'il adressa au cardinal Aimeri, que le pape Honorius avoit fait chancelier de l'église Romaine. Il étoit François natif de la Chastre en Berri. Calliste II. l'avoit fait cardinal diacre en 1121. & il fut lié d'amitié particuliere avec S. Bernard. Le cardinal l'aïant donc consulté sur plusieurs questions, il se contenta de lui répondre sur celle-ci : Pourquoi & comment il faut aimer Dieu. Il répond, qu'il faut l'aimer sans mesure; premierement par reconnoissance, de nous avoir aimez le premier, & comblez de biens, tant du corps que de l'ame, qui obligent les infideles mémes à l'aimer. Mais les chrétiens en ont des motifs bien plus pressans dans la passion de Jesus-Christ, & ses effets : en sorte que le précepte d'aimer Dieu oblige plus étroitement sous la loi nouvelle, que sous l'ancienne. Nous devons encore considerer l'avantage qui nous revient d'aimer Dieu, quoique nous ne devions pas l'aimer en vûë de la recompense; car la vraïe charité ne peut être sans fruit, quoiqu'elle ne soit pas mercenaire; elle mérite la récompense sans la chercher. La charité nous mene par le droit chemin au souverain bien que nous desirons tous, & que la plûpart cherchent inutilement dans les créatures, par un long circuit.

Opusc. 8. *c. 2.* *c. 3.* *c. 5. n. 15.* *c. 7.*

S. Bernard distingue ensuite quatre degrez d'amour : le premier où je n'aime que moi; le second où connoissant que je ne puis subsister sans Dieu, je commence à l'aimer, mais par rapport à moi. Ensuite à force de penser à lui avec plus d'attention, je le vois si parfait, que je l'aime pour lui-méme, sans retour sur

c. 8. 15. *c. 9.*

moi, & c'est le troisiéme dégré; le quatriéme

AN. 1125. est de ne m'aimer moi-meme que pour Dieu.

c. 10. Cette perfection ne convient à l'état de cette vie, que pour quelques actes rares & passagers:

c. 11. mais ce sera l'état fixe & continuel des bienheureux. Saint Bernard renvoïe à la lettre qu'il avoit écrite sur ce sujet à Guigues & aux Chartreux dont il étoit prieur; & il en insere la plus

Op. VIII. *cap.* 12. 13. &c. *n.* 34. grande partie de ce traité. Il y dit que la vraïe charité est celle par laquelle nous aimons autant le bien du prochain que le notre; autrement c'est aimer le bien pour nous, & non pour lui-méme. Il distingue l'esclave, le mercenaire & le fils: l'esclave reconnoit que Dieu est puissant & le craint; le mercenaire reconnoit que Dieu lui est bon, & l'aime par interet, le fils reconnoit que Dieu est bon purement & simplement, & l'aime d'un amour chaste & désinteressé.

XLIV. Concile de Londres. *to.* x. *conc. p* 512. &c. Le pape Honorius avoit envoïé en Angleterre Jean de Crême, prêtre cardinal du titre de saint Chrysogone, avec la qualité de légat, qu'il avoit déja reçuë de Calliste II. & qu'Honorius lui confirma par sa commission du treiziéme d'Avril, qui s'étendoit aussi sur l'Ecosse. Le roi le retint long-temps en Normandie & lui permit enfin de passer en Angleterre, où il fut reçu avec honneur par les églises; & de concert avec l'archevéque de Cantorberi, il indiqua un concile à Londres à la Nativité de la

Matth. Paris. 1123. Vierge. Cet archevéque étoit Guillaume de Corbeil; qui en 1123. avoit succedé à Raoul, mort le vingtiéme d'Octobre 1122. Guillaume appella les évéques par ses lettres à ce concile, qui se tint à Oüestminster le neuviéme de Septembre 1125. Le légat y présidoit avec les deux archevêques, Guillaume de Cantorberi & Turstain d'Yorc, vingt évêques, & environ qua-

c. 1. 2. 3. rante abbez. On y fit dix-sept canons, qui

ne font que confirmer les anciens, particulierement contre la simonie, l'incontinence des clercs, les ordinations sans titre, & la pluralité des benefices. On ordonne aussi privation de benefices contre ceux qui ne veulent pas se faire promouvoir aux ordres, pour vivre avec plus de licence. Après le concile le légat emmena à Rome les deux archevêques, Turitain d'Yorc & Guillaume de Cantorberi, pour plaider leur cause devant le pape.

AN. 1126.
13. 8. 12. c. 6.

XLV.
S. Norbert, archevêque de Magdebourg.

Vers le même temps saint Norbert alla à Rome pour demander au pape Honorius la confirmation de son institut : quoiqu'il l'eût déja obtenu des deux légats de Gelase II. Pierre de Leon & Gregoire, cardinal de saint Ange, par leur lettre donnée à Noyon le vingt-huitiéme de Juin 1125. Saint Norbert étant arrivé à Rome, fut reçu du pape avec honneur, & obtint de lui tout ce qu'il desiroit : comme il paroit par la bulle du seiziéme Février 1126. qui est la premiere en faveur de l'ordre de Prémontré. Le pape y confirme l'institut en general, & en particulier les huit abbaïes, qui étoient déja fondées outre Prémontré : sans préjudice toutefois de la jurisdiction des évêques diocesains.

Bibl. Præmonst. p. 391.
Vita c. 13. ap. Boll. Bibl. p. 392.

Au retour de Rome Norbert revint à Prémontré ; & comme le mariage du comte de Champagne, qu'il avoit négocié, ne s'accomplissoit point, il passa en Allemagne à la priere du comte pour en hâter l'execution. Etant arrivé à Spire il y trouva les députez du clergé & du peuple de Magdebourg, assemblez devant le roi Lothaire, pour élire un archevêque à la place de Ruquer, mort l'année précedente 1125. Quand on sçut à Spire l'arrivée de Norbert, dont la réputation étoit déja si étenduë ; on l'appella pour prêcher & pour donner son

Vita c. 14. n. 87.
c. 15.

AN. 1126. avis sur les affaires qui se traitoient en cette assemblée, & dont la premiere fut celle de l'église de Magdebourg. Il y avoit un légat venu depuis peu de Rome, sçavoir le cardinal Gerard, qui fut depuis le pape Lucius III. & grand nombre de seigneurs. Par leur conseil les deputez nommerent trois sujets dignes de remplir le siege vacant, entre lesquels étoit Norbert, qui ne le sçavoit pas; & comme ils avoient peine à se déterminer, Alberon primicier de Mets, & depuis archevêque de Tréves, leur montra du doigt secretement Norbert, comme celui qu'ils devoient élire. Aussi-tôt ils étendirent les mains & le saisirent, en disant à cris redoublez : Voici notre pere & notre pasteur.

On l'enleva sans qu'il pût ni résister, tant son corps étoit affoibli, ni songer à ce qu'il avoit à faire : on le presenta au roi qui approuva le choix, comme tous les assistans, & le légat le confirma. On le mena à Magdebourg, où il fut reçu avec un grand concours de peuple & une joïe universelle. De si loin qu'il vit la ville il marcha nuds pieds, & suivit ainsi la procession, qui le conduisit à l'église & à son palais : mais il étoit vêtu si pauvrement, que le portier lui en refusa l'entrée, & le repoussa en disant : Il y a long-temps que les autres pauvres sont entrez : tu ne devrois pas t'empresser & incommoder ces seigneurs. Ceux qui suivoient crierent au portier : Que fais-tu miserable? C'est notre évêque, c'est ton maître. Le portier s'enfuit pour se cacher : mais Norbert le rappella, & lui dit en soûriant : Ne craignez rien, mon frere, vous me connoissez mieux que ceux qui me forcent d'entrer dans ce grand palais, qui ne me convient point. Il fut ensuite sacré, & gouverna l'église de Magdebourg pendant huit ans.

A peine y en avoit-il trois que Pierre Maurice étoit abbé de Clugni quand il s'éleva dans cet ordre un schisme scandaleux. Pons predecesseur de Pierre s'ennuiant du séjour de la Palestine, revint en Italie, & ne voulant pas aller à Rome, il s'arrêta dans l'évêché de Trevise, & y bâtit un petit monastere. Mais il n'y demeura pas long-temps, & revint en France: où ses partisans essaierent de le faire passer pour un saint, faisant courir le bruit qu'il portoit des cercles de fer sur les bras, qu'il ne mangeoit point; qu'il prioit continuellement; qu'il guerissoit toutes sortes de maladies. Aiant fait marcher devant lui cette réputation, il prit son temps pendant l'absence de l'abbé Pierre, occupé en Aquitaine de quelques affaires de l'ordre; & feignant de ne vouloir pas aller à Clugni, il ne laissoit pas d'en approcher peu à peu. Ensuite aïant pris avec lui quelques moines fugitifs & quelques laïques armez, il se presenta à Clugni, où on ne l'attendoit point: chassa le prieur Bernard, vieillard venerable, & les moines qui se disperserent de côté & d'autre; & entra dans la maison avec toute sa suite, dans laquelle il se mêla même des femmes.

XLVI. Schisme à Clugni.

Petr. 11. mirac. c. 12.

Petr. Pictav. Panegy. bibl. Clu. p. 613.

Pons étant ainsi entré à Clugni, se rend maître de tout, oblige ceux qu'il y trouve par menaces & par tourmens, à lui prêter serment de fidelité, chasse ceux qui le refusent, ou les met dans une rude prison. Il prend les croix, les calices, les reliquaires, les fait fondre, & en tire une grande quantité d'or, pour païer ses troupes; c'est-à-dire, les gentilshommes du voisinage, & tous ceux qu'il peut attirer par l'esperance du butin. Avec leur secours il se jette sur les châteaux & les fermes du monastere, & ravage tout par le fer & par le feu. Cette guerre dura tout l'esté de l'année 1125. depuis le

commencement du carême jusques à la saint Remi. Le prieur Bernard & les religieux les plus considerables se défendoient comme ils pouvoient dans les lieux les plus sûrs.

a. 13. Le pape Honorius aïant appris ce désordre, envoïa le cardinal Pierre de Fontaines son légat, qui avec Hubaud archevêque de Lion, prononça un terrible anathéme contre Pons & les Pontiens, car on nommoit ainsi ses partisans. Toutefois ensuite le pape appella devant lui les parties à un certain jour, pour juger leur differend. Le parti de l'abbé Pierre obéït aussi-tôt, il alla lui-même à Rome; & entre tous les prieurs de l'ordre, il choisit Matthieu prieur de saint Martin des champs, pour le mener avec lui. Pons vint aussi à Rome avec les siens, quoique malgré lui, & fut appellé pour se presenter au jour nommé. Mais comme il étoit excommunié, & par consequent incapable, selon les canons, de comparoitre en jugement: le pape lui envoïa dire, qu'il se mit en état d'être absous, en satisfaisant pour les maux qu'il avoit faits. Pons répondit, qu'homme vivant sur la terre ne pouvoit l'excommunier; & qu'il n'y avoit que saint Pierre qui eût ce pouvoir dans le ciel. Le pape fut encore plus irrité de cette réponse, tout Rome en fut scandalisé, & on traita Pons de schismatique. Le pape envoïa demander à ceux qui étoient venus avec lui, s'ils vouloient au moins se mettre en devoir de satisfaire: ils en convinrent: entrerent au palais nuds pieds, se confesserent coupables, & furent aussi-tôt absous de l'excommunication. Ensuite ils plaiderent leur cause sans rien omettre de ce qui pouvoit leur être favorable. Le prieur Matthieu parla pour tous les autres & fortement. Le pape aïant oüi les parties, se leva aussi-tôt avec toute la cour Ro-

maine, & se retira à part pour examiner l'affaire. Il demeura long-temps ; & quelques heures après il revint avec toute sa suite, reprit son siege, & ordonna à l'évêque de Porto de prononcer la sentence : ce qu'il fit en ces termes : La sainte église Romaine dépose à perpetuité de toute dignité & fonction ecclesiastique, Pons usurpateur, sacrilege, schismatique, & excommunié ; & rend Clugni, les moines, & tout ce qui appartient au monastere, à l'abbé present, à qui ils avoient été injustement ôtez. AN. 1126.

La sentence étant prononcée, ceux qui s'étoient separez se réunirent à l'abbé Pierre, & le schisme fut éteint en un moment. Pons toûjours rebelle, fut enfermé dans une tour par ordre du pape. Peu de jours après ils furent tous attaquez, tant les moines que les domestiques, d'une maladie dangereuse qui couroit à Rome: l'abbé Pierre en guerit, mais Pons d'ailleurs consumé de chagrin, mourut le vingt-huitiéme de Decembre ; & quoiqu'après avoir été plusieurs fois averti il n'eût pas voulu faire pénitence, le pape ne laissa pas de le faire enterrer honnêtement en consideration du monastere de Clugni. *Orderic. lib. 12. p. 872.*

XLVII. Matthieu cardinal. Le prieur Matthieu ne pensoit qu'à s'en revenir après le jugement de la cause qu'il avoit si bien soutenuë : mais le pape Honorius le retint à Rome pour l'aider dans le gouvernement de l'église, & le sacra évêque d'Albane. Matthieu étoit né de parens nobles dans la province de Reims, & fut d'abord clerc de l'église de Laon : où il s'attacha à Raoul le Verd, qui y faisoit apparemment ses études, & qui étoit alors trésorier de l'église de Reims. Raoul étant devenu archevêque, Matthieu le suivit, & fut quelque-temps chanoine de l'église de Reims, *c. 14.* *c. 4. 5.*

& cheri du prélat par la conformité de leurs vertus. Mais le jeune chanoine voïant dans le clergé peu de religion, peu de sincerité, beaucoup d'ambition, de cupidité & de jalousie, résolut d'embrasser la vie monastique. Il communiqua son dessein à l'archevêque, sans toutefois lui decouvrir le fond de sa pensée, de peur qu'il ne l'en détournât, & lui dit seulement, qu'il craignoit, sur ce qu'il avoit oüi dire, que son pere ne lui eût acheté à son insçu les benefices qu'il possedoit, & qu'il étoit resolu de les quiter. Quoi que lui pût dire l'archevêque, il demeura ferme & prit congé de lui; & comme il avoit toûjours oüi ce prélat loüer l'observance de Clugni, il résolut de l'embrasser. Toutefois il n'alla pas à Clugni même, qui étoit trop loin, mais à saint Martin des champs près de Paris, où l'observance étoit parfaitement semblable.

c. 6. c. 7.

Après sept ans de profession il fut fait prieur de ce monastere composé alors de près de trois cens moines, tant au dedans, qu'au dehors: c'est-à-dire dans les prieurez qui en dépendent.

c. 10. Quoique cette maison fût pauvre, il ne laissoit pas d'exercer magnifiquement l'hospitalité envers les évêques, les abbez, les seigneurs, & toutes sortes de personnes: aussi étoit-il fort aimé, particulierement du roi de France Loüis & du roi d'Angleterre Henri; & il reçut de l'un & de l'autre plusieurs bienfaits. Entre les créanciers du monastere, qui étoit endetté, il trouva qu'il y avoit des Juifs; de quoi il fit de grands reproches aux moines, & les obligea à païer promptement ces infideles, avec lesquels il

c. 11. leur défendit d'avoir aucun commerce. Pierre Maurice, qui connoissoit son merite, l'appella à Clugni dès la premiere année qu'il en fut abbé, sans toutefois le décharger du prieuré de saint Martin. Ils se lierent d'une amitié

très-étroite, & travaillerent ensemble à retrancher de Clugni plusieurs abus qui s'y étoient introduits, tant dans la nourriture, que dans le reste. Matthieu étant devenu cardinal évêque d'Albane, ne changea rien de ses observances monastiques : il ne retrancha rien de la longue psalmodie de Clugni, il continua de dire la messe tous les jours : il gardoit la solitude dans le palais du pape autant qu'il lui étoit possible. Le pape s'en plaignoit souvent ; & voiant que l'évêque d'Albane venoit à peine sur les neuf heures à sa cour, au lieu que les autres y venoient dès le matin, il disoit, qu'il étoit trop moine. C'est l'abbé Pierre qui nous a conservé ces circonstances de la vie du cardinal Matthieu. *c. 14.*

XLVIII. Premiere lettre de S. Bernard. *Mabill. notæ fus. in Apol.*

Le relâchement de l'observance à Clugni dont il parle, fut l'occasion de l'apologie de S. Bernard, écrite, comme il est plus vrai semblable, dès le temps de l'abbé Pons, dont la mauvaise conduite fut sans doute la principale cause de ce relâchement. Il donna sujet à une grande dispute entre les moines de Clugni & ceux de Citeaux, touchant l'observation de la regle de S. Benoît dont ils faisoient profession les uns & les autres, quoique sous des habits differens & avec differentes pratiques.

Bern. epist. 1. cum not.

Ceux de Clugni pour décrier l'observance de Citeaux comme impraticable, attirerent entre autres, un jeune homme nommé Robert, cousin germain de saint Bernard : qui après avoir fait profession à Citeaux, vivoit à Clairvaux sous sa conduite. Il avoit été offert à Clugni par son pere dans son enfance, mais sans engagemens, & s'étoit donné lui-même à Citeaux avec connoissance de cause : toutefois l'abbé de Clugni, qui étoit alors Pons, envoia un prieur à Clairvaux, qui traitant de folie & d'indiscretion l'austerité qui s'y pratiquoit, persuada au

jeune Robert d'en sortir, & l'amena à Clugni, où on le revêtit aussi-tôt de l'habit de l'ordre, & on fit un grand triomphe de cette conquête. Ils envoïerent même à Rome, où aiant exposé ce qu'ils voulurent sans contradicteur, ils obtinrent un jugement qui ordonnoit que Robert demeureroit chez eux; & en consequence ils lui firent faire une nouvelle profession.

S. Bernard attendit long-temps pour voir si Robert touché de Dieu & du reproche de sa conscience, reviendroit de lui-même: enfin il lui écrivit une lettre également pleine de tendresse & de force; où il lui represente l'irregularité de sa translation, la nullité du rescrit du pape, & le peril de son salut, s'il demeure en cet état; & il n'oublie pas de relever les relâchemens de Clugni. Cette lettre fut accompagnée d'un miracle; car S. Bernard pour la dicter plus secretement, étoit sorti du monastere, & s'étoit assis à découvert avec le religieux qui écrivoit sous lui, il survint tout à coup une pluie, le secretaire voulut serrer le parchemin sur lequel il écrivoit; mais S. Bernard lui dit: C'est l'œuvre de Dieu, écrivez hardiment. Il continua donc, & quoiqu'il plût par tout à l'entour, la lettre ne fut point moüillée. Guillaume abbé de S. Thierri qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du religieux même qui servoit de secretaire. Cette lettre n'eut point d'effet du temps de Pons: mais Pierre étant devenu abbé de Clugni, renvoïa Robert à S Bernard, qui depuis le fit abbé dans le diocese de Besançon.

Vita S. Bern. c. 11.

XXIX. *Apologie de S. Bernard.*

Les moines de Clugni accusoient donc saint Bernard d'être l'auteur de leurs differends avec ceux de Cîteaux, ou du moins de les fomenter. C'est pourquoi Guillaume abbé de saint Thierri près de Reims, qui avoit pour lui un respect & une affection singuliere, l'excita à

se justifier & à marquer ce qu'il jugeoit digne de correction dans les pratiques de Clugni. C'est le sujet de l'apologie de saint Bernard, adressée au même Guillaume de saint Thierri, & divisée, suivant son desir, en deux parties. Dans la premiere il proteste que lui & les siens sont très-éloignez de blâmer aucun ordre religieux, & qu'ils seroient les plus malheureux de tous les hommes, si sous un habit méprisable ils cachoient l'orgueil & le mépris des autres, & si l'austerité de leur vie ne servoit qu'à les conduire plus tristement en enfer, par la médisance & l'hypocrisie. Il louë l'ordre de Clugni, & marque quelques religieux qu'il a empêchez de le quitter pour passer à celui de Cîteaux. Il soûtient que la varieté des ordres religieux ne doit point alterer la charité; car, dit-il, où trouvera-t-on jamais un repos assuré, si chacun de ceux qui choisissent un certain ordre, méprise ceux qui vivent autrement, ou croit en être méprisé? puisqu'il est impossible qu'un seul homme embrasse tous les ordres, ou un seul ordre tous les hommes? Et ensuite, ceux qui reçoivent diverses graces, soit ceux de Cîteaux ou de Clugni, soit les clercs reguliers, soit les laïques fideles, tout ordre, tout sexe, tout âge, toute condition, compose la même église, unique, belle & parfaite. Et encore: J'embrasse un seul ordre par la pratique, & les autres par la charité, qui peut me procurer le fruit de l'observance que je ne pratique pas; & peut-être plus abondamment qu'à ceux qui la pratiquent.

Bern. opusc. 5. to. 1. p. 525.

c. 1.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

Puis s'adressant aux moines de son ordre qui blâmoient ceux des autres ordres, il leur dit: Qui vous a établis leurs juges? vous qui vous glorifiez de la regle, pourquoi médisez-vous contre la défense de la regle? pourquoi jugez-

c. 5.

1. Cor. iv. 5. Rom. xiv. 4.

vous avant le temps & les serviteurs d'autrui, contre la défense de l'apôtre ? Il avouë ensuite
n. 6. que la pratique de Clugni n'est pas entierement conforme à la regle dans les habits, la nourriture, le travail; mais il soûtient que l'essentiel de la regle ne consiste pas dans cet exterieur. Vous avez grand soin, dit-il, que votre corps soit vêtu selon la regle, & vous laissez votre âme dépoüillée de pieté, d'humilité,& des autres vertus. Vous vous accablez de travail, & vous méprisez celui qui travaille moins, mais qui a plus de pieté, préferée par saint Paul à tous les exercices corporels. Il passe ensuite à la seconde partie de son apologie, qui consiste à montrer ce qu'il trouve effectivement de reprehensible dans les pratiques de Clugni. En quoi, dit-il, je ne crains pas de choquer ceux qui aiment l'ordre, puisque je n'en blâme que la destruction. Et ensuite :

n. 8. J'admire d'où a pû venir entre des moines une telle intemperance dans les repas, tant de superfluité dans les habits, les lits, les montures, les bâtimens : en sorte que plus on s'y laisse aller, plus on dit qu'il y a de religion, & que l'ordre est mieux gardé. On traite la frugalité d'avarice, la sobrieté d'austerité, le silence de tristesse. Au contraire, le relâchement s'appelle discretion, la profusion liberalité, le babil affabilité, les éclats de rire gaieté, & ainsi du reste. On traite de charité l'indulgence qu'on a les uns pour les autres : quoique ce soit une vraie cruauté, qui tuë l'ame pour épargner le corps.
n. 9. Venant au particulier il blâme les grands repas des moines, où au lieu d'entretiens de pieté, ce ne sont que discours frivoles. Où l'on sert mets sur mets & quantité de grands poissons, pour se dédommager de l'abstinence de la viande; encore sont-ils assaisonnez avec tant d'art

que l'on trouve de l'appetit après être rassasié. Où l'on sert tant de vins differens, qu'à peine peut-on goûter de chacun, & des vins parfumez, emmiellez ou déguisez d'autres manieres. Il blâme l'abus ridicule de ceux qui se portant bien, alloient à l'infirmerie seulement pour manger de la viande ; & l'usage de porter un bâton à la main pour marque de maladie, comme si la maigreur ou la pâleur ne le montroient pas plus sûrement. *Consuetu-d. Clun. lib.* III. *c.* 26.

Il vient ensuite au luxe des habits, & se plaint qu'on cherche, non ce qui est à meilleur marché, comme la regle l'ordonne, mais ce qui peut mieux contenter la vanité, quoi qu'il puisse coûter ; en sorte que de la même piece d'étoffe on taille un manteau pour un chevalier & un froc pour un moine, & qu'il n'y a point de prince qui dédaigne leurs habits à la figure près. Vous dites, continuë-t-il, que la religion n'est pas dans l'habit, mais dans le cœur : il est vrai : mais cette curiosité dans les habits & la parure, marque les sentimens du cœur, la molesse & la vanité. Ce n'est pas sans y penser que l'on cherche & que l'on choisit les étoffes les plus précieuses. *c.* 10.

J'admire, continuoit-il, comment nos abbez souffrent ces désordres, si ce n'est, parce qu'on ne reprend pas hardiment ce en quoi on ne se sent pas irreprehensible. Car pour ne point parler du reste, quelle marque est-ce d'humilité de marcher avec tant de pompe, tant de chevaux, tant d'hommes à grands cheveux ; en sorte que la suite d'un abbé suffiroit à deux évéques ? J'en ai vû un qui avoit plus de soixante chevaux. Vous les prendriez pour des seigneurs & des gouverneurs de provinces, plûtôt que pour des pasteurs & des peres spirituels. A peine fait-on quatre lieuës hors de chez *c.* 11.

soi sans porter tout son équipage, comme pour aller à l'armée ou passer dans un desert : pourquoi ne portons-nous pas aussi la subsistance nécessaire pour n'être point à charge à nos hôtes ?

c. 12. Enfin il vient à la magnificence des églises : Il y a, dit-il, grande difference entre les évêques & les moines. Les évêques sont débiteurs aux sçavans & aux ignorans ; & excitent par des ornemens exterieurs la dévotion du peuple grossier, ne le pouvant autrement. Mais nous qui nous sommes séparez du peuple, qui avons méprisé tout ce qui flatte les sens, quel fruit attendons-nous de ces ornemens ! L'admiration des sots ; ou les offrandes des simples. Car pour parler ouvertement, cette ostentation de richesses est un appas pour exciter les hommes à donner plûtôt qu'à prier ; & je ne sçai comment il arrive que l'on donne plus volontiers aux églises les plus riches. Mais cependant que l'église brille dans ses bâtimens, ses pauvres manquent du nécessaire, & c'est à leurs dépens qu'on repaît les yeux des riches. A quoi bon ces ornemens pour des moines, des pauvres, des hommes spirituels ? Encore passe pour les églises ; mais dans les cloîtres où les moines font leurs lectures, pourquoi leur mettre devant les yeux des peintures de grotesques, des combats, des chasses, des singes, des lions, des centaures, des monstres de diverses sortes, pour causer des distractions ? Si ces impertinences ne nous font pas de honte, craignons-en au moins la dépense. Saint Bernard conclut ainsi son apologie : Je loüe & publie ce qu'il y a de loüable dans votre ordre : s'il y a quelque chose de repre-
Mabill. ad epist. 1. Bern. n. 9. hensible, je vous conseille à vous & à mes autres amis de le corriger. Quoiqu'il parle à l'abbé de saint Thierri comme étant de l'ordre de Clu-

gni, ce n'est pas que son abbaie ait jamais été unie à cette congregation ; mais on y gardoit la même observance, qui est ce que les anciens appelloient proprement l'ordre.

L. Apologie de Pierre de Clugni. *lib. 1. ep.* 28.

Pierre abbé de Clugni fit de son côté l'apologie de son ordre, par une lettre écrite à saint Bernard, où il lui témoigne beaucoup d'estime & d'amitié. Voici les principaux reproches avec ses réponses. Vous recevez vos moines sans épreuve & sans observer l'année du noviciat. Réponse. Nous craignons de leur faire perdre leur vocation, & les exposer à retourner au monde, s'ils n'étoient arrêtez par la pensée de leur engagement. Vous recevez les fugitifs au-delà des trois fois prescrites par la regle. Réponse : C'est que nous ne mettons point de bornes à la misericorde de Dieu. Vous permettez les fourrures dont la regle ne parle point. Réponse, elle permet en general d'habiller les freres selon les saisons & la qualité des lieux. Il répond de même sur l'augmentation de la nourriture, prétendant que ces pratiques sont à la discretion du superieur. Vous negligez le travail des mains. Réponse. La régle ne l'ordonne que pour éviter l'oisiveté ; or nous l'évitons, en remplissant notre temps par de saints exercices : la priere, la lecture, la psalmodie. Sur quoi il allegue l'exemple de saint Maur tiré de sa vie apocryphe. Il ajoûte que les moines vivant d'herbes & de légumes peu nourrissantes, n'auroient pas la force de travailler à la campagne ; & qu'il seroit indecent de voir occupez à des travaux si bas ceux qui doivent garder la clôture & le silence, & vaquer à la lecture, à la priere & aux fonctions ecclesiastiques : enfin qu'il faudroit être insensé pour dire, qu'il ne soit pas meilleur de prier, que de couper un arbre. *p. 681.*

p. 687. C. Objection. Vous n'avez point d'évêque propre, contre l'usage, non seulement des moines, mais de tous les chrétiens. Réponse. Nous avons pour évêque le pape, le premier & le plus digne de tous les évêques; & il n'a point ôté notre église à un autre évêque, qui en fût en possession, mais il l'a gardée à la priere des fondateurs, pour lui être soûmise à lui seul; & comme il est trop éloigné pour nous donner les saintes huiles, les ordres, & le reste de ce qui est au pouvoir des évêques, nous le recevons par sa permission de tout évêque catholique. Au reste, nous ne sommes pas les seuls à qui les papes ont accordé de tels privileges; & nous en voïons des exemples même dans saint Gregoire. Il cite ici les privileges accordez aux moines, pour empêcher les évêques de troubler le repos de leur solitude, ou de disposer de leurs biens; & en conclut, que comme les papes precedens ont exempté en partie les moines de la dépendance des évêques, leurs successeurs ont pû les en affranchir entierement.

Conc. Rom. tom. 5. p. 1607. Sup. liv. XXXVI. n. 33.

Vous possedez des églises paroissiales, des prémices & des dîmes destinées au clergé à cause des fonctions ecclesiastiques qu'il exerce, & qui ne vous conviennent pas. Réponse. Lequel est le plus juste, que les oblations des fideles soient reçuës par des moines, qui prient continuellement pour les pechez de ceux qui les donnent: ou par des clercs, qui maintenant, comme nous voïons, s'appliquent principalement au temporel, & negligent le salut de leurs ames? Et s'ils vivent des revenus ecclesiastiques à cause de la prédication & de l'administration des sacremens, pourquoi les moines n'en vivront-ils pas aussi, à cause des prieres, de la psalmodie, des aumônes & des autres

bonnes œuvres, qu'ils exercent pour le salut du peuple? Vous possedez des châteaux, des villages & des serfs de l'un & de l'autre sexe; & ce qui est pis, des péages & des tributs, en quoi vous ne differez point des seculiers; & pour défendre ces biens, vous plaidez & revenez dans le monde, contre votre profession. Réponse. Comme toute la terre appartient à Dieu, nous recevons indifferemment toutes les offrandes des fideles, soit en meubles, soit en immeubles; & quand la regle permet au novice de donner ses biens au monastere, nous ne voïons point qu'elle en excepte rien. Nous usons même de ces biens mieux que les seculiers, qui levent des tailles sur leurs serfs trois ou quatre fois l'année, & les accablent de courvées & d'exactions indues: au lieu que nous n'en tirons que les redevances reglées & les services légitimes. Or puisqu'il nous est permis de posseder ces biens, il nous est aussi permis de les défendre en justice, & nous serions coupables, si nous laissions usurper les biens consacrez à Dieu.

Pierre de Clugni finit par une réponse generale en distinguant deux sortes de commandemens de Dieu: celui de la charité, qui est éternel & immuable, & les préceptes particuliers sujets au changement selon les temps & les circonstances. De ce genre sont les observances monastiques, qui par consequent peuvent & doivent changer toutes les fois que la charité le demande; & les superieurs ont le droit d'en dispenser suivant cette loi suprême, chacun dans sa communauté: à proportion comme le pape dans toute l'église. Il ajoûte suivant la prévention commune, que la nature humaine est affoiblie depuis le temps de saint Benoît. Il s'appuie de l'autorité des abbez de Clugni ses pre- p. 684.

decesseurs ; & accuse les moines de Cisteaux de manquer de charité, en refusant à leurs freres les soulagemens nécessaires pour conserver la santé. Le sage lecteur jugera laquelle est la plus solide de cette apologie, ou de celle de saint Bernard.

XI. Schisme au mont-Cassin. Chr. Cass. 4. c. 81. Dans le même-temps du schisme de Clugni, il y en eût un au mont-Cassin, qui ne fut pas moins scandaleux. Le pape Honorius n'étant encore que Lambert évêque d'Ostie, vint au mont-Cassin, & pria l'abbé Oderise II. de lui accorder pour hospice, un monastere dépendant de l'abbaïe, comme l'avoit eu Leon de Marsique son prédecesseur. Oderise le refusa craignant les consequences, & que les évêques d'Ostie s'en fissent un droit : mais Lambert ne goûta point

c. 83. ce refus, & se retira mal satisfait. A son avenement au pontificat, il demanda à l'abbé un secours d'argent pour les besoins de l'église : mais l'abbé qui étoit aussi cardinal, répondit en colere, qu'il avoit dû etre appellé à l'élection du pape, & avoir part aux conseils, comme on vouloit qu'il en eût aux charges. Et ses moines l'interrogeant sur la naissance du pape & ses qualitez, il répondit : Je ne sçai de qui il est fils, mais je sçai bien qu'il est plein de lettres depuis la tête jusques aux pieds. Ces discours augmenterent la mauvaise disposition du pape à son

c. 86. égard. Ensuite le pape étant au château de Fumone, y fit venir l'abbé Oderise; & en presence de plusieurs laïques lui fit une forte reprimande, disant que c'étoit un guerrier, non pas un abbé, un prodigue & un dissipateur des biens du monastere.

c. 88. Quand le pape fut retourné à Rome, Adenulfe comte d'Aquin, ennemi mortel de l'abbé, écrivit au pape, que cet abbé faisoit le pape de son côté. Honorius y ajoûtant foi,

résolut d'ôter l'abbaie à Oderise, & y envoia aussi-tôt Gregoire évêque de Terraciné, qui en avoit été moine; mandant à Oderise de venir à Rome se défendre sur les cas qui lui étoient imposez. Oderise refusa d'y aller, si le pape ne lui rendoit ses bonnes graces, disant qu'il étoit prevenu à son désavantage; & le pape après l'avoir appellé trois fois, prononça contre lui sentence de déposition la cinquiéme semaine de carême en 1126. disant, que quand il ne seroit point coupable d'autre crime, sa contumace & son orgueil suffisoient pour le condamner. Oderise fut assez mal conseillé pour mépriser cette sentence; & le jour des Rameaux il s'assit dans la chaire la crosse à la main, & fit toutes les fonctions d'abbé. Le pape encore plus irrité, l'excommunia le jour de Pâques avec tous ses fauteurs & tous ceux qui lui obéiroient : ce qui produisit une grande division entre les moines & le peuple de la ville de saint Germain, dépendante de l'abbaïe. Ils en vinrent aux armes, & les citoyens s'étant rendus les plus forts, contraignirent les moines à chasser Oderise & élire un autre abbé. AN. 1126.

Ils élurent Nicolas, doyen du mont-Cassin : mais quelques-uns des anciens envoïerent secretement au pape des lettres, où ils déclaroient qu'il avoit été élu par sédition, & irregulierement. Cependant le pape avant que de sçavoir l'élection de Nicolas, envoïa au mont-Cassin Gregoire cardinal du titre des apôtres : avec ordre de faire élire abbé Seignoret, prévôt du monastere de Capouë, & promettant en ce cas sa protection au mont-Cassin. Quand le cardinal eut assemblé les moines, & leur eut exposé les ordres du pape, il s'éleva entre eux un grand murmure, & ils soûtinrent que l'élection de leur abbé ne devoit dépendre que c. 89.

AN. 1126. d'eux ; & qu'il étoit indigne & honteux pour eux de voir soumis à des cardinaux ce monastere, qui avoit toûjours été libre. Le cardinal aïant fait faire silence, leur dit : Sçachez que je ne suis pas venu ici pour l'interêt du pape, ou de l'église Romaine. Elle n'a pas besoin de votre secours, ni de vos louanges, aïant été fondée par le Fils de Dieu, qui lui a donné l'empire du ciel & de la terre. Ce monastere a été fondé par saint Benoît, qui avoit été instruit à Rome ; & par saint Maur & saint Placide, citoïens Romains ; après avoir été détruit par les Lombards, il fut rétabli par les papes Gregoire & Zacarie, & encore par le pape Agapit, après avoir été brûlé par les Sarrasins. Ainsi l'église Romaine a des titres particuliers pour se dire mere & maîtresse de ce monastere. Les moines appaisez par ce discours, representerent au cardinal les fâcheuses circonstances du temps, & promirent quand il seroit plus favorable, qu'ils executeroient la volonté du pape.

Sup. liv. XLI. n. 33.

Mais quand Oderise eut appris l'élection de Nicolas, à laquelle il ne s'attendoit pas, il se saisit du château de Bantra ; & aïant ramassé de troupes de côté & d'autre, il ruinoit par le fer & par le feu, les châteaux qui reconnoissoient Nicolas. Celui-ci pour se soûtenir, appella à son secours Robert prince de Capoue, & se fit apporter du mont-Cassin un autel d'or orné de pierreries, des calices d'or, des encensoirs, & d'autre argenterie en grande quantité : qui étoient les offrandes des papes & des princes ; ce qui lui attira la haine implacable des moines ; & il continua ainsi à faire la guerre. Au contraire Oderise desesperant de fléchir autrement le pape, vint à Rome se jetter à ses pieds, & renonça en-

c. 90. c. 91. c. 92.

tre ses mains à l'abbaïe du Mont-Cassin. Le pape Honorius voulant finir ces désordres, déposa Nicolas de l'abbaïe, & excommunia tous ses adherans : puis il écrivit aux moines, que s'ils vouloient lui remettre la disposition du monastere, il iroit lui-même, & travailleroit à le reformer, tant pour le spirituel, que pour le temporel. Les moines irritez contre Nicolas, lui fermerent les portes quand il voulut venir au monastere, & envoïerent au pape l'assurer de leur entiere soumission. AN. 1127.

Il envoïa au Mont-Cassin le cardinal Matthieu évêque d'Albane, qui aïant assemblé le chapitre, fit élire Seignoret, quoiqu'absent: car comme il venoit de Capouë pour l'élection, il fut arrêté en chemin par un seigneur du parti de Nicolas. Il fut élû le douziéme de Juillet c. 94.
1127. & ensuite aïant été délivré, il vint au Mont-Cassin, & fut installé dans la chaire de S. Benoît. Nicolas lui ceda & abandonna les forteresses qu'il tenoit; & le pape étant venu au Mont-Cassin, y donna à Seignoret la benediction abbatiale. Ce qui étoit sans exemple, car la coûtume étoit de l'aller recevoir à Rome. Le pape vouloit qu'il lui prêtât serment; mais les moines s'y opposerent, disant que jamais leurs abbez ne l'avoient fait. Le pape dit que l'abbé du Mont-Cassin pouvoit bien faire ce que faisoient presque tous les évêques & les autres abbez. C'est, repliquerent les moines, qu'ils sont souvent tombez dans l'heresie, & ont eu des sentimens contraires à l'église Romaine. Le pape en demeura là; & ainsi finit l'affaire du Mont-Cassin, dont Seignoret fut abbé pendant neuf ans & demi. c. 95.

LII. Guerre du pape en Poüille.

Guillaume duc de Poüille & de Calabre, étant mort sans enfans la même année 1127. le vingt-huitiéme de Juillet, Roger comte de

Sicile son oncle, qu'il avoit institué heritier, vint à Salerne, où il fut reconnu pour seigneur, & sacré comme prince par Alfane évêque de Capouë, puis il vint à Rege, où il fut reconnu duc de Pouille, & retourna en Sicile, & deslors il prit le titre de duc. Il envoïa une ambassade au pape Honorius, avec des presens, le priant de lui accorder ce titre avec l'étendart; & lui promettant, s'il le faisoit, la ville de Troïe & celle de Montefosco près de Benevent. Le pape refusa ses offres, prétendant que Roger avoit dû commencer par recevoir de lui l'investiture; de quoi Roger indigné, fit ravager par les seigneurs ses vassaux, le territoire de Benevent. Pour s'y opposer, le pape vint à Capouë la même année le trentiéme de Decembre, où il sacra le prince Robert, & harangua ceux qui s'étoient assemblez pour cette solemnité, leur representant les maux que le comte Roger avoit faits à la ville de Benevent: protestant de ne jamais écouter ses promesses, mais de lui resister jusques à la mort; & demandant pour cet effet le secours des assistans. Ils le promirent tous fondant en larmes, le nouveau prince Robert tout le premier; le pape promit à tous ceux qui aïant reçu la penitence, mourroient dans cette expedition, la remission de tous leurs pechez; & la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mourroient pas. Ce qui les encouragea merveilleusement à cette guerre.

AN. 1127

Baron. an. 1127. ex chr. Rom. Salern. & chr. Benev.

L'année suivante le duc Roger entra dans la Poüille avec une grande armée; & le pape marcha de son côté pour l'en chasser, avec Robert prince de Capouë, & plusieurs autres seigneurs du païs; mais Roger habile guerrier ne leur livra point bataille, & se tint avec son armée dans des lieux où ils ne pouvoient l'attaquer: jusques à ce qu'ennuïez de tenir la campagne

pagne & manquant de subsistance, ils se dissiperent & retournerent chacun chez eux. Le pape se voïant abandonné revint à Benevent: le duc le suivit aussi-tôt; & lui aïant envoïé des deputez, il fit sa paix, lui rendit hommage lige, & reçut de lui par l'étendard l'investiture du duché de Poüille. Ce traité fut fait le jour de l'octave de l'Assomption vingt-deuxiéme d'Août 1128.

AN. 1127.

LIII. Charles le Bon comte de Flandres. *Sup. liv. LXIII. n. 37. Vita ap. Boll. 2. Mart. tom. 6. p. 164.*

L'année precedente Charles le Bon comte de Flandres fut tué par ses propres sujets, & regardé comme martyr de la justice. Ce prince étoit fils de saint Canut roi de Danemarc, tué l'an 1087. & tenu pour martyr: sa mere étoit Adelle fille de Robert le Frison comte de Flandres. Charles alla dans sa jeunesse à la terre sainte, & y servit contre les infideles avec beaucoup de valeur. Etant devenu comte, & aïant affermi sa puissance, il rendit un grand respect aux prélats & à tous les ecclesiastiques, jusques à recevoir volontiers leurs corrections; & il déchargea les églises des impositions établies par ses predecesseurs. Quand il rendoit justice, il expedioit toûjours les causes des ecclesiastiques les premieres, pour les renvoïer plus promptement à leurs fonctions. Dans une sterilité qui dura l'année 1125. & la suivante, il eut un soin particulier des pauvres: il en nourrissoit cent en chacune de ses terres, & beaucoup plus au lieu où il se trouvoit: & on remarqua qu'étant à Ipres, il distribua en un jour jusques à sept mille huit cens pains. Il étoit tellement estimé des étrangers, qu'on lui offrit le roiaume de Jerusalem pendant la prison de Baudoüin II. & l'empire après la mort de Henri V. mais il refusa l'un & l'autre. Il s'attira la haine des méchans, en reprimant avec force & severité les meurtres, les violences, & les injustices. Bertoul

prevôt de Bruges, archichapelain & chancelier
An. 1127. de la cour de Flandres, avoit amassé de grandes richesses sous les comtes precedens ; il possedoit de grandes terres, & avoit quantité de parens, d'amis, & de vassaux : ensorte que bien que sa famille fût originairement de condition servile, il alloit de pair avec les plus grands seigneurs, & étoit le plus puissant après le comte. Pour s'appuïer davantage, il avoit marié ses nieces à des gentilshommes : dont l'un aïant un different pour la treve enfrainte avec un autre noble, l'appella en duel juridiquement en présence du comte, suivant l'usage du temps. L'autre refusa de se battre avec un homme qui avoit perdu sa noblesse en épousant une femme de condition servile : car telle étoit la loi du païs. Ce fut donc une occasion de rechercher la condition du prevôt & de toute sa famille, que le comte prétendoit être serfs & de son domaine.

Le prevôt depuis long-temps en possession de sa liberté, ne put souffrir cet affront ; & traitoit Charles d'ingrat, qui sans lui n'auroit jamais été comte de Flandres. Enfin sa haine vint à un tel point, que le comte étant venu à Bruges, il tint pendant la nuit un conseil avec sa famille, où la mort du prince fut resoluë. Le lendemain le comte étant levé, distribua son aumône, car il commençoit toûjours par là sa journée, faisoit cette action nuds pieds, & baisoit les mains des pauvres. Ensuite il alla à l'église de saint Donatien : où tandis que ses chapelains chantoient prime & tierce, il se mit en prieres devant l'autel de la Vierge ; & après de frequentes genuflections, il se prosterna sur le pavé pour dire les sept pseaumes dans un livre, aïant auprès de lui des pieces de monnoïe que son chapelain y avoit mises selon sa coû-

time ; pour donner l'aumône même pendant sa priere. AN. 1127.

Les conjurez étant avertis que le comte étoit à l'église, Bouchard neveu du prévôt y vint avec six autres, portant des épées nuës sous leurs manteaux. S'étant approché du comte, il le toucha d'abord legerement de son épée, afin de lui faire lever la tête, comme il fit, pour voir ce que c'étoit. Alors Bouchard lui donna un si grand coup sur le front, qu'il lui fit sauter la cervelle sur le pavé ; & quoique ce premier coup ne fût que trop suffisant, les autres lui en donnerent encore plusieurs, & lui couperent le bras qu'il étendoit pour donner l'aumône à une pauvre femme. Ainsi mourut Charles le bon comte de Flandres, le mercredi de la seconde semaine de carême, second jour de Mars 1127. On voulut emporter le corps à Gand ; mais le clergé de Bruges s'y opposa, & on l'enterra d'abord sans cérémonie au lieu où il avoit été tué : mais on fit le service dans une autre église, parce que celle de saint Donatien étoit profanée. Le roi Loüis le gros appellé par les seigneurs de Flandres, alla à main armée soûmettre les séditieux ; & aiant pris les principaux auteurs du crime Bouchard & le prévôt Bertoul son oncle, il les fit mourir cruellement. La vie du bienheureux comte fut écrite quelques mois après par ordre de saint Jean évêque de Teroüane ; & il a toûjours été depuis reveré dans le païs comme saint. Il ne laissa point d'enfans de sa femme Marguerite de Clermont ; & le comté de Flandres passa à Guillaume Cliton fils de Robert duc de Normandie.

Suger vita Ludov. p. 316.

Molan. ad Usuard & in indiculo.

LIV. Concile de Troyes.

Au commencement de l'année 1128. le cardinal Matthieu évêque d'Albane & légat du pape en France, tint un concile à Troyes, où il appella saint Bernard. Le saint abbé s'en ex- *epist. 21.*

cusa d'abord par une lettre, où après avoir mar-
An.1128. qué qu'il avoit été retenu par une fiévre aiguë, il ajoûte : C'est à nos amis à juger si cette cause de demeure est juste : eux qui sans admettre aucune excuse, veulent, sous prétexte d'obéissance, me trainer tous les jours de mon cloître dans les villes; & trouvent mauvais que je leur
Cant. v. 3. dise avec l'épouse : J'ai ôté ma tunique, comment la reprendrai-je ? J'ai lavé mes pieds, comment les salirai-je ? Ces affaires pour lesquelles on veut interrompre mon silence, sont faciles ou non. Si elles sont faciles, on peut les faire sans moi : si elles sont difficiles, je ne puis les faire. A moins qu'on ne me croïe capable de ce qui est impossible aux autres. S'il est ainsi, je suis le seul, ô mon Dieu, en qui votre jugement s'est trompé, en appellant à la vie monastique un homme si nécessaire au monde, & sans qui les évêques ne peuvent traiter leurs affaires.

Il ne laissa pas de venir au concile de Troyes qui se tint à la saint Hilaire treiziéme de Jan-
to. x. p. 923. vier 1128. Le légat Matthieu y présidoit, puis Rainald archevêque de Reims, Henri de Sens & les évêques de Chartres, de Soissons, de Paris, de Troyes, d'Orleans, d'Auxerre, de Meaux, de Châlons, de Laon, de Beauvais, treize en
Marlot. lib. 11. c. 32. 33. 34. tout. Raoul le Vert archevêque de Reims étoit mort le vingt-troisiéme de Juillet 1124. & Rainald de Martigné évêque d'Angers depuis vingt-quatre ans, avoit été transferé à Reims, dont il prit possession au mois d'Octobre de la même année 1124. & gouverna cette église quatorze ans. Il y avoit aussi plusieurs abbez au concile de Troyes : Rainald de Vezelai, qui la même année devint archevêque de Lyon : les abbez de Cisteaux, de Pontigni, de Clairvaux, qui étoit saint Bernard : de Trois-Fon-

taines, de saint Denis de Reims, de saint Etienne de Dijon, & de Molesme. Il y avoit deux docteurs fameux, Alberic de Reims & Fouger: entre les laïques, Thibaut comte de Champagne, le comte de Nevers, & Hugues maître de la nouvelle milice du temple, avec cinq de ses confreres. AN. 1128.

Ce nouvel ordre militaire avoit commencé à Jerusalem neuf ans auparavant, c'est-à-dire l'an 1118. Quelques chevaliers hommes nobles & craignans Dieu, se dévoüerent à son service entre les mains du patriarche, & promirent de vivre perpetuellement dans la chasteté, l'obéissance & la pauvreté comme des chanoines. Les deux principaux étoient Hugues des Païens & Geoffroi de saint Aldemar, & comme ils n'avoient ni église ni habitation certaine, le roi de Jerusalem leur donna un logement dans le palais qu'il avoit près le temple: de là leur vint le nom de Templiers. Les chanoines du temple leur donnerent une place près ce palais pour y bâtir les lieux reguliers: le roi & les seigneurs, le patriarche & les prélats leur donnerent quelque revenu de leurs domaines pour leur nourriture & leur vêtement. Leur premiere promesse & le premier devoir qui leur fut imposé par le patriarche & par les autres évêques, pour la remission de leurs pechez, fut de garder les chemins contre les voleurs & les partisans, principalement pour la sûreté des pelerins.

LV. Ordre des Templiers. *Guill. Tyr. XII. hist. c.* 7.

Ils n'étoient encore que neuf, quand ces six d'entre eux se presenterent au concile de Troyes, & y exposerent, autant que leur memoire leur put fournir, l'observance qu'ils avoient commencé de garder en ce nouvel ordre militaire. Le concile jugea à propos de leur donner une regle par écrit, afin qu'elle fut plus

sexe & mieux observée; & ordonna qu'elle se-
AN. 1128. roit dressée par l'autorité du pape & du patriarche de Jerusalem. On en donna la commission à saint Bernard, & il la fit écrire par un nommé Jean de saint Michel. Nous avons la regle qui porte ce nom, divisée en soixante & douze articles; mais dont plusieurs ont été ajoûtez depuis la multiplication de l'ordre, & même
Mabill. long-temps après. Avec cette regle le pape Ho-
admon. in norius & le patriarche Etienne leur ordonne-
epist. 6. rent l'habit blanc: car jusques-là ils n'en avoient
Bern. point de particulier.

Voici les articles de leur regle, qui paroiss-
c. 1. sent les plus originaux. Les chevaliers du Temple entendront l'office divin tout entier du jour & de la nuit; mais quand leur service militaire
c. 2. les empêchera d'y assister, ils reciteront treize pater pour matines, sept pour chacune des pe-
c. 3. tites heures, & neuf pour vépres. C'est que ces bons chevaliers ne sçavoient pas lire. Pour chacun de leurs confreres morts, ils diront cent pater pendant sept jours, & pendant quarante jours on donnera à un pauvre la portion du
c. 12. 13. mort. Ils mangeront gras trois fois la semaine, le dimanche, le mardi & le jeudi: les quatre autres jours ils feront maigre, & le vendredi en viandes de carême: c'est-à-dire sans œufs
c. 30. ni laitage. Chaque chevalier pourra avoir trois chevaux & un écuier. Ils ne chasseront ni à l'oi-
c. 47. seau, ni autrement. Tels furent donc les commencemens de l'ordre des Templiers, le premier de tous les ordres militaires; & c'est la premiere fois que l'on a essaïé d'allier la vie
Guil. XIII. monastique avec la profession des armes. Hu-
hist. c. 25 gues des Païens & les autres Templiers avoient été envoïez en Occident par le roi de Jerusalem & les seigneurs de son roïaume, pour exciter les peuples à venir au secours de la terre

sainte, principalement au siege de Damas qu'ils avoient résolu. Ils revinrent l'année suivante 1129. & amenerent un grand nombre de noblesse.

Etienne patriarche de Jerusalem, qui confirma la regle des Templiers, succeda cette année 1128. à Gormond, qui assiegeant un château pres de Sidon, gagna la maladie dont il mourut, après avoir tenu le siege de Jerusalem environ dix ans. Etienne qui lui succeda, étoit du païs Chartrain, noble & parent du roi Baudoüin; quoiqu'il eût étudié dans sa jeunesse, il porta les armes, & fut vicomte de Chartres: ensuite il se rendit moine à saint Jean de la Vallée en la même ville, & en fut abbé. Etant venu en pelerinage à Jerusalem, il attendoit l'occasion de repasser en France, quand il fut élû patriarche de Jerusalem d'un commun consentement du clergé & du peuple. Il étoit de bonnes mœurs, mais haut, jaloux de ses droits, & ferme dans ses résolutions. Dès qu'il fut sacré, il commença à avoir des differends avec le roi, prétendant que la ville de Joppé lui appartenoit, & même Jerusalem depuis la prise d'Ascalon: mais sa mort termina promptement ces disputes, car il ne tint le siege de Jerusalem que deux ans.

LVI. Eglise latine d'Orient. *Sup. l. LXVI. n. 43.*

L'année precedente 1127. on avoit établi un nouvel archevêque à Tyr, que les chrétiens avoient conquis le vingt-neuviéme de Juin 1124. Au printems de la quatriéme année d'après, le roi, le patriarche, & les principaux seigneurs du roiaume, s'assemblerent à Tyr; & en élurent pour archevêque Guillaume, prieur de l'église du saint sepulcre, Anglois de nation, recommandable par ses mœurs. Ils differerent si long-temps cette élection, afin d'avoir le loisir de disposer des églises & d'autres biens qui

c. 25. *c. 13.*

dépendoient de la cathedrale, & n'en laisser à
An. 1128. l'archevêque que ce qu'ils jugeroient à propos.
Guillaume aïant été sacré par Gormond patriarche de Jerusalem, alla à Rome malgré ce prélat demander le pallium; & le reçut du pape Honorius avec grand honneur. Il amena à son retour Gilles évêque de Tusculum, légat du pape, chargé d'une lettre par laquelle le pape ordonnoit à Bernard patriarche d'Antioche, de rendre à l'église de Tyr ses suffragans dans quarante jours, sous peine de suspense.

LVII. S. Bernard, devoir des évêques. *Mabill. admon. ad Opusc. 2. S. Bern.*

En France Henri archevêque de Sens, avoit succedé à Daïmbert dès l'année 1122. mais dans les commencemens il s'appliquoit peu à ses devoirs. Il devint plus fervent par les conseils de Geoffroi évêque de Chartres, & de Bouchard évêques de Meaux ses suffragans; ce que ce saint Bernard aïant appris, il écrivit à Henri vers l'an 1126. une grande lettre, ou plûtôt un traité touchant les dévoirs des évêques: pour satisfaire à la priere de ce prélat, qui lui avoit
Opusc. 2. c. 1. demandé un nouvel écrit de sa façon. Il commence par marquer les perils où sont exposez les évêques, puis il ajoûte: Aïant interrogé depuis peu l'évêque de Meaux sur votre état, il m'a répondu avec confiance: Je crois qu'il se soumettra désormais aux conseils de l'évêque de Chartres. C'est la plus grande assurance qu'il me pût donner de vos bonnes intentions, puisque je sçai combien seront fideles les conseils de ce prélat: vous pouvez sûrement vous confier à l'un & à l'autre.

c. 2. Saint Bernard exhorte ensuite l'archevêque à honorer son ministere, non par la pompe des habits & des chevaux, ou la grandeur des bâtimens, mais par les vertus & les bonnes œuvres.
1. Tim. 11. 9. Si saint Paul défend aux femmes chrétiennes les habits précieux, combien plus aux prélats?

Les pauvres n'ont-ils pas sujet de se plaindre, que vous emploïez en habits superflus, en brides dorées pour vos chevaux, en riches harnois pour vos mulets, ce qui suffiroit pour les vêtir & les nourrir! Venant à l'ambition qui dominoit dans le clergé, il dit : on a honte maintenant dans l'église d'être simple clerc; & on se tient deshonoré, si on ne monte aux places les plus éminentes. On éleve des enfans aux dignitez ecclesiastiques, à cause de la splendeur de leur naissance, & on les tire de dessous la ferule pour commander aux prêtres : mais ils apprennent bien-tôt à revendiquer des églises & à vuider la bourse de leurs inferieurs. Et ensuite : On court de toutes parts aux benefices à charge d'ames, comme à un moïen de vivre en repos : parce que l'on voit que ceux qui en sont chargez, loin de gemir sous le poids, ne cherchent qu'à s'en charger davantage, sans craindre les perils, tant la cupidité les aveugles. Quand un homme est devenu doien, prévôt ou archidiacre, non content d'une dignité, il en cherche plusieurs, & autant qu'il peut, en une ou en plusieurs églises : mais si l'occasion s'en presente, il leur préferera volontiers un seul évêché. Sera-t-il alors content? Il desirera d'être archevêque; & peut-être encore ira-t-il ensuite à Rome solliciter à grands frais des amitiez utiles à ses interêts. D'autres aïant leur siege en des villes très-peuplées, & des provinces entieres dans leur diocese, prennent prétexte de quelque vieux titre pour soûmettre à leur jurisdiction les villes voisines. Ils ne feignent point d'aller à Rome pour ce sujet; & ce qui est de plus triste, ils y trouvent de la protection. Non que les Romains se soucient de l'évenement des affaires, mais parce qu'ils aiment les presens. J'en parle ouvertement, parce qu'ils ne s'en cachent pas eux-mêmes.

c. 7.

c. 9. A l'occasion de l'humilité qu'il recommande aux évêques, il se plaint que les abbez plus obligez à cette vertu par leur profession, sont si soigneux de se soustraire à l'obéissance des évêques. O moines! dit-il, quelle est cette présomption? car pour être superieurs de moines, vous ne l'êtes pas moins vous-mêmes. Et en-
c. 35. suite: Je ne le fais pas pour moi, dit-on, je cherche la liberté de mon église. O liberté plus servile qu'aucune servitude! je me passerai de bon cœur de cette liberté, qui m'engage à la pernicieuse servitude de l'orgueil. Car je suis assuré que si jamais je prétendois secoüer le joug de mon évêque, je me soûmettrois aussi-tôt à la tyrannie de satan. Qui me donnera cent pasteurs pour me garder? plus j'en ai, plus je vais sûrement aux pâturages. Etonnante folie! je ne crains pas d'assembler un grand nombre d'ames, pour les garder; & je m'offense d'avoir un gardien qui rendra compte de la mienne. En quoi donc vous incommode l'autorité des évêques? craignez-vous la persecution? mais vous serez heureux si vous souffrez quelque chose pour la justice. Méprisez-vous leur vie seculiere? mais personne n'étoit plus seculier que Pilate par qui Notre-Seigneur a bien voulu être jugé, & dont il a déclaré que la puissance venoit d'enhaut. Resistez maintenant au vicaire de J.C. Il est clair que par ce vicaire, S. Bernard entend l'évêque.

c. 36. Il continuë parlant des abbez: Quelques-uns avec bien de la peine & de la dépense, obtiennent des privileges du pape pour s'attribuer les ornemens épiscopaux, & porter la mitre, l'anneau & les sandales. Ils desirent sans doute d'être ce qu'ils veulent paroître; & ils ont raison de ne vouloir pas se soûmettre à ceux qu'ils veulent égaler. Combien pensez-vous qu'ils donne-

roient aussi pour avoir le nom de pontifes? Qui des veritables moines a jamais enseigné une telle doctrine, ou donné de tels exemples? en quel degré d'humilité saint Benoît a-t-il placé l'amour du faste & des dignitez? Il faut se souvenir que quand saint Bernard parloit ainsi, les exemptions des monasteres & les privileges des abbez étoient encore rares: les nouveaux ordres, Cîteaux, Fontevraud, Prémontré, étoient tous fondez avec soûmission expresse à la jurisdiction des évêques, comme on voit par leurs chartes que j'ai marquées.

LVIII. Constitutions de Guigues. *Guib. 1. de vita S. c. 11. Sup. liv. LXVI. n. 25. B. Statuta Guib. edit. 1510. & 1703.*

Quant aux Chartreux, ils n'avoient garde de se prétendre exempts, puisqu'ils regardoient l'évêque de Grenoble comme leur abbé; & par cette raison ils n'avoient chez eux qu'un prieur. Aussi ne paroît-il aucune marque d'exemption dans leurs usages, qui furent écrits vers le même temps, environ quarante-cinq ans après la fondation de la Chartreuse, par le prieur Guigues qui la gouvernoit depuis dix-huit ans. Il adresse ce recueil aux prieurs de trois autres maisons, Bernard des Portes, Humbert de saint Sulpice, & Milon de Majoreve; & parlant pour lui & pour ses confreres, il dit: Nous avons écrit les coûtumes de notre maison pour satisfaire à votre priere & aux ordres de Hugues évêque de Grenoble, à la volonté duquel il ne nous est pas permis de resister. Nous avons longtemps differé pour des causes qui nous paroissoient raisonnables: mais nous avons cedé à de telles prieres & à une telle autorité. Il commence comme saint Benoît dans sa regle par la disposition de l'office divin. Dans la suite, voici ce qui me paroît de plus remarquable.

Ils se confessoient le samedi au soir au prieur, ou à celui à qui il en donnoit la commission. *c. 7. n. 1.* Le dimanche on disoit quelquefois une messe

n. 4. avant la conventuelle. On ne faisoit point entrer les hôtes dans leur chœur ; si ce n'étoit les religieux ; & il n'y avoit qu'eux qui pussent coucher à la maison d'enhaut. Le prieur devoit être
c. 10. c. 36.
c. 15. prêtre : après son élection il demeuroit un mois en haut, avec les moines : puis il descendoit à la moison d'en-bas, & passoit une semaine avec les freres convers, mais il ne sortoit point des bornes de la Chartreuse. Il établissoit un procureur dans la maison d'en-bas, pour le soin des
c. 16. affaires temporelles & la conduite des freres, qui avoient d'autant plus besoin d'instruction, qu'ils n'avoient point de lettres. En recevant les
c. 15. hôtes, on logeoit & on nourrissoit leurs personnes seulement, & non leurs chevaux, parce que la maison n'eût pû porter cette dépense. De plus ajoûte l'auteur, nous avons en horreur la coûtume d'aller de côté & d'autre & de quester, comme très-dangereuse ; & nous voïons avec douleur, qu'elle s'est établie chez plusieurs personnes, dont nous loüons d'ailleurs la sainte maniere de vie ; & cela sous prétexte de charité, pour avoir de quoi donner aux survenans.
c. 20. Par la même raison ils se contentoient de donner l'aumône sans loger les pauvres : de peur de nuire à leur solitude & à leur avantage spirituel, en voulant donner un soulagement corporel aux autres.

c. 27. Les novices n'étoient reçus à profession qu'à
c. 28. vingt-ans. On leur donnoit aussi-tôt dans leur cellule ce qui leur étoit necessaire pour dormir & pour se vêtir, entre autres, des peaux de mouton pour les couvertures & les pellices, à cause du grand froid des montagnes. Le tout étoit fort pauvre : car, dit l'auteur, c'est à nous particulierement entre tous les moines, qu'il convient de porter des habits usez ; & que tout ce qui est à notre usage coûte peu, & sente

l'humilité & la pauvreté. On leur donnoit du parchemin, & tout ce qui étoit necessaire pour transcrire des livres : car c'étoit leur occupation ordinaire : afin de prêcher des mains, ne le pouvant faire de bouche. Ils faisoient eux-mêmes leur cuisine : c'est pourquoi on donnoit à chacun les ustanciles necessaires, afin qu'ils n'eussent aucune occasion de sortir de leurs cellules. Ils n'en sortoient que pour aller à l'église, où les jours ouvriers ils ne disoient que matines & vêpres. S'il étoit necessaire de parler, ils le faisoient en peu de mots, sans user de signes comme les moines de Clugni. Car nous croïons, dit l'auteur, que la langue suffit, sans commettre par d'autres membres des pechez de parole. *c. 29. n. 6.* *c. 31, n. 3.*

Quant à la nourriture, ils se contentoient de pain & d'eau le lundi, le mercredi & le vendredi : ce qui toutefois étoit laissé à leur discretion. Le mardi, le jeudi & le samedi ils faisoient cuire des légumes, ou quelque chose de semblable : ces jours on leur donnoit du vin, & le jeudi du fromage. Depuis la mi-Septembre jusques à Pâques, ils ne mangeoient qu'une fois le jour : le reste de l'année ils mangeoient deux fois, le mardi, le jeudi & le samedi. Pendant l'Avent ils ne mangeoient ni œufs, ni fromage. Ils ne buvoient point de vin pur, & ne faisoient point de pain blanc. Il n'étoit pas permis de faire des abstinences, se donner la discipline, ou veiller, hors ce qui étoit prescrit, sans l'approbation du prieur. On n'achetoit du poisson que pour les malades ; ils usoient rarement de medecine : mais ils se faisoient saigner cinq fois par an, & ne se rasoient que six fois. Ils n'avoient ni or ni argent dans leur église, sinon un calice & un chalumeau, pour prendre le précieux sang ; ils ne recevoient point de pre- *c. 33.* *c. 34.* *c. 35.* *c. 38. n. 3.* *c. 39.* *c. 9.* *c. 40.*

c. 41. sens des usuriers & des excommuniez. Pour retrancher toutes les occasions de cupidité, ils avoient défendu aux habitans de la Chartreuse, de rien posseder hors les bornes de leur désert: d'y enterrer aucun mort, que leurs confreres, ou quelque religieux qui y fût mort, ni se charger d'aucun anniversaire. Car, dit l'auteur, nous avons oüi dire, ce que nous n'approuvons point, que la plûpart sont prêts à dire des messes & faire des festins magnifiques, toutes les fois que quelqu'un veut donner de quoi prier pour les morts: ce qui ruine l'abstinence & rend les prieres venales, les faisant dépendre du choix de celui qui donne des repas.

c. 41. Après avoir expliqué ce qui regarde les moines de la Chartreuse, Guigues explique les usages des laïques, ou freres convers de la maison d'en-bas. Comme ils ne sçavoient pas lire, ils ne chantoient point l'office, ils assistoient seulement à celui que leur disoit le moine qui les gouvernoit, ou en son absence, ils disoient un

c. 52. *Pater* pour chaque pseaume. Leur abstinence étoit moindre que celles des moines, à cause de leur travail. Ils ne gardoient pas non plus un silence si exact: mais au reste leur vie étoit reglée sur celle des moines, à proportion de leurs occupations.

c. 77. Si quelqu'un des habitans de la Chartreuse s'enfuïoit, ou en étoit chassé; & que touché de repentir, il revint, promettant de se corriger, le prieur en déliberoit avec la communauté; & si on jugeoit à propos de le recevoir, on le mettoit au dernier rang; sinon on lui permettoit de passer à une autre maison reli-

c. 78. gieuse, où il pût faire son salut. Le nombre des moines de la Chartreuse étoit fixe à treize:

c. 79. & celui des freres laïs à seize: ce qu'ils avoient reglé pour ne pas s'engager à une plus grande

dépense que le lieu ne pouvoit porter. Et si nos successeurs, ajoute l'auteur, ne pouvoient maintenir même ce petit nombre, sans étre reduits à l'odieuse néceſſité de quéter & de vaguer : nous leur conseillons de le reduire à la quantité qu'ils pourront porter, sans s'exposer à de tels perils. Et ensuite : Notre institut se rend lui-même recommandable par le petit nombre de ses sectateurs. Car s'il est vrai, selon les paroles de Notre-Seigneur, que la voïe qui mene à la vie est étroite, & que peu la trouvent : l'insti ut religieux qui admet le moins de sujets est le meilleur & le plus sublime ; & celui qui en admet le plus est le moins estimable. Ainsi finissent les constitutions du venerable Guigues. *c. 80. n. 12.* *Matth. VII. 14.*

LIX. Affaire d'Etienne évêque de Paris.

Etienne de Senlis chancelier de France, étant devenu évéque de Paris en 1124. mena encore quelque-temps une vie peu ecclesiastique : mais il se corrigea comme son métropolitain, par les sages conseils de ses confreres, & de saint Bernard. Dès-lors il ne fut plus courtisan, ni complaisant pour le doïen & les archidiacres de son église : qui par ordre du roi faisoient des exactions sur le clergé, au préjudice de la liberté ecclesiastique. Ils aigrirent tellement le roi contre l'évêque, que lui & les siens en penserent perdre tous leurs biens ; & que le prélat fut même en danger de sa vie : ce qui le poussa suivant l'usage du temps, à mettre les terres du roi en interdit. Ensuite pour éviter son indignation, il se retira près l'archevéque de Sens, & ils allerent tous deux au chapitre general de Cisteaux, implorer la protection de ces saints moines, dont les deux prélats & le roi lui-même avoient obtenu des lettres de fraternité. *Mabil. not. fus. ad ep. 45. S. Ber.*

C'est le sujet d'une lettre que saint Bernard écrivit au roi sous le nom d'Etienne abbé de *ep. 45.*

Cisteaux & de tout le chapitre en 1127. où il parle ainsi : Par quel conseil vous opposez-vous maintenant si fortement à nos prieres, que vous avez autrefois demandées avec tant d'humilité ? Avec quelle confiance pouvons-nous lever nos mains pour vous vers l'époux de l'église, que vous affligez sans sujet, ce nous semble, & inconsidérément ? Elle se plaint à lui que vous l'attaquez, vous qui deviez la défendre. Comprenez-vous de qui vous vous attirez la colere ? Ce n'est pas de l'évêque de Paris, mais du Dieu terrible, qui ôte la vie aux princes : de celui qui a dit aux évêques : Qui vous méprise, me méprise. Nous vous parlons ainsi avec hardiesse, mais avec affection : vous priant avec l'amitié reciproque & la fraternité dont vous nous avez honorez, & que vous blessez maintenant, de faire cesser au plûtôt un si grand mal. Autrement sçachez, que nous ne pouvons abandonner l'église de Dieu & son ministre l'évêque de Paris, notre pere & notre ami : qui nous a demandé par droit de fraternité, des lettres au pape en sa faveur. Mais nous avons crû devoir auparavant vous écrire cette lettre : d'autant plus que l'évêque offre de vous faire justice, pourvû qu'on lui restituë auparavant, comme il est des regles, ce qu'on lui a ôté injustement. Et si vous voulez faire la paix avec lui, nous sommes prêts à nous rendre auprès de vous pour ce sujet, par tout où il vous plaira.

Ps. LXXVI. 12.

Luc. X 16.

L'archevêque de Sens avec tous ses suffragans & quelques autres personnes vertueuses, entre lesquels étoit saint Bernard, allerent trouver le roi pour le prier de rendre justice à l'évêque de Paris, & lui restituer ce qu'on lui avoit ôté : mais ils ne l'obtinrent pas. Enfin voïant qu'ils vouloient avoir recours aux armes

spirituelles, & mettre aussi l'interdit sur ses terres, il craignit & promit de rendre tout. Mais au même-temps arriverent des lettres du pape, qu'il avoit sollicitées, & qui levoient l'interdit déja prononcé par l'évêque de Paris. Alors le roi ne voulut plus rien executer de ce qu'il avoit promis, & les évêques demeurerent chargez de confusion. C'est ce qui paroît par la lettre que saint Bernard écrivit sur ce sujet au pape Honorius, sous le nom de Geoffroi évêque de Chartres; & par celle qu'il lui écrivit au nom de l'abbé de Pontigni & au sien, se plaignant qu'il s'est laissé surprendre en cette occasion. Il se plaint encore dans une lettre à Aimeri chancelier de l'église Romaine, qu'il a vû avec douleur l'autorité du saint siege donner à la tyrannie de nouvelles armes.

epist. 47.
epist. 46.
epist. 48. *n.* 2.

Le pape Honorius prit enfin le parti de l'évêque de Paris; & on croit que son affaire fut terminée au concile de Reims tenu en 1128. mais le roi demeura irrité contre l'archevêque de Sens. Sur quoi saint Bernard écrivit au pape en ces termes: Nous vous representons avec confiance & fidelité ce que nous voïons en ce roïaume de contraire à la religion. Autant que nous pouvons juger nous qui sommes proches, le roi Loüis ne persecute pas tant les évêques, que leur zele pour la justice, leur pieté, l'exterieur même de la religion. Votre sainteté le peut aisément connoître, en ce que ceux qu'il honoroit, qu'il croïoit lui être fideles, & admettoit en sa familiarité, lorsque leur habit & leur conduite étoit toute seculiere: sont devenus ses ennemis, depuis qu'ils menent une vie digne de leur sacerdoce, & qu'ils honorent leur ministere. C'est la source des outrages qu'a soufferts l'évêque de Paris tout innocent qu'il étoit, mais le seigneur s'est servi de votre main pour

epist. 49.

le soûtenir. De-là vient encore à present, que le roi s'efforce d'ébranler la fermeté de l'archevêque de Sens ; afin qu'aïant abbatu le métropolitain, il attaque plus aisément ses suffragans. Qui doute enfin que ce n'est qu'à la religion qu'il en veut, puisqu'il l'appelle ouvertement la ruine de son roïaume, & l'ennemi de sa couronne ? Nous vous supplions donc, très-saint pere, de prendre connoissance de cette affaire : car si on la ramene à être jugée devant le roi, c'est livrer l'archevêque à ses ennemis. Le pape n'aïant pas estimé à propos d'évoquer à soi la cause de l'archevêque, saint Bernard le pria au moins de recevoir son appellation, & recommanda l'affaire au chancelier Aimeri.

LX. Traité de S. Bernard du libre arbitre, &c. *ep. 52.*

Vers le même temps il lui écrivit une autre lettre, où il le prie de le faire décharger des affaires que le pape lui renvoïoit. Il ne me sert de rien, dit-il, de n'être point occupé de mes affaires, puisque je le suis de celles d'autrui. Je ne vois rien de plus sûr pour moi que d'obéir au pape, pourvû qu'il veuille bien faire attention à ce que je puis. Il offre ensuite au chancelier de lui envoïer le traité du libre arbitre qu'il venoit de publier, & qu'il avoit adressé à Guillaume abbé de saint Thierri.

Opusc. 9. c. 1. L'occasion de cet ouvrage fut que saint Bernard, parlant un jour en public, & reconnoissant qu'il étoit redevable à la grace de Dieu, de l'avoir prevenu dans le bien, du progrès qu'il faisoit, & de la perfection qu'il esperoit : un des assistans lui dit : Que faites-vous donc, ou quelle recompense esperez-vous, si c'est Dieu qui fait tout ? Pour répondre à cette objection, *c. 2.* saint Bernard observe d'abord, qu'afin que l'on puisse agir, deux choses sont necessaires, l'instruction & le secours. La volonté ne s'émeut jamais sans la raison, quoiqu'elle ne s'émeuve

pas toûjours selon la raison. Or la raison est donnée à la volonté pour l'instruire, & non pour la détruire; & elle la détruisoit si elle lui imposoit quelque necessité. Car la liberté est essentielle à la volonté, & où il y a necessité il n'y a point de liberté, ni par consequent de merite. Or le libre arbitre est nommé libre à cause de la volonté, & arbitre à cause de la raison. *c. 5.*

Il y a trois sortes de liberté: la liberté naturelle, que nous avons reçuë par la création, & qui nous exempte de necessité: la liberté de grace que nous recevons par la regeneration, & qui nous délivre du peché: la liberté de gloire qui nous est reservée dans le ciel, & qui nous affranchira de la misere. La premiere liberté convient également à Dieu & à toute créature raisonnable bonne ou mauvaise: mais cette liberté demeure en nous comme captive, si elle n'est accompagnée des deux autres. Car le libre arbitre nous fait vouloir, mais c'est la grace qui nous fait vouloir le bien: c'est elle qui nous fait goûter le vrai & pouvoir le bien. *c. 3.* *c. 4.* *c. 6.* *n. 19.*

L'homme en l'état d'innocence pouvoit pecher, non afin qu'il pechât, mais afin qu'il eût le merite de s'en abstenir: depuis sa chûte il ne peut ne pas pecher, sans qu'il ait perdu le libre arbitre dont l'effet est proprement de vouloir, & non se délivrer du peché, ou de la misere. Le libre arbitre a pû tomber de lui-méme, & non se relever: ce n'est que par JESUS-CHRIST que nous pouvons recouvrer les deux autres libertez. Car le libre arbitre ne consiste pas à pouvoir également & avec la même facilité se porter au bien & au mal; & l'immobilité dans l'un ou dans l'autre, n'óte pas le libre arbitre. Dieu n'en est pas moins libre pour ne pouvoir être mauvais; ce qui ne vient pas d'une foible necessité, mais d'une volonté ferme dans le bien; *c. 7.* *c. 8.* *c. 10.*

& le diable ne laisse pas d'être libre, quoiqu'il ne puisse tendre au bien, puisque ce qui l'en empêche n'est pas la violence d'un autre ; mais sa volonté obstinée au mal.

n. 11. La grace ne nuit point à la liberté ; car quoique Dieu nous attire, il ne nous sauve pas malgré nous, c'est en nous faisant vouloir le bien : il en est de même de la concupiscence, elle ne nous contraint pas au mal, & il nous est toujours libre de n'y pas consentir. L'homme demeure libre dans les tentations les plus violentes : telle que fut celle à laquelle saint Pierre succomba.
c. 12. Il aimoit JESUS-CHRIST, mais il aimoit encore plus sa vie ; & son peché fut de préferer la vie du corps à celle de l'ame, mais il la prefera librement. Ainsi quelque violence qu'on nous fasse, nous ne pechons que parce que nous
c. 14. le voulons. Enfin toute l'action du libre arbitre & tout son merite est de consentir à la grace : encore ce consentement vient-il de Dieu, qui opere en nous de penser le bien, de le vouloir & de l'accomplir : il fait le premier sans nous, le second avec nous, & le troisiéme par nous.
n. 48. Saint Bernard déclare, qu'en ce traité il s'attache uniquement à la doctrine de saint Paul.

Gaufr. IV. vita n. 10. Quelque-temps après, comme saint Bernard passoit près de Paris, l'évêque Etienne & les autres, qui se trouverent presens, le prioient instamment de venir dans la ville, sans le pouvoir obtenir. Car il évitoit avec grand soin les assemblées, s'il n'avoit quelque raison pressante de s'y trouver. Mais encore que le soir il eût autrement disposé son chemin, le lendemain matin il fit dire à l'évêque : Nous irons à Paris
Opusc. 3. comme vous nous en avez prié. Il entra dans les écoles où le clergé s'assembla en très grand nombre ; & il leur fit un sermon sur la conversion des mœurs, dont il montre la necessité sans

en dissimuler les difficultez ; & il en ouvre les moïens. Il suppose dans tout ce discours, que la plûpart des ecclesiastiques étoient engagez dans le peché ; & il attaque deux vices en particulier l'ambition & l'incontinence. L'ambition, *c. 19.* qui faisoit rechercher les fonctions & les dignitez ecclesiastiques sans vocation & sans merite ; sans avoir songé ni à conserver l'innocence, ni à se reconcilier à Dieu : l'incontinence, qui préci- *c. 20.* pitoit dans les crimes les plus affreux ceux qui s'engageoient temerairement au célibat.

L'effet de ce sermon fut la conversion de trois clercs, qui renonçans aux vaines études, s'attacherent à celle de la vraïe sagesse, quitterent le monde & suivirent saint Bernard. Quand le premier des trois se vint jetter à ses pieds, il dit à l'oreille à un moine, qui étoit près de lui : J'ai vû cet homme la nuit passée comme je le vois maintenant ; & c'est pour lui, que Dieu nous a amenez ici. Il se convertit si bien, que quelques années après il mourut saintement à Clairvaux.

LXI. Conversion de l'abbé Suger. *ep. 78.*

La conversion de Suger abbé de S. Denis arriva vers le même temps que celle de son évêque & de son métropolitain ; & S. Bernard l'en felicita par une grande lettre, où il marque avec une sainte liberté, le scandale qu'avoit causé dans l'église le faste & la vie toute seculiere de cet abbé, ses habits somptueux, sa nombreuse suite. Mais il le louë encore plus d'avoir reformé son monastere tombé dans un grand relâchement, comme Abailard s'en plaignoit sous Adam prédecesseur de Suger. Cette maison, dit S. Bernard, *Sup. n. 24.* servoit aux affaires de la cour & aux armées des rois : le cloître étoit souvent environné de gens de guerre : & retentissoit de plaidoiries & de querelles : les femmes y avoient quelquefois entrée. A present on y fait de saintes lectures, & on y garde un perpetuel silence. On

n'admet plus les seculiers dans cette maison ; on ne s'y entretient plus avec les gens oisifs ; on n'y entend plus le bruit qu'y faisoient les enfans : on n'y entre que pour chanter les loüanges de Dieu & accomplir des vœux. A la fin il s'étend sur le scandale que donnoit encore Etienne de Garlande, ami de Suger : qui aïant l'ordre de diacre, & étant archidiacre, doyen & prévôt en diverses églises, étoit en même temps sénéchal du roi : dont en cette qualité il commandoit les armées, & prenoit ce titre préferablement à tous ses titres ecclesiastiques. Car le sénéchal étoit alors le premier officier de la couronne, & au-dessus du connétable. L'abbé Suger persevera dans la regularité, & s'appliqua avec grand soin au rétablissement de son monastere : comme on voit encore & dans ses écrits & dans le bâtiment de son église.

LXII. Réünion d'Argenteüil à S. Denis.

De admin. c. 3. tom. 4. Duch. p. 333.

Il avoit trouvé dans les anciens titres de son abbaïe, que le monastere d'Argenteüil avoit été fondé dès le temps des rois de la premiere race ; & dès-lors donné à S. Denis : que Charlemagne l'avoit obtenu pour sa fille Theodrade, qui s'étoit consacrée à Dieu, & qu'il y fit abbesse, à la charge que quand elle seroit morte, ce monastere retourneroit à S. Denis. Mais les guerres civiles qui survinrent entre les enfans de Loüis le débonnaire, en empêcherent l'execution ; & Argenteüil demeura une abbaïe de filles, qui du temps de Suger étoient en petit nombre, & menoient une vie scandaleuse. C'est ce qu'il representa dans un concile tenu à Paris en presence du roi Loüis : où présidoit le cardinal Matthieu évêque d'Albane, & où assistoient Rainald archevêque de Reims, Etienne évêque de Paris, Geofroi évêque de Chartres, Gosselin de Soissons, & plusieurs autres. On y parla

tom. 10. p. 937.

de la reforme de plusieurs monasteres ; & entre autres de celui d'Argenteuil. An. 1129.

L'abbé Suger y produisit les titres par lesquels il paroissoit que ce monastere appartenoit à saint Denis. Sur quoi le légat, de l'avis du concile, lui ordonna de mettre ces religieuses scandaleuses en des monasteres reglez, & d'envoier à leur place des moines de son abbaïe. Ce decret fut confirmé par l'évêque de Paris : ensuite par le pape Honorius ; & enfin par le roi Loüis, qui renonça à tout le droit qu'il pouvoit avoir sur ce monastere, comme témoignent ses lettres données à Reims l'an 1129. en la cour solemnelle tenuë à la fête de Pâques, pour le sacre du jeune roi Philippe son fils aîné. Depuis ce temps le monastere d'Argenteuil est demeuré prieuré dépendant de l'abbaïe de saint Denis.

LXIII. Suite de l'histoire d'Abailard.

Les religieuses qui en furent chassées, avoient pour prieure la fameuse Heloïse : que son ami Abailard retira à un oratoire qu'il venoit de fonder sous le nom du paraclet, dans le diocese de Troyes. Après qu'il eut été condamné au concile de Soissons, & renvoié à l'abbaïe de saint Denis, il prit querelle avec les moines au sujet de l'histoire de ce saint, composée par Hilduin ; & l'abbé Adam le menaça de l'envoier au roi pour le punir, comme dérogeant à l'honneur de son roiaume, dont il ne croïoit pas que le patron fût l'Areopagite. Abailard s'enfuit de nuit, & se retira à Provins sous la protection de Thibaud comte de Champagne ; & ensuite dans une solitude près de Nogent sur Seine dans le diocese de Troyes, où du consentement de l'évêque Hatton, il bâtit de roseaux & de chaume, un oratoire au nom de la sainte Trinité, & y vécut quelque-temps avec un clerc.

Abailard. p. 34. Sup. n. 21. p. 26. Sup. liv. XLVII. n. 50. p. 28.

AN. 1129. Mais ses écoliers l'aïant appris, ils vinrent le trouver de tous côtez, & bâtirent des cabanes autour de son hermitage, lui donnant tout ce qui étoit necessaire pour sa subsistance; & comme son oratoire étoit trop petit, ils le rebâtirent de pierre & de bois. Alors Abailard le nomma le paraclet, parce qu'il avoit trouvé en ce lieu sa consolation. Quelques-uns trouverent mauvais ce titre : prétendant que l'on ne devoit pas dédier une église au Saint-Esprit en particulier, non plus qu'au Pere, mais au Fils seul, ou à toute la Trinité, suivant l'ancienne coûtume : mais Abailard soûtenoit que le nom de paraclet convenoit à chacune des personnes divines. Alors, dit-il, mes anciens ennemis exciterent contre moi de nouveaux apôtres, en qui le monde avoit grande créance, dont l'un se vantoit d'avoir ramené la vie des chanoines reguliers, l'autre celle des moines. C'est saint Norbert & saint Bernard dont il parle. L'un & l'autre, continuë-t-il, allant par le monde, & déclamant impudemment contre moi, me rendirent pour un temps méprisable à quelques puissances ecclesiastiques & seculieres; & répandirent des bruits si désavantageux de ma foi & de mes mœurs, qu'ils alienerent de moi mes principaux amis; & obligerent les autres à dissimuler leur affection. Dieu m'est témoin, que dès que j'apprenois qu'il se tenoit quelque assemblée ecclesiastique, je croïois que c'étoit pour me condamner, & j'attendois aussi-tôt le coup de foudre. Souvent mon désespoir vint à tel point, que je me proposois de quitter le païs des Chrétiens, & de passer chez les infideles, pour y vivre plus en repos en païant un tribut; & je croïois les trouver d'autant plus favorables, que sçachant que l'on m'accusoit de n'être pas bon chrétien, ils

p. 30.

ils croïoient me pouvoir attirer plus facilement à leur secte.

En cet état il fut élu abbé de saint Gildas en Bretagne au diocese de Vannes, & l'accepta pour se mettre à couvert de la persecution qu'il craignoit en France. Mais il trouva un païs barbare, dont la langue lui étoit inconnuë, & dont le peuple étoit inhumain & désordonné. Les moines de saint Gildas étoient aussi dereglez que le peuple. C'étoit des hommes indociles & d'une vie scandaleuse, & un seigneur du païs avoit pris occasion de leurs désordres, pour s'emparer de tous les lieux situez proche du monastere, & charger les moines de plus d'exactions, que des Juifs tributaires. Ces moines n'aïant plus rien en commun, étoient réduits à s'entretenir chacun à leurs dépens avec leurs concubines & leurs enfans, & ne laissoient pas de presser leur nouvel abbé de leur donner de quoi subsister; afin que n'y pouvant satisfaire, il fût réduit à les laisser en repos dans leur désordre, ou à se retirer. Ainsi il fut bien-tôt dégoûté de ce nouvel établissement, & trouva sa condition pire en Bretagne qu'en France. Il crut même que c'étoit une punition divine, pour avoir abandonné sa nouvelle église du Para- *p. 47.* clet; & c'est ce qui lui fit embrasser avec joïe l'occasion d'y mettre Heloïse lorsqu'elle fut chassée d'Argenteuil.

Quelques religieuses du même monastere l'y suivirent: elles y vécurent d'abord dans une grande pauvreté; mais avec le temps Heloïse se faisant aimer par son esprit, sa douceur & sa patience, attira les bienfaits des prélats & des seigneurs du voisinage; & le Paraclet devint une abbaïe de filles considerable, comme elle est encore. Abailard les visitoit souvent, ce qui donna sujet à de mauvais bruits, & à l'accuser d'a-

voir encore pour Heloïse un attachement plus humain que spirituel. Elle de son côté n'en avoit que trop pour lui, comme il paroît par ses lettres écrites depuis ce temps, où l'on voit plus de tendresse que de modestie, & où elle affecte de montrer son esprit & son érudition. Enfin elle avoue franchement, que ce n'est pas la dévotion, mais sa déference pour lui, qui l'a engagée dans la profession monastique.

LXIV. Henri renonce à l'évêché de Verdun. *Hist. episc. Vird. t. 12. Spicil. p. 307.*

Henri évêque de Verdun étoit entré dans ce siege dès le temps du pape Pascal II. par la faveur de la reine Mathilde fille du roi d'Angleterre, & épouse de Henri V. Car ce prélat étoit Anglois & avoit été archidiacre de Vinchestre. Dès son entrée à l'épiscopat il y trouva de grandes oppositions; & bien qu'au concile de Reims en 1119. il eût obtenu sa confirmation du pape Callixte II. il ne pût entrer à Verdun qu'à main armée avec Rainald qui en étoit comte & odieux comme lui. La paix étant faite, l'évêque Henri s'adonna au plaisir contre la bienséance de sa dignité; ce qui excita de nouveau contre lui son peuple & son clergé. Le clergé envoïa des députez au pape Callixte pour l'accuser d'incontinence, de simonie, & de dissipation des biens de l'église, dont en effet il avoit donné plusieurs terres au comte Rainald, pour le recompenser de son secours. Laurent abbé de S. Vennes lui demandoit aussi la restitution de quelques biens de son monastere.

Henri aïant été cité par le pape Callixte, ne comparut point devant lui: mais les plaintes de son clergé & de l'abbé de S. Vennes aïant été renouvellées devant le pape Honorius II. il le cita à Rome jusques à deux fois, & il s'y rendit à la seconde. Mais comme il s'étoit concilié les cardinaux à force de presens, l'affaire n'y pût être terminée; & le pape la renvoïa sur les lieux,

pour être examinée par le cardinal Matthieu son légat en France. Celui-ci tint pour cet effet un concile à Châlons à la Purification de Notre-Dame, l'an 1129. où se trouva l'archevêque de Reims & plusieurs autres évêques, des abbez, entre lesquels étoit S. Bernard, & d'autres hommes sçavans & pieux. L'évêque de Verdun y étoit aussi avec ses accusateurs. Il demanda conseil à S. Bernard, qui lui representa combien il étoit fâcheux de gouverner ceux qui ne le vouloient point pour prélat. C'est pourquoi il lui conseilla de renoncer à l'évêché, plûtôt que de s'exposer à l'affront d'être accusé publiquement en presence d'une si celebre assemblée. Henri suivit ce sage conseil; & S. Bernard portant la parole pour lui, il déclara en plein concile, que puisque son peuple & son clergé se plaignoient de lui, & principalement ceux qu'il avoit le plus élevez dans l'église; il ne vouloit point leur commander malgré eux, ni faire durer plus longtemps ce scandale. Il renonça donc à l'évêché, & rendit la crosse la treiziéme année depuis qu'il l'eut reçuë de la main de l'empereur. Pour le consoler, les principaux du concile, à la persuasion de l'abbé Laurent, firent une contribution de dix marcs d'argent pour paier les dettes qu'il avoit contractées dans la ville, & retirer ses gages. On élut aussi-tôt pour lui succeder Ursion abbé de S. Denis de Reims; qui tint l'évêché de Verdun pendant deux ans.

AN. 1129.

Alberic. chron. an. 1129. Dach. ed.



LIVRE SOIXANTE-HUITIÉME.

An. 1130.
I.
Mort d'Honorius II. Innocent II. pape. Anaclet antipape.
Suger vita Lud. Cr. Maurin. to. 4. Duch.

HONORIUS II. étant tombé malade au palais de Latran, se fit porter au monastere de S. André, où il mourut le quatorziéme jour de Février 1130. & ne laissa pas d'être enterré dans l'église de Latran. Il avoit tenu le saint siege cinq ans & deux mois. Les premiers & les plus sages de l'église Romaine le voïant à la mort, pour prévenir le tumulte qui pourroit arriver à l'élection de son successeur, convinrent de la faire à S. Marc, & tous ensemble, selon la coûtume. Mais les cardinaux qui avoient été les plus familiers d'Honorius, & qui avoient été assidus auprès de lui pendant sa maladie, avec le chancelier Aimeri, craignant le tumulte des Romains s'ils alloient à S. Marc, se presserent de faire une élection avant que la mort du pape fût publiée. Ils élurent donc Gregoire cardinal de S. Ange, le nommerent Innocent II. & le revêtirent des ornemens pontificaux. Les autres aïant sçû la mort du pape s'assemblerent le même jour à l'heure de tierce à S. Marc comme on étoit convenu ; & élûrent Pierre de Leon prétre cardinal de sainte Marie Trastevere, comme les autres avoient prévû ; car c'étoit pour l'éviter qu'ils s'étoient pressez d'élire Gregoire. Pierre fut nommé Anaclet II. par ceux qui l'élûrent ; & ainsi il y eut schisme dans l'église Romaine.

Ap. Baron, an. 1130.

Sup. liv. LXVII. n. 32.

Gregoire avoit été moine à S. Jean de Latran, puis abbé d'un monastere de saint Nicolas & saint Primitif, hors de Rome. Il fut fait cardinal diacre par le pape Urbain II. & envoïé légat en France avec Pierre de Leon, par Callixte II. en 1124. Pierre étoit fils de Leon Juif

converti & baptisé par le pape Leon IX. qui lui donna son nom. Ce Leon étoit très-sçavant & devint puissant à la cour de Rome par ses grandes richesses, mais son fils Pierre de Leon eut encore plus de pouvoir & de réputation que lui. Il servit si utilement l'église Romaine dans la querelle des investitures, par ses armes & par ses conseils, que le pape lui donna le gouvernement de la tour de Crescence, c'est-à-dire du château saint Ange, & le tenoit pour son principal confident : ce qui lui donna occasion d'augmenter tous les jours en biens & en dignitez. Il eut plusieurs enfans de l'un & de l'autre sexe, entre lesquels étoit le cardinal dont nous parlons, que l'on nommoit proprement Pierre de Pierre de Leon; car le nom du pere servoit alors ordinairement de surnom chez toutes les nations. Pierre aïant été destiné aux lettres vint en France & étudia à Paris. En rétournant à Rome il s'arrêta à C ugni où il prit l'habit; & après qu'il y eut appris quelque-temps les observances monastiques, le pape Pascal II. à la priere de son pere le rappella à la cour de Rome, & le fit cardinal. Du temps du pape Callifte, il fut envoïé légat en France avec Gregoire, & tint des conciles à Chartres & à Beauvais. Tels étoient les deux concurrens.

AN. 1130.

On compte du côté d'Innocent dix-neuf cardinaux ; entre autres Matthieu évêque d'Albane, Jean de Crême du titre de saint Chrysogone, & le chancelier Aimeri. Si-tôt qu'ils eurent élû le nouveau pape ils l'intronisérent, le menerent dans les lieux dont il devoit prendre possession suivant la coûtume ; & lui rendirent tout l'honneur qu'ils purent selon la circonstance du temps, car Pierre de Leon étoit le plus fort à Rome : ensorte qu'Innocent & ceux de son parti n'étant pas en sûreté dans leurs propres maisons,

An. 1130. demeuroient auprès du palais de Latran. Ils furent même obligez de se retirer dans les maisons des Frangipanes & des Corses, qui étoient fortifiées, & où ils se défendirent quelque-temps. Pierre de Leon indigné de cette résistance, marcha à saint Pierre bien accompagné, s'en rendit le maître, en enleva l'argenterie & tout le trésor. Il en fit de même à sainte Marie majeure & aux autres églises de Rome; & ne trouvant point de chrétiens qui osassent briser les calices & les crucifix d'or, on dit qu'il les fit mettre en pieces par des Juifs.

Il avoit déja de grandes richesses, tant celles que son pere lui avoit laissées, que celles qu'il avoit amassées lui-même, par les exactions ordinaires dans la cour de Rome, & dans ses légations: ainsi il gagna par ses largesses, le peuple & la plûpart des grands; & le pape Innocent se trouva assiegé de toutes parts avec les siens: ensorte qu'ils n'osoient sortir, & que personne ne pouvoit venir à eux sans exposer sa vie. En cette extrémité, le pape Innocent résolut de sortir de Rome & se retirer en France; & aïant fait preparer secretement deux galeres, il s'embarqua sur le Tibre avec tous les cardinaux de son parti: excepté Conrad évêque de Sabine, qu'il laissa à Rome en qualité de son vicaire; & par l'embouchure du Tibre aïant gagné la mer, il arriva heureusement au port de Pise.

II. Lettres de l'antipape. Ap. Mal. mesb. 1. ep. nov.

Cependant Pierre évêque de Porto, chef des cardinaux d'Anaclet, écrivit une lettre aux quatre principaux d'Innocent; sçavoir Guillaume de Preneste, Matthieu d'Albane, Conrad de Sabine, & Jean d'Ostie, qui lui avoient écrit les premiers. Dans cette réponse il leur dit: Est-ce ainsi que vous avez appris d'élire un pape? Dans un coin, en cachette, dans les tenebres? Si vous vouliez qu'il succedât au pape mort,

pourquoi disiez-vous qu'il étoit vivant ? Vous pouvez voir vous-mêmes, que l'on doit compter pour rien ce que vous avez fait contre les canons, sans me consulter moi qui suis votre doïen, ni vos anciens, sans nous appeller ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux & en petit nombre. Dieu nous a bien-tôt fait voir le moïen de nous opposer à votre entreprise ; puisque vos freres les cardinaux avec tout le clergé, à la priere du peuple & du consentement des personnes constituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont élu unanimement le cardinal Pierre pour être le pape Anaclet. L'église le reçoit, les barons le visitent, nous le visitons les uns en personne, les autres par nos envoïez. Nous ne voïons point cette déprédation & cette cruauté que vous nous opposez. Tous ceux qui viennent le consulter, ou lui proposer leurs affaires, sont bien reçus & se retirent contens. Rentrez enfin en vous-mêmes : ne faites point de schisme dans l'église, & ne vous appuïez pas sur des mensonges. J'ai toujours été de cet avis, que l'on ne fit mention du successeur, qu'après que le pape seroit enterré.

AN. 1130.

Anaclet lui-même écrivit de tous côtez pour se faire reconnoître pape. Premierement à Lothaire roi des Romains, qu'il fait souvenir de l'amitié qui a duré long-temps entre ce prince & Pierre de Leon son pere ; & ajoûte, qu'après avoir été élû canoniquement, il a été sacré par Pierre évêque de Porto, devant l'autel de saint Pierre en présence de plusieurs autres évêques, aux yeux de tous & avec grande solemnité : au lieu que ceux du parti contraire ont été réduits à s'enfuir la nuit de la maison de Leon Frangipane leur principal protecteur, & se cacher au-delà du Tibre. Nous avons pour nous,

Cod. Cass. ap. Baron.

An. 1130. ajoûte-t-il, tout le clergé & toute la noblesse : nous exerçons librement toutes nos fonctions au-dedans & au-dehors de Rome, nous avons ordonné des cardinaux & sacré des évêques. Et ensuite : Ne vous arrêtez pas aux mensonges d'Aimeri, ci-devant chancelier, voleur & simoniaque, ou de Jean de Crême, homme infâme & vrai Nicolaïte, ni de ces autres fugitifs. La lettre fut envoïée par l'archevêque de Brême.

Le clergé du parti d'Anaclet écrivit aussi au roi Lothaire. La lettre porte en tête les noms de vingt-sept cardinaux & des autres évêques suffragans de Rome, des archiprêtres, du primicier, & de plusieurs abbez. Entre les cardinaux on comptoit sans doute ceux qu'Anaclet avoit ordonnez de nouveau. Nous vous écrivons, disent-ils, prince très-chrétien, comme aux autres églises d'Orient & d'Occident, pour dissiper les mensonges de ceux qui assurent par leurs écrits, que le pape Anaclet n'a pas été élû canoniquement & librement, mais par la puissance de ses parens, par violence, à coups de bâtons & avec effusion de sang. Ils attribuent ensuite l'élection d'Innocent au chancelier Aimeri, qu'ils traitent d'impudique & de simoniaque, à cinq autres cardinaux qui mangeoient à sa table, & à quelques évêques, qui n'ont, disent-ils, aucun droit à l'élection du pape.

Le roi Lothaire n'aïant point fait de réponse à la premiere lettre d'Anaclet, il lui en écrivit une seconde par un clerc de Strasbourg, en datte du quinziéme de Mai ; & il écrivit en même temps à la reine son épouse ; mais il n'eut aucune réponse de l'un ni de l'autre. Alors il fit écrire au roi par le prefet de Rome & par quelques nobles au nom de toute la ville, une

lettre où ils le prient de prendre la protection d'Anaclet, s'il veut être reconnu empereur à Rome; & se plaignent du mépris qu'il leur a témoigné, n'aïant point répondu aux deux lettres du pape; ajoûtant que c'est la raison pour laquelle il ne lui a point encore envoïé de légat. La lettre est du dix-huitiéme de Mai. AN. 1130.

Anaclet n'en usa pas avec la même reserve à l'égard du roi de France: il lui envoïa d'abord un légat; sçavoir Otton évêque de Todi, avec une lettre en datte du premier de Mai, où il témoigne avoir grande confiance en l'amitié de ce prince, de qui il dit avoir été aimé dès l'enfance, & élevé avec affection. Ce qui sans doute se rapporte au séjour qu'il avoit fait à Paris pour ses études. Il se remet à son légat pour instruire le roi de ce qui regarde sa promotion & le schisme. Il chargea le même légat de plusieurs autres lettres aux prélats & aux seigneurs de France, dans l'une desquelles il donne pouvoir à son légat d'y celebrer des conciles, & rend ce témoignage à l'église Gallicane, qu'elle n'a jamais été infectée d'aucune erreur ni d'aucun schisme. Toutes ces lettres sont du premier jour de Mai. En même temps il envoïa un autre légat en Aquitaine; sçavoir Gregoire diacre cardinal, chargé d'une lettre très-obligeante pour l'abbé & les moines de Clugni, où il déclare qu'il a prononcé anathême contre ceux qu'il traite de schismatiques, après les avoir citez trois & quatre fois pour rendre compte de leur conduite. Le même Gregoire fut chargé de la commission d'Anaclet, par laquelle il faisoit son légat Gerard évêque d'Angoulesme, comme il l'avoit été sous le pape Pascal & ses successeurs Gelase, Calliste & Honorius. Ce prélat étoit Normand du diocese de Bayeux, homme sçavant & éloquent dans les deux lan-

Ep. 8.

Order. lib. 13. ad an. 1136. p. 908. Arnulf. Sag. to. 2. Spicil. p. 343.

gues, c'est-à-dire, en latin & en françois, d'u-
AN. 1130. ne grande réputation & d'un grand credit à Rome; & il avoit témoigné son zele contre la vie scandaleuse de Guillaume duc d'Aquitaine.

Ibid. p. 355. Après la mort d'Honorius il reconnut d'abord le pape Innocent & lui demanda la continuation de sa légation; qui lui aiant été refusée, il embrassa le parti d'Anaclet, dont il fut le principal appui deçà les monts. Anaclet envoia aussi un légat à l'empereur de Constantinople, comme il paroît par sa lettre à l'évêque de Drivasto en Albanie : enfin il écrivit au roi de Jerusalem. Mais tous ces mouvemens furent sans effet pour l'Orient. *Ep. 14.*

III. Roger roi de Sicile, schismatique. *Chr. Cass. IV. c. Chr. Benev. & dipl. ap. Baron.* En Italie toutefois il fut reconnu par Roger duc de Calabre. Car Anaclet alla cette année 1130. à Benevent, & delà à Avelline, où il traita avec ce duc, lui donna sa sœur en mariage, & lui accorda le titre de roi de Sicile, avec la permission de se faire couronner par les archevêques du païs assistez des autres évêques. Il lui donna aussi la principauté de Capouë & la seigneurie de Naples; & à sa priere il permit à l'archevêque de Palerme de sacrer trois évêques de Sicile; sçavoir ceux de Syracuse, de Gergenti, & de Mazare ou de Catane; le tout à la charge de faire hommage au pape, & de lui païer tous les ans six cens schifates; c'étoit une monnoïe d'or portant la figure d'une coupe. La bulle est du vingt-septiéme de Septembre 1130. & c'est le premier titre du roïaume de Sicile. Ceux qui ne veulent pas que le droit de légation, nommé la monarchie de Sicile, ait été accordé par Urbain II. en rapportent l'origine à cette concession de l'antipape Anaclet. Il envoïa cette même année en Sicile le cardinal Comti, qui couronna Roger roi à Palerme le jour de Noël. *Cang. Gloss. Baron hic. Sup. liv. LXIV. n. 45.*

Le pape Innocent de son côté envoïa des nonces pour instruire l'église Gallicane de ce qui s'étoit passé, & exhorter les évêques à condamner le schisme, puis il vint lui-même en France. Mais avant qu'il arrivât, saint Hugues évêque de Grenoble vint au Pui avec d'autres évêques, nonobstant ses infirmitez & son grand âge; car il avoit environ soixante-dix-huit ans. Il sçavoit certainement que Pierre de Leon n'avoit point été élû pape par son merite, mais par le credit de sa famille & par la violence. C'est pourquoi il n'eut aucun égard aux respects & aux bons offices que Pierre & son pere lui avoient autrefois rendus: mais n'aïant en vûë que la justice & le bien de l'église, il l'excommunia dans ce concile avec les autres évêques comme schismatique; & cette excommunication fut d'un grand poids à cause de l'autorité de saint Hugues.

IV. Fin de S. Hugues de Grenoble. *Ernold. vita S. Bern. lib.* II. *c.* I. *Vita S. Hug. c.* 5. I. *Apr. Boll. to.* 9. *p.* 44.

Quelques années auparavant ce saint prélat avoit envoïé des députez au pape Honorius, pour lui demander la permission de quitter son siege. Ce desir qu'il avoit eu dès le commencement de son épiscopat, lui dura toute sa vie: mais il augmenta à mesure qu'il vit croître son âge & ses infirmitez. Il se regardoit comme un serviteur inutile, qui occupoit la place d'évêque, en recevoit les honneurs & les revenus, sans en avoir le merite, ni en faire les fonctions. Le pape Honorius n'eut toutefois aucun égard à sa demande; & renvoïa ses députez avec des lettres de consolation, où il l'exhortoit à perseverer. Hugues ne se rebuta pas, il alla lui-même à Rome, & conjura le pape qu'il lui permît d'achever sa vie en repos, & qu'il donnât un meilleur pasteur à l'église de Grenoble: mais le pape demeura persuadé, que par son autorité & son bon exemple il pouvoit être plus

AN. 1130. utile à son troupeau que tout autre. Il lui accorda donc ce qu'il demandoit d'ailleurs, le consola autant qu'il put & le renvoïa avec honneur.

L'excommunication de l'antipape Anaclet fut la derniere action remarquable de saint Hugues, Depuis ce temps ses infirmitez allerent toûjours croissant; & il perdit la memoire, excepté pour les choses spirituelles. Enfin il mourut le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le premier jour d'Avril 1132. âgé au moins de quatre-vingts ans, la cinquante-deuxiéme année de son épiscopat. Trois évêques assisterent à ses funerailles, Geoffroi de Chartres, qui l'étoit venu visiter dans sa maladie, Ulric de Die disciple du saint, & Hugues Chartreux, qu'il avoit fait ordonner de son vivant évêque de Grenoble. Ses successeurs pendant plus d'un siecle furent aussi tirez de la Chartreuse. Saint Hugues fut canonisé deux ans après sa mort par le pape Innocent II. & l'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Gal. chr.

Martyr. R. 1. Apr.

V. Concile d'Estampes.

Sug. vita Lud. p. 317. Ernold. lib. 11. vita Bern. c. 1.

Le roi de France Loüis le gros aïant appris ce qui s'étoit passé à Rome, indiqua un concile à Estampes, pour examiner lequel des deux prétendus papes étoit élû le plus canoniquement. Saint Bernard fut nommément appellé à ce concile par le roi & par les principaux évêques; & il se mit en chemin avec grande crainte, connoissant le peril & l'importance de l'affaire, mais il fut consolé pendant le voïage par un songe, où il vit une grande église dans laquelle on chantoit de concert les loüanges de Dieu : ce qui lui fit esperer fermement la paix. Quand le concile fut assemblé à Estampes, après le jeûne & les prieres, le roi s'étant assis avec les évêques & les seigneurs pour déliberer de cette grande affaire : ils convinrent tous

d'un commun accord, de s'en rapporter à l'abbé Bernard & d'en passer par son avis. Il accepta cette commission par le conseil de quelques amis fideles, mais en tremblant; & aiant soigneusement examiné la forme de l'élection, le merite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élû le premier: il déclara qu'Innocent devoit être reconnu pape; & toute l'assemblée y applaudit. On chanta les loüanges de Dieu selon la coutume: tous souscrivirent à l'élection d'Innocent & lui promirent obéissance. — An. 1130.

VI. Innocent en France.

Cependant le pape Innocent étant arrivé à Pise, y fut reçu avec tout l'honneur possible. Il y séjourna quelque-temps, & régla avec autorité plusieurs affaires tant dans cette ville, que dans le reste de la Toscane. Ensuite il prit congé des Pisans, les remercia de leurs bons offices; & s'étant rembarqué il passa à Genes & aborda à saint Gilles en Provence. De-là il vint à Viviers, au Pui en Auvergne & à Clermont: où il tint un concile, & reçut Conrad archevêque de Salsbourg & Eribert de Munster, envoïez du roi Lothaire. Le pape vint ensuite à Clugni, dont les moines aïant appris son arrivée en France, lui avoient envoïé soixante chevaux ou mulets, avec tout l'équipage convenable, tant pour lui, que pour les cardinaux & leur suite. Ils retinrent le pape onze jours; & il dédia leur nouvelle église en l'honneur de saint Pierre, le même jour qu'Urbain II. en avoit dédié le grand autel trente-cinq ans auparavant: c'est-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre. Cette reception donna au pape Innocent une grande autorité dans tout l'Occident; quand on vit que ceux de Clugni l'avoient préferé à Pierre de Leon, qui avoit été moine chez eux.

Acta ap. Baron. *Otto Fris. VII. c. 18.* *Order. lib. 13. p. 895.* *Innoc. ep. 27.* *Sup. liv. LXIV. n. 27.* *Vita Lud. p. 318.*

Tandis que le pape étoit à Clugni, le roi

AN. 1130. Louis envoïa l'abbé Suger lui faire ses premiers complimens, puis il s'avança lui-même avec la reine & les princes ses enfans jusques à saint Benoît sur Loire, où il se prosterna à ses pieds & lui offrit ses services, à lui & à l'église. Plusieurs évêques vinrent aussi au-devant du pape; entre autres Geoffroi de Chartres, qui le conduisit à sa ville. Cependant saint Bernard étoit allé trouver le roi d'Angleterre Henri, pour lui persuader de reconnoître le pape Innocent, de quoi ses évêques le détournerent. Comme ce prince ne pouvoit s'y resoudre, le saint abbé lui dit: Que craignez-vous, est-ce de commettre un peché, si vous obéïssez à Innocent? Songez comment vous rendrez compte à Dieu de vos autres pechez, je prens sur moi celui-ci. A ce mot le roi se rendit, & sortit des terres de son obéïssance pour venir à Chartres trouver le pape, avec une grande suite d'évêques & de seigneurs. Ainsi suivant l'exemple du roi de France, il se prosterna aux pieds d'Innocent, & lui promit obéïssance filiale pour lui & pour ses sujets: c'étoit le treiziéme de Janvier 1131. Il le mena ensuite à Roüen, où il lui fit des presens, & lui en fit faire par les seigneurs, & même par les Juifs.

Vita Bern. lib. II. c. I.

Orderic. l. 13. p. 895. Malmesb.

VII. Innocent reconnu en Allemagne.

Chr. Magd. M. S. ap. Mabill. præf. in Bern. n. 41.

Innocent avoit envoïé en Allemagne vers le roi Lothaire, Gautier archevêque de Ravenne son légat. Il se trouva à un concile de seize évêques, que ce prince assembla à Virsbourg au mois d'Octobre 1130. & là le pape Innocent fut élû & confirmé par le roi Lothaire & par tous les assistans. Les légats du pape étant donc revenus d'Allemagne, lui apporterent des lettres, par lesquelles le roi & les évêques le prioient au nom de toute la nation, de venir les honorer de sa presence: mais l'affection & la devotion de l'église de France l'y retint quelque-tems. Après

l'avoir visitée comme l'occasion le demandoit, il passa en Lorraine & vint à Liege, où il y eut une assemblée très-celebre d'évêques & de seigneurs, le dimanche avant la mi-carême, vingt-deuxiéme de Mars 1131. Le roi Lothaire y étoit avec la reine son épouse ; & comme on vint en procession recevoir le pape, il s'avança à pied dans l'église cathedrale, tenant d'une main une verge pour écarter le peuple, & de l'autre la bride du cheval blanc que montoit le pape, à qui il servoit ainsi d'écuïer ; & il le soûtint lorsqu'il descendit de cheval. En ce concile de Liege Otton évêque d'Halberstat déposé par le pape Honorius trois ans auparavant, fut rétabli à la priere du roi & des seigneurs. AN. 1130.

Le roi Lothaire voulant profiter de l'occasion, pressa le pape de lui rendre les investitures que l'empereur Henri son prédecesseur avoit cedées, avec les difficultez que nous avons vûës. Les Romains pâlirent à cette proposition : croïant avoir trouvé à Liege un plus grand peril que celui qu'ils avoient évité à Rome, ils ne sçavoient quel parti prendre, quand S. Bernard qui étoit present, s'opposa hardiment à la prétention du roi, montra la malignité de la proposition & appaisa le differend avec une autorité merveilleuse. *Sup. liv. LXVI. n. 9.*

VIII. Le pape Innocent à S. Denis. *Suger. vita Lud. p. 319.*

De Liege le pape revint en France & celebra à l'abbaïe de S. Denis la fête de Pâques, qui cette année 1131. étoit le dix-neuviéme d'Avril. Il y arriva le mercredi de la semaine sainte; & l'abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa communauté. Le pape officia le jeudi saint selon l'usage Romain, & fit une largesse magnifique, nommée le presbitere; il fit aussi l'office du vendredi saint & celui du samedi, veillant toute la nuit. Le dimanche dès le grand matin il passa par dehors comme en secret à

AN. 1131. saint Denis de l'Estrée avec ceux de sa suite; là ils se revêtirent à la Romaine, & le pape sortit monté sur un cheval blanc, orné d'une housse, & portant en tête la tiare en broderie avec un cercle d'or; ceux de sa suite marchoient aussi à cheval, deux à deux avec des manteaux, & leurs chevaux étoient couverts de housses blanches. Les barons vassaux de l'église de saint Denis, & les châtelains marchoient à pied & servoient d'écuiers au pape, menant son cheval par la bride; quelques-uns marchoient devant & jettoient de la monnoie en abondance pour écarter la foule. La ruë étoit tapissée, les nobles & le peuple venoient au-devant par honneur, il n'y eut pas jusques aux Juifs de Paris qui n'y vinssent. Et comme ils presenterent au pape le livre de la loi en rouleau & couvert d'un voile, il leur dit: Plaise au Dieu tout-puissant d'ôter le voile de vos cœurs. Il arriva ainsi à la grande église, parée de ses plus riches ornemens, & où brilloient de tous côtez l'or & les pierreries, & il celebra solemnellement la messe, assisté de l'abbé & des moines. Après quoi le pape & sa suite allerent dîner dans le cloître, qui étoit tapissé & où on avoit dressé des tables; d'abord ils mangerent un agneau étant comme couchez à l'antique, le reste du festin se fit à l'ordinaire. Le lendemain la procession alla de saint Remi à la grande église. Après avoir ainsi passé les trois jours d'après Pâques, ils vinrent à Paris; où le pape rendit au roi ses actions de graces, & le roi lui promit aide & conseil.

Le pape continua de visiter les églises de France, suppléant à ses besoins de leur abondance; ce qui leur fut une grande charge; car il menoit avec lui les officiers de la cour de Rome & quantité de cliens, & ne pouvoit rien tirer

des revenus du saint siege en Italie. Il séjourna quelque-temps à Compiegne, & passa en France toute l'année 1131. AN. 1131.

IX. Concile de Reims.

Il convoqua un concile à Reims pour la saint Luc, où il appella tous les prélats de l'Occident: mais comme on s'y préparoit, il arriva à Paris un accident bien funeste. Le roi Loüis le Gros avoit fait couronner le quatorziéme d'Avril 1129. Philippe son fils aîné, bien fait & de grande esperance. Ce jeune prince courant par divertissement dans les ruës après un écuïer, un pourceau s'engagea dans les jambes de son cheval, & le fit tomber sur ce prince si rudement, qu'il en fut écrasé, & mourut la nuit suivante sans confession ni viatique, âgé d'environ quatorze ans. C'étoit le treiziéme d'Octobre, & on l'enterra solemnellement à saint Denis. Le pape l'aïant appris, envoïa consoler le roi son pere par Geoffroi évêque de Châlons & le cardinal Matthieu évêque d'Albane; & Suger & les autres confidens du roi craignant à cause de sa mauvaise santé, qu'il ne manquât tout à coup, lui conseillerent de profiter de l'occasion du concile, & d'y faire couronner Loüis son second fils devenu l'aîné, pour éviter les troubles qui pourroient survenir.

Suger vita Lud. p. 3 8. Oder. lib. 13. p. 895. Chr. Maurin. p. 377.

Le dimanche suivant, qui étoit le jour de saint Luc dix-huitiéme d'Octobre le pape étant à Soissons, dédia l'église de saint Medard, puis il se rendit à Reims pour le concile, qui dura environ quinze jours. Il s'y trouva treize archevêques, deux cens soixante trois évêques & un grand nombre d'abbez, de clercs & de moines François, Allemans, Anglois, & Espagnols. Entre les abbez qui assistoient à ce concile, le plus distingué étoit saint Bernard : à qui le pape ne permettoit point de se separer de lui, & le faisoit assister avec les cardinaux.

Vita S. Bern. lib. 11. c. 1.

AN. 1131. aux déliberations publiques. Les particuliers mêmes s'adressoient au saint abbé pour leurs affaires ; & il en faisoit son rapport à la cour du pape pour proteger les opprimez.

En ce concile l'élection du pape Innocent fut solemnellement approuvée, & Pierre de Leon excommunié, s'il ne venoit à résipiscence. On y publia aussi dix-sept canons de discipline, déja publiez au concile de Clermont de l'année precedente, & repetez par la plûpart des conciles plus anciens. Ceux qui me paroissent les plus remarquables sont : Défense à qui que ce soit de piller les biens des évêques morts, qui doivent être reservez pour l'utilité de l'église & du successeur, sous la libre disposition de l'œconome & du clergé. Ce canon semble regarder les princes qui se mettoient en possession des évêchez vacans, comme Guillaume le Roux roi d'Angleterre. Un autre canon défend aux moines & aux chanoines reguliers d'étudier les loix civiles & la medecine pour en gagner de l'argent. Car, ajoûte le canon, c'est l'avarice qui les engage à se faire avocats ; & ils emploïent leur voix destinée au chant des pseaumes, à plaider des causes sans distinction des justes & des injustes. Or les constitutions imperiales témoignent qu'il est honteux aux clercs de vouloir être habiles plaideurs. C'est aussi l'amour de l'argent, qui engage les chanoines & les moines, contre l'esprit de leur profession, à mépriser le soin des ames, pour entreprendre la guerison des corps humains, & arrêter leurs yeux sur des objets, dont l'honnêteté ne permet pas même de parler. Enfin on menace de déposition les évêques & les abbez qui consentent à ces désordres.

to. x. conc. p. 982.

Can. 3.

Can. 6.

Un auteur qui vivoit dans le même-temps, parle fortement contre les moines avocats : qui

De claust. ani. absc. 6. c. 17. ap. Hug. Vic.

méditoient les decrets & les loix, au lieu de méditer les pseaumes; qui cherchoient à défendre des mariages illégitimes, en étudiant les généalogies, car c'étoit une des matieres plus ordinaires de procès; qui passoient les Alpes chargez de papiers, pour aller à Rome plaider la cause d'un prince seculier. Il est remarquable que le concile de Reims ne défend expressément qu'aux religieux profez d'être avocats & medecins, comme le permettant tacitement aux clercs seculiers; & en effet l'ignorance des laïques rendoit ce mal necessaire, puisque ces professions ne peuvent être exercées que par des gens de lettres.

Un autre canon de ce concile défend les fêtes *c. 12.* où les chevaliers s'assembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adresse, c'est-à-dire, les tournois. La raison de les défendre, est que l'on y mettoit en peril la vie des corps & des ames; c'est pourquoi on refuse la sepulture ecclesiastique à ceux qui y mourront, quoiqu'on leur accorde la penitence & le viatique s'ils le demandent. Mais il ne paroît point que ces défenses de l'église, quoique souvent réïterées, aient eu aucun effet pour empêcher les joustes & les tournois, dont l'usage a continué d'être frequent pendant quatre cens ans. Un autre canon prononce anathême contre celui qui aura porté ses mains avec violence sur un clerc ou sur un moine; & défend à aucun évêque de l'absoudre, jusques à ce que le coupable se soit presenté devant le pape; & que l'évêque ait reçu son ordre. Le dernier canon *Can. 15.* du concile de Reims porte excommunication contre les incendiaires, crime frequent dans la province Belgique; & on leur donne pour penitence un an de service de guerre à la terre sainte, ou en Espagne.

X. Sacre de Loüis le jeune. *Chr. Maurin. p.* 378.

Le samedi vingt-quatriéme d'Octobre, le roi Loüis le Gros vint au concile, accompagné de Raoul comte de Vermandois & senechal de France, son parent, & de plusieurs autres seigneurs. Le roi monta sur la tribune où étoit le pape, lui baisa les pieds, puis s'assit auprès de lui dans une chaire & parla de la mort de son fils en peu de mots, qui tirerent des larmes à tous les assistans. Le pape tournant les yeux sur lui, lui fit un discours de consolation l'exhortant à élever ses pensées au roi des rois, & à se soûmettre à ses jugemens. Il a pris, dit-il, votre fils aîné dans l'innocence, pour le faire regner dès à present avec lui dans le ciel, vous en laissant plusieurs autres pour regner ici-bas après vous. C'est à vous à nous consoler nous autres étrangers chassez de notre païs; comme vous avez fait en nous recevant avec tant d'honneur; & nous comblant de tant de bienfaits, dont vous recevrez une récompense éternelle. Aussi-tôt le pape se leva & dit tout bas l'oraison dominicale & les prieres accoûtumées pour l'ame du jeune prince; puis il avertit les évêques & les abbez de venir le lendemain dimanche revêtus pontificalement comme ils étoient à la séance du concile, pour assister au sacre du nouveau roi.

Ce jour-là, qui étoit le vingt-cinquiéme d'Octobre, le soleil sembla plus brillant que de coûtume, pour éclairer la ceremonie. Le pape dès le grand matin sortant du palais archiepiscopal avec sa cour & les prélats du concile alla à saint Remi, où le roi logeoit avec le prince son fils, & fut reçu en procession avec toute la décence convenable, par les moines de cette abbaïe. Là le pape prit le jeune prince nommé aussi Loüis, & âgé d'environ dix ans, & le conduisit à l'église métropolitaine de notre-

Dame. Le pape étoit revêtu de ses ornemens les plus solemnels, avec la tiare sur la tête, & lui & le prince étoient suivis d'une multitude innombrable de clergé, de noblesse & de peuple. A la porte de Notre-Dame ils trouverent le roi qui les attendoit avec quantité de seigneurs & de prélats; ils entrerent dans l'église, presenterent le jeune prince à l'autel, & le pape le sacra avec l'huile dont saint Remi avoit oint le roi Clovis à son baptême, & qu'il avoit reçuë de la main d'un ange; c'est ainsi qu'en parle l'auteur du temps. Loüis le Gros ainsi consolé s'en retourna avec la reine son épouse, qui étoit aussi venuë au sacre, & avec le nouveau roi leur fils.

AN. 1131.

XI. Suite du concile de Reims.

Le lendemain S. Norbert archevêque de Magdebourg presenta au pape en plein concile, des lettres du roi Lothaire; par lesquelles il promettoit de nouveau obéissance au pape, & lui déclaroit qu'il se préparoit pour le voiage d'Italie avec toutes les forces de son roïaume. Henri roi d'Angleterre envoïa aussi des lettres d'obédience au pape, par Hugues archevêque de Roüen: & les deux rois d'Espagne en envoïerent de semblables par les évêques du païs. Ces deux rois étoient Alfonse le vieux roi d'Arragon, & Alfonse le jeune VIII. du nom, roi de Castille. Après la mort d'Alfonse VI. roi de Castille, le roi d'Arragon son gendre prit le titre de roi de Castille, sous le nom d'Alfonse VII. pendant le bas âge d'Alfonse VIII. fils de sa femme Urraque, & de son premier mari Raimond comte de Bourgogne; mais en 1122. ce jeune prince fut reconnu roi de Castille, & y regna trente-cinq ans. Son beau-pere demeura ainsi réduit au roïaume d'Arragon, qu'il avoit considerablement augmenté en 1118. par la prise de Sarragoce

Sup. liv. LXV. n. 66.

Mariana lib. 1. c. 10.

sur les Mores. Ces deux rois envoïerent donc au concile de Reims demander du secours contre les infideles ; particulierement contre les Morabites ou Marabouts, nouvelle secte de Musulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Espagne sous la conduite de Joseph fils de Tessefin fondateur de Maroc. Enfin l'abbé de Pontigni apporta au concile de Reims une lettre des hermites de la Chartreuse, qui y fut luë par Geoffroi évêque de Chartres & admirée de tout le monde. Ils y marquent l'extrêmité où étoit réduit dessors le saint évêque de Grenoble, ils exhortent le pape à résister courageusement aux schismatiques, & lui recommandent les nouvelles religions de Citeaux & de Fontevraud.

AN. 1131.

Bibl. Orient. p. 623. 497.

S. Norbert venant au concile de Reims, apporta les anciens titres de son église, presque rongez des vers, qu'il fit tous renouveller & corriger par l'autorité du pape. Il y fit joindre l'expression des biens qu'il avoit retirez d'entre les mains des usurpateurs ; & obtint un privilege, mais qu'il tint secret, d'établir dans sa cathedrale l'observance de Prémontré, quand il en trouveroit l'occasion favorable.

XII. S. Norbert persecuté.

Vita c. 15. n. 91.

1. Tim. III. 4.

Depuis cinq ans qu'il gouvernoit l'église de Magdebourg il avoit souffert de grandes persecutions. Car incontinent après sa prise de possession, sçachant qu'un évêque, selon l'Apôtre, doit bien gouverner sa maison, il appella tous ses officiers, & leur demanda quels étoient les revenus de la mense épiscopale, & par qui ils étoient administrez. Quand on eut tout compté & mis par écrit, avec les dépenses que l'on en devoit tirer, à peine se trouva-t-il de quoi subsister quatre mois. L'archevêque fort surpris, demanda si cette église avoit été autrefois plus riche, & si ses predecesseurs en avoient negli-

gé les droits. On lui répondit que quelques-uns d'entre eux avoient donné ou prêté des terres de l'église à leurs parens, que d'autres en avoient donné en fief, ou n'avoient pas eu la force de résister aux usurpateurs.

Alors l'archevêque envoïa de tous côtez dénoncer à ceux qui possedoient des terres de son église, qu'ils ne fussent pas assez hardis pour les retenir plus long-temps, à moins qu'ils ne fissent voir qu'elles leur venoient de leurs ancêtres. Ces usurpateurs furent extrêmement indignez de recevoir un ordre si absolu, de la part d'un homme pauvre & désarmé, qui étoit venu sur un âne; & ils crurent que ce seroit une menace sans execution. Mais le prélat les excommunia; & par là ils se virent réduits à une fâcheuse condition; car l'usage étoit que ceux qui étoient demeurez un an excommuniez, étoient reputez infâmes, & toute audience leur étoit refusée dans les tribunaux. Ils quitterent donc une grande partie de ce qu'ils avoient usurpé sur l'église de Magdebourg, mais ce fut bien malgré eux, & ils conserverent une haine mortelle contre l'archevêque. Il s'attira encore celle du clergé, obligeant tous ceux qui étoient dans les ordres sacrez à garder la continence ou à renoncer à leurs benefices. Pourquoi, disoient-ils, avons-nous appellé cet étranger, dont les mœurs sont si contraires aux nôtres? Ils le chargeoient d'injures & le décrioient parmi le peuple, ensorte qu'il devint universellement odieux; aux uns, parce qu'ils se sentoient maltraitez; aux autres, parce qu'ils craignoient de l'être; aux autres, parce qu'ils se laissoient entraîner aux bruits populaires. Il se rendit encore odieux par la fondation de plusieurs maisons religieuses, particulierement de son ordre, comme de sainte Marie de Mag-

debourg, d'où il ôta vingt chanoines séculiers pour y mettre des siens. Enfin la haine vint à tel point, que l'on attenta plusieurs fois contre sa vie.

Un jour de jeudi saint comme il recevoit les confessions des penitens, il vint un jeune homme demandant avec empressement au portier d'entrer aussi pour se confesser. Mais l'archevêque le reserva pour le dernier ; & quand il entra il lui défendit d'approcher, & lui fit ôter un manteau dont il étoit couvert comme les penitens. Alors on vit à son côté un couteau pointu, long d'un pied & demi ; & étant interrogé ce qu'il en vouloit faire, il se jetta aux pieds du prélat & confessa qu'on l'avoit envoié pour le tuer. Il nomma même les auteurs de cet attentat, & les assistans furent bien étonnez de voir que c'étoient ceux qui avoient le plus de part aux conseils de l'archevêque. Il pardonna à l'assassin, mais il le fit mettre en prison, afin de découvrir les desseins de ses complices & les punir par la honte qui leur en reviendroit. Ce qui n'empêcha pas qu'un de ses clercs domestiques ne tentât encore de le tuer la nuit comme il alloit à matines.

Cependant Norbert permit aux religieux de Prémontré d'élire un autre abbé à sa place ; & ce fut Hugues son premier disciple, qu'il renvoia de Magdebourg pour les gouverner, comme il fit jusques à l'an 1164. qu'il mourut. On établit aussi des abbez à S. Michel d'Anvers, à Floref, à S. Martin de Laon, à Viviers & Bonne-Esperance en Hainaut. Ces six premiers abbez tinrent aussi-tôt un chapitre general, où ils ordonnerent qu'ils en tiendroient tous les ans à l'imitation des moines de Citeaux, pour la conservation de l'observance ; & dès le quatriéme chapitre ils se trouverent dix-huit abbez,

tant

tant l'institut de Prémontré fit de progrès en peu de temps.

Au commencement du pontificat d'Innocent II. saint Otton de Bamberg entreprit un second voïage en Pomeranie, quatre ans après le premier, c'est-à-dire l'an 1130. Il suivit une autre route; & s'étant embarqué sur l'Elbe, il traversa la Saxe, & par la riviere d'Havel il entra au païs des Lutitiens, sorte de Sclaves, qui occupoient une partie du Meclebourg & du Brandebourg. Il menoit cinquante chariots chargez de provisions & de quantité de richesses pour faire des presens. Il passa dans quelques villes peu connuës, où il délivra des captifs, reconcilia des apostats, convertit & baptisa des païens, abbatit des temples d'idoles, & consacra des églises. Ensuite il résolut d'aller à Stetin, sçachant que cette ville étoit retournée à l'idolâtrie. Mais les ecclesiastiques qui devoient l'y accompagner, craignant la barbarie de ce peuple, l'en détournoient de tout leur pouvoir. Fatigué de leurs remontrances il leur dit : Je vois bien que nous ne sommes venus que pour goûter des délices, & nous croïons devoir éviter toutes les difficultez qui se rencontrent. Soit ; je voudrois vous exhorter tous au martyre, mais je n'y contraint personne : si vous ne voulez pas m'aider, je vous prie au moins de ne me pas empêcher, & me laisser la liberté que je vous donne.

XIII. Second voïage de S. Otton en Pomeranie.

Vita lib. III. c. 1. Canis. p. 420. Sup. liv. LXVII. n. 31.

Aïant ainsi parlé il s'enferma seul dans sa chambre, & se mit en priere jusques au soir : ensuite il commanda à un de ses gens de fermer toutes les portes & ne laisser entrer personne sans ordre. Alors il prit ses habits de voïage, mit ses ornemens, son calice & les autres meubles d'autel dans un sac qu'il chargea sur ses épaules; & sortit seul la nuit prenant le

chemin de Stetin. Ravi de se trouver en liberté, il commença à dire matines & marcha si bien le reste de la nuit, qu'il fit tout le chemin. Cependant ses clercs s'étant levez pour dire matines, allerent à la chambre de l'évêque, & ne le trouvant nulle part, ils furent étrangement consternez : ils partirent les uns à pied, les autres à cheval pour le chercher de tous côtez ; & le jour étant venu ils le trouverent prêt à entrer dans une barque. Il en fut fort affligé, & pria Dieu qu'au moins ils ne le détournassent pas de son dessein. Eux étant descendus de cheval se jetterent à ses pieds : il se prosterna de son côté, ils fondoient en larmes de part & d'autre ; & comme il vouloit les renvoïer, ils lui protesterent qu'ils ne l'abandonneroient jamais & le suivroient par tout, soit à la mort, soit à la vie.

Etant arrivez à Stetin, ils logerent à une église qui étoit à l'entrée de la ville. Or le peuple étoit divisé ; quelques-uns avoient gardé la foi, mais la plûpart étoient retournez au paganisme. Ceux-ci furent troublez de l'arrivée du saint évêque, mais les plus furieux étoient les sacrificateurs des idoles : ensorte qu'ils vinrent avec une troupe de gens armez environner l'église, criant comme des insensez, qu'il falloit l'abattre & tuer tous ceux qui étoient dedans. Le saint évêque qui desiroit ardemment le martyre, se revêtit pontificalement ; & prenant la croix & les reliques pour ses armes, il commença avec son clergé à chanter des pseaumes, pour recommander à Dieu le combat qu'il alloit soûtenir. Les barbares en furent touchez ; ils admirerent ces gens qui chantoient à l'article de la mort, ils s'adoucirent, & les plus sages prenant en particulier leurs sacrificateurs, disoient que leur devoir étoit de défendre leur

religion par raison & non par force. Ainsi ils se retirerent peu à peu. C'étoit un vendredi; & l'évêque avec les siens passerent ce jour & le suivant en jeûnes & en prieres.

Il y avoit à Stetin un homme noble, nommé Vistac, qui peu de temps auparavant étant allé en course sur mer fut pris par les ennemis & enfermé dans une obscure prison. Aïant prié Dieu ardemment de le délivrer, il s'endormit & vit en songe l'évêque Otton qui l'avoit baptisé au premier voïage, & qui lui dit : Je suis venu pour te délivrer; mais ne manque pas ensuite de porter mes ordres à Stetin. Vistac éveillé essaïe de marcher, & se sent libre de ses fers, il s'avance à la porte de la prison & la trouve ouverte : au bord de la mer il rencontre une nacelle avec laquelle il se sauve. Etant arrivé à Stetin, il assemble les habitans, leur raconte son avanture, & ajoûte : Cette ville est menacée d'une terrible vangeance de Dieu, parce que vous avez profané son culte, soit en le quittant pour les idoles, soit en les joignant avec lui. Quand l'évêque fut arrivé, Vistac parloit *c.* 151
encore plus hardiment contre l'idolâtrie, & l'excitoit à prêcher le peuple.

Le dimanche étant venu, l'évêque après avoir celebré la messe encore revêtu des ornemens, & la croix marchant devant lui, se fit conduire au milieu de la place publique, & monta sur des dégrez de bois d'où on haranguoit le peuple. Comme il eut commencé à parler & que la *c.* 152
plûpart l'écoutoient avec plaisir : un sacrificateur d'idole fendit la presse, & de sa voix qui étoit très-forte étouffant celle de l'évêque, il le chargea d'injures, & exhorta le peuple à punir cet ennemi de leurs dieux. Ils avoient tous des dards à la main, & plusieurs se mirent en devoir de les lancer : mais ils demeurerent im-

mobiles en cette posture, sans pouvoir ni darder ni abaisser les mains, ni se remuer de leur place. C'étoit un spectacle agréable aux fideles ; & l'évêque prenant occasion de ce miracle, leur dit : Vous voiez, mes freres, quelle est la puissance du Seigneur: que ne jettez-vous vos dards ? combien demeurerez-vous en cet état ? que vos dieux vous secourent s'ils le peuvent. Enfin après leur avoir donné sa benediction il se retira.

c. 18. Cependant les anciens & les sages de la ville tinrent conseil depuis le matin jusques à minuit, & conclurent qu'il falloit extirper entierement l'idolâtrie, & embrasser de nouveau la religion chrétienne. Vistac vint aussi-tôt apporter à l'évêque cette agréable nouvelle, & le lendemain le prélat les trouva tous disposez & soûmis, il reconcilia les apostats par l'imposition des mains, baptisa les autres, & confirma leur foi par plusieurs miracles. De Stetin il
c. 22. passa à Julin, dont il reduisit tous les habitans sans aucun obstacle, tant ils étoient frappez de l'exemple de la capitale.

c. 28. Saint Otton voulut ensuite passer chez les Rutheniens : j'entends les habitans de l'isle de Ruden, qui faisoit autrefois partie de celle de Rugen. Mais les Pomeraniens lui representerent que c'étoit des hommes feroces, legers & brutaux ; & d'ailleurs l'évêque considerant que ce païs dépendoit de l'archevêque de Danemarc, ne voulut pas y aller prêcher sans sa permission. Il lui envoia donc un prêtre nommé Inuan, avec des lettres & des presens. Il fut reçû de l'archevêque avec une très-grande joie ; & ce prélat s'informa avec soin de l'état de saint Otton, qu'il connoissoit depuis long-temps par la réputation de sa doctrine & de ses actions. Car c'étoit un homme droit & simple, dont la

Baudran Rugia.

science & la pieté n'étoit pas mediocre, quoique son exterieur sentît la rusticité Sclavone. AN. 1131.
Quant à la mission chez les Rutheniens, l'archevêque dit qu'il ne pouvoit donner alors de réponse : parce qu'il falloit auparavant consulter les seigneurs Danois. Le prêtre Inuan ne put attendre ce délai, & retourna chargé de presens retrouver son maître saint Otton : qui reçût peu de temps après des nouvelles par lesquelles il étoit rappellé à Bamberg. Il revint par la Pologne, au grand contentement du duc & de ses autres amis, & arriva à Bamberg la veille de S. Thomas vingtiéme de Decembre. c. 29.

XIV. Eglise de Jerusalem. Foulques roi.

A Jerusalem le patriarche Etienne mourut l'an 1130. n'aïant pas achevé deux ans de pontificat. Quelques-uns disoient qu'il avoit été empoisonné ; & il passoit pour constant, que le roi Baudoüin l'étant venu voir pendant sa derniere maladie ; & lui aïant demandé comment il se portoit, il répondit : Seigneur, je suis maintenant comme vous me voulez. Son successeur fut Guillaume prieur du saint Sepulchre, homme simple & mediocrement lettré, mais de bonne mine, & recommandable par ses mœurs. Il étoit Flamand de nation & fort agréable au roi, aux seigneurs, & à tout le peuple, & tint ce siege quinze ans. *G. Tyr.* XIII. c. 25. c. 26.

L'année suivante 1131. le roi Baudoüin se voïant malade à la mort, sortit de son palais sans aucune marque de sa dignité, & se fit porter en la maison du patriarche, pour être plus près du saint Sepulchre. Là il fit venir Melisende sa fille aînée, le comte Foulques son gendre & leur fils Baudoüin, âgé de deux ans ; & en presence du patriarche, des prélats & de quelques seigneurs, il leur laissa le gouvernement du roïaume & la pleine puissance avec sa benediction : puis il prit un habit de religieux, c. 28.

& promit d'en garder les vœux s'il vivoit. Ainsi
AN. 1131. mourut le roi Baudoüin du Bourg le vingt-uniéme jour d'Aoust 1131. & fut enterré au saint sepulchre avec ses deux prédecesseurs.

Liv. XIV. *n.* 1. Foulques son gendre & son successeur, étoit auparavant comte d'Angers, du Mans & de Tours, fils de Foulques Rechin & de Bertrade, ou Bertelée de Montfort, qui épousa depuis le roi Philippe. Foulques le jeune épousa en premieres nôces Guiburge fille d'Elie comte du Maine, dont il eut deux fils & deux filles. Après qu'elle fut morte il alla en pelerinage à Jerusalem, où il entretint un an durant cent chevaliers à ses dépens, & gagna les bonnes graces du roi & des seigneurs. Etant de retour chez lui il maria ses enfans & regla ses états; & quelques années après il fut rappellé à Jerusalem par le roi Baudoüin qui l'avoit choisi pour son gendre. Il fut couronné solemnellement le jour de l'exaltation de la sainte Croix, quatorziéme de Septembre, dans l'église du saint Sepulchre, par le patriarche Guillaume; & quoiqu'il eût plus de soixante ans, il en regna dix.

XV. Le pape à Clairvaux. *Vita* 2. *c.* 1. Le pape Innocent étoit cependant en France, & voulut visiter par lui-même le monastere de Clairvaux: où il fut reçu avec une affection singuliere, par les moines vêtus pauvrement, portant une croix de bois mal polie & chantant modestement. Les évêques pleuroient & le pape lui-même, & tous admiroient la gravité de cette communauté: voïant que dans une joïe si publique ils avoient tous les yeux arrêtez à terre, sans les tourner de côté ou d'autre par curiosité: en sorte qu'ils ne voïoient personne étant regardez de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans cette église, qui excitât leur cupidité: il n'y avoit que les murailles toutes nuës; & ces moines n'avoient

rien de desirable que l'imitation de leurs vertus. La joïe de cette reception fut toute sainte ; on servoit à manger du pain bis, des herbes, des légumes ; & s'il se trouva quelque poisson, ce fut pour le pape. L'année precedente saint Bernard avoit refusé l'évêché de Genes vacant par la mort de Sigefroi ; & cette année 1131. il refusa l'évêché de Châlons pour lequel il avoit été élû, & y fit mettre en sa place Geoffroi abbé de saint Medard de Soissons.

AN. 1131.

Mabill. Chr. Bern.

XVI. Lettres de S. Bernard pour le pape.

Pendant que le pape Innocent étoit en France, saint Bernard écrivit plusieurs lettres très-fortes à ceux qui ne le reconnoissoient pas encore, pour les amener à son obéïssance. Il en parle ainsi à Hildebert archevêque de Tours, que Gerard d'Angoulesme s'efforçoit d'attirer au parti de Pierre de Leon : Tous les princes n'ont-ils pas reconnu qu'il est veritablement l'élû de Dieu ? Le roi de France, celui d'Angleterre, ceux d'Espagne, enfin le roi des Romains, reçoivent Innocent pour pape. Achitophel est le seul qui ne sçait pas encore que son conseil est découvert & dissipé. C'est Gerard d'Angoulesme dont il parle. Il continuë : Le choix des plus gens de bien, l'approbation du plus grand nombre ; & ce qui est plus fort, une probité reconnuë, rendent Innocent recommandable à tout le monde. Ecrivant à Geoffroi de Loroux docteur fameux, depuis archevêque de Bourdeaux, & deslors homme de grande autorité, il dit : Les rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Ecosse, des Espagnes, & de Jerusalem, avec tout leur clergé & leurs peuples adherent au pape Innocent. Et c'est avec justice que l'église reçoit celui dont la réputation est plus entiere & l'élection plus légitime, par le nombre & le merite de ceux

ep. 124.

2. *Reg.* XVII. 7.

ep. 125.

qui l'ont faite. Il excite ce docteur à s'opposer à
AN. 1131. l'évêque d'Angoulesme, & ramener à l'unité de l'église le comte de Poitiers.

Epist. 126. Enfin saint Bernard écrivit sur ce sujet une grande lettre à quatre évêques d'Aquitaine; sçavoir ceux de Limoges, de Poitiers, de Perigueux & de Saintes: où il décrit ainsi la conduite de Gerard d'Angoulesme. Dans la lettre qu'il a écrite depuis peu au chancelier, il demande la légation d'une maniere basse & indigne; & plût à Dieu qu'il l'eût obtenuë: il n'eût gueres nui qu'à lui-même. Voïez ce que fait l'amour de la gloire. La légation est une charge pesante, principalement à un vieillard; & toutefois cet homme si âgé trouve plus de peine à passer sans cette peine le peu de jours qui lui restent. Et ensuite: Il écrit dès premiers au pape Innocent, il demande la légation & ne l'obtient pas: Il se fâche, il quitte le pape & passe au parti de son competiteur, il se vante d'être son légat. S'il ne l'avoit pas demandé auparavant au premier, ou s'il ne l'avoit pas ensuite reçu de l'autre, on pourroit croire que dans sa prévarication il auroit eu quelque autre vûë, quoique mauvaise: mais à present son ambition n'a point d'excuse. C'est qu'après avoir long-temps passé pour grand entre les siens, il rougit de se dégrader; & voilà
Eccl. IV. 25. cette honte criminelle dont parle l'écriture, qui fait que celui qui n'est que terre & cendre craint non-seulement de se soûmettre, mais de ne pas dominer. Déja ce légat fait à son pape de nouveaux évêques chez vous, afin qu'il ne soit pas pape pour lui seul; & il n'attend pas que les évêques soient morts pour leur donner des successeurs, il met de leur vivant des usurpateurs dans leurs sieges: s'appuïant de la puissance tyrannique des seigneurs, injustement irritez contre les évêques de leurs villes.

Est-ce gratuitement que ce légat agit ainsi pour son pape ? Il se vante que ce pape a ajoûté à son ancienne légation, la France & la Bourgogne. Il peut y joindre s'il veut, les Medes & les Perses, & tous les lieux où il mettra le pied, pour se glorifier au moins de vains titres. Il ne voit pas qu'il est la risée de tous ses voisins : semblable à un négociant qui marchande avec plusieurs vendeurs, jusqu'à ce qu'il ait trouvé celui qui lui donne ce qu'il desire au plus bas prix ; il choisit pour pape celui qui veut bien le faire légat. Ainsi Rome ne pourra avoir de pape à moins que tu ne sois légat : d'où te vient ce privilege dans l'église de Dieu ? Tant que tu as eu quelque esperance d'obtenir d'Innocent la grace que tu lui demandois impudemment, il étoit saint & pape dans tes lettres : comment donc l'accuses-tu maintenant d'être schismatique ? Sa sainteté & sa dignité se sont-elles évanoüies avec ta vaine esperance ? Hier il étoit catholique & souverain pontife : aujourd'hui c'est un méchant, un schismatique, un seditieux. Hier c'étoit le saint pere Innocent, aujourd'hui c'est Gregoire diacre de saint Ange. C'est ressembler à ce juge inique, qui n'avoit ni crainte de Dieu, ni égard pour les hommes. *Luc.* XVIII. 2.

Saint Bernard dépeint ensuite l'ambition, qui se décrie à mesure qu'elle se découvre, & ne réussit que par le secours de l'hypocrisie : puis venant au fond de la question du schisme, il parle ainsi du prétendu pape Anaclet : Celui-là n'est-il pas l'homme de peché : qui après l'élection canoniquement faite par les catholiques, a usurpé le lieu saint, non comme saint, mais comme le plus éminent ? qui l'a usurpé, dis-je, par le fer & le feu, à force d'argent, sans merite & sans vertu, & qui s'y maintient de même. Car l'élection dont il se vante n'en est qu'une om-

bre & un prétexte pour couvrir la malice de ses partisans. On peut l'appeller élection, mais impudemment & faussement. Car la maxime ecclesiastique est constante, qu'après une premiere élection il ne peut y en avoir une seconde. Supposé donc qu'il eût manqué quelque formalité à la premiere, comme prétendent les ennemis de l'unité, falloit-il proceder à une autre élection, sans avoir auparavant examiné la premiere & l'avoir cassée juridiquement? C'est pourquoi ceux-là sont les plus coupables, qui se sont pressez, contre la défense de l'Apôtre, d'imposer les mains à ce téméraire usurpateur : ils sont les auteurs du schisme.

Au reste, ils demandent à present le jugement qu'ils devoient attendre auparavant ; & ils nous offrent à contre-temps la justice qu'ils ont refusée quand on leur offroit : afin que si on la leur refuse vous paroissiez injustes ; & que si on l'accepte, la contestation apporte un délai pendant lequel il puisse arriver quelque chose. Vous défiez-vous de votre droit, & ne craignez-vous point que le mal augmente, quelque issuë que la cause puisse avoir? Quoiqu'il en soit du passé, disent-ils, nous demandons maintenant audience, nous sommes prêts à subir le jugement : C'est une fuite. Ils n'ont plus autre chose à dire pour séduire les simples & armer les mal intentionnez. Dieu a déja jugé, non par une sentence, mais par l'évidence du fait. Ce jugement de Dieu a été reconnu & approuvé par les archevêques Gautier de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Salsbourg. Il a été reconnu & suivi par les évêques Ecbert de Munster, Hildebrand de Pistoye, Bernard de Pavie, Landulfe d'Ast, Hugues de Grenoble, Bernard de Parme. La sainteté & l'autorité de ces prélats, respectable à

leurs ennemis mêmes nous a facilement persuadé de les suivre, nous qui leur sommes si inférieurs en merite & en rang, dussions nous nous égarer avec eux. Je ne parle point de tous les autres archevêques & évêques de Toscane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, d'Aquitaine, des Gaules & des Espagnes, & de toute l'église Orientale.

Tous de concert ont rejetté franchement Pierre de Leon, & ont reçû Gregoire pour pape sous le nom d'Innocent: sans être ni gagnez par argent, ni séduits par artifice, ni attirez par affection de la parenté, ni forcez par la crainte de la puissance seculiere: mais obéissant à la volonté de Dieu, qu'ils n'ont ni ignorée ni dissimulée. Je ne nomme en cette lettre aucun de nos prélats, parce que je ne pourrois les y comprendre tous, ni en nommer quelques-uns sans soupçon de flaterie. Mais je ne dois pas omettre les saints qui sont morts au monde, & ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les Camaldules, ceux de Vallombreuse, les Chartreux, ceux de Clugni & de Marmoutier, mes confreres de Citeaux, ceux de S. Etienne de Caën, de Tiron, & de Savigni: enfin toutes les communautez regulieres de clercs & de moines sont attachées à Innocent à la suite de leurs évêques.

Que dirai-je des rois & des princes de la terre? ne reçoivent-ils pas tous Innocent unanimement avec leurs sujets? y a-t-il enfin quelque homme distingué par sa vertu & sa réputation, en quelque rang que ce soit, qui ne soit du même avis? & ceux-ci toutefois s'opiniâtrent encore à reclamer. Ils appellent en cause toute la terre, & veulent qu'elle entre en jugement avec leur petit nombre. Qui pourroit, je vous prie, assembler une si grande multitude de prélats & de seigneurs, pour ne pas dire de

peuple ? qui pourroit persuader à tant de milliers de saints personnages de détruire ce qu'ils ont édifié & se rendre prévaricateurs ? quel lieu seroit assez grand & assez sûr pour une telle assemblée ? car c'est l'affaire de toute l'église & non d'un particulier. Vous voïez que vous chicanez votre mere, en lui demandant l'impossible, & vous forgez des chaines pour ne pas rentrer dans son sein.

Mais soit : que Dieu change d'avis, je parle humainement, qu'il révoque sa sentence, qu'il assemble un concile de toute la terre ; quels juges se donneront-ils ? car tous ont pris parti & ne conviendront pas aisément de juges : ainsi on ne se sera assemblé à si grands frais que pour disputer. Je voudrois sçavoir encore à qui l'antipape voudra cependant confier Rome, qui lui a tant coûté à acquerir, qu'il possede avec tant de faste, qu'il craint tant de perdre. Cependant le monde entier se seroit assemblé inutilement, si l'antipape perdoit sa cause sans perdre Rome ; & d'ailleurs le pape ne peut entrer en cause tant qu'il demeure dépoüillé ; ni les loix ni les canons ne l'y obligent. Il s'agit lequel des deux doit plûtôt être reconnu pour pape : si l'on compare les personnes, je dirai sans medisance & sans flaterie, ce que l'on dit par tout, que la réputation d'Innocent ne craint pas même ses ennemis ; & que celle de l'autre n'est pas en sûreté même chez ses amis. Si vous examinez les élections, celle du nôtre est la plus pure, la plus raisonnable & la premiere. Le temps est certain, les deux autres points se prouvent par le merite & la dignité des électeurs. Vous trouverez, si je ne me trompe, que c'est la plus saine partie des évêques, des cardinaux, diacres & prêtres, qui ont le principal interêt à l'élection du pape, & en nombre suffisant pour élire selon

lès canons. Pour la consecration, n'avons-nous pas l'évêque d'Ostie à qui elle appartient specialement ? Saint Bernard conclut sa lettre, en exhortant les évêques d'Aquitaine à résister courageusement aux schismatiques, sur tout à l'évêque d'Angoulesme.

XVII. Vulgrin archev. de Bourges pour Innocent.

Patr. Bituric. c. 62, t. 2. Lib'. Lab. p. 93.

Ils lui résisterent en effet, comme il paroit par les lettres adressées à Vulgrin archevêque de Bourges par trois d'entre eux Guillaume de Saintes, Guillaume de Perigueux, & Guillaume de Poitiers. Ils avoient recours à ce prélat comme primat d'Aquitaine, parce que Gerard lui-même avoit envahi le siege de Bourdeaux leur métropole. L'évêque de Saintes donne avis a l'archevêque, que Gerard soûtenu par le prince a chassé de leurs sieges, l'évêque de Poitiers & celui de Limoges, & y en a intrus d'autres. Mais, ajoûte-t-il, il ne les a pas sacrez; parce qu'il n'a pû avoir d'évêques. Il a aussi chassé de son monastere l'abbé de saint Jean d'Angeli. Il nous a tellement rendus odieux à notre prince, parce que nous n'avons pas voulu sacrer ses intrus; que nous & nos chanoines avons été contraints de sortir de la ville & d'abandonner nos maisons. Mais Dieu a permis que ce scelerat passant par notre diocese, a été pris par Aimar brave chevalier notre beau-frere, qui le tient prisonnier.

C'est pourquoi nous vous prions d'écrire à l'église de Bourdeaux, qui l'a élû archevêque, & aux évêques d'Agen, de Perigueux, de Poitiers, de Limoges, & à nous pour nous défendre de lui obéir, & casser son élection faite par la violence du comte, sans le consentement des suffragans; & nonobstant l'opposition formelle de l'évêque d'Agen. Que vous donniez l'absolution à ceux qui l'ont pris, & excommuniez ceux qui feront quelque violence pour le

délivrer. Enfin, que vous ordonniez aux évêques nos confreres d'aider Aimar d'argent & d'autres secours pour se défendre contre notre prince & le comte d'Angoulesme.

L'évêque de Perigueux prie l'archevêque de Bourges au nom de toute la province, de les assurer qu'il demeure ferme dans l'obéissance du pape Innocent ; & qu'il les protegera pour ce sujet, & leur procurera la protection du roi de France. L'évêque de Poitiers prend le titre d'exilé pour la justice, & prie l'archevêque d'excommunier de nouveau Gerard & ses complices. L'archevêque de Bourges écrivit, suivant leur desir, aux quatre évêques d'Agen, de Poitiers, de Perigueux & de Saintes : qui avec celui d'Angoulesme, étoient alors tous les suffragans de Bourdeaux. La lettre est aussi adressée au peuple & au clergé de Bourdeaux ; & il les exhorte tous à demeurer fermes dans l'obéissance du pape Innocent, à mépriser les menaces des princes & la persécution qu'ils pourront souffrir pour une si juste cause, & à résister de tout leur pouvoir à Gerard d'Angoulesme schismatique manifeste. Dans une seconde lettre il leur marque que le pape Innocent est reconnu par les rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, de Jerusalem, & presque par tous les princes du monde ; & que Gerard a été condamné & déposé au concile de Reims.

Le duc d'Aquitaine étoit le seul au-deçà des Alpes, qui soûtint le parti de l'antipape : &
Ep. 127. saint Bernard lui écrivit vers le même temps au nom de Hugues duc de Bourgogne son parent, pour l'exhorter à quitter le schisme. Dans cette lettre il dit entre autres choses, parlant des schismatiques : Ils ont le duc de Poüille, mais c'est le seul prince, encore l'a-t-on gagné par

le ridicule appast d'une couronne usurpée. Au reste, quelles sont les vertus & les bonnes qualitez qu'ils publient de leur pretendu pape, pour nous exciter à le favoriser ? si ce que l'on en dit par tout est veritable, il n'est pas digne de gouverner un village : si ces bruits sont faux, il convient toutefois au chef de l'église d'avoir non-seulement les mœurs bonnes, mais la réputation entiere.

XVIII. Traité d'Arnoul de Sées contre les schismatiques. *tom. 2. Spicil. p. 336.*

Nous apprenons ce que l'on disoit alors contre l'antipape Anaclet, par un traité d'Arnoul archidiacre de Sées & depuis évêque de Lisieux, adressé à Geoffroi évêque de Chartres & légat du pape Innocent. Arnoul étoit alors en Italie, où le desir d'apprendre les loix Romaines l'avoit conduit : c'est pourquoi ne pouvant rendre d'autre service à l'église pendant son absence, il écrivit ce traité : où il examine toute l'affaire du schisme ; & parle premierement de Gerard d'Angoulesme, puis de Pierre de Leon, & enfin du pape Innocent. Quant à Gerard, il dit que la bassesse de sa naissance & la pauvreté de ses parens, l'obligerent à quitter la Normandie & passer en un païs étranger, c'est-à-dire en Aquitaine ; & qu'il fut élû évêque non par son merite, mais par hasard : parce que deux partis divisez ne trouverent point d'autre moïen de finir & de faire une élection. Tu fis, lui dit-il, bâtir une église pour avoir un prétexte d'amasser de l'argent : tu élevas aux dignitez ecclesiastiques tes neveux, gens sans lettres & sans merite, & leur confias le gouvernement de l'église. Tu donnois les autres benefices à ceux qui avoient le plus d'argent, & ne faisois ni dedicaces d'églises, ni benedictions d'autels, ni ordinations, sans en tirer quelque profit. Il vient ensuite à la légation de Gerard, qui lui donnoit jurisdiction sur

c. 1.

c. 2.

cinq archevêchez. Il convient qu'il avoit de l'habileté pour les affaires, de la science & de l'éloquence : mais il prétend qu'il abusa de son pouvoir pour contenter son avarice & son ambition, assemblant des conciles sans besoin pour avoir le plaisir d'y présider ; & avilissant la dignité de ces saintes assemblées.

a. 3. Quant à Pierre de Leon, l'auteur dit que le Juif son aïeul aïant amassé des richesses par ses usures, se fit chrétien pour devenir plus puissant ; & que Pierre dont il étoit question, portoit encore sur son visage les marques de son origine. Il fut, ajoûte-t-il, envoïé en France, pour acquerir la bienveillance de la nation, par la conformité des mœurs & du langage ; & s'étant étrangement décrié pendant sa jeunesse par son insolence & ses débauches : il entra à Clugni, pour couvrir l'infamie de sa vie passée, par la réputation de ce monastere, le plus illustre des Gaules. Etant devenu cardinal par le credit de sa famille, il fut envoïé en diverses légations où il ne songeoit qu'à satisfaire sa cupidité & vivoit avec un luxe scandaleux : deux grands repas par jour, des viandes exquises & parfumées, une profusion qui épuisoit les revenus des évêques & des abbez; encore pilloit-il les ornemens des églises. Enfin on l'accusoit des débauches les plus abominables, d'avoir eu des enfans de sa propre sœur, & de mener avec lui une fille déguisée en homme. Telle étoit la réputation de l'antipape Anaclet.

XIX.
Fin d'Hildebert archevêque de Tours.
Vita.

La lettre de saint Bernard à Hildebert archevêque de Tours ne fut pas sans effet, & ce prélat demeura attaché au pape Innocent le reste de sa vie, qui ne fut pas long. Car il mourut dans une heureuse vieillesse le dix-huitiéme de Novembre de l'année 1133. ou de la suivante. Il est celebre par ses écrits, qui sont

ses lettres au nombre de cent trente, cent quarante sermons, la vie de sainte Radegonde & celle de saint Hugues de Clugni, quelques traitez moraux & théologiques, & grand nombre de poësies. Il avoit aussi commencé un recueil de canons; & quelques-uns lui attribuent la préface qui se trouve à la tête de celui d'Ives de Chartres. *lib.* 11. *ep.* 53. *al.* 83.

Foulques Rechin comte d'Anjou, aïant fait vœu d'aller en pelerinage à S. Jacques, Hildebert lui en écrivit ainsi: Je ne nie pas que ce ne soit un bon dessein, mais quiconque est chargé du gouvernement, est attaché à un devoir qu'il ne peut quitter que pour quelque chose de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le pere de famille distribuë à ses serviteurs, aucun docteur ne compte celui de courir par le monde; & saint Hilarion étant près de Jerusalem, n'y alla qu'une fois; pour ne pas paroître mépriser les lieux saints. Hildebert represente ensuite au comte qu'il se met en peril en passant par les places du duc d'Aquitaine son ennemi; & que le roi d'Angleterre désapprouve ce voïage. Puis il continuë: Vous me direz peut-être: J'ai fait un vœu, & je me rends coupable si j'y manque. Mais considerez que c'est vous qui vous êtes engagé à ce vœu, & que c'est Dieu qui vous a imposé une charge: voiez si le fruit que vous retirerez de ce voïage, recompensera la perte de l'interruption de vos devoirs. Si ce dernier bien est sans comparaison plus grand, comme on ne le peut nier: demeurez dans votre palais, vivez pour votre état, rendez justice, protegez les pauvres & les églises. *lib.* 1. *ep.* 15. *al.* 59.

Dans une autre lettre il parle ainsi au pape Honorius II. Je vous supplie de ne pas prendre en mauvaise part ce que je vous écris par *11. ep.* 41. *al.* 82.

pure necessité & pour la justice. Nous n'avons point appris au-deçà des Alpes, & nous ne trouvons point dans les maximes ecclesiastiques, que l'église Romaine doive recevoir toutes sortes d'appellations indifferemment; & si on établit cette nouveauté, l'autorité des évêques perira, & la discipline de l'église n'aura plus aucune vigueur. Qui sera le ravisseur, qui étant menacé d'anathême, n'appellera pas aussi-tôt? qui sera le prêtre, qui ne continuëra pas sa vie scandaleuse à l'abri d'un appel frustratoire? les sacrileges, les pillages, les adulteres inonderont de toutes parts, tandis que les évêques auront la bouche fermée par des appellations superfluës. Et ensuite : Je sçais & toute l'église l'enseigne, que le secours de l'appellation est dû à ceux qui sont blessez par un jugement, qui tiennent leurs juges pour suspects, ou qui craignent la violence d'une multitude emportée; sur quoi il cite une fausse decretale du pape saint Corneille: mais il soûtient qu'il faut rejetter les appellations frivoles, qui ne tendent qu'à retarder le jugement.

Dans une autre lettre Hildebert blâme un prêtre, qui avoit fait donner la question à un homme qu'il soupçonnoit lui avoir pris de l'argent : apparemment un homme de condition servile. Il dit que cette procedure convient aux cours seculieres & non à la discipline de l'église, qu'il ne sied pas à un prêtre d'être bourreau, & qu'il doit plûtôt laisser un coupable impuni, que de faire souffrir un supplice certain pour un crime incertain. Surquoi il cite la lettre de saint Augustin à Macedonius.

Aug. ep. 153. al. 54. *Sup. liv. LXII. n. 52.*

L'évêque de Chartres avoit interdit un prêtre pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui le vouloit tuer. Après que ce prêtre eut été sept ans separé du saint autel, l'évêque

de Chartres consulta Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit, qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre sa vie : alleguant sur ce sujet l'autorité de saint Ambroise. *ep. 60.* *111. Off. 6. 4.*

Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine & de discipline. Quoiqu'il eût été disciple de Berenger, il parle très-correctement de l'eucharistie, & dit : Nous ne devons pas douter que par les paroles sacrées de la benediction du prêtre, le pain ne soit changé au vrai corps de Notre-Seigneur ; en sorte que la substance du pain ne demeure point. Il se sert même du mot de transubstantiation ; & on ne trouve personne qui l'ait emploié avant lui. *Ser. 38. p. 422.* *Ser. 93. p. 689.*

Touchant la grace il dit : Etant réparé & reconcilié par la grace du nouvel homme ; tu tombes tous les jours, & toutefois la grace secourable ne t'abandonne point. Et ailleurs : La grace de Dieu est très-officieuse envers les hommes, & comme engagée par serment à les secourir. Et ensuite : Si la créature n'est pas juste, c'est sa faute, non celle de Dieu. Il veut que tous les hommes soient sauvez ; & pour ôter toute excuse, il leur prépare sa grace qui les soûtient ; il distribuë des moïens pour les aider, il offre des recompenses pour les exciter, il menace pour les intimider. *Ser. 111. p. 772.* *Lib. 1. ep. 16. p. 91.*

Sur la penitence il dit, que l'on doit se confesser avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'est renverser l'ordre, de punir les pechez avant que de les confesser, que les penitens demeuroient hors de leurs maisons : que quelquefois on les reconcilioit avant la fin de leur penitence, pour communier à Pâques avec le reste des fideles. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Trépassez. *Ser. 18. p. 301.* *eod. p. 198.* *Serm. 34. p. 394.* *Serm. 85. p. 650.*

p. 2109. Entre les traitez d'Hildebert le plus considerable est celui qui contient en abregé un corps entier de theologie, & qui semble avoir servi de regle & de modele à ceux qui ont ensuite

c. 12. traité cette science par methode. Il est divisé en quarante-un chapitres, & l'auteur y traite premierement de la foi, puis de l'existence & de l'unité de Dieu, de la trinité & des princi-

c. 24. paux attributs. Delà il passe à l'incarnation, puis aux anges & à l'ouvrage des six jours : ensuite à la création de l'homme, à son premier état, & sa chute, puis au peché en general.

c. 40. Enfin il vient aux sacremens : mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il avoit dit des sacremens en particulier. Ce traité est composé avec beaucoup de netteté & de précision, & les preuves y sont bien choisies.

XX. Exemption de dîmes à Cisteaux. Petr. Clun. 1. epist. 18. ep. 25. tom. 3. Spicil. p. 152.

Le pape Innocent aïant séjourné en France environ dix-huit mois & imposé une collecte d'argent pour les frais de son voiage, reprit le chemin d'Italie au printemps de l'année 1132. Il celebra à Clugni la fête de la purification de Notre-Dame, & y reçut les lettres d'obédience de Guillaume patriarche de Jerusalem. Il confirma les privileges de Clugni, particulierement l'immunité du lieu & la sûreté contre les violences : comme il paroît par deux bulles, l'une adressée à l'abbé Pierre, dattée de Vienne le second jour de Mars, l'autre dattée de Valence le huitiéme du même mois, & adressée à tous les evêques. Mais en même temps ce pape accorda à saint Bernard en considération des services qu'il avoit rendus à l'église pendant ce schisme, un privilege tant pour sa maison de Clairvaux, que pour tout l'ordre de Cisteaux, où il dit entre autre choses : Nous ordonnons que personne ne présume de vous demander ou recevoir de vous les dîmes des terres que vous & tous les

ap. Bern. p. 352.

freres de votre congregation cultivez de vos propres mains & à vos dépens, ni les dimes de vos bestiaux. Ce privilege est datté de Lyon le dix-sept de Février 1131. & causa dans la suite de grands differends entre les moines de Cisteaux & les autres particulierement ceux de Clugni.

L'abbaie du Miroir, fille de Cisteaux dans le diocese de Lyon, aiant été fondée la même année 1131. les moines de Gigni, un des principaux membres de Clugni, leur demanderent les dimes; & comme ils les poursuivoient à cet effet, le pape Innocent menaça d'interdire l'église de ceux de Gigni, s'ils ne se désistoient dans quarante jours, & en écrivit à l'abbé de Clugni. L'abbé se plaignit au pape que cette conduite étoit extraordinaire & préjudiciable à son ordre. Nous paions, dit-il, les dimes non-seulement à des moines & à des chanoines, mais à des curez & à des gentilshommes; pourquoi ne les recevrons-nous pas aussi des autres? J'en ai donné en quelques lieux aux freres de Cisteaux: mais Dieu merci eux & les autres religieux sont tellement augmentez par tout dans notre voisinage, que si nous leur remettons à tous les dimes, il faut perdre la dixiéme partie de nos religieux; ou même en quelques lieux abandonner nos maisons. Nous vous supplions donc que vos nouveaux enfans ne chassent pas les anciens: autrement si notre église perd ses droits, elle ne me gardera pas non plus.

Lib. 1. ep. 33.

Il écrivit encore plus fortement sur ce sujet au chancelier Aimeri. Il lui represente la dignité du monastere de Clugni & la protection singuliere qu'il a reçuë du saint siege depuis sa fondation; puis il ajoûte: Qui a jamais oüi dire que le pape ait dépoüillé de son droit, je ne dis pas une telle église, mais la moindre femme par sa seule volonté sans connoissance de cause?

1. ep. 34.

& que l'on ait fait passer le bien des uns aux autres sans le consentement des proprietaires? Si les Cisterciens ont quelques nouveaux privileges, nous en avons de la même source de plus anciens & en plus grand nombre. Mais, dit-on, ils sont pauvres, & vous étes riches. Que l'on compare nos revenus & nos dépenses, & que l'on juge qui sont les plus riches. Mais soit, s'ils ont besoin d'aumónes, s'ensuit-il qu'ils doivent prendre le bien d'autrui? Je leur ai donné quelques dîmes quand ils les ont demandées par charité, mais autre chose est de nous les ôter par force. Et ensuite, parlant du pape : Ses ennemis nous insulteront comme ils ont commencé de faire ; & nous diront : Voilà votre pape, que vous avez choisi au préjudice de votre confrere. Gardez-le bien, vous avez la recompense que vous meritez. Ce confrere est Pierre de Leon qui avoit été moine de Clugni.

epist. 35. L'abbé Pierre écrivit aussi sur ce sujet au chapitre general de Cisteaux. Il commence par leur representer l'estime & l'affection qu'il a toûjours eue pour leur congregation naissante, puis il répond à leurs objections : il n'est pas juste, dites-vous, que des étrangers prennent les dîmes de nos travaux. Mais nos peres en ont toûjours usé ainsi : ce ne sont pas seulement les laïques qui paient les dîmes, les églises les paient aux églises, les monasteres aux monasteres ; & non seulement du travail des païsans, mais du leur. Vous perdrez plus, ajoûte-t-il, par la diminution de votre réputation, qu'en abandonnant un si petit profit : tout le monde vous admiroit, & vous passerez pour interessez. Il vaudroit mieux souffrir votre pauvreté, qu'exciter ce scandale & alterer la charité. Ces lettres furent sans effet : l'affaire particuliere de Gigni & la querelle generale des dîmes s'aigrirent de plus en plus, & eurent de fâcheuses suites.

v. Bern. ep. 283. *v. Mabill. præf. in. S. Bern. n.* 48.

XXI. Le pape en Italie. *Acta ap. Bar. 1132.*

Le pape Innocent aïant passé à saint Gilles en Provence, entra en Lombardie par les montagnes de Genes, & celebra à Ast la fête de Pâques, qui cette année 1132. étoit le dixiéme d'Avril. De-là il vint à Plaisance, où il appella les évêques & les autres prélats de Lombardie, de la province de Ravenne & de la basse Marche & tint avec eux un concile. Cependant le roi Lothaire vint en Lombardie avec une armée, comme il avoit promis, & celebra la féte de Noël à Medhine dans la Marche Trevisane. Il menoit avec lui saint Norbert : qui en ce voïage fit la fonction de chancelier d'Italie; parce que le siege de Cologne étoit vacant. Lothaire tint à Roncaille une assemblée generale avec le pape & les Lombards touchant l'état de l'église & de l'empire. Le pape passa outre, & entrant en Toscane il vint à Pise, où aïant appellé les Genois il les accommoda avec les Pisans: leur faisant faire serment de part & d'autre qu'ils s'en tiendroient à son jugement touchant la guerre qui s'excitoit entre eux ; & il leur ordonna de vivre désormais en paix. Saint Bernard qui avoit suivi le pape en ce voïage, fut le médiateur de cette paix, pour laquelle il fut envoïé à Genes, & y parla si efficacement, qu'il conclut l'affaire presque en un jour. Il refusa alors encore une fois l'évêché de Genes.

Chr. Mag. M. S.

Deb. M. S. Bern. ep. 129.

Pour éteindre entierement cette guerre & recompenser la fidelité de la ville de Genes, le pape Innocent l'érigea en archevêché : accordant le pallium à Syrus son évêque, lui donnant pour suffragans trois évêques de l'isle de Corse, & l'affranchissant lui-méme de toute sujetion, c'est-à-dire de la jurisdiction do l'archevéque de Milan, dont jusques alors il avoit été suffragant : ensorte que le nouvel archevêque de Genes ne dépendroit que du pape, & ne seroit sacré que

AN. 1133. par le pape comme celui de Pise. C'est ce qui paroit par la bulle du dix-neuviéme de Mars 1133. Ainsi Innocent II. corrigea ce qu'avoit fait Urbain II. en 1092. donnant l'isle de Corse entiere à la ville de Pise, & soûmettant à son archevéque tous les évéques de cette isle: ce qui avoit excité une grande jalousie entre ces deux puissantes villes.

Ap. Ughel. t. 4. p. 1187. Ibid. t. 3. p. 423. Sup. liv. LXIV. n. 8.

Le pape Innocent attendoit à Pise le roi Lothaire, qui étant arrivé en Toscane, eut encore une conference avec lui; & ils convinrent de marcher inceſſamment à Rome. Le roi alla par le grand chemin, le pape le long de la côte jusques à Viterbe. Le roi celebra la Pâque à saint Flavien, à douze milles de Rome. C'étoit le vingt-sixiéme de Mars: puis s'étant joint avec le pape, ils paſſerent par la Sabine, & camperent près l'église de sainte Agnés, où Thibaud prefet de Rome & d'autres nobles vinrent le recevoir. Ils entrerent ainsi dans Rome le premier jour de Mai. Le pape logea au palais de Latran, & le roi dont l'armée n'étoit que de deux mille chevaliers, campa sur le Mont-Aventin. Cependant les Pisans & les Genois vinrent au secours du pape Innocent avec une armée navale, & lui soûmirent Civitavecchia & toute la côte. Saint Bernard qui étoit avec le pape, écrivit alors au roi d'Angleterre, à qui il marque l'état des choses, pour l'exciter à secourir le pape qu'il avoit reconnu de si bonne grace.

Acta ap. Baron. Chr. Mag. deb. M. S. epist. 138.

Le roi Lothaire écrivit auſſi une lettre à tous les rois, les évéques, les princes, & generalement à tous les fideles, où il dit en substance: Dieu nous aïant établi défenseur de la sainte église Romaine, nous sommes allez pour la délivrer accompagnez d'évéques, d'abbez, de princes & de seigneurs; & allant à Rome, nous

t. 2. Spicil. p. 480.

nous avons souvent reçû des députez du schismatique Pierre de Leon, qui prétendoient qu'on ne devoit pas l'attaquer à main armée, ni lui refuser audience, puisqu'il étoit prêt à comparoitre en jugement. Nous l'avons fait sçavoir aux évêques & aux cardinaux qui étoient avec le pape Innocent; & ils nous ont répondu, comme bien instruits des canons, que l'église universelle aïant déja prononcé sur ce sujet & condamné Pierre de Leon, aucun particulier ne pouvoit s'en attribuer le jugement. AN. 1133.

Nous avons donc mené glorieusement à Rome le pape Innocent, & l'avons rétabli dans la chaire de Latran. Cependant nous campions sur le mont Aventin, où Pierre de Leon n'a cessé de nous solliciter, jusques à nous offrir pour sûreté des forteresses & des ôtages. Voulant donc rétablir la paix dans l'église sans effusion de sang, nous avons communiqué ces propositions à ceux qui étoient avec le pape Innocent, qui de leur côté nous ont offert des ôtages & des places. Alors l'autre parti voulant gagner du temps, nous a amusez quelques jours par de vaines promesses; mais comme ils ne les accomplissoient point, après les avoir plusieurs fois avertis, ils ont été enfin condamnez comme criminels de leze-majesté divine & humaine par les seigneurs de notre cour; sçavoir Norbert de Magdebourg notre chancelier, Adalberon de Brême, & les autres qui y sont nommez.

XXII. Lothaire couronné empereur. *Otto. VII. Chr. c. 18.*

Le pape couronna empereur le roi Lothaire & la reine Richilde son épouse dans l'église du Sauveur à Latran, & non dans l'église de saint Pierre, parce que l'antipape Anaclet en étoit le maître. C'étoit le quatriéme de Juin, troisiéme dimanche d'après la Pentecôte. Avant le couronnement, Lothaire fit serment au pape,

& le pape lui donna l'usufruit des domaines de
AN. 1133. la comtesse Mathilde, pour lui, sa fille & son
Dipl. ap. Baron. gendre Henri duc de Baviere ; l'acte est datté du huitiéme de Juin. L'antipape cependant se
Vita S. Bern. l. 2. c. 2. tenoit à couvert dans les hauteurs & les tours, d'où il incommodoit par ses machines les gens
Order. lib. 13. p. 897. de Lothaire, sans permettre aux siens d'en venir aux mains avec eux. Il refusa opiniâtrement toute conference avec ce prince, & ne voulut écouter aucun conseil sur son état, ne révoquant point en doute son droit. Ainsi Lothaire fut contraint de se retirer après sept semaines de séjour ; n'aïant pas assez de forces pour prendre le château saint Ange & les autres forteresses de l'antipape, bien loin de pouvoir attaquer le roi Roger son protecteur. Lothaire n'avoit pas même de quoi faire subsister sa petite armée. Il fut donc réduit à retourner en Allemagne, & celebra à Virsbourg la nativité de la Vierge. Le pape Innocent ne se trouvant plus en sûreté à Rome, après son départ, revint à Pise. Sur quoi S. Bernard écrivit à cette
Epist. 130. ville, pour la feliciter du secours & de la retraite qu'elle donnoit au pape ; ce qui l'élevoit en quelque maniere à la dignité de Rome.

Vita ap. Boll. c. 18. S. Norbert qui suivoit l'empereur, étant revenu à Magdebourg, tomba malade peu de temps après. Son corps étoit depuis long-temps affoibli par les austeritez de la penitence ; mais il acheva de succomber à la fatigue du voïage, au changement d'air, & au mouvement continuel. Il fut quatre mois malade, & mourut le mercredi de la Pentecôte sixiéme de Juin 1134. aïant gouverné l'église de Magdebourg pendant huit ans, & en aïant vécu environ cinquante. L'église honore sa memoire le jour de sa mort, mais il n'a été canonisé qu'en 1582. par le pape Gregoire XIII.

En France le couronnement du jeune roi Loüis avoit irrité quelques seigneurs, qui prétendoient augmenter leur pouvoir après la mort du pere; & quelques prélats, qui vouloient s'attribuer l'élection & le couronnement du roi. Loüis le Gros voïant ces entreprises, qui tendoient à ôter la couronne de sa famille, en voulut prendre vangeance; & l'on attribua à son indignation deux meurtres fameux, qui furent commis assez près l'un de l'autre. Jean III. évêque d'Orleans, qui étoit fort âgé, aïant quitté son évêché, Hugues doïen de la même église fut élu pour lui succeder : mais comme il revenoit de la cour du roi, il fut tué en chemin, & le siege d'Orleans demeura long-temps sans évêque.

AN. 1133.

XXIII. Thomas de S. Victor tué. *Order. l. 13. p. 895.*

Etienne évêque de Paris étoit allé à Chelles du consentement du roi, & même à sa priere, pour corriger & regler les religieuses. Il avoit pris avec lui l'abbé de S. Victor, celui de S. Magloire, le sous-prieur de S. Martin, & plusieurs autres, moines, chanoines & clercs. En revenant, comme ils passoient près du château de Gournai, ils furent attaquez par les neveux de Thibaud archidiacre de Paris, vassaux du seigneur de Gournai, qui avoit dressé à l'évêque une embuscade sur le chemin. Ils vinrent fondre l'épée à la main sur cette troupe désarmée; & sans respecter ni la sainteté du jour qui étoit un dimanche, ni la qualité des personnes consacrées à Dieu ; ils massacrerent Thomas prieur de saint Victor entre les mains de l'évêque, le menaçant lui-même de mort s'il ne se retiroit promptement. Mais il se jetta courageusement au milieu de leurs épées, & retira de leurs mains le prieur demi mort, & horriblement déchiré, l'exhortant à se confesser & à pardonner à ses meurtriers. Il le fit de

epist. in not. fusior. ad ep. 158. S. Bern. & to. x. conc. p. 975.

An. 1133. bon cœur, demanda la rémission de ses pechez avec grande componction, reçut le viatique, protesta devant tout le monde qu'il mouroit pour la justice, & rendit ainsi l'esprit. Ce meurtre fut commis le vingtiéme d'Aoust 1133.

L'évêque de Paris publia un mandement adressé à ses archiprêtres, par lequel il excommunia les auteurs de ce meurtre, leurs complices, ceux qui leur donneroient retraite, ou qui communiqueroient avec eux ; s'en reservant à lui seul l'absolution. Ensuite frappé de l'horreur de cet attentat, & ne se croïant pas lui-même en sûreté, il se retira à Clairvaux ; d'où il écrivit à Geoffroi évêque de Chartres légat du saint siege, une lettre où il lui raconte ce funeste accident, le priant de se rendre à Clairvaux, pour déliberer ensemble sur les moïens d'en prévenir les suites. Geoffroi vint à Clairvaux suivant cette lettre ; & par son autorité de légat, manda aux archevêques de Reims, de Roüen, de Tours & de Sens, & à leurs suffragans, de se rendre à Joüarre dans le diocese de Meaux, pour y tenir un concile. Comme les prélats y étoient assemblez, ils reçurent une lettre de Hugues évêque de Grenoble, successeur de saint Hugues & de Guigue prieur de la Chartreuse, qui les exhortoient à faire justice du meurtre de Thomas ; ce qu'ils firent, & frapperent d'excommunication les coupables.

S. Bernard étoit alors à Clairvaux au retour d'Allemagne, où il étoit allé faire la paix entre l'empereur Lothaire & les neveux de son predecesseur, Conrad & Frederic. Comme on eût avis que l'archidiacre de Paris s'étoit adressé au pape, prétendant se justifier de ce meurtre ; le Epist. 158. S. abbé lui écrivit, de peur qu'il ne se laissât surprendre. Et parce que l'archidiacre disoit

pour sa défense, qu'il n'avoit pas tué le prieur : S. Bernard soûtient que c'est lui qui l'a fait tuer par ses neveux. Il le haïssoit, dit-il, & le menaçoit de mort, à cause des exactions illicites sur les prêtres, qu'il ne pouvoit plus exercer à son ordinaire à l'occasion de son archidiaconé, parce que Thomas s'y opposoit avec zele & industrie. Plusieurs personnes dignes de foi témoignent maintenant avoir oüi ses menaces. Enfin qu'il dise, s'il le peut, quel autre sujet ont eu ses neveux de porter leurs mains sacrileges sur ce saint prêtre. S'il demeure donc impuni, comme il a l'insolence de se le promettre par votre autorité, lui qui est la cause, & comme presque tous le soupçonnent, l'ordonnateur de ce crime : combien cette impunité produira-t-elle dans l'église d'actions punissables ? L'un des deux arrivera necessairement, ou que l'on n'admettra plus aux dignitez ecclesiastiques aucun des nobles ou des puissans du siecle, ou que les clercs abuseront de leur ministere pour toutes sortes de crimes ; parce que si quelqu'un est assez zelé pour s'y opposer, il s'exposera à être aussi-tôt massacré. Saint Bernard écrivit aussi au pape au nom de l'évêque de Paris, une lettre fort pathetique, il lui represente la perte qu'il a faite en la personne du prieur Thomas, qui lui aidoit à porter le poids de l'épiscopat ; & finit en disant : Si Thibaud Notier, c'est l'archidiacre, a recours à vous, n'aïez point d'égard à ses paroles, jusques à l'arrivée de celui que nous devons envoïer ; qui vous instruira amplement de la verité.

AN. 1133.

epist. 159.

A Orleans Jean intrus dans la dignité d'archidiacre, faisoit aussi des vexations ausquelles s'opposoit le sous-doïen Archembaud & quelques autres du clergé. Archembaud en porta ses plaintes à Henri archevêque de Sens, le siege d'Or-

epist. to. 3. Spicil. p. 153. & c. notæ sus ad ep. 1. & S. Bern.

leans étant vacant, & au pape Innocent ; mais
AN. 1133. enfin l'archidiacre Jean le fit tuer vers le même temps du meurtre de Thomas de saint Victor ;
epist. 161. & saint Bernard en écrivit au pape, l'excitant à faire une justice severe de ces meurtres redoublez. Il seroit très-utile, dit-il, & très-juste, à ce que plusieurs pensent, que les coupables fussent privez par votre autorité de toute dignité ecclesiastique, sans esperance d'être jamais élevez
... epist. 17. à aucune autre. Pierre abbé de Clugni écrivit aussi au pape au sujet de ces deux meurtres d'Archembaud & de Thomas : l'exhortant à les vanger par les peines canoniques, & à confirmer la sentence que les évêques avoient prononcée contre eux dans leur concile. C'est ce que fit le pape Innocent par sa constitution adressée à Rainald archevêque de Reims, Hugues de Roüen, Hugues de Tours & leurs suffragans : où il fait
... x. conc. mention des deux meurtres de Thomas & d'Ar-
p. 977. & chembaud, confirme ce que les prélats avoient
in not. ad ordônné dans le concile de Joüarre, & ajoûte :
epist. S. Mais parce que votre sentence nous paroît trop
Bern. 158. moderée, nous voulons de plus que par tout où les meurtriers seront presens, on ne celebre point l'office divin, & que si quelqu'un les maintient & les favorise, il soit excommunié. Nous ordonnons encore que Thibaud Notier & les autres soient privez des benefices qu'ils ont acquis ou conservez par les crimes de leurs parens.

XXIV. Le pape avoit convoqué un concile à Pise ;
Concile de & saint Bernard y étant appellé, fut obligé de
Pise. faire un second voïage en Italie l'an 1134. Les Milanois avoient suivi le parti de l'antipape
Chr. Bernard. Anaclet & de Conrad, qui s'étoit fait reconnoître roi d'Italie : mais voïant que ce prince avoit fait sa paix avec l'empereur Lothaire par la mé-
ep. 132. 133. diation de saint Bernard : ils prierent le saint abbé de les reconcilier aussi avec l'empereur &

avec le pape Innocent, qui les avoit excommuniez & ôté à leur ville la dignité de métropole. Saint Bernard leur écrivit pour les feliciter de leur retour à l'unité de l'église, & du desir qu'ils témoignoient de rétablir la paix dans le païs : s'excusant de ne pas aller chez eux, parce qu'il étoit pressé de se trouver au concile, & promettant de les satisfaire au retour. AN. 1134.

Etant arrivé à Pise il assista au concile, qui fut grand comme étant composé de tous les évêques d'Occident. Le saint abbé assistoit à toutes les déliberations & à tous les jugemens : il étoit respecté de tout le monde, & on voïoit les évêques attendre à sa porte : mais ce n'étoit pas le faste qui le rendoit de difficile accès, c'étoit la multitude de ceux qui vouloient lui parler : ensorte que malgré son humilité, il sembloit avoir toute l'autorité du pape. En ce concile on excommunia de nouveau Pierre de Leon, & on déposa ses fauteurs sans esperance de rétablissement. Alexandre usurpateur de l'évêché de Liege y fut déposé, & mourut de chagrin peu de temps après qu'il en eut appris la nouvelle. On rapporte aussi à ce concile la canonisation de saint Hugues de Grenoble faite à Pise par le pape Innocent, de l'avis des évêques & des cardinaux : comme il paroît par sa lettre du vingt-deuxiéme d'Avril, adressée à Guigue prieur de la Chartreuse, à qui il ordonne d'écrire la vie du saint, comme en aïant une connoissance particuliere, & Guigue l'executa. *Vita S. Bern. 2. c.* *to. x. conc. p. 190.* *epist. ult.*

Au retour du concile plusieurs prélats étant encore en Toscane, furent attaquez en chemin & maltraitez. Leur troupe étoit grande, composée d'archevêques, d'évêques, d'archidiacres, & d'autres clercs distinguez, d'abbez & de moines. Ils furent dispersez, pillez, blessez, poursuivis l'épée à la main, quelques-uns *Petr. Clun. 1. ep. 27.*

AN. 1134. pris & enfermez dans les châteaux voisins. L'archevêque de Reims après avoir été insulté & blessé, sans respect pour son âge & sa dignité, fut mis en prison : l'évêque de Perigueux fut traité de même. L'archevêque de Bourges & celui de Sens aïant perdu presque tout ce qu'ils avoient, arriverent à grande peine à Pontremoli : mais ils y furent arrêtez pour la seconde fois avec l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Troyes blessé d'un coup de lance, qui l'avoit fait tomber de son cheval, les évêques de Limoges, d'Arras, de Bellai, de Rennes, & d'autres : les abbez de saint Martial de Limoges, de Vezelai, de saint Germain de Paris, de Corbie, de Bourgueil, & plusieurs autres : la ville de Pontremoli étoit remplie de ces prélats. Pierre abbé de Clugni, qui étoit de leur troupe, s'y rendit avec eux, & à leur priere il écrivit au pape Innocent cette lamentable histoire, le priant d'exercer en cette occasion la severité de sa justice ; & d'étendre la punition non-seulement sur les auteurs du crime, mais sur tout le diocese de Lune, dont l'évêque au lieu de les accompagner toute une journée, n'avoit pas fait avec eux une lieuë. Mais les censures ecclesiastiques étoient de foibles armes contre de tels ennemis.

XXV. S. Bernard à Milan. *Vit. lib. II. c. 2. n. 9*

Après le concile de Pise le pape envoïa saint Bernard à Milan où il étoit tant desiré, & avec lui deux cardinaux, Gui évêque de Pise & Matthieu évêque d'Albane pour reconcilier à l'église les Milanois, & les absoudre du schisme où leur archevêque Anselme les avoit engagez. Saint Bernard fit trouver bon aux deux cardinaux de mener avec eux Geoffroi évêque de Chartres, dont il avoit reconnu le merite en plusieurs occasions. Les Milanois vinrent à grandes troupes au-devant du saint abbé jus-

ques à sept milles. Ils lui baisoient les pieds sans qu'il pût s'en défendre, ils arrachoient des poils de ses habits pour servir de remede aux maladies : ils marchoient devant & après avec des acclamations de joie, & le conduisirent ainsi à son logis. On traita en public de l'affaire pour laquelle le saint abbé & les cardinaux étoient venus : toute la ville se soumit, l'église fut reconciliée, & la paix établie entre les peuples. AN. 1134.

Pendant ce séjour de Milan, saint Bernard fit plusieurs miracles, principalement sur des possedez : il les attribuoit à la foi de ce peuple, & le peuple à la vertu du saint abbé. On lui amena une femme connue de tout le monde, tourmentée depuis sept ans de l'esprit malin, le priant de la délivrer. Le saint homme étoit confus de l'opinion qu'on avoit de lui ; & l'humilité lui défendoit d'entreprendre des choses extraordinaires : d'un autre côté il rougissoit d'avoir moins de foi que ce peuple, & craignoit d'offenser Dieu en se défiant de sa toute-puissance : enfin il s'abandonna au Saint-Esprit ; & s'étant mis en priere, il chassa le demon & rendit la femme tranquille. Les assistans transportez de joie & levant les mains au ciel, rendirent graces à Dieu ; & le bruit s'en étant répandu par la ville, la mit toute en mouvement : on s'assembloit de tous côtez, on ne parloit que de l'homme de Dieu, on ne pouvoit se rassasier de le voir, ou de l'entendre : on s'empressoit pour le toucher, ou recevoir sa benediction. n. 10.

Il délivra encore d'autres possedez par la vertu de la sainte eucharistie, par l'eau benite & le signe de la croix : il guerit aussi plusieurs malades ; & la foule du peuple étoit si grande à sa porte depuis le matin jusques au soir, que la foiblesse de son corps n'y pouvant résister, n. 11. 12. 13. &c.

AN.1134. il se mettoit aux fenêtres pour se montrer & leur donner sa benediction. Ils apportoient du pain & de l'eau qu'ils lui faisoient benir, & les gardoient comme des choses sacrées. On accouroit à Milan pour le voir des villages & des villes voisines. Il guerit plusieurs malades de la *n. 18.* fiévre, leur imposant les mains & leur faisant boire de l'eau benite : il rétablit des mains seches & des membres paralytiques en les touchant ; il rendit la vûë à des aveugles par le signe de la croix en presence de plusieurs témoins. Au milieu de tant de miracles & de tant d'applaudissemens, le saint abbé conserva toûjours une humilité profonde ; & refusa constamment l'archevêché de Milan, qu'on le pressoit opiniâtrement d'accepter. *Bern. ep. 131.* Ribalde fut donc élû archevéque à la place d'Anselme schismatique ; & le pape rendit à Milan la dignité de métropole qu'il lui avoit ôtée. Saint Bernard y fit tant de conversions, qu'il y eut de quoi peupler un nouveau monastere de son ordre, qui fut fondé dans le voisinage l'année suivante 1135. & nommé Caravalle. *epist. 134.* De Milan il passa par ordre du pape à Pavie & à Cremone pour pacifier la Lombardie : *epist. 134.* mais les Cremonois enflez de leur prosperité, ne profiterent point de sa médiation.

XXVI. Fin du cardinal Matthieu. *Petr. Clun. II. mir. c. 17.*

Le cardinal Matthieu évêque d'Albane retourna à Pise malade d'un cours de ventre, qu'il avoit contracté tant par la fatigue du voïage, que par l'ardeur du soleil, car c'étoit l'été. Il combattit pendant quatre mois & demi contre son mal, sans vouloir se mettre au lit, ni rien omettre de ses occupations ordinaires. Il travailloit assiduëment à la cour du pape aux affaires ecclesiastiques, il s'acquitoit fidelement de l'office divin & de la longue psalmodie de Cluni, & disoit tous les jours la messe suivant sa

coûtume. Il résista ainsi depuis le quinziéme de Juillet, jusques au premier de Decembre, sans que personne lui pût persuader de se menager. Enfin la premiere semaine de l'Avent la nature défaillant, il fut obligé de se mettre au lit; & voïant que sa fin étoit proche, il appella les moines qui le servoient, & les chargea de saluer de sa part l'abbé & les principaux officiers de Clugni, & sur tout ses chers enfans de saint Martin des champs. Il faisoit sa confession à tous ceux qui le venoient voir, & leur demandoit l'absolution suivant l'usage monastique : c'est-à-dire leurs prieres pour la remission de ses pechez. En recevant le viatique il fit sa profession de foi sur ce sacrement, & dit : Je confesse que ce sacré corps de mon Sauveur est vraiment & essentiellement celui qu'il a pris de la sainte Vierge, qui a été crucifié pour le salut du monde, qui est ressuscité & monté au ciel, & qui viendra juger les vivans & les morts : par lequel j'espere lui être incorporé, devenir un avec lui, & avoir la vie éternelle. Il mourut sur la cendre & le cilice, le matin du jour de Noël, & fut enterré le lendemain, aprés que le pape eut celebré lui-même la messe solemnelle sur le corps.

AN. 1134.

c. 20. *c. 22.* *c. 23.*

XXVII. Retour de S. Bernard. *Vita lib. II. c. 5. n. 28.*

Cependant saint Bernard revint en France; & comme il passoit les Alpes, les pastres descendoient du haut des rochers, & lui demandoient de loin sa benediction : puis ils retournoient à leurs troupeaux; se réjoüissant de l'avoir vû, & de ce qu'il avoit étendu la main sur eux. Arrivant à Clairvaux il fut reçu par ses freres avec une joïe qui éclatoit sur leurs visages, mais sans préjudice de la gravité & de la modestie religieuse. Il ne trouva rien de derangé dans sa communauté aprés une si longue absence : ni plaintes à écouter, ni differends à appaiser, l'union s'y étoit conservée parfaite. Ceux

AN. 1134. dont il prenoit conseil, sçavoir ses freres & le prieur Geoffroi, depuis évêque de Langres, lui representerent que le monastere ne pouvoit plus suffire à une communauté si nombreuse, & qu'il étoit bâti dans un lieu trop serré pour pouvoir l'étendre; lui en montrant un plus commode. Le saint abbé leur dit: Vous voiez que cette maison a été bâtie à grands frais; si nous l'abattons les gens du monde nous accuseront de legereté, ou diront que les richesses nous font tourner la tête, quoique nous ne soïons point riches: car vous sçavez que nous n'avons point d'argent, & par consequent il y auroit de la temerité, selon l'évangile, à entreprendre un bâtiment. Ils répondirent: Cela seroit bon si depuis que notre maison est achevée, Dieu avoit cessé d'y envoïer des habitans: mais puisqu'il augmente tous les jours son troupeau, il faut chasser ceux qu'il envoïe, ou pourvoir à leur logement; & il ne faut pas douter qu'il n'en prenne soin lui-même. L'abbé se rendit; & le dessein du nouveau bâtiment étant devenu public, Thibaud comte de Champagne donna de grandes sommes pour cet effet, & en promit encore plus; les évêques voisins, les nobles, les riches marchands y contribuerent volontairement & avec joïe: les moines travailloient eux-mêmes avec les ouvriers à tailler les pierres, à maçonner, à couper le bois, à conduire l'eau de la riviere par des canaux: ainsi ce grand ouvrage fut achevé beaucoup plûtôt qu'on ne l'esperoit.

Luc. XIV. 28.

XXVIII. L'abbé Rupert & ses écrits.

C'est le temps où mourut l'abbé Rupert fameux par ses écrits. Il fut premierement moine à saint Laurent près de Liege, où il eut pour maîtres Berenger abbé de ce monastere, & Heribrand son successeur. Il passa sa vie à étudier & composer des livres, dont le premier

fut celui des divins offices, écrit en 1111. Il fit ensuite des commentaires sur l'écriture, suivant un dessein qu'il s'étoit proposé, de rapporter tout ce qu'elle contient, aux œuvres des trois personnes de la sainte Trinité. L'œuvre du Pere est la création, depuis le commencement jusques à la chute du premier homme, l'œuvre du Fils est la redemption, depuis cette chute jusques à la passion de JESUS-CHRIST, ce qui comprend la plus grande partie des livres saints. L'œuvre du Saint-Esprit est le renouvellement de la créature, depuis la resurrection de JESUS-CHRIST jusques à la fin du monde. Il dédia ce grand ouvrage en 1117. à Cuno abbé de Sigeberg, & depuis évêque de Ratisbonne son protecteur qui le fit connoître à Frideric archevêque de Cologne; & ce prélat le fit abbé de Duits vis-à-vis de la même ville.

Quelques-uns se plaignoient que Rupert & les autres sçavans de ce temps écrivoient trop; & ils disoient, comme il le rapporte lui-même: Les écrits des saints nous suffisent, nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit: beaucoup moins ce que ces docteurs inconnus & sans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir dit, que la substance du pain & du vin n'est point changée dans l'eucharistie, non plus que la substance du Verbe dans l'incarnation. Mais il s'explique lui-même, en disant, que la substance du pain & du vin n'est point changée quant aux especes sensibles; & il dit ailleurs nettement: Croïons sur la parole du Sauveur ce que nous ne voïons pas, c'est-à-dire, que le pain & le vin a passé dans la vraïe substance de son corps & de son sang. Il s'en explique encore en plusieurs autres endroits de ses ouvrages. L'abbé Rupert mourut le quatriéme de Mars 1135. & quelques-uns l'ont

epist. ad Cun. pro div. off.

Lib. 11. in Exod. c. 10.

epist. ad Cun. ante Evan. Jo.

V. Gerber. apol. pro Rup.

Bol. 4. Mart. to. 6. p. 293.

AN. 1135. compté entre les saints. Son nom est le même que Robert, selon la prononciation Allemande.

XXIX. S. Bernard passe en Aquitaine. t. 6. n. 34.

Saint Bernard ne demeura pas long-temps à Clairvaux après son retour d'Italie. Geoffroi évêque de Chartres, légat du pape Innocent en Aquitaine, le demanda & l'obtint, pour lui aider à délivrer cette province du schisme, où Gerard d'Angoulesme l'avoit engagée. Bernard y consentit & promit de faire ce voiage, après qu'il auroit établi l'abbaïe de Buzai, nouvellement fondée par Ermengarde comtesse de Bretagne, qui se fit elle-même religieuse. Bernard avoit déja fait un premier voiage en Aquitaine avec Josselin évêque de Soissons, par ordre du pape Innocent lorsqu'il étoit en France, c'est-à-dire en 1131. Ils vinrent jusques à Poitiers, pour conferer avec le duc & avec l'évêque d'Angoulesme; mais cette entrevûë fut sans effet, l'évêque Gerard s'emporta contre le pape Innocent, & anima si furieusement son clergé, que dès-lors ils commencerent à persecuter ouvertement les catholiques. Jusques-là qu'après que S. Bernard fut parti, le doïen de Poitiers brisa l'autel où il avoit celebré la messe.

V. ep. 116. & ibi. not. Vita n. 36.

Le duc d'Aquitaine, seul appui du schisme deçà les Alpes, étoit Guillaume IX. du nom, né l'an 1099. qui succeda en 1126. à Guillaume VIII. son pere. Il reconnut d'abord le pape Innocent, puis il se laissa entraîner dans le schisme par l'évêque d'Angoulesme. Aiant insulté les moines de saint Jean d'Angeli le jour même de la S. Jean, lorsqu'ils celebroient l'office, & enlevé les offrandes, il leur en fit réparation en plein chapitre : puis en leur presence & de ses barons, il alla à l'église nuds pieds, des verges à la main; & prosterné à terre devant l'autel, il se reconnut coupable; & pour réparation, fit au monastere une donation considera-

Boll. 10. Feb tom. 4 p. 338.

ble ; dont l'acte est datté de l'an 1131. & du pontificat d'Anaclet. Du consentement de ce prince, Gerard s'étoit emparé de l'archevêché de Bourdeaux, sans toutefois quitter l'évêché d'Angoulesme. Mais l'argent qu'il avoit distribué à ses partisans venant à se dissiper, & la verité se reconnoissant de plus en plus, les seigneurs commençoient à l'abandonner. Il demeuroit donc dans les lieux où il se croïoit le plus en sûteté, & ne se trouvoit pas volontiers aux assemblées publiques.

AN. 1135. dans Besli.

XXX. Conversion de Guillaume duc d'Aquitaine. n. 37.

Cependant on fit sçavoir au duc par des personnes qualifiées, qui l'approchoient avec plus de liberté, que l'abbé de Clairvaux, l'évêque de Chartres, d'autres évêques & d'autres hommes pieux demandoient à conferer avec lui, pour traiter de la paix de l'église; & on lui persuada de ne pas éviter cette entrevûë, parce qu'il pourroit arriver que ce qu'on croïoit impossible deviendroit facile. On s'assembla donc à Parthenai, & on parla si fortement sur l'unité de l'église & le mal du schisme, que le duc déclara qu'il pourroit consentir à reconnoître le pape Innocent : mais qu'il ne pouvoit se resoudre à rétablir les évêques qu'il avoit chassez de leurs sieges, parce qu'ils l'avoient trop offensé, & qu'il avoit juré de ne leur jamais accorder la paix. On porta plusieurs paroles de part & d'autre; & comme la négociation tiroit en longueur, saint Bernard eut recours à des armes plus puissantes, & s'approcha de l'autel pour offrir le saint sacrifice. Ceux qui pouvoient y assister, c'est-à-dire les catholiques entrerent dans l'église : le duc comme étant d'une autre communion, attendoit à la porte.

La consecration étant faite & la paix donnée au peuple, Bernard poussé d'un mouvement plus qu'humain, mit le corps de Notre-Seigneur sur n. 38.

AN. 1135. la patene, le prit avec lui, & aïant le visage enflammé & les yeux étincelans, il sortit dehors non plus en suppliant, mais en menaçant; & adressa au duc ces paroles terribles : Nous vous avons prié & vous nous avez méprisé. Voici le Fils de la Vierge qui vient à vous, le chef & le seigneur de l'église que vous persecutez: voici votre juge, au nom duquel tout genou fléchit au ciel, sur la terre & aux enfers : votre juge entre les mains duquel votre ame viendra. Le mépriserez-vous aussi, comme vous avez méprisé ses serviteurs ? A ces mots tous les assistans fondoient en larmes, & priant avec ferveur, attendoient l'évenement de cette action: dans l'esperance de voir quelque coup du ciel. Le duc voïant l'abbé s'avancer transporté de zele, & portant à ses mains le corps de notre-Seigneur, fut épouvanté; & tremblant de tout son corps, il tomba à terre comme hors de lui. Ses gentilshommes l'aïant relevé, il retomba sur le visage. Il ne parloit à personne, ne regardoit personne : sa salive couloit sur sa barbe, il jettoit de profonds soupirs & sembloit frappé d'épilepsie.

Alors le serviteur de Dieu s'approcha plus près de lui, & le poussant du pied, lui commanda de se lever, de se tenir debout & d'écouter le jugement de Dieu. Voilà, dit-il, l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son église. Allez vous reconcilier avec lui, donnez-lui le baiser de paix & le remenez vous même à son siege : rétablissez l'union dans tout votre état, & vous soumettez au pape Innocent comme fait toute l'église. Le duc n'osa rien répondre, mais il alla aussi-tôt au-devant de l'évêque, le reçut au baiser de paix; & de la même main dont il l'avoit chassé de son siege, l'y remena avec la joie de toute la ville. L'abbé parlant en-

suite au duc plus familierement & plus doucement, l'avertit en pere de ne plus se porter à de telles entreprises, ne plus irriter la patience de Dieu par de tels crimes, & ne violer en rien la paix qui venoit d'être faite. AN. 1135.

Ainsi la paix étant renduë à toute l'église d'Aquitaine, Gerard seul perséveroit dans le mal : mais la colere de Dieu éclata bien-tôt sur lui. On le trouva mort dans son lit le corps excessivement enflé ; & il perit ainsi sans confession & sans viatique. Ses neveux l'enterrerent dans une église, d'où ensuite l'évêque de Chartres le fit tirer & jetter ailleurs. On chassa aussi de l'église de Poitiers ses neveux qu'il y avoit élevez aux dignitez, on chassa toute sa famille ; & ils allerent porter leurs plaintes inutiles dans les païs étrangers. n. 38.

L'évêque de Chartres, Geoffroi, donna ces preuves singulieres de son désinteressement en ce voïage ; & pendant tout le temps de sa légation, qui dura plusieurs années, il vêcut toûjours à ses dépens ; & un prêtre lui aïant un jour presenté un esturgeon, il ne voulut l'accepter qu'à la charge d'en rendre le prix que le prêtre reçut malgré lui & en rougissant. Geoffroi étant dans une ville, la dame du lieu lui offrit par dévotion une essuie-main avec deux ou trois assiettes fort belles, mais qui n'étoient que de bois. L'évêque les regarda quelque-temps, & les loüa, mais on ne pût lui persuader de les prendre. *Bern.* 1. 4. *consid. c.* 5. *n.* 14.

Saint Bernard retourna à Clairvaux rempli de joïe ; & se trouvant alors un peu de repos & de loisir, il prit d'autres occupations ; & se retirant seul dans une petite loge couverte de feüillages de pois, il résolut de s'emploïer à la méditation des choses divines. Le premier sujet qui se presenta à lui, fut le cantique des XXXI. Sermon de S. Bernard sur le Cantique. n. 40.

AN. 1135. cantiques, qui ne respire que l'amour celeste & les délices des nôces spirituelles; & ses méditations sur ce livre divin, produisirent les sermons qu'il en fit à ses confreres, & qu'il commença pendant l'Avent de cette année 1135. Il les continua l'année suivante, & parloit souvent plusieurs jours de suite, mais il étoit souvent interrompu par les affaires & par les visites, qui l'obligeoient même à finir plûtôt qu'il ne vouloit. Il prononçoit quelquefois ces sermons sur le champ : les novices y assistoient, mais non les freres convers; & il marque souvent que ses auditeurs étoient instruits des saintes écritures. L'heure de ses sermons étoit ou le matin avant la messe & le travail manuel, ou le soir. Saint Bernard fit ainsi les vingt-trois premiers pendant l'année 1136. & la suivante, jusques à son troisiéme voïage d'Italie. Voici comme il commence le premier? Il vous faut dire, mes freres, d'autres choses qu'aux gens du siecle, ou du moins d'une autre maniere; ils ont besoin de lait, selon l'apôtre, & vous de viande solide. Il marque ensuite qu'ils sont suffisamment instruits des deux autres livres de Salomon, les proverbes & l'ecclesiaste.

Mabill. præf. in to. 4. S. Bern.

Bern. epist. 153. Bernard, chartreux de la maison des Portes près de Bellai, avoit demandé au saint abbé quelque ouvrage spirituel; & il s'en défendoit depuis long-temps, craignant de ne pouvoir rien faire qui fût digne de ce pieux solitaire. Enfin il lui promit les premiers de ses sermons sur le cantique, quoiqu'il ne les eût pas encore rendus publics : & il les lui envoïa quelque-
epist. 154. temps après: le priant quand il les auroit lûs, de lui mander s'il devoit continuer. Le pape Innocent connoissant le merite de Bernard des Portes, le choisit pour un évêché de Lombar-
epist. 155. die : mais saint Bernard écrivit au pape pour

l'en détourner ; non qu'il ne jugeât ce chartreux très-digne de l'épiscopat, mais à cause de l'insolence & de l'inquiétude des Lombards. Que fera, dit-il, ce jeune homme d'une santé affoiblie & accoûtumé au repos de la solitude, chez un peuple barbare, tumultueux & orageux ? Comment accorder tant de sainteté, & tant de corruption ; tant de simplicité & tant de fourberie ? Reservez-le, je vous prie, pour un lieu plus convenable & pour un peuple qu'il puisse gouverner plus utilement. Le conseil de saint Bernard fut suivi, & Bernard des Portes fut pourvû de l'évêché de Bellai, qu'il quitta après quelques années, & revint à sa Chartreuse.

XXXII. Exhortation aux Templiers. *Opusc. VII. c. 1.*

Ce fut vers le même temps & avant l'an 1136. que S. Bernard écrivit son exhortation aux Templiers, à la priere de Hugues leur premier maître, mais depuis que cet ordre se fut considerablement étendu. C'est, dit S. Bernard, un nouveau genre de milice inconnu aux siécles précedens, où l'on joint les deux combats, contre les ennemis corporels, & contre les spirituels : il n'est pas rare de voir de braves guerriers; le monde est plein de moines; mais il est merveilleux d'avoir allié l'une & l'autre profession. Il dit ensuite que personne ne peut aller au combat avec plus de confiance que ceux qui sont assurez de remporter la victoire, ou le martyre, en mourant pour la cause de Dieu. Il marque que dans les combats ordinaires on mét son ame en peril, si la cause de la guerre n'est juste & l'intention droite dans le guerrier ; & il n'approuve pas même la victoire de celui qui tuë pour sauver sa vie. *c. 3.* Mais il soûtient que la guerre contre les infideles est agréable à Dieu ; ajoûtant toutefois : Il ne faudroit pas tuer les païens mêmes, si on pouvoit les empêcher par quelque autre moïen de trop insulter aux fideles, ou de les opprimer.

c. 4. Il décrit ainsi la vie des chevaliers du Temple. Ils obéissent parfaitement à leur superieur; ils évitent toute superfluité dans la nourriture & le vétement. Ils vivent en commun dans une societé agréable, mais frugale; sans femmes, ni enfans; sans posseder rien en propre, pas même leur volonté. Ils ne sont jamais oisifs, ni répandus au dehors par curiosité: mais quand ils ne marchent point à la guerre, ce qui est rare, ils racommodent leurs armes, ou leurs habits, ou les mettent en ordre, ou font enfin ce que le maitre leur ordonne. Une parole insolente, un ris immoderé, le moindre murmure ne demeure point sans correction. Ils détestent les échets, les dez, la chasse, & la fauconnerie; ils rejettent avec horreur les boufons, les charlatans, les chansons ridicules, & les spectacles. Ils coupent leurs cheveux, se baignent rarement, sont pour l'ordinaire négligez, couverts de poussiere & brûlez du soleil. A l'approche du combat ils s'arment de foi au dedans & de fer au dehors, sans ornement sur eux, ni sur leurs chevaux, ils se preparent à l'action avec toute sorte de soin & de prévoïance; mais quand il est temps, ils chargent vigoureusement l'ennemi sans craindre le nombre ni la fureur des barbares, se confiant non en leurs forces, mais en la puissance du Dieu des armées; ainsi ils joignent ensemble la douceur des moines & la valeur des soldats. Et ensuite:

c. 5. Ce qui se passe à Jerusalem excite tous les peuples à y prendre part; & ce qu'il y a de plus consolant, c'est que la plûpart de ceux qui s'enrôloient à cette sainte milice, étoient des scelerats, des impies, des ravisseurs, des sacrileges, des homicides, des parjures, des adulteres. Ainsi leur conversion produit deux biens, d'en délivrer leur païs, & de secourir la terre

sainte. C'est ainsi que JESUS-CHRIST se vange de ses ennemis en triomphant d'eux, & se servant d'eux ensuite pour triompher des autres.

En ce temps-là un gentilhomme de Languedoc donna un exemple memorable de penitence. Il se nommoit Pons, seigneur de Laraze, château imprenable dans le diocese de Lodeve : il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur, mais n'aiant pour regle de sa conduite que ses passions, il étoit incommode à plusieurs de ses voisins. Il surprenoit les uns par ses discours artificieux, il forçoit les autres par les armes, & dépoüilloit de leurs biens tous ceux qu'il pouvoit, n'étant occupé jour & nuit que de brigandages. C'étoit son vice dominant entre plusieurs autres. A la fin étant touché de Dieu, il rentra en lui-même, & après y avoir bien pensé, il résolut de quitter le monde & passer le reste de sa vie en penitence. Il en fit confidence à sa femme, la priant instamment d'en faire de même ; & la dame dont le cœur étoit aussi noble que la naissance, y consentit volontiers. Seulement elle le pria de pourvoir à leurs enfans ; car ils avoient un fils & une fille. Il le fit, & mit la mere & la fille au monastere de Drinone, avec une grande partie de son bien ; & son fils à S. Sauveur de Lodeve.

XXXIII. Penitence de Pons de Laraze. *Narrat. t. 3. Miscel. Baluz. pag. 205.*

Ses voisins & ses amis surpris de sa conduite, l'étant venu trouver pour en apprendre le motif & quel étoit son dessein ; il ne leur dissimula rien, & profitant de l'occasion, comme il étoit éloquent, bien que sans lettres, il leur parla si fortement du mépris du monde & des avantages de la penitence, que quelques-uns en furent touchez, & six se joignirent à lui, promettant de ne s'en séparer ni à la vie ni à la

mort. Pons de Laraze ainsi affermi dans sa résolution, fit publier qu'il mettoit en vente tous ses biens. Il y vint des acheteurs de toutes sortes, gentilhommes, païsans, clercs & laïques ; & quand ils eurent emploïé tout leur argent, comme il restoit encore bien des choses à vendre, Pons déclara qu'il prendroit en païement toutes sortes de bestiaux & de fruits, dont les hommes se nourrissent ; ainsi il en amassa une grande quantité. Son dessein étoit de les donner aux pauvres, mais il comprit qu'il falloit commencer par faire restitution. Il envoïa donc publier par tous les marchez & toutes les églises de la province, que tous ceux à qui Pons de Laraze devoit quelque chose, ou avoit fait quelque tort, se trouvassent au village de Pegueroles le lundi de la semaine sainte, ou les deux jours suivans, & que chacun y seroit satisfait.

Le dimanche des Rameaux à Lodeve après la procession & la lecture de l'évangile, l'évêque & son clergé étant sur un échafaut, dressé exprès dans la place au milieu du peuple : Pons se presenta avec ses six compagnons ; il étoit en chemise & nuds pieds, aïant une hart au cou par laquelle un homme le menoit comme un criminel, le fustigeant avec des verges continuellement ; car il l'avoit ainsi ordonné. Etant arrivé devant l'évêque, il demanda pardon à genoux & lui donna un papier qu'il tenoit à la main, & où il avoit fait écrire tous ses pechez, priant instamment qu'on le lût devant tout le peuple. L'évêque voulant lui en épargner la honte, le défendit d'abord : mais Pons l'en pressa tant qu'il l'obtint. Pendant qu'on lisoit sa confession il se faisoit frapper avec les verges, demandant toûjours qu'on frappât plus fort, se confessant coupable de tous ces crimes,

& arrosant la terre de ses larmes, qui attiroient celles du peuple. Tous l'admiroient, le respectoient, & prioient Dieu de lui donner la perseverance. Sa confession fut même utile à plusieurs, qui par mauvaise honte avoient celé leurs pechez, & qui animez par son exemple, eurent recours à la penitence.

Le lendemain & les deux jours suivans, plusieurs personnes se trouverent à Pegueroles, pour demander ce qu'ils avoient perdu. Pons se jugeant lui-même, commençoit par se jetter aux pieds de chacun d'eux & leur demander pardon; puis il leur rendoit ce qui leur étoit dû, soit en bétail, en argent, ou en autres especes, des choses necessaires à la vie, dont il avoit fait provision; ensorte qu'ils sembloient retrouver les choses mêmes qu'ils avoient perduës. Ils s'en retournoient donc chacun chez eux, le comblant de benedictions au lieu des maledictions dont ils le chargeoient autrefois. Enfin voïant un païsan de ses voisins, il lui dit: Qu'attens-tu? Que ne dis-tu aussi de quoi tu te plains? Seigneur, dit le païsan, je n'ai aucune plainte à faire contre vous, au contraire je vous loüe & vous benis, parce que vous m'avez souvent protegé contre mes ennemis & ne m'avez jamais fait aucun tort. Non, reprit Pons, je t'ai fait tort, mais peut-être ne l'as-tu pas sçû. N'as-tu pas perdu ton troupeau de nuit en un tel temps? Ce fut moi qui le fis enlever par mes gens. Je te prie de me le pardonner & de prendre ces bêtes qui restent. Le païsan les prit comme venuës du ciel, & s'en retourna avec joïe, benissant Pons, qu'il appelloit son bienfaicteur.

Après ces restitutions, Pons distribua aux pauvres ce qui lui restoit de bien, & partit avec ses six compagnons la nuit du jeudi au vendre-

di saint pour aller en pelerinage, n'aïant chacun qu'un simple habit, un bâton, une gibeciere, & marchant nuds pieds. Ils allerent d'abord à saint Guillem du désert par un chemin très-rude. Le lundi de Pâques ils partirent pour aller à saint Jacques en Galice, & firent ce voïage vivant d'aumônes sans rien garder pour le lendemain. Là ils s'affermirent dans la résolution de se retirer dans un désert & y vivre du travail de leurs mains; à quoi l'archevêque de Compostelle les encouragea, & vouloit d'abord les retenir dans son diocese; mais faisant reflexion qu'ils feroient peu de fruit dans un païs dont ils ne sçavoient pas la langue, il leur conseilla de retourner chez eux, les exhortant à perseverer dans leur sainte resolution. Ils allerent ensuite au mont saint Michel, à saint Martin de Tours, à saint Martial de Limoges, à saint Leonard, & terminerent leur voïage à Rodès.

Chartul. M. S. Loci-Dei.

Ademar qui en étoit évêque, étoit un prélat vertueux & liberal, qui vers le même temps donna des biens considerables pour la fondation de l'abbaïe du Loc-Dieu, fille de Dalones, & réunie avec elle à l'ordre de Citeaux. Il reçut les sept amis avec joïe & respect; sçachant que c'étoit des gentilshommes connus & voisins; & le comte de Rodès apprenant que Pons de Laraze son ancien ami, étoit à l'évêché, le vint voir & lui offrit tout ce qui dépendoit de lui pour l'exécution de son dessein. L'évêque & lui offrirent aux sept amis des villages & des églises abandonnées, pour bâtir un monastere: mais ils fuïoient le commerce du monde & cherchoient les solitudes. Ils choisirent donc le lieu de Salvanès au diocese de Lavaur, que leur donna un seigneur, nommé Arnaud du Pont: & ils commencerent à y bâtir des cabanes de leurs propres

propres mains & à défricher la terre. Leur réputation vint aux oreilles des évêques voisins de Lodeve & de Beziers, & du peuple de ces dioceses, d'où plusieurs personnes les venoient visiter & leur offroient des presens.

Le païs étant affligé d'une grande famine, une multitude innombrable de pauvres vint à Salvanés ; parce que ces pieux solitaires exerçoient l'aumône, l'hospitalité & toutes les autres œuvres de misericorde. Effraiez de cette multitude ils vouloient s'enfuir ; mais Pons les retint & leur dit : Il faut vendre nos bestiaux & tout ce que nous avons pour assister nos freres, & mourir ensuite avec eux, s'il est besoin. Cependant je vais demander l'aumône pour eux aux grands du siecle. Aïant ainsi parlé il partit monté sur un âne, un bâton à la main. Mais Arnaud du Pont aïant appris que les solitaires vouloient tout vendre pour les pauvres, ouvrit ses greniers & donna une quantité de vivres qui multiplia de telle sorte, qu'il y eut dequoi nourrir tout ce peuple jusques à la recolte. Pons revint aussi avec une queste abondante ; & le jour de la saint Jean il donna un repas à ceux qui s'y trouverent, puis il les congedia remplis de reconnoissance.

Peu de temps après l'habitation de Salvanés étant augmentée en biens & en nombre de solitaires ; on trouva qu'on pouvoit y fonder une abbaïe & y pratiquer l'observance reguliere. La question fut quel institut on devoit prendre, des Chartreux, ou de Citeaux ; & on résolut de s'en rapporter au jugement des Chartreux. Pons alla donc à la Chartreuse consulter le prieur qui étoit encore Guigue, & ses confreres. Ils conseillerent de prendre l'institut de Citeaux preferablement à tous les autres, & de s'adresser à l'abbaïe la plus proche. C'étoit celle de

AN. 1136. Mas-Adam, aujourd'hui Mazan, au diocese de Viviers. Pons y alla, & étant entré au chapitre, il donna la maison de Salvanés à l'ordre de Cîteaux entre les mains de Pierre, premier abbé de ce monastere, fondé en 1119. L'abbé envoïa des hommes choisis d'entre ses moines, pour preparer les lieux reguliers, & fit venir les solitaires de Salvanés, à qui il fit faire une année de noviciat, & après leur avoir donné l'habit les renvoïa; leur donnant pour abbé un d'entr'eux nommé Ademar, homme sage & lettré. Quant à Pons de Laraze, son humilité lui fit toûjours chercher la derniere place, & il demeura entre les freres lais, afin de pourvoir plus librement à la subsistance de la maison. Ainsi fut fondée l'abbaïe de Salvanés l'an 1136. & elle devint si celebre, qu'elle reçut des presens des plus grands princes proches & éloignez; sçavoir du comte Thibaud de Champagne, de Roger roi de Sicile, & même de l'empereur de C. P. Cette histoire fut écrite environ trente ans après par ordre de Pons quatriéme abbé.

XXXIV. Mort de Henri I. Etienne roi d'Angleterre.

Sup. liv. LXV. n. 5. Guill. Malmesb. hist. Novoz. p. 177. Order. lib. XIII. p. 901.

Henri I. roi d'Angleterre mourut à Lions en Normandie, le dimanche premier jour de Decembre 1135. après avoir regné trente-cinq ans; & en lui finit la ligne masculine des rois Normans. Hugues archevêque de Roüen, qui avoit assisté ce prince à la mort en écrivit au pape Innocent en ces termes : Le roi mon maître étant subitement tombé malade, nous a aussitôt appellez pour le consoler, & nous avons passé trois jours fort tristes avec lui. Il confessoit ses pechez suivant ce que nous lui disions, frappoit sa poitrine & renonçoit à toute mauvaise volonté. Par notre conseil & celui des évêques, il promettoit l'amendement de sa vie, & sous cette promesse nous lui avons donné trois

tois l'absolution pendant ces trois jours. Il a adoré la croix de Notre-Seigneur, a reçu devotement son corps & son sang, & ordonné ses aumônes en disant : Que l'on acquitte mes dettes, que l'on paie les livrées & les gages que je dois, & qu'en donne le reste aux pauvres. Enfin nous lui avons proposé l'autorité de l'église touchant l'onction des malades; il l'a demandée & nous lui avons donnée; ainsi il a fini en paix. Tel fut le témoignage de l'archevêque. AN. 1136.

Le corps du roi fut porté à Roüen, puis à Caën, où on le garda jusques à ce que la saison permit de le porter en Angleterre, & il fut enterré au monastere de Radingues qu'il avoit fondé. Mathilde ou Mahaud sa fille unique, avoit épousé en premieres nôces l'empereur Henri V. dont elle n'avoit point eu d'enfans. Après sa mort elle épousa Geoffroi comte d'Anjou, surnommé Plante-geneſt, fils de Foulques alors roi de Jerusalem. Elle devoit succeder au roïaume d'Angleterre, suivant l'intention de son pere; mais elle fut prévenuë par Etienne comte de Bologne son cousin germain, fils d'Alix, sœur du roi Henri & d'Etienne comte de Blois & de Champagne. Le comte de Bologne passa en Angleterre, & y fut couronné roi le dimanche vingt-deuxiéme de Decembre 1135. par Guillaume archevêque de Cantorberi, assisté des évêques de Vinchestre & de Sarisberi.

Le roi Etienne à son avenement à la couronne, promit de conserver les libertez de l'église Anglicane, comme il paroît par une charte donnée à Oxford l'an 1136. où il reconnoit d'abord que son élection a été confirmée par le pape Innocent. Il promet de ne rien faire par simonie dans les affaires ecclesiastiques, & ne rien permettre de semblable. La jurisdiction sur les personnes ecclesiastiques & la distribution des biens *to. x. conc. p. 991.*

de l'église demeurera aux évêques. La dignité
An 1136. & les privileges des églises & leurs anciennes coûtumes seront inviolablement conservées. Les églises posséderont librement & sans trouble, tous les biens dont elles ont joüi du temps du roi Guillaume le conquerant. Si elles ont perdu quelque chose de ce qu'elles possédoient alors, ou de ce qu'elles ont acquis depuis, le roi Etienne promet de leur en faire justice. Il conservera les dispositions que les évêques, les abbez & les autres ecclesiastiques auront faites de leurs biens avant leur mort. Pendant la vacance du siege tous les biens de l'église seront à la garde du clergé, ou de personnes de probité de la
pag. 178. même église. Toutes les exactions & les injustices introduites par les vicomtes & les autres officiers seront abolies. C'est ce que promit le roi Etienne; mais Guillaume de Malmesburi auteur du temps, remarque que ce prince étoit leger & peu sûr en ses promesses.

Il passa en Northumbre avant le carême de la même année 1136. pour voir le roi d'Ecosse, & le vingt-neuviéme de Mars, qui étoit l'octave de Pâques, il fit tenir un concile où présida Turstain archevêque d'Yorc, assisté de plusieurs évêques, abbez & seigneurs. Le siege d'Excester étoit vacant par le decès de Guillaume de Varevast; & l'archidiacre Robert fut élu en ce concile pour lui succeder: on y donna aussi deux abbaïes.

XXXV. L'empereur Lothaire en Italie. Ch. Benev. ap. Baron. 135. epist. 190.

Cependant l'empereur Lothaire vint en Italie, où le pape l'avoit appellé dès l'année précedente: lui envoïant le cardinal Gerard & Robert prince de Capouë, chassé de son état par Roger roi de Sicile. C'étoit contre ce prince, l'unique protecteur de l'antipape, que le pape Innocent imploroit le secours de Lothaire; à qui saint Bernard écrivit de son côté sur le même sujet,

l'exhortant à défendre l'église contre les schismatiques, & sa couronne contre Roger, qu'il traite d'usurpateur. Il écrivit aussi à l'empereur en faveur des Pisans, à qui l'on avoit rendu de mauvais offices auprès de lui, & lui representa fortement les services qu'ils avoient rendus à l'église & à l'état. Et pour consoler le pape en attendant l'arrivée de l'empereur, saint Bernard lui écrivit au nom d'Alberon archevêque de Tréves, par Hugues archidiacre de Toul, qui alloit à Rome. Il assure le pape de la fidelité de l'église de deçà les Monts; & ajoûte que l'empereur prepare une puissante armée pour la délivrance de l'église Romaine.

AN. 1136.

ep. 140.

ep. 17[illegible]

En effet Lothaire passa les Alpes en 1136. suivi d'une armée nombreuse; qui répandit la terreur dans toute l'Italie; mais les affaires de Lombardie l'obligerent à séjourner dans cette province le reste de l'année. Cependant comme il sçavoit quelle étoit l'autorité de l'abbé du mont-Cassin, & les grands domaines que ce monastere possedoit dans la Campanie & dans la Poüille, il écrivit à Seignoret qui en étoit abbé, que si quelque crainte l'avoit séparé de l'unité de l'église, il revint au pape Innocent reconnu de tout le monde, promettant de sa part à ce monastere, toute sorte de protection. Il écrivit de même aux moines, & leur fit écrire par l'imperatrice Richise son épouse.

XXXVI. Tentative du roi Roger sur le mont-Cassin.

Chr. Cass. IV. c. 97 98.

Mais le roi Roger retournant en Sicile, avoit laissé en Poüille Guerin son chancelier, qui voulut s'assurer du mont-Cassin pour son maître. Il manda donc à l'abbé Seignoret de le venir trouver à Capoue, pour traiter des affaires du roïaume avec les seigneurs du païs. L'abbé étoit alors griévement malade; & étant gueri il envoïa avant Noël deux de ses moines trouver

le chancelier à Benevent, & lui faire ses ex-
AN. 1137. cuses. Le chancelier lui manda de venir à Capouë après la fête, sinon qu'il iroit lui-même le trouver. Les deux moines revinrent au mont-Cassin le jour de S. Jean l'évangeliste, & dirent qu'en allant & en venant ils avoient appris par les amis du monastere, que le dessein du chancelier n'étoit que de prendre l'abbé. Il feignit d'être encore malade, mais l'évêque élû d'Aquin, manda au chancelier que l'abbé n'étoit point pour le roi Roger, & qu'au contraire il se préparoit à recevoir l'empereur Lothaire & le pape Innocent.

Le chancelier vint au mont-Cassin la veille de l'Epiphanie, cinquiéme de Janvier 1137. & commanda à l'abbé de la part du roi de lui livrer aussi-tôt le monastere, de se retirer avec vingt moines, ou autant qu'il voudroit, à la forteresse nommée Bantra; & y emporter le trésor de l'église & tous leurs meubles : que les autres moines seroient separez dans les obédiences, c'est-à-dire les prieurez dépendans de l'abbaïe; dans laquelle on laisseroit quatre prêtres & trois ou quatre autres moines pour faire le service divin devant le corps de saint Benoît. Le chancelier ajoûta : Ce qui nous oblige d'en user ainsi, c'est que le monastere du mont-Cassin est d'une grande réputation dans tout le monde chrétien, comme étant le plus riche d'Italie ; ensorte que si l'empereur Lothaire, ou d'autres ennemis du roi s'en rendoient les maîtres, il en arriveroit de grands maux à son roïaume. L'abbé surpris d'un tel ordre, demanda permission d'en déliberer, & appella les anciens du monastere, qui lui déclarerent tout d'une voix, qu'il ne falloit en aucune maniere livrer cette maison aux laïques, & qu'ils étoient résolus de souffrir plûtôt les dernieres extrémi-

tez ; parce que si on conservoit le chef, on pourroit sauver les membres qui en dépendoient.

L'abbé répondit donc au chancelier : Cette affaire est de telle importance, que nous ne pouvons vous répondre si promptement. C'est pourquoi nous vous demandons un délai pour appeller tous nos freres qui sont dans les obediences & en déliberer en commun. Pourquoi déliberer, dit le chancelier en colere ? Vous n'aurez point de délai : je vous commande de la part du roi de me donner tout maintenant une réponse précise. Et la cause de cet ordre, c'est que Lothaire viendra avec son pape Innocent ; & nous voulons éprouver si vous demeurerez fideles au roi, & si vous combattrez pour conserver sa couronne. L'abbé répondit : Nous sommes prêts de le faire quand il sera besoin, & de vous en faire dès-à-present prêter serment par nos vassaux. Nous promettons de plus, de nous preparer contre les ennemis du roi, & de défendre le mont-Cassin contre l'empereur. Le chancelier lui demanda avec quoi il le défendroit ; & l'abbé répondit : Nous ferons venir de la ville de saint Germain & de toutes les terres de notre monastere, les hommes les plus braves & les plus forts, & nous les joindrons à vos troupes. Le chancelier rejetta cette offre avec mépris & indignation : chargea les moines d'injures, les appellant fourbes & trompeurs ; & se retira en grande colere, demandant réponse dans le jour. N'en aïant point reçu, il faisoit ses préparatifs pour assieger le mont-Cassin ; ce qui obligea l'abbé de faire venir Landulfe de saint Jean, qui tenoit le parti de l'empereur. Ses troupes furent reçues dans le monastere le troisiéme jour d'après l'Epiphanie, & on leur livra les forteresses ; mais on fit une penitence particuliere c. 100.

dans le monastere, pour avoir rompu le silence
AN. 1137. en ces jours de tumulte. Cependant toutes les
c. 101. terres de l'abbaïe se révolterent contre l'abbé & les moines, excepté le château de saint Pierre du mont-Cassin, & l'on envoïa deux moines en donner avis à l'empereur Lothaire.

Le chancelier Guerin mourut à Salerne le dix-septiéme jour après qu'il fut venu au mont-
c. 102. Cassin; dont les moines regarderent sa mort comme une punition divine; & un d'entr'eux vit
c. 103. son ame plongée dans un lac de feu. Mais l'abbé Seignoret ne le survêcut pas long-temps, & mourut le jeudi quatriéme de Février 1137. Avant que l'on sçût sa mort, le doïen & les moines congedierent les gens de Landulfe, qu'ils avoient
c. 104 reçus dans le monastere. Six jours se passerent avant qu'on pût proceder à l'élection d'un nouvel abbé; enfin le jour de sainte Scholastique 10. de Février, la communauté s'assembla pour cet effet, mais elle se trouva divisée; les uns vouloient élire Rainald de Collemezzo, les autres Rainald le Toscan. Les premiers vouloient differer l'élection, jusqu'à ce qu'on envoïât des deputez au roi Roger & au pape Innocent, qui étoit toujours à Pise, & que l'on reçût leurs avis; mais ils ne pûrent en faire convenir les autres, qui malgré leur opposition, prirent Rainald le Toscan, le mirent drns la chaire de saint Benoît & le reconnurent pour leur abbé.

Les premiers indignez de ce choix, envoïerent secretement un courier aux deux moines, que Seignoret avoit députez à l'empereur Lothaire: avec des lettres par lesquelles ils marquoient que Rainald le Toscan, avoit été élû seditieusement; & les chargeoient de prier l'empereur & le pape de leur donner un abbé. Ce que Rainald le Toscan aïant appris, il traita secretement avec les serviteurs du roi Roger;

& se fit confirmer l'abbaïe par ce prince & par l'antipape Pierre de Leon, dont il avoit été soudiacre. L'empereur qui étoit à Ravenne, écouta favorablement la remontrance des députez du mont-Cassin: & se déclara contre le nouvel abbé Rainald, en haine principalement du roi Roger, qu'il regardoit comme le plus grand ennemi de l'empire. AN. 1137.

XXXVII. Troisiéme voïage de S. Bernard en Italie.

Au mois de Mars 1137. le pape Innocent partit de Pise & vint à Viterbe, pour conferer avec l'empereur, qui lui envoïa Henri duc de Baviere son gendre, avec trois mille chevaux; lui ordonnant de se tenir aux environs de Rome & de rétablir Robert dans sa principauté de Capouë; car l'empereur avoit résolu cependant d'aller dans la marche d'Ancone. Le pape avoit écrit à saint Bernard de venir au secours de l'église, & les cardinaux avoient joint leurs prieres; ensorte qu'il ne put se dispenser de faire un troisiéme voïage en Italie. Il fallut donc interrompre ses sermons sur le cantique & ses autres occupations. En partant il assembla ses moines de plusieurs endroits, leur representa l'état de l'église & la foiblesse du schisme; les exhortant à prier pour achever de l'abattre, & à conserver la regularité pendant son absence. Etant arrivé en Italie il vint trouver le pape à Viterbe, où il pensa perdre son frere Girard, qui l'avoit accompagné & qui fut malade à la mort. *Ch. Benev. ap. Baron.* *Vita lib. II. c. 7. n. 41.* *Serm. 26. in Cant. n. 14.*

Le pape & les cardinaux aïant communiqué à Bernard leur dessein sur l'affaire presente, il fut d'avis de la conduire par une autre voïe, ne mettant point son esperance dans la force des armées. Il s'informa par diverses conversations, quelle étoit la puissance des schismatiques & la disposition de leurs protecteurs; si c'étoit par erreur, ou par malice, qu'ils entretenoient ce *Vita n. 42.*

mal. Il apprit de ceux qu'il entretint en particulier, que les ecclesiastiques attachez à l'antipape étoient en peine de leur situation ; qu'ils connoissoient bien leur faute, mais qu'ils n'osoient revenir, de peur de se voir méprisez & couverts d'infamie, aimant mieux demeurer ainsi sous une ombre d'honneur, qu'être chassez de leurs sieges & exposez à mendier publiquement. Les parens de Pierre disoient que personne ne se fieroit plus à eux, s'ils contribuoient à la ruine de leur maison & en abandonnoient le chef. Les autres s'excusoient sur le serment de fidelité qu'ils lui avoient prêté ; & personne ne s'attachoit à ce parti, par un vrai motif de conscience.

AN. 1137.

Bernard leur déclaroit que les conspirations criminelles contraires aux loix & aux canons, ne pouvoient être autorisées par les sermens, ni soûtenuës sous prétexte de religion, puisque l'autorité divine oblige à les dissoudre. Ces discours retiroient plusieurs personnes du parti de Pierre, qui se dissipoit de jour en jour ; lui-même perdoit courage, voïant augmenter le credit d'Innocent, à mesure que le sien diminuoit. L'argent lui manquoit, on voïoit fondre sa cour & ses domestiques ; sa table peu frequentée, n'étoit plus servie que de viandes communes, ses officiers n'avoient plus que de vieux habits, ceux qu'il tenoit à ses gages étoient maigres & chargez de dettes ; la triste image de sa maison montroit sa ruine prochaine.

XXXVIII. Le pape & l'empereur en Campanie. Chr. Benev. Chr. Cass. IV. c. 125.

Après la conference avec l'empereur à Viterbe, le pape s'approcha de Rome, sans toutefois y vouloir entrer, pour ne pas s'embarasser dans les affaires des Romains : mais il soûmit à son obéissance la ville d'Albane & toute la Campanie. Le duc Henri gendre de l'empereur étoit avec lui ; & comme ils se trouverent près du mont-

Caffin, ils y envoïerent Richard chapelain du pape & moine de cette abbaie, sçavoir si on les y vouloit recevoir & reconnoître le pape Innocent, auquel cas ils mettroient le monastere sous la protection de l'empereur. L'abbé Rainald qui s'étoit livré au roi Roger & à l'antipape, résista d'abord, & chassa l'envoïé du pape : mais au bout d'onze jours il se rendit au duc Henri, & reçut dans le monastere l'étendart de l'empereur. Capouë se rendit ensuite avec toute la principauté, & Robert y fut rétabli. AN. 1137.

Le vingt-troisiéme de Mai le pape & le duc Henri camperent près de Benevent; où le pape envoïa le cardinal Gerard proposer un accommodement. L'archevêque Rosceman, intrus par l'antipape Anaclet, s'y opposa, & excita les citoïens à se défendre ; mais après quelque combat contre les Allemans, la ville se rendit : le pape la garantit du pillage, délivra les prisonniers, & permit aux exilez de rentrer. On lui amena le cardinal Crescence, qui soûtenoit dans la ville le parti d'Anaclet, & le pape y mit de sa part le cardinal Gerard : l'archevêque Rosceman s'enfuit. Ensuite le pape alla joindre l'empereur au siege de Bari, qu'il prit, & se soûmit toute la Poüille. *Chr. Benev.*

Alors il manda à Rainald abbé du mont-Cassin, de se trouver à Melfe pour la cour qu'il y devoit tenir à la saint Pierre. Après plusieurs ordres réiterez, l'abbé partit à la saint Jean, accompagné de plusieurs de ses moines ; entre autres de Pierre, diacre & bibliothequaire du mont-Cassin, qui a écrit cette histoire. L'empereur étoit campé au lieu nommé Lago-pésole près de Melfe, & le pape Innocent avec lui. Quand les moines du mont-Cassin y furent arrivez, le pape leur envoïa dire qu'avant que d'entrer au camp, ils vinssent nuds pieds lui faire *Chr. Cass. IV. c. 106.*

An. 1137. satisfaction, demander penitence d'avoir adheré au schisme, anathematiser Pierre de Leon, & promettre obéissance au pape par serment. L'abbé Rainald étonné, appella à l'empereur; & dit qu'il suivroit son conseil: l'empereur voulut bien se rendre arbitre entre le pape & les moines, pour sçavoir s'ils devoient passer pour excommuniez; & l'on députa devant lui de part & d'autre.

XXXIX. L'empereur arbitre entre le pape & les moines du mont-Cassin. c. 109.

Ce fut le neuviéme de Juillet que l'empereur commença à examiner l'affaire, étant assisté de Peregrin patriarche d'Aquilée & de plusieurs autres évêques & abbez. De la part du pape y étoient le chancelier Aimeri, trois autres cardinaux, saint Bernard & plusieurs autres: de la part du mont-Cassin, Henri duc de Baviere, Conrad duc de Suabe & plusieurs autres seigneurs, Henri évêque de Ratisbonne & Adalberon de Basle, qui mourut peu de temps après. Ainsi c'étoit un concile, où l'empereur assistoit à l'exemple de plusieurs autres. On choisit premierement ceux qui devoient parler; sçavoir Gerard, cardinal du titre de sainte Croix, pour l'église Romaine, & Pierre diacre, pour le mont-Cassin: on nomma aussi des interpretes pour expliquer en Allemand ce qu'on diroit en latin, & en latin ce qu'on diroit en Allemand.

Chr. Sax. 1137.

Le cardinal Gerard dit: L'église qui vous a sacré, invincible empereur, ne peut assez s'étonner, que vous aïez reçu des excommuniez. L'empereur répondit: C'est dequoi il s'agit en cette dispute, de sçavoir s'ils sont excommuniez. Gerard dit ensuite: L'église a ordonné, qu'ils promettent par serment, obéissance au pape Innocent. A quoi Pierre diacre opposa la défense generale de jurer, portée dans l'évangile; & la défense particuliere de la regle de

Matth. v. 34.

saint Benoît à l'égard des moines, confirmée par les loix de Charlemagne & de ses successeurs. L'empereur Lothaire les aïant vûës, chargea les députez du pape de le prier de sa part de n'y point donner d'atteinte; & termina la premiere séance. Le lendemain le cardinal Gerard dit, que le pape ne pouvoit accorder ce que l'empereur demandoit: sçavoir de dispenser les moines du serment, & qu'il quitteroit plûtôt les ornemens pontificaux. Et comme Pierre diacre dit que sa communauté avoit toûjours été fidele à l'église Romaine, le cardinal dit: Quand vous avez laissé le pape Innocent pour adherer au schismatique, n'avez-vous pas été infideles? Pierre répondit: Dites-moi, je vous prie, est-ce nous qui l'avons quitté, ou lui qui nous a abandonnez? accusant Innocent d'avoir abandonné son troupeau comme un pasteur mercenaire, lorsqu'il s'enfuit en France. Sur quoi l'empereur dit: Ce moine fait voir, que si les oüailles ont failli, c'est la faute du pasteur & non la leur: c'est pourquoi il faut prier le pape de leur pardonner, comme nous leur pardonnons ce qu'ils ont fait contre nous. Ainsi finit la seconde séance.

AN. 1137.

c. 11.

A la troisiéme l'empereur dit, que ce different ne devoit point paroître une contestation juridique; puisqu'il ne s'agissoit que de réünir un membre au chef, & reconcilier les enfans à un pere irrité, qui après être appaisé, en sçauroit gré à ceux qui les auroient tirez de ses mains. Le cardinal Gerard dit: Ne sçavez-vous pas, seigneur, qu'ils ont conjuré avec Roger comte de Sicile, contre l'église Romaine & contre vous, & qu'ils ont même osé nous anathematiser? L'empereur répondit: Je souffre patiemment ce que les moines du mont-Cassin ont fait contre moi, & je leur pardonne de

c. 12.

AN. 1137. bon cœur : que le pape leur pardonne aussi ce qu'ils ont fait contre l'église Romaine & contre lui. Le cardinal reprit : Quoique nous agissions ici pour le pape, nous ne pouvons toutefois décider sans lui une affaire de cette importance. Ainsi l'on se separa. La nuit suivante comme l'empereur, à son ordinaire, ne dormoit point, Pierre diacre se mit à genoux devant lui, & lui fit un discours pathetique pour relever la dignité du mont-Cassin, & montrer à l'empereur, qu'il étoit de son propre interét de la conserver.

c. 112. Dans la quatriéme session le cardinal Gerard dit, que le pape ne pouvoit abandonner le droit épiscopal qu'il avoit sur le mont-Cassin : mais Bertulfe chancelier de l'empereur soûtint, que ce droit se reduisoit à la consecration de l'abbé. Et comme le cardinal insistoit sur le serment que le pape demandoit aux moines, & disoit que le pape étoit surpris, que l'empereur prit leur parti contre lui : l'empereur en colere dit : Et moi je m'étonne qu'il ne veuille rien faire à ma priere, vû qu'il y a quatorze mois que je suis en campagne avec mon armée pour l'amour de lui : que j'ai emploïé à son service l'argent destiné au service de l'état : que je l'ai rétabli sur le saint siege, & lui ai concilié tous les peuples de delà les monts. Il releva ensuite la dignité du mont-Cassin & conclut : Ou l'église Romaine recevra ce monastere, ou l'empire se separera d'elle. Le cardinal promit d'en faire son rapport au pape, & la séance finit.

V. c. 115. c. 2047.

c. 113. Le lendemain le cardinal Gerard déclara, que le pape en faveur de l'empereur, remettoit aux moines le serment de fidelité, mais non le serment d'obéissance, & ajoûta : Il nous a donné ordre de contester l'élection de l'abbé faite par des excommuniez en faveur d'un excommunié

& d'un schismatique. Et premierement le cardinal se plaignit, que cette élection eût été faite sans le consentement du pape : mais Pierre diacre soûtint, que l'élection de l'abbé se dévoit faire librement par les moines, suivant la regle de S. Benoît & l'usage : & répondit aux exemples que l'on alleguoit au contraire. Le cardinal Gerard objecta ensuite, que l'on avoit élû Rainald, quoique seulement soudiacre, au lieu que les canons ordonnoient d'élire un prêtre, ou du moins un diacre, afin qu'il pût lire l'évangile. Cette objection fut sans réponse ; & l'empereur en revint à prier le pape de pardonner aux moines. Ainsi finit la cinquiéme séance. Alors l'empereur touché d'estime pour le diacre Pierre ; qui avoit si bien défendu la cause du monastere, le retint à son service. AN. 1137.

Enfin le pape se rendit aux instances de l'empereur, & consentit de pardonner aux moines & à l'abbé du mont-Cassin. Donc le jour de sainte Symphorose martyre dix-huitiéme de Juillet, l'empereur envoïa avec l'abbé Rainald & les moines, son gendre Henri duc de Baviere, & plusieurs autres seigneurs & prélats. Quand ils approcherent de la tente du pape, quelques cardinaux vinrent au-devant, & firent faire à Rainald un serment, par lequel il renonçoit au schisme, à Pierre de Leon & à Roger de Sicile : & promettoit obéissance au pape Innocent & à ses successeurs. Les moines faisoient difficulté de prêter ce serment, mais Rainald les y obligea par l'obéissance qu'ils lui devoient. Alors étant absous de l'excommunication, ils entrerent nuds pieds, & se jetterent aux pieds du pape, qui les reçut au baiser de paix. Rainald fut ensuite mené à l'empereur, à qui jusques-là il ne s'étoit point presenté : mais alors il le reçut avec grand honneur, & le mit au nombre de ses chapelains. c. 117.

An. 1137. En ce temps-là arriverent auprès de l'empereur Lothaire, des ambassadeurs de Jean Comnene, empereur de Constantinople, pour le feliciter de sa victoire contre le roi Roger. Entre ces Grecs étoit un philosophe, qui commença à déclamer contre le saint siege & toute l'église d'Occident : disant, que le pape étoit un empereur & non pas un évêque ; & traitant le clergé Romain d'excommuniez & d'Azimites. Pierre diacre entreprit de lui répondre, & l'empereur Lothaire les fit disputer devant lui.

XL. Ambassade de Constantinople près de Lothaire.

v. 116. Le Grec déclara, qu'il tenoit les Latins excommuniez, pour avoir ajoûté au symbole ; puis il ajoûta : Nous voions maintenant l'accomplissement de ce que Dieu dit par le prophete :

Isa. XXIV. 2. Le prêtre sera comme le peuple : puisque les évêques vont à la guerre, comme fait votre pape Innocent. Ils assemblent des troupes ; ils distribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. C'est que les Grecs ne voioient rien de semblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la dispute, le Grec en envoia la rélation au patriarche & à l'empereur de C.P. & donna par écrit à Pierre diacre, les autoritez par lesquelles les Grecs soûtenoient les mariages de leurs prêtres. Le patriarche de C.P. étoit alors Leon Stypiote, qui en 1134. avoit succedé à Jean de Calcedoine, & tint le siege huit ans & huit mois.

Jus Græco-Rom. p. 303.

Chr. Cass. c. 117. L'empereur Lothaire marcha ensuite à Salerne avec son armée & une flotte commandée par Guibald abbé de Stavelo. La ville se rendit à composition : ce qui causa un grand differend entre le pape & l'empereur, qui prétendoient chacun, que Salerne lui appartenoit. Ils furent aussi en dispute à qui établiroit un duc de Pouille : ce qui les divisa pendant près d'un mois : enfin du consentement de l'empereur, le pape

Chr. Bene.

choisit pour ce duché le comte Rainulfe, & ils lui donnerent ensemble l'étendart publiquement. Ils vinrent ensuite à Benevent, où le pape mit un archevêque nommé Gregoire : après avoir demandé en presence du clergé & du peuple, si l'on avoit quelque chose à dire contre sa personne, ou son élection. Comme il n'y eut aucune opposition, le pape le sacra le dimanche cinquiéme de Septembre 1137. AN. 1137.

XLI. Rainald abbé du mont-Cassin déposé. *Chr. Cass.* c. 118. c. 119.

Cependant l'empereur fut averti que Rainald abbé du mont-Cassin tenoit toûjours le parti du roi Roger, & qu'il avoit demandé des troupes à Gregoire fils d'Adenulfe de saint Jean, pour défendre le monastere contre l'empereur. Sur ces avis il fit arrêter Rainald, & vint lui-même au mont-Cassin, où il entra avec l'imperatrice le jour de la sainte Croix, quatorziéme de Septembre; & ils y firent l'un & l'autre des offrandes magnifiques, d'ornemens & d'argenterie. Ensuite l'empereur assis dans le chapitre avec les prélats & les seigneurs de sa suite, fit examiner l'affaire de Rainald : mais voïant que la discution en seroit longue, il fit convenir les parties de se soûmettre à ce que le pape & lui en ordonneroient. Cependant le pape qui étoit à saint Germain au pied du mont-Cassin, trouva fort mauvais que lui present, l'empereur eût osé faire cet examen avec les seigneurs de sa cour, & menaça de déposer les prélats qui y avoient assisté. L'empereur répondit, qu'il n'y entendoit aucune finesse; & que loin de vouloir faire injure au pape, on avoit tout remis à sa discretion. Le pape envoïa donc au mont-Cassin, le chancelier Aimeri avec d'autres cardinaux & saint Bernard. Ils s'assirent en chapitre, le saint abbé fit un sermon, puis les cardinaux de l'autorité du pape, déclarerent nulle l'élection de Rainald; & allerent à l'é- c. 120. c. 121. c. 122.

glise, où en presence de l'empereur & des sei-
An. 1137 gneurs, Rainald remit sur le tombeau de saint Benoît la crosse, l'anneau & le livre de la regle, qui étoient les marques de sa dignité.

c. 124. On élut à sa place Guibald Lorrain de naissance, qui dès sa jeunesse avoit embrassé la vie monastique dans l'abbaïe de Stavelo, y avoit appris les arts liberaux, & en avoit été fait abbé par l'empereur Henri V. Il venoit de commander la flote de Lothaire, & n'étoit pas alors avec lui : mais l'empereur l'envoïa querir, & l'obligea à accepter l'abbaïe du mont-Cassin; dont les moines l'avoient élû malgré l'opposition du pape : mais l'empereur leur conserva la liberté de l'élection. Il eut peine à vaincre la résistance de Guibald; & enfin il lui donna l'investiture par le sceptre qu'il portoit à sa main, & obligea Rainulfe duc de Poüille, Robert prince de Capouë & les autres seigneurs d'alentour, à prêter serment de fidelité à cet abbé.

XLII. Mort de l'empereur Lothaire. Chr. Saxon. Chr. Alber. Dodech. Rob. de monte.

Après avoir demeuré huit jours au mont-Cassin, l'empereur revint avec le pape vers Rome; puis il passa en Toscane & reprit le chemin d'Allemagne. Il celebra la fête de saint Martin à Trente, où il tomba malade, & quoique le mal augmentât tous les jours, il ne laissa pas de continuer sa marche, & mourut dans un village à l'entrée des Alpes, le quatriéme de Decembre 1137. Il avoit vécu près de cent ans; c'étoit la treiziéme année de son regne, & la cinquiéme de son empire depuis le quatriéme de Juin. Pierre diacre décrit ainsi les dévotions qu'il avoit vû pratiquer à ce prince pendant qu'il faisoit la guerre en Italie. Au point du jour il entendoit une messe pour les morts, puis une pour l'armée, & enfin la messe du jour : ensuite avec l'imperatrice il lavoit les pieds à des veuves & à des orphelins, & leur distribuoit

Sup. liv. LXXVII. n.

Chr. Cass. IV. c. 24.

abondamment à boire & à manger : puis il écoutoit les plaintes des églises, & enfin il s'appliquoit aux affaires de l'empire. Il étoit toûjours accompagné d'évêques & d'abbez pour recevoir leurs conseils : il étoit le pere des pauvres & le protecteur de tous les miserables : il veilloit beaucoup, prioit souvent & avec beaucoup de larmes. Son corps fut porté en Saxe & enterré à Lutere, monastere qu'il avoit rétabli. AN. 1137.

XLIII. Mort du roi Loüis le gros. *Suger vita. Lud. p. 319. Order lib. 13. p. 911.*

En France le roi Loüis le gros au retour d'une expedition en Touraine, tomba malade d'un flux de ventre pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Durant sa maladie, il se confessoit souvent & prioit beaucoup : demandant à Dieu instamment de pouvoir se faire porter à saint Denis, pour déposer sa couronne devant les corps des martyrs, & y prendre l'habit monastique de S. Benoît. Comme la maladie augmentoit craignant d'être surpris de la mort, il assembla des évêques, des abbez, & plusieurs prêtres, pour faire devant eux sa confession & recevoir le viatique ; & pendant qu'on s'y préparoit il se leva, s'habilla & vint au-devant du corps de Notre-Seigneur, ce qui surprit tout le monde. Là il confessa devant tous les assistans clercs & laïques, qu'il avoit commis bien des pechez dans le gouvernement de son roïaume : puis il en investit son fils Loüis, en lui donnant son anneau, & lui fit prometre de proteger l'église & les pauvres, de conserver à chacun son droit ; & ne faire arrêter personne dans sa cour, qu'il n'y eût commis quelque crime. Il donna aux pauvres tous ses meubles & ses habits, jusques aux chemises ; & sa chapelle, qui étoit très-riche, à l'abbaïe de saint Denis.

Ensuite, il se mit à genoux devant le corps & le sang de Notre-Seigneur, qu'on lui avoit apporté en procession après une messe qui venoit

d'être dite ; & il fit ainsi sa profession de foi : AN. 1137. Moi Loüis pécheur, je confesse qu'il y a un seul vrai Dieu, Pere & Fils & saint-Esprit : qu'une personne de cette sainte Trinité, sçavoir le Fils unique consubstantiel & coéternel à Dieu le Pere, s'est incarné de la très-sacrée Vierge Marie : a souffert, est mort, a été enseveli, est ressuscité le troisiéme jour & monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le pere & jugera les vivans & les morts au grand & dernier jugement. Je crois que cette sainte eucharistie est le même corps qu'il a pris de la Vierge & qu'il a donné à ses disciples pour s'unir à eux & demeurer avec eux. Je crois fermement, que ce sacré sang est le même qui a coulé de son côté à la croix, & je desire ardemment d'être fortifié à la mort par ce saint viatique, & protegé contre les puissances de l'air. Il fit ensuite la confession de ses pechez, & reçût très-devotement le corps & le sang de Notre-Seigneur : puis comme s'il eût commencé à se mieux porter, il retourna à sa chambre. Il se fit porter à Melun & de-là à saint Denis, & par tout le chemin on accouroit des châteaux & des villages pour le recommander à Dieu, le peuple quittoit les charuës & venoit prier pour ce prince, qui leur avoit conservé la paix. Il arriva à cheval à S. Denis ; & s'étant prosterné devant les chasses des martyrs, il leur rendit graces avec larmes, & leur demanda la continuation de leurs suffrages.

Il lui vint alors des envoïez de Guillaume duc d'Aquitaine, qui lui apprirent que ce prince étant allé en pelerinage à saint Jacques, étoit mort pendant le voïage : mais qu'avant que de partir, & encore dans le chemin, il avoit laissé au roi le pouvoir de marier sa fille Alienor, & de garder son état. Le roi accepta cette offre

avec plaisir, & promit de faire épouser la princesse à Louis son fils aîné, qu'il fit aussi-tôt partir bien accompagné pour aller prendre possession de l'Aquitaine & accomplir son mariage. Le duc Guillaume étoit mort à Compostelle même devant l'autel de saint Jacques le vendredi saint neuviéme d'Avril de la même année 1137. Les écrivains plus modernes l'ont confondu avec son pere, avec saint Guillem du desert, plus ancien de trois cens ans, & avec saint Guillaume hermite mort en 1157. & en ont conté plusieurs fables.

AN. 1137.

v. Bol. 10. Feb. to. 4.

Sup. liv. XLV. n. 39.

Le rois Loüis le gros étoit revenu à Paris, où les chaleurs excessives du mois de Juillet le firent retomber dans la dissenterie, qui le reduisit à l'extrémité. Il fit venir Etienne évêque de Paris, & Gilduin abbé de saint Victor, auquel il se confessoit plus familierement, parce qu'il avoit bâti ce monastere de fond en comble. Il réitera sa confession, & reçut encore le viatique. Il vouloit se faire porter à S. Denis pour accomplir son vœu de prendre l'habit monastique, mais la maladie ne lui en donna pas le temps. Il fit donc étendre un tapis à terre, & par dessus des cendres en croix sur lesquelles on le coucha; & aiant fait le signe de la croix, il y mourut le premier jour d'Août 1137. Il étoit âgé d'environ cinquante-six ans, & en avoit regné vingt-neuf: il fut enterré à saint Denis: sa vie fut écrite par l'abbé Suger, & on en lisoit des leçons à l'office de son anniversaire. Loüis son fils aîné lui succeda à l'âge d'environ dix-sept ans, & en regna quarante-trois: on le nommoit Loüis le jeune pour le distinguer de son pere, & ce surnom lui est demeuré.

Vita p. 321.

Chr. Maurin. p. 382.

XLIV.
S. Bernard à Salerne.

En Italie si-tôt que le roi Roger eut appris que l'empereur Lothaire s'étoit retiré, il re-

AN. 1137. vint de Sicile, entra en Poüille, mit tout à feu & à sang, reprit la plûpart des villes ; entre autres Capoue qu'il ruina par le fer & le feu, sans épargner les églises. Benevent se rendit par la crainte du même traitement, & reconnut de nouveau l'antipape. Alors le pape Innocent envoïa saint Bernard pour essaier de moienner la paix entre le roi & Rainulfe nouveau duc de Poüille. Le saint abbé prédit au roi que s'il donnoit bataille, il la perdroit ; mais le roi voïant ses forces beaucoup superieures, méprisa cette prédiction, & attaqua le duc qui le battit, ensorte qu'il s'enfuit honteusement. Alors le roi écouta les propositions de paix, & convint avec Bernard qu'il viendroit trois cardinaux du parti d'Innocent, & de ceux qui avoient assisté à son élection, & trois autres du parti d'Anaclet, afin de l'instruire de ce qui s'étoit passé à l'élection de l'un & de l'autre, après quoi le roi prendroit le parti qu'il trouveroit le plus juste. Car il sçavoit que tout le reste de la chrétienté réconnoissoit Innocent, à l'exception de lui & de son roïaume.

Chr. Benev. Chr. Cass. IV. c. 126.

Vita Bern. lib. II. c. 2.

Ce projet fut executé ; le pape Innocent envoïa à Salerne, qui étoit la residence du roi ; deux cardinaux, le chancelier Aimeri & Gerard, & saint Bernard avec eux : l'antipape Anaclet y envoïa trois cardinaux, le chancelier Matthieu, Pierre de Pise & un autre nommé Gregoire. Le roi examina premierement l'élection d'Innocent pendant quatre jours depuis le matin jusqu'au soir avec une patience merveilleuse ; & les quatre jours suivans il examina de même l'élection d'Anaclet. Ensuite il assembla le peuple & le clergé de Salerne, avec les évêques & les abbez qui s'y trouverent ; & leur déclara qu'il ne pouvoit seul décider cette question. C'est pourquoi, ajoûta-t-il, s'il

plaît à ces cardinaux, ils écriront la forme de l'une & de l'autre élection; & de chaque côté il en viendra un avec moi en Sicile, où j'espere celebrer la fète de Noël. Là j'assemblerai les évêques & les autres hommes sages, par le conseil desquels j'ai suivi jusques ici le parti d'Anaclet; & je terminerai cette affaire par leurs avis. Le cardinal Gerard répondit: Sçachez que de notre part nous n'écrirons point l'élection du pape Innocent, nous vous l'avons suffisamment expliquée de vive voix: mais nous voulons bien envoier avec vous en Sicile le cardinal Gui de Castel. On envoïa aussi un cardinal du côté d'Anaclet.

Pendant cette negociation de Salerne, saint Bernard eut une conference en presence du roi avec le cardinal Pierre de Pise, qui passoit pour très-éloquent & très-sçavant dans les loix & dans les canons. Après que Pierre eut parlé en faveur d'Anaclet, Bernard répondit: Je sçai quelle est votre capacité & votre érudition; & plût à Dieu que vous eussiez à défendre une meilleure cause! il n'y auroit point d'éloquence qui vous pût résister. Quant à nous autres gens rustiques, plus accoûtumez à manier la bêche, qu'à plaider des causes, nous garderions le silence, si l'interêt de la foi ne nous pressoit. Ensuite il parla fortement sur l'unité de l'église, & montra qu'il étoit impossible que le roi Roger marchât dans le bon chemin, puisqu'il étoit seul de tous les princes pour Anaclet. Enfin il pressa Pierre de Pise par de si puissantes raisons, qu'il lui persuada de retourner à Rome & se reconcilier au pape Innocent. Pour le roi Roger il étoit retenu dans le schisme par son interêt: car il avoit usurpé des patrimoines de l'église Romaine près du mont-Cassin & de Benevent; & il esperoit en differant de se réünir, obtenir de Rome des titres pour les conserver,

An. 1137. Il ne fut pas même touché d'un miracle que saint Bernard fit pendant ce séjour. Il y avoit à Salerne un homme noble & très-connu, dont la maladie avoit épuisé tout l'art des medecins, quoique cette étude fût alors cultivée principalement à Salerne. Le malade apprit en songe qu'il étoit venu en cette ville un saint homme qui avoit le don des guerisons. Il eut ordre de le chercher & de boire de l'eau dont il auroit lavé ses mains. Il le fit & fut gueri. Ce miracle fut sçû dans toute la ville, & vint aux oreilles du roi & de toute sa cour.

Chr. Cass. IV. c. 127. Guibald abbé du mont-Cassin voïant le roi Roger maitre du païs, envoïa lui demander la paix: mais le roi lui répondit qu'il ne souffriroit point dans ce monastere un abbé établi par l'empereur, & que si Guibald tomboit entre ses mains il le feroit pendre. Alors Guibald voïant que sa presence ne faisoit que nuire au monastere, & qu'il s'exposeroit inutilement à la mort, se retira secretement & de nuit, le second jour de Novembre, puis il

c. 128. écrivit à la communauté d'élire un autre abbé à sa place, & revint à Stavelo sa premiere abbaïe. Douze jours après sa sortie les moines du mont-Cassin élurent pour abbé Rainald de Collemezzo, qui avoit été competiteur de Rainald le Toscan. Le roi Roger lui accorda une tréve; & c'est ici que finit la chronique du mont-Cassin continuée par Pierre diacre & bibliothequaire de ce monastere.

XLV. Mort de l'antipape Anaclet. Chr. Ben. Vita S. Bern. II. c. 7. n. 47.

Au commencement de l'année suivante 1138. & le septiéme de Janvier Pierre de Leon mourut à Rome, après avoir porté le nom de pape Anaclet pendant près de huit ans. Il fut enterré secretement pour dérober aux Catholiques la connoissance de sa sepulture. Les cardinaux de son parti de concert avec ses parens, envoïerent

rent au roi Roger lui donner avis de cette mort, & sçavoir s'il lui plaisoit qu'ils élussent un autre pape. Il le leur permit, & aïant reçu sa réponse, ils assemblerent ceux de leur parti, & à la mi-Mars ils élurent Gregoire prêtre cardinal, qu'ils nommerent Victor. Toutefois ils ne le firent pas tant dans l'intention de perpetuer le schisme, que pour gagner du temps & se reconcilier plus avantageusement avec le pape Innocent. En effet, les freres de l'antipape Anaclet, c'est-à-dire les enfans de Pierre de Leon, ennuïez de ce trouble, rentrerent en eux mêmes & firent leur paix avec Innocent: qui, à ce que l'on disoit, leur donna de grandes sommes d'argent. Le prétendu Victor vint de nuit trouver saint Bernard, qui lui aïant fait quitter la mitre & la chappe, le mena aux pieds du pape, après qu'il en eut porté le vain titre environ deux mois. Ainsi finit le schisme le jour de l'octave de la Pentecôte vingt-neuviéme de Mai 1138. Les enfans de Pierre de Leon vinrent les premiers auprès du pape, & lui firent hommage lige: les clercs schismatiques vinrent ensuite lui promettre obéïssance; la joïe fut grande parmi le peuple. Toutefois Gilon cardinal évêque de Tusculum, demeura encore quelque-temps dans le schisme après la mort de l'antipape: comme il paroit par une lettre que Pierre le Venerable lui écrivit pour le ramener. Car il avoit été moine de Clugni.

An. 1138.

Chr. Cass. c. ult.

Bern. epist. 317.

Alors le pape Innocent reprit dans Rome l'autorité toute entiere. On venoit le visiter de tous côtez, les uns pour affaires, les autres seulement pour lui faire des complimens de conjoüissance. On faisoit par les églises des processions solemnelles: le peuple aïant quitté les armes, accouroit pour entendre la parole de Dieu: la sûreté & l'abondance se rétablissoient. Avec

Petr. Clun. II. ep. 30. Vita Bern. c. 7. n. 48.

le temps le pape rétablit aussi le service des égli-
An.1138. ses & en répara les ruines : il rappella les exilez & repeupla les colonies désertes. Innocent étoit à Rome dès le premier jour de Mai 1138. comme il paroît par sa bulle donnée en faveur de Baudoüin, qui cette année même fut élevé à l'archevêché de Pise ; & à qui le pape accorda jurisdiction sur trois évêchez de l'isle de Corse & sur deux de Sardaigne, avec la légation en celle-ci. Baudoüin étoit de Pise même, moine de Citeaux, & le premier de cet ordre qui fut cardinal. Ce fut Innocent qui l'éleva à cette dignité en 1130. au concile de Clermont, & il honoroit tellement saint Bernard, que tout cardinal qu'il étoit, il ne dédaignoit pas de lui servir de secretaire. Le saint abbé de son côté écrivant à ses freres de Clairvaux, dit que Baudoüin étoit son unique consolation pendant qu'il étoit éloigné d'eux.

ap. Vghel. tom. 3. p. 452.

Mabill. ap. ep. 144. S. Bern. epist. 144.

XLVI. Mort de Gerard frere de saint Bernard.

Cette absence lui étoit très-sensible, comme on voit par les lettres tendres & affectueuses qu'il leur écrivoit d'Italie pendant ces voiages qu'il fut obligé d'y faire à cause du schisme. Aussi revint-il si-tôt que cette grande affaire fut terminée. Il partit de Rome cinq jours après, n'en rapportant que des reliques ; & à sa sortie il fut reconduit par le clergé, le peuple & toute la noblesse, car on le regardoit comme l'auteur de la paix. Etant de retour à Clairvaux, il reprit l'explication du cantique, comme il paroît par le commencement du sermon vingt-quatriéme. Peu de temps après il perdit son frere Gerard, dont il insera l'oraison funebre dans un de ses sermons. Il avoit commencé à continuer l'explication du cantique, mais il ne put retenir sa douleur, qu'il avoit dissimulée pendant les funerailles de son frere. Ce n'est point ce cher frere qu'il plaint, étant persuadé de son

epist. 143. 144. Vita lib. iv. c. 1. Lib. II. c. 7. n. 47. c. 8. Serm. 26. n. 3.

bonheur : il se plaint lui-même d'être privé de son secours. Car Gerard, quoique sans lettres, étoit homme d'un grand sens, d'une prudence consommée, & d'une habileté singuliere pour l'œconomie, les arts & les affaires : ensorte qu'il soulageoit son frere de tous les soins du temporel, & il lui procuroit du loisir pour vacquer à la priere, à l'étude & à l'instruction. Gerard ne laissoit pas d'etre fort interieur & fort avancé dans la spiritualité ; & en cette matiere même il donnoit quelquefois à Bernard des avis importans : comme quand pour l'humilier, il le reprit d'avoir promis la guerison qui fut son premier miracle. Au reste, Bernard déclare qu'il ne prétend point être exempt des sentimens de l'humanité ; & il autorise ses larmes par les exemples de Samuel, de David, de JESUS-CHRIST même : qui non-seulement n'empêcha point les autres de pleurer Lazare, mais le pleura avec eux.

AN. 1138.

Sup. liv. LXVI. n. 43. *Vita lib.* I. n. 43.

XLVII. Election d'un évêque de Langres

Dans le même temps il survint à saint Bernard une affaire, qui ne lui fut gueres moins sensible. Guillaume de Sabran évêque de Langres étant mort la même année 1138. Hugues fils du duc de Bourgogne, voulut mettre sur ce siege un moine de Clugni qui en étoit très-indigne : à quoi le saint abbé s'opposa de toute sa force, non-seulement pour l'interêt general de l'église, mais pour celui du monastere de Clairvaux en particulier, situé dans le diocese de Langres, & entierement soûmis à l'évêque. Il explique ainsi cette affaire dans un mémoire qu'il en envoïa au pape : Comme nous étions encore à Rome, l'archevêque de Lyon y arriva, & avec lui Robert doyen de l'église de Langres, & Olric chanoine, demandant pour eux & pour leur chapitre, la permission d'élire un évêque. Car ils avoient reçu ordre du pape,

epist. 164

AN. 1138. de ne le faire que par le conseil de personnes pieuses. Ils vouloient que je leur fisse obtenir cette permission : mais je leur déclarai que je n'en ferois rien, si je n'étois assuré, qu'ils prétendoient élire une personne capable. Ils me répondirent que j'en serois le maître, & qu'ils ne feroient que ce que je leur conseillerois : & ils me le promirent. Mais comme je ne m'y fiois pas assez, l'archevêque s'y joignit & me promit la même chose : ajoûtant que si le clergé vouloit agir autrement, il ne confirmeroit point ce qu'ils auroient fait. On prit pour témoin le chancelier; & de plus nous allâmes en presence du pape, afin qu'il autorisât notre convention. Nous avions eu auparavant ensemble une longue conference sur l'élection; & de plusieurs sujets on en avoit nommé deux, dont nous convînmes tous que l'on pouvoit élire celui qu'on voudroit. Le pape donc ordonna d'observer inviolablement ce dont nous étions convenus, & tant l'archevêque que les chanoines le promirent fermement. Ils s'en allerent & je partis aussi peu de jours après.

En passant les Alpes nous apprîmes que dans peu de jours on devoit sacrer évêque de Langres un homme dont plût à Dieu qu'on nous eût dit des choses meilleures & plus honnêtes: car je ne veux pas dire ce que j'en ai oüi malgré moi. Enfin plusieurs hommes vertueux, qui étoient venus au-devant de nous pour nous saluer, nous persuaderent de passer par Lyon, pour détourner ce mauvais coup, s'il étoit possible. Car j'avois résolu de prendre un autre chemin plus court, à cause de ma mauvaise santé & de ma lassitude; & d'ailleurs, je l'avouë, je ne croiois pas trop à ces bruits. En effet; qui auroit cru, qu'un si grand prélat eût été assez leger, pour imposer les mains à une per-

sonne notée : au préjudice de sa promesse si recente, & de l'ordre de son superieur ? Toutefois étant arrivé à Lion, nous vîmes ce que l'on nous avoit dit : on faisoit les préparatifs de cette malheureuse ceremonie. Il est vrai que le doyen & la plus grande partie, si je ne me trompe, des chanoines de Lion, s'y opposoient ouvertement ; & la ville étoit remplie de ces honteux & tristes discours, qui ne faisoient qu'augmenter. AN. 1138.

Que faire ? Je representai respectueusement à l'archevêque la convention qu'il avoit faite & l'ordre qu'il avoit reçu, & il en convint. Mais il rejetta son manque de parole sur le fils du duc, qui avoit manqué à la sienne, & l'avoit obligé à changer aussi, pour ne le pas irriter, & en vûë de la paix. Il ajoûta que quoi qu'il eût fait jusques-là, il ne feroit désormais que ce que je voudrois. A Dieu ne plaise, lui dis-je en le remerciant, ce n'est pas ma volonté qu'il faut faire ; c'est celle de Dieu. Et le moyen de la connoître sera peut-être de s'en rapporter au conseil des évêques & des autres gens de bien, qui sont venus ici sur votre mandement, ou qui y viendront encore. Si après avoir invoqué le Saint-Esprit, ils sont tous d'avis de passer outre, faites-le : sinon il faut écouter l'apotre, qui défend de se presser pour imposer les mains. Il me parut agréer ce conseil. On vint dire cependant, que celui dont étoit question étoit arrivé dans une hôtellerie & non au palais. Il arriva le vendredi au soir & se retira le samedi matin. Ce n'est pas à moi de dire pourquoi il ne voulut pas même paroître à la cour de l'archevêque après être venu de si loin dans ce dessein : peut-être pourroit-on croire qu'il l'auroit fait par pudeur monastique & par mépris des honneurs, si la suite ne *Tim.* v. 22.

AN. 1138. faisoit voir le contraire. En effet, pouvions-nous alors en soupçonner autre chose ? puisque l'archevêque revenant de lui parler, témoigna devant tout le monde, qu'il n'avoit jamais voulu acquiescer ; & qu'il désaprouvoit absolument tout ce qui avoit été fait à son sujet.

Enfin l'archevêque ordonna aussi-tôt que l'on procedât à l'élection : il le manda & par des chanoines de Langres qui étoient presens ; & par une lettre qui subsiste encore. Mais après qu'elle eut été lûë dans le chapitre de Langres, on en lut aussi-tôt une autre toute contraire : qui portoit que le sacre n'étoit que differé, & assignoit un jour & un lieu pour décider l'affaire, que la premiere lettre disoit être décidée. On eût crû, que c'étoit deux personnes opposées qui parloient, si on n'eût vû le même sceau à ces lettres, & le même nom à la tête. Nous avons en main ces lettres contradictoires. Cependant cet homme qui avoit fuit le sacre, & renoncé à l'élection, va trouver le roi en diligence & obtient l'investiture des droits régaliens : par quels moïens, c'est à lui à en répondre. Aussi-tôt on envoie des lettres pour changer le lieu du sacre & en anticiper le jour : afin d'ôter les moïens de s'y opposer & d'en appeller. Mais la providence y a remedié. Il y a eu des appellations interjetées par Falcon doïen de l'église de Lion ; par Ponce achidiacre de Langres, & Bonami prêtre & chanoine de la même église, & par nos freres Brunon & Geoffroi. Le terme étoit si court, que depuis que nous l'avons sçû, à peine avons nous eu quatre jours pour envoïer notre député, qui étoit un chanoine de Langres : afin de prévenir cette ordination sacrilege. Ils s'y est opposé, a appellé au saint siege, où il a cité l'élû & ceux qui devoient le sacrer. Je n'ai rien dit

ici que par l'amour de la verité, j'en prends à témoin la verité même. AN. 1138.

Saint Bernard envoïant ce memoire à Rome, écrivit au pape & lui representa ce qui s'y étoit passé au sujet de l'évêché de Langres; les ordres qu'il avoit donnez & la promesse de l'archevêque de Lion de les executer fidelement. Il se plaint de l'inconstance de ce prélat, & prie le pape de s'informer quel étoit l'homme qu'on vouloit mettre sur le siege. Il le renvoïe à ce que lui dira l'archidiacre Ponce, qui par conséquent étoit allé à Rome solliciter cette affaire. Saint Bernard en écrivit aussi aux évêques & aux cardinaux de la cour de Rome. Il les fait souvenir de ce qu'il a fait & souffert avec eux durant le schisme, où il a tellement épuisé ses forces, qu'à peine a-t'il pû venir chez lui. A mon retour, ajoûte-t'il, je n'ai trouvé qu'affliction & que douleur : les dieux de la terre se sont élevez contre nous, je veux dire l'archevêque de Lyon & l'abbé de Clugni, se confiant en leur puissance & en leurs richesses.

XLVIII. Lettre de S. Bernard sur l'élection de Langres. epist. 167. epist. 168.

L'abbé de Clugni prenoit en effet l'interêt de son moine élu évêque de Langres. On le voit par la lettre qu'il en écrivit au pape, le priant d'accorder à cette église la liberté de l'élection, & de recevoir favorablement le fils du duc de Bourgogne, qui alloit à Rome pour la premiere fois & peut-être que cette affaire étoit le principal sujet de son voïage. Pierre de Clugni en écrivit aussi à saint Bernard, soutenant que ce qu'on lui avoit dit contre l'élu de Langres, n'étoit que des calomnies; & ajoutant à la fin : Si c'est peut-être, car il faut dire tout ce que je pense : si c'est que les moines de Cîteaux craignent ceux de Clugni : il faut lever ce soupçon, & apprendre de la nature même, que chacun aime son semblable. Si

Petr. Clun. II. ep. 136. I. ep. 29.

donc un moine devient évêque de Langres, il
An. 1138. aimera les moines de Cisteaux & les autres : il suivra en cela son propre interêt ; & voïant que nous les aimons, il n'osera s'écarter de notre exemple.

Nonobstant l'appel au pape, ce moine fut sacré évêque de Langres par l'archevêque de Lion, assisté des évêques d'Autun & de Mâcon. Alors saint Bernard redoubla ses cris & ses plaintes, écrivant au pape une lettre très-
epist. 166. pressante, où il dit : Je suis au lit, mais mon cœur souffre plus que mon corps. Car ce n'est pas un mal temporel que je déplore, il s'agit de mon salut. Voulez-vous que je confie mon ame à un homme qui a perdu la sienne ? Ces remontrances eurent leur effet : l'élection du moine de Clugni fut cassée ; & on élut évêque de Langres, Geoffroi parent de saint Bernard, & prieur de Clairvaux. Mais le roi fit quelque difficulté de lui donner l'investiture, l'aïant donnée au premier : sur quoi saint Bernard lui
epist. 170. écrivit en ces termes : Si le monde entier conjuroit pour me faire entreprende quelque chose contre la majesté roïale, je craindrois Dieu & la puissance qu'il a établie. D'ailleurs je n'ignore pas combien le mensonge est indigne de tout Chrétien, & particulierement d'un homme de ma profession. Or je vous le dis en verité, ce qui s'est fait à Langres touchant notre prieur, s'est fait contre l'intention des évêques & contre la mienne ; mais il y a un souverain maître qui tourne comme il lui plaît les volontez des hommes. Et comment n'aurois-je pas craint pour celui que j'aime comme moi-même, le péril que j'ai craint pour moi ? Toutefois ce qui est fait est fait : il n'y a rien contre vous, mais beaucoup contre moi. On m'a ôté l'appui de ma foiblesse : la lumiere de mes

yeux, mon bras droit. Il menace ensuite le roi de la colere de Dieu, s'il ne pourvoit promptement à faire remplir les deux sieges vacans de Reims & de Langres. Il l'exhorte à ne pas tromper les belles esperances que l'on a conçuës de son nouveau regne, & à confirmer promptement l'élection de Geoffroi pour son interêt propre & pour la sûreté du païs. Bernard fut écouté : & Geoffroi étoit en possession du siege de Langres dès l'année 1140. Quant à celui de Reims, il vacqua par le décès de l'archevêque Rainald, arrivé le treiziéme de Janvier 1139. & ne fut rempli qu'au bout d'environ deux ans.

AN. 1138.

Chart. ap. Perar. p. 134.

XLIX. Conrad III. roi des Romains.

Otto Fris. VI. chr. c. 12.

Dodech. an. 1138.

Chronogr. Sax. Id.

En Allemagne après la mort de l'empereur Lothaire, on avoit indiqué à Mayence une assemblée generale pour la Pentecôte 1138. mais quelques seigneurs craignirent qu'Henri le superbe duc de Baviere, gendre du défunt empereur, ne se rendit maître de cette assemblée par son autorité, qui étoit alors la plus grande dans le païs. C'est pourquoi ils s'assemblerent à Coblents le jour de la Chaire de saint Pierre vingt-deuxiéme de Fevrier, & élurent roi des Romains Conrad duc de Suaube, fils de la sœur de Henri V. Cette élection se fit en présence de Theoduin évêque cardinal & légat du saint siege, qui promit le consentement du pape, des Romains, & de toutes les villes d'Italie. Ensuite le nouveau roi Conrad III. vint à Aix-la-Chapelle, & y fut sacré le dimanche de la mi-carême treiziéme jour de Mars, par le cardinal légat, assisté des archevêques de Cologne & de Treves, & des autres évêques. L'archevêque de Cologne auroit dû faire cette ceremonie, mais il n'avoit pas encore reçu le pallium. Le roi Conrad celebra à Cologne la fête de Pâques qui cette année 1138. étoit le troisiéme d'Avril ; & de-là il passa à Mayence, dont le siege étoit

terre & en Ecosse. Alberic étoit François né à Beauvais,& avoit été moine de Clugni & prieur de saint Martin des Champs, & le pape venoit de le faire cardinal. Etant arrivé en Angleterre il montra les lettres du pape, contenant ses pouvoirs, & adressées au roi d'Angleterre & au roi d'Ecosse, à Turstain archevêque d'Yorc, car le siege de Cantorberi étoit vacant, aux évêques & aux abbez de l'un & l'autre roïaume. Il fut donc reçu avec grand honneur. Il menoit avec lui l'abbé de Molesme & plusieurs autres moines de deçà la mer, & si-tôt qu'il fut arrivé, il appella auprès de lui Richard abbé de Fontaines au diocese d'Yorc, de l'ordre de Cîteaux, homme d'une grande autorité. Avec cette compagnie il visita presque tous les évêchez & les monasteres d'Angleterre. Etant entré en Ecosse il trouva à Carlile le roi David, avec les évêques, les abbez, & les seigneurs du païs, qu'il réduisit à l'obéïssance du pape Innocent; car ils avoient favorisé le parti de Pierre de Leon. Il demeura trois jours avec eux; & aïant appris que Jean évêque de Glascou avoit abandonné son siege, & étoit venu secretement & sans congé se rendre moine à Tiron, il ordonna que le roi lui envoïeroit un courier avec des lettres pour le rappeller; & que s'il n'obéïssoit on donneroit une sentence contre lui: ce qui fut executé. Il pressa le roi d'Ecosse de faire la paix avec le roi d'Angleterre, & se jetta même à ses pieds: mais il ne put obtenir qu'une treve de six semaines jusques à la saint Martin. Il obtint des Pictes, peuples du Nord de l'Ecosse, encore barbares, que dans le même terme ils rameneroient à Carlile toutes les filles & les femmes qu'ils avoient prises, & les y mettroient en liberté: il leur fit aussi promettre, & à tous les autres, de ne point profa-

AN. 1138.
to. x. conc. p. 992.
Mabill. ad epist. 241. S. Bern.

AN. 1138. ner les églises dans la guerre, d'épargner les femmes & les enfans, & ne tuer que ceux qui résistoient.

LI. Concile de Londres. Le légat Alberic partit d'Ecosse à la saint Michel, & revint à la cour d'Etienne roi d'Angleterre : d'où il convoqua tous les évêques & les abbez du roïaume, pour se trouver à Londres à la saint Nicolas, & y celebrer un concile general : mais il ne s'assembla que le treizième de Decembre de cette année 1138. Le légat Alberic y présida, & il s'y trouva dix-huit évêques & environ trente abbez. Turstain archevêque d'Yorc étoit malade, & y envoïa pour député Guillaume doïen de son église. On fit en ce concile dix sept canons, repetez pour la plûpart des derniers conciles précedens. On ne
c. 2 gardera point le corps de Notre-Seigneur plus de huit jours : il ne sera porté aux malades que par un prêtre, ou un diacre : ou en cas de nécessité par toute personne, mais avec un très-
c. 16. grand respect. Défense aux religieuses de porter des fourrures de prix, comme des martres ou des hermines, d'avoir des bagues d'or, ou de friser leurs cheveux : le tout sous peine d'a-
c. 17. nathême. Défense aux maîtres de loüer à d'autres leurs écoles à prix d'argent.

En ce même concile on parla de remplir le siege de Cantorberi, vacant depuis deux ans, par le decès de Guillaume de Corbeil, qui étoit mort en 1136. après quatorze ans de pontificat. On élut Thibaut abbé du Bec, du consentement de Jeremie prieur de l'église de Cantorberi ; & il fut sacré par le légat au commencement de l'an 1139. incontinent après l'épiphanie. C'étoit un homme d'une prudence & d'une douceur singuliere, & il tint le siege vingt-deux ans. A la fin du concile, le légat invita tous les évêques d'Angleterre & plusieurs abbez à venir

à Rome, pour le concile que le pape Innocent devoit tenir à la mi-carême. Pour s'y trouver lui-même à temps, il partit aussi-tôt après l'octave de l'épiphanie, & fut suivi par le nouvel archevêque Thibaud, quatre autre évêques & quatre abbez, qui allerent au concile de Rome pour tous les prélats d'Angleterre. Car le roi Etienne ne voulut pas qu'ils y allassent en plus grand nombre, à cause des troubles dont le roïaume étoit agité. AN. 1139.

LII. Foucher archevêque de Tyr. *Guill. Tyr. XIV. c. 11.*

Depuis que le pape Innocent fut rentré à Rome, il y reçut Foucher nouvel archevêque de Tyr, qui vint lui demander le pallium. Il étoit d'Angoulême, abbé de la Celle, monastere de chanoines reguliers : mais étant persecuté par son évêque Gerard, chef des schismatiques en Aquitaine, il prit congé de ses confreres & s'en alla en pelerinage à Jerusalem, où il vécut regulierement dans la communauté du saint sepulcre. Alors Guillaume premier archevêque de Tyr d'entre les Latins mourut, & Foucher fut élu pour lui succeder. Il étoit médiocrement sçavant, mais pieux, ferme & amateur de la discipline. Il gouverna l'église de Tyr douze ans. Après qu'il eut été sacré par Guillaume patriarche de Jerusalem, il voulut aller à Rome demander le pallium, à l'exemple de ses prédecesseurs, mais le patriarche lui fit dresser des embuches sur le chemin, ensorte qu'il n'arriva à Rome qu'à grande peine, après avoir souffert de mauvais traitemens & échappé à de grands perils. A son retour il trouva encore le patriarche indigné contre lui : ensorte qu'il ne voulut pas rétablir l'église de Tyr dans son ancienne dignité, ni réparer les dommages que l'archevêque avoit soufferts. C'est ce qui paroit par une lettre du pape au patriarche de Jerusalem, dattée du palais de Latran le dix-sep- *In epist. 4.*

AN. 1139. tiéme de Decembre apparemment de l'an 1138.

Le siege de Tyr étoit anciennement le premier des treize qui relevoient immediatement de celui d'Antioche, & qui avoient chacun sous eux plusieurs évêchez. Tyr en avoit quatorze, & portoit le titre de protothrône. Mais depuis la conquête des Latins le patriarche de Jerusalem prétendit que Tyr devoit être de sa dépendance, en vertu de la concession faite par le pape Pascal II. au roi Baudoüin & au patriarche Gibelin: par laquelle il soumettoit au patriarche de Jerusalem tous les évêchez dont le roi feroit la conquête. Le patriarche de Jerusalem avoit aussi donné à l'archevêque de Tyr le premier rang entre ses suffragans: mais il lui avoit ôté trois évêchez dépendans de sa métropole, Acre, Sidon, & Beryte; & le patriarche d'Antioche lui retenoit Biblis, Tripoli & Antarade: non qu'il niât qu'ils fussent dépendans de Tyr, mais parce que l'archevêque ne le reconnoissoit pas pour son superieur. Quand l'archevêque Foucher revint de Rome, le patriarche de Jerusalem lui rendit, quoiqu'avec peine, les trois suffragans qu'il lui retenoit; & pour les autres le pape leur écrivit de revenir à leur métropolitain, & au patriarche d'Antioche de les rendre.

Guill. c. 14. — *c. 13.* — *ep. 5. 6. 7. 8.*

LIII. Raoul patriarche d'Antioche.

Guill. c. 10. Sup. liv. XLIV. n. 58.

Le patriarche d'Antioche étoit alors Raoul natif de Domfront aux confins du Maine & de la Normandie: homme de guerre, magnifique & liberal, & par là fort agréable au peuple & à la noblesse. Bernard premier patriarche Latin d'Antioche, étant mort la trente-sixieme année de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1135. les archevêques & les évêques dépendans de ce grand siege, s'assemblerent au palais patriarcal, pour proceder à l'élection: mais le peuple sans leur participation, élut tumultuairement Raoul déja

archevêque de Mamistra, qui est l'ancienne Mopsueste en Cilicie; & il fut intronisé dans la chaire de saint Pierre. Les prélats qui s'étoient assemblez pour l'élection craignant la fureur du peuple dont ils entendoient les cris, se séparerent & refuserent d'obéir à ce patriarche qu'ils n'avoient point élu, mais il ne laissa pas de se mettre en possession de l'église & du palais patriarcal, & sans s'embarrasser de demander au pape le pallium, il le prit aussi-tôt sur l'autel de saint Pierre. Avec le temps il attira à sa communion quelques-uns de ses suffragans, & s'il avoit vécu en paix avec ses chanoines, il auroit pû se maintenir. Mais il les troubla dans leurs biens; & ses richesses le rendirent si insolent, qu'il ne comptoit pas les autres pour des hommes. Il chassa par violence les principaux de son église; & il en fit mettre quelques-uns en prison & aux fers, disant qu'ils avoient conspiré contre sa vie. Ainsi il s'attira la haine publique, & se croioit à peine en sûreté entre ses domestiques: tant il étoit agité des reproches de sa conscience. Ses deux principaux adversaires étoient Lambert archidiacre de son église, & Arnoul Calabrois, homme noble, lettré & habile dans les affaires, qui fut depuis archevêque de Cosence. Ils entreprirent le voiage de Rome pour y porter leurs plaintes contre le patriarche Raoul, & Raimond prince d'Antioche qui les soutenoit, contraignit ce prélat par force à faire aussi le voiage. Arnoul prit les devans; & étant arrivé en Sicile, il alla avec ses amis & ses parens trouver le duc Roger, & lui dit: Voici que Dieu met entre vos mains le patriarche qui vous a ôté injustement la principauté d'Antioche, il va arriver dans vos terres. Le duc donna ses ordres dans tous les ports; & Raoul qui ne se doutoit de rien étant arrivé à Brindes, y

Guill. Tyr. XV. c. 11.

AN. 1139. fut arrêté, mis aux fers, & envoïé en Sicile. Là par son adresse & son éloquence il fit sa paix avec le duc sous certaines conventions, & fut renvoïé avec honneur pour aller à Rome.

D'abord il y trouva l'accès difficile auprès du pape, étant regardé comme un ennemi du saint siege, auquel il prétendoit égaler le sien : car
c. 13. il disoit, que la chaire de saint Pierre étoit à Antioche aussi bien qu'à Rome ; & que son église étoit même la sœur aînée. Enfin par le moïen de ses amis il eut audience du pape, & fut reçu en presence de toute la cour avec grande magnificence. Ses adversaires se presentèrent aussi ; & aïant donné leurs libelles, ils étoient prêts à poursuivre leur accusation dans les formes. Mais comme la cour vit qu'ils n'avoient pas les instructions nécessaires pour convaincre pleinement l'accusé : on signifia aux deux parties qu'ils se tinssent en repos, jusqu'à ce que le pape envoïât un légat sur les lieux, pour informer plus amplement de l'affaire. Cependant le patriarche rendit le pallium qu'il avoit pris à Antioche de son autorité, au mépris, disoit-on, du saint siege, & en reçut un autre de la main du premier diacre pris sur le corps de saint Pierre selon la coutume. Ainsi il se retira avec les bonnes graces du pape, & repassa en Sicile, où le duc lui
c. 14. donna des galeres qui le menerent en Syrie. Mais quand il y fut arrivé, l'église d'Antioche ne voulut pas le recevoir, & il fut obligé de se retirer, premièrement à un monastere de la montagne noire dans le voisinage, puis chez le comte d'Edesse, qui l'invita à venir auprès de lui. Enfin le patriarche se reconcilia du moins en apparence avec le prince d'Antioche, & fut reçu solemnellement dans la ville.

c. 15. Cependant le pape envoïa pour légat en Syrie, Pierre archevêque de Lion, qui étant dé-

barqué à Acre, alla d'abord faire ses prieres à Jerusalem : Mais Lambert & Arnoul le pressant de venir à Antioche, il revint à Acre, où il tomba malade & mourut étant déja avancé en âge. On disoit même qu'on lui avoit donné un breuvage empoisonné. Alors les adversaires du patriarche Raoul frustrez de leur esperance, & fatiguez de la peine qu'ils avoient euë à la poursuite de cette affaire, chercherent à se reconcilier avec lui. Il rétablit Lambert dans son archidiaconé : mais il ne voulut point pardonner à Arnoul, qui poussé à bout & appuié par le prince, retourna à Rome solliciter l'envoi d'un nouveau légat. Pierre archevêque de Lion mourut le vingt-neuviéme de Mai 1139. & eut pour successeur Falcon doyen de la même église : qui étant élu fut recommandé au pape par Geoffroi évêque de Langres & par saint Bernard, avec des témoignages avantageux de son mérite.

AN. 1139.

Gall. Chr.

epist. 171. 172.

LIV. Concile general de Latran.

to. x. p. 999. *Chr. Maurin.*

Le concile general que le pape Innocent avoit indiqué à Rome, se tint en effet dans le palais de Latran le huitiéme d'Avril 1139. qui étoit le samedi de la quatriéme semaine de carême. Il s'y trouva environ mille évêques, & on le compte pour le dixiéme concile general. Un auteur du temps rapportant la harangue qu'y fit le pape, lui fait dire entr'autres choses : Vous sçavez que Rome est la capitale du monde, que l'on reçoit les dignitez ecclesiastiques par la permission du pontife Romain, comme par droit de fief, & qu'on ne peut les posseder légitimement sans sa permission. Jusques ici nous n'avons point vû cette comparaison des dignitez ecclesiastiques avec les fiefs, dont en effet la nature est toute differente. Le discours du pape tendoit principalement à la réunion de l'église après le schisme, aussi étoit-ce le principal objet du concile. On y fit trente canons, qui sont presque les

mêmes que ceux du concile de Reims en 1131.
An. 1137. repetez mot pour mot, mais divisez autrement.
Sup. n. 9. Il est vrai qu'on les cite plus ordinairement sous
Can. 14. c. le nom du concile de Latran, comme plus nom-
29. 10. breux & plus autentique. En celui-ci on repete la défense des tournois ; & on fait un nouveau canon contre les arbalêtriers & les archers ; leur défendant d'exercer leur art contre les chrétiens & les catholiques ; mais il ne paroît pas que cette défense ait jamais été mieux observée que l'autre. On défend aux laïques de posseder les dîmes ecclesiastiques ; soit qu'ils les aïent reçuës des évêques, des rois, ou de quelques personnes que ce soit ; & on déclare que s'ils ne les rendent à l'église, ils encourent le crime de sacrilege & le péril de la damnation éternelle.

c. 28. Le concile défend aux chanoines sous peine d'anathême, d'exclure de l'élection de l'évêque les hommes religieux : mais il veut que l'élection se fasse par leur conseil, ou du moins de leur consentement ; sous peine de nullité. Il semble que ces religieux sont ceux que nous nommerions encore ainsi, c'est-à-dire les moines & les chanoines réguliers ; & ce canon est la premiere preuve que je sçache, de l'entreprise des chanoines des églises cathedrales pour s'attribuer à eux seuls l'élection des évêques, à l'exclusion non-seulement des laïques, mais des cu-
Sup. liv. rez & de tout le clergé séculier & régulier. Car
LXIII. n. 33. toutes ces personnes devoient y avoir part suivant les canons, comme il paroît par les actes que j'ai rapportez en leur temps.

c. 26. On condamne en ce concile certaines femmes, qui sans observer la régle de saint Benoît, de saint Basile, ni de saint Augustin, & sans vivre en communauté vouloient passer pour religieuses : demeurant dans leurs maisons particulieres, où sous prétexte d'hospitalité, elles

recevoient toutes sortes d'hôtes même peu vertueux. On défend aussi aux religieuses de venir chanter dans un même chœur avec des chanoines ou des moines. En ce concile on repete mot pour mot le troisiéme canon du concile tenu à Toulouse par le pape Caliste II. en 1119. contre les nouveaux Manichéens, qui rejettoient les sacremens: ce qui montre que ces heretiques continuoient de semer leurs erreurs; & la suite ne le fera que trop voir.

AN. 1139. c. 27. *Sup. liv.* LXVII. *n.* 2.

LV. Arnauld de Bresse condamné.

Le concile de Latran condamna aussi celles d'Arnauld de Bresse simple lecteur, & autrefois disciple d'Abailard. Il ne manquoit pas d'esprit, & parloit avec plus de facilité que de solidité, aimant les opinions nouvelles & singulieres. Etant revenu en Italie après avoir étudié longtemps en France, il se revêtit d'un habit de religieux pour se faire mieux écouter; & commença à déclamer contre les évêques, sans épargner le pape, contre les clers & les moines, ne flattant que les laïques. Il disoit qu'il n'y avoit point de salut pour les clercs, qui avoient des biens en proprieté, pour les évêques qui avoient des seigneuries, ni pour les moines qui possedoient des immeubles, que tous ces biens appartenoient au prince, que lui seul pouvoit les donner & seulement à des laïques; que le clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires du peuple, se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On disoit d'ailleurs qu'il n'avoit pas de bons sentimens du saint sacrement de l'autel & du baptême des enfans. Par ses discours il troubloit l'église de Bresse sa patrie; & expliquant malicieusement l'écriture sainte, il animoit les laïques déja mal disposez contre le clergé. Car le faste des évêques & des abbez, & la vie molle & licentieuse des clercs & des moines, ne

to. x. conc. p. 1012. *ex Ott. Frising.* 1. *Fr. c.* 20. *& Gunth. Ligur. lib.* 3.

AN. 1139. lui donnoit que trop de matiere : mais il ne se tenoit pas dans les bornes de la verité. Ses discours firent un tel effet, qu'à Bresse & dans plusieurs autres villes, le clergé tomba dans le dernier mépris, & devint l'objet de la raillerie publique. Arnaud fut donc accusé dans le concile de Latran par son évêque & par des personnes pieuses; & le pape lui imposa silence. Il s'enfuit de Bresse, passa les Alpes, & se retira à Zuric, où il s'arrêta, recommença à dogmatiser, & en peu de temps infecta tout le païs de ses erreurs.

LVI. Schismatiques déposez. *Chr. Maurini.*

Le dernier canon du concile de Latran déclare nulles les ordinations faites par Pierre de Leon & par les autres schismatiques & heretiques. C'est-à-dire, comme l'explique un auteur du temps, que le pape interdit pour toujours, & déposa ceux qui avoient été ordonnez par les schismatiques, principalement par l'antipape & par Gerard d'Angoulesme: avec défense de monter à un ordre superieur. Ensuite il appella par leur nom chacun des évêques presens au concile ordonnez dans le schisme ; & après leur avoir reproché leur faute avec indignation, il leur aracha les crosses des mains, les anneaux des doigts, & les palliums des épaules. Pierre de Pise ne fut pas exempt de cette rigueur, & le pape le priva de sa dignité, quoiqu'il la lui eût renduë quand il quitta le schisme à la persuasion de saint Bernard. C'est de quoi le saint abbé se plaignit au pape par une lettre très-vigoureuse, où loüant son zele contre les schismatiques, il dit que la peine ne doit pas être égale, quand la faute ne l'est pas, & qu'il importe pour sa réputation de ne pas défaire ce qu'il a fait.

Sup. n. 44. epist. 213.

LVII. Le roi Ro-

Le roi Roger qui soutenoit le reste du schisme, fut publiquement excommunié au conci-

le de Latran avec tous ses partisans. Mais à peine le concile étoit fini, quand ce prince étant parti de Sicile, arriva à Salerne le septiéme de Mai 1139. & parcourut la Pouille, dont toutes les villes se rendirent à lui, excepté Troyes & Bari. Le pape l'aiant appris sortit de Rome avec les troupes qu'il put ramasser, & s'avança jusques à saint Germain au pied du mont-Cassin. On envoïa des députez de part & d'autre pour négocier la paix : mais cependant le fils du roi à la tête de mille chevaux, attaqua par derriere le pape dans une marche, le prit & l'amena à son pere le dixiéme de Juillet. Aussi-tôt le roi Roger envoïa des députez au pape son prisonnier, lui demander la paix dans les termes les plus soûmis ; & le pape se voïant abandonné, sans force & sans armes, y consentit. On dressa les articles du traité, dont les principaux furent que le pape accordoit à Roger le roïaume de Sicile, à un de ses fils le duché de Pouille, & à l'autre la principauté de Capouë.

AN. 1137.
Roger fait sa paix avec le pape.
Chr. Benev.

Quand on fut convenu de tout, le roi & ses deux fils vinrent en presence du pape ; & se jettant à ses pieds, lui demanderent pardon, & lui promirent obéissance. Ils lui jurerent fidelité à lui & à ses successeurs, & aussi-tôt le pape donna à Roger l'investiture du roïaume de Sicile par l'étendart. C'est ainsi qu'il se fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'antipape Anaclet. Cette paix fut jurée le jour de saint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet ; & le pape en fit expedier sa bulle, où sans parler de la concession de l'antipape, il parle des services rendus à l'église par Robert Guischard ayeul du nouveau roi, & par son pere Roger, & de la dignité que le pape Honorius lui a accordée à lui-même, c'est-à-dire le titre de duc,

Sup. liv. LXVII. *n.* 3.
Inn. ep. 9.

C'est pourquoi, dit-il, nous vous confirmons le roïaume de Sicile avec le duché de Poüille & la principauté de Capoüe, à vous & à vos successeurs, qui nous feront hommage lige, à la charge d'un sens annuel de six cens squifates; c'étoit une monnoïe d'or marquée d'une coupe. C'est le premier titre de ce roïaume, qui depuis a pris son nom de la ville de Naples.

Cang. Gloss. Chr. Benev.

Le pape vint ensuite à Benevent, où il fut reçu comme si ç'eût été saint Pierre en personne; & il en chassa pour la seconde fois l'archevêque Rossiman sacré par l'antipape. Le second jour de Septembre il retourna à Rome, où il étoit extrêmement desiré; & comme les Romains l'exhortoient à rompre la paix qu'il avoit faite avec le roi Roger, il rejetta absolument ce conseil: disant, que ç'avoit été la volonté de Dieu, que sa prise fût l'occasion de cette paix. Aussi fut-elle approuvée de tout le monde, & Roger fut reconnu pour roi legitime de ceux qui le traitoient auparavant d'usurpateur & de tyran. C'est ce qui paroit par les lettres que lui écrivirent sur ce sujet saint Bernard & Pierre abbé de Clugni.

Bern. ep. 207. Petr. III. ep. 3.

LVIII. S. Malachie d'Irlande.

En ce temps saint Malachie vint à Rome pour les affaires de son église. Il étoit alors dans sa quarante-cinquiéme année, étant né en 1095. de parens nobles & d'une mere très-pieuse. Il fut élevé dans la ville d'Armac, où aïant fait ses études, il se mit sous la conduite d'un saint homme nommé Imarius, & mena à son exemple une vie très-austere. Quelque-temps après Celse archevêque d'Armac l'ordonna diacre & ensuite prêtre, malgré lui; mais de l'avis de son maître, sans attendre l'âge prescrit par les canons, qui s'observoient encore alors sçavoir vingt-cinq ans pour le diaconat, & trente ans pour la pre-

Vita auct. S. Bern. Opusc. 12. c. 1. c. 2. c. 3.

strise. L'archevêque l'aïant fait son vicaire, il commença à travailler avec fruit à l'instruction de ce peuple encore barbare : arracher les superstitions, établir le chant des heures canoniales & les coutumes de l'église Romaine, l'usage de la confession, le sacrement de la confirmation, la regle dans les mariages.

Pour se mieux instruire lui-même, il alla trouver Malc évêque de Lesmore en Moumonie, qui étant né en Irlande, avoit vécu long-temps en Angleterre dans le monastere de Vinchestre. Il étoit fort âgé, & celebre non-seulement par sa doctrine & sa vertu, mais encore par ses miracles. Malachie demeura quelques années auprès de lui : puis aïant été rappellé en Ultonie, il rétablit le fameux monastere de Bencor ou Bancor, où avoit vécu saint Colomban cinq cens ans auparavant ; & qui aïant été depuis ruiné par des pirates, étoit demeuré long-temps désert. Le siege épiscopal de Conner ou Connerct, dans la même province d'Ultonie, étant venu à vaquer, Malachie fut élu malgré lui pour le remplir ; & obligé de l'accepter par l'ordre de son maître Imarius & de Celse son métropolitain : il avoit environ trente ans quand il fut sacré évêque & ce fut par conséquent vers l'an 1125. mais quand il voulut commencer l'exercice de ses fonctions, il trouva des barbares plus semblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient chrétiens que de nom, ne donnoient ni dîmes ni premices à l'église, ne contractoient point de mariages légitimes, ne se confessoient point & ne demandoient point de pénitence. Aussi personne ne songeoit à leur en donner : les ministres de l'autel étoient en petit nombre, & vivoient parmi les laïques dans l'oisiveté : on n'entendoit ni prêcher ni chanter dans les églises. Le saint évêque ne perdit point courage : il exhorta en pu-

c. 6.
Sup. liv. XXXV. n. 9.
c. 8.

blic, en particulier, il visita le diocese, il souffrit la fatigue, les mépris & les mauvais traitemens : il passa des nuits en priere devant Dieu. Enfin il vainquit la dureté de ce peuple, il y établit la discipline, la fréquentation des églises, l'usage des sacremens, les mariages légitimes.

f. 10. Quelques années après Celse archevêque d'Armac étant tombé malade, & se voïant près de sa fin, ordonna que l'évêque Malachie fût son successeur, ne connoissant personne qui en fût plus digne; & il l'ordonna par l'autorité de saint Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit résister. Or il s'étoit établi une mauvaise coutume, que le siege d'Armac étoit hereditaire, & qu'on n'y souffroit point d'archevêque que d'une certaine famille, qui en étoit en possession depuis près de deux cens ans. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette race, on y mettoit des laïques; & il y en avoit eu déja huit avant Celse, qui étoient mariez & sans ordres, quoique lettrez. De-là venoit ce relâchement de la discipline, cet oubli de la religion, cette barbarie dans toute l'Irlande; où les évêchez étoient changez & multipliez sans regle & sans raison, suivant la fantaisie du métropolitain, en sorte que l'on mettoit des évêques presque en chaque église. C'est afin de remedier à ces maux, que Celse voulut avoir Malachie pour successeur.

Il fut élu en effet après la mort de Celse: mais un nommé Maurice, de la famille qui étoit en possession de ce siege, s'en empara & s'y maintint par force pendant cinq ans. Malachie ne manqua pas d'embrasser l'occasion de refuser cette dignité : representant qu'il étoit trop foible pour abolir un abus si inveteré, que l'usurpateur ne pourroit étre chassé sans effusion de sang : enfin qu'il étoit lié à une autre église. Toutefois après que l'usurpation de Maurice eut duré

duré trois ans, Malachie fut tellement pressé par tous les gens de bien, qu'il accepta, disant qu'on le menoit à la mort, & qu'il n'obéissoit que dans l'esperance du martyre : mais à condition que quand l'église d'Armac seroit délivrée des usurpateurs, & que la paix y seroit affermie, on lui permettroit de retourner à son premier siege. Toutefois pendant les deux années que Maurice vêcut encore, il n'entra point dans la ville de peur de donner occasion à la mort de quelqu'un. Maurice eut soin de laisser pour successeur un de ses parens nommé Nigel : mais c. 11. le roi, les évêques, & tout le peuple fidele établirent Malachie ; & Nigel obligé à s'enfuir, emporta les marques de la dignité, sçavoir l'évangile de S. Patrice & le bâton de Jesus : ainsi c. 12. nommoient-ils un bâton revêtu d'or & de pierreries, qu'ils croïoient que notre Seigneur avoit tenu entre ses mains. Avec ces reliques Nigel se faisoit respecter du peuple ignorant par tout où il alloit.

Malachie avoit trente-huit ans, quand il prit possession du siege d'Armac ; par consequent c'étoit en 1133. & pendant les premieres années il eut beaucoup à souffrir de la violence & des calomnies de ses ennemis : mais il les surmonta par son courage & sa patience. Au bout de trois ans aïant rétabli la paix & la liberté de l'église, chassé la barbarie & ramené les mœurs chrétiennes : il quitta suivant la c. 14. condition sous laquelle il avoit accepté, & mit à sa place dans le siege d'Armac Gelase homme de merite & digne de le remplir, du consentement du clergé & du peuple, qui n'osa s'y opposer à cause de la convention. Malachie l'aïant sacré & recommandé au roi, & aux seigneurs, retourna à son ancien diocese : non pas toutefois à Conneret, mais à Donne. C'est

AN. 1139. que ce diocese avoit été autrefois partagé en deux, ce qu'il jugea à propos de rétablir ; & comme il avoit ordonné un évêque à Conneret, il s'établit à Doune, qui par la suite est devenu le principal siege. Il y forma une communauté de chanoines reguliers, avec lesquels il pensoit vivre en retraite : mais il lui fut impossible. Tout le monde venoit en foule le consulter, même les plus puissans : on le regardoit comme un apôtre, & ses décisions étoient des oracles.

LIX. S. Malachie à Rome. c. 15. Ce fut en ce temps-là qu'il résolut d'aller à Rome, pour assurer sa conduite, en faisant confirmer ce qu'il avoit fait ; & demander le pallium pour le siege d'Armac qui ne l'avoit jamais eu, & pour un autre siege métropolitain, que Celse avoit établi de nouveau, mais avec dépendance d'Armac, comme du siege primatial. Tout le païs eut bien de la peine à laisser partir Malachie : mais enfin il se mit en chemin en 1139. & aïant passé en Ecosse & en Angleterre, il vint en France & séjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec saint Bernard. Il fut reçu très-favorablement par le pape Innocent ; & premierement il lui demanda avec larmes ce qu'il avoit le plus à cœur, sçavoir la permission de se retirer & de mourir à Clairvaux : mais le pape ne le lui accorda pas, jugeant qu'il étoit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome à visiter les saints lieux ; & pendant ce temps le pape s'informa soigneusement de lui & de ceux qui l'accompagnoient, touchant la qualité du païs, les mœurs de la nation, l'état des églises, & les grandes choses que Dieu y avoit faites par son ministere. Quand il fut sur son départ, le pape lui donna ses pouvoirs & le fit son légat par toute l'Irlande. Malachie de-

manda ensuite la confirmation de la nouvelle métropole, dont le pape lui donna aussi-tôt la bulle : mais quant au pallium il lui dit : Il faut y observer plus de cérémonie : quand vous serez en Irlande vous assemblerez un concile general, & d'un commun consentement vous envoïerez demander le pallium, qui vous sera accordé. Ensuite le pape ôta la mitre de sa tête & la mit sur celle de Malachie : il lui donna aussi l'étole & le manipule dont il se servoit à l'autel, & l'aïant salué par le baiser de paix, il le renvoïa avec sa benediction. AN. 1139.

A son retour il séjourna encore à Clairvaux, bien affligé de n'y pouvoir demeurer : mais il y laissa quatre de ses disciples pour apprendre l'institut de cette maison. On les éprouva, ils furent reçus à la profession, & le saint évêque étant retourné en Irlande en envoïa d'autres, qui furent reçus de même, & si bien instruits, que deux ans après, c'est-à-dire, en 1141. saint Bernard les renvoïa avec quelques-uns des siens, fonder dans le diocese d'Armac l'abbaïe de Mellifond, qui en produisit cinq autres dans la suite.

Chr. Bern. ann. 1141. Bern. epist. 356 & 357.

Malachie étant arrivé en Irlande commença à exercer sa légation; & tint plusieurs conciles en divers lieux, pour ramener les anciennes traditions abolies par la négligence des évêques, & faire de nouveaux reglemens. Tout ce qu'il ordonnoit étoit reçu comme venant du ciel, & on le mettoit par écrit pour en conserver la memoire. C'est que ses paroles étoient soûtenuës de vertus & de miracles. Tout étoit édifiant en sa personne : il étoit serieux sans austerité, gai sans dissipation, tranquille sans être oisif, ne négligeant rien, quoiqu'il dissimulât plusieurs choses selon l'occasion. Il n'avoit rien en propre, & rien n'étoit assigné pour sa man- *c. 19.*

AN. 1139. se épiscopale ; il étoit presque toûjours en visite & faisoit ses visites à pied, même étant légat ; il logeoit, tant qu'il pouvoit, dans les monasteres qu'il avoit établis, & y suivoit l'observance commune sans aucune distinction. C'est saint Bernard qui nous apprend ces particularitez de la vie du saint prélat son ami ; & il raconte aussi en détail grand nombre de ses miracles, des propheties, des revelations, des punitions d'impies, des guerisons & des conversions miraculeuses : mais il avouë qu'il s'arrête plus volontiers sur ce qui est imitable, que sur ce qui n'est qu'admirable.

, 20. 21. &c.

LX. Evêques d'Angleterre emprisonnez. tom. x. conc. p. 1915.

En Angleterre on tint un concile à Vinchestre le vingt-neuviéme d'Août 1139. où se trouverent presque tous les évêques du roïaume avec Thibaud nouvel archevêque de Cantorberi. Turstain archevêque d'Yorc s'en excusa à cause de sa maladie, & les autres évêques à cause de la guerre qui étoit dans le païs. Henri évêque de Vinchestre avoit convoqué ce concile, & y présida en qualité de légat du saint siege. Il étoit fils d'Etienne comte de Champagne, & frere de Thibaud IV. alors regnant, & d'Etienne roi d'Angleterre. Il avoit été moine de Clugni, puis abbé de Glastemburi ; & le roi Henri son oncle l'avoit fait évêque en 1129. On fit l'ouverture du concile par les lettres du pape Innocent, qui l'établissoient légat dès le premier jour de Mars ; & on loüa la moderation du prélat, d'avoir differé si long-temps à exercer ses pouvoirs. Il fit ensuite un discours latin adressé aux gens lettrez, où il se plaignit avec indignation, de la prison des deux évêques Roger de Sarisberi & Alexandre de Lincoln. Ces deux prélats les plus puissans entre les évêques d'Angleterre, avoient été rendus suspects au roi à cause de plusieurs châteaux

Goduin. de præs. Angl. p. 270.

qu'ils avoient fait bâtir ; & à l'occasion d'une grande cour tenuë à Oxfort vers la S. Jean, le roi les fit arrêter sous prétexte d'une querelle particuliere, & se saisit de leurs châteaux. AN. 1139.

Cette action du roi fut prise diversement ; les uns disoient qu'il avoit bien fait, & qu'il ne convenoit pas à des évêques de bâtir des forteresses pour servir de retraite aux gens mal intentionnez. C'étoit Hugues archevêque de Roüen, qui prenoit le plus hautement le parti du roi. Henri évêque de Vinchestre, quoique frere du roi, prenoit le parti contraire, & disoit : Si les évêques sont en faute, ils doivent être jugez, non par l'autorité du roi, mais selon les canons ; & le roi n'a pû les dépoüiller de leurs biens sans un jugement ecclesiastique. Aussi voit-on bien qu'il ne l'a pas fait par l'amour de la justice, mais par son interêt : puisqu'il n'a pas rendu ces châteaux aux églises ausquelles ils appartiennent, aïant été bâtis sur leurs terres & à leurs dépens, mais il les a donnez à des laïques qui ont peu de religion. L'évêque de Vinchestre parloit ainsi en particulier & en public devant le roi son frere, mais il n'étoit pas écouté ; & c'est ce qui le fit resoudre à convoquer le concile, où il cita le roi luimême.

Il se plaignit donc de la capture des deux prélats, dont l'un, sçavoir l'évêque de Sarisberi, avoit été pris chez le roi ; l'autre, sçavoir l'évêque de Lincoln dans son logis ; & l'évêque d'Heli n'avoit évité la prison que par la fuite. Il se plaignit de l'injure faite à la religion : en ce que sous prétexte de la faute des évêques, les églises avoient été dépoüillées de leurs biens. Il ajoûta, que le roi aïant été plusieurs fois averti, n'avoit pas refusé la convocation du concile ; & conclut en demandant le conseil de

l'archevêque de Cantorberi & des autres pré-
AN. 1139. lats ; & promettant d'executer ce qu'ils auroient résolu, sans aucun égard ni à l'amitié du roi son frere, ni à la perte de ses biens, ou même au danger de sa vie. Le roi envoïa des comtes au concile demander pourquoi il y avoit été appellé. Le légat répondit : Etant prince chrétien, il ne doit pas trouver mauvais d'être appellé par les ministres de JESUS-CHRIST, pour rendre compte d'un crime inoüi de notre temps : car emprisonner des évêques & les dépouiller de leurs biens, c'est agir comme du temps des païens. Dites donc à mon frere, que s'il veut croire mon conseil, je le lui donnerai tel, qu'il ne pourra être désapprouvé, ni par l'église Romaine, ni par la cour du roi de France, ni par le comte de Champagne notre frere. Enfin qu'il est obligé plus qu'un autre à favoriser l'église, qui l'a reçu & élevé au roïaume, sans qu'il ait eu besoin d'emploïer les armes.

Les comtes étant sortis revinrent peu de temps après, accompagnez d'Aubri de Ver homme exercé dans les affaires & chargé de la réponse du roi : Il attaqua principalement Roger évêque de Sarisberi, car Alexandre de Lincoln s'étoit retiré, épargnant toutefois les paroles dures : mais quelques-uns des comtes qui étoient près de lui l'interrompoient souvent, & disoient des injures à l'évêque. Aubri rassembla toutes les plaintes du roi contre l'évêque Roger ; entre autres, que tout le monde disoit, qu'il prendroit le parti de l'imperatrice Mathilde sitôt qu'elle viendroit en Angleterre. Ainsi qu'il avoit été pris, non comme évêque, mais comme officier du roi, chargé de ses affaires & recevant ses gages. L'évêque se recria contre cette qualité d'officier du roi ; & menaça

que si on ne lui faisoit justice en ce concile, il la demanderoit à un plus grand tribunal, c'est-à-dire à celui du pape. Le légat dit avec sa douceur ordinaire : Tout ce que l'on avance contre un évêque, doit être examiné dans un jugement ecclesiastique. Le roi doit commencer par rétablir les évêques dépouillez : autrement suivant le droit commun, ils ne plaideront point dessaisis. Le roi fit remettre la cause à deux jours, jusques à l'arrivée de l'archevêque de Rouen : qui étant venu dit, qu'il demeuroit d'accord que les évêques gardassent leurs châteaux, s'ils pouvoient prouver par les canons, qu'ils eussent droit de les avoir. Puis il ajoûta : Je veux qu'ils en aïent droit, nous sommes dans un temps suspect où, selon l'usage de toutes les autres nations, tous les seigneurs doivent donner les clefs de leurs forteresses au roi, qui fait la guerre pour la sûreté commune. L'avocat Aubri ajoûta : Le roi est averti que les évêques menacent d'envoïer à Rome contre lui ; & il vous fait sçavoir que personne ne soit assez hardi pour le faire, parce que si quelqu'un sort d'Angleterre contre sa volonté & contre la dignité du roïaume, il pourra bien n'y pas rentrer aisément. Au contraire le roi se sentant grevé, vous cite lui-même à Rome. On vit bien à quoi tendoient ces menaces du roi : c'est pourquoi le concile se separa sans rien conclure. Car le roi ne se vouloit point soûmettre au jugement des prélats ; & ils ne jugeoient pas à propos d'emploïer contre lui les censures ecclesiastiques : tant parce qu'ils croïoient temeraire d'excommunier un prince sans la participation du pape, que parce qu'ils voïoient des épées tirées autour d'eux, & que l'affaire devenoit très-serieuse. Toutefois le légat & l'archevêque de Cantorberi, pour ne pas manquer à AN. 1139.

AN. 1139. leur devoir, allerent trouver le roi dans sa chambre, & se jettant à ses pieds, le prierent d'avoir pitié de l'église, de son ame & de sa réputation, & ne pas permettre qu'il se formât une division entre le roïaume & le sacerdoce. Il les traita avec honnêteté, & soûtint qu'il n'y avoit point de sa faute : mais il ne leur fit aucune bonne promesse. Le concile se separa le premier de Septembre ; & l'évêque de Sarisberi mourut de vieillesse & de chagrin le quatriéme de Decembre la même année 1139.

Godwin p. 395.

XXI. Abailard renouvelle ses erreurs.

Sup. liv. LXVII. n. 20.

Depuis dix-huit ans qui s'étoient passez, après que Pierre Abailard avoit été condamné au concile de Soissons, il avoit continué d'enseigner : s'appliquant principalement à la théologie, quoiqu'il n'y fut pas si versé que dans les arts liberaux. Aussi répandit-il plusieurs erreurs dont les gens de bien furent allarmez. Guillaume abbé de saint Thierri en écrivit ainsi à Geofroi évêque de Chartres & à saint Bernard : Pierre Abailard recommence à enseigner des nouveautez & à en écrire : ses livres passent les mers & traversent les Alpes : ses nouveaux dogmes se répandent dans les provinces, on les publie, on les défend librement : jusques-là qu'on dit qu'ils sont estimez même à la cour de Rome. Je vous le dis, votre silence est dangereux tant pour vous, que pour l'église de Dieu.

Bib. Cist. t. 4. p. 112. epist. 326. inter. Bern.

Dernierement je rencontrai par hazard un ouvrage de cet homme intitulé : théologie de Pierre Abailard. J'avouë que ce titre excita ma curiosité ; & comme j'y trouvai plusieurs choses qui me frapperent, je les marquai, avec les raisons pourquoi elles m'avoient frappé, & je vous les ai envoïées avec le livre : vous en jugerez. Je n'ai trouvé que vous à qui je pusse m'adresser en cette occasion. Il vous craint : fermez les yeux, qui craindra-t-il ? & que ne

dira-t-il pas s'il ne craint personne? Voici donc les articles que j'ai tirez de ses ouvrages. 1. il définit la foi : L'estimation des choses qu'on ne voit point. 2. il dit qu'en Dieu les noms de Pere, de Fils & de Saint-Esprit sont impropres? mais que c'est une description de la plenitude du souverain bien. 3. que le Pere est la pleine puissance, le Fils une certaine puissance, & que le Saint-Esprit n'est aucune puissance. 4. le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Pere & du Fils, comme le Fils est de la substance du Pere. 5. le Saint-Esprit est l'ame du monde. 6. nous pouvons vouloir le bien & le faire par le libre arbitre, sans le secours de la grace. 7. ce n'est pas pour nous délivrer de la servitude du demon, que Jesus-Christ s'est incarné & qu'il a souffert. 8. Jesus-Christ Dieu & homme n'est pas une troisiéme personne dans la Trinité. 9. Au sacrement de l'autel la forme de la substance précedente demeure en l'air. 10. les suggestions du demon se font dans les hommes par des moïens physiques. 11. nous ne tirons point d'Adam la coulpe du peché originel, mais seulement la peine. 12. il n'y a peché que dans le consentement au peché & le mépris de Dieu. 13. on ne commet aucun peché par la concupiscence, la délectation, ni l'ignorance : ce ne sont que des dispositions naturelles. L'abbé Guillaume refute ensuite ces treize articles l'un après l'autre, rapportant en plusieurs endroits les propres paroles d'Abailard.

Saint Bernard lui répondit, approuvant son zele. Mais, ajoûta-t-il, je n'ai pas accoûtumé, comme vous sçavez, de me fier à mon jugement, principalement en des choses de cette consequence. C'est pourquoi j'estime à propos de prendre notre temps pour nous assembler en quelque lieu & conferer de tout. Je ne crois pas *epist.* 325.

toutefois que ce puisse être avant Pâques, pour ne pas troubler l'application à l'oraison que ce temps-ci nous prescrit. Souffrez mon silence & ce délai, d'autant plus que j'ai ignoré jusques à present, presque tout ce que vous me mandez. On voit ici, que saint Bernard fut excité par l'abbé Guillaume à écrire contre Abailard. On voit encore avec quelle religion il conservoit le recueillement du carême, lors même qu'il s'agissoit de l'interêt de la religion.

Vita lib. III. c. 5. n. 13. Saint Bernard voulant corriger Abailard de ses erreurs sans le confondre, l'avertit en secret; & traita avec lui si modestement & si raisonnablement, qu'Abailard en fut touché & lui promit de tout corriger selon qu'il lui prescriroit. Mais quand S. Bernard l'eut quitté, il abandonna cette sage résolution, excité par de mauvais conseils, & se fiant à son esprit & au grand exercice qu'il avoit de disputer. Sçachant donc qu'on devoit bien-tôt tenir un concile nombreux à Sens, il alla trouver l'archevêque, & se plaignit que l'abbé de Clairvaux parloit secretement contre ses livres. Il ajoûta, qu'il étoit prêt à les défendre en public, & demanda que l'abbé fut appellé au concile, pour expliquer ce qu'il pourroit avoir à dire. L'archevêque fit ce qu'Abailard avoit demandé, & écrivit à saint Bernard de se trouver au concile : mais il s'excusa d'y aller, & écrivit ainsi aux évêques qui devoient y être appellez. *ep. 187.* Un bruit court, & je croi qu'il est venu jusques à vous, qu'on m'appelle pour me trouver à Sens à l'octave de la Pentecôte; & que c'est un défi, afin de m'engager à une dispute pour la défense de la foi : *1. Tim. II. 24.* quoiqu'il ne convienne pas à un serviteur de Dieu de disputer, mais d'user de patience envers tout le monde. Si c'étoit mon affaire propre, je pourrois, & peut-être avec fondement, me flatter de votre

protection : mais puisque c'est aussi votre cause, & plus la votre que la mienne, j'ose vous avertir, & je vous prie instamment de vous montrer amis au besoin : je dis amis de JESUS-CHRIST & de son épouse. Et ne vous étonnez pas de ce que nous vous invitons si subitement ; c'est un artifice de notre adversaire pour nous prendre au dépourvû. Le saint abbé ceda toutefois ensuite au conseil de ses amis, qui voïant que tout le monde se preparoit à ce concile, comme à un spectacle, craignoient que son absence n'augmentât le scandale du peuple & la fierté d'Abailard, & que l'erreur ne se fortifiât, s'il ne se trouvoit personne pour s'y opposer. Saint Bernard se rendit donc à leur avis, mais avec une telle répugnance, qu'il en versa des larmes, & il se trouva au lieu & au jour marqué, quoique peu preparé à la dispute. C'est ce qu'il témoigne lui-même dans sa lettre au pape Innocent.

AN. 1140.

epist. 189. *n.* 4.

LXII. Concile de Sens. *to. x. conc. p.* 1018. *epist.* 337.

Le concile de Sens se tint au jour marqué, c'est-à-dire à l'octave de la Pentecôte, qui étoit le 2. de Juin 1140. & on ne peut mieux apprendre ce qui s'y passa, que par la lettre sinodale que S. Bernard en écrivit au pape sous le nom des évêques de France, c'est-à-dire de la province de Sens ; sçavoir Henri archevêque de Sens, Geoffroi évêque de Chartres & légat du saint siege, Elie évêque d'Orleans, Hugues d'Auxerre, Hatton de Troyes, Manassés de Meaux. Après avoir raconté ce qui s'étoit passé jusques au concile, l'archevêque continuë ainsi : Ce jour là, qui étoit l'octave de la Pentecôte, les évêques nos suffragans s'étoient assemblez à Sens près de nous, en l'honneur des reliques que nous devions découvrir au peuple dans notre église, le roi de France Loüis étoit present à ce concile, avec Guillaume comte de Nevers,

AN.1140. *Otton. Fr. I. Frid. c. 48.*

& Thibaud comte de Champagne. L'archevêque de Reims y étoit avec quelques-uns de ses suffragans, & tous les nôtres, excepté Paris & Nevers. Il y avoit grand nombre d'abbez & de sçavans ecclesiastiques, Pierre Abailard y étoit avec ses partisans.

L'abbé de Clairvaux produisit au milieu de l'assemblée le livre de la théologie d'Abailard, & proposa les articles qu'il y avoit remarquez, comme absurdes, ou plûtôt absolument heretiques, demandant qu'il deniât les avoir écrits, ou s'il les avoüoit pour siens, qu'il les prouvât, ou les corrigeât. Alors Abailard paroissant se défier de sa cause & user de suite, ne voulut point répondre ; & quoiqu'on lui donnât audience en toute liberté, qu'il fût en lieu sûr & devant des juges équitables : il appella toutefois, très-saint pere, à votre tribunal, & se retira de l'assemblée avec les siens. Pour nous, quoique cet appel ne nous parût pas canonique, toutefois par déference au saint siege, nous ne voulûmes prononcer aucun jugement contre sa personne ; mais aïant fait lire & relire plusieurs fois publiquement les propositions de sa mauvaise doctrine, & l'abbé de Clairvaux aïant prouvé évidemment, tant par de solides raisons, que par l'autorité de S. Augustin & des autres peres, qu'elles étoient non-seulement fausses, mais heretiques ; nous les condamnâmes la veille de l'appel porté devant vous. Et parce que ces dogmes induisent plusieurs personnes en erreur, nous vous prions instamment de les condamner par votre autorité, & de punir tous ceux qui les défendront opiniâtrement. Que si vous imposiez silence à Abailard, avec défense absoluë d'enseigner & d'écrire, & condamnation de ses livres, vous arracheriez les épines du champ de l'église & la verriez encore fleurir & fructifier. Nous vous en-

voïons quelques uns des articles que nous avons condamnez, afin que par-là vous jugiez plus facilement du reste de l'ouvrage. AN. 1140.

Samson archevêque de Reims, qui avoit assisté au concile de Sens, écrivit aussi au pape sur ce sujet, ou plûtôt lui fit écrire par saint Bernard une lettre qui porte les noms de trois de ses suffragans, Josselin de Soissons, Geoffroi de Châlons, Alvise d'Arras. Il renvoïe à la lettre de l'archevêque de Sens, & dit parlant d'Abailard : Etant pressé par l'abbé de Clairvaux en presence des évêques, il n'a ni confessé, ni nié ses erreurs ; mais quoiqu'il eût choisi lui-même & le lieu & le juge, quoiqu'il n'eût ni lésion ni grief à alleguer, il a appellé au saint siege. Les évêques par respect pour votre sainteté, n'ont rien fait contre sa personne : seulement ils ont condamné les articles extraits de ses livres & déja condamnez par les saints peres, de peur que le mal ne s'étendit. Parce donc que cet homme entraîne une grande multitude de peuple qui a créance en lui, il est necessaire que vous arrêtiez ce mal en y apportant un prompt remede. *Bern. ep. 191.*

LXIII. Lettres de S. Bernard. *ep. 190.*

S. Bernard écrivit aussi en son nom plusieurs lettres à Rome sur ce sujet, & les envoïa par Nicolas moine de Clairvaux & depuis son secretaire qui avoit été présent à tout. Il écrivit premierement au pape une grande lettre où il refute les erreurs d'Abailard, & une plus courte, où il raconte ce qui s'étoit passé. Il reconnoît en celle-ci qu'il s'étoit trompé en se promettant du repos après le schisme de Pierre de Leon ; & que ces nouvelles erreurs ne sont pas moins pernicieuses à l'église. Il dit, qu'Abailard a fait venir d'Italie Arnauld de Bresse son disciple pour attaquer de concert la doctrine catholique. Ils ont, dit-il une apparence de pieté dans leur habit & leur maniere de vivre, qui leur sert à sé- *ep. 189.*

duire plus de monde. Abailard releve les philosophes par de grandes loüanges, pour abaisser les docteurs de l'église : il prefere leurs inventions & les siennes à la doctrine des peres ; & comme tout le monde fuit devant lui, il veut entrer en combat singulier avec moi, qui suis le moindre de tous. Après avoir marqué ce qui s'étoit passé au concile de Sens & l'appellation d'Abailard, il ajoûte. C'est à vous qui êtes le successeur de saint Pierre, à juger si celui qui attaque la foi de saint Pierre, doit trouver un azile dans son siege. Souvenez-vous des graces que Dieu vous a faites ; & après avoir éteint le schisme, réprimez aussi l'heresie, afin qu'il ne manque rien à votre couronne.

AN. 1140.

Les autres lettres de saint Bernard s'adressent aux principaux prélats de la cour de Rome. Premierement aux évêques & aux cardinaux en general, à qui il dit : Lisez, s'il vous plait, la théologie de Pierre Abailard, vous l'avez en main, puisqu'il se vante que plusieurs la lisent à Rome : lisez son livre des sentences & celui qui est intitulé : Connois-toi toi-même ; & voiez combien ils contiennent de sacrileges & d'erreurs. Une autre lettre s'adresse au chancelier Aimeri, à qui il dit, qu'Abailard se glorifie qu'il a eu pour disciples les cardinaux & les clercs de la cour de Rome : que ses livres sont entre leurs mains, & qu'ils prendront la défense de sa doctrine. Une autre lettre est adressée au cardinal Gui de Castel, qui fut depuis le pape Celestin II. il avoit été disciple d'Abailard, qui comptoit principalement sur son credit. Les autres à qui saint Bernard écrit, sont le cardinal Ives, qui avoit été chanoine de S. Victor à Paris : le cardinal Etienne évêque de Palestrine, le cardinal Gregoire, le cardinal Gui de Pise, & deux autres qui ne sont pas nommez.

epist. 188.
epist. 338.
epist. 192.
epist 193.
ep. 331. 332. 333. 34. 35.

La grande lettre de saint Bernard au pape Innocent, est plûtôt un traité, où il refute les principales erreurs d'Abailard. Ce docteur définissoit la foi : l'estimation des choses qui ne paroissent point; & disoit qu'il falloit examiner avant que de croire. A quoi il appliquoit ce passage de l'ecclesiastique: Celui qui croit promptement est leger de cœur. Mais saint Bernard répond, que Salomon ne parle pas de la foi divine, mais de la créance que nous avons les uns aux autres : que JESUS-CHRIST reprocha à ses disciples, qu'ils étoient tardifs à croire; & que S. Paul définit la foi : Le fondement des choses qu'on doit esperer, marquant ainsi sa solidité. Abailard voulant expliquer le mystere de la Trinité, disoit : Le pere est la pleine puissance, le Fils une certaine puissance, le Saint-Esprit n'est aucune puissance. C'est qu'il disoit que toute la puissance étoit propre au Pere; que le propre du Fils étoit la sagesse : qui est seulement la puissance de discerner le bien & le mal: & le propre du Saint-Esprit, la bonté qui n'enferme point l'idée de puissance. Et consequemment il disoit qu'encore que le Saint-Esprit procedât du Pere & du Fils, & leur fût consubstantiel, il n'étoit pas de la substance du Pere.

AN. 1140.
LXIV.
Traité de S. Bernard contre Abailard.
epist. 190. al. ad Opusc. XI. Abail. 1. Theol. init. Ibid. p. 1060. Eccli. XIX. 4. Bern. c. 1. & 4. Luc. XXIV. 25. Hebr. XI. 1. Abail. p. 991. p. 1085. 1036.

S. Bernard répond : D'où vient donc le S. Esprit, est-il tiré du néant comme les créatures, & comment est-il consubstantiel au Pere? Enfin s'il n'y a que le Pere & le Fils de même substance, ce n'est plus Trinité, mais Dualité. S'il y a quelque inégalité entre les personnes divines, il n'y a que la plus grande qui soit Dieu, puisque Dieu est l'être souverainement parfait. Le fond de cette erreur est de chercher la distinction des personnes divines dans les attributs essentiels communs à toutes les trois ; au lieu qu'il n'y a que les proprietez personnelles & rélatives qui les distinguent.

Bern. c. 2. c. 3.

AN. 1140. Abailard disoit : Il faut sçavoir que tous nos docteurs depuis les apôtres, conviennent en ce point que le diable avoit puissance sur l'homme, & en étoit en possession depuis que l'homme s'étoit laissé vaincre par lui ; & c'est pour cela, disent-ils, que le Fils de Dieu s'est incarné, parce que l'homme ne pouvoit autrement être délivré de la servitude du demon. Pour moi, il me semble que le diable n'a jamais eu sur l'homme aucun pouvoir, si ce n'est par la permission de Dieu comme un geolier ; & que le Fils de Dieu ne s'est point incarné pour délivrer l'homme. Saint Bernard reprend premierement sa témerité, de s'opposer seul à tous les docteurs de l'église : puis il montre par saint Paul, que les méchans sont retenus captifs dans les filets du demon, que Dieu nous a délivrez de la puissance des tenebres ; & qu'encore que la délivrance de l'homme soit l'ouvrage de la misericorde, la justice ne laisse pas d'y reluire, en ce que le Sauveur innocent aïant souffert la mort par l'injustice du demon, lui a justement ôté les coupables qui lui appartenoient. C'est ainsi que la justice de JESUS-CHRIST est devenuë la notre.

2. Tim. II. 25. Colos. I. 13. Bern. c. 6.

Enfin Abailard disoit, que le but de l'incarnation de JESUS-CHRIST n'étoit que de nous instruire par sa parole & par son exemple. Saint Bernard répond : On dira donc aussi qu'Adam ne nous a nui que par son exemple ; puisqu'il est écrit que comme tous meurent en Adam, tous recevront la vie en JESUS-CHRIST. C'est rétablir l'heresie de Pelage. Il n'y a donc point de redemption pour les petits enfans qui ne peuvent profiter des instructions ni des exemples de JESUS-CHRIST, afin d'être excitez à l'aimer & à l'imiter. Il y a trois choses à considerer dans l'ouvrage de notre salut : l'humi-

Bern. c. 8. Ab. p. 553. c. 9. 1. Cor. 15. 22. Sup. liv. XXXIII. n. 48.

lité & la charité du Sauveur, & la redemption qu'il nous a acquise par sa mort : les deux premieres nous seroient inutiles sans la troisiéme, qui en nous justifiant, nous a mis en état d'en profiter. Saint Bernard déclare qu'il laisse plusieurs autres erreurs d'Abailard, pour s'attacher à celles-ci comme aux plus importantes : il en envoïe toutefois quelques-unes au pape comprises en quatorze articles.

LXV. Samson archevêque de Reims.

Samson qui assista au concile de Sens, avoit été ordonné archevêque de Reims cette même année 1140. après deux ans de vacance depuis la mort de Rainald arrivée le treiziéme de Janvier 1138. l'élection fut empêchée tant par l'opposition du roi irrité contre le comte de Champagne, que par celle des bourgeois : qui voulant profiter de la vacance du siege pour établir leur commune, en prenoient occasion de contester à l'archevêque d'anciennes coûtumes, qu'ils prétendoient mal fondées : comme il paroît par une lettre du roi Loüis le jeune à la commune de Reims, où il marque qu'il leur a accordé ce droit à l'exemple de la commune de Laon : mais sauf le droit de l'archevêque & de toutes les églises.

Marl. lib. 11. c. 44.

c. 45.

ap. Marl. lib. 11. c. 45.

Sup. liv. LXVI. n. 18.

On voulut élire saint Bernard pour l'archevêché de Reims, mais il le refusa ; & touché du triste état de cette église, il écrivit au pape Innocent en ces termes : L'église de Reims tombe en ruine : cette illustre cité est dans l'opprobre, & n'a d'esperance qu'en vous. Le roi est appaisé, il reste que vous tendiez la main à cette pauvre affligée : le plus pressé est l'élection d'un évêque, de peur que le peuple insolent ne perde ce qui reste, si on ne s'oppose à sa fureur. On élut donc Samson de Mauvoisin, d'une famille noble du Vexin, archidiacre de Chartres, & neveu de l'archevêque Rainald son pre-

c. 46.

ep. 318. al. 389.

Epist. 210. decesseur. Après qu'il fut élû, saint Bernard le recommanda au pape Innocent comme un prélat très-attaché au saint siege, & qui honoroit son ministere. Il gouverna l'église de Reims plus de vingt ans.

LXVI. Lettres contre Arnauld de Bresse. *Sup. n.* 55. *epist.* 195.

Arnauld de Bresse disciple d'Abailard chassé d'Italie & de France, s'étoit retiré à Zuric au diocese de Constance ; ce qui obligea saint Bernard d'écrire à l'évêque, pour l'avertir de se garder de cet homme dangereux, à qui sa vie très-austere donnoit du credit pour insinuer ses erreurs, & soûtenir celles d'Abailard. Il étoit appuié des nobles & s'élevoit contre tout l'ordre ecclesiastique & contre les évêques mêmes. C'est pourquoi saint Bernard conseille à l'évêque de l'arrêter & l'enfermer comme le pape avoit déja ordonné étant en France : parce que si on se contentoit de le chasser, il continueroit de courir & nuiroit davantage. Et comme on disoit qu'Arnauld étoit auprès de Gui légat *epist.* 196. du pape, saint Bernard lui écrivit aussi & lui dit : Prenez garde que sous votre autorité il ne fasse plus de mal, aïant déja l'art & la volonté de nuire. S'il est vrai que vous l'aïez avec vous, je crois de deux choses l'une : que vous ne le connoissez pas assez, ou, ce qui est plus croïable, que vous vous promettez de le convertir. Et Dieu veüille que ce ne soit pas en vain. Mais si on le voit dans votre familiarité, & même à votre table, il parlera plus hardiment & persuadera ce qu'il voudra à l'ombre de votre protection. Ce n'est pas sans sujet que le pape l'a chassé d'Italie avec défense d'y rentrer, quoique ce soit son païs : le favoriser c'est contredire au pape, & par conséquent à Dieu.

LXVII. Condamnation d'Abailard.

Le pape Innocent aïant reçu les lettres des évêques & de saint Bernard contre Abailard, rendit son jugement contre lui, par une lettre

adressée à Henri archevêque de Sens, à Samson de Reims, à leurs suffragans, & à saint Bernard : où aïant marqué qu'il n'est plus permis de disputer de ce qui a été une fois jugé dans les conciles, il ajoûte : Après avoir pris le conseil de nos freres les évêques & les cardinaux, nous avons condamné les articles que vous nous avez envoïez, & tous les dogmes pervers de Pierre Abailard, avec leur auteur ; & lui avons imposé un perpetuel silence, comme étant heretique. Nous disons aussi, que tous les sectateurs & les défenseurs de son erreur doivent être excommuniez. Donné à Latran le seiziéme de Juillet. A cette lettre le pape en joignit une autre dattée du jour précedent, & adressée aux mêmes archevêques en ces termes : Nous vous ordonnons par ces presentes, de faire enfermer separément en des monasteres où vous jugerez le plus à propos, Pierre Abailard & Arnauld de Bresse, auteurs d'un dogme pervers & ennemis de la foi catholique ; & de faire brûler les livres de leur erreur, quelque part qu'ils soient trouvez. Et au-dessus étoit écrit : Ne montrez ces copies à personne jusqu'à ce que les lettres aïent été presentées aux archevêques dans la prochaine conference de Paris.

AN. 1130.

Ap. Ber. epist. 194. to. x. conc. p. 1022.

LXVIII. Fin d'Abailard.

Pet. Clun. IV. ep. 4.

Après le concile de Sens, Abailard prit le chemin de Rome, voulant poursuivre son appel. Il passa à Clugni où l'abbé Pierre le venerable lui demanda où il alloit. Abailard répondit : Je suis persecuté par des gens qui me traitent d'heretique, nom qui me fait horreur : c'est pourquoi je veux avoir recours au saint siege. L'abbé loüa son dessein & l'assura que le pape ne manqueroit pas de lui rendre justice, & même de lui faire grace, s'il étoit besoin. Cependant l'abbé de Citeaux vint à Clugni, & traita avec l'abbé de Clugni & avec Abailard de sa reconcilia-

tion avec saint Bernard. L'abbé de Clugni y travailla de son côté, & conseilla à Abailard d'aller avec l'abbé de Cisteaux. Il l'exhorta de plus à retracter & effacer ce qu'il pouvoit avoir dit ou écrit, qui offensât les oreilles catholiques. Abalard suivit ce conseil, & étant revenu à Clugni, il dit à l'abbé qu'il avoit fait sa paix avec l'abbé de Clairvaux par la médiation de celui de Cisteaux.

Cependant sçachant que le pape avoit confirmé sa condamnation, il se désista de son appel; & touché des avis salutaires de l'abbé de Clugni, il résolut de quitter le tumulte des écoles & de passer dans ce monastere le reste de ses jours; & l'abbé y consentit avec joïe sous le bon plaisir du pape, croïant que cette résolution convenoit à la vieillesse d'Abailard & à son peu de santé; & que sa science pourroit être utile à une communauté si nombreuse. Il en écrivit donc au pape, à la priere d'Abailard lui-même: demandant qu'il lui fût permis d'achever en repos dans cette sainte maison, une vie qu'on jugeoit ne devoir pas être longue. Le pape y consentit; & Abailard vêcut encore deux ans, édifiant toute la communauté de Clugni par son humilité & sa pénitence.

Abail. p. 330. Pendant sa retraite il écrivit une apologie, où il desavouë en general tout ce qu'il peut avoir écrit de mauvais: mais venant ensuite au particulier des articles condamnez, il soûtient qu'ils lui ont été imputez par ignorance & par malice, quoique la plûpart se trouvent encore dans ses ouvrages: il est vrai qu'on y trouve aussi les propositions contraires, car il n'est pas toûjours d'accord avec lui-même. Quoi qu'il en soit, il donne dans son apologie une confession de foi catholique sur tous les articles condamnez.

Nous apprenons les particularitez de la péni-

tence & de la mort d'Abailard par une lettre de Pierre abbé de Clugni à Heloïse : où après avoir beaucoup loüé cette abbesse de sa pieté & de son érudition, il vient à Abailard & dit : Je ne me souviens point d'avoir vû son semblable en humilité, tant pour l'habit, que pour la contenance. Je l'obligeois à tenir le premier rang dans notre nombreuse communauté, mais il paroissoit le dernier par la pauvreté de son habit. Dans les processions comme il marchoit devant moi selon la coûtume, j'admirois qu'un homme d'une si grande réputation pût s'abbaisser de la sorte. Il observoit dans la nourriture & dans tous les besoins du corps la même simplicité que dans les habits ; & condamnoit par ses discours & par son exemple, non-seulement le superflu, mais tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. Il lisoit continuellement, prioit souvent, gardoit un perpetuel silence ; si ce n'est quand il étoit forcé à parler, ou dans les conferences, ou dans les sermons qu'il faisoit à la communauté. Il offroit souvent le saint sacrifice, & même presque tous les jours depuis que par mes lettres & mes sollicitations il eut été reconcilié au saint siege. Enfin il n'étoit occupé que de méditer ou d'enseigner les veritez de la religion ou de la philosophie. IV. ep. 21.

Après qu'il eut ainsi vêcu quelque-tems à Clugni, voïant que ses infirmitez augmentoient, je l'envoïai prendre l'air au prieuré de S. Marcel près Châlons-sur-Saone, qui est la plus agréable situation de toute la Bourgogne. Là continuant ses lectures & ses exercices de pieté, il fut attaqué d'une maladie qui le reduisit bien-tôt à l'extrêmité. Tous les religieux de ce monastere sont témoins avec quelle devotion il fit alors premierement sa confession de foi, puis celle de ses pechez, & avec quelle sainte avidité il reçut le

ep. Abail. p. 342. viatique. C'est ainsi que le docteur Pierre a fini ses jours. L'abbé de Clugni joignit à cette lettre l'épitaphe d'Abailard, où il marque qu'il étoit mort le vingt-uniéme d'Avril Son corps fut ensuite porté furtivement à l'abbaïe du Paraclet, mais l'abbé Pierre y alla lui-même en faire don à cette communauté. Il celebra la messe le seiziéme de Novembre, puis il fit un sermon aux religieuses en chapitre. C'est ce qui paroît par la lettre de remerciement qu'Heloïse lui en écrivit, où elle lui recommande son fils Astralabe, pour lui obtenir une prébende de l'éveque de Paris, ou de quelque autre. Pierre de Clugni dans sa réponse, promet de faire tout son possible pour Astralabe: mais il ajoûte que la chose est difficile, & que les évéques ne manquent pas d'excuses pour se dispenser de ces sortes de presens. A cette lettre il en joignit deux autres qu'Heloïse lui avoit demandées, l'une pour lui promettre un trentain de messes dans Clugni lorsqu'elle mourroit : l'autre est une absolution pour Abailard, comme il étoit en usage d'en donner aux morts, & j'en ai rapporté des exemples, mais ce n'étoit que des suffrages pour le repos de leurs ames. Abailard mourut l'an 1142. âgé de soixante-trois ans.

ep. Pet. Clun. v i. ep. 21. epist. 22.

ep. Abail. p. 345. Sup. liv. LIV. n. 57. LXIV. n. 36.

LXIX. Guillaume de Saint Thierri.

Bibl. Cist. t. 4. p. 132.

Guillaume abbé de saint Thierri, qui excita saint Bernard à écrire contre Abailard, & qui le refuta lui-même, écrivit aussi un traité de l'eucharistie qu'il envoïa à saint Bernard pour l'examiner & le corriger avant que de le mettre en lumiere. Son dessein étoit de comparer les autoritez des peres sur ce sujet & de recueillir leurs passages, principalement ceux de saint Augustin, dont quelques personnes étoient troublées. Sur quoi il dit entre autres choses: Parce que depuis le commencement de l'église presque jusques à notre temps, personne n'a

c. 2.

touché cette question : les peres ne défendoient point ce qui n'étoit point attaqué : seulement dans leurs traitez ils en disoient ce que demandoit le sujet qu'ils avoient entre les mains. Et comme ils ne répondoient pas par là aux questions qui n'étoient pás encore émuës, ce qu'ils ont dit ne paroît pas maintenant suffisant pour les résoudre. N'étant pas en garde contre ces questions, ils ont laissé dans leurs écrits plusieurs choses sur ce sacrement, qui étoient bien dites à leur place & selon leurs sens : mais qui étant déplacées par ceux qui aiment à disputer, ou à s'égarer, semblent avoir un autre sens que dans le lieu d'où elles sont prises, & que le sens de l'auteur. Ils ont aussi laissé plusieurs expressions obscures, parce que n'étant que des hommes, ils ne pouvoient pas prévoir toutes les chicanes des heresies futures. Ce passage est une clef importante pour la controverse.

L'abbé Guillaume composa plusieurs autres ouvrages, la plûpart de pieté ; & l'affection qu'il avoit pour saint Bernard & pour l'ordre de Citeaux, l'obligea enfin à quitter son abbaïe pour se rendre simple moine à Signi, fille de Clairvaux, fondée en 1134. dans le diocese de Reims; & il y mourut du vivant de S. Bernard, dont il avoit commencé d'écrire la vie.

LXX. Lettre de S. Bernard sur la Conception. *epist.* 174.

On rapporte au temps de la condamnation d'Abailard, c'est-à-dire à l'an 1140. ou environ, la fameuse lettre de saint Bernard aux chanoines de Lion, touchant la fête de la conception de la sainte Vierge nouvellement introduite chez eux. Il commence par l'éloge de l'église de Lion, distinguée entre toutes celles des Gaules, par les études, la vigueur de la discipline, la gravité des mœurs, l'amour de l'antiquité & l'aversion des nouveautez, principalement dans les offices de l'église. C'est pour-

quoi, continuë-t-il, je ne puis assez admirer à quoi pensent quelques-uns d'entre vous; de vouloir introduire une nouvelle fête que l'usage de l'église ignore, & qui n'est autorisée ni par la raison, ni par la tradition. Sommes-nous plus sçavans, ou plus devots que nos peres? C'est une présomption dangereuse d'entreprendre en ces matieres ce que leur prudence a laissé, & ceci est de telle nature, qu'il ne leur auroit pas échappé. Mais, direz-vous, la mere de Dieu merite de grands honneurs. Vous avez raison: mais il faut l'honorer avec jugement: elle n'a pas besoin d'un faux honneur, étant comblée de titres & de dignitez veritables. Et ensuite:

J'ai appris de l'église à honorer le jour de son Assomption & celui de sa nativité: croïant fermement avec l'église, qu'elle a reçu dans le sein de sa mere la grace d'en sortir sainte. Il rapporte les passages de l'écriture, qui portent, que Jere-
Jerem. 1.5. mie & S. Jean-Baptiste ont été sanctifiez avant
Luc. 1.41. leur naissance; puis il ajoûte: Je ne voudrois pas décider legerement, quel a été dans ces deux prophetes, l'effet de cette sanctification contre le peché originel: mais je ne crains point de dire, que la tache qu'ils avoient contractée en leur conception, n'a pû leur ôter à leur naissance, la benediction qu'ils avoient deja reçuë. Quoi qu'il en soit, c'est avec grande raison, que l'église celebre la nativité de saint Jean; & il n'est pas permis de soupçonner que Dieu ait refusé à la sainte Vierge ce qu'il a accordé à quelques mortels. Elle a même ce privilege singulier, d'avoir passé sa vie sans aucun peché.

Que croïons-nous donc devoir encore ajoûter à ces honneurs? Que l'on honore, dit-on, même la conception, qui a précedé une naissance si digne d'honneur & qui en a été la source. Et si quelque autre par la même raison dit, qu'il faut

faut aussi faire la fête du pere & de la mere de Marie ? C'est que les fêtes de saint Joachim & de sainte Anne n'ont été instituées que plus de quatre cens ans après. S. Bernard continuë : On demandera le même honneur pour le reste de ses ancêtres, ainsi on multipliera les fêtes à l'infini : mais on produit un écrit d'une prétenduë revelation. Comme si on ne pouvoit pas aussi en produire, où la Vierge ordonnât de rendre le même honneur à ses parens. Pour moi je ne suis point touché de ces écrits, qui n'ont pour fondement ni raison, ni autorité. On trouve entre les œuvres faussement attribuées à saint Anselme, quelques-unes de ces prétenduës revelations. Saint Bernard continuë : Quelle est cette consequence ? La conception a precedé une naissance sainte, donc elle doit aussi être sainte. On concluera bien, que Marie aiant été sanctifiée après sa conception, a été sainte en sa nativité : mais cette sanctification n'a pû avoir un effet retroactif. *Edit. 1673.* *p. 305.*

D'où vient donc la sainteté de sa conception ? Dira-t-on qu'elle a été prevenuë par la sanctification ? mais Marie n'a pû être sainte avant que d'être, & elle n'étoit point avant que d'être conçuë. Dira-t-on qu'elle a été sanctifiée au moment même de sa conception ? mais la raison ne le souffre pas, puisque le Saint-Esprit est incompatible avec le peché, c'est-à-dire avec la concupiscence inseparable de cette action. A moins qu'on ne dise que Marie a été conçuë du Saint-Esprit sans operation de l'homme : ce qui est inoüi jusques-ci. C'est ôter à JESUS-CHRIST sa prérogative singuliere en la donnant aussi à sa mere ; & par consequent c'est diminuer la gloire de la Vierge, au lieu d'y ajoûter. Le privilege d'être conçu sans peché, a été reservé à celui-là seul, qui devoit sanctifier tous les au- *n. 7.*

tres : c'est-à-dire à JESUS-CHRIST, qui seul étoit saint même avant sa conception.

Et ensuite parlant de la sainte Vierge : Elle ne peut avoir agréable une nouveauté introduite contre l'usage de l'église : la nouveauté est la mere de la temerité, la sœur de la superstition, la fille de la legereté. Si l'on avoit ce dessein, il falloit auparavant consulter le saint siege, & ne pas suivre ainsi précipitamment la simplicité de quelque peu d'ignorans. J'avois déja remarqué cette erreur chez quelques-uns : mais je le dissimulois, excusant une dévotion qui venoit de simplicité de cœur & d'amour pour la sainte Vierge. Mais aïant trouvé cette superstition chez des personnes sages & dans une église si fameuse, & dont je suis particulierement fils : je ne sçai si j'aurois pû la dissimuler sans commettre une grande faute, même contre vous. Toutefois ce que j'en ai dit soit sans préjudice du sentiment de quelqu'un plus éclairé, principalement de l'église Romaine, à l'autorité & l'examen de laquelle je reserve cette question & toutes les autres de cette nature : prêt à corriger selon son jugement, les sentimens que je pourrois avoir differens des siens. Saint Bernard se dit fils de l'église de Lion : parce que son monastere & le lieu de sa naissance sont dans le diocese de Langres dont Lion est la métropole.

LXXI. Traité du precepte & de la dispense. *Opusc.* 4.

Vers le même-temps S. Bernard fut consulté par quelques moines de S. Pere en Vallée près de Chartres, touchant l'obligation de la regle de S. Benoit. Mais comme ils lui avoient écrit à l'insçu de leur abbé, contre la disposition de la regle : il ne leur adressa pas sa réponse, mais à l'abbé de Coulombs, monastere du même institut & dans le même diocese ; afin qu'il la fit tenir à l'abbé de S. Pere. Il intitula cet ou-

c. 1. vrage : Du precepte & de la dispense. La princi-

pale question qu'il y traite est jusques à quel point la regle de S. Benoît est d'obligation: si tout ce qu'elle contient est de précepte, où s'il y en a quelque partie qui ne soit que de conseil. Il répond que la regle entiere n'est qu'un conseil pour ceux qui n'y sont pas engagez: mais qu'après qu'on en a fait vœu, elle est de précepte & d'obligation. En quoi toutefois il faut distinguer ce que la regle enseigne touchant les vertus spirituelles, la charité, l'humilité, la douceur; & touchant les observations exterieures, la psalmodie, l'abstinence, le silence, le travail: les préceptes du premier genre étant d'institution divine; regardent tous les Chrétiens, les autres n'obligent que les moines, & ils en peuvent être dispensez, mais par leurs superieurs seulement & en cas de nécessité.

Car ces pratiques d'elles-mêmes indifferentes, n'ont été établies que pour procurer ou conserver la charité: d'où il s'ensuit, que s'il arrive quelque cas où les observant à la rigueur, on nuisit à la charité, on doit alors en dispenser: mais c'est au superieur légitimement établi à juger de ces cas. Sur quoi S. Bernard rapporte l'autorité du pape Gelase & du pape Leon, qui marquent, que les décrets des peres doivent être inviolablement observez si la nécessité n'oblige à en dispenser. Il n'y a donc que ces pratiques exterieures qui soient soûmises au superieur: encore ne sont-elles pas soûmises à sa volonté, car il est lui-même soûmis à la regle qu'il a voüée: mais à sa discretion, pour en dispenser suivant la loi de la charité superieure à toutes les regles.

Les particuliers doivent obéïssance au superieur, mais selon la regle, ni plus ni moins: toutefois cette obéïssance restrainte au devoir est imparfaite; & le vrai religieux se porte volon- c. 5. c. 6.

tairement à une obéïssance aussi étenduë que la
c. 10. charité, c'est-à-dire, sans bornes. Aussi l'obéïssance n'est difficile que pour les imparfaits, qui chicanent sur les commandemens, les examinent & en cherchent les raisons; ne voulant obéir qu'en ce qui est de leur goût, ou dont ils
c. 8. ne peuvent se dispenser. Or la désobéïssance qui vient du mépris formel du précepte, est beaucoup plus coupable que celle qui ne vient que de négligence; puisque celle-ci ne vient que d'une langueur de paresse, & l'autre d'une enflure d'orgueil; & par cette raison le mépris rend mortel le peché qui ne seroit que veniel par la legereté de sa matiere.

c. 16. Saint Bernard traite ensuite la question, s'il est permis de passer d'un monastere à l'autre; & ne le permet qu'à ceux qui ne peuvent garder dans celui où ils se trouvent l'essentiel de la regle qu'ils ont promise. Mais il ne permet pas à ceux qui sont dans des monasteres bien reglez, de passer à d'autres, sous prétexte d'une plus grande perfection, comme de Clugni à Cisteaux. Que si quelqu'un est sorti par scrupule & par inquiétude, il ne lui conseille pas de retourner à son premier monastere, de peur qu'il ne cause un nouveau scandale.

LXXII. Hugues de S. Victor.

Saint Bernard écrivit aussi un petit traité à Hugues de S. Victor docteur fameux, qui l'avoit consulté touchant quelques opinions singulieres d'un personnage qu'il ne nommoit point.
Opusc. 10. La premiere étoit que, personne n'avoit pû être sauvé sans le baptême, depuis que JESUS-
Jo. III. 5. CHRIST en eut déclaré la nécessité à Nicodeme. A quoi S. Bernard répond qu'il n'est pas
c. 1. croïable que Dieu ait voulu obliger tous les hommes à un précepte positif, du moment qu'il
c. 2. a été dit en secret: mais seulement depuis qu'il a été publié suffisamment, pour venir à la con-

noissance de tout le monde. La seconde erreur de l'anonyme étoit, qu'il n'y a que le martyre qui puisse suppléer au baptême, & que le desir ne sert de rien ; ce que saint Bernard refute & apporte l'autorité de saint Ambroise & de saint Augustin. Il soûtient encore contre cet anonyme, que les justes de l'ancien testament n'ont pas eu une connoissance aussi claire de l'incarnation & des autres mysteres du nouveau testament, que celle que nous en avons depuis qu'ils sont accomplis. Enfin il montre contre le meme qu'il y a des pechez d'ignorance. *c. 3.* *c. 4.*

Hugues de saint Victor étoit d'Ypres en Flandres. Il quitta son païs dès sa premiere jeunesse, & étant venu à Paris, se fit chanoine regulier à saint Victor, où il enseigna long-temps, & y fut enfin prieur. C'étoit un des plus grands theologiens de son temps; & quelques-uns l'ont nommé la langue de saint Augustin: parce qu'il avoit particulierement étudié les écrits de ce pere. Il a laissé grand nombre d'écrits, qui consistent principalement en explications de l'écriture sainte, entre lesquelles il y en a plusieurs de morales & d'allegoriques. Il y a plusieurs traitez de pieté & plusieurs sermons. Des divisions de tous les arts avec l'histoire de leur origine & leurs définitions, mais succintes & de peu d'instruction. Un abregé de geographie tiré des anciens, sans y rien ajoûter du moderne, comme si le monde n'eût point changé depuis plusieurs siecles. Un abregé d'histoire universelle, qui finit pour l'Orient à Constantin & Irene, c'est-à-dire, vers l'an 800. sans aucune citation d'auteurs originaux. Ces deux ouvrages font voir combien l'étude de l'histoire étoit alors imparfaite chez nous ; & on le voit encore par un abregé d'histoire naturelle, toute remplie de fables & tournée en moralitez. *Mabill. t. Anal. p. 263.* *to. 1. edit. 1648. t. 2.* *p. 333.* *p. 345.* *p. 348.* *p. 391.*

Le plus grand ouvrage de Hugues est son traité des sacremens : où il marque que l'on donnoit encore l'eucharistie aux enfans en les baptisant : c'est-à-dire, l'espece du vin, qu'on leur faisoit succer au bout du doigt. Il ajoûte, que quelques prêtres ignorans leur donnoient du vin comme au lieu du précieux sang ; & qu'il vaut mieux s'en passer, s'il y a peril à le reserver, ou à le donner à l'enfant. Hugues de saint Victor mourut le onziéme de Février 1142. âgé seulement de quarante-quatre ans, & témoigna de grands sentimens de pieté, particulierement à la reception du viatique.

1. Sac. c. 20. l. 3. p. 363.

LXXIII. S. Pierre archevêque de Tarantaise.

v. c. 1. ap. Bol. 8. Mai tom. 13. p. 324.

La même année 1142. Pierre une des lumieres de l'ordre de Cisteaux, fut élû archevêque de Tarantaise. Il nâquit dans le diocese de Vienne l'an 1102. de parens d'une condition mediocre, mais d'une vertu éminente, qui après avoir élevé leurs enfans, s'appliquerent entierement à l'aumône & à l'hospitalité, pratiquant en leur particulier la vie éremitique sous la direction des Chartreux & des moines de Bonnevaux. Cette abbaïe de l'ordre de Cisteaux fut fondée en 1118. par Gui archevêque de Vienne, depuis Calliste II. pape ; & Jean son premier abbé, fut fait évêque de Valence en 1138. & mourut l'an 1145. en odeur de sainteté. Le frere aîné de Pierre nommé Lambert, fut destiné à l'église & mis aux études : pour lui il étoit destiné à une autre profession, mais il ne laissa pas d'étudier par émulation de son frere & par inclination : en sorte qu'il fit en peu de temps de grands progrès. Les deux freres devinrent donc tous deux clercs : & toutefois le pere & la mere par une conduite rare dès-lors, ne voulurent leur procurer aucun benefice.

Pierre étant venu en âge de prendre parti, embrassa la vie monastique à Bonnevaux, sui-

vant le conseil de l'abbé Jean & l'intention de son pere. Il s'y conduisit si bien, que l'abbé le fit passer par differentes charges : & enfin l'envoïa en 1132. fonder la nouvelle abbaïe du Tamis dans le diocese de Tarantaise, & en être le premier abbé. Quoique le lieu fût sterile & incommode, Pierre ne laissa pas d'y bâtir un monastere & un hôpital pour les pauvres & les passans, avec le secours d'Amedée III. comte de Savoïe & de Maurienne, qui le faisoit souvent venir auprès de lui pour prendre ses conseils. Ainsi il commença à être connu dans le monde; & le siege de Tarantaise venant à vaquer, il en fut élu archevêque.

Un autre Pierre de l'ordre de Cisteaux & abbé de la Ferté, avoit déja rempli ce siege depuis 1124. jusqu'en 1132. qu'il mourut en odeur de sainteté : mais depuis cette église avoit été envahie & occupée pendant dix ans par un nommé Idrael, qui ruina tout le bien qu'avoit fait son predecesseur, tant pour le temporel que pour le spirituel. Cet indigne archevéque aïant été déposé par l'autorité du pape, l'abbé du Tamis fut élû unanimement pour lui succeder : & comme il ne vouloit point y consentir, le clergé de Tarantaise attendit le chapitre general de Cisteaux, où l'abbé Pierre s'étant trouvé comme les autres, ne put résister à l'autorité de tout l'ordre, & principalement de saint Bernard, pour lequel il eut toûjours un respect singulier. Ainsi il fut mis entre les mains du clergé qui le demandoit, & ordonné archevêque de Tarantaise. C'étoit environ l'an 1142. & il gouverna cette église trente trois ans.

Pierre ne changea gueres sa maniere de vivre dans l'épiscopat. Son habit étoit pauvre, & si on lui en donnoit un meilleur, il ne le gardoit gueres sans le donner. Sa nourriture étoit du pain

bis & des légumes de la même marmite que l'on mettoit pour les pauvres. Il reparoit par des prieres secrettes le long office du monastere, dont il s'affligeoit d'être privé; & suppléoit au travail des mains par la fatigue des voïages & des fonctions épiscopales, donnant quelquefois la confirmation depuis le matin jusqu'au soir. Il prêchoit assiduëment, mais il laissoit à d'autres les sermons étudiez pour les auditeurs plus délicats; & s'appliquoit à instruire les simples, à consoler, à exhorter, reprendre & intimider les pecheurs. Il trouva dans son église un clergé composé de nobles, mais peu reglez & qui faisoient le service negligemment, & il fit si bien, que sans grand scandale il mit à leur place des chanoines reguliers, qu'il instruisoit & gouvernoit comme ses enfans, assistant avec eux au chœur, au cloître, au chapitre. Il leur donna un revenu suffisant, & ne laissa pas d'augmenter celui de sa mense par les dîmes & les autres biens usurpez qu'il retira des seigneurs, soit par la crainte des censures ecclesiastiques, soit à prix d'argent. Il pourvut les églises de meubles & d'ornemens necessaires, & fit ensorte, nonobstant la pauvreté du païs, qu'il ne laissa presque pas une chapelle dans son diocese qui n'eût un calice d'argent. Il rebâtit ses maisons & celles de son clergé, mais de telle maniere, qne sans attirer l'admiration elles étoient commodes & passablement agréables.

Le plus grand soin du saint prélat étoit pour les pauvres & les malades; & sa maison étoit toûjours un hôpital, mais principalement les trois derniers mois avant la moisson, où les vivres manquent le plus dans ces montagnes. Dans ses visites il prevenoit les besoins sans attendre qu'on lui demandât. Deux fois en passant les Alpes, il ôta sa tunique pour en revê-

tir de pauvres femmes qui mouroient de froid; s'exposant à perir lui-meme, & ne gardant que son cilice & sa coulle. En un seul voiage il dépensa en aumônes deux mille sous, somme considerable en un temps où le marc d'argent n'en valoit que quarante. *Le Blanc. mon. p. 163.*

LXXIV. Raoul patriarche d'Antioche déposé. *Sup. n. 47. Tyr. XV. c. 11. 15. to X conc. p. 1026. c. 16.*

Arnoul qui étoit allé une seconde fois à Rome solliciter l'envoi d'un nouveau légat, pour juger Raoul patriarche d'Antioche, obtint ce qu'il desiroit; & le pape envoia pour cet effet en Syrie Alberic évêque d'Ostie. Etant arrivé sur les lieux, il convoqua un concile à Antioche pour le dernier jour de Novembre, apparemment de l'an 1140. où se trouverent de la province de Jerusalem le patriarche Guillaume, Gaudence archevêque de Cesarée & Anselme évêque de Bethlehem. De la province de Tyr l'archevêque Foucher, en qui le légat avoit sa principale esperance, pour la conclusion de cette affaire: parce que c'étoit un prélat d'un grand courage & fort attaché à l'église Romaine. Il étoit accompagné de deux de ses suffragans, Bernard de Sidon & Baudoüin de Beryte. Les prélats de la province d'Antioche qui assisterent au concile, étoient partagez de sentimens. Etienne archevêque de Tarse, Gerard évêque de Laodicée & Hugues de Gabales, étoient pour les chanoines contre le patriarche: mais Francon d'Hieraple, Gerard de Coryce & Serlon d'Apamée, étoient revenus à son parti, après lui avoir été contraires: les autres paroissoient neutres.

Au jour marqué, les prélats revêtus pontificalement étant assemblez dans l'église de saint Pierre, & le légat présidant, on commença par lire sa commission, puis les deux accusateurs se presenterent: sçavoir Arnoul & l'archidiacre Lambert, qui nonobstant la restitution de sa di-

gnité, s'étoit de nouveau déclaré contre le patriarche : plusieurs autres se joignirent à eux, voïant que le temps ne lui étoit pas favorable. Les accusateurs presenterent leurs libelles, se soûmettant à la peine du talion, s'ils n'en prouvoient le contenu, qui se reduisoit à trois chefs, l'entrée irreguliere de Raoul dans le patriarcat, son incontinence, ses actions simoniaques. Comme ils demandoient instamment qu'il comparût, on envoïa l'inviter solemnellement à venir au concile : mais il le refusa & on ne passa pas outre ce premier jour.

Le second jour Raoul patriarche d'Antioche fut encore cité & persista dans son refus. Serlon évéque d'Apamée étoit à cette séance sans habits pontificaux : dequoi le légat lui aïant demandé la raison & pourquoi il n'étoit pas, comme auparavant, avec les accusateurs : Serlon répondit : Ce que j'en ai fait ç'a été par une chaleur inconsiderée, je reconnois mon erreur, & ne veux plus accuser ni juger mon pere : au contraire je suis prêt à combattre pour lui jusques à la mort. On lui ordonna de sortir, & on porta contre lui une sentence d'excommunication & de déposition. Car la crainte du prince, qui appuïoit le légat, avoit tellement saisi tous les prélats, qu'il n'y avoit aucune liberté de le contredire : & le prince déja assez passionné par lui-même, étoit encore animé par Pierre Armoins gouverneur de la citadelle, qui esperoit en faisant déposer le patriarche, mettre à sa place son neveu Aimeri doïen de l'église d'Antioche. Serlon ainsi déposé retourna à son diocese & mourut peu après de chagrin.

c. 17. Le troisiéme jour on fit au patriarche la derniere citation ; & soit qu'il craignit le reproche de sa conscience, ou la violence du prince, il refusa absolument de venir au concile. Il

étoit dans son palais avec ses domestiques, environné d'un grand nombre de chevaliers & de bourgeois: qui, n'eut été la crainte du prince, auroient chassé honteusement de la ville le légat & les prélats du concile. Le légat monta lui-même au palais, & aïant prononcé au patriarche sa sentence de déposition, il le contraignit par force à rendre l'anneau & la croix: puis il le livra au prince, qui le fit charger de chaînes, & l'envoïa prisonnier au monastere de saint Simeon près de la mer, sur une haute montagne. Il y fut gardé long-temps: mais enfin s'en étant sauvé, il alla encore à Rome, & s'étant en quelque façon reconcilié avec le saint siege, comme il se pressoit de revenir il fut empoisonné & mourut. Dès qu'il fut chassé, le clergé d'Antioche, principalement ceux qui avoient conspiré pour sa déposition, élurent à sa place le doien Aimeri, par les artifices & les liberalitez du châtelain son oncle. Aimeri étoit Limousin, homme sans lettres & de mœurs peu édifiantes. *c.* 18.

Après la déposition de Raoul, le légat Alberic n'aïant plus affaire à Antioche revint à Jerusalem, où il demeura jusques à Pâques, & le troisiéme jour après la fête, il dédia solemnellement l'église du temple. Il s'y trouva quantité de noblesse, tant de deçà que de delà la mer, entre autres Josselin le jeune comte d'Edesse. Ensuite le légat assembla les évêques & les autres prélats, & tint un concile dans l'église de Sion, regardée comme la mere de toutes les églises. Là se trouva le Catholique d'Armenie, c'est-à-dire le premier des évêques de la nation; avec qui l'on traita des articles de foi, dans lesquels ils semblent s'éloigner des catholiques, & il promit en partie de les corriger. Ce concile fini le légat retourna à Rome. *Sup. liv. LXIV. n. 47.*

LXXV. Baudoüin III. roi de Jerusalem. *c.* 27. *Lib.* XV. *c.* 1. 2. 3. Peu de temps après Foulques roi de Jerusalem chassant un lievre près d'Acre, tomba de cheval si rudement qu'il en mourut le treiziéme de Novembre 1142. après avoir regné onze ans. On rapporta son corps à Jerusalem, où il fut enterré dans l'église du saint Sepulcre. Son fils Baudoüin III. âgé de treize ans lui succeda, & fut couronné le jour de Noël de la même année, dans l'assemblée des seigneurs & des prélats, par les mains de Guillaume patriarche de Jerusalem, & regna vingt ans. La reine Melisende sa mere fut couronnée avec lui, & gouverna pendant son bas âge. *c.* 45. Dans l'intervalle de la mort du pere & du couronnement du fils, Edesse autrement nommée Rouha fut assiegée par Atabec-Zengui, le plus puissant prince de l'Orient, qui residoit à Mosul, & que nos auteurs nomment Sanguin. Il profita de la foiblesse du jeune comte Josselin, & de la mesintelligence qui étoit entre lui & le prince d'Antioche. *Guill. Tyr.* XVI. *c.* 17. *Sup. liv.* LXVIII. *n.* 14. Deux ans après, c'est-à-dire le vingt-septiéme de Septembre 1144. mourut Guillaume patriarche de Jerusalem dans la quinziéme année de son pontificat. On mit à sa place Foucher troisiéme archevêque Latin de Tyr, qui fut transferé à Jerusalem le vingt-cinquiéme de Janvier 1145. & tint ce siege douze ans. Pour lui donner un successeur à Tyr, on tint dans cette église une assemblée, où étoient le jeune roi, la reine sa mere, le nouveau patriarche & les évêques suffragans de Tyr. Les voix se partagerent : une partie demandoit Raoul chancelier du roi, Anglois de nation, homme lettré & bien fait de sa personne, agréable au roi, à la reine & aux courtisans, mais de mœurs trop seculieres. L'autre partie s'opposa à cette élection & en appella au pape. Ils avoient à leur tête le patriarche Foucher;

Jean de Pi[illegible]archidiacre de Tyr, depuis cardinal, Be[illegible] évêque de Sidon, & Jean évêque de Beryte[illegible]outefois le chancelier Raoul se mit en possession par force de l'église de Tyr & de ses revenus, & en joüit pendant deux ans.

LXXVI. Condamnation des écrits de Constantin Chrysomale. *Leo Allat. de Conf. l. 1. c. 11.*

A Constantinople le patriarche Leon Stypiote tint un concile au mois de Mai indiction troisiéme, qui doit être l'an 1140. où assisterent onze métropolitains & deux archevêques avec les officiers de l'empereur. Ce concile fit un decret, où le patriarche dit en substance: Nous avons appris de quelques moines du monastere de saint Nicolas, qu'il s'y trouve des écrits du défunt Constantin Chrysomale, dont après les avoir lûs ils ont été fort scandalisez, à cause de la quantité d'impertinences & d'absurditez qui y sont contenuës; & que ces écrits ont déja été communiquez à plusieurs personnes, comme très-utiles & propres pour conduire à la perfection des mœurs. C'est pourquoi nous étant appliquez très-soigneusement à cette affaire, nous avons recouvré trois exemplaires de ces écrits tirez de differens monasteres; & les aïant examinez en particulier & dans le concile, nous les avons trouvez pleins, non-seulement de nouveautez & d'extravagances: mais d'heresies manifestes: & principalement de celles des Entousiastes & des Bogomiles.

L'auteur dit entre autres choses, que c'est adorer Satan, que de rendre honneur à quelque prince ou magistrat que ce soit. Que tous ceux qui ont été baptisez dans l'enfance, suivant la coûtume établie, ne sont point veritablement chrétiens, parce qu'ils n'ont pas été instruits auparavant: que leurs vertus ne sont que des vertus païennes, qu'ils ne doivent point lire l'évangile qu'ils n'aient été instruits, initiez à leurs mysteres & transferez de la puis-

sance de Satan : sans quoi il ne leur serviroit de rien ni d'être élevez à l'épiscopat ni de sçavoir l'écriture par cœur , ni d'instruire les autres, n'aïant que la science qui enfle. Tout de même que la penitence est inutile à ceux qui ne sont pas regenerez par leur batême : mais que ceux qui ont cet avantage & qui sont les vrais chrétiens, ne sont plus soumis à la loi, comme étant arrivez à la mesure de l'âge de JESUS-CHRIST.
Eph. IV. 13. Il dit encore que tout chrétien a deux ames, l'une impeccable, l'autre pecheresse, & que celui qui n'en a qu'une n'est pas encore chrétien. Pour ces erreurs & plusieurs autres contenuës dans ces livres, nous avons ordonné qu'ils seroient aussi-tôt jettez au feu, & prononcé anathême contre tous ceux qui sont dans ces sentimens. Défendant generalement, que personne ne soit assez hardi pour proposer de nouvelles doctrines & s'attribuer l'autorité d'enseigner. Nous défendons aussi à toute personne de lire aucun nouvel écrit, s'il n'a été examiné & approuvé par l'église catholique : particulierement ces écrits attribuez à Chrysomale & tous les autres du même auteur qu'on pourroit trouver : sous peine d'anathême & d'être livrez au bras seculier.

Quant à ceux chez lesquels ces écrits avoient été trouvez, & qui étoient deux superieurs de monasteres : l'un deux nommé Pamphile, aïant demandé pardon, & déclaré qu'il ne les avoit lûs que par ignorance & à bonne intention : le concile reçut sa satisfaction, & le déchargea des peines qu'il avoit encouruës : mais l'autre nommé Pierre fut déclaré incapable de gouverner, & condamné à passer dans un autre monastere pour y vivre sous la conduite d'un superieur. Ce qui lui fut accordé par grace, après qu'il se fut jetté aux pieds du patriarche & de tous les prélats du concile.

En Angleterre Turstain archevêque d'Yorc mourut le cinquiéme de Février 1140. après avoir tenu ce siege vingt-six ans ; & il vaqua près d'un an. Car Henri éveque de Vinchestre frere du roi Etienne & légat du pape, fit premierement élire Henri de Coili neveu du même prince : mais comme il étoit abbé de saint Etienne de Caën, le pape Innocent ne voulut point qu'il fut archevéque, s'il ne renonçoit à l'abbaïe. Au mois de Janvier 1141. on proceda à une nouvelle élection, & la plus grande partie s'accorda à choisir Guillaume trésorier de l'église d'Yorc. Il étoit aussi neveu du roi Etienne, fils d'Emme sa sœur & d'Hebert comte de Vinchestre : ses mœurs étoient très-pures, sa douceur le rendoit aimable, & il étoit liberal envers les pauvres. Mais l'archidiacre Gautier & quelques autres s'opposerent à son élection ; soûtenant qu'elle n'avoit pas été libre, & que le comte d'Yorc l'avoit ordonnée de la part du roi. En effet ce comte avoit assisté à l'élection, & l'archidiacre Gautier s'étant mis en chemin pour aller trouver le roi, il le fit prendre & enfermer dans son château de Biham. Cependant l'archevêque élû fut mené à Lincoln où le roi le reçut agréablement, & le mit en possession des terres de l'archevêché.

AN. 1141.

LXXVII. Guillaume archevêque d'Yorc.

Goduin Ebor. c. 28. 29.

Vita S. Guill. 8. Jun. ap. Boll. to 2. p. 137.

Monast. Angl. to. 2. p. 745.

Ceux qui se plaignoient de son élection appellerent au pape, & ils avoient pour eux des religieux de grand merite, entre autres Guillaume abbé de Ridal, & Richard abbé de Fontaines, deux monasteres de l'ordre de Cisteaux dans le diocese d'Yorc. Ils accusoient l'archevêque Guillaume, d'avoir procuré son élection par simonie & par violence, & ils en persuaderent si bien saint Bernard, qu'il écrivit plusieurs lettres au pape Innocent contre ce prélat. Il écrivit aussi à l'abbé de Ridal pour moderer son

ep. 346. 347. epist. 353.

AN. 1142. zele & le consoler de cette élection, par la maxime de saint Augustin, que le peché d'autrui ne nous nuit point si nous n'y consentons. Il ajoûte, que l'on peut sans scrupule recevoir l'ordination & les autres sacremens de la main d'un mauvais évêque, tant que l'église le tolere.

L'abbé de Fontaines alla à Rome avec l'archidiacre Gautier; l'archevêque élû s'y rendit aussi : sa cause fut examinée dans le consistoire en 1142. & comme le principal chef d'accusation étoit, que le comte d'Yorc avoit en plein chapitre commandé de la part du roi d'élire le trésorier : le pape déclara qu'il pourroit être sacré, si le doien d'Yorc affirmoit par serment, que le comte n'avoit point porté au chapitre cet ordre du roi; & si l'archevêque Guillaume affirmoit lui-même, qu'il n'avoit point donné d'argent pour cette dignité. On lui accorda même de pouvoir faire prêter le serment par une autre personne approuvée au lieu du doien. En execution de ce décret du pape, l'archevêque Guillaume étant de retour en Angleterre, se presenta au jugement du légat son oncle, dans une assemblée tenuë à Vinchestre au mois de Septembre, où étoient les nobles du clergé d'Angleterre. La multitude étoit pour lui, & demandoit avec empressement qu'il fût sacré; & il ne se presenta personne qui osât parler contre lui. Guillaume de sainte Barbe, qui de doïen d'Yorc étoit devenu évêque du Durham fut mandé à cette assemblée, mais il s'excusa par un député; & à sa place se presenterent Raoul évêque des Orcades & deux abbez, qui firent le serment avec l'élu. Ainsi il fut sacré par le légat Henri évêque de Vinchestre le dimanche vingt-septiéme de Septembre 1142. Thibaud archevêque de Cantorberi, préten-

Goduin. Dunel. p. 113.

doit que cette ordination lui appartenoit : mais il n'approuvoit pas l'élection de Guillaume pour le siege d'Yorc. AN. 1142.

LXXVIII. Pierre de la Chastre archevêque de Bourges. *Naug. Chr. an.* 1141. *Rob. de Monte. v. Gall. Chr. to.* 1. *& Mabill. ad ep.* 219. *&c. Bern.*

Il y eut aussi en France un grand trouble à l'occasion du siege de Bourges. L'archevêque Alberic étant mort l'an 1140. le pape fit élire à sa place Pierre de la Chastre, d'une famille noble du païs, parent d'Aimeric chancelier de l'église Romaine, & l'envoïa prendre possession. Mais le roi Loüis le jeune, indigné qu'il eût été élû sans son consentement, jura publiquement, que lui vivant, Pierre ne seroit jamais archevêque de Bourges : permettant à cette église d'élire tel autre archevêque qu'il lui plairoit, & il empêcha que Pierre ne fût reçu dans la ville. Pierre alla à Rome & fut sacré par le pape, qui disoit, que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & empêcher qu'il ne s'accoûtumât à de telles entreprises. Ajoûtant que les élections n'étoient pas vraiement libres, quand le prince donnoit l'exclusion à quelqu'un : à moins qu'il ne prouvât devant un juge ecclesiastique qu'il ne devoit pas être élû : car alors le prince devoit être écouté comme un autre. Et parce que le roi avoit défendu à l'archevêque Pierre l'entrée de toutes les terres de son obéissance, le pape les mit toutes en interdit, défendant d'y celebrer l'office divin. *Chr. Maur. p.* 387.

Thibaut comte de Champagne, qui avoit de grandes terres en Berri, prit sous sa protection l'archevêque Pierre, ensorte que toutes les églises lui obéissoient. Mais le roi irrité assembla ses vassaux, & porta la guerre en Champagne, où la ville de Vitri fut brûlée avec une grande multitude de peuple de tout sexe & de tout âge. Il se joignit un autre sujet de division entre ces princes. Raoul comte de Verman- *Hist. Torn. t.* 12. *Spicil. p.* 480.

dois, voulant épouser Petronille sœur de la reine Alienor, fit déclarer nul son mariage avec la niece du comte de Champagne, sous prétexte de parenté; & pour cet effet Simon évêque de Noyon, frere du comte Raoul, Barthelemi évêque de Laon, & Pierre de Senlis, témoignerent par serment, que le comte & la comtesse étoient si proches parens que leur mariage ne pouvoit subsister, après quoi le comte Raoul épousa Petronille. Le comte de Champagne en porta ses plaintes au pape Innocent,
epist. 219. & saint Bernard lui écrivant pour le même sujet, ne manqua pas de faire valoir la protection que ce prince donnoit à l'archevêque de Bourges. Sur ces plaintes le pape fit excommunier le comte de Vermandois par le cardinal Ives son légat en France, qui avoit été chanoine regulier de saint Victor : les terres de ce comte furent mises en interdit, & les trois évêques ses complices furent suspendus de leurs fonctions : mais le comte de Champagne pressé par la guerre qui désoloit son païs; fut réduit à prometre par serment, qu'il feroit révoquer cette censure; & saint Bernard se joignit encore à lui pour le demander au pape : disant qu'il lui seroit facile d'excommunier de nouveau le comte de Vermandois, s'il ne tenoit pas sa parole.

LXXIX. Lettres de S. Bernard pour l'archevêque de Bourges.

Le roi sçachant que ce comte, qu'il avoit pris sous sa protection, étoit menacé d'une seconde excommunication, se plaignit de saint Bernard, qui avoit été médiateur de cette paix avec Hugues évêque d'Auxerre; & lui fit écrire de l'empêcher, à cause des maux qui en pouvoient suivre. Le saint abbé lui répondit :
epist. 220. Quand je le pourrois faire, je ne voi pas que je le pusse raisonnablement. Je suis affligé des maux qui en pourroient arriver : mais nous

ne devons pas faire un mal, afin qu'il en arrive du bien. Et à la fin il ajoûte : Ne resistez pas, sire, si ouvertement à votre roi, au créateur de l'univers dans son roïaume & son domaine; n'aïez pas la temerité d'étendre la main si souvent contre celui qui ôte la vie aux princes & qui est terrible aux rois de la terre. Je parle fortement, parce que je crains pour vous de plus fortes punitions; je ne les craindrois pas tant si je vous aimois moins. AN. 1142. *Ps. 75.*

Quelque vive que fût cette lettre, saint Bernard en écrivit encore une plus forte au roi sur le même sujet : où il lui reproche de suivre des conseils diaboliques, & de violer la paix concluë l'année précedente, en renouvellant les incendies, les homicides, & toutes les horreurs de la guerre; puis il ajoûte : Mais de quelque maniere que vous disposiez de votre roiaume & de votre ame; nous autres enfans de l'église, ne pouvons dissimuler de voir notre mere outragée, méprisée, foulée aux pieds. Nous demeurerons fermes, & nous combattrons pour elle jusques à la mort, s'il est besoin, par les armes qui nous sont permises, c'est-à-dire, par nos prieres & nos larmes devant Dieu. Pour moi outre mes prieres ordinaires pour vous & pour votre roïaume : j'avouë que j'ai encore soutenu votre parti auprès du pape par mes lettres & par mes agens, presque jusques à blesser ma conscience, & jusques à m'attirer, je n'en dois pas disconvenir, la juste indignation du pape. Mais vos excès continuels font que je commence à me repentir de mon imprudence, & d'avoir trop excusé votre jeunesse. Je défendrai desormais la verité selon mon pouvoir.

Il écrivit sur le même sujet aux deux principaux ministres du jeune roi, Josselin évêque *ep. 222.*

de Soissons, & Suger abbé de saint Denis : qui avoient été les médiateurs de la paix entre le roi & le comte de Champagne, avec l'évêque d'Auxerre & saint Bernard. Il répond aux plaintes que le roi faisoit contre le comte & contre lui : & ajoûte : Nous étions encore convenus, que s'il naissoit quelque different pour l'execution de ce traité, il seroit examiné entre nous quatre, sans que les deux princes usassent de voïe de fait l'un contre l'autre, jusques à ce que nous eussions essaïé de les reconcilier. C'est ce que le comte demande instamment, mais le roi le refuse. Enfin je veux que le comte ait tort : mais qu'a fait l'église ? Qu'a fait non seulement l'église de Bourges, mais celle de Châlons, celle de Reims, celle de Paris ? De quel droit le roi ose-t-il piller les terres des églises, & empêcher qu'on ne donne des pasteurs aux oüailles de JESUS-CHRIST, en défendant aux uns la promotion des évêques élûs, & prescrivant aux autres un délai pour l'élection, ce qui est sans exemple, jusques à ce qu'il ait tout consumé, en pillant le bien des pauvres & désolé le païs ? Est-ce vous qui lui donnez de tels conseils ? Il est étonnant qu'on le fasse contre votre avis : mais il est encore plus étonnant & plus mauvais, que ce soit de votre avis. Donner de tels conseils, c'est manifestement faire schisme, resister à Dieu, reduire l'église en servitude. Le mal que fait un jeune roi ne lui est pas imputé ; mais à ses vieux ministres.

ep. 224. Saint Bernard écrivit sur le même sujet au cardinal Etienne évêque de Palestrine, qui avoit été tiré de l'ordre de Cisteaux. Vous sçavez, dit-il, avec quelle chaleur j'ai soûtenu les interêts du roi auprès du pape ; & le bien que j'ai dit de lui, parce qu'il faisoit de belles pro-

messes. Maintenant qu'il me rend le mal pour le bien, je suis contraint d'écrire le contraire. J'ai honte & de mon erreur & de la fausse esperance que j'avois conçuë de lui, & je rends graces de n'avoir pas été exaucé lorsque je suppliois pour lui par simplicité. Je croiois avoir de la déference pour un roi pacifique, & il se trouve que j'ai flatté le plus grand ennemi de l'église. On foule aux pieds les choses saintes chez nous : l'église est reduite à une honteuse servitude. Car on empêche les élections des évêques, & si le clergé ose en élire quelqu'un, on ne lui permet pas de se faire sacrer. Enfin l'église de Paris est dans le deüil & sans pasteur, & personne n'ose parler d'y en mettre un autre. On ne se contente pas de dépoüiller les maisons épiscopales des biens que l'on y trouve : on porte les mains sacrileges sur les terres & les hommes qui en dépendent; & on s'attribuë les revenus de toute l'année. Votre église de Châlons a fait une élection, mais l'élû demeure depuis long-temps frustré de sa dignité, & vous sçavez avec quel préjudice du troupeau. C'étoit Gui qui avoit été élû évêque de Châlons à la place de Geoffroi mort en 1142. AN. 1143.

Saint Bernard continuë : Le roi y a envoïé à la place de l'évêque son frere Robert, qui exerce sa puissance dans toutes les terres & les biens de cette église; & offre tous les jours, non pas des victimes pacifiques, mais les cris des pauvres, les larmes des veuves & des orfelins, les gemissemens des prisonniers, le sang des morts. Encore trouve-t-il cet évêché trop petit. Il envahit celui de Reims; & sans épargner ni clercs, ni moines, ni religieuses, il a ravagé par le fer les terres si fertiles & les villages si peuplez du domaine de Notre-Dame, de saint Remi, de

saint Nicaise & de saint Tierri, & les a presque tous reduits en solitude. C'est que l'archevêque Samson avoit pris le parti du comte de Champagne. Saint Bernard finit sa lettre, en priant l'évêque Etienne, d'exciter le pape à reprimer ces desordres.

Toutefois le saint abbé prévoïant les suites funestes de l'interdit que le pape avoit jetté sur la France, à cause de l'archevêque de Bourges;
ep. 219. écrivit au même évêque de Palestrine, & à trois autres cardinaux de la cour de Rome; sçavoir Alberic évêque d'Ostie, Igmar évêque de Tusculum, auparavant moine à saint Martin des Champs & prieur de la Charité; & le chancelier Gerard, qui fut depuis le pape Lucius II. Il leur represente que l'église est menacée d'un nouveau schisme. Hélas! dit-il, nous déplorons nos maux passez, nous gémissons des presens, & nous en craignons pour l'avenir; & ce qui est de pire, c'est que le monde est venu en tel état, que les coupables ne veulent point s'humilier, ni les juges en avoir pitié; les uns ne veulent point faire de satisfaction, ni les autres user de condescendance; chacun suit sa passion, & tire de son côté jusques à tout rompre. Si vous avez le cœur sensible à la pieté, opposez-vous à de si grands maux; & ne permettez pas qu'il arrive un schisme dans ce pais, où, comme vous sçavez, on remedie ordinairement aux autres schismes.

Il y a deux points sur lesquels nous n'excusons point le roi. Il a fait un serment illicite, & il a tort d'y perseverer: mais ce n'est que par mauvaise honte. Car vous sçavez quel reproche c'est chez les François de fausser un serment, quoique mauvais. Nous ne prétendons pas l'excuser, nous demandons grace. Voïez si sa colere, son âge, sa dignité ne l'excusent point

en quelque maniere. Pardonnez-lui, s'il est possible, sans préjudice de la liberté de l'église & du respect dû à un archevêque sacré de la main du pape. Le roi le demande humblement, & toute l'église de deçà les monts vous en supplie. J'ai prié pour ce sujet dès l'année passée, mais ma priere n'a attiré que de l'indignation, qui a été suivie de la désolation presque de tout le païs.

Ces dernieres paroles de saint Bernard regardent le pape Innocent extrémement refroidi à son égard; comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit en même temps, & qui commence ainsi: Je croiois autrefois être quelque peu de chose; maintenant sans sçavoir comment, je me trouve réduit à rien. Vous aviez les yeux sur moi, vous écoutiez mes prieres, vous receviez avec empressement tout ce que je vous écrivois, vous le lisiez avec plaisir, vous y répondiez avec bonté: au lieu que depuis quelque-temps vous ne me regardez plus. Il se justifie ensuite au sujet de l'argent du défunt cardinal Ives, dont on l'accusoit d'avoir disposé. Puis il ajoûte: Je sçai que je vous ai aussi déplû par la multitude de mes lettres: mais je m'en corrigerai facilement. J'ai trop presumé, ne considerant pas assez qui vous êtes & qui je suis: mais votre bonté, vous en conviendrez, m'avoit inspiré cette hardiesse. D'ailleurs l'affection pour mes amis me pressoit, car si je m'en souviens bien, je vous ai fort peu écrit pour moi: mais il vaut mieux déplaire à quelques-uns de mes amis, que de vous être importun. Et maintenant même je n'ai pas osé vous écrire des perils dont l'église est menacée, & du grand schisme que nous craignons: mais j'en ai écrit aux évêques qui sont auprès de vous, & vous le pourrez apprendre d'eux: c'est la derniere

lettre de saint Bernard au pape Innocent II.

Pierre le Venerable abbé de Clugni, écrivit aussi au pape en cette occasion une lettre, où avec beaucoup de discretion & de respect, il lui represente la dignité du roi & du roïaume de France, l'importance de l'affaire & le peril dont l'église étoit menacée, & le prie d'user de condescendance à l'égard du jeune roi : sans toutefois s'ingerer à donner au pape aucun conseil particulier.

LXXX. Tentative pour l'évêché de Tournai. Narr. 12. tom. Spic. p. 480. Sup. liv. LXIV. n. 45.

Le clergé de Tournai voulut profiter de la division excitée entre le pape & le roi pour l'affaire du comte de Vermandois, dans laquelle Simon son frere évêque de Noyon se trouvoit enveloppé. Ils voulurent donc reprendre la procedure commencée sous le pape Urbain II. & continuée sous Pascal, pour le rétablissement de l'évêché de Tournai. Pour cet effet ils députerent à Rome Herman abbé de S. Martin, qui aïant expliqué l'affaire au pape Innocent, en obtint des lettres, par lesquelles il ordonnoit au clergé de Tournai d'élire un évêque, le presenter à l'archevêque de Reims pour être sacré; & s'il le refusoit, l'amener au pape. En consequence de cet ordre, Absalon abbé de saint Amand fut élû évêque de Tournai, & l'élection notifiée à l'archevêque de Reims : mais il dit, qu'il n'osoit sacrer cet évêque, par la crainte du roi & du comte de Vermandois. Ils furent donc obligez de renvoïer à Rome : mais l'évêque élû ne voulut pas y aller : craignant que la cour de Rome ne se laissât gagner pour changer de sentiment, & qu'il ne reçût un honteux refus. Les députez du clergé de Tournai étant arrivez à Rome, montrerent leur decret d'élection au pape, qui les reçut agréablement, & ils attendoient de jour en jour sa réponse décisive : quand on apprit tout d'un coup, que

Simon

Simon évêque de Noyon, les avoit suivis & étoit à Rome. Il se plaignit au pape de l'élection que les clercs de Tournai avoient faite au prejudice du serment qu'ils lui avoient prêté, comme à leur évêque : mais le pape répondit qu'il les avoit absous de ce serment, & qu'ils n'avoient rien fait que par son ordre. Herman qui étoit à la tête des députez de Tournai répondit, qu'ils n'avoient porté au pape aucune plainte contre l'évêque de Noyon; & que l'élection d'un autre évêque ne venoit d'aucune mauvaise volonté contre lui, mais du besoin de leur église. Que le diocese de Tournai contenoit plus de neuf cens mille ames; & que l'évêque sçavoit bien lui-même, que depuis dix ans il en étoit mort plus de cent mille sans avoir reçu la confirmation, & plus de dix mille pecheurs sans avoir reçu la penitence de la main de l'évêque. Le pape étonné de ce discours, confirma publiquement l'élection de l'évêque de Tournai, & promit d'y mettre la derniere main. Les députez s'attendoient à voir l'affaire incessamment terminée : mais le pape les retint encore plus de quinze jours, pendant lesquels l'évêque de Noyon distribua cinq cens marcs d'argent dans la cour de Rome, & rentra ainsi dans les bonnes graces du pape, qui lui fit embrasser les députez de Tournai, & promettre de ne garder aucun ressentiment contre eux pour cette élection; & lui donna des lettres, par lesquelles il déclaroit qu'il n'avoit point changé de volonté, mais qu'il en differeroit l'exécution, jusqu'à ce qu'il assemblât un concile d'évêques & de métropolitains pour confirmer l'élection. Ainsi les députez de Tournai se retirerent confus.

LXXXI.
Ecrits de Pierre de Clugni.

Pierre de Clugni écrivit alors à saint Bernard une grande lettre, où il traite encore des diffe-

Petr. IV. epist. 17. Bern. ep. 229. rends entre Clugni & Citeaux, mais avec plus de douceur qu'il n'avoit fait dans sa premiere défense. En celle-ci il marque avec les expressions les plus fortes son affection pour saint Bernard & pour tout l'ordre de Citeaux, & il ajoûte : Il faut que cette charité soit bien ardente, puisqu'elle n'a pû être éteinte ni par l'affaire des dimes, ni par celle de Langres. J'ai parlé de l'une & de l'autre en leur temps. *Sup. n. 20. 47.* L'abbé vient ensuite à la premiere source de leur division, qui est la diversité des coûtumes entre ceux qui font profession d'observer la même regle de saint Benoît. A quoi il répond par l'exemple de l'église, où les diverses nations & méme les églises particulieres gardent leurs usages differens en tout ce qui n'est point contraire à la foi, sans alterer l'union & la charité. Entrant dans le détail, il prétend montrer de même que les differentes pratiques de Clugni & de Citeaux dans la reception des novices, ou des fugitifs, dans la quantité & la qualité des habits, dans les jeûnes, le travail des mains, & de tout le reste : que ces differentes pratiques ont été introduites à bonne intention & par principe de charité, qui est l'essentiel de la regle de S. Benoît.

La seconde source de division étoit la couleur des habits, qu'il tient indifferente dans le fond, puisque la regle n'en parle point ; mais il montre que le noir convient mieux aux moines par l'exemple des anciens, particulierement *n. 24.* de saint Martin. Il marque en passant qu'en Espagne on portoit le deuil en noir ; ce qui étoit alors singulier à ce païs. Enfin il découvre la principale source de division, qui est l'orgueil & l'envie. Les moines noirs ne peuvent souffrir qu'on leur prefere des nouveaux venus ; & les blancs se felicitent d'être plus

parfaits & plus estimez que les autres, comme les restaurateurs de l'observance reguliere. Ces pensées font perdre le fruit de l'austerité & de la reforme, faisant perdre l'humilité, & par consequent la charité. A la fin de cette lettre Pierre de Clugni marque à saint Bernard; qu'il lui envoie la version de l'Alcoran de Mahomet; & lui demande son traité du précepte & de la dispense.

Or encore que l'abbé Pierre défendit autant qu'il lui étoit possible les pratiques de son ordre, il ne laissa pas de s'appliquer serieusement à en corriger les abus. Dès l'année 1132. il tint un chapitre general à Clugni, où se trouverent deux cens prieurs & douze cens moines. Il y augmenta les jeûnes, ôta les conversations & quelques soulagemens du corps accordez par ses prédecesseurs, imitant les Cisterciens. Toutefois cedant aux remontrances des freres, il adoucit en plusieurs points la rigueur de cette reforme. C'est ainsi qu'en parle le moine Orderic Vital, qui avoit assisté à ce chapitre. *Order. lib. 13. p.896.*

Quatorze ans après, c'est-à-dire en 1146. l'abbé Pierre recueillit les statuts qu'il avoit faits depuis vingt-quatre ans qu'il étoit abbé; & les redigea en soixante & seize articles, où l'on voit la correction de plusieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Clugni, & sur chaque article il rend raison du changement. Défense de manger de la graisse les vendredis, nonobstant l'ancien usage. Défense d'user d'hyppocrat, c'est-à-dire, de vin mêlé de miel & d'épices. Défense de manger de la viande, sinon en maladie. C'est que les moines de Clugni se donnoient sur ce point autant ou plus de liberté que les seculiers: comme on voit par une lettre vehemente du même abbé à tous les prieurs de l'ordre. Défense *Bibl. Clun. p.1353.* *art. 10.* *Sup. lib. LXIII. n. 61.* *a 11.* *a 12.* *VI. ep. 15.* *a 14.*

de se dispenser du jeûne prescrit par la regle depuis la mi-Septembre jusques au carême, excepté pour certaines fêtes en petit nombre ; au lieu qu'on les avoit multipliées pour diminuer les jeûnes. Défense de porter des étoffes & des fourrures précieuses, qui sont specifiées
16. 17. 18. en particulier. Ordonné de garder le silence à
19. 20. 21. l'infirmerie, dans la chambre des novices, au
22. refectoire & toûjours pendant le caréme. On
26. 27. 28. retranche plusieurs menuës pratiques qui n'étoient plus serieuses, parce que les raisons en avoient cessé. Défense de recevoir aucun moine dans l'ordre sans la permission de l'abbé de Clugni : parce qu'on remplissoit les mai-
35. sons de personnes inutiles. On ne donnera l'habit monastique à personne avant l'âge de vingt
36. 37. ans. On éprouvera les novices au moins pendant un mois. On rétablira le travail des mains autant qu'il sera possible. On voit par les raisons qui sont rapportées de ces reglemens, le relâchement qui s'étoit déja introduit dans l'ordre de Clugni.

Bibl. Clun. p. 1109. Quant à la version de l'Alcoran, l'abbé Pierre la fit faire en Espagne, où il étoit allé visiter les maisons de son ordre. Il fit premierement traduire en latin, une refutation des erreurs de Mahomet composée en arabe ; & parce que Pierre de Tolede, qu'il emploïa à faire cette traduction, sçavoit mieux l'arabe que le latin, il le fit aider par le moine Pierre son secretaire. L'abbé de Clugni fit ensuite traduire l'Alcoran même, par un Anglois nommé Robert archidiacre de Pampelune & un autre sçavant nommé Herman de Dalmatie, qu'il trouva l'un & l'autre en Espagne, où ils étudioient l'astronomie ; & les engagea à ce travail en les païant largement. L'intention de l'abbé de Clugni fut de suivre l'exemple des peres ; qui

ne laissoient de leur temps aucune heresie sans la combattre de tout leur pouvoir, & la refuter par leurs discours & par leurs écrits. Il voulut combattre de même cette secte, qui occupoit alors près de la moitié du monde connu. Il exhorta premierement saint Bernard à écrire sur ce sujet, comme celui qui en étoit le plus capable; & enfin voïant que personne ne le faisoit, il l'entreprit lui-même & l'executa en cinq livres, qui ne se trouvent plus. Ce n'est pas qu'il esperât grande utilité de ce travail pour la conversion des Mahometans : mais il croïoit qu'il seroit utile du moins aux Chrétiens pour leur faire connoître l'absurdité de cette secte, & préserver de la séduction ceux qui s'y trouveroient exposez.



LIVRE SOIXANTE-NEUVIÉME.

AN. 1143.

I.

Mort d'Innocent. Celestin II. pape.

Otto. Fris. 7. Chr. c. 27.

LE pape Innocent avoit depuis long-temps excommunié les Tiburtins, & tenoit leur ville assiegée; enfin il les contraignit à se rendre à des conditions raisonnables. Mais les Romains n'en furent pas contens, se souvenant d'avoir été battus l'année précedente en une sortie que firent les assiegez. Ils vouloient donc que le pape ne pardonnât aux Tiburtins, qu'à condition d'abbattre leurs murailles & de sortir tous de la province; & irritez de ce qu'il les avoit traitez plus humainement, ils firent sédition, s'assemblerent au Capitole, rétablirent le senat aboli depuis long-temps, prétendant renouveller ainsi l'ancienne dignité de Rome; & recommencerent la guerre contre les Tiburtins. Le pape s'opposa autant qu'il put à leur dessein, emploïant les menaces & les presens: car il prévoïoit que l'église pourroit perdre un jour par-là l'autorité temporelle sur Rome, qu'elle avoit reçuë de Constantin, & toûjours conservée depuis, comme on le croïoit alors. Mais le peuple étant le plus fort, & le pape ne pouvant s'en rendre le maître, il tomba malade & mourut le vingt-quatriéme de Septembre 1143. après treize ans & sept mois de pontificat, pendant lesquels il ordonna à diverses fois dix-huit diacres, vingt prêtres, & soixante & douze évêques. Il fut enterré à saint Jean de Latran, d'où ses os furent depuis transferez par Pierre évêque d'Albane son frere, à l'église de sainte Marie de-là le Tibre qu'il avoit commencé de rebâtir, & dans l'abside de laquelle on voit encore en mosaïque, l'image d'Innocent II. avec

Papebr. Conat.

celle du pape Callifte I. dont cette église portoit autrefois le nom : du pape Jule dont elle prit aussi le nom après qu'il l'eut reparée ; du pape S. Corneille & du prêtre saint Calepode, qui y étoient enterrez. On rapporte un serment qu'Innocent II. faisoit prêter aux avocats, par lequel il paroît qu'il y avoit alors à Rome des juges & des avocats gagez par le pape, à la charge d'exercer leurs fonctions gratuitement. Le S. siege ne vaqua qu'un jour ; & le dimanche vingt-six Septembre 1143. on élut pape Gui de Castel, Toscan de nation, prêtre cardinal du titre de S. Marc, qui fut nommé Celestin II. mais il ne tint le S. siege que cinq mois.

AN. 1143.

ap. Baron. an. 1143.

II. Mort de Jean Comnene. Manuel empereur.

La même année, mais six mois auparavant, mourut l'empereur Jean Comnene. Aïant essaïé en vain de reprendre Antioche sur les Latins, il passa l'hyver en Cilicie, où chassant un sanglier, il se blessa à la main d'une fleche empoisonnée ; & le mal negligé d'abord devint mortel, parce que l'empereur ne voulut point se faire couper le bras. Se voïant à l'extrémité, il désigna pour son successeur Manuël le plus jeune des deux fils qui lui restoient, mais le plus capable de regner. Il communia le jour de Pâques quatriéme d'Avril, & mourut le huitiéme du même mois ; aïant regné vingt-quatre ans, sept mois & quinze jours. On le nommoit en grec Calo-ïoannes, c'est-à-dire le beau Jean. Plusieurs années avant sa mort aïant remporté une victoire sur les Perses, il entra en triomphe à Constantinople. Les ruës étoient tapissées, le char orné de clous d'argent & de pierres mediocrement precieuses, étoit tiré par quatre chevaux blancs : mais l'empereur n'y monta pas, il y fit mettre un tableau de la Vierge à laquelle il attribuoit sa victoire, & marchoit devant à pied, portant une croix.

Nic. p. 27. 31. Cinnam. lib. 1. 13. 15.

Nicet. p. 13.

Jus Græco-Rom. lib. 2. p. 147. Il reste une constitution de cet empereur, où il dit en substance : Nous avons appris que quelques gouverneurs des provinces, si-tôt que les évêques sont morts, emportent tout ce qui se trouve dans l'évêché, soit en meubles, soit en argent, ou le font emporter par leurs officiers, feignant de n'y avoir point de part. C'est pourquoi nous ordonnons, qu'à l'avenir après la mort de l'évêque, aucun gouverneur ne prenne rien de ce qui lui appartenoit, soit à la ville, soit à la campagne, qu'il n'entre pas même dans l'évêché, ou dans les autres lieux dépendans de l'église, ni lui, ni ses officiers : sous peine aux gouverneurs de païer à l'église lezée douze livres de monnoïe & d'encourir notre indignation ; & pour leurs officiers six livres d'amende & punition corporelle. Que si c'est un clerc qui ait pris quelque chose à l'église, il sera déposé comme sacrilege. Cette défense d'entrer dans les églises & leurs dépendances, pour en enlever quelque chose après la mort de l'évêque, s'étend aux juges, aux receveurs, aux ducs, aux stratages, & à toutes les autres personnes publiques. Mais s'ils prétendent que l'église doive quelque chose au public, ils feront appeller les clercs ; & si la dette est liquide, ils la feront païer sur les revenus de l'église. Ce sera au nouvel évêque à soûtenir les droits de son siege. On voit par-là que l'abus de piller les églises vacantes regnoit en Orient comme en Occident.

Le nouvel empereur Manuël Comnene étant arrivé à Constantinople, commença par remplir le siege patriarcal vacant par la mort de Leon Stypiote, qui l'avoit tenu huit ans & huit mois. Manuël mit à sa place Michel Oxite, ainsi nommé du monastere dont il fut tiré. Son surnom étoit Courcoüas, & il étoit ignorant des scien-

tés profanes, mais bien instruit de la doctrine de l'église, & recommandable par ses mœurs & par l'austerité de sa vie. Il ne tint le siege de C. P. que deux ans & huit mois. Ce fut donc lui qui couronna Manuël; & ce prince regna trente-huit ans. Le jour de son couronnement il mit cent livres d'or sur l'autel, & tous les ans il en envoïa deux cens au clergé. AN. 1143.

III. Jugement contre des Bogomiles. *Leo Allat. de Conf. lib. 11. c. 11 p. 671.*

Dès la premiere année de son pontificat le vendredi vingtiéme d'Août indiction sixiéme, qui étoit l'an 1143. le patriarche Michel tint un concile dans le palais Thomaïte, où assisterent douze métropolitains, & quelques grands officiers de l'empereur. Basile métropolitain de Tyane en Cappadoce, denonça deux prétendus évêques de sa province: savoir Clement de Sasime & Leonce de Balbisse, comme étant de la secte des Bogomiles. Et premierement il montra qu'ils n'étoient point évêques: aïant été ordonnez par le métropolitain seul, sans qu'il fût assisté d'autres évêques, comme les canons l'ordonnent, ce qu'ils confesserent eux-mêmes. Sur quoi le concile fit un décret par lequel il déclara leur ordination nulle, & ne les reconnut plus que pour simples moines.

Ensuite & le même jour, le métropolitain Basile produisit un clerc de son église nommé Leon, qui rapporta un écrit signé par les clercs, les magistrats & les habitans de Tyane, contenant plusieurs chefs d'accusation contre les deux moines Clement & Leonce, sçavoir: Ils enseignent aux maris de s'abstenir de la compagnie de leurs femmes légitimes. Ils ordonnent l'abstinence de la chair, du lait, du poisson, & du vin pendant trois ans, après lesquels ils en permettent l'usage. Ils disent, qu'aucun seculier ne se peut sauver quelque vertu qu'il pratique, s'il ne se fait moine; & que l'on peut engager *p. 674.*

AN. 1143. dans la profession monastique les maris malgré leurs femmes, & les femmes malgré leurs maris. Ils ont laissé des chrétiens morts sans sepulture & sans prieres, & ne les ont pas voulu recevoir à penitence de leur vivant. Ils en ont déterré tant dedans que dehors les églises: disant, que c'étoit des pécheurs & que les demons habitoient dans leurs corps. Ils ne permettent pas d'adorer la croix, si elle ne porte cette inscription, JESUS-CHRIST fils de Dieu. Ils ont rebaptisé des enfans, disant que ceux qui les avoient baptisez étoient des pécheurs. Ils ont ordonné des diaconesses à qui ils ont permis de dire les oraisons & de lire l'évangile; & elles ont celebré la liturgie avec Clement. Ils ont renversé de saintes images. Ils ont dit que la croix de saint Michel, qui fait une infinité de miracles, les faisoit par operation diabolique. Ils ont livré aux infideles des femmes chrétiennes sous prétexte d'adultere. Les accusez aïant été exhortez à se défendre, Leonce proposa des excuses sur quelques-uns de ces articles, convenant des faits: mais le concile condamna sans distinction toutes les erreurs contenuës dans l'écrit produit par l'accusateur, avec anathéme contre ceux qui les soûtiendroient; & ordonna que l'écrit seroit conservé, & qu'on en envoïeroit une copie authentique sur les lieux.

Ibid. p. 678. La même année 1143. le vendredi premier jour d'Octobre, la septiéme indiction étant commencée, le patriarche Michel tint un autre concile dans le palais Thomaïte, où assisterent treize métropolitains & les grands officiers de l'empereur, & le patriarche dit: Nous avons reçu plusieurs avis fâcheux contre la réputation du moine Niphon; & nous avons vû un écrit de lui envoïé nommément à plusieurs person-

nes de Cappadoce, & qu'il a reconnu lui-même. AN. 1144.
Nous avons aussi appris de plusieurs personnes dignes de foi qu'il insulte à toute l'église, & qu'il traite tous les autres d'heretiques. Il s'est presenté jusques à deux fois devant le concile, qui a jugé qu'il étoit besoin d'un plus grand examen pour verifier les avis que nous avons reçus, & connoître les sentimens de l'accusé; & cependant le concile a craint que s'il étoit en liberté, il ne communiquât ses erreurs à plusieurs au préjudice de leurs ames.

C'est pourquoi jusques à une plus ample information, nous avons ordonné qu'il sera conduit au monastere de la Periblepte: avec ordre à l'abbé, à l'œconome, & aux autres moines, de le mettre en retraite dans une cellule au dedans du monastere, où personne du dehors ne puisse approcher de lui, sinon un seul serviteur, qu'il ne parle à personne, ni laïque, ni ecclesiastique, ni même aux moines de la maison: qu'il n'écrive à personne, & ne lise que les livres que nous lui prescrirons. Sous peine d'excommunication, s'il écrit ou instruit quelqu'un en cachette; & d'être tenu pour convaincu des rapports qui nous ont été faits contre lui. La *Cang. C. P. p. 74.* Periblepte est un titre de la sainte Vierge, à qui ce monastere étoit dédié, comme qui diroit l'Admirable.

Environ cinq mois après, le patriarche Michel porta son jugement définitif contre Niphon, dans un concile tenu le mardi vingt-deuxiéme de Février indiction septiéme, l'an 1144. où assisterent onze métropolitains & les officiers de l'empereur. La sentence porte en *Ibid. p. 681.* substance: Nous sommes aujourd'hui pleinement informez des erreurs que tient & enseigne le moine Niphon contre la sainte communion des mysteres de JESUS-CHRIST & sur

d'autres articles, par le témoignage de tels & AN. 1144. tels. Nous sçavons qu'il reconnoit pour orthodoxes les deux évéques de la province de Tyane que nous avons déposez depuis peu, & qu'il approuve leurs sentimens. Enfin nous lui avons oui dire aujourd'hui publiquement en notre presence, anathême au Dieu des Hebreux. C'est pourquoi nous avons ordonné qu'il soit enfermé sans aucune communication avec personne; & quiconque osera desormais communiquer avec lui en quelque maniere que ce soit, sera reputé être dans ses sentimens & puni comme tel. Le moine Niphon étoit entierement ignorant des lettres humaines, mais il avoit étudié dès l'enfance les saintes lettres. En execution de cette sentence on lui coupa sa barbe qui descendoit jusques aux talons, on l'enferma & il demeura dans sa retraite forcée pendant tout le patriarcat de Michel Oxite.

Cinnam. 11. c. 10. p. 35.

IV. Mort de Celestin. Lucius II. pape.

Le pape Celestin sçachant que Pierre abbé de Clugni étoit en peine de l'état de l'église Romaine, en ce temps de trouble & de sedition, lui écrivit comment il avoit été élu le troisiéme jour après la mort du pape Innocent, par les cardinaux prêtres & diacres assemblez dans l'église de Latran, avec les évéques & les soudiacres, aux acclamations du clergé & du peuple Romain : ce sont ses termes. La lettre est dattée du sixiéme de Novembre; & l'abbé Pierre la reçut le vingt-neuviéme du méme mois veille de saint André, & la fit lire en plein chapitre. C'est ce qu'il témoigne dans sa réponse, où il felicite le pape, de ce que sa promotion a été plus pacifique que celles de tous ses prédecesseurs depuis Alexandre II. Il témoigne un grand desir de l'aller trouver, & de renouveller leur ancienne amitié. Mais il n'en eut pas le temps, car le pape Celestin mourut l'année sui-

Celest. ep. 1. to. x. conc. p. 1031.

Pet. Clun. 11. ep. 18.

vante 1144. le neuviéme jour de Mars, après cinq mois & treize jours de pontificat, & fut enterré à saint Jean de Latran. AN. 1144.

Le saint siege ne vaqua encore qu'un jour; & le lendemain dixiéme de Mars, on élut Gerard prêtre cardinal du titre de sainte Croix en Jerusalem, qui fut nommé Lucius II. & couronné le dimanche de la passion douziéme jour de Mars. Il étoit né à Bologne & chanoine regulier: ce fut le pape Honorius II. qui le fit cardinal & bibliothequaire de l'église Romaine. Il rebâtit son église dont il augmenta les revenus, & y établit une communauté de chanoines reguliers. Le pape Innocent II. connoissant sa vertu & sa capacité, le fit chancelier après la mort d'Aimeri; & en mourant il le fit camerier, lui confiant les biens de l'église Romaine. Il ne tint le saint siege qu'onze mois. *Cod. Vatic. ap. Bar.*

V. Dol soûmis à l'archevêque de Tours.

Il jugea le differend qui duroit depuis si long-temps entre l'archevêque de Tours & l'évêque de Dol, touchant la jurisdiction sur les évêques de Bretagne, que le pape Urbain II. avoit adjugé à l'archevêque de Tours cinquante ans auparavant. Le pape Lucius confirma ce jugement par une bulle adressée à Hugues archevêque de Tours: où il dit, que le pape Innocent avoit commis cette affaire à Geoffroi évêque de Chartres son légat, qui ne l'aïant point terminé, l'évêque de Dol avoit prié le même pape de l'évoquer à soi, & l'avoit obtenu. Mais la mort du pape Innocent étant survenuë, continuë Lucius, vous vous êtes presentez l'un & l'autre devant nous: vous archevêque de Tours, avez produit les titres de votre église, entre autres la bulle du pape Urbain: à quoi l'évêque de Dol n'a rien répondu de raisonnable, ni soûtenu sa prétention par l'autorité d'aucun pape. C'est pourquoi de l'avis de notre conseil où *Sup. liv. LXIV. n. 16. Martenne collect. t. 1. p. 80.*

étoient plusieurs évêques, cardinaux, abbez, & nobles Romains ; nous avons confirmé ce jugement du saint siege, & vous avons investi de notre propre main par un bâton de l'obéissance de ces évêques. Ordonnant que tant l'évêque de Dol que tous les autres de Bretagne, soient désormais soûmis à l'église de Tours comme à leur métropole. Avec cette restriction toutefois, que notre frere Geofroi évêque de Dol, tant qu'il gouvernera cette église, aura le pallium, & ne sera soûmis qu'au pape.

AN. 1144.

Cette bulle est dattée de Latran le quinziéme de Mai 1144. & le pape y nomme en cet ordre ceux qui étoient de son conseil ; premierement deux évêques cardinaux, puis Raimond archevêque de Tolede, Henri évêque de Vinchestre, Ulger d'Angers, & trois autres évêques François : puis les cardinaux prêtres & diacres : ensuite Pierre de Clugni & deux autres abbez, & enfin les nobles Romains. On garde encore à Tours le bâton, par lequel le pape donna cette investiture. En consequence de cette bulle le pape Lucius écrivit aux évêques de saint Brieu & de Treguier, pour les absoudre de l'obéissance qu'ils avoient promise à l'évêque de Dol, & leur enjoindre de la rendre à l'archevêque de Tours. Il écrivit aussi au comte Geofroi & aux seigneurs de Bretagne, pour leur enjoindre de ne point s'opposer à l'execution de ce jugement.

Sup. liv. LXIII. n. 43.
Luc. ep. 3.

Raimond archevêque de Tolede étant à Rome, obtint de son côté la confirmation de la primatie déja donnée à cette église par Urbain II. sur toute l'Espagne cinquante-six ans auparavant. La bulle de Lucius dattée du treiziéme de Mai 1144. porte entre autres clauses, que les dioceses des villes qui ont perdu leurs métropolitains par l'invasion des Sarrasins, se-

ront soûmis à l'archevêque de Tolede, tant qu'ils demeureront en cet état. Sous ce même pontificat Alfonse duc de Portugal & depuis roi, promit à l'église Romaine un cens annuel de quatre onces d'or, païables par lui & par ses heritiers. AN. 1144. *Inn. III. lib. 1. ep. 99. Baluz. Miscell. lib. 2. p. 220.*

VI. Lettres des Romains au roi Conrad. *OttoFrising. VII. Chr. c. 31.*

Cependant les Romains poussant toûjours leur entreprise, ajoûterent un patrice aux senateurs qu'ils avoient déja établis, & donnerent cette dignité à Jourdain fils de Pierre de Leon, se soûmettant à lui comme à leur prince : puis ils allerent trouver le pape, & lui demanderent tous les droits regaliens dont il jouissoit, tant à Rome que dehors, comme appartenans à leur patrice. Car ils soûtenoient, que le pape devoit se contenter pour sa subsistance des dimes & des oblations, comme les anciens évêques. Le pape ainsi persecuté, eut recours à Conrad roi des Romains; & lui écrivit une lettre fort soûmise, pour l'inviter à prendre la protection de l'église Romaine. Les Romains séditieux écrivirent de leur côté à Conrad une lettre, où ils soûtiennent qu'ils n'agissent que pour son service, & pour remettre l'empire Romain en l'état où il étoit du temps de Constantin & de Justinien. Pour cet effet, ajoûtent-ils, nous avons pris les tours & les maisons fortes des plus puissans de Rome, qui vouloient resister à votre majesté, avec le Sicilien & le pape. Nous en gardons quelques-unes pour votre service, & nous avons abatu les autres. Nous sommes traversez en ce dessein par le pape, les Frangipanes, les fils de Pierre de Leon, excepté Jourdain notre chef : par Ptolomée & plusieurs autres. Ils continuent en priant le roi de ne point écouter les calomnies qu'on lui rapportera contre eux; & de venir s'établir à Rome, pour commander plus absolument que ses

An. 1144. prédecesseurs à l'Italie & à l'Allemagne, aïant ôté l'obstacle qu'y mettent les clercs. Et ensuite : Nous avons appris que le pape a traité avec le Sicilien, & lui a accordé la verge, l'anneau, la dalmatique, la mitre & les sandales, & de ne point envoïer chez lui de légat qu'il ne le demande ; & le Sicilien lui a donné beaucoup d'argent à votre préjudice. Le roi Conrad ne fit pas plus de cas de cette lettre que de plusieurs autres, que les mémes Romains lui avoient écrites, & qui étoient demeurées sans réponse : au contraire il reçut fort bien les envoïez du pape entre lesquels étoit Gui de Pise cardinal & chancelier.

VII. Mort de Lucius. Eugene III. pape.

Par une lettre du pape Lucius à Pierre abbé de Clugni du vingt-deuxiéme de Septembre 1144. on voit qu'il avoit eu une conference avec le roi de Sicile, & qu'il avoit fait une tréve avec lui. *epist. 1.* Par la même lettre le pape mande à l'abbé Pierre de lui envoïer treize de ses moines, pour les *epist. 6.* placer à Rome, comme il fit, en leur donnant le monastere de saint Sabas fondé dès le temps de saint Gregoire, afin d'y rétablir l'observance : à la charge que ce monastere seroit dans la dépendance de l'abbé de Clugni. *Papeb. Conat.* C'est ce qui paroît par la bulle du dix-neuviéme de Janvier 1145. indiction huitiéme. Le pape Lucius mourut le treiziéme de Février suivant, aïant tenu le saint siege onze mois & quatre jours, & fut enterré dans l'église de Latran.

Dès le lendemain quatorziéme de Février, les cardinaux assemblez dans l'église de saint Cesaire, élurent pour lui succeder Bernard abbé de saint Anastase à Rome. *Vita S. Bern. III. c. 7. n. 23. epist. ap. Bern. 343. 344. 345.* Il étoit de Pise & avoit été vidame de cette église : depuis il entra dans l'ordre de Cisteaux & passa quelque-temps à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard. Atenulfe abbé de Farfe en Italie, aïant

demandé à saint Bernard des moines, pour fonder une communauté, le saint abbé lui envoïa Bernard de Pise avec quelques autres : mais le pape Innocent les prit pour lui-même, & leur donna l'église & le monastere de saint Anastase martyr à Rome près les eaux Salviennes, qu'il fit reparer, & en fit abbé Bernard de Pise l'an 1140. Il en fut donc tiré pour être pape, & si-tôt qu'il fut élu on le mena au palais de Latran, on le fit asseoir selon la coûtume, dans la chaire pontificale, & on le nomma Eugene III. Il devoit être sacré le dimanche suivant à saint Pierre: mais il fut averti que les sénateurs avoient résolu de faire casser son élection par violence, s'il ne confirmoit le sénat nouvellement établi. C'est pourquoi il sortit de Rome la nuit avec quelques cardinaux, & se retira à la forteresse de Monticelle; & le lendemain aïant rassemblé tous les cardinaux qui s'étoient dispersez, craignant la fureur du peuple : il se rendit avec ses domestiques au monastere de Farfe, où il fut sacré le dimanche suivant qui étoit la Sexagesime & le dix-huitiéme de Février. Il tint le saint siege huit ans & quatre mois.

AN. 1145.

Cod. Vatic. ap. Baron.

VIII. Lettres de S. Bernard. ep. 237.

Quand saint Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux cardinaux & aux évêques de la cour de Rome en ces termes : Dieu vous le pardonne, qu'avez-vous fait ? vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans la foule & dans les affaires, un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous pensé, de vous jetter tout d'un coup après la mort du pape sur une homme rustique, & lui faire tomber des mains la cognée & la bêche, pour le traîner au palais, l'élever sur la chaire, & le revêtir de pourpre? Ne semble-t il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-dessus des princes, com-

mander aux évêques, disposer des roïaumes
AN. 1145. & des empires? Je ne nie pas que ce ne puisse être un miracle, vû que j'entends dire à plusieurs, que c'est l'ouvrage de Dieu. Mais je ne suis pas sans inquietude: je crains qu'étant modeste & accoûtumé au repos; il ne s'acquitte pas des fonctions pontificales avec toute l'autorité necessaire. Quels pensez-vous que soient maintenant les sentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du secret de la contemplation & de la solitude du cœur, comme un enfant du sein de sa mere, pour le produire en public & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & désagreables? Helas! si la main de Dieu ne le soûtient, il faut qu'il succombe sous ce fardeau, formidable aux anges mêmes. Saint Bernard conclut en exhortant les cardinaux à conserver leur ouvrage, & assister le nouveau pape de leurs conseils.

Il n'écrivit pas si-tôt au pape même, s'attendant qu'il lui écriroit le premier, & lui envoïeroit quelqu'un lui apprendre les circonstances de sa promotion. Enfin pressé par ses
ep. 238. amis, il lui écrivit à l'occasion de l'archevêque d'Yorc. En cette lettre il lui dit: Mon fils Bernard, par un changement heureux est devenu mon pere Eugene: il reste que ce changement passe aussi à l'église votre épouse, qu'elle change en mieux; & que vous ne la regardiez pas comme étant à vous, mais vous comme étant à elle, & comme étant obligé à donner, s'il est besoin, votre vie même pour elle. Si JESUS-CHRIST vous a envoïé, vous croirez être venu, non pour être servi, mais pour servir; & il y a d'autant plus de sujet de l'esperer, que vous aviez déja appris à n'être plus à vous-même. L'église a donc raison de

réjoüir, puisqu'elle attend plus de vous que d'aucun de ceux qui vous ont précedé depuis long-temps; & je m'en réjoüis aussi, mais avec crainte, considerant le peril d'une dignité si éminente. AN. 1145.

Il vient ensuite à l'affaire d'Yorc, dont il avoit écrit deux ans auparavant au pape Celestin & aux prélats de la cour de Rome, se plaignant qu'au lieu d'executer le jugement du pape Innocent, on écoutoit encore Guillaume intrus daus ce siege à la honte de l'église Romaine. Dans la lettre au pape Eugene il ajoûte : Püissai-je avant que de monrir voir l'église comme en ses premiers jours; quand les apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des ames ! Que je souhaite que vous disiez comme celui dont vous remplissez la chaire : Ton argent perisse avec toi ! Parole magnifique, parole foudroïante, capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'est ce que l'église attend de vous : vous êtes établi sur les nations & les roïaumes pour arracher & détruire, édifier & planter. A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit en eux-mêmes : La cognée est maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne est venu. Prenez donc courage; faites sentir votre pouvoir à vos ennemis : mais souvenez-vous toûjours que vous êtes homme. Pensez combien de papes vous avez vû mourir à vos yeux, & souvenez-vous que comme vous occupez leur siege, vous les suivrez bien-tôt dans le tombeau. Cette lettre fut suivie de près de deux autres touchant la même affaire de l'archevêque d'Yorc. Dans la premiere, saint Bernard dit : Je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis pape & non pas vous : ceux qui

ep. 233. 236.

Act. VIII. 20.

Jerem. I.

epist. 239.

AN. 1145. ont des affaires viennent fondre sur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis, il y en a à qui je ne puis en conscience refuser mes offices. Dans l'autre, il felicite Eugene des exemples de justice qu'il avoit déja donnez.

ep. 240.

IX. Robert Pullus cardinal. ep. 203. & ibi Mabil.

Saint Bernard écrivit aussi au cardinal Robert Poulain ou Pullus chancelier de l'église Romaine. C'étoit un sçavant Anglois qui avoit enseigné quelque temps à Paris; & S. Bernard avoit alors prié son évêque de l'y laisser à cause de sa saine doctrine. Etant retourné en Angleterre, il rétablit les études à Oxfort, où elles étoient presque éteintes, puis le pape Innocent II. connoissant son merite, l'appella à Rome, & Lucius II. le fit cardinal du titre de saint Eusebe, & ensuite chancelier de l'église Romaine. C'est le premier cardinal Anglois que l'on connoisse. Saint Bernard lui écrivit donc incontinent après la promotion du pape Eugene, benissant Dieu d'avoir préparé au pape un tel secours, car le chancelier étoit son principal ministre. Il exhorte le cardinal Robert à s'acquitter de sa charge avec fidelité & avec prudence, pour empêcher le pape d'être surpris par les artifices des méchans dans la multitude des affaires qui l'environnoient. Robert n'exerça la charge de chancelier que pendant les trois premieres années du pape Eugene. Nous avons de lui un corps entier de theologie sous le titre de sentences, divisé en huit parties, où il traite solidement les principales questions qui étoient agitées de son temps, tant sur les misteres, que sur les sacremens, & les resout par l'autorité de l'écriture & des peres: mais il a quelques opinions singulieres.

Ep. 361. al. 334. ibi. Mabill.

Edit. 1655.

X. Le pape à Viterbe.

Le pape Eugene après son sacre passa dans des places fortes pour éviter la fureur du peuple Romain; puis il vint à Viterbe, où il fit

quelque séjour. Cependant Arnaud de Bresse vint à Rome & y échauffa la revolte, qui n'étoit déja que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conseils du senat, la valeur & la discipline de leurs armées, avoient soûmis toute la terre à leur domination. Il disoit, qu'il falloit rebâtir le Capitole, & rétablir la dignité du senat & l'ordre des chevaliers : que le gouvernement de Rome ne regardoit point le pape, & qu'il devoit se contenter de la jurisdiction ecclesiastique. Les Romains avec Jourdain leur patrice, excitez par ces discours abolirent la dignité du préfet de Rome, & contraignirent tous les principaux des nobles & des citoïens de se soûmettre au patrice. Ils abatirent non seulement les tours de quelques laïques les plus distinguez, mais encore les maisons des cardinaux & des ecclesiastiques, & firent un butin immense. Ils fortifierent l'église de saint Pierre où ils contraignoient à force de coups, les pelerins de faire des offrandes, pour en profiter; & en tuerent quelques-uns jusques dans le vestibule de l'église, parce qu'ils le refusoient.

AN. 1145. *Otto Fris. 8. Chr. c. 31. Id. 1. Frid. c. 20.*

Chr. c. 32.

Pendant que le pape Eugene étoit à Viterbe, il lui vint des députez des évêques d'Armenie, & de leur catholique ou patriarche ; qui avoit, selon eux, sous sa jurisdiction plus de mille évêques. Ils avoient été dix-huit mois à leur voïage ; & étant arrivez à Viterbe, ils saluerent le pape, lui offrant de la part de leur église toute sorte de soûmission. Ils venoient consulter l'église Romaine & se rapporter à son jugement touchant les differends qu'ils avoient avec les Grecs : cars ils ne mettent point d'eau dans le vin pour le saint sacrifice, comme font les Grecs & les Latins, quoiqu'ils y emploïent du pain le commun les Grecs, & ils ne font

VII. *Chr. c. 31.*

qu'une fête de Noël & de l'Epiphanie. Le pa-
AN. 1145. pe les reçût agréablement, & les fit assister à la messe : où même il voulut qu'ils vissent de près ce que le saint sacrifice a de plus secret, afin d'observer tout exactement. Un de ces deputez rapporta depuis, qu'assistant ainsi à la messe le dix-huitiéme de Novembre, jour de la dédicace de saint Pierre de Rome, il avoit vû sur la tête du pape officiant, un raïon de soleil & deux colombes, qui montoient & descendoient, sans qu'il pût découvrir par où entroient ces colombes ou cette lumiere. C'est ce que cet évêque Armenien témoigna devant toute la cour Romaine, & que cette merveille l'excitoit d'autant plus à rendre obéissance au saint siege.

c. 33. Otton évêque de Frisingue qui rapporte ce fait, étoit alors à Viterbe ; où il dit avoir aussi vû Hugues évêque de Gabale en Syrie, qui avoit le plus travaillé à soûmettre Antioche au saint siege. Il se plaignoit de son patriarche & de la mere du prince d'Antioche, & prétendoit la dîme des dépoüilles prises sur les Sarrasins, Gen. XIV. 20. à l'exemple de Melchisedec, qui l'avoit reçuë d'Abraham. Il demandoit sur ce sujet la protection du pape. L'évêque de Gabale parloit d'un prince chrétien, mais Nestorien, nommé le prêtre Jean, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient, & qui avoit remporté des victoires considerables sur les Persans ; on disoit qu'il vouloit venir au secours de l'église de Jerusalem. C'est la premiere fois que je trouve dans nos auteurs ce nom de prêtre Jean, pour marquer un prince.

XI. Seconde croisade publiée. Otto 7. Chr. Mais le sujet le plus important du voïage de l'évêque de Gabale, étoit de demander du secours pour l'église d'Orient consternée par la perte d'Edesse. Car cette ville n'étant point se-

construë contre Zengui, qui l'assiegeoit depuis deux ans: il la prit enfin le jour de Noël 1144. & fit un grand massacre des habitans, qui étoient tous Chrétiens, parce qu'elle n'étoit jamais tombée au pouvoir des infideles. L'archeveque nommé Hugues voulant en sortir lors de la prise, fut étouffé dans la foule: ce qui fut regardé comme une punition de son avarice. Car il avoit amassé de grands trésors, qui auroient pû sauver la ville, s'il les avoit emploïez à paier les troupes. Edesse étant prise, les églises furent profanées, principalement celle de la sainte Vierge, & celle où étoient les reliques de saint Thomas. L'évêque de Gabale racontoit avec larmes ces tristes nouvelles, résolu de passer les Alpes, & d'aller demander du secours au roi des Romains & au roi de France pour les Chrétiens d'outre-mer.

Ibid. c. 30. Tyr. XVI. c. 5.

Nous avons la lettre que le pape Eugene écrivit à ce sujet au roi Louis le jeune, dattée du premier jour de Decembre à Vetralle près de Viterbe. Il y exhorte tous les François, principalement les puissans & les nobles, & même leur enjoint pour la remission de leurs pechez, de prendre les armes pour la défense de l'église Orientale que leurs peres ont délivrée aux dépens de leur sang. Il accorde à ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise, la même indulgence que donna le pape Urbain II. à la premiere croisade. Il met leurs femmes, leurs enfans & leurs biens sous la protection de l'église: défend d'intenter aucune action contre eux pour ce qu'ils possedent paisiblement: décharge les croisez des usures qu'ils doivent pour le passé, & leur permet d'engager leurs fiefs à des églises ou à des particuliers, en cas que les seigneurs ne veüillent ou ne puissent leur prêter de l'argent. Au reste il exhorte les croisez à ne point porter

epist. 1.

Sup. liv. LXIV. n. 32.

AN. 1145. d'habits précieux, & ne point mener de chiens ou d'oiseaux pour la chasse, ni tout ce qui ne sert qu'au plaisir.

Otto. Fris. 1. Frid. c. 24. Tom. x. conc. p. 1099. Avant que cette lettre fût apportée en France, le roi avoit déja résolu de se croiser pour accomplir le vœu qu'avoit fait Philippe son frere aîné, & que sa mort imprevuë l'avoit empêché d'accomplir. Il déclara ce dessein à quelques-uns des seigneurs de sa cour, qui lui conseillerent d'appeller saint Bernard & le consulter. Le saint abbé répondit qu'il ne falloit rien résoudre sur une affaire de cette importance sans avoir consulté le pape. Le roi déclara encore son dessein aux évêques & aux seigneurs dans la cour qu'il tint à Bourges à la fête de Noël 1145. Geofroi évêque de Langres y parla avec tant de force sur la prise d'Edesse, qu'il tira les larmes des assistans, & les exhorta à se croiser avec le roi, qui les y excitoit assez par son exemple. Pour cet effet on indiqua une autre assemblée à Vezelai pour la fête de Pâques prochaine, afin d'y resoudre la croisade plus solemnellement: cependant le roi envoïa au pape pour l'instruire de ce qui s'étoit passé. En cette assemblée de Bourges Samson archevêque de Reims donna la couronne au roi, suivant la coutume des grandes fêtes: dequoi Pierre archevêque de Bourges se plaignit au pape, comme d'une entreprise sur ses droits. Eug. ep. 18.

XII. Le pape à Rome. Otto. VII. Chr. c. 31. 34.

Cependant le pape Eugene pour réduire les Romains rebelles, commença par excommunier Jourdain leur prétendu patrice, avec quelques-uns de ses partisans. Ensuite il se servit des troupes des Tiburtins, anciens ennemis des Romains, qu'il réduisit ainsi à lui demander la paix. Mais il ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le patriciat, de rétablir le prefet en sa premiere dignité, & de reconnoître que les

les senateurs ne tenoient leur autorité que du pape. Il rentra ainsi à Rome où il fut reçu avec une joie singuliere, parce qu'on ne s'attendoit pas à l'y voir si-tôt. Le peuple vint en foule au-devant de lui avec des rameaux à la main, & se prosternoit à ses pieds : toutes les compagnies marchoient avec leurs bannieres, les Juifs mêmes y vinrent avec le livre de la loi porté sur les épaules. Le pape étant ainsi rentré dans Rome, y celebra la fête de Noel 1145. & logeoit au palais de Latran. Mais il n'y demeura pas long-temps : car comme les Romains le sollicitoient de jour en jour de ruiner Tibur, il fut obligé, pour éviter leurs importunitez, de passer au-delà du Tibre, c'est-à-dire, comme l'on croit, au château saint Ange.

AN.1145.

Cod. Vatic. ap. Bar.

Saint Bernard connu & respecté à Rome par les grandes choses qu'il y avoit faites pour le pape Innocent, écrivit aux Romains pour les ramener à l'obéissance du pape Eugene. Il s'excuse d'abord de ce qu'étant si peu considerable par lui-même, il s'adresse à un peuple illustre & sublime ; mais, dit-il, c'est la cause commune ; & quand le chef est attaqué, la douleur s'étend à tous les membres. Il leur reproche ensuite d'agir contre leurs propres interêts, en s'élevant contre le saint siege, dont la préeminence fait leur gloire ; & les fait souvenir des désordres arrivez chez eux par le schisme d'Anaclet, lorsque les églises de Rome furent dépoüillées de leurs ornemens & de leurs trésors, & leurs revenus dissipez. Il leur represente les maux de la division entre les citoïens, les parens & les proches, & finit en les exhortant à se reconcilier à Dieu, aux apôtres & à leurs autres saints protecteurs.

epist. 243.

Cette lettre est toute pathetique ; & saint Bernard n'y traite point la question contre les

AN.1146. Arnaudistes : à qu'il falloit, ce semble, prouver en general, que la seigneurie temporelle n'est pas incompatible avec la puissance spirituelle ; & en particulier que le pape étoit légitime seigneur de Rome : mais il ne paroit pas que personne doutât alors de la donation de Constantin. Le saint abbé écrivit de même au roi Conrad, appuïant sur la concorde qui doit regner entre le roiaume & le sacerdoce ; & l'exhortant à proteger l'église, & à reprimer l'insolence & la temerité des Romains.

epist. 244.

XIII. Evêché de Tournai.

Narrat. Tornac. Spicil.t.12. p.483.

Pendant que le pape Eugene étoit refugié au-delà du Tibre, il termina l'affaire qui duroit depuis si long-temps pour le rétablissement de l'évêché de Tournai. Les chanoines de cette église aïant appris combien le nouveau pape étoit désinteressé, le firent instruire de leur affaire, & lui demanderent sa resolution. Il répondit ; qu'il feroit tout ce que lui en manderoit l'abbé de Clairvaux. Les chanoines aïant reçu les lettres de saint Bernard, les envoïerent à Rome par leurs députez, dont le chef étoit Letbert. Il expliqua au pape toute l'affaire, le suppliant de la terminer ; & comme le pape vouloit lui donner des lettres en vertu desquelles on feroit à Tournai une nouvelle élection ; Letbert répondit, qu'il ne se chargeroit jamais de telles lettres ; mais que si le pape vouloit lui donner de sa main un évêque tout sacré, il retourneroit avec lui, & qu'il seroit reçu à Tournai avec l'honneur convenable. Le pape cedant enfin aux instances & à la fermeté de Letbert, lui demanda qui dans sa cour il vouloit choisir pour évêque. Letbert s'en rapporta au pape, qui assembla les cardinaux & leur en demanda leur avis. Anselme abbé de saint Vincent de Laon, & auparavant moine de saint Medard de Soissons, étoit venu à Rome pour

quelques affaires de son église; & il étoit très-connu à la cour du pape, qui le nomma pour évêque de Tournai. Letbert & les autres députez l'élurent aussi-tôt & le presenterent au pape pour le sacrer. Anselme s'en défendit, disant qu'il étoit attaqué d'une infirmité considerable, & qu'il devoit plûtôt songer à la mort qu'à l'épiscopat : mais le pape persista, l'obligea à se soumettre par obéïssance, & le sacra solemnellement le quatriéme dimanche de carême, qui cette année 1146. étoit le dixiéme jour de Mars. Ensuite il fit expedier plusieurs lettres en sa faveur. La premiere adressée au clergé & au peuple de Tournai, par laquelle il leur ordonne de le reconnoitre pour évêque; & les absout du serment de fidelité, ou d'obéïssance qu'ils pourroient avoir fait à l'évêque de Noïon. La seconde lettre est adressée au roi de France, pour l'exhorter à reconnoître & proteger le nouvel évêque de Tournai. Ces deux lettres sont du quinziéme de Mars. Le pape écrivit aussi pour ce sujet à Thierri comte de Flandres, à Simon évêque de Noyon, à Samson archevêque de Reims, & aux autres évêques de la province. Ces lettres eurent leur effet, & Anselme fut reçu sans opposition dans le siege de Tournai. Ainsi fut terminée cette grande affaire commencée cinquante ans auparavant sous le pontificat d'Urbain II. & l'evêché de Tournai est demeuré séparé de celui de Noïon, après lui avoir été joint depuis le temps de S. Medard pendant six cens ans.

AN. 114.
v. Herman. de Mirac. lib. III. c. 20. & 21. post Guib.
Eug. ep. 53. 64. ex tom. 5. Spicil. p. 565.
Sup. liv. LXIV. n. 48.
Sup. liv. XXXII. n. 43.

XIV. Croisade en France.
to. x. conc. p. 1100.
Otto I. Frid. c. 36.

Le roi Loüis le jeune, aïant reçû du pape une réponse favorable touchant la croisade, tint un grand parlement à Vezelai en Bourgogne : où l'on croïoit alors avoir les os de sainte Madelaine, comme témoigne Otton de Frisingue; on tint ce parlement à la fête de Pâque, qui

An. 1146. cette année 1146. fut le trente-uniéme de Mars. Les évêques & les seigneurs de France s'y trouverent en grand nombre, & entre plusieurs abbez, saint Bernard fut chargé de prêcher la croisade. Le roi l'y avoit déja invité jusques à deux fois, & le pape lui en avoit écrit : mais il ne pût s'y résoudre, qu'après en avoir reçu l'ordre exprès par la lettre generale du pape. Comme il n'y avoit point à Vezelai de lieu assez grand pour contenir toute la multitude qui s'y étoit assemblée : on dressa en pleine campagne un échaffaut, sur lequel le saint abbé monta avec le roi. Il prêcha fortement, le roi parla aussi sur le même sujet : on lut la lettre du pape ; & de tous côtez on s'écria pour demander des croix. On en avoit préparé un paquet qui fut bien-tôt distribué ; & comme il ne suffisoit pas, Bernard fut obligé de mettre en pieces ses habits pour y suppléer ; & il fit en cette occasion un grand nombre de miracles. Avec le roi se croiserent la reine Alienor son épouse, & grand nombre de seigneurs ; entre autres Alfonse comte de saint Gilles & de Toulouse, Henri fils de Thibaut comte de Blois & de Champagne, Gui comte de Nevers & son frere Renaud comte de Tonnerre, Robert comte de Dreux frere du roi, Ives comte de Soissons : entre les prélats on nomme Simon évêque de Noïon, Geoffroi de Langres, Arnoul évêque de Lisieux dès l'an 1141.

Vita lib. III. c. 4.

Bern. ep. 423.

v. Mabill. ep. 348. de S. Bern.

Pour regler plus particulierement le voïage, on indiqua un autre parlement à Chartres au troisiéme dimanche d'après Pâques, vingt-uniéme d'Avril. Pierre abbé de Clugni y fut invité, comme un de ceux dont le conseil étoit le plus necessaire. Saint Bernard & l'abbé Suger lui en écrivirent ; & par ses reponses on voit combien il étoit touché du peril de l'église d'O-

Lib. 2. p. 147.

Bern. epist. 364.

Pet. 6. ep. 15. 18. 19. 20.

rient : mais il s'excusa de se trouver à l'assemblée de Chartres, tant sur sa mauvaise santé, que sur ce qu'il avoit convoqué un chapitre à Clugni pour le même jour. Amedée archevêque de Lion & Geoffroi archevêque de Bourdeaux s'en excuserent aussi : le premier, principalement à cause du refus que faisoit l'archevêque de Sens de le reconnoitre pour primat. L'assemblée de Chartres se tint, & tous d'un consentement unanime, y voulurent élire saint Bernard pour chef de la croisade : mais il le refusa constamment, comme il le manda au pape Eugene dans une lettre, où il l'exhorte à presser avec tout le zele possible cette entreprise, & à emploïer à cette occasion les deux glaives de l'église.

AN. 1146. *Duchesne. hist. to. 4. ep. 134. 135.*

epist. 256.

C'est que sur le fondement de cette parole des apôtres à JESUS-CHRIST : Seigneur, voici deux glaives ; on prétendoit que ces deux glaives signifioient la puissance temporelle, qu'on appelloit le glaive materiel, & la puissance ecclesiastique, qu'on appelloit le glaive spirituel ; & c'est en ce sens que saint Bernard dit dans cette lettre : L'un & l'autre glaive appartient à Pierre ; l'un doit être tiré à sa sollicitation, l'autre de sa main, toutes les fois qu'il en est besoin. C'est de celui qui convenoit le moins à Pierre, qu'il lui fut dit de le mettre dans le foureau. Il étoit donc aussi à lui, mais il ne le devoit pas tirer de sa main. Je crois qu'il est temps, & même necessaire de les tirer tous deux, pour la défense de l'église d'Orient. Cette allegorie des deux glaives si celebre dans la suite, avoit déja été marquée dans un écrit de Geoffroi abbé de Vendôme. Saint Bernard l'étend ici davantage ; & il est clair que dans l'affaire dont il s'agit, c'est-à-dire dans la croisade, c'étoit le pape qui excitoit les princes chrétiens

Luc. 22. 38.

Jo. XVIII. 11.

Geof. opusc. 4.

Sup. liv. LXVII. n. 23.

à emploïer le glaive materiel contre les infide-
An.1146. les : mais S.Bernard ne prétendoit pas pour cela, qu'ils ne pussent entreprendre aucune guerre sans la permission du pape.

Il continuë dans sa lettre : Vous aurez déja appris, si je ne me trompe, comment dans l'assemblée de Chartres, j'admire par quelle vûë on m'a choisi pour chef & pour general d'armée. Mais soïez assuré, que ce n'a été ni par mon conseil ; ni de mon consentement. Il ne me seroit pas même possible, autant que je puis mesurer mes forces, d'arriver jusques-là. Qui suis-je, pour ranger des armées en bataille & marcher à la tête des troupes ? qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession, quand j'en aurois la force & la capacité ? Je vous conjure par la charité que vous me devez, de ne me pas exposer à la volonté des hommes, mais de
Ep.224. consulter en tout celle de Dieu. Dans une autre lettre au pape écrite la même année, il marque ainsi le succès de ses prédications pour la croisade : Vous avez commandé, j'ai obéï, & votre autorité a rendu mon obéïssance feconde : les villes & les châteaux deviennent deserts, & on voit par tout des veuves dont les maris sont vivans.

ep. 365. al. 322. Saint Bernard écrivit aussi une lettre circulaire, pour exciter à la croisade : qui se trouve en differens exemplaires, adressée diversement, pour l'Allemagne, pour l'Angleterre, pour la Lombardie ; & il en fit écrire une à peu près pareille par Nicolas son secretaire, pour le comte & les seigneurs de Bretagne en particulier. Dans la grande lettre circulaire, il releve d'abord la dignité des lieux saints, & le peril où ils sont exposez, d'être profanez de nouveau par les infideles : puis il releve l'utilité de la croisade en disant : Combien de pecheurs con-

fessant leurs fautes avec larmes, en ont obtenu le pardon en ces lieux, depuis que la valeur de vos peres en a banni l'impureté des païens? L'ennemi le voit & en fremit de rage. Et ensuite: N'est-ce pas une occasion précieuse de salut, & une invention digne des profondeurs de la bonté divine: que le tout-puissant daigne appeller à son service des homicides, des voleurs, des adulteres, des parjures, des hommes chargez de toutes sortes de crimes, comme si c'étoit des justes. Il veut être votre débiteur, afin de vous rendre pour récompense le pardon de vos pechez & la gloire éternelle. Le saint abbé les exhorte à ne plus tourner leurs armes les uns contre les autres, pour la perte de leurs ames, & à emploïer leur courage plus utilement. Il marque l'indulgence de la croisade, qui fait obtenir le pardon de tous les pechez que l'on aura confessez d'un cœur contrit. AN. 1146.

XV. S. Bernard empêche de tuer les Juifs.

Au reste, ajoûte-t-il, je vous avertis de ne pas croire à tout esprit, & de regler votre zele selon la science. Il ne faut point persecuter les Juifs, il ne faut point les tuer, ni même les chasser. Ce sont comme des lettres vivantes, qui nous representent la passion de notre Seigneur. C'est pour cela qu'ils sont dispersez dans tous les païs du monde: afin que souffrant la juste peine d'un si grand crime, ils rendent témoignage à notre redemption. Toutefois ils se convertiront à la fin, après que la multitude des gentils sera entrée dans l'église. *Rom. XI. 25.* Si nous en attendions autant des païens, il faudroit les souffrir plûtôt que de leur faire la guerre: mais puisqu'ils ont commencé à nous attaquer, il faut que ceux qui ont droit d'user du glaive, repoussent la force par la force. Or il est de la pieté chrétienne, d'épargner ceux qui sont soûmis, comme de dompter les su-

An. 1146. perbes. Enfin saint Bernrrd avertit les croisez, de ne choisir pour chefs que des guerriers & les plus experimentez, & de marcher tous ensemble en corps d'armée; pour éviter l'inconvenient de ceux qui suivirent temerairement Pierre l'ermite à la premiere croisade.

Sup. liv. LXIV. n. 40

Otto. 1. Frid. c. 37.

Ce que le saint abbé dit ici des Juifs, regarde le zele indiscret d'un moine nommé Rodolfe, qui prêchoit en même temps la croisade à Cologne, à Maïence, à Vormes, & aux autres villes proches du Rhin. Il faisoit profession d'une grande severité, mais il étoit peu instruit; & dans ses prédications, il disoit, qu'il falloit tuer les Juifs, comme les ennemis de la religion chrétienne; & ses discours seditieux firent un tel effet, qu'en plusieurs villes de Gaule & de Germanie il y eut grand nombre de Juifs massacrez. Henri archevêque de Maïence en aïant écrit à saint Bernard, il lui répondit: Cet homme n'a aucune mission, ni des hommes ni de Dieu. Que s'il se vante d'être moine ou hermite, & prétend par là s'attribuer la liberté de prêcher: il doit sçavoir, que le devoir d'un moine n'est pas d'enseigner, mais de pleurer; & que la ville doit être pour lui une prison, & la solitude un paradis. Il y a en celui-ci trois choses très-dignes de reprehension: l'usurpation du ministere de la parole, le mépris des évêques, l'approbation de l'homicide. L'église triomphe plus glorieusement des Juifs, les convaincant ou les convertissant de jour en jour, que si elle les faisoit passer une fois au fil de l'épée; & ce n'est pas en vain qu'elle fait pour eux cette priere, où elle demande à Dieu d'ôter le voile de leurs cœurs. C'est l'oraison du vendredi saint. Saint Bernard conclut, que Rodolfe est plein de l'esprit d'arrogance, & cherche à se faire un grand nom.

ep. 363. al. 323.

Pierre abbé de Clugni étoit dans le même sentiment au sujet des Juifs, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit au roi Loüis vers le même tems pour lui souhaiter un heureux succès dans sa croisade. Il convient que les Juifs sont les plus grands ennemis des Chrétiens, & pires que les Sarrasins : toutefois il ne veut pas qu'on les fasse mourir, mais qu'on les reserve à un plus grand supplice ; qui est d'être toûjours esclaves, timides & fugitifs. Ce qu'il demande au roi, c'est de les punir en ce qu'ils ont de plus cher, qui est leur argent, leur ôtant les gains illicites qu'ils font sur les Chrétiens, non-seulement par les usures, mais par les larcins dont ils sont complices & receleurs, principalement de l'argenterie des églises. Car les voleurs ne trouvant point de Chrétiens qui voulussent acheter des vases sacrez, les vendoient à des Juifs qui les fondoient ou les emploïoient à des usages profanes. L'abbé de Clugni exhorte le roi à punir ces sacrileges, & à prendre sur les Juifs de quoi faire la guerre aux Sarrasins.

AN. 1146. IV. ep. 36.

XVI. S. Bernard en Allemagne.

Saint Bernard alla lui-même prêcher la croisade en Allemagne, & vint à Maïence, où il trouva le moine Rodolfe en grand credit auprès du peuple. Il le fit venir, lui representa qu'il agissoit contre le devoir de sa profession, & enfin le reduisit à lui promettre obéïssance, & à retourner dans son monastere. Le peuple en fut fort indigné, & vouloit exciter une sedition, s'il n'eut été retenu par la consideration de la sainteté de Bernard. Etant allé à Francfort trouver le roi Conrad pour mettre la paix entre lui & quelques seigneurs, il prit le roi en particulier, & l'exhorta à se croiser lui-même pour le salut de son ame ; mais le roi lui dit qu'il n'y avoit point d'inclination ; & le

Otto I. Frid. c. 39. IV. c. 3. Vita S. Bern. lib. VI. c. 1.

c. 4.

An. 1146. saint abbé n'osa l'en presser davantage. Herman évêque de Constance, qui se trouvoit à
c. 1. Francfort auprès du roi, pria instamment saint Bernard de venir chez lui. Il y avoit grande répugnance, étant pressé de retourner à Clairvaux, dont il étoit absent depuis près d'un an; mais il se laissa vaincre à la perseverance de l'évêque de Constance, qui l'en fit prier par les autres évêques & par le roi même, & il crut connoitre que c'étoit la volonté de Dieu. En ce voiage il fit un grand nombre de miracles dont nous avons une rélation exacte, écrite à la priere de Samson archevêque de Reims, par Philippe, qui accompagnoit le saint abbé dans ce voiage, étant archidiacre de Liege: mais il se convertit alors, & au retour se rendit moine à Clairvaux. Cette rélation est un journal depuis le premier dimanche de l'Avent premier jour de Decembre 1146. jusqu'au jeudi second jour de Janvier 1147. Philippe fait parler tous ceux qui avoient été avec lui témoins de ces miracles; sçavoir, Herman évêque de Constance & Everard son chapelain, deux abbez Baudouin & Frouin, deux moines, Gerard & Geoffroi; trois clercs, Philippe qui est l'auteur, Otton & Francon; enfin Alexandre de Cologne qui se joignit à eux dans le voiage. Ce sont dix témoins de ces miracles.

XVII. Miracles de S. Bernard. Le journal commence ainsi: L'évêque Herman dit: Le curé du village d'Herenheim étant appellé exprès, m'a déclaré, qu'un homme aveugle depuis dix ans, qui étoit de sa maison, aiant réçu le signe de la croix en passant, le premier dimanche de l'Avent, recouvra la vûe aussi-tôt qu'il fut arrivé dans sa maison; je l'avois déja oüi dire à un autre, & la chose est très-certaine dans tout le païs. Le chapelain Everard dit: J'ai oüi dire à deux hommes d'hon-

sieur, l'un prêtre & l'autre moine, qu'au village de Lapenheim, deux aveugles ont recouvré la vûë le même jour par le signe de la croix. Philippe : Le lundi en ma presence, un vieillard aveugle fut amené à l'église, & après l'imposition des mains, tout le peuple cria qu'il avoit recouvré la vûë, comme vous l'entendites tous. L'abbé Froüin ; Je le vis qui voïoit clair, & le frere Geoffroi le vit avec moi. Francon : Le mardi à Fribourg, une mere presenta au logis son enfant qui étoit aveugle ; & comme elle le reportoit après l'imposition des mains, l'abbé fit demander à l'enfant, s'il voïoit ; je le suivis moi-même, je l'interrogeai, & il me répondit qu'il voïoit clair ; ce qui fut aussi éprouvé en plusieurs manieres. Geoffroi : Aussi-tôt que nous fûmes entrez dans l'église, un jeune homme boiteux fut gueri par le signe de la croix. L'évêque : Nous le vîmes tous devant l'autel, tandis que le peuple loüoit Dieu avec de grands cris. Et ensuite : Pourquoi n'avez vous pas dit, qu'à Fribourg le premier jour, l'abbé ordonna de prier pour les riches, afin que Dieu ôtât le voile de leurs cœurs ; parce qu'au lieu que les pauvres se presentoient pour être croisez, les riches se reculoient, & la priere ne fut pas vaine ; mais les plus riches du lieu, comme vous sçavez, & même les plus méchans se croiserent. AN. 1146.

Après plusieurs autres miracles, l'évêque raconte ainsi ce qui s'étoit passé à Basle le vendredi sixiéme de Decembre : Après le sermon & les croix données, on presenta à l'homme de Dieu une femme muette ; & si-tôt qu'il eut touché sa langue elle fut déliée & la femme parla bien ; je la vis & lui parlai. Mais ce boiteux qui avoit été gueri auparavant, & pour lequel le peuple jetta de si grands cris ; qui de vous le vit ? Otton : n. 58.

Nous le vîmes tous. Everard : Les chevaliers
An. 1146. de mon maître & moi le même jour vendredi, nous vîmes un enfant que sa mere avoit amené aveugle, au logis du saint homme, & qu'elle remenoit voïant clair. Gerard : il se fit plusieurs miracles, principalement ce jour-là, que nous ne pûmes sçavoir, à cause du tumulte. Ensuite Everard parlant du lundi neuviéme Decembre, dit : J'ai conferé avec les chevaliers de mon maître, & de ce que nous avons vû, tant eux que moi, nous avons compté trente-six miracles faits ce jour-là. Philippe : Le mardi à Schafouse nous en perdîmes plusieurs, parce que le tumulte étoit insupportable ; & l'abbé fut obligé à s'abstenir de donner la benediction aux malades, & à s'enfuir, tant le peuple se pressoit l'un l'autre. Everard : Moi-même je le priois instamment devant l'autel, de n'imposer les mains à personne, ne sçachant comment on pourroit le tirer de-là. Philippe : Toutefois à l'entrée de l'église une boiteuse fut guerie en ma presence, & vous oüites tout le chant du peuple.

c. 3. Ils arriverent à Constance le mercredi onziéme de Decembre, & y demeurerent le jeudi & le vendredi. Peu de gens, dit l'abbé Froüin, virent ce qui s'y passa, à cause du tumulte : toutefois je vis cet aveugle qui recouvra la vûë le jeudi devant l'autel. L'abbé de Richenau qui lui donnoit l'aumône l'avoit fait amener. Geofroi : Il n'y a point de miracles que nous sçachions le moins que ceux de Constance ; parce qu'aucun de nous n'osoit se mêler dans la foule ; & nous nous sommes proposez d'écrire ceux que nous avons vus. L'auteur continuë à rapporter les miracles qui se firent à Zuric, à Reinfeld, à Strasbourg, & aux autres lieux sur la route, jusques à Spire, où ils arriverent le mardi veille

de Noël vingt-quatriéme de Decembre. Le roi Conrad y avoit convoqué une assemblée des évêques ; & saint Bernard y vint pour mettre la paix entre quelques princes, dont les inimitiez empêchoient plusieurs personnes de se croiser. Il ne s'y fit pas beaucoup de miracles ; parce, dit l'auteur, que Dieu ne daigne pas faire paroître sa gloire dans le concours d'une multitude curieuse ; toutefois le saint abbé y fit ce qu'il appelloit le miracle des miracles, en persuadant au roi de se croiser.

AN. 1146.

c. 4.

Otto. 1. Frid. c. 39.

Outre ce qu'il lui en avoit dit à Francfort, il l'y exhorta encore à Spire, nommément dans un sermon public ; & le vendredi jour de S. Jean l'évangeliste, il lui en parla encore en particulier, l'exhortant à ne pas perdre l'occasion d'une penitence si legere, si courte & si honorable. Le roi lui répondit enfin, qu'il y penseroit, qu'il en parleroit à son conseil & rendroit réponse le lendemain. Mais ensuite pendant la messe, S. Bernard se sentit vivement pressé de prêcher ce jour-là sans en être prié, contre sa coûtume. Il prêcha donc, & à la fin du sermon, il adressa la parole au roi comme à un particulier. Il lui representa le jugement dernier, comme s'il eût été devant ce terrible tribunal ; & fit parler J. C. qui lui reprochoit les biens dont il l'avoit comblé, la couronne, les richesses, la force du corps & de courage ; enfin il le toucha tellement, que ce prince interrompit le sermon, & s'écria avec larmes : Je reconnois les bienfaits de Dieu, & désormais, moiennant sa grace, je n'en serai plus ingrat ; je suis prêt à le servir, puisque j'en suis averti de sa part. Alors le peuple s'écria en loüant Dieu ; & le roi prit aussi-tôt la croix & reçut par la main de l'abbé un étendart pris dessus l'autel, pour le porter de sa

AN. 1146. main en cette guerre. Avec lui se croiserent Frideric son neveu duc de Suabe, & une infinité d'autres seigneurs.

c. 5. Le dimanche vingt-neuviéme de Decembre, le roi assembla tous les seigneurs & les chevaliers croisez, & saint Bernard leur fit une exhortation plus divine qu'humaine. Ce sont les paroles de Philippe, qui ajoûte : Quand nous fûmes sortis, comme le roi lui-même conduisoit le saint avec les princes, de peur qu'il ne fut accablé de la foule, on lui presenta un enfant boiteux ; il fit le signe de la croix, releva l'enfant & lui ordonna de marcher devant tout le monde. Qui pourroit dire avec quels transports de joïe on conduisoit cet enfant? Mais le saint abbé se tournant vers le roi lui dit: Ceci a été fait pour vous, afin que vous connoissiez que Dieu est vraiment avec vous, & que votre entreprise lui est agréable. A la même heure, avant que nous sortissions du logis, une fille fut redressée, & une femme aveugle recouvra la vûë. Après plusieurs autres miracles faits à Spire, Philippe continuë ainsi, parlant de ce qui arriva le mardi dernier jour de l'année.

Au même lieu il arriva une chose qui nous fit grand plaisir, parce que ce fut en presence d'un duc Grec, envoïé par l'empereur de C. P. il parloit à notre pere dans la chapelle du roi, quand on lui presenta une femme aveugle: aussitôt qu'il eut fait sur elle le signe de la croix, elle recouva la vûë, & le Grec en fut extrêmement touché. De même vers le soir, en presence du roi, de ce Grec, & de plusieurs seigneurs, on lui presenta un enfant boiteux. Aussi-tôt le saint homme dit avec confiance? Au nom de Jesus-Christ, je te le commande, leve-toi & marche. L'effet suivit, l'enfant se

leva & marchoit librement: d'abord les jambes lui trembloient, mais peu à peu il se fortifia devant tout le monde. Anselme évêque d'Havelsberg avoit un grand mal de gorge, en sorte qu'à peine pouvoit-il avaler ou parler. Il disoit à saint Bernard : Vous devriez aussi me guerir. Il lui répondit agréablement : Si vous aviez autant de foi que les femmelettes, peut-être pourrois-je vous rendre service. L'évêque reprit : Si je n'ai pas de foi, que la votre me guerisse. Enfin le pere le toucha en faisant le signe de la croix ; & aussi-tôt toute la douleur & l'enflure cessa. Saint Bernard fit encore plusieurs miracles le mercredi premier jour de l'année 1147. & le jour suivant, qui furent vûs par le roi, la cour, & toute la ville de Spire : mais l'auteur se plaint, que le memoire où ils avoient été écrits fut perdu ; ce qui marque qu'on les écrivoit chaque jour, & que la rélation fut dressée sur ces memoires. La cour se sépara le vendredi troisiéme de Janvier, & saint Bernard partit pour Vormes. Ici finit la premiere partie du journal de ses miracles, & commence la seconde adressé au clergé de Cologne, qui contient le voiage de Spire jusques à Liege. Le saint abbé étant arrivé à Vormes, n'y voulut point séjourner, quoiqu'on l'en priât instamment : parce qu'il y avoit passé deux mois auparavant, & donné la croix à une multitude innombrable. Ils passerent à Cruzenach le jour de l'Epiphanie qui étoit le lundi ; & le jeudi suivant neuviéme de Janvier ils arriverent à Cologne. Comme on n'y attendoit pas le saint abbé, la foule du peuple n'y fut pas si grande ce jour-là ; car il entroit secretement dans les villes autant qu'il pouvoit, pour éviter les receptions solemnelles : mais il le pouvoit rarement. Le samedi il fit un sermon au cler-

AN. 1147.

c. 8. 7.

gé de Cologne, leur reprochant leur vie peu
AN. 1147. reguliere, leur molesse, leur oisiveté, leur orgueil; & leur appliquant plusieurs menaces des prophetes.

c. 8. Le dimanche après avoir dit la messe il prêcha dans la place, parce que le peuple ne pouvoit tenir dans l'église. Là, dit l'auteur, en notre presence, un aveugle recouvra la vûë, & un manchot qui avoit la main seche, fut gueri. Et après quelques autres miracles il ajoûte: Après le dîner les miracles ne nous manquerent point ce jour-là; & nous le sçavons certainement, car nous les examinâmes avec soin. Le saint homme ètoit à une fenêtre: & on lui presentoit les malades par une échelle; car personne n'osoit ouvrir la porte de la maison, tant étoit grand le tumulte & l'empressement. Et ensuite: Le lundi dès le grand matin, un homme sourd recouvra l'ouïe, & une fille aveugle la vûë, & un peu après encore une femme aveugle. Là le concours & le tumulte fut si grand, qu'à peine put-on ramener le saint homme au logis; & je ne sçai s'il s'y fit un plus grand miracle, que de ce qu'il échapa sain & sauf. A chaque miracle le peuple s'écrioit en Allemand: *Christ uns gnade*: c'est-à-dire, JESUS-CHRIST aïez pitié de nous. *Kyrie eleison. Die Heiligen alle helffen uns.* Tous les saints secourez-nous. Et ensuite: Nous sommes tous témoins de ces miracles & toute la ville de Cologne; ils n'ont pas été faits dans un coin, mais en public. Si quelqu'un est incredule ou curieux, il en peut examiner facilement une grande partie; principalement ceux qui ont été faits sur des personnes qui ne sont ni du dernier rang ni inconnuës.

C'étoit sans doute ces miracles qui faisoient que les Allemands, sans entendre la langue du

saint abbé, écoutoient ses sermons avec une attention merveilleuse; & en étoient plus touchez que des discours les plus éloquens. Ce qu'on reconnoissoit à les voir se frapper la poitrine & verser quantité de larmes. Saint Bernard partit de Cologne le lundi treiziéme de Janvier, & passa les jours suivans par Juliers, Aix-la-Chapelle & Mastric, faisant par tout des miracles. Le dimanche dix-neuviéme & le lundi suivant, il séjourna à Liege, d'où il vint à Gembloux, à Mons, à Valenciennes, & le dimanche vingt-sixiéme à Cambrai, où il séjourna le lundi. Le vendredi suivant il vint à Laon, & le samedi premier jour de Février à Reims. Le dimanche jour de la Purification, il se rendit à Châlons, où le roi Loüis étoit venu au-devant de lui : il y avoit aussi plusieurs seigneurs de France & d'Allemagne, & des ambassadeurs du roi des Romains, pour conferer sur le voïage de Jerusalem. Saint Bernard fut tellement occupé de cette conference pendant le dimanche & le lundi, qu'il ne put sortir pour satisfaire le peuple qui le desiroit ardemment : mais le bien general étoit préferable aux desirs des particuliers. Le jeudi sixiéme de Février, il arriva à Clairvaux, & ne faisoit pas moins de miracles dans son païs qu'ailleurs. Il amena avec lui trente moines qu'il avoit gagnez en ce voïage; & il en attendoit environ autant, qui avoient déja fait leur vœu, & pris jour pour se rendre au monastere. Il demeura peu de jours à Clairvaux, & pendant ce séjour, il défendit d'y laisser entrer les malades qui venoient pour être guéris, de peur de troubler le repos des freres. Depuis ce retour à Clairvaux, la rélation des miracles ne marque plus exactement les jours, mais seulement les lieux où ils furent faits.

AN. 1147.
Vita lib. III. c. 3. n. 7. *lib.* VI. c. 9.
c. 11.
c. 12.
c. 13.
c. 14.

AN. 1147. Le dimanche de la Septuagesime seiziéme de Février 1147. saint Bernard se rendit à Estampes, où le roi Loüis tint encore une conference ou parlement touchant la croisade. On y parla de la route que l'on devoit tenir, & on résolut d'aller par la Grece : contre l'avis de plusieurs, particulierement des envoïez de Roger roi de Sicile, qui representoient le danger qu'il y avoit de se fier aux Grecs. Ensuite on délibera à qui on devoit confier la garde du roïaume pendant l'absence du roi. Il en laissa le choix aux prélats & aux seigneurs, & après qu'ils l'eurent fait, saint Bernard revint le premier l'annoncer ; & montrant l'abbé Suger & Guillaume comte de Nevers, il dit : Voici deux glaives, & c'est assez. Tout le monde approuva ce choix, excepté le comte de Nevers, qui avoit fait vœu d'entrer dans la Chartreuse, & l'executa peu de temps après : sans pouvoir en être détourné par les prieres du roi ni de tous les autres. Ainsi l'abbé Suger demeura seul chargé de la regence, qu'il ne voulut toutefois accepter, qu'après en avoir reçû l'ordre exprès du pape. On marqua le jour du départ à la Pentecôte, où l'on devoit encore s'assembler à Mets. Le roi portoit toûjours sur l'épaule la croix cousuë à son habit, depuis qu'il l'eut prise à Vezelai à Pâques 1146.

XVIII. Parlement d'Estampes. *to. x. conc. p. 1104.*

XIX. Croisez Allemans. *Otto. 1. Fr. c. 40.*

Pendant le même mois de Février 1147. le roi Conrad tint une cour pleniere en Baviere, aïant avec lui Adam abbé d'Yorc à la place de saint Bernard. Après avoir celebré la messe & invoqué le Saint-Esprit, il monta au jubé ; & aïant lû les lettres du pape & de S. Bernard, c'est-à-dire la lettre circulaire dont j'ai parlé : il fit une exhortation simple & courte, qui persuada presque à tous les assistans de se croiser. Car ils venoient à ce dessein, étant déja exci-

tez par le mouvement précedent. Trois évêques se croiserent sur l'heure, Henri de Ratisbonne, Otton de Frisingue, & Reinbert de Passau : Henri duc d'Autriche, frere du roi Conrad, se croisa aussi & une infinité d'autres seigneurs. Mais ce qui sembla plus merveilleux, c'est la grande multitude de pillards & de voleurs, qui accouroient pour se croiser; & ce changement paroissoit un coup du ciel. Labeslas duc de Boheme, Odoacre Marquis de Stirie, & Bernard comte de Carinthie, se croiserent peu après. AN. 1147.

XX. Otton de Frisingue. *Mart. R. 15. Nov. Vita Otto. init. Chro. Radev. 11. hist. c. 11.*

Otton évêque de Frisingue, de qui nous tenons ce recit, étoit fils de Leopold IV. marquis d'Autriche, qui est compté entre les saints; & honoré comme tel le quinziéme de Novembre : aïant été canonisé par le pape Innocent VIII. en 1485. environ 350. ans après sa mort. La mere d'Otton fut Agnès fille de l'empereur Henri IV. Elle avoit épousé en premieres nôces Frideric duc de Suabe, dont elle avoit eu Frideric, qui succeda au duché, & Conrad roi des Romains : ainsi Otton étoit frere uterin de ce prince. Saint Leopold son pere l'aïant fait étudier, le fit prévôt du chapitre de Neubourg en Autriche qu'il avoit fondé. Mais Otton voulant étudier plus à fond, vint à Paris, & y passa plusieurs années. Comme il retournoit en son païs, touché de la regularité de l'observance de Cisteaux & des vertus de saint Bernard, il embrassa la vie monastique avec quinze compagnons de son voïage dans Morimont, dont il fut depuis abbé. En 1138. le roi Conrad son frere le tira de ce monastere, pour lui donner l'évêché de Frisingue, qu'il gouverna vingt ans, sans quitter l'habit monastique. Il retira les biens alienez & dissipez de cette église ; & rétablit la regularité

dans le clergé & les monasteres. Il passoit pour
An. 1147. un des plus sçavans entre les princes d'Allemagne, & fut un des premiers qui y introduisit l'étude de la philosophie, particulierement la logique d'Aristote. Il étoit éloquent & traitoit souvent les affaires de l'église devant les rois & les princes.

XXI. Autres croisades d'Allemagne.

Otto 1. Frid. c. 40. c. 42. c. 44. 45.

Les Saxons ne se croiserent pas pour l'Orient comme les autres Allemands, mais aïant dans leur voisinage des nations idolâtres, ils se croiserent pour leur faire la guerre : ce qui toutefois ne s'executa que l'année suivante. Cependant ce mouvement de croisade causa dès-lors un grand bien, qui fut une paix generale presque par tout l'Occident. Quant au roi Conrad il partit à l'Ascension, qui cette année 1147. étoit le vingt-neuviéme de Mai : étant suivi de son neveu Frideric duc de Suabe, qui s'étoit aussi croisé : & aïant traversé la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace, il arriva près de Constantinople le huitiéme de Septembre. Une partie des Allemands qui se croiserent, fut destinée pour l'Espagne ; & s'étant assemblez des environs du Rhin & du Veser ils formerent une armée navale : qui partit de Cologne le jour de l'octave de Pâques vingt-septiéme d'Avril 1147. Ils passerent en Angleterre, où ils trouverent une flotte d'environ deux cens bâtimens tant Anglois que Flamans, & firent voile tous ensemble en Espagne. Ils arriverent en Galice, & celebrerent à saint Jacques la Pentecôte : puis entrant par le fleuve Doüero, ils vinrent à la ville de Portugal, où ils trouverent l'évêque qui les attendoit de la part du roi Alfonse Henriqués. Ils entrerent ensuite dans le Tage ; & le vingt-huitiéme de Juin veille de la saint Pierre, ils arriverent devant Lisbonne alors occupée par les Mores. Ils l'assiegerent par mer

Helm. Chr. Slav. lib. 1. c. 60. 62. Chr. Saxo. an. 1148. Rob. de Monte. 1147.

& le roi par terre, pendant près de quatre mois, & la prirent enfin à composition le jour de sainte Ursule vingt-uniéme d'Octobre. Les conditions furent que la ville demeureroit au roi Alfonse, & que tout le butin appartiendroit aux croisez. Ainsi cette grande ville fut reduite à l'obéïssance des Chrétiens, & ce fut tout le fruit de cette partie de la croisade. AN. 1147.

XXII. Reforme à sainte Genevieve. *Vita S. Guil. Rosch. 6. April. Bol. tom. 9. p. 626.*

Cependant le pape Eugene fatigué par les seditions des Romains, vint en France, & fut reçu à Paris par le roi Loüis & l'évêque Thibaud, auparavant prieur de saint Martin des champs. Ils allerent au-devant du pape, & l'amenerent en grande solemnité à l'église de notre-Dame. Quelques jours après le pape voulut aller dire la messe à sainte Genevieve; & quand il y fut arrivé, les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soie, où il se prosterna pour faire son oraison. Ensuite il entra dans la sacristie & se revétit pour la messe. Cependant les officiers du pape prirent le drap du pied, disant qu'il leur appartenoit selon la coûtume: de quoi les serviteurs des chanoines étant irritez, ils voulurent le leur arracher, & en tirant de part & d'autre ils le mirent en pieces: puis ils en vinrent aux coups de poing & de bâton. Le roi lui-méme voulant appaiser le tumulte, fut frappé dans la foule.

Les officiers du pape vinrent se plaindre, lui montrant leurs habits déchirez & leurs visages ensanglantez: le pape en demanda justice au roi; & comme d'ailleurs la vie de ces chanoines étoit peu reguliere, le pape & le roi convinrent de donner la maison de sainte Genevieve à des moines noirs, c'est-à-dire, de Clugni, laissant toutefois les prébendes aux anciens chanoines, leur vie durant. Le roi partant pour la croisade, laissa l'execution de ce projet au

pape & à l'abbé Suger; & on étoit prêt à recevoir à sainte Genevieve huit moines de saint Martin des champs, quand à la priere des anciens chanoines, le pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des chanoines reguliers tirez de saint Victor, ce qui fut executé par l'abbé Suger. Odon prieur de saint Victor, fut le premier abbé de sainte Genevieve depuis cette reforme.

AN. 1147.

Eugen. ep. 13. 14. 15. 16. 18. 19. 20.

Gesta Lud. c. 4.

Le roi Loüis le jeune avant que de partir pour la terre sainte, alla à saint Denis selon la coûtume, prendre congé des saints martyrs & recevoir le bourdon de pelerin & l'oriflame. Il partit le samedi d'après la Pentecôte quatorziéme de Juin 1147. & prit la même route que le roi Conrad par l'Allemagne & la Hongrie: mais ils ne marchoient pas ensemble, à cause de la grandeur de leurs armées, & de la diversité des nations dont elles étoient composées, qui pouvoit causer de la division. Ils avoient chacun un légat du pape: avec le roi des Romains étoit Theotin Allemand de nation, évêque de Porto; & avec le roi de France Gui de Florence, prêtre cardinal du titre de saint Chrysogone.

Chr. Bibl. Clun. p. 1623.

XXIII. Erreurs de Gilbert de la Poirée.

t. x. conc. p. 1105. & 1121. Gauf. Claraval. v. Mabill. præf. in Bern. n. 58.

Le pape Eugene étoit à Paris dès la fête de Pâques, qui cette année 1147. fut le vingtiéme d'Avril, & à cette fête il tint une assemblée, où furent examinées les erreurs de Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers. Ce prélat natif de Poitiers même avoit passé sa vie à étudier la philosophie en divers lieux de France; & avoit eu entre autres pour maîtres les deux freres, Anselme & Raoul de Laon. Il passoit lui-même pour grand docteur, & ses mœurs avoient beaucoup de gravité: mais il donnoit trop dans les subtilitez de la dialectique. Dès la premiere année du pontificat d'Eugene, c'est-à-dire l'an

1145. Gilbert fut accusé devant lui par Arnaud, surnommé Qui-ne-rit, & Calon, tous deux archidiacres de Poitiers: pour quelques propositions touchant la sainte Trinité, qu'il avoit avancées en plein synode. Les deux archidiacres s'étant mis en chemin pour aller à Rome, rencontrerent à Sienne le pape qui venoit en France; & qui aïant appris le sujet de leur voïage, leur ordonna de se trouver à Pâques à Paris: où il auroit plus de commodité d'examiner cette affaire, à cause de la quantité de lettrez qui y demeuroient. Les archidiacres revinrent en France consulter saint Bernard, & l'exciterent à s'opposer aux erreurs de Gilbert. AN. 1147.

Le concile se tint à Paris au temps marqué, le pape y presida assisté de plusieurs cardinaux, il y avoit grand nombre de très-sçavans hommes, entre lesquels étoit saint Bernard. Gilbert de la Poirée étoit present. On produisit contre lui pour témoins deux docteurs Adam de Petit-pont, chanoine de l'église de Paris, & Hugues de Champfleuri chancelier du roi : qui assurerent par serment avoir oüi de sa bouche quelques-unes des propositions qu'on lui reprochoit; & on produisit aussi contre lui un extrait de son commentaire sur Boëce. Les principales erreurs dont on l'accusoit étoient : de dire que l'essence divine n'est pas Dieu : que les proprietez des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes : que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition : enfin que la nature divine ne s'est point incarnée, mais seulement la personne du Fils. L'évêque Gilbert nioit d'avoir jamais dit ou écrit, que la divinité ne soit pas Dieu, & produisoit pour témoins deux de ses disciples, Raoul évêque d'Evreux & depuis archevêque de Roüen, & un docteur nommé Ives de Chartres, que l'on

An. 1147. croit être le chanoine de S. Victor, qu'Innocent II. avoit fait cardinal. S. Bernard étoit le principal adversaire de l'évêque Gilbert en cette dispute, qui dura quelques jours: mais le pape en remit la décision au concile qu'il devoit tenir l'année suivante à la mi-carême.

XXIV. Henriciens heretiques. *Vita Bern. lib. III. c. 6.*

La même année 1147. le pape Eugene envoïa à Toulouse en qualité de légat l'évêque d'Ostie Alberic, qui avoit déja été légat en Angleterre & en Syrie. C'étoit pour combattre l'heretique Henri disciple de Pierre de Bruis. Ils avoient prêché l'un & l'autre premierement en Dauphiné, puis en Provence, d'où ils avoient passé dans la province de Narbonne. On le voit par une lettre de Pierre abbé de Clugni, adressée à Guillaume archevêque d'Embrun, Ulric évêque de Die & Guillaume de Gap: où il les felicite du succès de leurs travaux contre ces heretiques; & ajoûte: Passant depuis peu par vos dioceses, j'ai trouvé que cette erreur avoit été chassée de ces provinces pour la plus grande partie avec ses auteurs; mais j'y en ai trouvé aussi quelques restes. Et ensuite: On a vû par un crime inoüi chez les Chrétiens, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, foüetter les prêtres, emprisonner les moines, les contraindre à prendre des femmes par les menaces & les tourmens. Vous avez banni les chefs de cette secte par le secours des princes catholiques: mais il en reste des membres, comme j'ai dit. Il se plaint ensuite, que Pierre de Bruis & Henri ont été reçus vers l'embouchure du Rhône & à Toulouse, c'est-à-dire dans tout le Languedoc; & il emploie cette lettre qui est très-longue, à refuter leurs erreurs.

Bibl. Clun. p. 1120. — *p. 1122. B.*

p. 1126. Il commence par établir l'autorité des saintes écritures, parce que l'on disoit que ces heretiques

tiques les rejettoient toutes, ou en partie; & après avoir montré la verité du nouveau testament, il s'en sert pour prouver l'autorité de l'ancien, puis il vient à leurs erreurs particulieres, qu'il réduit à cinq principales. La premiere, de rejetter le bapteme des enfans, sous prétexte qu'ils ne peuvent croire, ni recevoir les instructions. Sur quoi il dit ces paroles remarquables. Depuis environ cinq cens ans toute la Gaule, l'Espagne, la Germanie, l'Italie, enfin toute l'Europe n'a presque baptisé que des enfans; d'où il s'ensuit, selon vous, qu'elle n'a point eu de Chrétiens, ni par conséquent d'église; & que tous nos perés ont peri. La seconde erreur étoit de ne vouloir ni autels, ni églises materielles. La troisiéme, de dire qu'il ne falloit ni adorer, ni honorer la croix; mais la briser & la fouler aux pieds. Sur quoi il leur fait ce reproche: aiant fait un grand bucher de croix entassées, vous y avez mis le feu; vous en avez fait cuire de la viande & en avez mangé le vendredi saint, après avoir invité publiquement le peuple à en manger.

p. 1135. p. 1143. p. 1125. p. 1153. p. 1160.

La quatriéme erreur étoit de dire, que le sacrifice de la messe n'étoit rien, & que les évêques & les prêtres ne consacroient point le corps & le sang de Jesus-Christ. Sur quoi Pierre de Clugni reproche aux nouveaux heretiques d'être pires que les Berengariens, qui ne nioient pas que le corps de Jesus-Christ ne fût dans le sacrement, au moins en figure. Enfin la cinquiéme & derniere erreur étoit de rejetter les prieres & les autres suffrages pour les morts. Ils disoient encore; que c'étoit se mocquer de Dieu, de chanter & le prier à haute voix. Pierre de Clugni répond fort au long à toutes leurs objections, prouvant les veritez contraires par l'écriture & la tradition, & con-

p. 1174. p. 1202.

p. 1229. *C.* clut en adressant cet écrit aux évêques, comme à ceux à qui le soin de l'église est confié, & à qui il convient principalement d'instruire les peuples & de réprimer les heretiques.

Quelque-temps après Pierre de Bruis fût brûlé à S. Gilles par les catholiques, en punition des croix qu'il avoit brûlées. Il avoit prêché ses erreurs pendant près de vingt ans. Henri son disciple continua de les enseigner, mais avec quelque changement, & ajoûta aux cinq articles que je viens de rapporter. C'est ce que vit Pierre de Clugni dans un livre que l'on disoit avoir été recueilli de ses discours. Je me sens, dit-il, excité à le refuter aussi; mais parce que je n'ai pas encore de preuve complette, que Henri pense & prêche ainsi, je differe ma réponse jusques à

Ib. p. 1117. ce que j'en aie une certitude entiere. C'est ainsi qu'il parle dans une lettre à l'archevêque d'Arles & aux trois évêques precedens: leur envoiant sa premiere lettre, & marquant que ces heretiques avoient passé de la Septimanie, qui est le Languedoc, dans la Novempopulanie, nommée dessors Gascogne.

Analect. tom. 3. *p.* 312. *Sup. liv.* XXVII. *n.* 34. 6. L'heretique Henri avoit aussi passé au Mans lorsqu'Hildebert en étoit évêque, c'est-à-dire, avant l'an 1125. C'étoit alors un jeune homme de grande taille, qui avoit les yeux agitez, la voix forte, la barbe longue, les pieds nuds, tout l'exterieur negligé: il avoit déja une grande réputation de sainteté & de doctrine. Arrivant au Mans il envoia devant deux de ses disciples, qui portoient comme lui un bâton au haut du quel étoit une croix de fer, & paroissoient des penitens. Ils arriverent le jour des cendres, l'évêque Hildebert les reçut favorablement, & comme il partoit pour aller à Rome, il ordonna à ses archidiacres qu'ils permissent à Henri d'entrer dans la ville, & d'y prê-

cher. Comme il étoit fort éloquent, le peuple accouroit en foule pour l'entendre; joint l'amour de la nouveauté: & l'effet de ses sermons fut, que le peuple entra en fureur contre les clercs, les regardant comme des excommuniez, & refusant de rien vendre à leurs domestiques. On vouloit abattre leurs maisons, piller leurs biens, les lapider eux-mémes, ou les pendre: si les seigneurs ne se fussent opposez à la violence du peuple. L'éveque lui-méme à son retour de Rome, fut mal reçu par ceux que Henri avoit infatuez, & ils refuserent avec mépris sa benediction. Hildebert le chassa donc de son diocese, & reçut deux de ses disciples qui l'abandonnerent, aïant reconnu ses erreurs & ses mœurs infames. C'est ce qui se passa dans le diocese du Mans.

Le légat Alberic étant donc envoïé contre ces heretiques, prit avec lui Geoffroi éveque de Chartres, & persuada aussi à saint Bernard de l'accompagner en ce voïage, nonobstant ses infirmitez; mais l'église de Toulouse l'avoit déja souvent prié d'y venir. Il envoia devant *epist. 241.* une lettre qu'il écrivit à Alfonse comte de saint Gilles & de Toulouse, dans les terres duquel étoit Henri, & il décrit ainsi les ravages qu'il y faisoit. Les églises sont sans peuple, le peuple sans prétres, les prétres méprisez: les églises ne sont plus estimées des lieux saints, ni les sacremens des choses sacrées; on ne celebre point les fétes. Les hommes meurent dans leurs pechez sans pénitence & sans communion, on refuse le baptême aux enfans. Et ensuite: Apprenez maintenant quel est cet homme. C'est un apostat, qui après avoir été moine, en a quitté l'habit & est retourné aux impuretez du siecle. N'osant ensuite demeurer avec ses parens, il est devenu vagabond & mendiant,

& comme il avoit des lettres, il s'est mis à prêcher pour vivre. S'il avoit quelque chose de reste, il l'emploioit au jeu, ou à des usages plus honteux. Car souvent après qu'il avoit attiré le jour les applaudissemens du peuple, on l'a trouvé la nuit suivante avec des prostituées, ou même des femmes mariées. Informez-vous, monseigneur, comment il est sorti de Lausane, du Mans, de Poitiers, de Bourdeaux. Il n'ose retourner nulle part, tant il est décrié par tout. Ainsi parle saint Bernard.

XXV. S. Bernard à Toulouse. *Vita lib.* III. c. 6. *Vita lib.* VI. *in fin.* *eod. c.* 6.

En ce voïage de Languedoc il fut par tout reçu comme un ange envoïé du ciel, & fit encore plusieurs miracles; en sorte qu'il étoit accablé de la foule du peuple, qui demandoit jour & nuit sa benediction. Geoffroi alors moine & depuis abbé de Clairvaux, le dit expressément dans la vie du saint, & dans une lettre écrite pendant ce voiage où il l'accompagnoit, il specifie plusieurs miracles faits à Bergerac, à Cahors, à Toulouse, à Verfeuil, & en d'autres lieux. Le plus fameux de tous ces miracles, est celui qu'il fit à Sarlat en Perigord. Après le sermon on lui offrit plusieurs pains à benir, comme on faisoit par tout. En les benissant il éleva la main, fit le signe de la croix, & dit: Vous connoîtrez que ce que nous vous prêchons est vrai; & que ce que les heretiques vous prêchent est faux, si vos malades guerissent après avoir goûte de ce pain. Geoffroi évêque de Chartres, qui étoit auprès du saint abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajoûta: S'ils le prennent avec foi, ils seront gueris. Mais saint Bernard reprit: Ce n'est pas ce que je dis, mais assurément ceux qui en goûteront seront gueris: afin qu'ils sçachent que nous sommes veritables & vraiment envoïez de Dieu. Tant

de malades furent guéris après avoir goûté de ce pain, que le bruit s'en répandit par toute la province, & le saint homme en revenant passa par les lieux voisins, n'osant venir à Sarlat, à cause du concours insupportable du peuple. AN. 1147.

Une lettre écrite à tous les fideles par un moine nommé Heribert, nous apprend quels étoient ces heretiques de Perigord. Ils prétendoient mener la vie apostolique, ne mangeoient point de chair & ne buvoient point de vin : faisoient cent genuflexions par jour & ne recevoient point d'argent. Ils ne disoient point *Gloria Patri*. Ils soûtenoient que l'aumône n'etoit point meritoire, parce qu'on ne devoit pas avoir de quoi la faire, ni rien posseder. Ils comptoient pour rien la messe & la communion; & si quelqu'un d'eux celebroit la messe pour tromper le peuple, il ne disoit point le canon, ni ne communioit, mais jettoit l'hostie derriere l'autel, ou dans le missel. Ils n'adoroient ni la croix, ni l'image de notre-Seigneur, disant que c'étoit une idolâtrie. Ils avoient perverti plusieurs nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens, plusieurs ecclesiastiques, moines & religieuses. Les plus ignorans devenoient en huit jours si sçavans avec eux qu'on ne pouvoit plus les convaincre. On disoit qu'on ne pouvoit les retenir en prison & qu'ils faisoient des miracles. Leur chef étoit un nommé Pons, apparemment disciple de Henri. *Tom. 3. Analect. p. 467.*

Albi étoit la ville de tout le païs la plus infectée du cette heresie, d'où vint ensuite le nom d'Albigeois à toute la secte. Le légat y arriva vers la fin de Juin, & le peuple alla au-devant avec des ânes & des tambours par dérision; on sonna la messe, & à peine s'y trouva-t-il trente personnes. Mais saint Bernard qui arriva deux jours après, fut reçu du peuple avec une *Gauf. ep. n. 10.*

grande joïe : le lendemain jour de saint Pierre
AN. 1147. il vint au sermon une si grande multitude, que l'église, quoique grande, ne la pouvoit contenir. Le saint homme parcourut tous les articles de leurs erreurs ; commençant par le saint sacrement de l'autel, & leur expliquant sur chaque point ce que les heretiques prêchoient, & ce qui est de la foi catholique. Enfin il leur demanda ce qu'ils choisissoient. Tout le peuple déclara qu'il détestoit l'heresie & qu'il revenoit avec joie à la verité catholique. Revenez donc à l'église, reprit saint Bernard ; & afin que nous sçachions qui sont ceux qui se repentent, qu'ils levent la main au ciel. Ils leverent tous la main droite, & ainsi finit le sermon. Geoffroi rapporte ce fait, comme le plus
c. 4. grand miracle du Saint en ce voïage.

Il fut reçu à Toulouse avec assez de devotion, & en peu de jours elle augmenta jusques à un empressement excessif. Il y avoit peu de gens en cette ville qui favorisassent la personne de Henri ; c'étoit seulement quelques tisserans, & on les nommoit Ariens : mais il y en avoit un grand nombre & des principaux de la ville qui favorisoient l'heresie. On appella Henri, on appella aussi les Ariens, & le peuple promit que desormais personne ne les recevroit, s'ils ne venoient & ne s'expliquoient publiquement. Mais Henri s'enfuit, les Ariens se cacherent, & la ville de Toulouse parut entierement délivrée de l'heresie. Quelques-uns des gentilshommes promirent qu'ils les chasseroient & ne les protegeroient point, & le légat prononça une sentence contre les heretiques & leurs fauteurs : portant qu'ils ne seroient reçus ni en témoignage, ni en jugement ; & que personne ne communiqueroit avec eux. En cette sentence on decouvroit à tout le peuple la vie corrompuë de

Henri, comment il avoit abjuré au concile de Pise toutes les heresies qu'il prêchoit encore, & comment pour le délivrer saint Bernard avoit promis de le recevoir moine à Clairvaux. AN. 1147. n. 5.

Saint Bernard suivit Henri dans sa fuite, & prêcha dans les lieux qu'il avoit séduits. Il trouva quelques gentilshommes obstinez, moins par erreur que par mauvaise volonté. Car ils haïssoient le clergé & prenoient plaisir aux railleries de Henri. Il fut tellement cherché & poursuivi, qu'à peine pouvoit-il trouver un lieu de sûreté, & enfin il fut pris, enchaîné & livré à l'évêque; mais saint Bernard n'étoit plus dans le païs. Il eût été besoin qu'il y fit un plus long séjour pour déraciner tant d'erreurs: mais il avoit trop peu de santé pour suffire à un si grand travail, & ne pouvoit quitter si long-temps ses chers freres de Clairvaux, qui par de frequentes lettres le pressoient de retourner.

A Toulouse il logeoit à S. Sernin, qui étoit un monastere de chanoines reguliers. Un d'eux, habile medecin, étoit devenu paralytique; & depuis sept mois réduit à une telle extrêmité, qu'il n'attendoit que la mort de jour en jour. Il pria le saint abbé de permettre qu'on le mît dans une chambre proche de son logement, & il fallut six hommes pour l'y porter. L'abbé le vint voir: le malade lui fit sa confession & le pria instamment de le guerrir. L'abbé lui donna sa benediction; & sortant de la chambre il dit en lui-même: Vous voyez, Seigneur, que ces gens-ci demandent des miracles, & nous n'avancerons rien autrement. Aussi-tôt le paralytique se leva, courut après le Saint, & vint lui baiser les pieds avec une dévotion incroïable. Un de ses confreres l'aiant rencontré, s'écria, croïant voir un fantôme. Le bruit s'en étant répandu, on accourut à ce spectacle; l'évêque & le légat y vin-

AN. 1147. rent dès premiers. On alla à l'église, le paralytique marchant devant les autres, on chanta le *Te Deum.* Le chanoine gueri suivit saint Bernard à Clairvaux, où il se fit moine; & le saint homme le renvoïa depuis en son païs où il fut abbé. Saint Bernard à son retour écrivit aux Toulousains, pour les exhorter à la perseverance; & à poursuivre sans relâche les heretiques, jusqu'à ce qu'ils les eussent entierement chassez du païs. Il leur recommande, comme il avoit fait de vive voix, de ne point recevoir de prédicateurs étrangers ou inconnus: mais seulement ceux qui auroient la mission du pape, ou la permission de l'évêque de Toulouse.

Epist. 242.

XXVI. Heretiques de Cologne.

Analect. t. 3. p. 451. ap. Bern. t. 1. p. 1487.

Vers le même-temps saint Bernard reçut une lettre d'Evervin prevôt de Steinfeld en Vestfalie de l'ordre de Premontré: par laquelle il l'avertissoit, que l'on avoit découvert depuis peu près de Cologne certains heretiques, dont deux, sçavoir leur évêque & son compagnon, avoient été brûlez par le peuple malgré le clergé, & avoient souffert le supplice avec une extrême fermeté. Voici, dit-il, quelle est leur heresie. Ils disent que l'église n'est que chez eux; parce qu'ils sont les seuls qui suivent les traces de JESUS-CHRIST & qui menent la vie apostolique, ne possedant rien en ce monde. Vous autres, disent-ils, vous êtes tellement attachez aux biens temporels, que ceux mêmes qui passent parmi vous pour les plus parfaits, comme les moines & les chanoines reguliers, en possedent en commun. Nous sommes les pauvres de JESUS-CHRIST qui allons errant & fuïant de ville en ville, comme des brebis au milieu des loups, persecutez avec les apôtres & les martyrs: quoique nous vivions dans le jeûne, l'abstinence, la priere, le travail, dont nous

nous occupons jour & nuit, seulement pour gagner le nécessaire.

Evervin continuë : Ils ne mangent aucune sorte de laitage, ni rien qui soit produit par génération. Ils cachent leur doctrine sur les sacremens : toutefois ils nous ont confessé, qu'en prenant leur nourriture ordinaire, ils prétendent en faire le corps & le sang de Jesus-Christ, par l'oraison dominicale : pour s'en nourrir, eux qui sont les membres & le corps de Jesus-Christ. Ils disent que nos sacremens ne sont qu'une ombre & une tradition humaine. Ils nous ont avoüé, qu'outre le baptême d'eau, ils prétendent baptiser par le feu & le saint-Esprit, & que ce baptême se doit faire par l'imposition des mains. Par cette céremonie on passe chez eux du rang d'auditeurs à celui de croïans, puis à celui d'élûs, par leur baptême. Pour le notre ils ne s'en mettent pas en peine. Ils condamnent le mariage : mais je n'ay pû en apprendre d'eux la raison, soit qu'ils n'osent l'avoüer, soit qu'ils l'ignorent.

Il y a d'autres heretiques en nôtre païs qui ne sont aucunement d'accord avec les premiers ; & c'est leur division qui nous les a fait découvrir les uns & les autres. Ceux-cy prétendent qu'on ne fait point sur l'autel le corps de Jesus-Christ, parce qu'il n'y a point dans l'église de prêtres consacrez. Car disent-ils, les papes s'embarassant d'affaires seculieres, ont perdu leur pouvoir, & n'ont pû le communiquer aux archevêques & aux évêques, qui menant aussi une vie seculiere, ne peuvent plus consacrer les autres. Ainsi ils anéantissent le sacerdoce de l'église, le reduisant au seul ministere de la parole ; ils rejettent les sacremens, hors le baptême seul, encore ne l'admettent-ils que pour les adultes. Ils condamnent le mariage,

excepté celui qui est contracté entre deux personnes vierges. Ils n'ont aucune confiance en l'intercession des saints ; & disent, que les jeûnes & les autres mortifications ne sont nécessaires ni aux justes ni aux pecheurs. Ils traitent de superstitions toutes les observances ecclesiastiques, que JESUS-CHRIST & les apôtres n'ont pas établies : ils ne conviennent point du purgatoire, & anéantissent ainsi les prieres & les oblations pour les morts.

Evervin exhorte saint Bernard à écrire contre ces erreurs ; & ajoûte : Ceux qui sont revenus à l'église nous on dit, qu'ils ont une grande multitude répanduë presque par tout le monde, même plusieurs de nos clercs & de nos moines : & ceux qui ont été brûlez, nous ont dit pour leur défense, que cette heresie est demeurée cachée en Grece & en d'autres païs depuis le temps des martirs. Les uns ont leur pape, les autres ne reconnoissent ni notre pape ni aucun autre. Ils se nomment apostoliques, & menent avec eux des femmes, qu'ils prétendent être continentes, à l'exemple, disent-ils, de celles qui suivoient les apôtres. On voit par ce récit, que ces heretiques de Cologne étoient des Manichéens aussi-bien que ceux d'Ivoi, & ceux d'Anvers dont j'ai parlé en leur temps.

Sup. liv. LXVI. n. 29.

Pour satisfaire à la priere d'Evervin S. Bernard fit deux sermons contre ces heretiques, en continuant son explication du Cantique. Il releve d'abord le soin qu'ils avoient de se cacher, jusques à y emploïer le parjure, eux qui d'ailleurs condamnoient toute sorte de serment. Un faux catholique, dit-il, nuit beaucoup plus qu'un heretique découvert ; & après avoir décrit l'hypocrisie de ceux-ci, qui à l'exterieur paroissoient irreprehensibles dans la foi & dans les mœurs, il insiste sur ce qu'ils avoient tous

Serm. 65.

avec eux des femmes, qui n'étoient ni leurs épouses ni leurs proches parentes; & montre que quand ils garderoient la continence, comme ils prétendoient, ils pecheroient toûjours par le scandale. Au reste, dit-il, ce sont des gens rustiques & sans lettres, & qui ne persuadent que des femmes ignorantes comme eux. Je ne leur ai rien oüi dire de nouveau, mais seulement ce qui a été avancé par les anciens heretiques, examiné long-temps, & refuté par nos docteurs.

Dans le sermon suivant, S. Bernard montre que ces heretiques sont ceux qui ont été prédits par Paul : ces hypocrites qui défendront de se marier; & qui ordonneront de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour être prises avec action de graces. Otez, dit-il, de l'église le mariage, vous la remplissez de concubinaires, d'incestueux, & d'impudiques, de toutes les especes les plus abominables : choisissez ou de sauver tous ces monstres, ou de réduire le salut au nombre si petit de vrais continens. Il combat aussi ceux qui reduisoient le mariage aux personnes vierges, par l'autorité de saint Paul qui permet aux veuves de se marier, & l'ordonne même en certains cas. Quant à l'abstinence des viandes, il dit : Ils sont heretiques, non parce qu'ils s'en abstiennent, mais parce qu'ils s'en abstiennent par superstition. Car je m'en abstiens aussi quelquefois, mais c'est en satisfaction de mes pechez. Blâmons-nous saint Paul qui châtie son corps & le réduit en servitude? Et ensuite : Si cette abstinence vient des préceptes de la medecine, nous ne condamnons pas un soin raisonnable de la santé : si elle vient des maximes de la vie spirituelle, nous l'approuvons comme un moïen de dompter la chair : mais si elle vient de l'extravagance de

Serm. 66.

1. *Tim.* IV. 1.

1. *Cor.* VII. 36.

1. *Tim.* V. 14.

1. *Cor.* IX. 27.

Manés, qui déclare immonde quelque créature de Dieu ; c'est un blasphême que je déteste.

Il montre ensuite que ces heretiques s'attribuent à faux le nom d'apostoliques & de veritable église ; parce qu'ils sont cachez & en petit nombre, au lieu que l'église est répandue par tout le monde, & toûjours visible. Il réfute leurs autres erreurs touchant le baptême des enfans, le purgatoire, & le pouvoir des pasteurs & des ministres de l'église ; même pecheurs. Il montre qu'il ne faut pas s'étonner que l'opiniâtreté des heretiques imite la constance des martyrs. Enfin il répond si precisément à tous les articles de la lettre d'Evervin, qu'il est clair qu'elle a été l'occasion de ces deux sermons.

XXVII. Cosme patriarche de C. P. déposé. *Catalog. Jur. Gr. R. p. 201. Nicet. lib. 11. n. 3.*

A Constantinople le patriarche Cosme fut déposé comme suspect de l'heresie des Bogomiles, à peu près la même que celle-ci. Le patriarche Michel Oxite renonça au pontificat en 1146. après avoir tenu le siege de C. P. deux ans & huit mois ; & retourna à son monastere dans l'ile Oxie. Là s'étant prosterné dans le vestibule de l'église, il exposa son cou pour être foulé aux pieds de tous les moines qui y entroient : disant, que mal à propos il avoit quitté cette retraite qu'il avoit aimée dès l'enfance pour monter sur le trône patriarcal, où il ne devoit faire aucun fruit. On mit à sa place Cosme l'Attique diacre natif de l'ile d'Egine, homme de grande vertu : mais trop simple. Il étoit extrémement prévenu en faveur du moine Niphon, condamné & enfermé deux ans auparavant par sentence synodale comme Bogomile ; & se plaignoit qu'on l'avoit condamné injustement. Non seulement il le mit en liberté, mais il l'avoit souvent auprès de lui, il faisoit ses prieres avec lui & le faisoit manger à sa table :

Cinn. lib. 11. c. 10. p. 35. Sup. n. 3.

Niphon ainsi autorisé, recommença à dogmatiser hardiment dans les compagnies & dans les places publiques; rejettant ouvertement le Dieu des Hebreux. La plûpart blâmoient la conduite du patriarche: ses amis lui representoient que la compagnie de ce moine le rendoit suspect lui-même: ses ennemis crioient hautement contre lui & demandoient justice à Dieu, & à l'empereur. Mais Cosme méprisoit tous ces discours, demeurant opiniâtrement attaché à Niphon: jusques-là, que l'empereur aïant donné ses ordres de l'arrêter de nouveau, le patriarche sortit de l'église voulant l'arracher des mains de ceux qui l'emmenoient, ou aller en prison avec lui. L'empereur Manuel qui étoit à la guerre, étant de retour à C. P. voulut faire cesser cette division dans l'église. Il prit chacun des évêques en particulier, & leur demanda quelle opinion ils avoient de la religion de Niphon. Tous lui dirent sincerement que c'étoit un impie: mais le patriarche interrogé le dernier, se jetta à son ordinaire sur les loüanges de Niphon, & dit à l'empereur, que c'étoit un homme d'une pieté & d'une vertu incomparable. AN. 1147.

On en vint à un examen juridique; & le mercredi vingt-sixiéme de Février 1147. indiction dixiéme, l'empereur assembla dans le palais de Blaquernes les princes ses parens & les grands officiers de l'empire avec tous les prélats qui se trouverent à C. P. Le patriarche Cosme interrogé par l'empereur dans ce concile, quelle opinion il avoit du moine Niphon, répondit sans déguisement, qu'il le croïoit orthodoxe; & ajoûta: Je suis seul comme Lot à Sodome: témoignant ainsi le mépris qu'il faisoit de ceux qui n'étoient pas de son sentiment. C'est pourquoi, comme convaincu par sa propre bouche, *ap. Allat. 11. Conf. c. 12. p. 683.*

AN. 1147. il fut déposé & declaré indigne de l'épiscopat. La sentence fut souscrite par trente-un, tant métropolitains, qu'archevêques, dont le premier étoit Constantin de Cesarée en Cappadoce. Car il presidoit au concile en qualité d'exarque & de protothrone.

Catalog. Jus Gr. Rom.

Cosme n'avoit tenu que dix mois le siege de C. P. qui vaqua ensuite dix autres mois; & au mois de Decembre de la même année 1147. on élut patriarche Nicolas Muzalon, qui avoit été archevêque de Chipre, & s'étoit retiré pour vivre en repos trente-sept ans auparavant: d'autres disoient qu'il avoit seulement quitté le gouvernement des affaires. Il tint le siege de C. P. trois ans & quatre mois. L'année suivante 1148. selon les Grecs 6656. indiction onziéme, au mois de Février l'empereur Manuel voulant s'attirer le secours du ciel en la guerre contre Roger roi de Sicile, donna une bulle d'or pour confirmer à toutes les églises la possession de leurs immeubles, & suppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans leurs titres.

Manuel. Const. 1. Jus. Græco-Rom. lib. 2. p. 149.

XXVIII. Voïage des deux rois croisez.

Nicet. lib. 1. n. 4. p. 41. Cinnam. lib. 11. n. 12. p. 37.

Cependant les deux rois Conrad & Loüis arriverent l'un après l'autre sur les terres de l'empereur Manuel, à qui ces armées immenses d'Allemans & de François donnerent une terrible allarme. Il envoïa les reconnoître; & quoiqu'ils déclarassent qu'ils ne demandoient que le passage pour aller visiter les lieux saints, & délivrer l'Orient de l'oppression des infideles: les Grecs foibles & soupçonneux, croioient toûjours qu'ils en vouloient à leur empire; & les croisez n'observoient pas assez de discipline pour les rassurer. Manuel ne pouvant les arrêter par force, usoit d'artifice; & après leur avoir donné de belles paroles, il les faisoit attaquer par ses troupes dans des défilez; & quand

ils venoient aux villes pour acheter des vivres, ils en trouvoient les portes fermées. Les Grecs qui étoient sur les murailles, descendoient des cordes & tiroient premierement l'argent des croisez, puis leur donnoient ce qu'ils vouloient de pain ou d'autres vivres; quelquefois ils disparoissoient sans leur rien donner; quelquefois ils méloient de la chaux à la farine qu'ils leur vendoient. On disoit que tout cela se faisoit par ordre de l'empereur Manuel; & il est certain qu'il avoit fait fabriquer exprès de la monnoie de bas alloi, pour donner à ceux des croisez qui avoient quelque chose à vendre. Enfin il n'y avoit malice qu'il ne leur fit & n'ordonna de leur faire, pour servir d'exemple à leurs descendans, & les détourner de venir sur les terres de l'empire Grec. Ce sont les paroles de Nicetas auteur Grec lui-même. AN. 1147.

Le roi Conrad arriva à C. P. au mois de Septembre 1147. passa l'Hellespont, & s'avança avec son armée dans la Natolie, conduit par des Grecs que l'empereur Manuël lui avoit donnez pour guides. Quand ils furent entrez dans le païs ennemis, ces guides avertirent les commandans, de faire provision de vivre pour un certain nombre de jours: pendant lesquels ils devoient passer dans des lieux deserts pour prendre le plus court, assurant qu'ils se trouveroient ensuite devant Icone dans un païs excellent. Mais ils les menerent exprès par des chemins détournez, & les engagerent dans des lieux difficiles, & où ils étoient le plus exposez aux ennemis. Au bout du temps que ces guides avoient marqué, le roi Conrad leur fit des reproches, de ce qu'il n'arrivoit point à Icone: ils assurerent qu'on y seroit dans trois jours: mais ils s'enfuirent la nuit suivante, laissant l'armée Allemande en des lieux steriles & impraticables,

Otto. *Frid.* c. 47. *Guill. Tyr.* lib. xvi. c. 19. 20. *Gesta Ludov. Dun B.* c. 4.

Tyr. c. xxi.

sans un seul homme qui sçut par où en sortir.

AN. 1148.

XXIX. Mauvais succès de la croisade. Le sultan d'Icone Turc Seljouquide, averti par l'empereur Manuël; avoit assemblé des troupes formidables, pour s'opposer aux croisez : avec lesquelles il vint fondre sur les Allemans pesamment armez & affamez eux & leurs chevaux. Ainsi de cette armée de soixante & dix mille hommes d'armes, & d'une multitude innombrable de gens de pied, à peine s'en sauva-t-il la dixiéme partie. Cette défaite arriva au mois de Novembre 1147. Le roi Conrad aïant échappé, se retira à Nicée, où il rencontra le roi Loüis : qui étant venu après lui à C.P. y avoit été très-bien reçu, & avoit passé le détroit avec son armée. Les deux rois aïant marché ensemble jusques à Ephese, Conrad retourna à C.P. pour y passer l'hyver; & Loüis s'avança jusques aux bords du Meandre, où il eut un avantage considerable sur les Turcs; mais ensuite ses troupes s'étant laissé couper par les ennemis, il perdit son arriere garde au mois de Janvier 1148.

c. 22.

c. 26.

c. 27. Il arriva avec le reste de son armée à Antioche, où le prince Raimond le reçut magnifiquement; esperant qu'il lui aideroit à faire des conquêtes & étendre sa principauté; mais le roi Loüis ne voulut point se détourner du voïage de Jerusalem, disant, qu'il falloit avant toutes choses accomplir son vœu; & ce refus aliena entierement de lui le prince d'Antioche.

Chr. Sax. an. 1147. Le roi Conrad aïant passé l'hyver à C.P. vint par mer au port d'Acre, & de là à Jerusalem; & Alfonse comte de Toulouse, étant arrivé vers le même temps, mourut peu de jours après à Cesarée, & à ce qu'on disoit de poison. Cependant comme on sçut à Jerusalem l'arrivée du roi de France, on envoïa au-devant de lui le patriarche Foucher, de peur qu'il ne s'arrêtât

à Antioche ou à Tripoli : car le roi de Jerusalem & tous les princes Latins d'Orient avoient conçu de grandes espérances de l'arrivée des deux rois. Après qu'ils eurent satisfait à leur dévotion en visitant les saints lieux, on indiqua une cour generale à Acre, pour déliberer de l'entreprise que l'on feroit sur les infideles. AN. 1148.

A cette assemblée se trouverent le roi Conrad, Otton évêque de Frisingue son frere, Etienne évêque de Mets, Henri évêque de Toul frere du comte de Flandres, Theotin légat du pape près le roi Conrad : des seigneurs Allemans Henri duc d'Autriche frere du roi, Frederic duc de Suabe son neveu, & plusieurs autres. Les François étoient, le roi Loüis, Geofroi évêque de Langres, Arnould évêque de Lisieux, Gui de Florence cardinal légat du pape. Les seigneurs laïques étoient, Robert comte de Dreux frere du roi, Henri son gendre fils du comte de Champagne, Thierri comte de Flandres, beau-frere du roi de Jerusalem, & plusieurs autres. Le roi de Jerusalem Baudoüin III. étoit aussi à cette assemblée avec la reine Melisende sa mere, le patriarche Foucher, Baudoüin archevêque de Cesarée, Robert archevêque de Nazareth, cinq autres évêques Latins de Palestine, Robert maître des chevaliers du Temple, Raimond maître des hospitaliers, & quelques seigneurs laïques. La résolution que l'on prit à cette assemblée, fut d'assieger Damas, & le rendez-vous fut donné à Tiberiade pour le vingt-cinquiéme de Mai. *Tyr. lib.* XVII. c. I.

Damas fut donc attaqué & pressé si vivement, que les habitans ne songeoient plus qu'à se retirer : quand ils trouverent moïen de gagner par argent quelques-uns des Francs, qui trahissant les autres, leur persuaderent de décamper & d'attaquer la ville par un autre côté, c. 5.

AN. 1148. où les vivres leur manquerent, ensorte qu'ils furent obligez à lever le siege. On disoit aussi qu'il y étoit entré de la jalousie du comte de Flandres & du prince d'Antioche : dont chacun prétendoit devenir seigneur de Damas par la conquéte. Le roi Conrad s'en revint en Allemagne incontinent après : le roi Loüis demeura en Syrie le reste de l'année, & fit à Jerusalem la Pâque de l'année suivante 1149. après quoi il revint en France; & tel fut le malheureux succès de la seconde croisade. Depuis ce temps la condition des Latins Orientaux devint manifestement plus mauvaise ; car les infideles voiant le peu de fruit des grands efforts de leurs plus puissans princes, commencerent à s'en mocquer ; & à mépriser, après les avoir vûs de près, ceux dont les seuls noms les effraioient auparavant.

XXX. Croisade des Saxons. Chronogr. Saxo. an. 1148. Saxo. Gramm. lib. 13. p. 229. Helm. Chr. Slav. lib. 1. c. 63.

La croisade des Saxons contre les païens du Nord n'eut guere plus de succès. Elle fut aussi entreprise par l'autorité du pape & par l'exhortation de plusieurs religieux, & elle avoit pour but de soumettre ces peuples à la religion chrétienne, ou de les détruire entierement. Les chefs de cette croisade étoient Frideric archevêque de Magdebourg, les évêques d'Alberstat, de Munster, de Mersbourg, de Brandebourg, d'Havelberg, de Moravie ou d'Olmuts, & l'abbé de Corvei. Il y avoit aussi plusieurs seigneurs laïques ; & l'armée étoit de soixante mille hommes. D'un autre côté s'armerent Alberon archevêque de Brême, Thietmar évêque de Verden, Henri duc de Saxe, & plusieurs autres seigneurs, avec quarante mille hommes. Le roi de Danemarc avec les évêques du roiaume : assembla aussi ses forces par terre & par mer, qui faisoient une armée d'environ cent mille hommes. Toutes ces troupes atta-

querent les Sclaves, pour vanger les meurtres & les ravages qu'ils avoient faits sur les chrétiens, principalement sur les Danois. On attaqua donc les païens en divers endroits, on porta la terreur par tout, on fit le dégât & on brûla plusieurs villes: entr'autres celles de Malehon avec le temple d'idoles qui en étoit proche. Mais après que cette guerre eut duré trois mois, les serviteurs des princes Allemands les plus voisins leur representerent, qu'en ruinant ce païs, ils perdoient les tributs qu'ils avoient accoûtumé d'en tirer: ainsi ils commencerent à faire la guerre foiblement; & enfin ils firent la paix, à condition que les Sclaves recevroient la religion chrétienne, & relâcheroient les Danois qu'ils tenoient esclaves. Il y en eut plusieurs en effet qui furent baptisez, mais sans être convertis, & ils rendirent les vieillards & les autres esclaves, qui leur étoient inutiles, retenant les gens de service. Ainsi cette grande entreprise produisit peu de fruit: car incontinent après les Sclaves firent pis qu'auparavant: ils ne garderent ni les promesses de leur baptême, ni la paix avec les Danois, sur lesquels ils ne cesserent point de faire des courses.

AN. 1148.

c. 66.

XXX. Concile de Reims.

Le pape Eugene tint le concile de Reims dans le tems marqué, & le commença le vingt-deuxiéme de Mars, qui étoit le lundi après le quatriéme dimanche de carême. Il s'y trouva des évêques de France & d'Allemagne, & Thibaud archevêque de Cantorberi y vint nonobstant la défense du roi Etienne, ce qui le fit recevoir favorablement du pape. Quelques évêques d'Espagne s'y trouverent: entr'autres les deux archevêques de Tolede & de Tarragone.

to. x. conc. p. 1107.
Rob. de M. ad Sigib.
Eug. ep. 74. 82.

A ce concile fut amené un gentilhomme Breton nommé Eon de l'Etoile, homme presque sans lettres: qui se disoit être le fils de Dieu &

Otto 1. Frid. c. 44. 45.

—— le juge des vivans & des morts, sur l'allusion
AN. 1148. grossiere de son nom avec le mot *Eum* dans cette conclusion des exorcismes *Per eum qui judicaturus est:* & dans celles des oraisons *Per eumdem.* Cette imagination, toute absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à seduire une grande multitude de peuple ignorant des extrêmitez de la France, c'est-à-dire, de Bretagne & de Gascogne, on prétendoit même qu'il faisoit plusieurs merveilles par l'operation des démons. Après que quelques seigneurs eurent en vain essaié de l'arrêter, il fut pris par l'archevêque de Reims avec ses principaux disciples. On le presenta au concile, où étant interrogé par le pape, il ne répondit que des impertinences, & fut jugé insensé plûtôt qu'heretique; l'archevêque de Reims qui l'avoit amené, obtint qu'on lui sauva la vie: mais on chargea l'abbé Suger nommé regent en France, de l'enfermer, & il le mit dans une étroite prison, où ce miserable mourut peu de temps après. Quelques-uns de ses disciples furent livrez au bras seculier, & se laisserent brûler, plûtôt que de renoncer à leur folie.

Martenne Collect. t. 1. p. 32. Ce concile fit plusieurs canons, la plûpart repetez des conciles précedens, & rapportez diversement en divers exemplaires. Voici les plus remarquables. *c. 2.* Si un clerc reçoit les revenus d'une église qu'il ne dessert pas, il sera excommunié jusques à ce qu'il ait restitué tout ce qu'il en a perçu injustement; & le prêtre qui aura cependant desservi cette église, sera dégradé. *c. 10.* Défense aux prêtres de se rendre chapelains des seigneurs, sinon par permission de l'évêque diocesain & après lui avoir fait serment d'obéir en tout à ses ordres. *c. 14.* Défense à eux de celebrer l'office divin dans les forteresses, après qu'il a été interdit dans quelque église du mê-

me lieu. Défense d'arrêter les clercs, les mettre c. 4. 5.
en prison ou aux fers, en tirer rançon, ou retenir
des otages: sous peine d'anathême, & d'interdiction du lieu où ils seront détenus, & de tous les
lieux appartenans au seigneur qui les aura pris.
On ne celebrera point dans le lieu où sera un ex- c. 7. 8.
communié, même en presence du roi: sous peine
aux chapelains de la cour, ou aux prêtres des
lieux, de déposition & de perte de benefice.

Les évêques & les clercs éviteront dans *to.x. conc.*
leurs habits la varieté des couleurs, les décou- c. 2.
pures & les ornemens superflus. Nous avons vû *Sup. liv.*
les plaintes de saint Bernard contre cet abus. LXVII.
On déclare nuls les mariages des ecclesiastiques *Opusc.* 11.
constituez dans les ordres sacrez, des religieux c. 2.
& des religieuses, & on ordonne aux chanoinesses *Serm.* 77. *in Cant.*
& aux autres religieuses d'observer la clôture & c. 7.
la vie commune. Défense aux laïques de pos- c. 4.
seder les dîmes ecclesiastiques, soit qu'ils les c. 8.
aient reçuës des évêques, des rois, ou de quel- c. 6.
ques personnes que ce soit. Les avoüez des églises ne prendront rien sur elles, ni par eux, ni
par leurs inferieurs: au delà de leurs anciens
droits. On ne mettra point dans les églises des c. 10.
prêtres mercenaires par commission: mais chacune aura son prêtre particulier, qui ne pourra
être destitué que par le jugement canonique de
l'évêque, ou de l'archidiacre: & on lui assignera
sa subsistance convenable sur les biens de l'église. Voilà les curez titulaires. On ordonne aux c. 15.
incendiaires pour pénitence, de faire un an le
service de Dieu à Jerusalem, ou en Espagne,
c'est ainsi que l'on nommoit la croisade. On c. 18.
défend à qui que ce soit, de recevoir, ou proteger les heretiques de Gascogne & de Provence: c'est-à-dire, les Manichéens: sous peine
d'excommunication contre les personnes, &
d'interdit sur les terres.

AN. 1148. Ce fut apparemment en ce concile de Reims, que le pape Eugene examina la contestation entre l'archevêque de Cantorberi & l'évêque de Meneve, ou saint Davis. Henri I. roi d'Angleterre, aïant soûmis à son obéissance le païs de Galles, voulut aussi soumettre tous les évêques de ce païs à l'archevêque de Cantorberi. Pour cet effet l'église de saint Davis aïant vacqué, il y fit mettre Bernard clerc de sa chambre, & par son autorité le fit sacrer à Cantorberi, & lui fit prêter serment de ne jamais prétendre le droit de métropole, dont l'église de saint Davis étoit auparavant en possession. Le roi Henri étant mort, l'évêque Bernard vint devant le pape Eugene revendiquer son droit de métropole, & après qu'il eut été long-temps à la cour du pape, à la poursuite de cette affaire, l'archevêque Thibaut y vint aussi, & se plaignit de son côté, que Bernard se vouloit soustraire à la métropole de Cantorberi. Sur quoi le pape aïant oui les deux parties contradictoirement, donna la provision à l'archevêque de Cantorberi, & pour juger définitivement, les assigna à la saint Luc de l'année suivante. C'est ce qui paroît par la lettre du pape dattée de Meaux le vingt-neuviéme de Juin : par consequent en 1148. après le concile de Reims. On ne voit point de sentence qui ait décidé la contestation ; & toutefois l'évêque de saint Davis est demeuré simple suffragant de Cantorberi.

Roger. par. post. p. 798.

Eug. ep. 2.

XXXII. Erreurs de Gilbert condamnées.

A la fin du concile de Reims les canons étant publiez, le pape termina la cause de Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers, commencée l'année précedente au concile de Paris. Pour cet effet il assembla premierement les prélats les plus habiles & les plus voisins : entre autres Geoffroi de Loroux archevêque de

Ott. 1. Frid. c. 56. Gauf. epist. ad card. Alb. & lib. III. Vitæ S. Bern. c. 5. Sup. n. 29.

Bourdeaux métropolitain de Poitiers, Milon évêque de Terouane, & Josselin évêque de Soissons, tous trois renommez pour leur doctrine : l'abbé Suger & saint Bernard. C'étoit au temps de la passion, & la séance se tenoit dans la chambre du pape. Le premier jour Gilbert fit lire quantité de passages des peres, dont il avoit fait apporter les volumes entiers : se plaignant que ses adversaires ne produisoient que des extraits, où les passages étoient tronquez. Le pape ennuïé de ces longues lectures, le pressa de dire nettement s'il croioit que l'essence divine fût Dieu. Gilbert répondit, que non. Alors saint Bernard dit : Nous tenons ce que nous cherchions : qu'on écrive cette confession. Le pape l'ordonna, & Henri de Pise alors soudiacre de l'église Romaine & depuis cardinal, apporta du papier, une plume & de l'encre : & comme il écrivoit, Gilbert dit à saint Bernard : Ecrivez aussi vous, que la divinité est Dieu. Saint Bernard répondit sans s'émouvoir : Qu'on écrive avec le fer & le diamant, que l'essence divine, sa forme, sa nature, sa bonté, sa sagesse, sa puissance est vraiement Dieu. Et comme on disputa long-temps sur cet article, saint Bernard ajoûta : Si cette forme n'est pas Dieu, elle est meilleure que Dieu, puisque Dieu tient son être d'elle.

AN. 1148.

On disputa de même sur les autres articles, que l'on reprenoit dans les écrits de Gilbert de la Poirée : & comme on se separoit, les cardinaux dirent : Nous avons oüi ce qui a été proposé, c'est pourquoi nous allons juger comment ces questions doivent être décidées. Plusieurs des assistans furent choquez de ce discours : ensorte que le lendemain dix archevêques, avec grand nombre d'évêques, d'abbez & de docteurs, c'est-à-dire tous ceux de l'église Galli-

AN. 1148. cane s'assemblerent chez S. Bernard. Ils representerent que les cardinaux qui sembloient s'être reservez à eux seuls le jugement de cette affaire, étoient presque tous favorables à Gilbert, quoiqu'ils n'approuvassent pas ses erreurs : & par consequent, disoient-ils, il faut avec les articles de Gilbert, leur envoier un symbole de foi, afin qu'ils puissent juger avec plus de connoissance. Ils écrivirent donc quatre articles opposez aux quatre de Gilbert, se servant, autant qu'il étoit possible, des mêmes termes pour exprimer leur confession de foi opposée à ses erreurs : & ce symbole composé avec une grande déliberation, fut souscrit par tous les évêques, & les autres qui avoient assisté à cette assemblée particuliere. En voici la substance.

1. Nous croïons que la nature simple de la divinité est Dieu, & que Dieu est la divinité ; qu'il est sage par la sagesse qui est lui-même, grand par la grandeur qui est lui-même, & ainsi du reste. 2. Quand nous parlons des trois personnes divines, nous disons qu'elles sont un Dieu & une substance divine ; & au contraire, quand nous parlons de la substance divine, nous disons qu'elle est en trois personnes. 3. Nous disons que Dieu seul est éternel, & qu'il n'y a aucune autre chose, soit qu'on la nomme relation, proprieté, ou autrement, qui soit éternelle sans être Dieu. 4. Nous croïons que la divinité même & la nature divine s'est incarnée dans le fils. Ceux qui composerent ce symbole, ne craignoient pas que les cardinaux jugeassent autrement ; mais ils craignoient que quelques-uns d'entr'eux n'eussent intention de dissoudre le concile sans rien décider. Pour presenter cet écrit au pape & aux cardinaux, on choisit trois deputez : Hugues évêque d'Auxerre, Milon évêque de Teroüane, & l'abbé Suger ; & on les

les chargea de dire : Nous avons souffert par respect pour vous, des discours que nous ne devions pas entendre, jusques à ce que nous avons appris que vous vouliez juger cette affaire. Vous avez par écrit la confession de Gilbert, nous avons aussi la nôtre, afin que vous ne jugiez pas sans oüir les deux parties. Mais il y a cette difference, qu'en presentant sa confession, il a déclaré qu'il étoit prêt à corriger ce qui ne seroit pas conforme à vos sentimens : au lieu que nous excluons expressément cette condition ; & nous vous déclarons que nous perseverons dans cette confession, sans jamais en rien changer.

Le pape sans hesiter répondit aux députez, & leur ordonna de le dire à ceux qui les avoient envoiez, que l'église Romaine ne s'éloignoit en rien de leur confession de foi ; & que si quelques-uns avoient paru soûtenir la personne de Gilbert, ils ne soûtenoient en rien sa doctrine. Tout le concile s'assembla donc à Reims au palais nommé Tau, à cause de sa figure en double potence, où Gilbert évêque de Poitiers fut interrogé sur chacun des articles de ses erreurs, & y renonça librement en disant : Si vous croïez autrement, & moi aussi ; si vous parlez ou écrivez autrement, & moi aussi. Alors le pape du consentement de tout le concile, condamna ces articles, défendant étroitement de lire ou de transcrire le livre d'où ils étoient tirez, si l'église Romaine ne l'avoit corrigé auparavant. Gilbert répondit : Je le corrigerai comme il vous plaira. Mais le pape lui dit : On ne vous confiera pas cette correction. On déchira publiquement des écrits contenant quelques autres erreurs, qu'il avoit enseignées, suivant le témoignage de ses écoliers. J'ai suivi sur cette affaire de Gilbert de la Poirée, le

récit du moine Geoffroi, depuis abbé de Clairvaux, qui étoit present au concile de Reims: plûtôt que celui d'Otton de Frisingue, qui étoit alors en Syrie, & qui paroît prévenu en faveur de Gilbert.

Serm. 80. n. 6.

Quelque-temps après saint Bernard continuant son explication du cantique, combattit fortement les nouveaux dialecticiens, ou plûtôt des heretiques, comme il les nomme, qui prétendoient que les attributs divins, la grandeur, la bonté, la sagesse, la justice ne sont pas de Dieu; & en disoient autant de la divinité même. Si elle n'est pas Dieu, dit-il, elle est donc quelque autre chose, ou n'est rien. Si elle est quelque autre chose; elle est moindre ou plus grande, ou égale à Dieu; & il montre l'inconvenient de toutes ces suppositions. Ensuite parlant de la grandeur de Dieu. Il dit: Dieu n'est grand que par la grandeur qui est la même chose que lui: autrement cette grandeur seroit plus grande que Dieu. Je le dis après saint Augustin, le plus terrible marteau des heretiques. Il marque ensuite la condamnation des erreurs de Gilbert au concile de Reims: mais il déclare qu'il ne parle point contre sa personne, parce qu'il a humblement acquiescé au jugement des évêques.

Aug. v. Trinit. c. 10.

XXXIII. Milon évêque de Teroüane.

Bibl. Præmonst. p. 459.

Milon évêque de Teroüane, qui assista au concile de Reims, & fut un des commissaires en l'affaire de Gilbert de la Poirée, étoit un des illustres prélats de France. Il nâquit à Selincourt au diocese d'Amiens, & se fit religieux à Prémontré sous la conduite de saint Norbert: qui le fit quelque-temps après premier abbé du monastere de S. Josse-au-bois, aujourd'hui Dom-Martin, fondé en 1122. dans le diocese d'Amiens. Huit ans après saint Jean évêque de Teroüane étant mort, une grande partie du

peuple vouloit lui donner pour successeur Baudoüin, frere puîné de Thierri comte de Flandres : mais Rainald archevéque de Reims & ses suffragans ne l'en aïant pas jugé capable, le clergé élut l'abbé Milon; & le pape Innocent II. qui étoit alors en France, aiant confirmé l'élection, il fut sacré par l'archevêque le dimanche quinziéme de Février 1131. & tint ce siege vingt-sept ans. Il fonda plusieurs monasteres de son ordre de Prémontré; & il est particulierement loüé pour son humilité.

XXXIV. Guillaume archevêque d'Yorc déposé.

Au concile de Reims, fut déposé Guillaume archevêque d'Yorc. Après la mort du pape Innocent, sous lequel il avoit été ordonné, S. Bernard écrivit au nouveau pape Celestin II. une lettre très-vehemente, pour l'exciter à soûtenir la sentence de son prédecesseur, qu'il disoit avoir été mal executée : en ce que l'archevêque n'avoit pas laissé d'être sacré, quoique le doïen d'Yorc eût refusé de jurer pour lui. Il le traite de personne infame, & de deux fois intrus, une fois par le roi, une seconde par le légat. Le saint abbé écrivit aux cardinaux une lettre aussi vehemente; & l'on voit par l'une & par l'autre, combien on l'avoit prévenu contre l'archevêque Guillaume, qui étoit lui-même un saint personnage. De là vint que ce prélat aiant envoïé des députez à Rome demander solemnellement le pallium : le pape le lui refusa, & lui ordonna de venir en personne se justifier. Le pape Lucius II. ne lui fut pas si contraire; & Henri évéque de Vinchestre aïant trouvé grace auprès de lui, obtint que le pallium seroit envoïé à l'archevêque son neveu par le cardinal Imar, qui fut envoïé légat en Angleterre. Mais l'archevêque négligea de l'aller trouver : car aïant été élevé en grand seigneur, il avoit ce défaut entre plusieurs vertus, d'être

Vita ap. Boll. t. 10. p. 138.
Sup. liv. LXVIII. n. 77.
epist. 235.
epist. 236.

AN. 1148. mou & ennemi de la peine. Il manqua donc l'occasion de recevoir son pallium. Le pape Eugene étant monté sur le S. siege, l'archevêque Guillaume l'alla trouver & demander le pallium, & le college des cardinaux étoit pour lui : mais S. Bernard renouvella contre lui ses instances, & écrivit au pape deux lettres très-fortes à son sujet. L'archevêque voiant qu'il ne pouvoit rien obtenir à Rome, passa en Sicile chez le roi Roger son parent. Cependant en Angleterre quelques gentilshommes de ses parens touchez de sa disgrace, brûlerent une terre de l'abbaïe de Fontaines : ce qui acheva de rendre le pape Eugene implacable à son égard. Enfin au concile de Reims, les clercs de l'église d'Yorc renouvellerent leurs plaintes contre l'archevêque Guillaume. Ils avoient à leur tête Henri Murdac, nouvel abbé de Fontaines, qui sous l'archevêque Turstain avoit été considerable dans l'église d'Yorc & dans toute la province, par sa noblesse & par les honneurs & les richesses dont il joüissoit : mais il avoit tout quitté pour se rendre moine à Clairvaux, sous la conduite de S. Bernard ; & il s'y étoit distingué par sa vertu & sa regularité.

epist. 239. 240.

On accusa donc l'archevêque Guillaume dans le concile de Reims, de n'être ni canoniquement élu, ni sacré légitimement, mais intrus par l'autorité du roi. Il en fut convaincu ; & Alberic évêque d'Ostie prononça contre lui au nom du pape, la sentence de déposition : alleguant pour motif, qu'avant l'élection il avoit été nommé par le roi Etienne. Toutefois cette sentence fut donnée contre l'avis de la plus grande partie des cardinaux. Ensuite le pape écrivit à Guillaume évêque de Durham & au chapitre d'Yorc, d'élire dans quarante jours un autre archevêque. Ils s'assemblerent la veille

de saint Jacques vingt-quatriéme de Juillet; & la plus grande partie du chapitre élut Hilaire évêque de Chichestre, mais les autres élurent l'abbé Henri Murdac. Le pape confirma cette élection à Auxerre; & le second dimanche de l'avent cinquiéme de Decembre étant à Tréves, il sacra Henri de ses propres mains.

Quand l'archevêque Guillaume fut revenu de Sicile, l'évêque de Vinchestre son oncle le retira auprès de lui; & lui donna le choix de toutes ses maisons, lui offrant tout son domestique pour le faire servir comme archevêque; Guillaume choisit une des terres du prélat, où il vêcut en solitude; ne songeant qu'à faire pénitence. Il souffrit sa déposition avec une extrême patience, sans murmurer, sans se plaindre de ses adversaires, & sans écouter ceux qui parloient contre eux. Il étoit continuellement appliqué à la lecture & à la priere; & il devint tout un autre homme qu'auparavant.

XXXV. Union de Savigni à Cisteaux.

Au même concile de Reims se trouva Serlon, quatriéme abbé de Savigni, pour demander l'union de sa congrégation à celle de Cisteaux. Après la mort de saint Vital, les moines de Savigni élurent tout d'une voix pour leur abbé, Geoffroi homme très-noble, natif de Bayeux. Il avoit été moine dans l'abbaïe de Cerisi au même diocese: mais le desir d'une plus grande perfection l'en fit sortir avec Serlon de Valbodon son ami qu'il y avoit attiré; & ils entrerent à Savigni sous la conduite de saint Vital. Trois ans après, & vers l'an 1116. Geoffroi fut fait prieur de Savigni; & enfin élû abbé malgré sa résistance en 1122. Il augmenta l'austerité de l'observance, quoiqu'elle fût déja considerable, & fonda grand nombre de monasteres par les liberalitez de divers seigneurs, entre autres, les Vaux de Cernai au diocese de Paris, en 1128.

Sup. liv. LXVII. *n.* 10.

Order. lib. XVIII. *p.*

Foucarmont au diocese de Roüen en 1130. & Aulnai au diocese de Bayeux en 1131. Il en fonda aussi plusieurs en Angleterre, & mourut en 1139. après avoir gouverné seize ans l'abbaïe & la congregation de Savigni. Il est compté entre les saints, & on lui attribuë plusieurs miracles faits pendant sa vie & après sa mort.

Son successeur fut Evan Langlois natif d'Avranches, recommandable pour sa science & sa pieté, qui avoit été des premiers disciples de saint Vital : mais il ne gouverna qu'environ un an, & Serlon disciple de saint Geoffroi lui succeda dès l'an 1140. Il fonda quatre abbaïes, entre autres la même année 1140. celle de la Maison-Dieu de la Trappe au diocese de Sées, qui s'est renduë si celebre depuis cinquante ans.

L'abbé Serlon étoit ferme dans son gouvernement, & assembloit regulierement tous les ans les chapitres generaux. Mais voïant que quelques abbez d'Angleterre négligeoient de s'y trouver : il résolut avec les abbez de France & quelques Anglois, de se donner à S. Bernard avec toute sa congregation. C'est pour ce sujet qu'il vint au concile de Reims avec Osmond abbé de Baubec fille de Savigni. Saint Bernard les présenta lui-même au pape Eugene, qui approuva leur dessein ; & dès la même année 1148. ils furent admis au chapitre general de Cisteaux, par l'entremise de saint Bernard. La congregation de Savigni étoit alors composée de trente-trois abbaïes sans les maisons de filles. Le pape Eugene confirma cette union par une bulle donnée à Reims l'onziéme d'Avril 1148. & toutefois quelques abbez d'Angleterre s'y opposerent : mais après bien des contestations tous se soûmirent à Clairvaux. Serlon vouloit s'y retirer lui-même dès-lors, mais saint Bernard n'y consentit pas ; & lui donna un de ses

Chr. Savig. to. 2 Miss. Baluz. p. 311. Martenne Collect. t. 1. p. 61.

moines nommé Thibaud, pour instruire ceux de Savigni des usages de Cisteaux. Ils quitterent leur habit qui étoit gris pour prendre le blanc, & se conformerent en tout au reste de l'ordre. Après la mort de saint Bernard Serlon se retira à Clairvaux & y mourut saintement en 1158. Il reste de lui quelques sermons. Telle fut la fin de la congregation de Savigni dont j'ai tiré l'histoire, principalement du memoire que le R. P. Dom Claude Auvry prieur de cette abbaie a bien voulu me communiquer. *Bibl. Cister. t. 6. p. 107.*

XXXVI. Primatie de Tolede.

En allant au concile de Reims, Raimond archevêque de Tolede passa à Paris & à saint-Denis : où il apprit, que l'on avoit des reliques de saint Eugene martyr, que l'on tenoit avoir été le premier évêque de Tolede. Ce qui suppose que saint Gerard de Brogne n'en avoit emporté qu'une partie six vingt ans auparavant. Le roi Loüis le jeune en donna depuis un bras au roi de Castille. Cependant l'archevêque Raimond étant arrivé à Reims; se plaignit de la part du roi de Castille son maître, de ce que le pape Eugene avoit accordé le titre de roi de Portugal à Alfonse Henriqués, moiennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la couronne de Castille. L'archevêque de Tolede se plaignit encore, que celui de Brague & ses suffragans refusoient de reconnoître sa primatie : ce qui apparemment étoit une suite de l'érection du nouveau roiaume de Portugal. *Mariana x. hist. c. 20. Sup. liv. LV. n. 25. Roderic. Tol. VII. hist. c. 6.*

Pour satisfaire à ces plaintes, le pape Eugene écrivit au roi de Castille Alfonse VIII. une lettre, où il lui déclare, qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien sa dignité ni les droits de sa couronne, & lui promet de favoriser en son roïaume l'expedition contre les infideles : c'est-à-dire, comme je croi, d'y attri- *ep. 74.*

buer l'indulgence de la croisade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'évêque de Brague & ses suffragans obéïssent à l'archevêque de Tolede, comme à leur primat, ainsi qu'il a été ordonné par nos predecesseurs ; & l'évêque de Brague est suspens pour ce sujet. Et ensuite : Pour marque de notre affection, nous vous envoïons par l'évêque de Segovie la rose d'or, que le pape a coutume de porter tous les ans le quatriéme dimanche de carême, & parce que vous avez voulu que les évêques & les abbez de votre roïaume assistassent au concile de Reims, nous déchargeons à votre priere ceux qui n'y sont pas venus, de la suspense prononcée contre eux. La lettre est dattée du vingt-septiéme d'Avril dans le territoire de Langres. Par une autre lettre il marque, qu'à la priere du même roi, il a accordé à l'archevêque de Compostelle la prérogative de faire porter la croix devant lui. J'ai déja parlé de la rose d'or, que le pape benissoit le quatriéme dimanche de carême.

AN. 1148.

epist. 75.

Sup. liv. LXIV. *n.* 36.

Bernard archevêque de Tarragone, refusoit aussi de reconnoître la primatie de Tolede, & avoit le même interêt que celui de Brague, se trouvant dans un autre roïaume, sous Raimond Berenger qui de comte de Barcelonne étoit devenu roi d'Arragon en 1138. Bernard assista au concile de Reims : où le pape voulut l'obliger à reconnoitre l'archevêque de Tolede pour son superieur : mais Bernard representa, qu'étant nouvellement archevêque, il n'étoit pas encore bien instruit de ses droits, & promit de prendre conseil sur cette affaire, quand il seroit retourné à son église.

Pag. ep. 82.

L'archevêque de Brague se soûmit enfin à Raimond archevêque de Tolede, comme il paroît par une autre lettre du pape Eugene,

mais Raimond qui étoit avancé en âge mourut peu de temps après ; sçavoir le mercredi neuviéme Août 1150. Son successeur fut Jean évêque de Segovie, qui alla trouver le pape Eugene ; & obtint de lui la confirmation de sa primatie par une bulle du treiziéme de Fevrier 1152. où les évêchez suffragans de Tolede sont ainsi exprimez : Osma, Segovie, Siguença, Palencia. Le pape ajoûte que les autres qui lui étoient anciennement soûmis lui reviendront quand Dieu les aura remis sous la puissance des Chrétiens. Il lui soûmet aussi les dioceses qui ont perdu leurs métropolitains par l'invasion des Sarrasins, jusqu'à ce que ces métropoles se rétablissent. Le pape écrivit en même-temps aux autres évêques d'Espagne en general, & à Bernard de Tarragone en particulier, de reconnoitre Jean archevêque de Tolede, pour leur primat : mais il ne paroît pas que ce dernier l'ait jamais reconnu.

AN. 1148.

epist. 81.

epist. 72.

ep. 80. 75.

On trouve aussi une lettre du pape Eugene adressée au clergé & au peuple de Tolede : où il dit avoir appris, que ceux que l'on nommoit Mosarabes, refusoient obéissance à l'archevêque, recevoient des églises de la main des laïques ; & suivoient leur ancienne coûtume, differente de l'usage Romain dans la celebration de la messe & de l'office divin, dans les habits & la tonsure clericale. C'est pourquoi le pape ordonne de leur enjoindre expressément, qu'ils se conforment au reste de l'église, & qu'ils obéissent à leur prélat s'ils veulent demeurer dans sa province. Ces Mosarabes étoient les anciens Chrétiens, qui étoient demeurez en Espagne sous la domination des Musulmans ; & on voit ici combien ils étoient attachez à leurs usages, nonobstant ce qui s'étoit passé soixante ans auparavant.

ep. 83.

Sup. liv. LXIII. *n.* 55.

XXXVII.

Revelations de sainte Hildegarde.

To. x. conc. p. 1128. ex Trithem. Chr. Hirs. an. 1150.

Vita S. Hildeg. lib. 1. c. 4. ap. Sur. 17. Sept. c. 1.

Après le concile de Reims, le pape Eugene vint à Tréves avec dix-huit cardinaux, plusieurs évêques & plusieurs abbez, y étant invité par l'archevêque Adalberon, qui défraïa pendant trois mois toute cette compagnie. Le pape y celebra un concile; & Henri archevêque de Maïence jugea à propos d'y venir avec les principaux de son clergé, pour consulter le pape touchant les revelations d'Hildegarde religieuse de grande réputation. Elle étoit née l'an 1098. de parens nobles & vertueux, qui la dévoüerent au service de Dieu dès son enfance : parce que dès qu'elle pût parler elle faisoit entendre, tant par ses discours que par signes, qu'elle voïoit des choses extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans elle fut enfermée à Disemberg, c'est-à-dire, au mont saint Disibode avec une vertueuse fille nommée Jutte, qui la forma à l'humilité & à l'innocence, & lui apprit simplement à lire le psautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle souffroit des maux de tête & d'autres infirmitez presque continuelles, ensorte qu'elle étoit rarement en état de marcher: & toutefois elle vêcut quatre-vingt-deux ans.

A l'âge de quarante-deux ans & sept mois, elle vit le ciel s'ouvrir, & un feu très-lumineux qui lui penétra la tête, le cœur & toute la poitrine sans brûler, mais avec une chaleur douce; & aussi-tôt elle reçut l'intelligence du psautier, de l'évangile & des autres livres de l'ancien & du nouveau testament, ensorte qu'elle en expliquoit le sens, quoiqu'elle ne pût expliquer les mots grammaticalement, ne sçachant ni latin ni grammaire. Après plusieurs années elle entendit une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit : mais la pudeur de son sexe & la crainte des dis-

cours du peuple & des jugemens temeraires la retenoit. Toutefois se sentant pressée interieurement d'obéir, & aïant été long-temps malade; elle découvrit sa peine à un moine qui étoit son directeur, & par lui à son abbé. L'abbé aïant pris conseil des plus sages de sa communauté & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire, ce qu'elle fit pour la premiere fois; & aussi-tôt elle se trouva guerie & se leva de son lit. Cette guerison parut à l'abbé si miraculeuse, qu'il ne voulut pas s'en tenir à son jugement : il vint à Maience faire le rapport de ce qu'il avoit appris à l'archevêque & aux principaux de son clergé, & leur montra les écrits d'Hildegarde. AN. 1148.

C'est ce qui donna lieu à l'archevêque de consulter le pape : qui voulant s'informer plus exactement de cette merveille, envoïa au monastere d'Hildegarde Alberon évêque de Verdun avec Albert son primicier & d'autres personnes capables, pour apprendre d'elle-même ce que c'étoit : sans bruit & sans curiosité. Elle leur répondit avec grande simplicité; & après que l'évêque en eut fait son rapport au pape, le pape se fit encore apporter les écrits d'Hildegarde, & les prenant entre ses mains il les lut lui-même publiquement en presence de l'archevêque, des cardinaux & de tout le clergé : il raconta aussi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoïez, & tous les assistans en rendirent graces à Dieu. S. Bernard étoit present, & rendit aussi témoignage de ce qu'il sçavoit de cette sainte fille. Car il l'avoit visitée quand il alla à Francfort, & il lui écrivit une lettre : où il la felicite de la grace qu'elle a reçue, & l'exhorte à y être fidelle. Il pria donc le pape, & tous les assistans le prierent avec lui, de publier une si grande grace que Dieu avoit faite de son c. 4. epist. 366.

AN. 1148. temps à l'église, & de la confirmer par son autorité. Le pape suivit leur conseil, & écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conserver par l'humilité la grace qu'elle avoit reçuë, & de déclarer avec prudence ce qu'elle connoîtroit en esprit. Il lui permet aussi de s'établir avec ses sœurs par la permission de son évêque, au lieu qui lui avoit été revelé, & d'y vivre en clôture suivant la regle de saint Benoit. Ce lieu étoit le mont saint Rupert près de Bingue sur le Rhin, à quatre lieuës au-dessous de Maïence : ainsi nommé d'un seigneur qui vivoit au neuviéme siecle, & qui est honoré comme saint le quinziéme de Mai. Hildegarde passa en ce lieu-là avec dix-huit filles nobles qu'elle avoit attirées par sa réputation, & en fut la premiere abbesse.

Boll. t. 14. p. 503. Trith. Chr. Span. an. 1148.

XXXVIII. Le pape à Clairvaux.

Le pape Eugene étant de retour en France, vint à Clairvaux où il édifia toute la communauté par son humilité & sa regularité. Il portoit sur la chair, sa tunique de laine sans serge par dessous, & ne quittoit la coulle ni jour ni nuit. Pour garder la bienséance on lui portoit des carreaux en broderie, & son lit étoit entouré de pourpre & couvert de riches étoffes : mais par dessous il n'étoit garni que de paille batuë & de draps de laine. En parlant à la communauté, il ne pouvoit retenir ses larmes & ses soupirs : il les exhorta & les consola vivant avec eux en frere plûtôt qu'en maître : mais sa nombreuse suite ne lui permit pas de faire chez eux un long séjour. Il assista aussi cette même année au chapitre general des abbez de Cisteaux, non comme president ou comme pape, mais comme un d'entre eux. Enfin il reprit le chemin d'Italie & arriva heureusement à Rome.

Vita S. Bern. lib. II. c. 8. n. 50.

lib. IV. c. 7. n. 40.

XXXIX. S. Gilbert de Sempringam.

Gilbert de Sempringam vint à ce chapitre,

offrit à l'ordre de Cisteaux la congregation qu'il venoit de former. Il étoit Anglois né dans la province de Lincoln en 1083. & après qu'il eut fait ses études, son pere lui donna les deux cures de Sempringam & de Trigenton dont il étoit patron : mais il ne tiroit sa subsistance que de la premiere, & donnoit aux pauvres tout le revenu de la seconde. Il n'étoit pas encore dans les ordres & ne possedoit ces cures qu'en personnat, comme on le nommoit, les faisant servir par des vicaires : suivant l'abus qui regnoit alors, de separer le revenu & les fonctions ; & c'est cet abus qui fut condamné, comme j'ai dit, au concile de Reims par le pape Eugene. Gilbert s'attacha ensuite à la cour d'Alexandre évêque de Lincoln, qui l'ordonna prêtre malgré lui, & le voulut faire son archidiacre : mais Gilbert le refusa, disant, qu'il ne voioit point de chemin plus court pour se perdre. C'est que les archidiacres exerçoient la jurisdiction ecclesiastique, qui étoit une grande tentation d'avarice.

AN. 1148.

Vita Monast. Angl. t. 2. p. 669. Boll. 4. Febr. t. 3. p. 167.

v. Cang. gl. persona.

Voulant donc donner son bien aux pauvres & faire une fondation, & ne trouvant point d'hommes qui voulussent vivre aussi regulierement qu'il souhaitoit, il assembla dans sa paroisse de Sempringam sept filles vertueuses, qu'il enferma près de l'église de saint André, par le conseil & le secours de l'évêque Alexandre, pour vivre en clôture perpetuelle : ensorte qu'elles recevoient par une fenêtre les choses necessaires à la vie. Pour les leur apporter & les servir au dehors, elles avoient de pauvres filles en habit seculier : mais depuis par le conseil de personnes sages, il fit aussi prendre un habit regulier & faire des vœux à ces filles du dehors, après les avoir bien instruites & bien éprouvées. Il y joignit des hommes pour l'agri-

AN. 1148. culture & les autres travaux les plus rudes; & leur prescrivit une maniere de vie dure, & un habit qui marquoit l'humilité & la renonciation au monde. Cet institut fut tellement approuvé, que plusieurs seigneurs d'Angleterre offrirent à Gilbert des terres & des revenus pour fonder des monasteres semblables; l'évêque Alexandre commença & le roi Henri acheva : mais Gilbert ne recevoit ces biens qu'avec crainte & comme par force, & en refusoit même plusieurs, tant il aimoit la pauvreté & craignoit la vanité de voir un grand peuple sous sa conduite.

Ce fut dans cette pensée qu'il vint au chapitre de Cisteaux où étoit le pape Eugene : voulant se décharger du soin de tant de maisons dont il se croïoit incapable, & les remettre à ses religieux, qu'il connoissoit par l'exercice frequent de l'hospitalité, & qu'il jugeoit les plus exacts de tous dans l'observance de la regle, comme étant en leur premiere ferveur. Mais le pape & les abbez de Cisteaux lui dirent, qu'il ne leur étoit pas permis de gouverner d'autres religieux & encore moins des religieuses; & par leur conseil le pape lui ordonna de continuer avec la grace de Dieu l'œuvre qu'il avoit commencée. Il voulut s'excuser sur son âge de soixante & cinq ans, & sur son incapacité; mais le pape le jugea d'autant plus propre à la conduite des ames qu'il l'a desiroit moins. Il eut regret de ne l'avoir pas connu plûtôt, & déclara qu'il lui auroit donné l'archevêché d'Yorc. En ce voïage Gilbert lia une étroite amitié avec saint Malachie d'Irlande & saint Bernard : Il se trouvoit souvent en tiers quand ils étoient seuls. Ils lui donnerent chacun leur crosse, & saint Bernard y ajoûta une étole & un manipule.

Gilbert étant de retour en Angleterre, ap-

pella à son secours des ecclesiastiques pour la conduite de ses religieuses ; & forma ainsi une double congregation de filles, sous la regle de saint Benoît, & de chanoines reguliers sous la regle de S. Augustin ; & leur donna des constitutions écrites, qui furent confirmées par le pape Eugene & par ses successeurs. Dieu benit tellement son travail, qu'il fonda treize monasteres, quatre de chanoines & neuf de religieuses, contenant plus de deux mille personnes. Il fonda d'ailleurs plusieurs hôpitaux, de malades, de lépreux, de veuves, & d'orphelins. Sa vie étoit austere, il ne mangeoit point de viande, & s'abstenoit même de poisson pendant l'Avent & le Carême. Il ne se servoit que de vaisselle de bois ou de terre & de cuilleres de corne. Il ne portoit point de fourrure, & toûjours les mêmes habits hyver & esté. Il étoit vêtu de gris, & fut long-temps sans prendre l'habit ni la regle de chanoine regulier : mais ses disciples lui representerent : qu'il étoit à craindre que sous ce prétexte on ne leur donnât après sa mort un superieur étranger. Il prit donc l'habit de chanoine, des mains de celui de sa congrégation, qui étoit le plus distingué pour son merite : il lui promit obéïssance en faisant ses vœux, & le regarda toûjours depuis comme son superieur.

AN. 1148.

XL. Etienne d'Obasine.

Vita 4. Miscell. Baluz. p. 69. Boll. 8. Mart. t 6. p. 800. c. 2.

Etienne abbé d'Obasine, vint aussi trouver le pape Eugene à Cisteaux, & pour le même sujet. Il étoit né en Limousin de parens mediocres, & après avoir étudié la science ecclesiastique, il ne laissa pas de demeurer dans le monde, prenant soin de sa famille & des pauvres : mais aïant été ordonné prêtre, il résolut de se donner entierement à Dieu, & commença à mener une vie austere & à prêcher avec beaucoup de force & d'onction. Les lectures qu'il-

faisoit pour instruire les autres, lui firent naître le dessein de renoncer à tout, & suivre Jesus-Christ dans une parfaite pauvreté. Il consulta sur ce sujet Etienne de Mercœur, qui avoit été disciple de saint Robert de la Chaise-Dieu ; & ce saint homme lui conseilla d'executer au plûtôt son pieux dessein. Etienne avoit déja pour compagnon un autre prêtre nommé Pierre, homme d'une grande simplicité, qui étoit dans
v. 3. la même résolution. Donc le jeudi d'après le jour des cendres, ils assemblerent leurs parens pour leur dire le dernier adieu, leur donnerent un grand repas, & distribuerent aux pauvres tout ce qui leur restoit de bien.

Ils passerent la nuit suivante en prieres, pour demander à Dieu la grace d'accomplir ce qu'il leur avoit inspiré : puis s'étant revêtus d'un habit de religieux, & marchand nuds pieds, ils partirent avant le jour pour quitter leur païs & se bannir volontairement. Il y avoit dans le voisinage un hermite nommé Bertrand, qui avoit quelques disciples : ils demeurerent avec lui dix mois, mais sans engagement, & le quitterent par le desir d'une plus grande perfection. Après avoir visité toutes les maisons religieuses d'alentour sans y trouver ce qu'ils cherchoient : ils s'arrêterent à Obasine, lieu désert environné de bois & de roches, & arrosé d'une petite riviere. Ils y arriverent le vendredi saint, & passerent ce jour & le suivant sans manger. Le jour de Pâques ils allerent à une église voisine, où aïant emprunté des souliers, l'un d'eux dit la messe & l'autre y communia ; & personne ne les aïant invitez à dîner, ils revinrent assez tristes à leur désert : mais une femme du voisinage leur apporta la moitié d'un pain & un pot de lait, dont ils firent le plus agréable repas de leur vie. Ils passerent plusieurs jours sans au-

tre nourriture que les racines, & les autres choses qu'ils pouvoient trouver dans ce désert : mais ils furent secourus par des personnes charitables, particulierement des pastres qu'ils recompensoient en les instruisant.

Quelque-temps après Pierre, de l'avis d'Etienne, alla à Limoges avec un clerc nommé Bernard, qui s'étoit joint à eux, ils parlerent à l'évêque Eustorge & lui expliquerent leur dessein qu'il approuva : & aiant beni une croix qu'ils lui avoient apportée, il leur permit de dire la messe & de bâtir un monastere, à la charge de suivre en tout la tradition des peres. Ils commencerent donc à bâtir des lieux reguliers, car ils avoient déja quelques disciples, mais en petit nombre, à cause de l'extrême austerité de leur vie. Ils suivoient la regle des chanoines en ce qui regarde l'office divin, & celle des hermites en leur maniere de vie. Car, ajoûte l'auteur de cette histoire, qui est du temps même, encore que les chanoines chantent regulierement, leur nourriture est abondante & délicate, ils ont beaucoup de repos & peu ou point de travail des mains. De quoi le saint homme aiant une grande aversion, il avoit ordonné que tout le temps de la journée fut emploié au travail, excepté ce qu'emportoit la lecture ou l'office divin. Ils y emploioient même pendant l'hyver une partie de la nuit; & durant ce travail on recitoit des pseaumes.

c. 7.

p. 88.

Etienne voulut persuader à Pierre son premier compagnon, d'aller chez les Sarasins dans l'esperance d'en convertir quelques-uns, ou de souffrir le martyre. Mais Pierre l'en détourna, en lui disant qu'il valloit mieux s'appliquer à la conversion des mœurs de ceux qui avoient déja de la foi, que de travailler inutilement chez des infideles, qui peut être n'étoient pas prédestinez. Après qu'ils eurent bâti le monastere d'O- n. 14.

n. 13.

basine, il y eut une dispute entre eux deux à qui le gouverneroit, chacun voulant déferer à l'autre cet honneur. Pour terminer ce different, on les mena devant le légat Geoffroi évêque de Chartres, qui se trouvoit alors dans le païs; & qui après les avoir bien examinez, donna la superiorité à Etienne. Sur la réputation des Chartreux, qui passoient pour les plus parfaits religieux, il alla les visiter, & y arriva vers le temps qu'une fonte extraordinaire de neiges avoit emporté plusieurs de leurs cellules avec les moines qui étoient dedans. Etienne d'Obasine consulta le prieur de la Chartreuse, qui étoit alors le venerable Guigues, sur l'institut qu'il devoit choisir, & le prieur lui répondit: Les Cisterciens venus depuis peu suivent le grand chemin, & leurs statuts peuvent suffire pour la plus grande perfection: quant à nous, nous sommes bornez & dans le nombre des personnes & dans l'étendue de nos possessions. Vous qui avez assemblé plusieurs personnes au service de Dieu, & qui avez résolu d'en recevoir encore davantage, vous devez plûtôt embrasser la vie cenobitique.

c. 24.

c. 26.

Au retour de la Chartreuse Etienne augmenta les bâtimens d'Obasine, pour recevoir ceux qui venoient tous les jours se ranger sous sa conduite: entre lesquels fut un gentilhomme, qui aïant déja mené dans le monde une vie très-reglée, se donna à lui avec sa femme, ses enfans, toute sa famille, & tous ses biens. Car Etienne recevoit aussi des femmes, & il en convertit un grand nombre, même des plus nobles, & de celles qui avoient le plus vécu dans le luxe, la molesse & le désordre; & il les accoûtumoit à ne point dédaigner les travaux les plus bas. Elles avoient leurs habitations separées, mais ensuite il les mit plus loin & dans une clôture plus exacte; & elles furent bien-tôt

c. 29.

c. 30.

jusques au nombre de cent cinquante.

Etienne aïant donc résolu de prendre la regle monastique, principalement par le conseil d'Aimeri évêque de Clermont : envoia à Dalone, qui étoit le seul monastere regulier du païs, & qui suivoit déja l'observance de Cisteaux, sans toutefois être encore aggregé à l'ordre. Il en fit venir des moines pour instruire les siens ; & le jour des Rameaux de l'an 1142. il reçut la benediction abbatiale de Geraud évêque de Limoges, qui donna aussi l'habit monastique à tous ceux de ses disciples qui étoient clercs : laissant les autres dans l'habit qu'ils portoient auparavant. Ensuite l'évêque avec son clergé, le nouvel abbé & ses moines, menerent en procession les religieuses au monastere qui leur étoit préparé : où l'abbé les enferma pour n'en jamais sortir, sous quelque prétexte que ce fût. Leur église étoit disposée, comme nous voïons encore celles des anciens monasteres de filles. C'est-à-dire, que la partie orientale comprenant l'autel étoit séparée du reste par une muraille, & avoit une porte du côté du Septentrion par où entroient les moines pour chanter les nocturnes & la messe. Le mur de séparation avoit une fenêtre grillée avec un rideau en dedans, par où les religieuses recevoient la communion, même les malades, que l'on y apportoit en quelque état qu'elles fussent. Car les moines leur rendoient tous les services spirituels, sans jamais entrer dans leur clôture ; & elles avoient un frere lai pour procureur, qui les servoit quant aux besoins temporels.

Lib. 11. c. 1.
c. 2.

Le moines de Dalone qui avoient été appellez pour instruire ceux d'Obasine, les traitoient durement & avec peu de discretion : comme s'ils avoient dû sçavoir tout d'abord les pratiques monastiques, qu'ils n'avoient point apprises. Ils

c. 7.

s'en plaignoient à l'abbé Etienne, qui les avoit
accoûtumez à être traitez charitablement; & il
c. 11. les exhortoit à la patience. Toutefois sçachant
que le pape Eugene étoit en France, & qu'après
le concile de Reims il étoit venu à Cisteaux, il
alla l'y trouver: car il desiroit depuis long-temps
c. 12. de se soûmettre à cet ordre. L'abbé Etienne s'é-
tant donc presenté au pape & lui aïant expliqué
son dessein, le pape fit appeller Rainard abbé
de Cisteaux, homme d'un merite singulier,
& lui recommanda Etienne pour le regarder
comme son fils & l'associer à l'ordre. Rainard le
presenta aux abbez assemblez en chapitre gene-
ral, & leur dit: Vous voïez cet abbé de petite
taille & de mauvaise mine, mais tout rempli du
Saint-Esprit; & leur aïant déclaré l'ordre du pa-
pe, ils reçurent Etienne tous d'une voix, & l'as-
signerent à la maison de Cisteaux, pour être de
sa filiation. Il y avoit quelque difficulté, en ce
que la maison d'Obasine avoit certaines prati-
ques contraires aux coûtumes de Cisteaux, prin-
cipalement la conduite des femmes: mais on pas-
sa par dessus pour l'amour d'Etienne; & Rainard
qui le cherissoit tendrement, promit que ces dif-
ferences s'aboliroient peu à peu. Etienne revint
donc à Obasine plein de joïe, amenant ceux que
l'abbé de Cisteaux lui avoit donnez pour maîtres
dans l'observance; sçavoir deux moines prêtres
& deux freres lais. Ces nouveaux maîtres, bien
differens de ceux de Dalone, instruisoient dou-
cement, familierement, & avec une grande dis-
cretion. Le changement qui fit le plus de peine
à l'abbé Etienne, fut d'accorder l'usage de la
viande aux malades, conformément à la regle.
Depuis cette association, le monastere d'Oba-
sine alla toûjours augmentant, & continua
p. 177. d'en produire plusieurs autres. Etienne vécut
encore environ onze ans, jusques en 11 [illegible]

mourut le huitiéme de Mars ; & il est compté entre les saints de son ordre. AN. 1148.

Saint Malachie archevêque d'Irlande, desiroit depuis long-temps le pallium pour honorer son siege, & ne manquer à aucune des ceremonies de l'église. Le pape Innocent le lui avoit promis ; & il étoit d'autant plus affligé de ne l'avoir pas envoïé querir de son vivant. Mais sçachant que le pape Eugene s'étoit approché jusques en France, il voulut profiter de l'occasion : ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de sa chere maison de Clairvaux. Il assembla donc son concile ; & après avoir traité pendant trois jours les affaires qui se presentoient, le quatriéme jour il déclara son dessein touchant le pallium ; & les évêques l'approuverent, pourvû qu'il l'envoïât demander par un autre. Toutefois voiant qu'il vouloit y aller lui-même, & que le voiage n'étoit pas trop long, ils n'oserent s'y opposer.

XLI. Fin de S. Malachie. *Vita per S. Bern. c. 30.*

Malachie se mit donc en chemin ; mais étant arrivé en Angleterre, on le retint quelque tems ; refusant de le laisser passer en France, parce que le roi Etienne étoit mal content du pape Eugene, qu'il croïoit ne lui être pas favorable. Quand l'archevêque arriva à Clairvaux, saint Bernard le reçût avec une joie incroïable, & courut l'embrasser avec une legereté bien audessus de sa foiblesse : mais le pape étoit déja à Rome, ou près d'y arriver. Aussi l'archevêque fut obligé de s'arrêter dans cette sainte maison pour attendre quelques-uns de sa suite retenus en Angleterre ; & se préparer au voïage de Rome. Quatre ou cinq jours après son arrivée, aïant celebré la messe conventuelle le jour de saint Luc, la fiévre le prit & il se mit au lit. Toute la communauté s'empressoit à le servir & lui donner tous les soulagemens pos-

de S. Malach. Serm. 1. num. 1. c. 31.

fibles : mais il leur disoit : Vos soins sont inutiles : je fais toutefois pour l'amour de vous ce que vous voulez. Car il sçavoit que sa fin étoit proche ; & assuroit qu'il mourroit cette année & au jour qu'il desiroit depuis si long-temps, qui étoit celui des Trépassez, aïant grande confiance aux secours que les morts reçoivent des vivans en ce jour-là. Il avoit aussi dit long-temps auparavant, que s'il mourroit en voïage, il vouloit mourir à Clairvaux.

AN. 1148.

Il demanda l'huile sainte ; & comme la communauté se préparoit à venir la lui apporter solemnellement, il ne le voulut pas souffrir, mais il descendit de la chambre haute où il étoit, marchant de son pied & remonta de même, après avoir reçu l'extrême-onction & le viatique. Son visage n'étoit point changé ; & on ne pouvoit croire qu'il fut si près de sa fin. Mais on changea d'avis le soir du jour de la Toussaints : on vit qu'il étoit à l'extrémité, & toute la communauté se rendit auprès de lui. Il leur donna à tous sa benediction par l'imposition des mains, & les recommanda à Dieu. Enfin il mourut la nuit même du second jour de Novembre l'an 1148. étant dans sa cinquante-quatriéme année. Saint Bernard fit son oraison funebre le jour même ; & quelque-temps après il écrivit sa vie à la priere de l'abbé Congan & de toute la communauté des Cisterciens qu'il gouvernoit en Irlande. Le motif du saint en écrivant cette vie, fut de conserver la memoire d'un si grand exemple de vertu, dans un temps où les saints étoient si rares, particulierement entre les évêques. Le successeur de saint Malachie dans le siege de Doune, fut Chrétien son archidiacre abbé de Millefont, qui le premier avoit porté en Irlande l'observance de Cisteaux.

de S. Mal. Serm. 1.

Rob. de Monte Val. an. 1148. Sup. liv. LXVIII. n.

Anselme évêque d'Avelberg en basse Saxe, étant auprès du pape Eugene à Tusculum au mois de Mars 1149. le pape lui dit entr'autres choses: Il n'est venu depuis peu un évêque en qualité d'ambassadeur de l'empereur de Constantinople, dont il m'a apporté une lettre écrite en grec. Cet évêque bien instruit dans les livres des Grecs, parlant bien & se confiant en son éloquence, nous a proposé plusieurs objections touchant la doctrine & le rit des Grecs, prétendant soûtenir tout ce qu'ils ont de different de l'église Romaine; entre autres touchant la procession du saint-Esprit & les azymes. C'est pourquoi sçachant que vous avez autrefois été ambassadeur de l'empereur Lothaire à C. P. & que pendant le séjour que vous y avez fait, vous avez eu sur ce sujet plusieurs conferences tant publiques que particulieres : je vous prie d'en composer un traité en forme de dialogue, qui contienne ce qui a été dit de part & d'autre. Nous avons vû que l'empereur Lothaire reçut une ambassade de l'empereur Jean Comnene en 1137. & ce fut apparemment à cette occasion qu'il lui envoïa l'évêque Anselme.

AN. 1149.

XLII. Conferences d'Anselme d'Avelberg avec les Grecs.

Prolog. to. 13. Spicil. p. 88.

Sup. liv. LXVIII. n. 40.

En exécution de l'ordre du pape, Anselme lui envoïa un traité intitulé Anticimenon, c'est-à-dire, recueil d'objections, où il rapporta, autant que sa memoire lui put fournir, les conferences qu'il avoit eues avec les Grecs : mais sans leur imposer, comme quelques-uns, qui ne les aïant oüis qu'en passant, leur faisoient dire ce qu'ils ne disoient point. A la tête de cet ouvrage, Anselme mit un petit traité de la perpetuité & de l'uniformité de l'église, pour répondre à ceux qui étoient scandalisez de la multitude des ordres religieux & de la diversité de leurs observances. Entrant en matiere sur les differends des Grecs avec les Latins il dit :

Lib. 2. c. 1. Lorsque j'étois à Constantinople, comme les Grecs me faisoient souvent des questions, & que je leur en faisois de mon côté, l'empereur Calojean & le patriarche furent d'avis d'une conference publique, qui se tint dans le quartier des Pisans, près de l'église de sainte Irene. On établit des silentiaires, c'est-à-dire des huissiers pour faire silence: des arbitres & des nottaires, pour rediger fidelement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Outre la multitude des Grecs, il y avoit plusieurs Latins, entre autres Jacques Venitien, un Pisan nommé Bourguignon, & Moïse de Bergame qui servoit d'interpréte. On avoit choisi pour disputer avec moi, Nechités archevêque de Nicomedie, le principal des douze didascales, ou docteurs, qui gouvernoient les études, & étoient consultez sur les questions difficiles.

Cang. C. P. Lib. IV. p. 149.

c. 2. 3. On traita la question du saint-Esprit; & Nechités reprocha aux Latins d'admettre en Dieu pluralité de principes, en disant que le saint-Esprit procede du Pere & du Fils: mais Anselme répondit, qu'il n'en procede que comme

c. 19. d'un seul principe. Nechités pressé par les autoritez de l'évangile, convint que le saint-Esprit est du Fils, qu'il est envoïé par lui, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit, mais il ne vouloit pas dire qu'il procede du Fils, parce que l'évangile ne le dit pas formellement.

c. 20. Mais, répondoit Anselme, l'évangile ne dit pas

c. 21. non plus expressément le contraire; & vous croïez comme les conciles l'ont décidé, que le Fils est consubstantiel au Pere, que Marie est

c. 26. mere de Dieu, & qu'il faut adorer le saint-Esprit: quoique ces expressions ne soient pas dans l'écriture: parce qu'on y trouve la doctrine qu'elles expliquent plus precisément, à cause des heretiques qui l'ont contesté. Il refuta ensuite

ensuite ceux qui disoient, que le saint-Esprit procedoit du Pere par le Fils. Enfin Nechités témoigna étre persuadé : mais il representa que ces paroles : Le saint-Esprit procede du Fils, ne pourroient étre avancées sans grand scandale dans les églises des Grecs. C'est pourquoi, dit-il, il faudroit assembler un concile general de l'église d'Occident & d'Orient par l'autorité du pape & du consentement des empereurs, où cette question & les autres fussent décidées. Anselme fit le méme souhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'assemblée. *c. 27.*

La semaine suivante on tint une autre conference dans l'église de sainte Sophie, où comme on parloit de la primauté de l'église Romaine, l'archevéque Nechités dit entre autres choses : Nous ne lui refusons pas le premier rang entre ses sœurs, c'est-à-dire les églises patriarcales, & nous reconnoissons qu'elle preside au concile general ; mais elle s'est separée de nous par sa hauteur, quand excedant son pouvoir, elle a divisé l'empire & en méme temps les églises d'Occident & d'Orient. C'est pourquoi lorsqu'elle celebre un concile sans nous avec les évéques d'Occident, ils doivent recevoir avec respect, & observer les decrets qui ont été faits par leur conseil & de leur consentement : mais pour nous, quoique nous ne soions pas divisez de l'église Romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ses decrets, qui sont faits à notre insçu ? Car si le pape prétend nous envoïer ses ordres en tonnant du haut de son trône, juger & disposer de nous & de nos églises sans notre conseil, à sa discretion & suivant son bon plaisir ; quelle fraternité sera-ce, ou quelle paternité ? Nous ne serions plus que des esclaves & non des enfans de l'église. Que s'il *lib. 111. c. 1.* *c. 8.*

étoit necessaire de porter un joug si pesant ; il n'y auroit plus que l'église Romaine qui jouiroit de la liberté qu'elle voudroit, & qui donneroit des loix à toutes les autres sans être sujette à aucune loi.

A quoi donc nous serviroit l'étude des lettres & la science des écritures : à quoi nous serviroit d'avoir de l'esprit : La seule autorité du pape, qui, comme vous dites, est au-dessus de tous les hommes, rend inutiles tous ces avantages. Il sera le seul évêque, le seul docteur, le seul pasteur, qui rendra compte à Dieu seul du troupeau qui n'est confié qu'à lui seul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur : il doit conserver sa primauté sans mépriser ses freres, que Jesus-Christ a engendrez dans le sein de l'église, non pour la servitude, mais
1. Cor. v. 10. pour la liberté. Car nous devons tous, selon l'apôtre, comparoître devant le tribunal de Jesus-Christ, pour rendre compte de nos actions. Il dit tous sans excepter le pape & sans s'excepter lui-même, tout apôtre qu'il étoit. Aussi ne trouvons-nous dans aucun symbole, qu'il nous soit ordonné de confesser en particulier l'église Romaine, mais une église sainte, catholique & apostolique. Voilà ce que je dis de l'église Romaine, que je revere avec vous, mais je ne crois pas avec vous devoir la suivre necessairement en tout : ni que nous devions quitter notre rit, pour recevoir son usage dans les sacremens, sans l'examiner par la raison ni par l'autorité des écritures : mais marchant après elle les yeux fermez, par tout où elle ira conduite par son propre esprit. C'est aux sages tant Latins que Grecs, de juger combien il nous seroit sûr & honnête d'en user ainsi.

Anselme interrompit ce discours, ne pouvant souffrir, dit-il, que l'archevêque Grec s'emportât de la sorte contre l'église Romaine; & il dit: Si vous connoissiez comme moi sa religion, sa sincerité, son équité, son humilité, sa sagesse, sa discretion, sa charité envers tout le monde, & sur-tout son exactitude dans l'examen des causes ecclesiastiques, & sa liberté dans les jugemens, vous n'auriez pas ainsi parlé, mais vous vous seriez rangé de vous-même à sa communion & à son obéissance. Ensuite il remarqua l'origine du patriarcat de Constantinople; sçavoir l'entreprise des évêques du troisiéme concile general & de ceux du concile de Calcedoine, à laquelle saint Leon s'opposa vigoureusement; & après avoir traité du pouvoir des apôtres & de la primauté du pape, on vint à la question des azymes, sur laquelle on conclut que cette diversité de pratique indifferente en soi, ne pouvoit être ôtée que par un concile universel. Anselme demanda ensuite, pourquoi les Grecs consacroient le vin pur, & n'y méloient l'eau qu'après la consecration: sur quoi Nechités répondit par des raisons de convenance. Mais il rejetta comme une pure calomnie, le reproche qu'on faisoit aux Grecs de rébaptiser les Latins: sous prétexte qu'ils les arrosoient d'huile bénite, doutant s'ils avoient reçu le sacrement de l'onction. La conclusion de cette seconde conference, comme de la premiere, fut de souhaiter un concile general pour la réünion parfaite des deux églises d'Orient & d'Occident.

c. 9.

Sup. liv. XVIII. n. 7. XXVIII. n. 30. 33.

c. 10. 12

c. 19.

c. 20.

c. 21.

c. 22.

Le pape Eugene aïant appris que le roi Conrad étoit en Lombardie au retour de la croisade, lui fit sçavoir de ses nouvelles par Hartuic archevêque de Breme & Anselme évêque d'Havelberg, puis lui écrivit une lettre de consola-

Eug. ep. 6. ex Ott. Frif. 1. Frid. c. 61.

tion sur le mauvais succés de cette entreprise.

An. 1149. La lettre est dattée de Tusculum le vingt-quatriéme de Juin 1149.

XLIII. Lettre de S Bernard à l'abbé Suger. *ep. 376.*

Au retour de la croisade, Robert frere du roi Loüis & Henri fils du comte de Champagne, prirent jour pour un tournoi, où l'on devoit combattre à outrance après les fêtes de Pâques de l'année 1149. Saint Bernard en écrivit à l'abbé Suger, qui en l'absence du roi avoit en France la principale autorité. Voïez, dit-il, avec quelles dispositions ces princes sont allez à Jerusalem, puisqu'ils reviennent avec une telle volonté. Opposez-vous au mal, soit par persuasion, soit par force : j'entends celle qui appartient à la discipline ecclesiastique, c'est-à-dire, les censures. J'écris de méme à l'archevêque de Reims, à celui de Sens, aux évêques de Soissons & d'Auxerre, au comte Thibaud & au comte Raoul. Opposez-vous à de si grands maux à cause du roi & à cause du pape, à qui appartient la garde du roiaume. C'est que le pape étoit le protecteur des croisez & de leurs biens. Au reste, Thibaud étoit le comte de Champagne, & Raoul le comte de Vermandois.

XLIV. Henri évêque de Beauvais. *Mabil. ad ep. 378. S. Bern. Metrop. Rem. lib. III. c. 1. Vita S. Bern. lib. IV. c. 3. n. 15.*

Henri autre frere du roi Loüis le jeune, & aîné de Robert, avoit été engagé par le roi leur pere dans l'état ecclesiastique, & avoit possedé plusieurs grands benefices ; entre autres, la tresorerie de saint Martin de Tours, l'abbaïe de notre-Dame d'Etampes, l'archidiaconé d'Orleans. Etant un jour venu à Clairvaux consulter saint Bernard sur une affaire temporelle, il voulut aussi voir la communauté & se recommanda aux prieres des moines. Le saint abbé lui aïant donné des avis spirituels, ajoûta : Je me confie en Dieu, que vous ne mourrez point en l'état où vous êtes ; & que vous sentirez bien-tôt par experience, l'utilité de ces prieres, que

vous avez demandées. On vit le jour même la verité de cette prédiction, le jeune prince se convertit & demanda place entre les moines. Ce fut une extrême joie pour la communauté, mais ses amis & ses serviteurs le pleuroient comme s'il eût été mort.

Le plus emporté de tous, étoit un Parisien nommé André, qui disoit que Henri étoit yvre ou insensé : n'épargnant ni les injures, ni les blasphêmes. Au contraire, Henri prioit saint Bernard de travailler particulierement à la conversion de cet homme. Le saint abbé lui dit en presence de plusieurs : Laissez-le ; il est maintenant outré de douleur, & n'en soïez pas en peine, il est à vous. Et comme Henri le pressoit de parler à André, il lui répondit avec un regard severe ; Qu'est-ce ceci ? Ne vous ai-je pas déja dit qu'il est à vous ? André qui étoit present dit en lui-même, comme il avoüa depuis : Je vois maintenant que tu es un faux prophete : car je suis assuré que ce que tu viens de dire n'arrivera pas. Je ne manquerai pas de te le reprocher devant le roi & les seigneurs dans les plus celebres assemblées, afin que ta fausseté soit connuë de tout le monde. Le lendemain André se retira, faisant toutes sortes d'imprécations contre le monastere où il laissoit son maitre, souhaitant que la vallée même fût renversée avec ses habitans. Il continua de marcher ce jour-là : mais dès la nuit suivante il se sentit vaincu & comme forcé par l'esprit de Dieu : ensorte qu'il se leva devant le jour & revint promptement au monastere.

Henri faisant profession à Clairvaux, laissa ses benefices à Philippe son frere puîné ; & après qu'il eut quelque-temps pratiqué la vie monastique dans cette sainte maison, il fut élû évêque de Beauvais sur la fin de l'an 1149. Saint Ber- *Rob. de M. Vulg.*

nard consulta sur ce sujet Pierre abbé de Clu-
AN. 1149. gni, qui lui répondit : Si l'élection s'est faite
v. epist. 8. par le clergé & le peuple unanimement avec le consentement du métropolitain & de ses suffragans : si, comme j'ai appris, on vous a souvent prié de l'approuver : si le pape a déclaré sa volonté en écrivant à l'archevêque de Reims : que reste-t-il, sinon de vous soûmettre à la volonté de Dieu, qui se déclare par tant de signes, & ne pas permettre que cette église souffre plus long-temps par les voïages & les dépenses : Si vous vous défiez de la science de Henri, Dieu qui lui a déja fait de grandes graces, peut lui en faire encore de plus grandes. C'est pourquoi il ne faut point differer davantage la conclusion
ap. Petr. de cette affaire. Le suffrage de Pierre de Clu-
VI. ep. 7. gni contribua beaucoup à la promotion de Henri, comme il paroit par une lettre du moine Nicolas secretaire de saint Bernard.

XLV. Premier livre de la Considération.

En cette méme lettre Nicolas dit à l'abbé Pierre, qu'il lui envoïe le livre de l'abbé de Clairvaux au pape; c'est-à-dire, le premier livre de la Considération. Saint Bernard entreprit
Prolog. cet ouvrage, comme il témoigne lui-méme, pour l'édification & la consolation du pape Eugene, pour lequel il avoit toûjours une tendresse de pere. D'abord il compatit à sa peine,
c. 1. d'avoir été tiré des délices de la vie solitaire, & plongé dans les occupations dont il est accablé : mais il l'exhorte à craindre l'effet de la coûtume, qui endurcit & rend insensible aux plus
c. 2. grands maux. Et après avoir décrit les funestes effets de la dureté de cœur : Voilà, dit-il, où vous entraîneront ces maudites occupations, si vous continuez à vous y donner tout entier. Et ensuite : Je vous prie, quel est cet état,
c. 3. d'entendre des plaideurs depuis le matin jusques au soir ? encore les nuits ne sont pas li-

bres, à peine laisse-t-on au corps le repos necessaire : Vous n'avez pas le temps de respirer.

Et ensuite : Ne me répondez pas que l'apôtre dit, qu'étant libre, il s'est fait esclave de tous. Votre servitude est bien differente. Voioit-on venir à lui de toute la terre des ambitieux, des avares, des simoniaques, des sacrileges, des concubinaires, des incestueux, & d'autres tels monstres, pour obtenir ou conserver par son autorité, les dignitez ecclesiastiques ? Il se faisoit esclave de tous, pour les gagner à J. C. non pour contenter leur avarice. Qu'y a-t-il de plus servile & de plus indigne d'un souverain pontife, que de travailler continuellement à de telles affaires & pour de telles gens ? Quand prions-nous ? quand instruisons-nous les peuples ? quand méditons-nous la loi de Dieu ? Car les loix dont retentit votre palais sont celles de Justinien.

c. 4. 1. *Cor.* IX. 19.

Il l'exhorte donc à se moins livrer à ses occupations, & à les interrompre pour donner du temps à la consideration : c'est-à-dire aux reflexions & à la méditation des veritez utiles à son salut ; afin de ne pas s'abandonner lui-même, sous prétexte de la charité du prochain. Il montre ensuite combien il est indigne d'un pape, de juger des affaires temporelles : par l'autorité de saint Paul, qui renvoïe ces jugemens aux plus méprisables d'entre les chrétiens : qui dit, que celui qui est au service de Dieu ne s'embarrasse point d'affaires seculieres : par l'exemple de J. C. même, qui refusa d'être arbitre entre deux freres. Saint Bernard convient toutefois, que son temps ne pouvoit porter cette perfection ; & que si le pape Eugene refusoit de juger ces sortes d'affaires, on le traiteroit de rustique & d'ignorant, qui deshonnoreroit sa dignité. Cependant, ajoûte-t-il, je vois bien que les apôtres ont été presen-

c. 7. 1. *Cor.* VI. 5. 2. *Tim.* II. 4. *Luc.* XII. 14.

tez pour être jugez ; mais je ne vois point qu'ils se soient assis comme juges : le temps n'en est pas encore venu. Le serviteur diminuë-t-il donc sa dignité, s'il ne veut pas être plus grand que son maître. C'est pour juger les pechez & non pas les biens, que vous avez reçu les clefs du roïaume des cieux : ces choses basses & terrestres ont leurs juges, qui sont les rois & les princes de la terre. Pourquoi entreprenez-vous sur le partage d'autrui ? Ce n'est pas que vous soïez indigne de ces occupations, c'est qu'elles sont indignes de vous : parce que vous en avez de meilleures.

c. 9. Ensuite il ajoûte : Si tout d'un coup vous vous donniez tout entier à cette philosophie, on vous accuseroit d'être singulier & de blâmer vos predecesseurs, en vous éloignant de leur conduite. Et toutefois si nous prenons les exemples des bons papes plûtôt que des nouveaux, nous en trouverons qui se faisoient du loisir au milieu des plus grandes affaires : comme saint Gregoire, qui expliquoit la partie la plus obscure d'Ezechiel pendant le siege de Rome. Enfin si le malheur des temps, la calomnie, la violence, l'oppression des pauvres, vous oblige à juger des causes : qu'on les plaide au moins comme il convient. Car la maniere presente est execrable & indigne ; je ne dis pas de l'église, mais d'un tribunal seculier. J'admire comment des oreilles pieuses peuvent souffrir ces disputes d'avocats & ces combats de paroles, plus propres à détruire la verité qu'à la trouver. Rien ne la découvre si facilement qu'une courte & simple narration. Je souhaite donc que vous décidiez promptement les causes, que vous ne pouvez éviter de juger par vous-même : que vous retranchiez les délais frustratoires & captieux : que vous admettiez les causes de ceux

Sup. liv. xxxv. n. 40.

c. 10.

qui n'ont rien à donner : vous en pourrez commettre plusieurs à d'autres, & vous en trouverez plusieurs indignes de votre audience. Car à quoi bon écouter ceux dont les pechez sont manifestes ? L'impudence des méchans est devenuë extrême, faute d'avoir été reprimée, & leur grand nombre empêche d'en avoir horreur. Faites-vous craindre de ceux qui se fient à leur argent, qu'ils soient réduits à vous le cacher, sçachant que vous êtes plus disposé à le répandre qu'à le recevoir. Si vous êtes ferme dans cette conduite vous en gagnerez plusieurs, & les obligerez à s'appliquer à des occupations plus honnêtes : vous en préserverez même plusieurs de la tentation. Ajoûtez qu'en vous déchargeant ainsi vous gagnerez du temps pour le loisir que je vous conseille de prendre. Ainsi finit le premier livre de la Consideration.

An. 1150.

c. 11.

XLVI. Défense de S. Bernard sur la croisade. *Vita lib. III. c. 4.*

Le second fut écrit l'année suivante 1150. & commence par l'apologie de saint Bernard au sujet de la croisade, dont on lui imputoit le mauvais succès, parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée ; quoiqu'il ne l'eût fait que sur les instances réiterées du roi de France & par ordre exprès du pape, & que sa mission eût été assez prouvée par les miracles qui accompagnerent sa prédication. Il en fit même ensuite pour sa justification. Car quand la premiere nouvelle vint en France de la défaite de l'armée chrétienne, un pere lui presenta son fils aveugle pour lui rendre la vûë ; & comme il s'en excusoit, il le pressa tant qu'il vainquit sa résistance. Alors le saint abbé imposant les mains à l'enfant pria Dieu, que s'il étoit l'auteur de cette prédication, & si son esprit l'avoit assisté en la faisant, il lui plût de le montrer en guerissant cet aveugle. Et comme après sa priere il en attendoit l'effet :

Que ferai-je, dit l'enfant? je vois clair. Il

AN. 1150. s'éleva aussi-tôt un grand cri des assistans, qui étoient en grand nombre, tant des moines que des seculiers.

ap. Bern. ep. 386. Saint Bernard reçut au sujet de la croisade, une lettre de consolation de Jean abbé de Casemario, près de Verule en Italie, qui dès l'an 1140. avoit uni son monastere à la congregation de Cisteaux. Il me semble, dit-il, que Dieu a tiré un grand fruit de ce voïage, quoique d'une autre maniere que ne pensoient les pelerins. S'ils avoient poursuivis leur entreprise, comme il convient à des chrétiens, avec justice & pieté, Dieu auroit été avec eux, & auroit fait par eux un grand fruit: mais comme ils sont tombez en plusieurs desordres, il a tiré de leur malice une matiere à sa misericorde, & leur a envoïé des afflictions pour les purifier & les faire arriver à la vie éternelle. Enfin ceux qui revenoient nous ont avoüé, qu'ils avoient vû plusieurs croisez qui disoient, qu'ils y mouroient avec joïe, & qu'ils n'auroient pas voulu revenir, craignant de retomber dans leurs pechez. Otton de Frisingue explique de même le mauvais succès de la croisade; & ne nie pas que saint Bernard ne l'eût prêchée par l'esprit de Dieu, quoique d'ailleurs il semble quelquefois prévenu contre lui.

Frid. lib. 1. c. 60.

XLVII. Second livre de la Considération.

Le saint abbé commence donc le second livre de la Considération par son apologie sur ce sujet. Il s'excuse d'avoir tant differé à continuer cet ouvrage, par la douleur que lui avoit causé ce mauvais succès: qui à peine lui permettoit de vivre, loin de pouvoir s'appliquer

c. 1. à l'étude. On nous accuse, dit-il, d'avoir fait de belles promesses sans effet, comme si nous nous étions conduits en cette affaire avec temerité ou legereté. Nous n'avons fait qu'exe-

cuter vos ordres, ou plûtôt ceux que Dieu nous donnoit par vous. Il apporte ensuite l'exemple de Moïse, qui aïant tiré d'Egypte les Israëlites, ne les fit point entrer dans la terre fertile qu'il leur avoit promise, quoiqu'il n'agit que suivant l'ordre de Dieu, confirmé par des miracles; & soûtient que les croisez n'ont pas été moins incredules, ni moins rebelles. Il apporte l'exemple de la guerre des autres tribus pour punir le crime de la tribu de Benjamin, où quoique l'entreprise fût juste & approuvée de Dieu, ils furent défaits jusqu'à deux fois, & n'aïant point perdu courage, vainquirent à la troisiéme. Puis il ajoûte: On dira peut être: D'où sçavons-nous que cette entreprise est venuë de Dieu? quels miracles faites-vous pour meriter notre créance? Ce n'est pas à moi à répondre à cette objection; il faut épargner ma pudeur. Répondez pour moi & pour vous-même selon ce que vous avez oüi & vû, ou plûtôt selon ce que Dieu vous inspirera. Ce peu suffira pour mon apologie. La meilleure excuse est à chacun le témoignage de sa conscience. Je me mets peu en peine du jugement de ceux qui appellent le bien mal, & le mal bien; & s'il est necessaire que l'un des deux arrive, j'aime mieux qu'on murmure contre moi, que contre Dieu; & je ne refuse pas de perdre ma gloire, pourvû qu'on n'attaque pas la sienne.

AN. 1150.

Judic. xx.

Revenant à son sujet, il définit la consideration une recherche attentive de la verité, la distinguant par là de la contemplation, qui suppose une verité déja connuë. Il divise en quatre l'objet de la consideration, & dit: Vous devez premierement vous considerer vous-même, puis ce qui est au-dessous de vous, ce qui vous environne, & ce qui est au-

c. 2. *c. 3.* *c. 4.*

Ee vj

dessus. Quant au premier point, il s'étend sur les devoirs du prélat, qui consiste à arracher & détruire, étudier & planter, comme il est dit dans la mission du prophete : Il n'y a rien là, dit-il, qui sente le faste, mais le travail : c'est un ministere, & non une domination ; & vous n'étes pas plus qu'un prophete. Vous êtes sur une chaire élevée, mais c'est pour voir de plus loin ; & il ne vous est pas permis d'être oisif, étant chargé du soin de toutes les églises. Voilà ce que les apôtres vous ont laissé, non pas de l'or & de l'argent : si vous en avez, ce n'est pas comme leur successeur, mais à quelque autre titre, & vous devez en user comme n'en usant point. Si vous vous glorifiez, ce doit être comme saint Paul dans les travaux & les souffrances. Vous devez dompter les loups, & non pas dominer sur les brebis. Votre noblesse consiste dans la pureté des mœurs, dans la fermeté de la foi, & dans l'humilité, qui est le plus bel ornement des prélats.

Jerem. 1. 10.

2. Cor. XI. 23.

c. 7. Et ensuite : C'est une chose monstrueuse qu'un courage bas dans un rang élevé, une vie méprisable sur le premier siege, un visage grave & une conduite legere, une grande autorité sans fermeté. Vous n'étes pas de ceux qui prennent les dignitez pour des vertus ; vous avez connu la vertu par experience avant la dignité. Il releve ensuite la dignité du pape successeur de saint Pierre au-dessus des évêques, pasteur non-seulement des brebis, mais des pasteurs, avec la plenitude de puissance : vicaire de JESUS-CHRIST pour gouverner, non un seul peuple, mais tous. Saint Bernard toutefois appelle aussi ailleurs les évêques vicaires de JESUS CHRIST, parce qu'ils tiennent de lui immédiatement leur puissance quoique plus bornée. Il exhorte ensuite le pape Eugene

c. 8.

Opusc. 11. *v.* 9. *n.* 36.

11. *Consid.* 4. 11.

à examiner le progrès qu'il a fait dans la vertu depuis qu'il est en place. S'il est plus patient, plus doux, plus humble, plus affable, plus courageux, plus serieux, plus défiant de lui-même : ou s'il n'a point donné dans les défauts contraires. Quel est son zele, son indulgence, sa discretion pour regler l'un l'autre. S'il est égal dans l'adversité & dans la prosperité : si dans le repos il ne se laisse point aller à des railleries indécentes ; car, dit-il, ce qui est badinerie entre les seculiers, est un blasphême dans la bouche d'un prêtre : il vous est honteux d'éclater de rire, & encore plus d'y exciter les autres. Quant à l'avarice, ajoûte-t-il, je n'ai rien à vous faire considerer ; car on dit que vous regardez l'argent comme de la paille : mais donnez-vous de garde de l'acception des personnes & de la facilité à croire les mauvais rapports, qui est le vice le plus ordinaire de ceux qui sont en grande place. Tel est le second livre de la Consideration.

AN. 1150.

c. 12.

c. 13.

c. 14.

XLVIII. Pierre de Clugni à Rome.

Vers le même temps Pierre abbé de Clugni étant revenu de Rome après cinq mois d'absence, saint Bernard lui écrivit une lettre fort obligeante, à laquelle toutefois l'abbé de Clugni ne put répondre aussi-tôt qu'il auroit voulu, à cause de la multitude d'affaires dont il fut accablé à son retour. Il trouva des députez qui l'attendoient, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre & de France ; c'est-à-dire, des monasteres dépendans de Clugni dans tous ces païs, & il fallut expedier les affaires qui s'étoient accumulées pendant son absence. Dans sa réponse à saint Bernard, il parle ainsi de la reception que lui avoit faite le pape Eugene. Il a toûjours eu pour moi un visage égal, quoiqu'il changeât avec discretion pour les autres, suivant la diversité des personnes & des évenemens.

VI. ep. 47.

epist. 46.

An.1150. Il me préferoit à tous, même à ceux qui étoient d'un rang plus élevé : j'étois presque le seul étranger qui fût admis à ses conseils avec les Romains. Voilà pour le public, mais dans le particulier je n'ai jamais trouvé d'amis plus fidele, ni de frere plus sincere. Il m'écoutoit patiemment, il me répondoit promptement & efficacement, il me traitoit comme son égal, quelquefois comme son superieur. Rien ne sentoit le faste ou la grandeur, ce n'étoit qu'équité, humilité & raison : ce que je lui ai demandé, ou il me l'a accordé, ou il me l'a refusé de maniere que je ne pouvois m'en plaindre. Je l'avois vû à Rome la premiere année de son pontificat, je l'avois vû depuis à Clugni, à Auxerre, à Châlons, à Reims, & ailleurs ; mais je l'ai trouvé encore tout autre.

XLIX. Lettre de Pierre de Clugni au roi Roger. *Romul. Salern. ap. Baron. an. 1150. vi. ep. 16.*

Roger roi de Sicile avoit perdu en 1194. son fils aîné Roger duc de Poüille, après avoir perdu trois autres de ses fils ; c'est pourquoi en 1150. il fit couronner roi de Sicile le seul qui lui restoit, sçavoir Guillaume prince de Capoüe. Pierre de Clugni écrivit au roi Roger une lettre de consolation sur la mort de ses fils, marquant qu'il a fait dire pour eux des messes & d'autres prieres, & distribuer des aumônes. Ensuite il dit, qu'il est fort affligé de l'inimitié qui est entre ce prince & le roi d'Allemagne, qu'il offre d'aller trouver pour faire la paix entre eux. Mais, ajoûte-t-il, ce qui nous excite le plus, nous & tous les François, à desirer que vous soïez en paix, c'est la déplorable trahison des Grecs contre nos pelerins. Je ne vois personne entre les princes chrétiens, qui puisse si bien que vous en faire vengeance. Allez donc, je vous le dis au nom de tous, marchez au secours du peuple de Dieu ; vangez tant d'affronts, tant de morts & tant de sang injuste-

ment répandu. Ces Grecs toutefois contre lesquels l'abbé de Clugni excite le roi Roger étoient chrétiens; & il n'avoit pas besoin d'être exhorté à leur nuire, il étoit déja leur plus grand & leur plus terrible ennemi. AN.1150.

L. Eglises du Nord.

Vers le méme temps l'église de Suede fut honorée de deux martyrs, Henri évéque d'Upsal & le roi Eric ou Henri, car c'est le meme nom. L'évéque étoit natif d'Angleterre, & fut sacré l'an 1148. par Nicolas évéque d'Albane légat du pape aussi Anglois, qui fut depuis le pape Adrien IV. Il étoit cheri du roi Eric, dont toute l'application étoit de proteger & augmenter la religion, & faire regner la justice: ensorte que ses loix demeurerent celebres dans les siecles suivans. Il entreprit la guerre contre les Finlandois encore païens & ennemis du nom chrétien, après toutefois leur avoir offert la paix, s'ils vouloient embrasser la foi; & il mena avec lui l'évéque d'Upsal. Il gagna contre eux une grande victoire, après laquelle il se prosterna pour en rendre grace à Dieu, mais avec beaucoup de larmes, songeant à la perte de tant d'ames, qui auroient pû se sauver en recevant le baptême. Il donna la paix au peuple qui restoit & leur fit prêcher l'évangile; plusieurs furent baptisez, on fonda des églises, on établit des prêtres, & l'évêque Henri demeura avec les nouveaux chrétiens pour les affermir, tandis que le roi retourna en Suede. Un d'eux aïant commis un homicide, le saint évêque voulut le soûmettre à la pénitence canonique, pour retenir les autres par la crainte. Mais le coupable devenu plus furieux tua l'évêque dont la sainteté fut confirmée par plusieurs miracles. C'étoit vers l'an 1150. & l'église honore ce saint martyr le dix-neuviéme de Janvier. Le roi Eric étant revenu en Suede,

Vita ap. Boll. 19. Janu. t. 2. p. 249.
Jo. Magn. hist. Goth. lib XVIII. c. 18.
Vita Er. Bol 18. Mai to. 5. p. 187.

AN. 1151. fut attaqué par un prince Danois qui prétendoit à la couronne de Suede. Le jour de l'Ascension comme il entendoit la messe à Upsal sa capitale, on vint lui dire que les ennemis étoient près de la ville, & qu'il étoit à propos de marcher contre eux. Laissez-moi, dit-il, achever d'entendre la messe : j'espere que nous entendrons ailleurs le reste du service. Il sortit pour aller au-devant des ennemis, mais avec peu de suite ; & comme ils en vouloient principalement à sa personne, ils le renverserent, le percerent de plusieurs coups, & lui couperent la tête. C'étoit le dix-huitiéme de Mai 1151. le lendemain de l'Ascension. On trouva sur son corps un cilice, & il avoit pratiqué pendant sa vie plusieurs autres austeritez, des veilles, des jeûnes, des bains d'eau froide pour dompter la chair rebelle. Il se fit après sa mort un grand nombre de miracles par son intercession ; & l'église l'honore comme martyr le jour qu'il fut tué.

Martyr. R. 18. Mai.

Saxo. Gramm. lib. 14. p. 238.

Sup. liv. LXIV. n. 57. Joan. Mag. XVIII. c. 18.

Le légat Nicolas évêque d'Albane, avoit été envoïé par le pape Eugene en Dannemarc, & il établit une métropole en Norvege, qui jusques-là avoit été soûmise à l'archevêché de Lunden. Pour en faire autant en Suede, il tint à Lincope un concile provincial en 1148. mais comme les Goths & les Suedois ne purent s'accorder du lieu de la métropole, ni de la personne de l'archevêque, le légat se retira sans rien faire. Car les Goths aimoient mieux reconnoître l'archevêque de Brême que celui d'Upsal. Le légat Nicolas retournant par le Dannemarc, laissa à Esquil archevêque de Lunden le pallium qu'il avoit destiné à celui de Suede, afin qu'il le donnât au prélat que les Goths & les Suedois éliroient d'un commun consentement. Ce qui n'eut point d'exécution. Le légat

vouloit ainsi établir l'archevêque de Lunden primat de Suede & de Norvege pour le consoler de l'archevêché qu'il venoit d'établir en Norvege, & il confirma depuis cette primatie étant pape.

Hartuic étoit alors archevêque de Brême, aïant succedé à Alberon mort en 1148. & il tint ce siege vingt ans. L'année suivante 1149. comme la Saxe étoit en paix avec les Sclaves, Hartuic se proposa de rétablir les évêchez ruinez par ces barbares; sçavoir Oldembourg depuis transferé à Lubec, Ratzebourg & Meclebourg depuis transferé à Sverin. Ces sieges avoient été vacans pendant quatre-vingt ans, & Hartuic se trouvoit ainsi sans suffragans, n'aïant plus la jurisdiction qu'avoient eue ses predecesseurs sur les évêques de Dannemarc, de Norgeve & de Suede. Il s'efforça de la regagner par sollicitations & par presens auprès du pape & de l'empereur, & n'y pouvant réussir, il entreprit de relever ces évêchez situez chez les Sclaves en son voisinage. Il sacra évêque d'Oldembourg Vicelin prêtre venerable, qui travailloit en Holsace à la propagation de la foi depuis trente ans, & il fit Emmehard évêque de Meclebourg.

Hist. ap. Lindem. br. p. 102.

LI. Vicelin évêque d'Oldembourg.

Vicelin étoit né dans le diocese de Minden, de parens plus distinguez par leur vertu que par leur condition. Il étudia assez tard, premierement en son païs, puis à Paderborn sous Harteman maître celebre qui fut obligé de moderer son ardeur pour l'étude. Ensuite Vicelin gouverna l'école de Brême sous l'archevêque Frideric, dont il étoit aimé, aussi-bien que de ceux que leur vertu distinguoit le plus dans cette église : mais il étoit odieux aux clercs negligens & dereglez. On l'accusoit aussi de châtier trop rudement ses écoliers, dont plusieurs

Helm. 1. c. 43. c. 45 3.

toutefois devinrent considerables, entre autres
c. 46. un jeune homme nommé Ditmar. Après plusieurs années, Vicelin résolut d'aller en France, pour faire lui-même de plus fortes études ; & prenant avec lui le jeune Ditmar, il vint à Laon se rendre disciple des deux freres Raoul & Anselme, qui étoient alors les plus fameux pour l'explication de l'écriture sainte. Il étudia trois ans sous eux, évitant les questions curieuses & les disputes superfluës ; puis avançant dans le desir de la perfection, il résolut de ne plus manger de viande & de porter un cilice sur la chair. Il n'étoit encore qu'acolyte, & n'avoit pas voulu monter plus haut, craignant la legereté de l'âge : mais après ces trois années d'étude en France, il résolut de retourner en son païs & prendre les ordres sacrez.

c. 47. A son retour il vint trouver saint Norbert alors archevêque de Magdebourg, qui aïant reconnu son merite l'ordonna prêtre. Alors brûlant d'un zele ardent & desirant de se rendre utile à l'église, il apprit que Henri prince des Sclaves, avoit dompté des nations barbares, & ne cherchoit qu'à étendre la religion. Il alla donc trouver Adalberon archevêque de Brême, qui approuva son dessein, & lui donna mission pour aller prêcher chez les Sclaves, & travailler à y extirper l'idolatrie. Aussi-tôt il entra dans le païs avec deux prêtres qui se dévoüerent à cette bonne œuvre, & obtint du duc Henri la permission de prêcher, & l'église de
c. 48. Lubec, pour y faire leurs fonctions. Mais Henri étant mort, & le païs troublé par une guerre civile, ils s'établirent à Falderen aux confins de la Holsace vers les Sclaves. Les habitans faisoient profession du christianisme, mais ils n'en avoient que le nom : ils gardoient leurs anciennes superstitions, & honoroient encore

des bois & des fontaines. Vicelin s'en fit aimer, & ils écoutoient avec étonnement ce qu'il leur préchoit des biens du siecle futur & de la resurrection : une multitude incroiable eut recours à la pénitence, & sa prédication se fit entendre dans tout le païs des Nordalbingues. Il commença à visiter les églises circonvoisines, instruisant les peuples, corrigeant les pécheurs, terminant les differends, détruisant les bois profanes & toutes les cerémonies païennes. Sa réputation lui attira plusieurs disciples, tant clercs que laïques, qui firent une sainte societé, promettant de garder le celibat, s'appliquer à la priere & au jeune, visiter les malades, nourrir les pauvres, travailler à leur propre salut & à celui du prochain. Ils prioient sur tout pour la conversion des Sclaves; mais Dieu ne les exauça pas si-tôt.

L'empereur Lothaire par le conseil de Vicelin, fit bâtir le château de Sigebert sur la Trave, & y fonda une église dont il lui donna la conduite & de celle de Lubec. Son dessein étoit de soûmettre tous les Sclaves à la religion chrétienne, & leur donner Vicelin pour évêque. Mais la mort de ce prince arrêta les suites de cet établissement; & les guerres qui suivirent entre Henri le superbe & Albert l'ours, obligerent Vicelin à retourner à Falderen, avec ses compagnons, & ils faisoient plusieurs miracles particulierement sur les possedez. Quelque-temps après Ditmar ancien disciple de Vicelin, & alors doïen du chapitre de Brême, quitta tout pour se joindre à lui & à sa communauté de Falderen, & lui fut d'un grand secours par son zele & sa vertu. Tel étoit le prétre Vicelin, quand Hartuic archevéque de Brême l'ordonna évêque d'Oldembourg le dimanche neuviéme d'Octobre 1149. Mais parce qu'il

c. 54.

c. 55.

c. 56.

c. 59.

c. 70.

l'avoit fait sans la participation de Henri le lion duc de Saxe, ce prince lui ôta toutes les dîmes de l'année : toutefois le nouvel évêque l'étant allé trouver, le duc s'appaisa & lui promit sa protection, à la charge qu'il recevroit de lui l'investiture. La proposition parut dure à Vicelin, parce qu'il étoit contre la coûtume, de recevoir l'investiture de la main d'un autre que de l'empereur. Un seigneur ami de l'évêque, lui conseilla de se rendre à la volonté du duc, pour le bien des églises de Sclavie : lui representant que la protection de l'empereur ni de l'archevêque ne lui serviroit de rien, si le duc qui étoit le maitre du païs lui étoit contraire. L'évêque demanda du temps pour déliberer, & consulta l'archevêque Hartuic, qui le détourna fortement de recevoir l'investiture du duc : disant qu'il n'y avoit que l'empereur qui fût seigneur des évêques, dont les autres seigneurs s'empressoient à devenir les vassaux.
c. 71. Mais comme le duc de Saxe continuoit à traiter durement Vicelin, lui retenant les dîmes &
c. 24. lui refusant tout ce qu'il lui demandoit : il ceda enfin & reçut de lui l'investiture par la crosse. Mais peu de temps après il reçut une sensible affliction, par la perte de Ditmar son cher disciple, qui mourut la veille de la Pentecôte dix-septiéme de Mai 1152.

LII. Patriarches de C. P. *Cinnam. lib.* II. *c.* 18. *Sup. n.* 26.

A Constantinople le patriarche Nicolas Musalon fut obligé de se retirer en 1151. Dès qu'il commença à gouverner les affaires de cette église, il s'attira les reproches de tout le monde, comme aïant irregulierement usurpé le siége de C. P. après avoir renoncé à l'épiscopat en quittant celui de Chipre. Il resista quelque temps opiniâtrement : mais l'affaire aïant été portée au jugement de l'empereur, comme il vit qu'elle tournoit mal pour lui, il ne voulut

pas s'exposer à être condamné, & renonçant au patriarcat, il se retira pour mener une vie privée, aprés avoir porté cette dignité trois ans & quatre mois. De son temps on décida synodalement, que l'affinité contractée par les fiançailles entre deux cousins germains & deux sœurs, n'étoit pas un empéchement pour le mariage. Son successeur fut Theodore moine & abbé de sainte Anastasie : A qui succeda un reclus nommé Nicophyte, tiré du monastere de l'Evergetide, c'est-à-dire, la bienfactrice, titre de la sainte Vierge. Ensuite Constantin Chliarene diacre & sacellaire, fut élevé sur le siege de C. P. On ne sçait pas le temps du pontificat de chacun de ces trois patriarches, mais tous ensemble ils ne durerent que quatre ans.

Jus Græco-Rom. p. 217. Ibid. Catalog. p. 303.

LIII. Chute de Nicolas secretaire de S. Bernard.

Mabill. præf. in serm. S. Bern. n. 36.

Saint Bernard s'appercevoit depuis long-temps que le moine Nicolas son secretaire le trahissoit : mais enfin la chose éclata en 1151. & ce miserable se retira de Clairvaux. Il étoit François, & dès sa jeunesse il avoit embrassé la vie monastique à Moustier-Ramei près de Troyes. Comme il étoit fort sçavant pour le temps, il fut chargé dans ce monastere de l'instruction des autres ; & son esprit facile & insinuant lui fit gagner l'amitié des plus grands personnages, comme Atton évêque de Troyes, Pierre abbé de Clugni, Pierre de Celles, & plusieurs autres. La réputation de saint Bernard l'attira à Clairvaux, & il y fut reçu dès la premiere année du pontificat d'Eugene, par le grand desir qu'il témoignoit de passer à une observance plus étroite que celle de son monastere. A peine étoit-il entré à Clairvaux, qu'il fut donné pour compagnon à Geoffroi principal secretaire de saint Bernard : car la multitude des affaires obligeoit le saint abbé à en avoir plusieurs ; & Nicolas étant ensuite devenu le premier, en eut aussi

d'autres sous lui. Il avoit à Clairvaux son bureau qui étoit un cabinet plein de livres : & il en trafiquoit, empruntant des originaux pour les faire transcrire, & en prêtant d'autres, à la charge de retirer une copie outre l'original. Sur tout il avoit soin d'entretenir un grand nombre d'amis ; & tout cela paroît par ses lettres. Sa fonction & celles des autres secretaires de saint Bernard, n'étoit pas seulement d'écrire sous lui, mais de composer des lettres de leur stile par son ordre : d'où vient qu'il se plaint quelquefois qu'ils n'ont pas suivi ses intentions. Nicolas écrivoit aussi des lettres au nom d'autres personnes, comme de Henri frere du roi depuis évêque de Beauvais. Enfin il écrivoit des sermons, qui passerent pour être de saint Bernard, soit qu'il ne fit que traduire en latin ceux que le saint abbé avoit prononcez en françois, soit qu'il en composât de semblables : car il étoit plein des pensées de son maitre & sçavoit parfaitement imiter son stile.

ep. 387. al. 352.

Nicolas vêcut ainsi environ cinq ans, possedant la confiance entiere de saint Bernard & de Pierre de Clugni dont il étoit tendrement aimé ; & à qui S. Bernard l'envoïoit de temps en temps pour se communiquer mutuellement leurs plus secrettes pensées : enfin saint Bernard s'apperçut que Nicolas le trompoit, & qu'il abusoit de son sceau pour écrire de fausses lettres en son nom. Il en écrivit en ces termes au pape Eugene : Nous avons de faux freres, & plusieurs lettres falsifiées avec notre sceau contrefait, sont tombées entre les mains de plusieurs personnes : & ce que je crains de plus, c'est qu'on dit qu'il est venu jusqu'à vous. C'est ce qui m'a obligé de quitter mon ancien sceau, & de me servir du nouveau que vous voïez, qui porte mon image & mon nom. N'en recevez plus d'autres

ep. 264. ap. Bern.

ep. 284.

comme de ma part. C'est que les sceaux tenoient encore alors lieu de signature. Le saint abbé ne nomme point Nicolas, parce que sa trahison n'étoit point encore publique.

Mais quand il fut sorti de Clairvaux, n'aïant plus rien à ménager, il en écrivit ainsi au pape : Nicolas est sorti d'entre nous, parce qu'il n'étoit pas des nôtres ; & en sortant il a laissé des traces honteuses. Je le connoissois longtemps auparavant : mais j'attendois ou que Dieu le convertit, ou qu'il se découvrit lui-même comme Judas ; & c'est ce qui est arrivé. Outre les livres, l'or & l'argent en quantité, on a trouvé sur lui comme il sortoit, trois sceaux, un à lui, celui du prieur & le mien : non pas l'ancien, mais le nouveau, que j'avois été obligé de prendre depuis peu pour éviter ses surprises. Qui pourroit dire à combien de personnes il a écrit ce qu'il a voulu sous mon nom, à mon insçû ? Plût à Dieu, que votre cour fût entierement purgée de l'effet de ses mensonges, & que l'innocence de ceux qui sont avec moi, pût être justifiée auprès de ceux qu'il a prévenus par ses calomnies. Il a été convaincu, & en partie par sa propre confession, de vous avoir aussi quelquefois écrit de ses fausses lettres. Quant à ses infamies qui sont devenuës publiques dans tout le païs, je ne veux en soüiller ni mes lévres, ni vos oreilles. S'il va vous trouver, car il se vante d'avoir des amis en cour de Rome ; souvenez-vous d'Arnaud de Bresse, celui-ci est pire encore. Personne ne merite mieux d'être condamné à une prison perpetuelle & à un perpetuel silence. Nicolas après avoir couru de differens côtez, se retira enfin à Moustier-Ramei son premier monastere, & vécut encore plus de vingt-cinq ans.

epist. 298. 1. *Jo.* 11. 20.

LIV. Mort de l'abbé Suger.

Vers le même temps S. Bernard aïant appris

AN. 1152. que l'abbé Suger étoit malade à l'extremité, lui écrivit une lettre pleine d'amitié & de pieté pour l'encourager à la mort, & lui témoigner le desir qu'il avoit de l'aller voir & recevoir sa benediction. Suger au commencement de sa maladie se fit mener au chapitre, & après avoir dit à la communauté quelques paroles d'édification, il se prosterna à leurs pieds, leur demandant avec larmes le pardon de toutes les fautes qu'il avoit commises contre eux: ce qu'ils lui accorderent fondant en larmes de leur côté. Il mourut le treiziéme de Janvier 1152. dans la soixante & dixiéme année de son âge, & la vingt-neuviéme de son gouvernement. A ses funerailles assisterent six évêques, plusieurs abbez, & le roi Loüis le jeune, qui y pleura amerement.

ep. 266.

Mabill. ad ep. 266.

LV. Le roi Loüis separé d'Alienor.

to. 10. p. 1129.

La même année 1152. le dix-huitiéme de Mars, qui étoit le mardi avant Pâques fleuries, car on nommoit dès lors ainsi le dimanche des Rameaux, il y eut un concile à Baugenci, où se trouverent quatre archevêques, Hugues de Sens, Hugues de Rouen, Samson de Reims, & Lanfroi de Bourdeaux, avec grand nombre d'évêques & de seigneurs. L'archevêque de Sens y avoit appellé le roi Loüis & la reine Alienor, pour juger de la validité de leur mariage: car on prétendoit qu'ils étoient si proches parens, qu'il ne pouvoit subsister. On produisit dans le concile des témoins, qui après avoir prêté serment, déposerent de la parenté; & la preuve étant jugée suffisante, les prélats du concile déclarerent le mariage nul du consentement des parties. Ils avoient vêcu quatorze ans ensemble & avoient eu deux filles: mais le roi Loüis avoit reçu de la reine Alienor tant de mauvais traitemens pendant le voiage de la terre sainte, qu'il ne pouvoit plus la souffrir. Elle retourna

Guill. Tyr. lib. XVII. c. 8.
Rob. de M. an. 1151.

retourna aussi-tôt à son duché d'Aquitaine, & épousa Henri duc de Normandie & comte d'Anjou, qui fut depuis roi d'Angleterre, le roi Loüis épousa Constance fille d'Alfonse VIII. roi de Castille. AN. 1152.

LVI. Mort de Conrad. Frideric I. roi.

En Allemagne le roi Conrad III. étant venu à Bamberg tenir sa cour, mourut le premier vendredi après les cendres, quinziéme de Février 1152. après avoir regné près de treize ans sans avoir été couronné empereur. Il fut enterré au même lieu près le tombeau de l'empereur saint Henri, qui venoit d'être canonisé par le pape Eugene, à la priere de l'évêque & des chanoines de Bamberg, & sur le rapport de deux légats, envoïez en Allemagne pour d'autres affaires, mais chargez d'aller sur le lieu & s'informer de la vie & des miracles du saint empereur. Le pape marque dans sa bulle, que la canonisation ne se doit faire regulierement que dans les conciles generaux. Le roi Conrad voïant que son fils Frideric étoit en trop bas âge pour être élû roi, désigna pour son successeur, Frideric fils de son frere; & il fut élû en effet à Francfort dans une très-grande assemblée, où se trouverent même quelques seigneurs Italiens. Frideric fut élû le quatriéme jour de Mars de la même année, qui étoit le mardi de la troisiéme semaine de Carême; & le dimanche suivant il fut couronné à Aix-la-Chapelle par Arnold archevêque de Cologne. Ce prince étoit jeune & regna trente-sept ans. Il étoit brave, magnanime, juste & prudent, mais fier & colere. Il est connu sous le nom de Frideric barberousse.

Otto. 1. Fr. c. 69.

Eugen. ep. 7.

Otto. II. de gest. Frid. c. 1. 3.

Si-tôt qu'il fut couronné, il tint conseil avec les principaux seigneurs, & de leur avis envoïa à Rome Hilin élû archevêque de Tréves, & Eberard évêque de Bamberg, pour donner part de son élection au pape Eugene, aux Ro-

c. 4.

AN. 1152. mains, & à toute l'Italie. Incontinent après le pape & le roi Frideric firent ensemble un traité par leurs députez, qui étoient de la part du pape sept cardinaux & Brunon, abbé de Caravalle près de Milan, de l'ordre de Cisteaux; de la part du roi Anselme évêque d'Havelsberg, Herman évêque de Constance, & trois comtes. Le roi promit de ne faire ni paix ni tréve avec les Romains, ni avec Roger roi de Sicile, sans le consentement des Romains & du pape; & de travailler de tout son pouvoir à rendre les Romains aussi soûmis au pape, qu'ils l'avoient été depuis cent ans. De défendre contre tous la dignité papale & les regales de saint Pierre, comme avoüé de l'église Romaine, & l'aider à recouvrer ce qu'elle avoit perdu. De n'accorder aucune terre à l'empereur des Grecs deçà la mer; & s'il en envahissoit quelqu'une, l'en chasser au plûtôt selon son pouvoir. Le pape promit de donner au roi la couronne imperiale quand il viendroit la recevoir, & de l'aider de tout son pouvoir à maintenir & augmenter sa dignité: emploïant pour cet effet les censures ecclesiastiques, & d'empêcher l'empereur Grec de faire aucune conquête deçà la mér. Ce traité est datté du vingt-troisiéme de Mars indiction quinziéme, l'an 1152.

ap. Baron. an. 1152.

LVII. Guicman transferé à Magdebourg.

Chr. Saxo. an. 1153. Otto. c. 6.

Le siege de Magdebourg étoit vacant par le decès de l'archevêque Frideric arrivé le quinziéme de Janvier, & il y eût partage dans l'élection: les uns élisoient le prévôt Gerard, les autres le doïen. Pour terminer le differend, ils allerent trouver le roi qui étoit en Saxe; & qui n'aïant pû les réünir, persuada au doïen & à son parti d'élire Guicman évêque de Ceïts, encore jeune, mais noble; & l'aïant fait venir il lui donna l'investiture de l'archevêché de Magdebourg. Car la cour d'Allemagne prétendoit

que depuis l'accord fait entre le pape Pascal II. & l'empereur Henri V. touchant les investitures, en cas de partage dans l'élection d'un évêque, le prince pouvoit choisir qui il lui plaisoit par le conseil des seigneurs. Le roi Frideric aïant reglé les affaires de Saxe passa en Baviere & celebra la saint Pierre à Ratisbonne : où les deux évêques qu'il avoit envoïez en Italie, revinrent lui rapportant des nouvelles agréables.

AN. 1152.

Sup. liv. LXVI. *n.* 5.

Cependant Gerard prévôt de Magdebourg alla à Rome, & se plaignit au pape Eugene, que Guicman avoit été intrus dans ce siege par l'autorité du prince. Le pape le trouva fort mauvais, comme il le témoigna par la réponse qu'il fit à quelques prélats d'Allemagne, qui lui avoient écrit sur ce sujet par complaisance pour le roi. C'étoit trois archevêques, Eberard de Salsbourg, Hartuic de Brême & Hillin de Tréves, & huit évêques, du nombre desquels étoit Otton de Frisingue. En cette lettre le pape reprend les évêques de leur peu de fermeté, & leur represente que la loi de Dieu ne permet point les translations d'évêques sans une utilité manifeste, & même sans nécessité. C'est pourquoi il leur ordonne de faire en sorte par leurs exhortations, que le roi Frideric se désiste de son entreprise, & qu'il laisse à l'église de Magdebourg la liberté entiere de l'élection. Car, ajoûte-t-il, nous ne pouvons rien accorder contre Dieu & contre les canons. La lettre est du dix-septiéme d'Août 1152.

Otto. c. 8.

epist. 8.

LVIII. Troisiéme livre de la Considera-tion. Appellations.

Saint Bernard composa cette année le troisiéme livre de la Consideration, où il represente au pape Eugene ce qui est au-dessous de lui. C'est, dit-il, le monde entier ; mais pour en prendre soin, non pour le posseder comme le seigneur : ce titre n'appartient qu'à JESUS-CHRIST. Il n'y a ni poison ni fer que je ne craigne tant pour

c. 1.

AN. 1152. vous, que la passion de dominer. Vous devez étendre vos soins sur tous : premierement sur les infideles, pour procurer leur conversion ; car pourquoi mettre des bornes à la prédication de l'évangile ? attendons-nous que la foi les rencontre par hazard sans leur être annoncée? J'ajoûte l'opiniâtreté des Grecs, qui sont avec nous & n'y sont pas, unis par la foi, divisez par le schisme, quoiqu'ils ne marchent pas même droit dans la foi. J'ajoûte l'heresie, qui s'insinuë presque par tout en cachette, & en quelques lieux nous attaque ouvertement: principalement vers le midi. Il parle des nouveaux Manichéens. Par les Catholiques mêmes, l'église est désolée par l'ambition & l'interêt. N'est-ce pas l'ambition plus que la devotion, qui attire à visiter les tombeaux des apôtres ? N'est-ce pas de ses cris que retentit continuellement votre palais ? toute l'Italie n'est-elle pas attentive à profiter de ses dépoüilles avec une avidité insatiable ?

c. 1.

Anacl. ep. 1. c. 4. II. c. 4. III. c. 4.

A l'occasion de cette foule de solliciteurs qui accouroient à Rome de toutes parts, il parle de l'abus des appellations. C'étoit un effet des fausses décretales, qui établissent une tradition apostolique, la liberté d'appeller des évêques aux métropolitains & aux primats ; & de porter à Rome les affaires les plus difficiles ou les plus importantes. Que tous les évêques vexez peuvent avoir recours au saint siege ; & doivent y venir toutes les fois qu'ils y sont appellez. Que les causes des évêques ne peuvent être jugées définitivement que par le pape. Enfin, que ceux qui se prétendent vexez, doivent obtenir des délais toutes les fois qu'ils appellent. Et comme l'autorité de ces décretales étoit établie depuis près de trois cens ans, personne ne pensoit plus à s'en défier, ni à contester ces maximes. S. Bernard suppose donc l'utilité & même la nécessité des appella-

Sixt. 1. ep. II. c. 2.

Victo. ep. 1. c. 3. Zephyr. ep. 1. Fab. ep. III. c. 3. 5.

Sup. liv. XIV. n. 2. liv. L. n. 37. L. n. 5.

tions au saint siege, il n'en attaque que les abus.

On appelle, dit-il, à vous de tout le monde : c'est un témoignage de votre primauté : mais vous devez regarder l'utilité. Rien n'est plus beau que de voir les foibles à couvert de l'oppression dès qu'ils interposent votre nom : mais rien n'est plus triste que de voir ceux qui ont fait du mal, triompher sous ce prétexte; & ceux qui l'ont souffert, se fatiguer inutilement. Vous devez aussi reprimer les appellations sans cause, qui ne servent de rien à l'appellant & ne nuisent point à l'intimé. S. Bernard se plaint que l'on appelloit avant la sentence même sans grief, pour vexer sa partie, ou gagner du temps : que l'on appelloit pour se mettre à couvert de la justice & vivre impunément dans le crime, comme l'inceste ou l'adultere. Les méchans se servoient de l'appellation pour s'opposer au bien; & c'étoit un moïen pour arrêter les évéques qui vouloient dissoudre, ou empêcher des mariages illicites, punir des violences & des sacrileges, éloigner des ordres & des benefices, des personnes indignes & infâmes. S. Bernard s'étoit déja plaint fortement au pape Innocent II. de cet abus des appellations qui anéantissent l'autorité des évêques. Ceux qui étoient lesez, aimoient mieux souffrir la vexation, que d'aller à grands frais à Rome, ou l'on favorisoit les appellans & les appellations, & où l'on n'en voïoit point qui fussent condamnez aux dépens.

AN. 1152. / III. Consf. c. 2. / epist. 178.

Saint Bernard conclut, qu'il ne faut ni mépriser les appellations, ni en abuser : mais que l'abus est le pire, parce qu'il attire le mépris. Il rapporte deux exemples notables de l'un & de l'autre arrivez à Paris. Un homme étoit fiancé : le jour des nôces tout étant prêt & la compagnie assemblée : un autre voulant lui ôter sa femme interjette appel, disant qu'elle lui avoit été pro-

AN. 1152. mise auparavant. Le fiancé & tous les assistans demeurent étonnez, le prêtre n'ose passer outre, la compagnie se sépare, & le mariage demeure suspendu jusques à ce qu'on soit revenu de Rome. Un autre mariage dont le jour étoit pris, fut arrêté par des gens qui prétendoient qu'il ne pouvoit s'accomplir légitimement. La cause fut portée au tribunal ecclesiastique : mais sans attendre la sentence, on appella seulement pour retarder. Le fiancé méprisa cet appel & ne laissa pas de se marier. Voïez donc, continuë S. Bernard, d'où vient que vous punissez presque toujours le mépris des appellations, & que vous en dissimulez l'abus. Vous faites bien de renvoïer plusieurs causes sur les lieux, à ceux qui peuvent en avoir une connoissance plus prompte & plus facile, & les décider plus sûrement : mais prenez bien garde à qui vous les confiez.

c. 3. Saint Bernard parlant ensuite du désinteressement necessaire à tout homme qui est au-dessus des autres, rend ce témoignage au pape Eugene : Nous avons vû deux prélats venir d'Allemagne avec des chevaux chargez d'argent, qu'ils ont remporté de même. Chose inouie, que Rome ait renvoïé de l'argent : aussi ne crois-je pas que vous l'aïez fait par le conseil des Romains. Ces prélats étoient tous deux riches & tous deux coupables : c'étoit l'archevêque de Maïence & celui de Cologne. Il parle ensuite d'un autre venu delà les mers & des extrêmitez du monde, pour acheter une seconde fois un évêché, que l'on croit être Guillaume archevêque d'Yorc; il parle aussi d'un évêque pauvre, à qui le pape Eugene donna secretement de quoi faire ses presens, pour sauver la bienséance & l'honneur de ce prélat.

LIX. Exemptions. Passant aux exemptions, c'est, dit-il, une plainte generale des églises, qu'elles sont tronquées & démembrées. On soustrait les abbez

aux evêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux primats. Vous montrez par là que vous avez la plenitude de la puissance, mais peut-être aux dépens de la justice. Il ne faut pas seulement regarder ce qui est permis : mais ce qui est bien-séant, ce qui est expedient. N'est-il pas indécent de prendre votre volonté pour loi, & de négliger la raison, pour n'exercer que votre puissance, parce que vous n'avez point de superieur à qui on puisse appeller ? il y a autant de bassesse que de hauteur à ne suivre que sa fantaisie : c'est vivre en bête. N'est-il pas indigne de vous de n'être pas content du total, si vous ne vous attribuez encore je ne sçai comment quelques petites portions? & ne m'allegüez point le fruit de ces exemptions. Les évêques en deviennent plus insolens, les moines plus relâchez, & même plus pauvres. Ils pechent avec plus de licence, n'aïant personne pour les corriger; & on les pille plus librement, parce qu'ils n'ont personne pour les défendre. A qui auront-ils recours ? aux évêques irritez du tort qu'on leur fait ? Ils regardent en riant les maux que font ou que souffrent ces malheureux moines. Vous serez coupable de tous ces maux, du scandale qui en resulte, des inimitiez, des discordes éternelles entre les églises.

AN. 1152.

c. 4.

Je doute même que vous ayez le pouvoir de consentir à ce qui produit tant de maux. Croiez-vous qu'il vous soit permis de confondre l'ordre & d'arracher les bornes posées par vos peres? vous vous trompez, si vous croiez que votre puissance est la seule établie de Dieu: comme elle est la premiere : il y en a de moïennes ; il y en a d'inferieures. Vous faites un monstre, si détachant un doigt de la main, vous le joignez à la tête, au-dessus de la main, à côté du bras : en un mot, si dans le corps de JESUS-CHRIST vous

AN. 1152. rangez les membres autrement qu'il ne les a placez lui-même. L'ordre de la hierarchie a Dieu pour auteur, & tire son origine du ciel : mais si un évêque dit : Je ne veux pas être soumis à un archevêque, ou un abbé : Je ne veux pas obéir à un évêque, cela ne vient pas du ciel. Je sçai que vous avez le pouvoir de dispenser, mais pour l'édification seulement. Quand la nécessité presse, la dispense est excusable : quand l'utilité le demande, elle est loüable: je dis l'utilité commune, non celle du particulier. Il convient toutefois qu'il y a quelques monasteres exempts, suivant l'intention des fondateurs, qui les ont donnez au saint siege par une devotion particuliere.

Enfin, dit-il, vous devez étendre vos reflexions sur toute l'église, pour voir si chacun y fait son devoir : mais particulierement pour sçavoir comment vos ordonnances sont observées. Sans aller plus loin, je puis vous montrer, qu'on n'observe point les reglemens que vous avez publiez de votre bouche au concile de Reims, touchant la modestie des habits dans le clergé & les ordres que doivent avoir les dignitez des chapitres. Si vous croïez qu'on les observe, vous vous trompez : si vous ne le croïez pas, vous avez eu tort ou d'ordonner des choses impraticables, ou de dissimuler l'observation de vos reglemens. Il y a déja quatre ans qu'ils sont faits, & nous n'avons vû encore pour ce sujet aucun clerc privé de son benefice, ni aucun évêque suspendu de ses fonctions : ainsi la négligence a produit l'impunité, mere de l'impudence & du mépris des loix. On dit que Dieu ne se met pas en peine des habits, mais des mœurs : l'indécence des habits est la marque du déreglement des esprits & des mœurs.

Sup. n. 56.

IX. Derniers

Dans le quatriéme livre, saint Bernard propose au pape pour objet de sa consideration, ce

qui est autour de lui, son clergé, son peuple, & ses domestiques. Votre clergé, dit-il, doit étre parfaitement reglé, puisqu'il doit étre la regle & le modele de tous les autres. Quant à votre peuple, tout le monde connoit l'insolence & le faste des Romains. C'est une nation accoûtumée au tumulte, cruelle, intraitable, qui ne sçait se soûmettre que quand elle ne peut résister. Et ensuite : C'est alors principalement qu'ils veulent dominer ; quand ils ont promis de servir. Ils jurent fidelité pour mieux trouver l'occasion de nuire à celui qui s'y fie. Ils veulent dés-lors étre admis à tous vos conseils, & ne peuvent souffrir qu'on les refuse à une porte. Ils sont habiles pour mal faire, & ne sçavent point faire le bien. Odieux au ciel & à la terre, impies envers Dieu, séditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers ; ils n'aiment personne & ne sont aimez de personne ; & voulant se faire craindre de tous, ils craignent de tout le monde. Ils ne peuvent se soûmettre, & ne sçavent pas gouverner : infideles à leurs superieurs ; insupportables à leurs inferieurs ; impudens pour demander & pour refuser : importuns & inquiets jusques à ce qu'ils reçoivent, & ingrats quand ils ont reçû. Ils parlent magnifiquement & executent peu, promettent liberalement & tiennent le moins qu'ils peuvent : flateurs & médisans, dissimulez & traîtres. C'est le portrait que fait S. Bernard des Romains de son temps ; & toutefois il ne laissa pas d'exhorter le pape à travailler à leur conversion : quelque peu d'esperance qu'il ait de succès : puisqu'on n'est obligé qu'à travailler, & non pas à réussir.

AN. 1152. livres de la Consideration. c. 1. c. 2. c. 4. n. 2.

Plus ils sont rebelles, dit-il, plus vous devez avoir de courage à les attaquer : mais avec la parole, non avec le fer. Vous ne devez plus emploier le glaive, depuis qu'il vous a été dit de le

n. 7. 8.

Sup. n. 21. remettre au fourreau. Les deux glaives appartiennent à l'église, le spirituel & le materiel ; mais l'un doit être tiré par la main du prêtre, l'autre par la main du soldat, suivant le conseil du prêtre & le commandement du prince. Nous avons déja vû cette allegorie des deux glaives; & le meilleur sens qu'on lui puisse donner, est que le glaive materiel ne doit être emploïé que par l'ordre du prince, mais que le prince doit consulter le prêtre pour sçavoir si la guerre est juste, ou même suivre ses exhortations pour emploïer sa puissance à proteger la religion.

v. 5. 6. Saint Bernard dit encore en cet endroit ces paroles remarquables : Tout le zele des ecclesiastiques ne tend qu'à conserver leur dignité : si vous voulez dans l'occasion vous abaisser un peu & vous rendre plus sociable, on dit que vous ne sçavez pas garder votre rang, ni soûtenir votre personnage. Nous ne voïons point que S. Pierre ait jamais paru en public orné d'or & de pierreries, revêtu de soïe, monté sur un cheval blanc environné de soldats & d'officiers marchant à grand bruit. En cela vous n'avez pas succedé à S. Pierre, mais à Constantin. Souffrez-le pour vous accommoder au temps, mais faites votre capital de vos devoirs. Quoique revêtu d'or & de pourpre, vous ne devez pas dédaigner les fonctions de pasteur, ni rougir de l'évangile. Saint Bernard ne doutoit non plus de la donation de Constantin, que des fausses décretales.

c. 4. Il vient ensuite au choix des cardinaux, qu'il dit devoir être pris de tout le monde, puisqu'ils doivent le juger ; & les plus parfaits qu'il est possible, parce qu'il est plus aisé de venir bon à la cour, que d'y devenir bon. Il insiste particulierement sur le choix des légats, en qui il demande particulierement la vie exemplaire & le désinteressement; & il rapporte des exemples édifians du

cardinal Martin légat en Dannemarc,& de Geoffroi évêque de Chartres. Il se plaint de ce que *c. 5.*
les officiers du pape prétendent avoir rang devant les prêtres: sous prétexte que dans les cérémonies ils sont plus proches de lui, quoiqu'ils soient ainsi placez, non pour marque de leur dignité, mais pour la commodité du service. Enfin il con- *c. 6.*
seille au pape de se décharger entierement sur quelqu'un de ses domestiques, du soin de son temporel, comme indigne d'un prélat, qui se doit tout entier au service de l'église. Il dit à ce sujet: C'est une chose merveilleuse, que les évêques trouvent de reste sous leur main des personnes à qui ils confient les ames, & n'en trouvent point à qui ils puissent confier leurs biens. Dans le cinquiéme livre de la Consideration, il traite de ce qui est au-dessus de nous; & donne au pape Eugene des sujets de méditations sublimes, sur les anges, sur l'essence divine & sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation.

LXI. Jourdain légat en Allemagne.

Jourdain des Ursins avoit été envoïé légat en Allemagne vers le roi Conrad en 1151. & depuis étoit venu en France & en Normandie, laissant par tout des traces affreuses de son passage. C'est ainsi qu'en parle S. Bernard dans une lettre à Hu- *epist 290.*
gues cardinal évêque d'Ostie, où il ajoûte: On dit qu'il a commis par tout des actions honteuses, qu'il a emporté les dépoüilles des églises: qu'il a conferé les dignitez ecclesiastiques à de jeunes garçons bien faits, dans les lieux où il l'a pû, & qu'il l'a voulu faire dans les autres. Plusieurs se sont rachetez de sa visite, & il a rançonné par ses subdeleguez, ceux où il n'a pû aller. Il s'est rendu la fable des écoles, des cours, des carrefours: tous parlent mal de lui, seculiers, reguliers; les pauvres & les riches, les moines & les clercs s'en plaignent. Il est generalement décrié. Il n'en est pas ainsi du seigneur Jean Paperon,

qui a par tout honoré son ministere. Lisez cette lettre au pape : c'est à lui à voir ce qu'il faut faire d'un tel homme : pour moi j'ai acquitté ma conscience. Je dirai toutefois avec ma promptitude ordinaire, qu'il est bon qu'il acquitte aussi la sienne en purgeant sa cour. J'avois resolu de me taire sur ce sujet : mais le prieur du Mont-dieu m'a pressé d'écrire ; & sçachez que j'en ai moins dit que le public. Le Mont-dieu est une Chartreuse du diocese de Reims.

LXII.
Archevêchez en Irlande.
Io. Ingulst. d. tom 2. conc. p. 1130. Vare antiq. lib. c. 15.

Jean Paperon cardinal prêtre du titre de saint Laurent, fut envoïé légat en Irlande par le pape Eugene dès l'année précedente 1151. & vint trouver le roi d'Angleterre, qui refusa de lui donner sauf-conduit, s'il ne lui faisoit serment de ne rien faire en ce voïage au préjudice de son roïaume. Le légat indigné retourna vers le pape, & la cour de Rome en sçut mauvais gré au roi d'Angleterre. L'année suivante 1152. Paperon revint & s'adressa à David roi d'Ecosse, pour lui demander passage en Irlande. David le reçût avec honneur vers la S. Michel, & ainsi le légat arriva en Irlande accompagné de Christien évêque de Lismore dans la même isle, aussi légat. Ils tinrent un concile dans le nouveau monastere de Mellifont ordre de Cisteaux où se trouverent les évêques, les abbez, les rois, les ducs, & les anciens de l'Irlande; & de leur consentement on y établit quatre archevêques à Armach, à Dublin, à Cassel & à Toüam ; & on leur assigna leurs suffragans. Les quatre premiers archevêque furent Gelase, autrement Giolla, Macliah archevêque d'Armach & primat d'Irlande, successeur de S. Malachie, Gregoire ou Grerr archevêque de Dublin, Donat ou Domnaldo, Lonargam archevêque de Cassel, & Edan ou Aeda Ohossin archevêque de Toüam. On voit par cet exemple comment les Irlandois latini-

Sup. liv. LXVIII. n.

soient leurs noms pour les adoucir. Le légat Paperon distribua aux archevêques quatre palliums qu'il avoit apportez de Rome. Il assujettit aussi les Hibernois à la loi des mariages, à laquelle ils n'étoient pas accoûtumez, & corrigea chez eux plusieurs abus. Il quitta l'Irlande après Pâques l'année suivante 1153. & retourna par l'Ecosse par où il étoit venu. AN. 1152.

LXIII. Alain évêque d'Auxerre. *Hist. Autiss. tom. 1. Bibl. Lab. p. 463. Mabill. ad epist. Bern. 280.*

En France le siege d'Auxerre vacqua environ quinze mois, après la mort de Hugues, que S. Bernard qualifie de saint évêque. Il avoit été moine de Cisteaux & premier abbé de Pontigni, & mourut le dixiéme d'Octobre 1151. Comme on vouloit proceder à l'élection selon la coûtume, il survint un jeune homme qui interjetta appel, & défendit de passer outre jusques à ce qu'il eût été à Rome & en fut revenu : mais voïant qu'on méprisoit son appel, trois jours après l'élection faite par les autres, il assembla ceux qu'il pût & fit une autre élection. L'affaire aïant été portée au pape, il ordonna encore une nouvelle élection, & commit pour y présider trois personnes, dont saint Bernard étoit un : il s'accorda avec un des deux autres, mais le troisiéme réclama. S. Bernard s'adressa au pape, qui confirma l'élection faite de la personne d'Alain Flamand de nation, qui après avoir été élevé dès l'enfance dans l'église de Lisle, se rendit moine à Clairvaux sous saint Bernard, & fut ensuite le premier abbé de Larivoir au diocese de Troyes, & gouverna douze ans ce monastere. On fit entendre au roi Loüis, que la premiere élection qu'il avoit permise n'aïant pas eu lieu, on n'avoit pû en faire une autre sans une nouvelle permission : mais S. Bernard lui representa, que le premier consentement suffisoit, & qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir au roi toutes les fois que le clergé se trouvoit partagé sur ce sujet, *ep. 182.*

AN. 1153. Alain tint le siege d'Auxerre treize ans, après lesquels il le quitta par permission du pape, & retourna finir ses jours à Clairvaux.

LXIV. Henri archevêque de Maïence déposé.

Le pape Eugene envoïa deux légats en Allemagne, Bernard prêtre cardinal du titre de S. Clement, auparavant prieur des chanoines reguliers de S. Jean de Latran, & Gregoire diacre cardinal du titre de S. Ange. C'étoit pour juger la cause de Henri archevêque de Maïence, qui étoit accusé depuis long-temps, de dissiper les biens de son église, & avoit reçû plusieurs reprimandes sans se corriger. Les deux légats se trouverent avec le roi Frideric à Bamberg, où il celebra la fête de Pâques, qui cette année 1153. fut le dix-neuviéme d'Avril. Saint Bernard aïant appris que l'archevêque de Maïence avoit été cité devant les légats, leur écrivit en sa faveur : les priant autant que la justice le permettoit de ne pas pousser à bout ce malheureux prélat ; & d'avoir égard à sa simplicité, dont on disoit que de faux freres avoient abusé pour le surprendre. Toutefois il fut déposé à la cour que le roi tint à Vormes à la Pentecôte de la même année ; & le roi fit mettre à sa place dans le siege de Maïence Arnold son chancelier, par l'élection de quelques députez du clergé & du peuple, qui étoient venus à cette cour. Les légats y déposerent aussi, par la permission du roi, Bouchard évêque d'Eichstet accablé de vieillesse, comme incapable d'agir : mais lorsqu'ils vouloient porter aussi leur jugement contre l'archevêque de Magdebourg & quelques autres, le roi les en empêcha & les renvoïa chez eux. Henri déposé de Maïence se retira en Saxe dans un monastere de Cisteaux où il mourut pieusement le premier jour de Septembre de la même année.

Otto. 1. Frid. c. 9.

ep. 302.

Serr. lib. v. p. 817.

LXV. Mort d'Eu-

Le pape Eugene III. mourut aussi la même

année 1153. le huitiéme de Juillet, après avoir tenu le saint siege huit ans & près de cinq mois. Il ne venoit jamais celebrer la messe à S. Pierre sans y faire quelques presens, & il donna aux chanoines de cette église la quatriéme partie des offrandes qui s'y faisoient. Il mourut à Tibur, d'où il fut porté à Rome en grande solemnité & enterré dans l'église de S. Pierre. On le regarda comme saint, quoiqu'il ne paroisse pas avoir été honoré d'un culte public, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, dont on en specifie sept operez sur divers malades. Le lendemain de sa mort neuviéme de Juillet, on élut pour lui succeder Conrad évéque de Sabine, Romain de naissance, & chanoine regulier, qui fut nommé Anastase IV. C'étoit un vieillard de grande vertu & de grande experience dans les usages de la cour de Rome : mais il ne tint le saint siege qu'un an & quatre mois.

AN. 1153. Eugene III. Anastase IV. pape. *Vetera mon. ap. Bar. & Papebr. Conat.*

LXVI. S. Bernard à Metz. *Vita lib. v. c. 1.*

Saint Bernard se sentoit défaillir de jour en jour, & ses confreres ne croïoient pas qu'il pût passer l'hyver, où commença l'année 1154. mais il les assura qu'il iroit jusques à l'été suivant. En cet état, quoi qu'obligé à garder le lit & souffrant de grandes douleurs, il ne laissoit pas de méditer les choses saintes, de dicter, de prier, d'exhorter ses freres. Il ne manqua presque jamais à celebrer la messe, jusques à ce qu'il vint à la derniere défaillance. Il étoit ainsi malade quand il écrivit à son oncle André chevalier du Temple, & un des principaux appuis du roïaume de Jerusalem, qui lui avoit mandé le desir qu'il avoit de le voir ; Si vous venez, dit-il, hâtez-vous, car je ne croi pas être encore long-tems sur la terre. Et parlant des princes qui avoient été à la terre sainte, ils n'y ont, dit-il, rien fait de bon, & sont revenus promptement chez eux, ils ont fait des maux incroiables. Il

ep. 2.

ausquels le saint homme rendit la santé, & ces miracles ne contribuerent pas peu à la conclusion de la paix : quoique d'ailleurs ils la retardassent, à cause du grand concours & de l'importunité de la multitude. Pour s'en garantir il fallut chercher une isle au milieu de la riviere, où les principaux des deux partis passoient en batteau, & là se terminerent les conferences. Entre les malades gueris en cette occasion, il y eut une femme, qui depuis huit ans étoit tourmentée d'un tremblement violent de tous les membres. Elle vint se presenter au saint dans le temps où l'on desesperoit presque de la paix, & la vûë de sa misere attira tous les assistans. Ils virent tous, pendant que le serviteur de Dieu prioit pour elle, son tremblement cesser peu à peu, & enfin elle fut parfaitement guerie. Les plus durs en furent tellement touchez, qu'ils frappoient leur poitrine ; & leurs acclamations durerent près d'une demie heure. La foule du peuple qui s'empressoit à baiser les pieds du saint, obligea à le mettre dans un batteau & l'éloigner de terre ; & comme il exhortoit ensuite les seigneurs à la paix, ils disoient en soupirant : Il faut bien que nous écoutions celui que Dieu exauce si visiblement, & pour qui il fait de si grands miracles à nos yeux. Ce n'est pas pour moi qu'il les fait ; dit saint Bernard, c'est pour vous. Le même jour étant entré dans Mets, pour presser l'évêque & le peuple de consentir à la paix, il guerit une femme paralytique de la ville, ensorte qu'aïant été apportée sur un lit, elle s'en retourna à pied. Enfin la paix fut concluë, les deux partis se reconcilierent, se toucherent la main & s'embrasserent.

An. 1153.

LXVII. Mort de S. Bernard.

Ce fut le dernier voïage de S. Bernard, & à son retour il se sentit entierement défaillir, mais avec une consolation semblable à celle d'un voïageur qui arrive au port. Comme il voioit l'affliction &

du monastere, étoient celles qui pleuroient le plus amerement, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'entrer dans l'église, suivant l'ancienne discipline qui s'observe encore à Clairvaux & à Cisteaux. Le corps demeura exposé durant deux jours; & le peuple venoit en foule lui toucher les pieds, lui baiser les mains, appliquer sur lui des pains, des ceintures, des pieces de monnoïe, & d'autres choses, pour les garder comme benites, & s'en servir au besoin. Dès le second jour la presse fut telle, que l'on n'avoit presque plus de respect pour les moines, ni pour les évêques mêmes : c'est pourquoi le lendemain matin on celebra le S. sacrifice avant l'heure ordinaire, & on mit le saint corps dans un sepulcre de pierre, avec une boëte sur sa poitrine contenant des reliques de l'apôtre S. Thadée : que la même année on lui avoit apportées de Jerusalem, & qu'il avoit ordonné qu'on mît sur son corps. Il fut ainsi enterré devant l'autel de la sainte Vierge, à laquelle il avoit toûjours eu une grande devotion. AN. 1153.

Saint Bernard étoit dans sa soixante & troisiéme année : il y en avoit quarante qu'il avoit fait profession à Cisteaux, & trente-huit qu'il étoit abbé de Clairvaux. Il avoit fondé ou aggregé à son ordre soixante & douze monasteres, trente-cinq en France, onze en Espagne, six dans le Païs-bas, cinq en Angleterre, autant en Irlande, autant en Savoye : quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suede, un en Hongrie, un en Dannemarc: mais en comprenant les fondations faites par les abbaïes dépendantes de Clairvaux, on en compte jusques à cent soixante & plus. L'église honore sa memoire le jour de sa mort, & la doctrine, le zele, la pieté qui réluisent dans ses écrits, le font regarder comme le dernier des peres de l'église. *Sup. liv.* LXVI. *n.* 21. *Martyr. R.* 20. *Aug.*

Fin du quatorziéme Tome.

TABLE
DES MATIERES.

A

B.

C.

D.

H.

L.

Q.

R.

V.



Fin de la Table des Matieres.